DC
255
.B6
AH
1899
v.3
SMRS

MÉMOIRES

DE

M. DE BOURRIENNE

III

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresdemdebo03bour

BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES HISTORIQUES ET MILITAIRES
SUR LA RÉVOLUTION, LE CONSULAT ET L'EMPIRE

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE

MINISTRE D'ÉTAT

SUR

NAPOLÉON

LE DIRECTOIRE, LE CONSULAT, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

ÉDITION NOUVELLE, REFONDUE ET ANNOTÉE

PAR

DÉSIRÉ LACROIX
Ancien Attaché à la Commission de la Correspondance de Napoléon Ier

TOME TROISIÈME

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

MÉMOIRES

DE

M. DE BOURRIENNE

MINISTRE D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

Le général Bernadotte. — Dénonciations et animosité. — Missions difficiles. — Pacification de la Vendée. — Révolte apaisée à Tours. — Fermeté de Bernadotte. — Injustice du Premier Consul. — Félicitations forcées. — Lettre de Bonaparte. — Le colonel Liebert. — Scène préméditée. — Avis donné par moi à Bernadotte. — Reconnaissance du général. — Bonaparte désappointé sans s'en douter. — Époque de l'établissement à Saint-Cloud. — Prédilection de Bonaparte pour cette résidence. — Saint-Cloud et les Tuileries. — Prison royale. — Route de la Malmaison. — Répétitions de l'Empire. — Mépris pour les hommes. — Les républicains et les habits dorés. — M. Fox et Bonaparte. — Estime mutuelle. — Avis en temps de guerre. — Dîner militaire. — Absence de Moreau. — Je trouve Moreau chez un restaurateur. — Causes d'inimitié.

Arrivé à peu près à la moitié de la carrière que j'ai à parcourir, il faut qu'avant de poursuivre ma route, je revienne quelques instants sur mes pas, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, pour rappeler dans ce chapitre quelques souvenirs qui m'ont échappé, ou que j'ai voulu tenir en réserve, pour les placer avec des choses qui leur soient analogues. Ainsi, par exemple, je n'ai parlé qu'en passant d'un homme qui, devenu

roi, n'a cessé de m'honorer de son amitié, comme on le verra dans la suite de mes *Mémoires*, depuis le rôle qu'on l'a vu jouer dans les événements du Dix-Huit Brumaire. Cet homme, que la combinaison inexplicable des événements a élevé sur un trône pour le bonheur du peuple qu'il est appelé à gouverner, est Bernadotte.

On a vu dans quelle espèce de disgrâce avait dû nécessairement tomber le général Bernadotte, pour n'avoir pas voulu seconder les projets de Bonaparte, lors du renversement du Directoire; cette disgrâce survécut longtemps, je pourrais dire presque toujours, à la circonstance qui l'avait vu naître. On ne manqua pas à cette époque de faire au nouveau Consul des rapports désavantageux sur le général Bernadotte, et capables d'aigrir l'animosité que son opposition avait inspirée à Bonaparte. Le Premier Consul n'osa toutefois pas se venger ouvertement, mais il épia toujours les occasions d'éloigner Bernadotte, de le placer dans des positions difficiles, et de lui confier des missions pour lesquelles on ne lui donnait aucune instruction précise, espérant que Bernadotte ferait des fautes, dont alors le Premier Consul aurait fait retomber sur lui toute la responsabilité (1).

Dans le premier temps du Consulat, la déplorable guerre de la Vendée était dans toute son intensité. L'organisation de la chouannerie était complète, et cette guerre civile inquiétait beaucoup plus Bonaparte

(1) La correspondance de Bernadotte atteste que ce général demanda lui-même le commandement dont il fut revêtu. Il sollicitait depuis longtemps celui de l'armée d'Italie; l'apparition d'une escadre anglaise sur les côtes, donna de l'inquiétude au Premier Consul; il le vit, voulut faire preuve de zèle, et offrit ses services qui furent acceptés. (D. L.)

que celle qu'il avait à soutenir sur le Rhin et en Italie, parce que du succès des Vendéens pouvait résulter une question de gouvernement intérieur dont la solution aurait été contraire aux vues de Bonaparte. Il sentait combien il importait à son nouveau gouvernement de mettre un terme aux brigandages de toute nature, et aux pillages de diligences que commettaient les armées royalistes de la Vendée. Leurs moindres avantages jetaient de vives inquiétudes parmi les acquéreurs de domaines nationaux ; et d'ailleurs il n'y avait point de rapprochement à espérer entre la France et l'Angleterre, son éternelle et implacable ennemie, tant que le foyer d'une révolte armée ne serait pas éteint (1).

La mission, comme on le voit, était difficile. Ce fut pour cela que Bonaparte résolut d'en charger Bernadotte ; mais l'esprit conciliateur de ce général, ses manières chevaleresques, son penchant à l'indulgence,

(1) On ne verra peut-être pas sans intérêt le tableau suivant des guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre, et du temps que chacune de ces guerres a duré, depuis celle qui commença en

	1116	et dura	2 ans.	une autre en	1549	et dura	1 an.
une autre en	1161	—	25 —	—	1557	—	2 —
—	1141	—	1 —	—	1562	—	2 —
—	1201	—	15 —	—	1627	—	2 —
—	1224	—	19 —	—	1666	—	1 —
—	1294	—	5 —	—	1689	—	10 —
—	1339	—	21 —	—	1702	—	11 —
—	1368	—	52 —	—	1744	—	4 —
—	1422	—	49 —	—	1756	—	7 —
—	1492	—	1 mois	—	1778	—	5 —
—	1512	—	2 ans.	—	1793	—	9 —
—	1521	—	6 —	—	1803	—	11 —

Il résulte de ce tableau que, dans l'espace de 713 ans, la France et l'Angleterre ont été en guerre pendant 262 ans. (*Note de la première édition.*)

et un heureux mélange de prudence et de fermeté, le firent réussir où d'autres auraient échoué ; il rétablit enfin le bon ordre et la soumission aux lois.

Quelque temps après la pacification de la Vendée, un mouvement insurrectionnel se manifesta à Tours, dans la 52ᵉ demi-brigade. Ce corps refusait de marcher avant d'avoir reçu sa solde arriérée. Bernadotte, commandant en chef l'armée de l'Ouest, sans s'étonner du désordre, donne l'ordre de faire ranger en bataille la 52ᵉ demi-brigade sur la place de Tours ; à la tête même du corps, il fait arrêter les chefs des révoltés sans qu'aucun ose opposer de résistance. Carnot, alors ministre de la guerre, fit un rapport au Premier Consul sur cet événement qui aurait pu devenir inquiétant sans la fermeté de Bernadotte. Le rapport de Carnot ne contenait qu'un simple exposé des faits et de la conduite du général. Bonaparte voulut y trouver le prétexte d'un blâme et me fit mettre en marge du rapport les mots suivants : « Le général Bernadotte n'a pas bien fait de prendre des mesures aussi sévères contre la 52ᵉ demi-brigade, n'ayant pas les moyens de rétablir l'ordre au sein d'une ville dont la garnison n'est pas assez forte pour réprimer les mutins. »

Peu de jours après, le Premier Consul ayant appris que le résultat de cette affaire avait été tout différent de ce qu'il avait eu l'air de redouter et convaincu que la sévérité de Bernadotte avait été seule capable de rétablir l'ordre, il se trouva en quelque sorte contraint d'écrire au général et me dicta pour lui la lettre suivante :

Paris, 11 vendémiaire an XI.

J'ai lu avec intérêt, Citoyen Général, le compte de ce que vous avez fait pour rétablir l'ordre dans la 52ᵉ demi-brigade, ainsi que le rapport du général Liebert du 3 vendémiaire. Dites à cet

officier que le gouvernement est satisfait de sa conduite; sa promotion de colonel au rang de général de brigade est confirmée. Je désire que ce brave officier vienne à Paris; il a donné un exemple de fermeté et d'énergie qui honore un militaire.

BONAPARTE.

Ainsi, dans la même affaire, Bonaparte passa en peu de jours de l'expression spontanée d'un blâme dictée par la haine à la nécessité d'exprimer son approbation, ce qu'il ne fit, comme on vient de le voir, qu'avec une froideur calculée, ayant même eu le soin de faire tomber les éloges directement sur le colonel Liebert et non pas sur le général en chef.

Le temps ne fit qu'aigrir de plus en plus Bonaparte contre Bernadotte; on aurait dit que plus il avançait dans sa marche rapide vers le pouvoir absolu, plus il en voulait à celui qui avait refusé d'affermir ses premiers pas dans une carrière aventureuse. En même temps, ceux des alentours du Premier Consul, qui s'exerçaient dans l'art de la flatterie, ne manquèrent pas de multiplier les rapports et les dénonciations contre Bernadotte. Je me rappelle qu'un jour, où il devait y avoir aux Tuileries une grande réception publique, je vis Bonaparte livré à une humeur tellement impatiente, que je lui en demandai la cause. « Je n'y puis plus tenir, me répondit-il avec emportement; j'ai résolu de faire aujourd'hui une scène à Bernadotte. Il va probablement se trouver là. Je casserai les vitres; il en arrivera ce qui pourra; il fera ce qu'il voudra; mais nous verrons. Il est temps que cela finisse.

Je n'avais jamais vu au Premier Consul la tête plus montée que ce jour-là; il était si fort en colère, que je redoutais le moment de la réception. Quand il me quitta pour descendre dans le grand salon, je profitai d'un moment pour y descendre avant lui, ce qui

m'était facile, puisque c'était à vingt pas du cabinet. Par bonheur, la première personne que j'aperçus fut Bernadotte ; il était seul dans l'embrasure d'une croisée donnant sur le Carrousel. Traverser rapidement la salle et m'approcher du général fut l'affaire d'un moment. « Général, lui dis-je, croyez-moi, retirez-vous ; j'ai de bonnes raisons pour vous le conseiller. » Bernadotte, voyant mon extrême empressement et connaissant les sincères sentiments d'estime et d'amitié qui m'attachaient à lui, consentit à se retirer, et je regardai cela comme un triomphe, car je connaissais assez la franchise du caractère de Bernadotte et ses susceptibilités d'honneur pour être sûr qu'il ne supporterait pas les vives allocutions que Bonaparte était dans l'intention de lui adresser. Ma ruse eut tout le succès que j'en avais espéré. Le Premier Consul ne se douta de rien, et ne s'aperçut que d'une chose, c'est que sa victime lui avait manqué. Quand la réception fut finie, il me dit : « Concevez-vous cela, Bourrienne ? Bernadotte n'est pas venu. — Tant mieux pour lui, général. » Cela n'eut aucune suite. Le Premier Consul, en remontant de chez Joséphine, m'avait retrouvé dans son cabinet et ne pouvait, par conséquent, se douter de rien ; je n'avais pas d'ailleurs mis cinq minutes dans ma négociation auprès de Bernadotte. Je puis dire ici que depuis Bernadotte m'a toujours su un gré infini de la preuve d'amitié que je lui avais donnée dans cette circonstance épineuse. La vérité est que, par une disposition d'esprit que je ne saurais m'expliquer à moi-même, plus je voyais croître la haine injuste que lui portait Bonaparte, plus je me sentais d'entraînement et d'amitié pour la noblesse de son caractère.

La scène dont je viens de parler se rapporte au

printemps de l'année 1802. Ce fut à cette époque que le Premier Consul s'établit à Saint-Cloud. Il aimait beaucoup cette résidence parce qu'il s'y trouvait plus libre qu'aux Tuileries dont le palais n'est réellement qu'une prison royale, où il n'est pas même possible à un souverain de respirer l'air à une fenêtre sans être aussitôt l'objet de la curiosité du public qui se forme en groupes nombreux. A Saint-Cloud, au contraire, Bonaparte pouvait se promener en sortant de son cabinet, et prolonger sa promenade sans être importuné par des solliciteurs. Un de ses premiers soins fut de faire réparer le chemin de traverse qui mène de Saint-Cloud à la Malmaison ; Bonaparte en faisait à cheval le trajet en un quart d'heure. Cette proximité de la campagne qu'il affectionnait lui rendait encore le séjour de Saint-Cloud plus agréable.

C'est à Saint-Cloud, si l'on peut ainsi parler, que le Premier Consul fit les premières répétitions du grand drame de l'Empire ; c'est là qu'il commença à introduire, dans ses formes extérieures, les habitudes et l'étiquette qui rappelaient les usages de la souveraineté. Il avait vu promptement quelle influence pouvait exercer sur la masse des hommes la pompe des cérémonies, l'éclat de la représentation, la richesse des costumes : « Que les hommes, me disait-il alors, sont bien dignes du mépris qu'ils m'inspirent ! Tous mes vertueux républicains, je n'ai qu'à dorer leur habit, et ce sont des gens à moi. »

Je me rappelle qu'un jour, après une de ces fréquentes boutades sur le mépris de l'espèce humaine, je lui fis observer que si les hochets inspiraient tant d'admiration au vulgaire, il était encore quelques hommes distingués qui ne se laissaient point prendre à leurs flatteuses amorces, et je lui citai pour exemple

le célèbre Fox, qui, devançant la conclusion de la paix d'Amiens, était venu à Paris où il ne se faisait remarquer que par sa simplicité. « Pour celui-là, oui, vous avez raison, me dit le Premier Consul, M. Fox est un homme vraiment supérieur et qui me va très bien. »

Effectivement, Bonaparte voyait toujours arriver M. Fox avec une véritable satisfaction, et, après chacune des conversations qu'ils avaient ensemble, il ne manquait jamais de me parler du plaisir qu'il goûtait dans ses entretiens avec un homme vraiment digne de sa grande célébrité. Il le regardait comme un homme tout à fait supérieur et désirait ardemment d'avoir à traiter avec lui dans ses relations ultérieures avec l'Angleterre. On doit croire que de son côté M. Fox n'oublia jamais les rapports d'intimité, je puis dire de confiance, qu'il eut avec le Premier Consul ; en effet, il l'a plusieurs fois averti, depuis, même en temps de guerre, des complots formés contre sa vie. On ne devait pas attendre moins d'un si noble caractère. Je puis en même temps assurer, parce que j'en ai eu plus d'une fois la preuve, que le gouvernement anglais a repoussé sans cesse avec indignation, non pas les projets de renversement du gouvernement consulaire et du gouvernement impérial, mais tous les projets d'assassinat et de guet-apens contre la personne du Premier Consul et de l'Empereur. Ces preuves positives trouveront successivement leur place dans la suite de ces mémoires. La politique est bien assez chargée d'actions et de moyens que réprouve la morale, sans qu'il faille en augmenter le nombre.

C'est ici que j'ai besoin de compter sur l'indulgence du lecteur pour pouvoir rappeler un fait antérieur d'un an, à l'époque du voyage de M. Fox à Paris ; mais comme il s'agit de Moreau, j'ai pensé qu'on me pardonne-

rait plus aisément une transposition qu'une omission.

Pendant la belle saison de 1801, il prit fantaisie au Premier Consul de donner un grand dîner militaire chez un restaurateur; il fit choix de Véry, dont l'établissement était situé sur la terrasse des Feuillants, ayant une entrée sur le jardin des Tuileries. Bonaparte fit ses invitations et n'en envoya pas au général Moreau, que le hasard me fit rencontrer ce jour-là, et voici comment: la solennité du dîner chez Véry m'ayant permis de disposer de mon temps, j'en profitai pour aller aussi dîner chez un restaurateur; ce fut chez Rose, qui avait alors une grande célébrité parmi les notabilités gastronomiques. J'étais avec M. Carbonnet, ami de la famille Moreau, et deux ou trois autres personnes. Comme nous étions à table dans la rotonde, nous apprîmes, par le garçon qui nous servait, que le général Moreau était avec sa femme dans une pièce voisine; il était aussi avec Lacuée et deux autres militaires; Suchet, qui avait été du dîner de Véry, où il dit qu'il s'était prodigieusement ennuyé, vint les rejoindre en sortant de table, détails que nous apprîmes par M. Carbonnet, qui nous avait quittés quelques instants auparavant pour aller voir Moreau et sa femme.

L'affectation de Bonaparte à ne pas inviter Moreau, au moment où celui-ci venait d'arriver vainqueur de l'armée du Rhin, et, en même temps, l'affectation de Moreau d'aller publiquement, le même jour, chez un autre restaurateur, permit de penser que bientôt la froideur qui existait entre eux dégénérerait en inimitié; et on pensa, dans Paris, que dans ces circonstances, le vainqueur de Marengo aurait bien pu, sans déroger, faire asseoir à sa table le vainqueur de Hohenlinden.

CHAPITRE II

Effet des Sénatus-Consultes pour le Consulat à vie. — Projet de titres retardé. — Paroles de Bonaparte contraires à ses désirs. — Voyage à Plombières. — Les voyageurs de la Malmaison. — Bulletin du voyage. — Maux de cœur de Rapp. — *La Consulesse.* — Les épinards à l'huile de lampe. — Accidents. — Mauvaise route et bonne arrivée. — Les signatures et les *post-scriptum.* — Avant le départ. — Proposition de Lucien. — Indignation de Joséphine. — Confidences et larmes. — L'hérédité. — Lucien à Neuilly. — Représentation d'*Alzire.* — Costumes indécents. — Napoléon révolté. — Talent de Lucien. — Les *comédiens ordinaires* de la Malmaison. — Le répertoire et les costumes. — Leçons de Talma et de Michot. — Contraste frappant. — Plaisir de Bonaparte à voir jouer la comédie de société. — Réunions nombreuses à la Malmaison. — Je perds une montre. — Probité récompensée. — Exemption de la conscription. — Impatience et bonté. — Canova à Saint-Cloud. — Ennui de poser. — La statue de Napoléon et le duc de Wellington.

Dès les premiers jours de l'année 1802, la République n'était plus qu'une fiction ou qu'un souvenir historique. Il n'en restait plus qu'une inscription décevante sur les portes du palais ; antérieurement à l'époque même de son installation aux Tuileries, Bonaparte avait fait abattre les deux arbres de la liberté qui s'élevaient dans la cour, procédant ainsi contre de vains simulacres avant d'arriver à la réalité. Mais aussitôt que les Sénatus-Consultes des 2 et 4 août eurent été promulgués, il fut facile aux moins clairvoyants de s'apercevoir qu'il ne manquait plus

au pouvoir du Premier Consul qu'une dénomination, et que tout ce qu'il faisait depuis longtemps trahissait des arrière-pensées et une ambition plus grande encore que celle du Consulat à vie.

Après ces Sénatus-Consultes, Bonaparte s'accoutuma facilement à ne plus regarder les Corps de l'État que comme des instruments nécessaires à l'exercice de son autorité. Alors fut déroulée autour de lui une longue série de conseils intéressés. On lui proposa sérieusement de rappeler les anciennes dénominations comme étant plus en harmonie que les formes républicaines avec le nouveau pouvoir que le peuple venait de lui confier. Il trouva encore *que la poire n'était pas mûre*, et ne voulut pas en entendre parler pour le moment. « Tout cela viendra, me dit-il un jour, mais vous voyez bien, Bourrienne, qu'il faut, avant tout, que j'aie pris moi-même un titre, d'où naîtront naturellement les autres titres que je donnerai à tout ce monde-là. Le plus difficile est fait ; il n'y a plus personne à tromper ; tout le monde voit clair comme le jour qu'il n'y a qu'un pas qui sépare le trône du Consulat à vie ; il faut encore quelques ménagements ; il y a des taquins au Tribunat, mais ils me le paieront. »

Une autre cause qui déterminait le Premier Consul à retenir encore sa marche, était l'espèce d'échec qu'il avait éprouvé au Sénat sur la question de l'hérédité ; cette question était, à la vérité, passée au Conseil d'État à la majorité de dix voix contre sept (1), mais Bonaparte comprit que le temps de l'aborder n'était pas encore venu. Alors, selon sa coutume, afin de faire croire qu'il était étranger à cette proposi-

(1) Les sept voix étaient pour le rejet ou l'ajournement.

tion, il blâma hautement ceux qui avaient parlé avec le plus de chaleur dans le sens de ses désirs secrets, et se plaignit avec affectation de Roederer qui s'était le plus mis en avant. En pareil cas, il n'hésitait jamais à mettre ses paroles solennelles en opposition avec ses actions cachées.

Pendant que ces graves questions agitaient les esprits, la plus grande partie des habitants de la Malmaison s'était mise en route pour faire un voyage aux eaux de Plombières. Les voyageurs de la Malmaison étaient Joséphine, M^me^ Bonaparte la mère, M^me^ Beauharnais-Lavallette, Hortense et Rapp. Il prit fantaisie à la bande joyeuse de m'écrire un bulletin de ses plaisirs et de ses contrariétés pendant le voyage. Je ne donne ici cette lettre que comme une preuve de l'intimité qui existait entre ses signataires et moi. La voici telle que je l'ai conservée, à l'exception des pâtés pour lesquels on y demande excuse.

RÉCIT DU VOYAGE DE PLOMBIÈRES

Aux habitants de Malmaison.

En partant de Malmaison la société avait des larmes aux yeux, ce qui leur avait occasionné un si grand mal de tête, que la journée réellement fut accablante pour ces aimables personnes. M^me^ Bonaparte mère a soutenu cette journée mémorable avec le plus de courage. M^me^ Bonaparte consulesse n'en a pas du tout montré, les deux jeunes dames de la dormeuse, M^lle^ Hortense et M^me^ Lavallette se disputaient le flacon d'eau de Cologne, et l'aimable M. Rapp faisait arrêter la voiture à chaque instant pour soulager son petit cœur malade, qui était chargé de bile. Aussi, a-t-il été obligé d'aller se coucher en arrivant à Épernay, pendant que l'aimable société cherchait à oublier ses maux dans le vin de Champagne. La seconde journée a été plus heureuse sous le rapport de la

santé, mais les vivres manquaient et l'estomac s'en trouvait mal. L'espérance de trouver un bon souper à Toul les soutenait ; mais le désespoir fut à son comble, quand, arrivés à Toul, on trouva mauvaise auberge et rien à manger. On vit des gens à mine risible, qui se dédommagèrent un peu des épinards accommodés à l'huile de lampe, et des asperges rouges, fricassées au lait caillé. On aurait voulu voir les gourmands de la Malmaison assis à cette table si désagréablement servie.

On n'a jamais vu dans l'histoire une journée passée dans des angoisses si terribles que celle où nous arrivâmes à Plombières. Partis de Toul pour aller déjeuner à Nancy, car tous les estomacs étaient vides depuis deux jours, les autorités civiles et militaires, en venant au-devant de nous, nous empêchèrent de réaliser notre projet. Nous continuâmes donc notre route, maigrissant à vue d'œil ; la Dormeuse, pour comble de malheur, a pensé s'embarquer sur la Moselle pour aller à Metz, par une chute qu'elle a manqué de faire. Nous avons été bien dédommagés, en arrivant à Plombières, d'un voyage aussi malheureux, car à notre arrivée on nous a accueillis avec toutes sortes de réjouissances. La ville illuminée, le canon tiré et la figure des jolies femmes qui étaient à toutes les fenêtres, nous font espérer de supporter avec moins de regrets notre absence de Malmaison.

Voici le récit exact de notre voyage à quelques anecdotes près que nous nous réservons de raconter à notre retour, que nous soussignés certifions véritable.

JOSÉPHINE BONAPARTE, BEAUHARNAIS-LAVALETTE,
HORTENSE BEAUHARNAIS, RAPP, BONAPARTE *mère*.

La société demande pardon pour les pâtés.

Ce 21 messidor.

On prie la personne qui recevra ce journal, d'en faire part à tous ceux qui s'intéressent aux voyageuses.

Le voyage de M^me^ Bonaparte à Plombières fut précédé d'une scène que je m'abstiendrais de raconter, si je n'avais pris l'engagement de faire connaître la vérité sur la famille du Premier Consul. Deux ou trois jours avant son départ, M^me^ Bonaparte me fit deman-

der, et je la trouvai fondant en larmes. « Quel homme ! quel homme que Lucien ! » s'écriait-elle dans son désespoir. « Si vous saviez, mon ami, les honteuses propositions qu'il a osé me faire !... Vous allez aux eaux, me dit-il, il faut avoir un enfant d'un autre, puisqu'il ne peut pas vous en faire un. — Jugez avec quelle indignation j'ai reçu un tel conseil. — Eh bien ! reprit-il, si vous ne voulez pas, ou si vous ne pouvez pas, il faut que Bonaparte ait un enfant d'une autre femme, et que vous l'adoptiez, car il faut assurer l'hérédité ; c'est dans votre intérêt ; vous devez savoir pourquoi. — Quoi ! Monsieur, lui ai-je dit, vous croyez que la nation souffrira qu'un bâtard la gouverne ! Lucien ! Lucien ! vous perdez votre frère ! cela est affreux ! ! Je serais bien malheureuse si vous me soupçonniez seulement d'être capable d'écouter sans horreur votre infâme proposition ! Vos pensées sont envenimées, vos paroles horribles ! — Eh bien ! reprit-il, que voulez-vous, Madame, que je puisse dire à cela, si ce n'est que je vous plains bien. »

Ce fut en sanglotant que la bonne Joséphine me raconta cette scène, et je vis toute l'indignation dont elle était pénétrée. La vérité est qu'alors, tout en ayant l'air de dédaigner le pouvoir pour lui, Lucien travaillait sans relâche à le concentrer dans les mains de son frère, appelant trois moyens au succès de son entreprise : l'hérédité, le divorce et l'Empire (1).

1) C'était un contraste assez piquant que de voir Lucien, qui, pendant la Révolution, avait pris le surnom de Brutus, travailler avec tant de persévérance à la fortune du nouveau César.

On m'a dit qu'à sa maison de campagne de la Rufinella, près de Rome, Lucien s'était fait peindre en costume d'empereur romain, et dans l'attitude de Dioclétien refusant de reprendre l'Empire. (*Note dans la première édition.*)

Lucien possédait une belle habitation près de Neuilly. Quelques jours avant la scène déplorable que je viens de raconter, il avait invité Bonaparte et tous les habitants de la Malmaison à un spectacle. On donna *Alzire ;* Élisa représenta Alzire, et Lucien Zamore. La chaleur des déclarations, l'énergique expression des gestes, la vérité trop nue des costumes révoltèrent la plupart des assistants, et Napoléon plus qu'aucun autre. En sortant, il était indigné. « C'est une infamie, me dit-il avec beaucoup d'humeur ; je ne dois pas souffrir de pareilles indécences ; je vais signifier à Lucien que je n'en veux plus. » Puis, en entrant dans le salon, dès que son frère se fut déshabillé, il l'apostropha vertement, et lui signifia qu'il eut à s'abstenir, à l'avenir, de semblables représentations. Le soir, de retour à la Malmaison, il en parla encore avec le plus vif mécontentement : « Quoi, disait-il, quand mon premier devoir est de rétablir les bonnes mœurs, il faut que mon frère, que ma sœur aillent se montrer presque nus sur des tréteaux ! C'est une indignité. »

Lucien avait un goût déterminé pour les succès de théâtre, auxquels il attachait une grande importance. La vérité est qu'il déclamait très bien, et qu'il aurait pu soutenir la concurrence avec les meilleurs acteurs de profession. On a dit de lui que le turban d'Orosmane, le costume américain, la toge romaine et la robe du grand-prêtre de Jérusalem lui plaisaient également, et je crois que c'est de la plus exacte vérité.

Ce n'était pas seulement à Neuilly que l'on donnait des représentations théâtrales ; à la Malmaison, nous avions notre théâtre et notre troupe, mais au moins tout s'y passait avec la plus grande décence ; et

puisque me voici dans les coulisses, je n'en sortirai pas sans avoir initié le lecteur dans le secret de notre comédie.

Le Premier Consul nous avait fait construire à la Malmaison une fort jolie petite salle de spectacle ; nos comédiens ordinaires étaient : Eugène Beauharnais, Hortense, M^me^ Murat, Lauriston, M. Didelot, préfet du palais (1), quelques autres personnes de la Maison du Premier Consul et moi. A part les soucis du gouvernement, que nous laissions le plus possible aux Tuileries, nous étions quelquefois bien heureux dans notre colonie de la Malmaison ; et puis, nous étions jeunes, et qu'est-ce que la jeunesse n'embellit pas ?

Les pièces que le Premier Consul aimait le plus à voir représenter par nous étaient le *Barbier de Séville* et *Défiance et Malice*. Dans le *Barbier de Séville*, Lauriston jouait le rôle du comte Almaviva ; Hortense, Rosine ; Eugène, Bazile ; Didelot, Figaro ; moi, Bartholo ; et Isabey, l'Éveillé. Notre répertoire se composait encore des *Projets de mariage*, de la *Gageure*, du *Dépit amoureux*, où je jouais le rôle du valet, et de l'*Impromptu de campagne*, où je représentais le baron, ayant pour baronne la jeune et jolie Caroline Murat.

Hortense jouait à merveille, Caroline médiocrement, Eugène très bien, Lauriston était un peu lourd, Didelot passable, et j'ose assurer, sans en tirer aucune vanité, que je n'étais pas le plus mauvais de la troupe. Si d'ailleurs nous n'étions pas bons, ce n'était pas faute de bonnes leçons et de bons conseils : Talma et Michot venaient nous faire répéter, tantôt

1. Il y avait quatre préfets du palais : MM. de Cramayel, de Lucay, Didelot et de Rémusat.

en commun, tantôt séparément. Combien j'ai reçu de leçons de Michot en nous promenant dans le beau parc de la Malmaison ! Et, s'il m'est permis de le dire, combien j'éprouve aujourd'hui de plaisir à revenir sur ces bagatelles dont on fait une affaire quand on est jeune, et qui contrastaient si singulièrement avec le grand théâtre sur lequel nous ne représentions que des personnages fictifs !

Nous avions, comme on dit en terme de coulisses, un matériel très bien organisé ; Bonaparte nous avait donné à chacun une collection de pièces de théâtre très bien reliées, et protecteur né de la troupe, il nous avait fait faire des costumes riches et élégants.

Bonaparte prenait un très grand plaisir à nos représentations ; il aimait à voir des comédies jouées par des personnes de son intimité ; quelquefois même il nous adressait des compliments. Quoique cela m'amusât autant que les autres, je fus plus d'une fois obligé de lui faire observer que mes occupations ne me laissaient guère le temps d'apprendre mes rôles ; alors il prenait ses manières caressantes et me disait : « Allons, laissez-moi donc tranquille : vous avez tant de mémoire ! Vous savez que cela m'amuse ; vous voyez bien que ces réunions animent et égaient la Malmaison ; Joséphine les aime beaucoup ; levez-vous plus matin. — En effet, je dors beaucoup, n'est-ce pas ? — Allons, Bourrienne, faites cela pour moi ; vous me faites tous rire de si bon cœur ! Ne me privez pas de ce plaisir-là ; je n'en ai pas trop, vous le savez bien. — Ah ! parbleu ! ce n'est pas moi qui vous en priverai. Je suis charmé de pouvoir contribuer à vous égayer. » Et cela dit, je me remettais à étudier mes rôles.

Les jours de spectacle, la société était toujours très nombreuse à la Malmaison. Après le spectacle, il y avait foule dans les appartements du rez-de-chaussée. Là s'engageaient les conversations les plus animées et les plus variées, et je puis dire avec vérité que la gaité et la franchise étaient l'âme de ces conversations et en faisaient tout le charme. On y prodiguait des rafraîchissements de toute espèce, et Joséphine faisait les honneurs de ces réunions avec tant d'amabilité, que chacun pouvait penser qu'elle s'était plus occupée de lui que d'aucun autre. Après ces délicieuses soirées, qui se terminaient ordinairement à minuit, on reprenait la route de Paris où nous attendaient les soins attachés aux affaires, et pourtant je dois dire qu'il m'est arrivé plus d'une fois, dans ces nuits consacrées au plaisir, de regretter les veilles du cabinet que j'aurais préférées à celles du salon.

A cette époque, j'avais pendant l'été la moitié du dimanche libre. J'étais obligé de consacrer une partie de ces rares loisirs à satisfaire Bonaparte en lui faisant la surprise d'étudier un rôle nouveau; quelquefois aussi, j'allais passer ce temps-là à Rueil. Je me rappelle qu'un jour, y étant revenu en toute hâte de la Malmaison, je perdis une belle montre de Bréguet. Il était quatre heures de l'après-midi, et la route était ce jour-là couverte de monde. Je m'empressai de faire publier par le tambour de Rueil la perte que j'avais faite. Une heure après, comme je venais de me mettre à table, un jeune garçon du village me rapporta ma montre. Il l'avait trouvée sur la grande route dans la poussière d'une ornière. Satisfait de la probité de ce jeune homme, je lui donnai une récompense ainsi qu'à son père. Je racontai le soir même

ce fait au Premier Consul, qui fut tellement touché de cet acte de probité, qu'il me dit de prendre des renseignements sur le jeune homme et sur sa famille; j'appris qu'ils appartenaient à d'honnêtes paysans; Bonaparte plaça trois frères de cette famille; et, ce qui était le plus difficile à obtenir de lui, il exempta de la conscription le jeune homme qui m'avait rapporté ma montre.

En général, quand un trait de cette nature arrivait aux oreilles de Bonaparte, il était rare qu'il ne donnât pas à son auteur des preuves de sa satisfaction. Deux qualités dominaient en lui : la bonté et l'impatience. Quand ses impatiences le prenaient, c'était plus fort que lui; il lui était impossible de se maîtriser. J'en eus, à peu près vers la même époque, une preuve remarquable.

Canova, étant arrivé à Paris, vint à Saint-Cloud pour modeler la figure du Premier Consul dont il allait faire la statue colossale. Ce grand artiste venait souvent dans l'espoir de faire poser son modèle ; mais cela causait à Bonaparte tant d'ennui, de dégoût et d'impatience, qu'il ne posait que fort rarement et pendant très peu de temps. La ressemblance s'en est ressentie. Cependant, il avait pour Canova les plus grands égards; chaque fois qu'on l'annonçait, le Premier Consul m'envoyait lui tenir compagnie jusqu'au moment où il pourrait lui donner une séance ; mais il haussait les épaules en me disant : « Encore poser ! mon Dieu, que cela est ennuyeux ! » Canova me témoignait beaucoup de déplaisir de ne pouvoir étudier son modèle comme il aurait voulu le faire, et le peu d'empressement de Bonaparte refroidissait son imagination. Tout le monde s'est accordé à dire qu'il n'avait pas réussi, et on vient d'en voir la cause.

C'est le lord Wellington qui possède aujourd'hui cette statue colossale. Son élévation est telle que, comme le disait lord Byron, vue de dos, la partie mitoyenne du corps de Napoléon se trouve juste à la hauteur du duc de Wellington.

CHAPITRE II

Principes de Bonaparte sur les changements de ministres. — MM. Gaudin et Decrès. — Fouché. — Son portrait. — Son influence sur le Premier Consul. — Pensée de Bonaparte sur les rapports de la police. — Disgrâce résolue. — Incertitudes. — Cupidité d'un ministre. — La police dangereuse aux gouvernements. — Fouché présent et absent. — Voyage à Mortfontaine. — Disgrâce consommée et non annoncée. — Lettre au Sénat. — Ménagements pris pour une promesse. — Réunion incompatible de la police à la justice. — M. Regnier. — La police de Fouché. — Peines causées à Mme Bonaparte par le renvoi de Fouché. — Les petites polices. — Scènes d'intérieur. — Grossesse de Mme Louis Bonaparte. — Bruits faux et infâmes rapportés à Joséphine. — Chagrins de la mère et de la femme. — Un bâtard et la légitimité. — Explication d'un fait. — Susceptibilités excusables. — L'intérieur du cabinet. — Propos sérieux tenu gaiement. — Vivacité de Joséphine contre Rœderer. — Visite de Mme Bonaparte à Rueil. — Longue conversation sur la grand'route. — Le trône relevé et le retour desBourbons. — Changement de Bonaparte. — La Reine et l'Impératrice. — Interruption de Mme Bonaparte. — Les enfants et le divorce. — Motifs différents. — Les lois complaisantes et l'Eglise. — Rapprochement avec une assertion de Sainte-Hélène. — *Supercherie politique*. — Absence d'accord entre la femme et le mari. — Raison donnée à Mme Bonaparte. — La femme de César.

C'est un principe de gouvernement qu'un prince doit le moins possible changer ses ministres et ne le doit jamais faire que pour de graves motifs. Ceci s'applique surtout aux gouvernements absolus ; là, en effet, la responsabilité d'une grande unité politique ne pèse que sur le chef de l'État, tandis que les rouages

des diverses administrations sont confiés à la surveillance des ministres qui n'en répondent qu'au maître. Or, en administration, l'expérience fait beaucoup. Le Premier Consul était dans ces principes qui furent encore ceux de l'Empereur; souvent il céda à des causes injustes, mais jamais ce ne fut sans cause qu'il renvoya un ministre; ce fut même plus d'une fois sans raisons qu'il en conserva plus longtemps qu'il n'aurait dû le faire au poste élevé où il les avait placés. Cette ténacité de Bonaparte eut des effets différents, puisqu'elle donna d'un côté à M. Gaudin le temps d'établir dans l'administration des finances un ordre qui, avant lui, n'avait jamais existé, et, d'un autre côté, à M. Decrès de frapper l'administration de la marine d'une désorganisation sans égale.

Bonaparte ne voyait dans les hommes que des moyens et des obstacles; au 18 Brumaire, Fouché avait été un moyen; le Premier Consul craignit qu'il ne devînt un obstacle; il fallut donc songer à le renvoyer. Les plus sincères amis de Bonaparte s'étaient, dès le commencement, opposés à l'entrée de Fouché dans le gouvernement; mais, de leurs conseils désintéressés, il n'était résulté que leur propre disgrâce, tant Fouché était devenu un personnage important.

Comment en aurait-il été autrement? Fouché tenait à la République par la mort du roi qu'il avait votée; à la Terreur par ses sanglantes missions à Lyon et à Nevers; au Consulat, par des services réels, quoique peut-être exagérés; à Bonaparte, par le charme sous lequel il l'avait pour ainsi dire attaché; à Joséphine, par l'inimitié des frères du Premier Consul. Qui le croirait? Fouché comptait parmi ses plus chauds partisans les ennemis de la Révolution : ils lui prodiguaient des louanges, aux dépens même du chef de l'État, parce

que l'adroit ministre, usant d'une indulgence calculée, se faisait le protecteur d'individus pris dans des classes que, proconsul, il avait frappés en masse. Directeur de l'opinion, ayant dans ses mains les moyens d'inspirer à son gré de la crainte ou d'enchaîner par des séductions, c'était tout en sa faveur qu'il avait dirigé cette opinion, et les rouages qu'il faisait mouvoir était tellement combinés, que la police était bien plutôt la police de Fouché que celle du ministre de la police générale. Dans tout Paris, dans toute la France on croyait donc à l'extraordinaire habileté de Fouché, et on avait raison en ce sens que jamais aucun homme ne s'était montré aussi habile à faire croire qu'il l'était réellement ; le secret de Fouché, à cet égard, est tout le secret de la plupart de ceux que l'on appelle des hommes d'État.

Quoiqu'il en soit, le Premier Consul ne voyait pas d'un bon œil cette influence factice que Fouché s'était faite dans son gouvernement. Déjà, depuis quelque temps, à la répugnance que dans le fond Fouché lui avait toujours inspirée se joignaient d'autres causes de mécontentement ; à force d'avoir été trompé par des rapports et des correspondances secrètes, Bonaparte commençait à hausser les épaules de pitié, quand il en recevait, et me disait : « Concevez-vous, Bourrienne, que j'aie été pris à ces choses-là ? Toutes ces dénonciations sont inutiles, scandaleuses. Tous ces rapports des préfets et de la police, toutes ces lettres interceptées, c'est un tas de sottises et de mensonges ; je n'en veux plus. » Il disait cela, mais il en voulait encore.

Cependant, le renvoi de Fouché fut résolu ; mais, tout en voulant l'écarter, Bonaparte, encore sous le charme, n'osant procéder contre lui qu'avec une

extrême circonspection, mit en avant la suppression du ministère de la police pour déguiser la destitution du ministre. Le Premier Consul dit à Fouché que cette suppression, qu'il lui montra comme encore éloignée, serait de nature, plus qu'aucune autre chose, à donner une grande force au gouvernement, puisqu'elle attesterait sa sécurité et la tranquillité intérieure de la France. Vaincu par les raisons dont Bonaparte appuya cette ouverture, Fouché ne put alléguer de bonnes raisons contraires et se contenta d'objecter qu'il pensait que l'exécution de ce dessein, dont le fond était bon, devait toutefois être ajournée à deux ans. Bonaparte accueillit en apparence les objections de Fouché. Celui-ci, aussi avide de fortune que Bonaparte l'était de gloire, se consola en pensant que pendant ces deux années l'administration des jeux continuerait à être pour lui un Pactole qui roulerait des flots d'or. Car Fouché, déjà possesseur d'une fortune immense, songeait sans cesse à l'augmenter, quoiqu'il n'en sût pas jouir personnellement. L'ambition d'agrandir les limites de sa terre de Pont-Carré n'était pas moins vive chez lui que, chez le Premier Consul, l'ambition de reculer les frontières de la France.

Non seulement le Premier Consul n'aimait pas Fouché, mais il est de toute vérité que, dans ce temps, la police le fatiguait et le gênait ; il la regardait, me dit-il plusieurs fois, comme dangereuse, surtout pour le pouvoir ; et dans un gouvernement, sans liberté de la presse, il avait bien raison ; les services mêmes que la police avait rendus au Premier Consul étaient de nature à l'effrayer ; car qui avait conspiré contre le Directoire en faveur du Consulat, pouvait conspirer contre le Consulat en faveur de tout autre gouvernement. Je n'ai pas besoin de dire que je ne fais ici

allusion qu'à la police politique, et non point à cette police conservatrice, indispensable dans les grandes villes, et dont l'honorable mission est de veiller à la salubrité et à la sûreté des citoyens.

Fouché, comme on l'a vu, était ministre de la police depuis le 18 Brumaire ; tous ceux qui connaissaient le caractère entier du Premier Consul ne pouvaient s'expliquer l'ascendant qu'il lui avait laissé prendre et dont Bonaparte lui-même s'étonnait avec impatience. Il voyait en lui un centre où venaient se rattacher tous les intérêts de la Révolution et s'en indignait ; mais soumis à une espèce de magnétisme, il ne pouvait rompre le charme qui le circonvenait. Loin de Fouché, ses expressions, quand il en parlait, étaient acerbes, malveillantes ; Fouché présent, le ton de Bonaparte se radoucissait, à moins qu'il n'eût à lui faire des scènes publiques, comme après l'attentat du 3 Nivôse.

Le dessein étant donc bien pris de supprimer le ministère de la police, Bonaparte ne voulut plus attendre le délai qu'il avait eu l'air de juger nécessaire, et le 12 septembre au soir nous partîmes pour Mortfontaine ; nous y passâmes la journée du lendemain, qui était un lundi, et ce fut ce jour-là que, loin de Fouché et pressé par les instances combinées de Joseph et de Lucien, le Premier Consul signa l'arrêté de suppression. Le lendemain, de retour à Paris, Fouché étant venu à la Malmaison, où nous étions, pour son travail ordinaire, le Premier Consul travailla avec lui comme de coutume, sans oser lui rien dire de sa disgrâce, et chargea ensuite Cambacérès d'aller la lui annoncer. Bonaparte, après cet acte devant lequel il avait reculé si longtemps, chercha encore à en atténuer la rigueur par des ménagements ; ayant nommé

Fouché sénateur, il dit au Sénat, dans la lettre par laquelle il lui notifiait cette nomination : « Ministre de la police dans des circonstances difficiles, le citoyen Fouché a répondu par ses talents, par son activité, par son attachement au gouvernement, à tout ce que les circonstances exigeaient de lui. Placé dans le sein du Sénat, si d'autres circonstances redemandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait point un qui fût plus digne de sa confiance. »

Ce que le Premier Consul écrivit au Sénat pour amortir le coup qui frappait Fouché, celui-ci le regarda comme un avertissement, comme une promesse même, et dès lors toutes ses batteries souterraines n'eurent plus d'autre but que de forcer Bonaparte à la réaliser. On verra comment Fouché parvint à son but.

A dater de ce moment, la justice et la police réunies furent placées entre les mains de Régnier (1). L'aversion que Bonaparte avait pour Fouché l'aveugla étrangement sur les moyens de son successeur. Comment, d'ailleurs, mener de front l'administration de la justice, qui repose sur des bases fixes, rigides, invariables, avec une autre administration placée sur un sable mouvant de décisions instantanées, de ruses et de tracasseries ? La justice ne devrait jamais rien avoir à démêler avec la police, à moins que ce ne soit pour la condamner. Chargé de fonctions incompatibles, que pouvait-on attendre de Régnier ? qu'aurait-on pu attendre même d'un homme doué d'un grand mérite ?

(1) M. Abrial, ministre de la Justice, fut appelé au Sénat en même temps que Fouché. Le Premier Consul, comprenant que cette assimilation était plus une disgrâce que la perte du ministère, dit à M. Abrial : « En réunissant la Police à la Justice, je n'ai pu vous conserver au ministère ; vous êtes trop honnête homme pour faire la police. » Propos qui n'était pas trop flatteur pour Régnier. (*Note de la première édition.*)

Rien, absolument rien de bon ; car on ne peut pas dire à un homme qui doit, plus qu'aucun autre, être environné du respect et de l'estime publique : « D'une main vous tiendrez une balance ; de l'autre vous la ferez pencher ; à telle heure vous serez la justice, à telle autre l'arbitraire. »

En effet, qu'arriva-t-il plus tard ? ce que j'avais prévu, ce que je m'étais permis de dire au Premier Consul qui ne voulut pas m'écouter. On vit Fouché conserver sa police quand le gouvernement n'en avait plus ; on vit le ministre destitué se jouer d'un successeur amphibie, tenir réellement les fils d'une administration occulte, faire tomber dans ses pièges l'impéritie d'une administration avouée, et Fouché redevenu indispensable si l'on voulait qu'il ne devînt pas dangereux. Le lion, saisi d'une terreur panique, se jeta en aveugle dans les filets du renard.

Telle fut l'histoire exacte de la disgrâce de Fouché ; personne n'en fut plus affligé que M^me^ Bonaparte, qui ne l'apprit que comme le public. Joséphine, dans toutes les circonstances, avait pris la défense de Fouché contre les sorties de son mari ; elle croyait qu'il était le seul des ministres qui lui dît la vérité. Elle avait une si haute opinion de la manière dont Fouché faisait la police, que, la première fois que je la vis seule à notre retour de Mortfontaine à la Malmaison, elle me dit : « Mon cher Bourrienne, parlez-moi franchement ; est-ce avec la police de Moncey, de Duroc, de Junot et de Davout, que Bonaparte sera au courant des complots ? Ce ne sont, vous le savez mieux que moi, que de vils espionnages. Savary n'a-t-il pas fini par avoir aussi sa police ? Combien tout cela m'effraie ! Ah ! mon cher ! on m'enlève tous mes soutiens et l'on ne m'entoure que d'ennemis ! — Pour justifier vos regrets, il

faudrait être sûre que jamais Fouché ne s'est montré d'accord avec Lucien pour le divorce. — Oh ! cela, je ne le crois pas. Bonaparte ne l'aime pas, et il n'aurait pas manqué de me le dire quand je lui en parlais favorablement. Vous verrez que ses frères finiront par le mener à leur but. »

J'ai déjà parlé des tribulations de Joséphine et de l'acharnement de Joseph et surtout de Lucien contre elle ; je raconterai donc ici, à propos de la disgrâce de Fouché, que Mme Bonaparte regrettait comme un appui, quelques scènes dont la Malmaison fut témoin vers ce temps-là. Confident des deux partis, acteur involontaire dans ces scènes, et quand vingt-sept ans se sont écoulés depuis, quel intérêt, quel motif pourrait m'engager à altérer en rien la vérité ?

Mme Louis Bonaparte était grosse et avançait dans sa grossesse. Joséphine, qui cependant aimait tendrement ses enfants, ne voyait pas arriver l'époque de la délivrance de sa fille, avec cet intérêt si naturel au cœur d'une mère. Depuis longtemps elle n'ignorait pas les bruits calomnieux répandus sur la liaison supposée d'Hortense avec le Premier Consul, et cette basse accusation lui faisait répandre bien des larmes. La pauvre Joséphine a payé bien cher l'éclat dont elle a brillé ! Comme je savais à quel point ces bruits atroces étaient dénués de fondement, je tâchais de la consoler en lui disant, ce qui était vrai, combien je m'efforçais d'en démontrer l'horreur et la fausseté. Cependant Bonaparte, ébloui de l'amour que de toutes parts on lui manifestait alors, irritait les chagrins de sa femme par suite d'un fol enivrement : il cherchait à lui persuader que ces bruits ne devaient leur publicité qu'au vœu que formait la France pour lui voir un enfant ; de sorte que ces apparentes consolations,

données par l'amour-propre à la douleur maternelle, rendaient plus vives les terreurs conjugales, et la crainte du divorce revenait tout entière. Ainsi, dans ses folles illusions, Bonaparte se figurait que la France ambitionnait d'être gouvernée par un bâtard, ce qui eût été une singulière manière de fonder une légitimité nouvelle.

Ici, qu'il me soit permis de faire quelques observations sur un fait où je suis pour quelque chose et qui mérite une courte explication : j'ai lu dans un ouvrage, qu'une personne sortant de chez le Premier Consul, avec lequel cette personne s'était entretenue du Consulat à vie et de l'hérédité, trouva M^me^ Bonaparte au moment où elle venait de quitter Bourrienne, et que M^me^ Bonaparte emmena dans le parc la personne en question. Là, Joséphine aurait dit en parlant des partisans de l'hérédité : « Ils se vantent d'avoir gagné Bourrienne ; j'ai peine à le croire ; il faut que vous le sondiez. » Je ne révoque jamais en doute, sans preuves positives du contraire, un fait positivement énoncé ; je ne nie donc pas que Joséphine a dit ce qu'on rapporte d'elle ; mais, en l'admettant comme vrai, je n'y puis voir qu'une nouvelle preuve des craintes et des inquiétudes qui assaillaient Joséphine. Si elle venait de me quitter, elle venait probablement de me parler de ses chagrins, et certes elle savait bien que je n'étais pas plus partisan qu'elle des ambitieux projets du Premier Consul ; je ne pouvais, de mon côté, ignorer combien le repos de sa femme en était troublé puisqu'elle ramenait toujours la conversation sur ses funestes pressentiments ; il fallait, en effet, qu'elle en fût bien préoccupée pour être devenue pour ainsi dire indifférente aux couches de sa fille.

Au surplus, elle me connaissait bien quand elle ajoutait : « J'ai peine à le croire. »

Joséphine, dont toutes les susceptibilités, aujourd'hui même encore, me paraissent excusables, n'avait pas oublié ma conduite, lorsque deux ans auparavant les mêmes questions avaient été agitées à l'occasion des lettres de Louis XVIII au Premier Consul. Je sais, à la vérité, que ces questions, d'abord timides, se montraient plus à découvert quand le Consulat à vie eut mis Bonaparte sur les marches du trône ; je n'ai pas oublié non plus que lors de la publication intempestive du parallèle entre *César*, *Cromwel et Bonaparte*, étant un jour entrée dans notre cabinet sans être annoncée, ce qui lui arrivait quelquefois, quand, par la bonne humeur du déjeuner, elle croyait à une continuation de bonne humeur, Joséphine s'approcha de Bonaparte tout doucement, s'assit sur ses genoux ; lui passa légèrement les doigts dans les cheveux et sur la figure, et, jugeant l'instant favorable, lui dit avec expansion de tendresse : « Je t'en prie, Bonaparte, ne te fais pas roi. C'est ce vilain Lucien qui te pousse : ne l'écoute pas. » Bonaparte lui répondit sans humeur et même en riant en prononçant les derniers mots : « Tu es folle, ma pauvre Joséphine. Ce sont toutes tes vieilles douairières du faubourg Saint-Germain, c'est ta La Rochefoucauld, qui te font tous ces contes-là..., tu m'ennuies ; laisse-moi tranquille. » Ce jour-là, la meilleure intelligence régnait dans le ménage consulaire, ce dont je me souviens comme d'un songe presque effacé, mais je me rappelle qu'alors la nécessité d'être témoin de quelques petites tendresses affectueuses n'était pas la fonction la plus agréable du secrétaire intime du Premier Consul.

Ce que Bonaparte avait dit un jour à sa femme avec un ton de bonne amitié, la vérité est que je lui avais plusieurs fois entendu dire sérieusement ; j'ai bien été présent, cinq ou six fois, à de pareilles altercations. On ne saurait nier non plus l'intimité qui régnait entre la famille des Beauharnais et la famille des Bonaparte. Fouché, comme je l'ai dit, était dans les intérêts de Joséphine, et Lucien, le plus acharné de ses ennemis. Un jour Rœderer s'emporta avec tant de violence contre Fouché, en présence de Mme Bonaparte, que celle-ci lui répliqua, avec une extrême vivacité : « Les vrais ennemis de Bonaparte sont ceux qui lui donnent des idées d'hérédité, de dynastie, de divorce et de mariage ! » La bonne Joséphine n'avait pas pu retenir cette exclamation, sachant que Rœderer était dans ces idées, qu'il propageait sous l'influence de Lucien.

Témoin de cette scène, et ayant toujours pris la part la plus vive aux peines et aux pressentiments de Joséphine, je lui confiais tout ce que je savais, parce qu'elle était incapable de trahir la confiance qu'elle inspirait. Je me rappelle qu'un jour où elle était venue nous voir à notre petite maison de Rueil ; comme je la reconduisais à pied sur la grande route jusqu'à sa voiture, qu'elle avait envoyée en avant, je m'ouvris entièrement à elle sur les craintes que me causait l'ambition de Bonaparte, que j'aimais bien sincèrement, et sur les perfides conseils de ses frères. « Madame, lui dis-je, si nous ne parvenons pas à dissuader le général de se faire roi, l'avenir m'effraie pour lui. Si jamais il rétablit la royauté, il aura travaillé pour les Bourbons, qui remonteront un jour sur le trône qu'il aura relevé. Personne, sans doute, ne pourrait, sans passer pour fou, dire quelle série

de chances et d'événements produira un pareil résultat ; mais il ne faut que du sens pour juger combien ces chances seront longtemps à redouter. L'ancien régime rétabli, l'occupation du trône ne sera plus qu'une question de famille, et non plus une question de gouvernement entre la liberté et le pouvoir monarchique. Par quelle raison alors la France, s'il faut qu'elle cesse d'être libre, ne préférerait-elle pas l'ancienne race de ses rois ? Vous le savez sûrement ; il n'y avait pas deux ans que vous étiez mariée, quand, en revenant d'Italie, votre mari me dit qu'il aspirait à la royauté. Dans ce temps-là, l'intimité du collège était encore pleine entre nous, mais vous n'ignorez pas que, changé par ses flatteurs, son ambition en efface chaque jour quelque chose ; il m'écouta alors avec intérêt, avec amitié, convint que l'entreprise était trop hasardeuse ; il me dit même qu'il était encore trop jeune en gloire, mais sa pensée n'en est pas moins restée gravée dans son esprit, et c'est sur elle que tous ses projets, toutes ses actions ont roulé depuis. L'élan de la France, au 18 Brumaire, a placé le pouvoir entre ses mains. Depuis ce temps, la France, il faut l'avouer, n'est plus reconnaissable ; il a tout empreint de vigueur là où il n'y avait que dissolution, il a ramené l'opinion à la royauté, mais par degrés ; il a commencé par être Consul avec deux hommes nuls ; ensuite est venu le fameux parallèle ; puis la prorogation du Consulat pour dix ans ; aujourd'hui le Consulat à vie ; ah ! s'il pouvait s'en tenir là ! Il ne lui manque plus qu'un vain titre ; aucun souverain en Europe n'a autant de pouvoir que lui. J'en suis fâché, Madame, mais je crois, ma foi, qu'en dépit de vous, vous serez reine ou impératrice. »

M^me^ Bonaparte m'avait laissé parler sans m'interrompre; mais quand je prononçai les mots de reine, d'impératrice : « Mon Dieu ! Bourrienne, me dit-elle, que je suis loin d'avoir cette ambition ; que je sois toujours la femme du Premier Consul, voilà tout ce que je souhaite. Dites-lui donc tout ce que vous venez de me dire ; tâchez qu'il ne se fasse pas roi. — Madame, repris-je, les temps sont trop changés. Les hommes les plus sages, les plus fortes têtes ont lutté avec constance, avec courage contre sa tendance vers l'hérédité; tout désormais est inutile, et il ne m'écouterait pas : il est inflexible dans les discussions sur l'héridité; si l'opposition est grave, son humeur n'a plus de bornes, ses paroles deviennent dures et brèves, son ton impérieux, et son autorité l'emporte. — Pourtant, Bourrienne, il a tant de confiance en vous, que si vous essayiez encore une fois... — Madame, je vous l'ai dit, il ne m'écoutera plus. Que pourrais-je d'ailleurs ajouter à ce que je lui dis lors des lettres de Louis XVIII, quand je lui représentai qu'étant sans enfant, il n'aurait personne à qui léguer un trône, que sans doute, d'après l'opinion qu'il a de ses frères, il n'aurait pas voulu réédifier pour eux. » Ici Joséphine m'interrompit encore. « Mon ami, me dit-elle, quand vous avez parlé d'enfants, vous a-t-il dit quelque chose? Vous a-t-il parlé de divorce? — Pas un mot, Madame, je puis vous l'assurer. — Si on ne l'y poussait pas, je crois qu'il ne s'y déterminerait pas ; vous savez combien il aime Eugène, et Eugène est si bon avec lui ! Quelle différence avec Lucien? C'est ce vilain Lucien que Bonaparte écoute trop et dont cependant il me dit toujours du mal. — Je n'apprends, Madame, ce que dit Lucien à son frère que par celui-ci, quand il

veut bien me le dire; Lucien évite toujours la présence d'un témoin dans ses entretiens avec votre mari; mais je puis vous assurer que depuis deux ans je n'ai jamais entendu le mot de divorce sortir de la bouche du général. — Je compte toujours sur vous, mon cher Bourrienne, pour l'en détourner, comme vous l'avez fait à cette époque. » — Je ne crois pas qu'il en ait la pensée, mais si elle lui revenait, considérez, Madame, que ce serait pour des motifs bien différents; entièrement livré aux intérêts de sa politique et de son ambition, qui l'emportent maintenant en lui sur tout autre sentiment, il ne serait plus question de scandale, de procès devant les tribunaux, mais d'un coup d'autorité que des lois complaisantes justifieraient, et que peut-être sanctionnerait l'Église. — « C'est vrai; vous avez raison. Mon Dieu! que je suis malheureuse! »

Telle fut une des conversations que j'eus avec M^me^ Bonaparte sur un texte qu'elle ramenait souvent entre nous; il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en rapprocher ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène en parlant de sa première femme. Selon le Mémorial, Napoléon aurait donc dit que quand Joséphine dut enfin renoncer à l'espérance d'avoir un enfant, elle le mit souvent sur la voie d'une grande supercherie politique, et qu'elle finit par lui proposer ouvertement. Je crois que Bonaparte a dit cela, mais je ne crois pas que cela soit vrai : Joséphine m'a confié tant d'autres choses, qu'elle m'aurait parlé de cette communication extraordinaire. Non, Joséphine n'a point fait une pareille proposition, j'ose l'affirmer. Il n'y a pas assez longtemps que j'ai rapporté la proposition que Lucien eut l'audace de lui faire à elle-même, au moment du voyage de Plombières, pour qu'on ait pu

l'oublier; et l'on n'aura pas oublié, non plus, avec quelle indignation cette proposition fut repoussée. J'ai, à la vérité, été témoin des efforts de la médecine pour rendre à Joséphine les signes d'une fécondité qui avait cessé de se manifester; je me rappelle très bien qu'un jour, Bonaparte entrant dans notre cabinet où j'étais déjà, s'écria, avec une joie impossible à peindre : « Eh bien ! Bourrienne, ma femme a enfin ses... ». Je lui en fis mes sincères compliments, plus par courtoisie, que dans l'espérance de le voir père du fait de Joséphine, car je me rappelai que Corvisart m'avait averti qu'il parviendrait à faire ce tour de force médical, mais il m'avait en même temps assuré qu'il n'en résulterait rien. La médecine fut la seule supercherie politique à laquelle Joséphine eut recours; et, à sa place, quelle autre femme n'en eût fait autant?

Voilà donc la femme et le mari en contradiction, ce qui n'est pas une chose rare; mais de quel côté est la vérité? Je n'hésite pas à la ranger du côté de Joséphine : il y a loin en effet d'une femme qui confie ses craintes et ses espérances à un témoin unique des secrets d'un ménage, aux déclarations tardives d'un homme qui, ayant vu s'écrouler l'édifice immense de son ambition, ne songe plus, dans une retraite forcée, qu'à conserver intact l'édifice de sa gloire, sans qu'on y puisse remarquer la moindre tache : Napoléon aurait dû alors se souvenir que César ne voulait pas que sa femme pût même être soupçonnée.

CHAPITRE IV

M. Fesch et le cardinal Fesch. — Rétablissement du culte. — Les arts et l'industrie. — Exposition au Louvre. — Aspect de Paris en 1802. — Affluence aux Tuileries. — Les ambassadeurs. — Nombreuses présentations. — La Vénus de Médicis et la Pallas de Velletri. — Signes de prospérité générale. — Le cours des rentes. — Complaisance de la Cour de Rome. — Reconnaissance du royaume d'Etrurie. — *Te Deum* à Turin. — Nouvelle Constitution de la république batave. — Les ministres non responsables. — Les Bourbons. — Conversation avec M. de Lafayette. — Opinion du Premier Consul sur l'Amérique et la Pologne. — Dissidence de Bonaparte et de M. de Lafayette. — Le concordat blâmé. — Réflexions du Premier Consul.

M. Fesch, qui, lors de notre retour d'Égypte et pendant notre relâche forcée à Ajaccio, avait escompté, à un taux un peu cher, les sequins d'Égypte du général en chef, était redevenu l'abbé Fesch, aussitôt que Bonaparte, Consul, eut relevé en France les autels renversés pendant la Révolution. Le 15 d'août 1802, il fut sacré évêque et reçut le chapeau de cardinal dès l'année suivante; ainsi, Bonaparte profitait de ce que l'un des membres de sa famille avait été dans les Ordres, pour l'élever aux plus hautes dignités de l'Église; plus tard, il donna au cardinal Fesch l'archevêché de Lyon.

Le Premier Consul se félicitait beaucoup d'avoir triomphé, au moins en apparence, des répugnances que ses alentours avaient manifestées pour le réta-

blissement du culte ; il lisait avec satisfaction les rapports où on lui annonçait que les églises étaient fréquentées ; enfin, pendant l'année 1802, ses soins s'étendirent à tout ce qui pouvait contribuer à la réformation des mœurs, plus dissolues sous le Directoire, qu'elles ne l'avaient été, même pendant la Terreur.

Dans sa marche envahissante, le Premier Consul ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient à la fois fixer les regards de la multitude et obtenir l'approbation des gens sensés. Il aimait assez les arts, et jugeait que l'industrie devait être protégée par le chef d'un gouvernement ; mais il faut convenir en même temps que lui-même rendait sa protection stérile par les empiètements continuels de son pouvoir. sur cette liberté sage qui est l'âme de tout.

Pendant les jours complémentaires de la fin de l'an X, c'est-à-dire vers le commencement de l'automne de 1802, conformément aux ordres que le Premier Consul avait donnés à M. Chaptal, ministre de l'Intérieur, il y eut au Louvre une exposition des produits de l'industrie ; il alla visiter les produits qui y étaient exposés, et comme, déjà à cette époque, il rapportait tout à lui, il parut fier du haut degré de perfection où l'industrie était parvenue en France. Il jouissait surtout de l'admiration que causait l'exposition du Louvre aux nombreux étrangers qui, depuis la paix, affluaient à Paris.

En effet, pendant l'année 1802, la capitale offrait un coup d'œil nouveau pour le génération nouvelle. Le goût du luxe et du plaisir s'était introduit dans les mœurs qui n'étaient plus républicaines, et le grand nombre de Russes et d'Anglais que l'on voyait circuler partout avec de brillants équipages, ne contribua

pas peu à cette métamorphose. Toute la population de Paris accourait au Carrousel les jours de revue, et se plaisait à regarder le spectacle, inaccoutumé pour elle, des riches livrées étrangères et des voitures armoriées. Dans l'intérieur des Tuileries, les audiences étaient brillantes et nombreuses, il ne leur manquait plus que le nom de Levers. M. de Markow, qui avait remplacé M. de Kalitscheff, en qualité d'ambassadeur de Russie ; le marquis de Luchesini, ambassadeur de Prusse, et le lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre, faisaient au Premier Consul de nombreuses présentations, et il était bien aise que sa Cour, qu'il voulait former, eût sous les yeux des modèles de courtisans étrangers. Jamais, depuis l'assemblée des États généraux, les spectacles n'avaient été aussi fréquentés, les réunions aussi courues; jamais, depuis cette époque, Paris ne s'était présenté sous un aspect aussi satisfaisant. De son côté, le Premier Consul ne négligeait aucun moyen de faire les honneurs de sa capitale, et de la rendre de plus en plus digne de l'admiration des voyageurs. La Vénus de Médicis, enlevée à la galerie des grands ducs de Toscane, vint décorer la galerie du Louvre, et non loin d'elle fut placée en même temps la Pallas de Velletri, conquête plus légitime, puisqu'elle était le résultat de fouilles faites par les ingénieurs français à Velletri. Tout répandait un parfum de prospérité, dont Bonaparte s'enorgueillissait à juste titre ; c'était d'ailleurs avec une vive satisfaction qu'il jetait les yeux sur ce qu'il appelait le grand thermomètre de l'opinion, sur le cours des rentes ; s'il les avait vues doubler de valeur, par la révolution du 18 Brumaire et monter, à cette époque, de 7 francs à 16, cette valeur double fut elle-même plus que triplée après le vote du Consulat

à vie et le Sénatus-Consulte du 4 août, puisqu'elles s'élevèrent alors à 52 francs.

Tandis que Paris présentait un coup d'œil aussi satisfaisant, tout était tranquille dans l'intérieur de la France, et les affaires du dehors n'offraient que des chances de sécurité. La Cour de Rome, qui, on peut le dire, était, depuis le Concordat, à la dévotion du Premier Consul, donnait en toutes circonstances, des exemples d'adhésion aux désirs de la France ; la première, elle avait reconnu l'érection de la Toscane en royaume d'Étrurie, et les républiques Helvétique, Cisalpine et Batave. La Prusse suivit promptement cet exemple qu'imitèrent successivement les autres puissances de l'Europe.

Tous ces États nouveaux, royaumes ou républiques, étaient sous l'influence immédiate de la France. M. de Schimmelpenning, longtemps placé à la tête du gouvernement Batave, était chargé à Paris de représenter ce gouvernement, et le plan d'une nouvelle Constitution adoptée pour la République batave fut

(1) Le Sénatus-Consulte du 4 août était presque une nouvelle Constitution renfermant quatre-vingt-six articles divisés en dix titres, savoir :

1° Des assemblées et collèges électoraux.
2° Des assemblées de canton.
3° Des collèges électoraux d'arrondissements et de départements.
4° Des Consuls.
5° Du Sénat dont les membres ne peuvent excéder le nombre de 120.
6° Des Conseillers d'État dont le nombre ne peut excéder 50.
7° Du Corps législatif.
8° Du Tribunat réduit à 50 membres.
9° De la justice et des tribunaux.
10° Du droit de faire grâce.

Outre tous les changements apportés à la Constitution, le Premier Consul recevait, par le même Sénatus-Consulte, le droit de nommer son successeur.

plus l'œuvre de la France que celle de la Hollande. Le Piémont, divisé en six départements, fut réuni à la France, et la nouvelle d'un *Te Deum* chanté à Turin, en actions de grâces pour cette réunion, ne laissa pas de doute à Bonaparte sur la facilité avec laquelle l'Italie se courberait un jour sous son joug. L'île d'Elbe, que la première abdication de Napoléon a rendue si fameuse, fut aussi réunie au simulacre de la République française. Nous étions donc en paix avec tout le monde, et tout semblait concourir à assurer au Premier Consul le pouvoir absolu, le seul qu'il ait jamais pu concevoir. Je n'aurais pas connu ses plus secrètes pensées que je ne me serais pas, ce me semble, trompé sur ses projets, car un des signes caractéristiques de son gouvernement, même sous la dénomination consulaire, ne laissait guère de doute sur sa volonté. S'il eût voulu fonder un gouvernement libre, il est de toute évidence qu'il eût chargé les ministres d'une responsabilité nationale, tandis qu'ils n'avaient de responsabilité qu'envers lui ; il ne voyait en eux que des instruments qu'il brisait à volonté. Ce seul indice était capable de dévoiler toutes ses intentions futures ; et pour mieux faire ressortir l'irresponsabilité de son ministère, tous les actes du gouvernement ne furent signés que de M. Maret, secrétaire d'État.

Ainsi le Consulat à vie n'était réellement qu'un Empire déguisé, dont l'usufruit n'était pas capable de satisfaire longtemps l'ambition du Premier Consul ; ses frères l'emportèrent et une dynastie nouvelle fut résolue.

Ce n'était pas de l'intérieur de la France que pouvaient naître d'abord les difficultés, mais il y avait à craindre sérieusement que les puissances étrangères, après avoir reconnu le gouvernement consulaire et

traité avec ce gouvernement, ne montrassent des dispositions différentes, des susceptibilités probables, à l'égard d'un gouvernement redevenu monarchique. La question des Bourbons restait en dehors tant que la France serait une République ; au contraire, le trône relevé, les yeux pouvaient se porter sur la famille qui l'avait occupé pendant tant de siècles. Bonaparte sentit bien ce que sa position avait de délicat à cet égard, mais il savait envisager les obstacles et ne pas en être effrayé. On a déjà vu combien d'obstacles l'avaient contraint de retarder l'époque du Consulat à vie, et j'ai dit à la fin du volume précédent, l'humeur que lui avait causée le vote suspensif et motivé de M. de Lafayette. Le Premier Consul me reparla depuis de la dernière conversation qu'il avait eue avec cet homme célèbre dans les fastes de la liberté : l'on peut juger diversement M. de Lafayette, mais personne ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une grande fixité de principes. Entre autres objets, il avait été question entre le Premier Consul et M. de Lafayette du gouvernement des États-Unis d'Amérique. M. de Lafayette avait dit à Bonaparte, que lors de la formation de l'Union, on avait agité la question de savoir s'il y aurait un président à vie ; bien que cette question eût été, comme on le sait, résolue négativement, Bonaparte, de cela seulement qu'elle avait été mise en avant, arguait en faveur de sa nomination à vie, disant que les Américains n'avaient su ce qu'ils faisaient en se privant de ce qu'il regardait comme le seul moyen d'assurer la prospérité d'un État. Il était profondément convaincu que l'on ne pouvait rien faire de bien là où il n'y avait pas unité de pouvoir, et il regardait, peut-être avec raison, le mode d'élection usité pour le trône de Pologne, comme une des causes

qui avaient contribué à rendre plus facile l'anéantissement de ce royaume. En effet, là où il y a haute élection, il y a brigue, et point de brigue sans que les portes ne soient soudain ouvertes aux cabales des partis, et aux intrigues que cherchent toujours à fomenter les puissances étrangères, quand un trône électif est vacant.

Quoi qu'il en soit, le Premier Consul, ennemi comme il l'était de toute idée de liberté, n'avait pu longtemps s'accorder avec M. de Lafayette, nourri, imbu, de ces idées ; la manière même dont celui-ci était rentré en France lui avait souverainement déplu. En effet, M. de Lafayette, croyant, ou faisant semblant de croire la France libre, était revenu à Paris sans passeport, et avait dit : « Je suis sorti de ma patrie en même temps que la liberté ; j'y rentre avec elle, car elle est enfin revenue, puisque Napoléon en est le premier interprète. » Et Napoléon trouva tout d'abord très mauvais que l'apôtre de la liberté américaine fût revenu sans passeport.

Ce ne fut pas seulement sur le gouvernement consulaire des États-Unis, sur la durée de la présidence fixée à deux ans, et la nouvelle liberté de la France consulaire que M. de Lafayette se montra opposé aux idées du Premier Consul ; il blâma le Concordat ; il aurait voulu que Bonaparte, laissant à tous les cultes une égale liberté, les eût tous placés, comme aux États-Unis, tout à fait en dehors du gouvernement, et que les sectateurs d'un culte, quel qu'il fût, se fussent accordés entre eux pour pourvoir aux besoins de ce culte et de ses ministres. Je me rappelle qu'à cette occasion Bonaparte me dit : « Lafayette a peut-être raison en théorie ; mais qu'est-ce que c'est qu'une théorie ? une sottise, quand on veut en faire

l'application à des masses d'hommes ; et puis, il se croit toujours en Amérique ! comme si les Français étaient des Américains ! Il ne m'apprendra peut-être pas ce qu'il faut à ce pays-ci. La religion catholique y domine, et d'ailleurs j'ai besoin du Pape, il fera ce que je voudrai. Savez-vous que Lafayette s'est servi d'une drôle d'expression ? ajouta en souriant le Premier Consul ; il m'a dit que j'avais envie de me faire casser la petite fiole sur la tête. Nous verrons, nous verrons ! » Nous avons vu en effet.

CHAPITRE V

Le gouvernement militaire. — Les généraux diplomates. — Bonaparte tutoyé par Lannes. — Familiarités insupportables. — Beau caractère de Lannes. — Disgrâce préméditée. — Conseils perfides. — L'hôtel de Noailles. — La caisse de la Garde. — Oubli volontaire. — Lannes chez le général Lefebvre. — Quatre cent mille francs prêtés. — Fureur de Lannes. — Reproches amers. — Un duel sans Junot. — Moyen de payer ses dettes et l'ambassade de Portugal. — Projets de séparation. — Conseils de Corvisart. — Insensibilité de Bonaparte envers moi. — Le pour et le contre. — Longue hésitation. — La dépêche en retard. — M. de Talleyrand dans le cabinet du Premier Consul. — Colère de Bonaparte. — La main blessée. — Propos insupportable. — Réponse imprudente. — Je donne ma démission. — Lettre de Duroc. — Démission acceptée. — Sang-froid de ma part, et nouvel accès de colère. — Mes adieux. — Menaces au Tribunat. — Je déjeune avec Bonaparte. — Promesses de bienveillance. — Duroc me prie de rester. — Mon départ prévenu par un rappel. — Bonaparte plus aimable que jamais. — Invitation refusée. — Réconciliation provisoire.

Ce n'était pas seulement un gouvernement absolu que Bonaparte travaillait à fonder en France ; c'était en même temps un gouvernement militaire, ce qui est encore pis. Il croyait qu'un arrêté signé de sa main était doué de la vertu magique de transformer ses généraux en diplomates habiles, aussi les nommait-il aux ambassades, comme s'il eût voulu indiquer aux souverains, près desquels il les accréditait, qu'il prendrait un jour leurs trônes d'assaut. Nous avons vu Duroc et le colonel Sébastiani chargés d'importantes missions, et les

remplir, eux, avec distinction ; nous avons vu également l'ambassade de Londres confiée au général Andréossy, contre l'opinion du ministre des Relations extérieures ; de la même manière, Brune fut envoyé à Constantinople, et Lannes à Lisbonne. Cette dernière nomination tint à des causes que l'on ne lira probablement pas sans intérêt, tant elles sont de nature à mettre dans tout son jour le caractère de Bonaparte, et à faire connaître en même temps à quels moyens il ne dédaignait pas de descendre quand il voulait éloigner ses plus fidèles amis eux-mêmes, alors que leur présence lui était devenue importune.

Bonaparte ne tutoyait plus Lannes, mais Lannes continuait à le tutoyer, et l'on ne saurait se figurer à quel point cette persistance de familiarité, chez l'un de ses plus vaillants frères d'armes, lui était devenue insupportable. Connaissant sa brusque franchise et cette haute témérité qui ne l'abandonnait pas plus à la ville que dans le mouvement d'une bataille, déjà, au 18 Brumaire, il avait craint ses reproches, et c'est pour cela qu'il l'avait commis au commandement de Paris, s'assurant par là qu'il ne pourrait être auprès de lui à Saint-Cloud. Depuis ce temps, et malgré la grandeur toujours croissante et toujours plus exigeante du Premier Consul, Lannes avait si bien conservé son franc-parler, qu'il était devenu le seul qui osât encore traiter Bonaparte en camarade, et lui dire la vérité sans ménagements. Il n'en fallut pas plus pour que l'éloignement de Lannes fût résolu. Mais sous quel prétexte éloigner le vainqueur de Montebello ? Ce prétexte, il fallut le faire naître, et c'est dans cette machination, vraiment diabolique, que Bonaparte mit en jeu cette surabondance de ruse dont il était si amplement pourvu.

Lannes, sans souci du lendemain, prodigue de son or comme de son sang, dépensait sans compter, donnait beaucoup aux pauvres officiers et à ses soldats qu'il aimait comme ses enfants ; aussi Lannes n'avait-il pour toute fortune que des dettes. Quand il avait besoin d'argent, ce qui arrivait fort souvent, il venait tout simplement aux Tuileries et en demandait au Premier Consul qui, j'en dois convenir, ne lui en refusait jamais. Connaissant sa position, Bonaparte lui dit un jour : « Il faut, mon cher, vous loger convenablement, vous mettre sur un pied digne de votre rang ; tenez, louez l'hôtel de Noailles, faites-le meubler avec assez de magnificence. » Lannes, à qui sa franchise même ne permettait pas de supposer une arrière-pensée, suivit le conseil du Premier Consul. L'hôtel de Noailles fut donc loué et très richement meublé. Odiot fournit un service d'argenterie d'une valeur de près de deux cent mille francs.

Le général Lannes, après s'être ainsi conformé aux intentions de Bonaparte, vint le trouver et lui demanda quatre cent mille francs, montant des dépenses faites en quelque sorte par son ordre. « Mais, lui dit le Premier Consul, je n'ai pas d'argent. — Comment ! tu n'as pas d'argent ? que diable vais-je faire ? — Mais, n'y en a-t-il pas dans la caisse de la Garde ? Prenez ce qu'il vous faut, nous arrangerons cela. »

Toujours sans méfiance, Lannes alla trouver le trésorier de la Garde, qui fit d'abord quelque difficulté, mais qui céda bientôt quand il sut que c'était avec l'assentiment du Premier Consul.

Il n'y avait pas vingt-quatre heures que Lannes avait touché les quatre cent mille francs, lorsque le trésorier reçut de l'ordonnateur en chef de la Garde l'ordre de donner l'état de sa caisse ; le reçu des quatre

cent mille francs, représentant cette somme, ne fut pas admis. Ce fut en vain que le trésorier parla de l'autorisation du Premier Consul, celui-ci avait tout à coup perdu la mémoire; il avait totalement oublié ce qui s'était passé; en un mot, il fallut que Lannes restituât les quatre cent mille francs à la caisse de la Garde, et, comme je l'ai dit, Lannes n'avait que des dettes. Il se rendit chez le général Lefebvre, qui l'aimait comme son élève et auquel il compta tout ce qui s'était passé. « Maladroit, lui dit Lefebvre, que n'es-tu venu me trouver? pourquoi vas-tu devoir quelque chose à ce b...-là? Tiens, voilà quatre cent mille francs; porte-les-lui et envoie-le faire f... »

Lannes arriva furieux chez le Premier Consul : « Comment, lui dit-il, tu es capable d'une pareille indignité! me traiter de la sorte! me tendre un piège aussi indigne, après tout ce que j'ai fait pour toi; après tout le sang que j'ai prodigué pour servir ton ambition! Voilà donc la récompense que tu me réservais! Tu oublies donc le 13 vendémiaire où j'ai fait plus que toi? Te souviens-tu de Millesimo? J'étais colonel avant toi. C'est pour te servir que je me suis refait soldat. Il fallait me laisser grenadier. Pour qui me suis-je battu à Bassano ? Tu m'as vu à Lodi, à Governolo où je fus blessé : et tu me joues un tour pareil! Sans moi Paris se serait révolté au 18 brumaire; sans moi tu n'aurais pas gagné la bataille de Marengo. Moi seul, oui, moi seul, j'ai passé le Pô à Montebello, avec toute ma division; tu as voulu en faire honneur à Berthier qui n'y était pas; moi, j'ai payé de ma personne, pour me voir humilier! Cela ne se peut pas; cela ne sera pas. Je devrais... » Bonaparte immobile l'écoutait pâle de colère, et Lannes était sur le point de le provoquer en duel, quand Junot, attiré

par ses cris, entra précipitamment. Sa présence inopinée remit un peu le Premier Consul et calma en même temps la fureur du général. « Eh bien ! lui dit alors Bonaparte, allez à Lisbonne; vous y gagnerez de l'argent, et quand vous reviendrez vous n'aurez besoin de personne pour payer vos dettes. » Ainsi fut atteint le but que Bonaparte s'était proposé. Lannes partit pour Lisbonne, ne le gêna plus par ses familiarités, et à son retour il ne tutoya plus Bonaparte.

Ce n'est pas, je l'avouerai, sans intention que j'ai placé ici la scène de Lannes avec le Premier Consul; elle me conduit tout naturellement à expliquer les véritables causes pour lesquelles Bonaparte et moi nous nous sommes séparés. Je demanderai au lecteur la permission d'entrer à cet égard dans beaucoup de détails, car on a répandu tant de bruits faux sur les circonstances qui ont accompagné ou qui ont suivi notre séparation, qu'il m'importe beaucoup de rétablir les faits dans toute leur exactitude. Toujours fidèle à la loi que je me suis faite, je ne dissimulerai rien.

Depuis neuf mois j'avais offert ma démission au Premier Consul. Le travail était devenu trop pénible pour moi, l'assiduité trop fatigante. Ma santé était tellement compromise par l'excès d'application, que Corvisart, qui ne cessait de me prescrire le repos, me déclara positivement que je ne résisterais pas encore longtemps à la fatigue qui m'était imposée. Corvisart parla sans doute dans le même sens au Premier Consul, car celui-ci me dit un jour, et d'un ton fort peu attendri : « Eh bien! Bourrienne; Corvisart dit que vous n'avez pas un an à vivre. » Le compliment n'était pas trop agréable de la part d'un ami de collège, et je dois dire en même temps, que la prédiction du docteur n'avait rien de hasardé.

J'avais bien pris la résolution de suivre le conseil de Corvisart, ma famille m'en pressait sans cesse, mais je retardais toujours à le faire. Je ne pouvais oublier une intimité qui n'avait été troublée qu'une fois, lorsque Joseph avait rempli auprès de moi chez Fouché des fonctions qui n'étaient que trop dans les attributions de ce ministre; j'étais retenu aussi par le souvenir de l'accueil que j'avais reçu en arrivant auprès du vainqueur de l'Italie; j'éprouvais une peine très vive à quitter celui qui m'avait témoigné tant de confiance, et avec lequel j'étais lié depuis l'âge de sept ans; tout cela l'emportait toujours sur les dégoûts que m'inspiraient beaucoup de choses, et sur la contrariété presque continuelle qui résultait de l'opposition de mes sentiments personnels, aux travaux dont j'étais chargé. Ces diverses considérations me retenaient dans un état de perplexité dont une circonstance imprévue pouvait seule me faire sortir. Cette circonstance se présenta; et voici comment elle amena une première rupture.

Le 27 février, à dix heures du soir, Bonaparte me dicta une dépêche diplomatique très importante et très pressée pour M. de Talleyrand. Il invitait en même temps le ministre des Relations extérieures à se rendre aux Tuileries le lendemain à une heure fixée. Conformément à l'usage établi, je remis la lettre à l'officier de service, pour qu'il la fît parvenir au ministre.

Ce jour-là était un samedi. Le lendemain, dimanche, M. de Talleyrand arriva, comme pour l'audience, aux Tuileries vers midi. Le Premier Consul, lui ayant adressé la parole au sujet de la dépêche de la veille, fut extrêmement étonné d'apprendre que le ministre ne l'avait reçue que le matin. Il sonna aussitôt le garçon de bureau, pour qu'il m'appelât. Comme il

était de très mauvaise humeur, il tira le cordon de la sonnette avec tant de précipitation, qu'il se heurta violemment les doigts à l'angle de la tablette de la cheminée. J'arrivai en toute hâte : « Pourquoi, s'écria-t-il en m'apostrophant avec vivacité, pourquoi ma lettre n'est-elle pas parvenue hier au soir? — Je n'en sais rien ; je l'ai remise immédiatement à celui qui devait la faire parvenir. — Allez vous en informer auprès de lui, et revenez vite. » Ayant pris rapidement toutes les informations, je rentrai dans le cabinet. « Eh bien? » me dit le Premier Consul, dont l'humeur s'était encore accrue. — « Eh bien ! général, ce n'est la faute de personne : on n'a trouvé M. de Talleyrand ni au ministère, ni à la rue d'Anjou, ni dans les maisons où on pouvait supposer qu'il serait. » Ne sachant plus à qui s'en prendre, contenu par l'impassibilité de M. de Talleyrand, mais étouffant de colère, Bonaparte se lève, et sort du cabinet, va lui-même dans la salle des gardes, appelle l'officier de service, et l'interpelle brusquement. Celui-ci, troublé par la colère du Premier Consul, balbutie, répond mal, et Bonaparte, de plus en plus agité par l'incohérence des réponses de l'officier, retourne dans le cabinet. L'ayant vu ainsi hors de lui, je l'avais suivi, et en l'accompagnant à son brusque retour, je m'efforçais de le calmer ; je l'engageais à ne pas faire tant de bruit pour une chose qui n'était pas, après tout, d'une si grande importance. Je ne sais s'il fallut attribuer sa violence au sang qui coulait de sa main, et qu'il regardait à tous moments ; mais il lui prit un trépignement furieux tel que je ne lui avais jamais vu ; et comme j'allais entrer avec lui dans le cabinet, il en rejeta la porte avec tant de violence, que si j'eusse été plus près de lui de deux ou trois pouces,

j'aurais eu infailliblement la figure brisée; il accompagna ce mouvement, que l'on peut appeler convulsif, d'une apostrophe insupportable; il s'écria devant M. de Talleyrand : « Laissez-moi tranquille! vous êtes une f...e bête! » — A ces paroles inouies, j'avoue que la colère qui maîtrisait le Premier Consul s'empara tout à coup de moi, et que transporté par un mouvement aussi brusquement que l'éclair, j'ouvris la porte avec autant de vivacité qu'il en avait mis à la fermer, et je m'écriai, n'ayant réellement plus ma tête : « Vous êtes cent fois plus bête que moi. » Cela dit, je refermai la porte, et je montai dans mon appartement, situé au-dessus de notre cabinet.

J'étais aussi loin de prévoir que de souhaiter une pareille occasion de me séparer du Premier Consul, mais ce qui était fait était fait; je la saisis donc, sans prendre même le temps de la réflexion, et encore tout ému de colère, je traçai en ces termes l'offre de ma démission définitive :

Général,

L'état de ma santé ne me permet plus de continuer mon service auprès de vous; je vous prie d'accepter ma démission.

BOURRIENNE.

Quelques moments après je vis de mes fenêtres des chevaux de selle arriver sur la terrasse. C'était un dimanche et, contre son ordinaire, Bonaparte voulut sortir à cheval, ce jour-là : Duroc l'accompagna. A peine fut-il sorti, que je descendis dans le cabinet où je posai ma lettre sur la table. Rentré à quatre heures avec Duroc, Bonaparte vit ma lettre : Ah! ah! dit-il à Duroc, avant de l'ouvrir : une lettre de Bourrienne! et il ajouta presque aussitôt, car le billet n'était pas long à lire : il boude... Accepté! J'avais quitté les

Tuileries au moment même où il était rentré; Duroc m'envoya où je dinais le billet suivant :

Le Premier Consul me charge, mon cher Bourrienne, de te dire qu'il accepte ta démission, et de te demander de me mettre au fait de ses papiers. Je t'embrasse : DUROC.

P. S. J'irai tout à l'heure chez toi.

Duroc vint me chercher à huit heures du soir. Le Premier Consul était dans son cabinet quand nous y entrâmes : je commençai aussitôt à expliquer à Duroc tout ce qui pouvait le mettre au fait. Piqué de voir que je ne lui parlais pas, et du sang-froid avec lequel je causais avec Duroc, Bonaparte me dit, du ton le plus dur : « Allons f... en voilà bien assez comme cela... laissez-moi! » Je dégringolai de l'échelle où j'étais monté, pour indiquer à Duroc la place des papiers, et me retirai très vite; moi aussi, j'en avais assez comme cela.

Je restai encore deux jours aux Tuileries, pour avoir le temps de trouver un logement. Le lundi je descendis dans l'appartement du Premier Consul pour lui faire mes adieux; nous causâmes longtemps et très amicalement ensemble; il me dit qu'il était fâché que je le quittasse et qu'il ferait pour moi tout qu'il pourrait : je lui désignai plusieurs places; enfin je me rabattis sur le Tribunat. Cela ne vous convient pas, me dit-il, ce sont des bavards et des phraseurs que je chasserai; tous les troubles des États viennent des bavardages de la tribune; je n'en veux pas. Il continua sur un ton qui ne me laissa aucun doute sur l'inquiétude que lui causait le Tribunat, qui comptait dans ses rangs de grands talents et de beaux caractères (1).

1 Le Premier Consul commença en 1802 par une réduction de 50 membres; plus tard le corps entier fut supprimé.

Le lendemain, mardi, le Premier Consul me fit déjeuner avec lui. Après déjeuner, pendant que Bonaparte causait avec quelqu'un, Mme Bonaparte et Hortense me pressèrent de faire quelques démarches, me faisant observer avec la douceur et la bienveillance qu'elles me témoignèrent toujours, que je devais le faire; elles me disaient que j'avais aussi eu tort, que je m'étais oublié; je leur répondis que je croyais le mal sans remède, et que, d'ailleurs, j'avais véritablement besoin de repos. Dans ce moment le Premier Consul m'appela, causa encore longtemps avec moi, et renouvela la promesse de toute sa bienveillance.

Je descendis à cinq heures, et j'allais quitter tout à fait les Tuileries, lorsque je rencontrai le garçon de bureau qui me dit que le Premier Consul me demandait. Duroc, qui était dans la pièce qui précède le cabinet, me dit : « Mon cher, il veut que tu restes. Je t'en prie, ne résiste pas : fais-moi ce plaisir-là. Je lui ai déclaré que je ne pourrais pas tenir à ce métier-là; je n'en ai pas l'habitude; et entre nous, cela m'ennuie trop. » J'entrai dans le cabinet, sans répondre à Duroc; le Premier Consul vint à moi en souriant, et me dit en me tirant l'oreille comme dans ses moments gracieux : « Boudez-vous toujours ? » et il me conduisit ainsi jusqu'à ma place accoutumée. « Allons, mettez-vous là. » Il faut l'avoir connu pour juger de ma position. Il avait, quand il voulait, un charme entraînant. Je ne me sentis pas la force de résister; je ne pus répondre, et je repris auprès de lui mes habitudes et mon travail. Cinq minutes après, on vint lui annoncer qu'il était servi. — « Vous dînerez avec moi? me dit-il. — Je ne peux pas : je suis attendu là où je me rendais quand vous m'avez fait appeler; je ne puis y manquer. — Allons, je n'ai rien à dire, mais donnez-

moi votre parole que vous serez ici à huit heures? — Je vous la donne. »

Ainsi je me retrouvai de nouveau le secrétaire intime du Premier Consul, et je crus à la sincérité de notre raccommodement.

CHAPITRE VI

Actes du gouvernement consulaire. — Bonaparte et Louis XIV. — Les grandes époques. — Les Consuls effacés. — Le nom de Périgord. — Le faubourg Saint-Germain. — La Cour de Rome et la Légion d'honneur. — Le Conseil d'État. — Conseillers en mission. — Liberté des opinions respectée. — Haine de la publicité. — Le mot de *sujets*. — Paroles de Bonaparte. — Le Tribunat supprimé d'avance. — Discours de M. Siméon. — Réponse du Premier Consul. — La nomination en blanc.

Je vais maintenant jeter un coup d'œil sur les actes les plus importants du gouvernement consulaire, avant l'élévation de Bonaparte au Consulat à vie. Il ne faut point perdre de vue que Bonaparte ne travaillait que pour lui, et que, en exerçant le Consulat il faisait l'Empire. La preuve en est dans toutes ses actions, dans tous ses discours, dans les paroles que la discussion des lois l'entraîna à prononcer au Conseil d'État, enfin dans ses confidences du soir. Sous ce rapport on peut dire que l'histoire n'offre aucun exemple d'un empire fondé comme le fut l'Empire français, puisque toutes les parties en furent organisées sous le manteau d'une république. Enfin ce fut sans secousse, et dans le court espace de quatre ans que l'on vit surgir des débris d'une république improvisée un gouvernement plus absolu que ne l'avait été le gouvernement de Louis XIV. Cela tenait à bien

des causes, et j'ai pu étudier combien était grande l'influence que la volonté soutenue d'un seul homme pouvait exercer sur les hommes et sur son siècle. Le temps n'est rien; c'est ce qui le remplit qui marque les grandes époques : on ne sait rien des siècles où ont végété les rois fainéants; et le pontificat de Léon X, qui a donné son nom à son siècle, n'a duré que onze ans.

Bonaparte en a régné quatorze ; car on peut bien légitimement compter les années du Consulat au nombre des années de son règne. Dans sa pensée, en effet, il était roi le soir même où il coucha au Luxembourg. Sur cela, je ne crains pas de faire des redites, parce que si une grande idée doit sortir de mon livre, c'est l'idée même qui prédominait dans la tête de Bonaparte, c'est l'assiduité de son esprit à se faire un grand nom dans la postérité, et à créer un gouvernement à sa guise, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel lui, chef de l'État, serait tout. Sous le Consulat, les deux autres Consuls étaient tellement effacés que, malgré les gardes dont il leur permettait encore l'usage, M. de Talleyrand, selon la volonté du Premier Consul, était de fait le second personnage du gouvernement consulaire.

Le nom de M. de Talleyrand, l'ancienneté de la maison de Périgord étaient un mérite aux yeux du Premier Consul, et par une de ces disparates incroyables dont la mobilité de son génie a pu seule donner une idée, il était partisan de l'égalité parmi les hommes, autant qu'il était ennemi de la liberté. Telle était du moins sa pensée tant qu'il fut Consul ; car on sait combien, depuis son avènement au trône impérial, il a été séduit par le prestige attaché aux grands noms. On verra plus tard comment les confidences

écrites d'une femme célèbre par son esprit, contribuèrent à faire, aux yeux de Bonaparte, une puissance du faubourg Saint-Germain.

Cette puissance n'était pas toutefois celle qu'il redoutait le plus ; il était avec elle en délicatesse, et aimait mieux la séduire que la vaincre. Ce qu'il redoutait sérieusement, c'étaient les hommes de la Révolution, et il comprenait dans cette catégorie tous ceux qui s'étaient fermement attachés aux libertés et aux institutions que la Révolution avait créées. La raison en était bien simple, il s'agissait précisément de ceux qui, ne voulant pas que quelques améliorations, si chèrement achetées, fussent perdues, s'opposaient au Consulat à vie et surtout à l'hérédité.

Cependant le Premier Consul, tout en obéissant aux besoins de son ambition, était sans cesse occupé du soin de la légitimer par des institutions organiques. Le Concordat l'avait réconcilié avec la Cour de Rome et les personnes heureusement douées de principes religieux ; les radiations nombreuses d'émigrés inscrits sur les fatales listes de proscription, lui rattachaient une foule d'anciens nobles, et bien que l'amnistie accordée aux personnes ne s'étendit pas aux propriétés, ce n'en était pas moins un grand sujet d'éloges pour le Premier Consul.

La Légion d'honneur, d'abord mal accueillie, devint promptement l'objet de tous les vœux, de toutes les ambitions ; l'ordre apporté dans les levées d'hommes, pour le service de terre et de mer, assura la force des armées, et la création d'une nouvelle école militaire promit à ces mêmes armées des officiers instruits et dignes de les commander. La paix, de quelque courte durée qu'elle dût être, permettait au Premier Consul de s'occuper de toutes ces mesures de prospérité inté-

rieure, et il était alors d'une grande assiduité aux séances du Conseil d'État.

Ce Conseil dont a vu que Bonaparte m'avait nommé membre, mais où mes fonctions ne me permettaient pas de siéger, était l'âme du gouvernement consulaire. Sans assister aux séances, j'en suivais les travaux avec un vif intérêt, parce que Bonaparte manquait rarement, quand les discussions avaient été d'une grande importance, de me rapporter le soir ou le lendemain matin les opinions qu'il avait émises, et celles qu'il avait controversées. Ces discussions l'occupaient beaucoup, parce que le Conseil d'État était en général composé des hommes les plus forts dans les diverses branches d'administration, et que la complaisance, bien qu'elle y fût en majorité, était souvent loin d'être unanime, ce dont j'ai déjà donné une preuve quand j'ai dit quels obstacles avait rencontrés la proposition relative à la fondation de la Légion d'honneur.

Je me réserve de dire, dans la suite de mes Mémoires, qu'elle est mon opinion sur un Conseil d'État en général ; je me borne en ce moment à présenter une idée exacte de ce qu'était ce Conseil sous le gouvernement consulaire. On y discutait d'abord de bonne foi, avec liberté, et comme en famille, les projets du gouvernement. Ces projets une fois adoptés étaient transmis au Tribunat, puis au Corps législatif. Or, comme le Corps législatif était muet, il fallait, pour bien comprendre ce qu'il était dans l'État, le considérer comme un haut tribunal de législation devant lequel les tribuns étaient les avocats du peuple, et les Conseillers d'État, chargés de soutenir les projets de loi, les avocats du gouvernement. Cette seule considération expliquera l'animosité du Premier Consul

contre le Tribunat, et ce que devint la Constitution quand ce corps en fut rayé par une décision brusque et arbitraire.

Sous le Consulat, non seulement il y avait un Conseil d'État considéré comme Corps politique, mais chacun des membres qui le composaient pouvait être revêtu d'une autorité spéciale. C'est ce qui arriva quand le Premier Consul envoya des Conseillers d'État chargés d'une mission dans chacune des divisions militaires où il y avait une Cour d'appel. Les instructions que leur donna le Premier Consul étaient vastes et pour ainsi dire sans limites : ils devaient examiner toutes les branches de l'administration, constater l'état des caisses des hauts employés des finances ; s'entendre avec les généraux et les inspecteurs aux revues pour le service militaire, avec tous les agents principaux des perceptions directes ou indirectes pour les revenus de l'État, et enfin avec les préfets et les ingénieurs des ponts et chaussées, pour bien apprécier les réparations urgentes qu'exigeaient les routes et les canaux; les besoins et les améliorations que réclamaient les localités départementales. Ces Conseillers en mission devaient aussi interroger l'opinion des lieux qu'ils visitaient, sur la politique du gouvernement; de sorte que de leurs rapports rapprochés et comparés il résultait pour le Premier Consul un ensemble de documents qui lui montrait la France tant sous ses rapports politiques et moraux, que sous le rapport des parties matérielles de l'administration. Mais en cette occasion encore, une mesure, excellente en elle-même, devint funeste à l'État. On ne dit que peu la vérité au Premier Consul, ou du moins on la farda tellement pour la lui présenter sous le jour qui lui plaisait le plus, qu'elle était méconnaissable, car on croyait lui

faire sa cour, et on ne se trompait pas, en lui peignant la disposition des esprits moins comme elle était en effet, que comme il désirait qu'elle fût ; ainsi il résulta de l'ensemble de ces rapports des arguments nouveaux en faveur de son ambition.

Cependant, je dois faire observer que dans les discussions au Conseil d'État, le Premier Consul n'était point effrayé de la liberté des opinions ; souvent même il la provoquait, parce que, bien qu'il fût déterminé à ne faire que ce qu'il voudrait, il aimait à s'éclairer, et l'on aurait peine à se figurer combien, en deux ans, son génie s'était façonné aux grandes affaires civiles et législatives. Mais cette liberté d'opinions qu'il tolérait au Conseil, lui était insupportable au Tribunat. Cela venait de ce que les séances du Tribunat étaient publiques, tandis que celles du Conseil d'État étaient secrètes, et que ce que Bonaparte redoutait par-dessus tout était la publicité. Quand il avait à transmettre au Corps législatif ou au Tribunat des lois de peu d'importance, il en était très satisfait, et il appelait cela leur donner des os à ronger.

Parmi les objets mis en délibération devant le Conseil et les Corps de l'État, il en est un qui donna lieu à une discussion dont le motif était singulier : il s'agissait d'un mot parfaitement placé par rapport à la Russie, dans l'article 3 du traité de cette puissance avec la France, mais qui sous le gouvernement consulaire, ressemblait à une prophétie, ou, pour mieux dire, à une déclaration anticipée ; il était question des sujets des deux gouvernements. Cette dénomination de *sujets*, appliquée à ceux qui croyaient encore être les citoyens de la République française, choqua surtout le Tribunat ; Chénier se montra un des plus ardents parmi ceux qui réclamèrent contre l'intro-

duction de ce mot dans le dictionnaire du nouveau gouvernement ; il dit que les armées françaises avaient versé leur sang pour que les Français fussent des citoyens et non des sujets. Mais les paroles de Chénier ne servirent qu'à irriter, sans utilité, le Premier Consul, car le traité, que les formules d'alors obligeaient de présenter aux corps délibérants, fut adopté dans le Tribunat à l'unanimité, moins quatorze voix, et la proportion des boules noires fut encore plus faible au Corps législatif ; qu'y avait-il à faire contre les mandataires et les orateurs du peuple, qui consentaient à se reconnaître sujets, même avant de l'être ? Rien que ce que fit le Premier Consul ; les assujettir, et il ne demandait pas mieux.

Cette discussion passa presque inaperçue, mais elle avait fort déplu au Premier Consul qui, le soir même, m'en témoigna tout son mécontentement. « De quoi se mêlent ces bavards-là, me dit-il ; ils veulent être des citoyens !... Pourquoi n'ont-ils pas su l'être. Il fallait que mon gouvernement traitât d'égal à égal avec la Russie. J'aurais eu l'air d'un mannequin aux yeux des Cours étrangères, si j'avais cédé aux sottes prétentions du Tribunat. Ces gens-là m'ennuient à un tel point, que je suis tenté d'en finir tout de suite avec eux. » Je tâchai de calmer le Premier Consul et m'efforçai de lui faire sentir combien un acte de précipitation pourrait lui nuire : « Oui, vous avez raison, ajouta-t-il, mais soyez tranquille, ils ne perdront rien pour attendre ! » Ce genre de promesse n'était pas du nombre de celles pour lesquelles la parole du Premier Consul se trouvait en défaut, et il le fit bien voir au Tribunat.

Dans la grande question du Consulat à vie, le Premier Consul fut cependant plus content du Tribunat

que dans la circonstance que je viens de rappeler, grâce à la précaution qu'il avait déjà prise, d'en faire sortir ceux des membres de ce corps qui s'étaient montrés les plus opposés aux empiètements de son pouvoir. Le Tribunat avait décidé qu'il serait offert au Premier Consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale, et que cette décision serait transmise au Sénat par un message. Il n'y eut pas une seule voix contraire à cette proposition émanée de Chabot de l'Allier, alors président du Tribunat, et qui, pour la faire, avait momentanément quitté le fauteuil.

Je retrouve dans mes papiers l'allocution qu'une députation du Tribunat adressa au Premier Consul par l'organe de M. Siméon; elle était ainsi conçue :

Jamais les félicitations du Tribunat n'avaient été déterminées par des événements si mémorables. Ce n'est plus une moisson brillante, mais sanglante et amère, de lauriers, ce sont les fruits d'une guerre glorieuse, adoucis et mûris par la paix. A côté du magnifique tableau que les orateurs du gouvernement nous présentèrent hier de la situation où cette paix met l'Europe, nous pouvons placer celui de l'intérieur de la République, si embelli par la comparaison du passé, si riche des améliorations du présent, si heureux des gages et des espérances de l'avenir.

Une nouvelle carrière s'ouvre devant le peuple Français. Le même génie et la même habileté y guideront ses chefs, les mêmes efforts les y seconderont, le même attachement les y suivra.

Elles méritèrent bien de la patrie, ces armées qui l'ont sauvée, défendue, agrandie; celui qui les conduisit tant de fois à la victoire a les mêmes droits sur la reconnaissance nationale. Ces droits sont écrits partout. Je les lis sur les drapeaux de ces braves soldats si fiers de la gloire de leur général; ils sont gravés sur les sommets des Alpes, comme dans les plaines de l'Italie.

La victoire seule ne les a pas tracés. D'autres monuments les attestent.

Qui a pacifié la Vendée, fait cesser les dernières proscriptions, rendu la paix aux consciences, la liberté aux cultes, aux familles des membres chéris et malheureux ?

Je me hâte : je crains de paraître louer, quand il ne s'agit que d'être juste, et de marquer en peu de mots un sentiment profond que l'ingratitude aurait pu seule étouffer.

Nous attendons que le premier corps de la nation se rende l'interprète de ce sentiment général, dont il n'est permis au Tribunat que de désirer et de voter l'expression. Quelle qu'elle soit, Citoyen Premier Consul, elle ajoutera à vos honneurs ces témoignages si précieux pour une grande âme, de la reconnaissance publique. Vous appartiendrez au peuple français par ce lien de plus, bien autrement puissant que celui du pouvoir et des dignités; il attachera plus que jamais votre bonheur au bonheur de la nation et votre gloire à sa liberté.

Je n'aurais peut-être pas rapporté textuellement la pièce que l'on vient de lire, si je ne l'avais regardée comme extrêmement curieuse en ce sens, qu'ayant été l'expression du Corps que le Premier Consul redoutait le plus, on peut juger à quel point devaient descendre les complaisances pour le satisfaire. Selon sa coutume en pareil cas, Bonaparte joua son rôle avec toute l'adresse dont il était capable ; après avoir dit à la députation combien il était touché, reconnaissant même des sentiments du Tribunat, il ajouta :

Je ne désire d'autre gloire que celle d'avoir rempli tout entière la tâche qui m'est imposée. Je n'ambitionne d'autre récompense que l'affection de mes concitoyens ; heureux, s'ils sont bien convaincus que les maux qu'ils pourraient éprouver seront toujours pour moi les maux les plus sensibles ; que la vie ne m'est chère que par les services que je puis rendre à la patrie ; que la mort même n'aura pas d'amertume pour moi, si mes derniers regards peuvent voir le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire.

Ces paroles étaient belles, sans doute ; mais les actions qui suivirent en expliquèrent assez le sens.

Au surplus, quand le Premier Consul rentra dans son cabinet, il était très gai et me dit : « Bourrienne, c'est une nomination en blanc que le Tribunat vient de m'offrir; je saurai la remplir; c'est moi que cela regarde ! »

CHAPITRE VII

Bonaparte et le pouvoir. — Le témoignage éclatant. — Lenteur et impatience. — La tête de Bonaparte. — Les Sénateurs aux Tuileries. — Laplace et Lacépède. — Dévouement de Cambacérès. — Bizarrerie d'un Sénatus-Consulte. — Mécontentement du Premier Consul. — Paroles ambiguës. — Le peuple consulté. — Causes de mon absence du Conseil d'État. — Roederer et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. — Observation de Dubois. — Arrêté consulaire. — Le plus ou le moins. — M. de Vaublanc. — Réponse écrite. — Adresse du Tribunat. — Conseils mal pris. — Les vœux de la France.

On vient de voir l'avant-scène du Consulat à vie ; voyons maintenant comment, l'intrigue une fois ourdie, la pièce fut jouée, et comment le héros du drame, au bénéfice duquel avait lieu la représentation, affecta de rester autant qu'il le put dans les coulisses. A entendre les discours publics du Premier Consul, on aurait dit qu'il voulait en agir avec le pouvoir comme il l'avait fait à l'égard de la résidence de Saint-Cloud, refuser l'offre et prendre ensuite la chose offerte.

Voici comment les choses se passèrent.

Le Tribunat avait donc émis la proposition indéterminée d'offrir au Premier Consul un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale. Restait alors à savoir quel serait cet éclatant témoignage. Bonaparte savait bien ce qu'il voulait, mais il ne voulait pas le

dire d'une manière positive, et bien que, dans les mouvements d'impatience que lui causaient la lenteur des Corps de l'État et l'indécision de quelques-uns de leurs membres, il ait souvent parlé de monter à cheval, de tirer l'épée, il se contraignit au point de ne manifester de violence que dans ses impatiences confidentielles, et voulut, au contraire, avoir l'air de céder lui-même à une violence. Dès lors il n'aurait pas usurpé un pouvoir viager, contraire à la Constitution ; il n'aurait fait que céder aux besoins de la France, et il ne se serait déterminé à asservir la patrie que par l'excès de son amour pour elle. Une telle combinaison n'aurait pu germer et mûrir dans un cerveau vulgaire, mais la tête de Bonaparte n'était pas une tête comme une autre ; il lui fallut une volonté bien forte pour enchaîner longtemps l'audace qui lui était si naturelle et qui résultait plus encore de son tempérament que de son caractère. J'avoue que moi, qui l'ai bien connu, j'ai toujours plus admiré en lui ce qu'il avait le courage de ne pas faire que tout ce qu'il a jamais accompli de plus audacieux.

Conformément à l'usage, la proposition du Tribunat fut transmise au Sénat. Dès lors les Sénateurs, sur lesquels le Premier Consul comptait le plus, parurent fréquemment aux Tuileries. Laplace, que Bonaparte avait jugé si mauvais ministre, et Lacépède se disputaient la palme du dévouement que méritèrent encore mieux que ces deux savants illustres, les deux collègues du Premier Consul. Cambacérès, satisfait du degré d'influence qu'il avait exercée sur le chef du gouvernement, lorsqu'il avait obtenu la licence pour les courriers de la malle, de transporter à Paris les produits gastronomiques de la France, se montrait plus ardent qu'un autre à assurer le triomphe des

vœux secrets du Premier Consul. Comme, en sondant les esprits, dans les conciliabules préparatoires qui précédèrent la discussion au Sénat, on avait reconnu que la majorité ne serait pas pour que le témoignage éclatant fut le Consulat à vie, il fut convenu que le rapporteur bornerait ses conclusions à la demande d'une prorogation temporaire de la dignité de Premier Consul en faveur de Bonaparte. M. de Lacépède, rapporteur, prit donc des conclusions conformes et limita la prorogation à dix années, qui ne commenceraient à courir qu'après les dix années portées dans la Constitution. Je ne me rappelle plus quel fut le Sénateur qui, le premier, émit la proposition du Consulat à vie ; mais, ce que je sais parfaitement, c'est que Cambacérès agit de tout son pouvoir auprès des membres du Sénat, dont il croyait pouvoir disposer, pour que cette proposition l'emportât. Soit flatterie, soit conviction, le second Consul entretenait son collègue, ou plutôt son maître, dans les idées d'une réussite complète ; Bonaparte, en l'écoutant, hochait la tête avec l'air du doute, et il me disait ensuite : « Ils feront peut-être quelques simagrées, mais il faudra bien qu'ils en viennent là. »

On demanda dans le Sénat que la proposition du Consulat à vie eût la priorité sur celle de la prorogation décennale ; mais ce fut en vain, et la dernière de ces deux propositions ayant été adoptée, il n'y eut plus à délibérer sur l'autre.

Il y avait quelque chose de très curieux dans le Sénatus-Consulte qui fut rendu. Le Sénat y parlait au nom du peuple français, et c'était, disait-il, « pour témoigner sa reconnaissance aux Consuls de la République » que l'on prolongeait de dix années la durée du régime consulaire, seulement du Premier Consul.

A la vérité, une prolongation de pouvoir, votée en faveur de Cambacérès ou de Lebrun, n'eût été pour eux qu'une amère dérision, car l'un et l'autre savaient à quoi s'en tenir sur la durée du bail de Bonaparte avec la République.

Le Premier Consul, très mécontent de la décision du Sénat, cacha toutefois son mécontentement sous des paroles ambiguës : lorsque Tronchet, alors président du Sénat, lui eut lu en audience solennelle et à la tête de la députation le Sénatus-Consulte de prorogation (1), il répondit:

Sénateurs, la preuve honorable d'estime consignée dans votre délibération du 18 sera toujours gravée dans mon cœur.

Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature. Je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait, n'était encore sanctionné par son suffrage.

Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la République, mais la fortune est inconstante et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu trop de quelques années.

L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique, au moment où la paix du monde est proclamée.

Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'appellent.

Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise.

Ainsi, Bonaparte voilait son ambition déconcertée sous des paroles profondément dissimulées, sous de faux semblants de respect pour les décisions du peuple qu'il voulait consulter. Le sens vrai de ces paroles ne

(1) Voir aux notes et éclaircissements historiques, à la fin du volume.

fut pas compris de tout le monde et ne pouvait l'être, en effet, que par ceux qui étaient initiés dans le secret de ses desseins. Il n'accepta point l'offre du Sénat, parce qu'il voulait plus, parce que son refus, après qu'il avait été question du Consulat à vie, donnait au témoignage éclatant voté par le Tribunat un tout autre aspect et lui rendait, pour ainsi dire, sa virginité. Ainsi, la question redevenue nouvelle, ne recevrait de décision que du peuple, et puisque le peuple avait le droit de refuser ce que le Sénat offrait, il avait, par cela même, le droit de donner ce que le Sénat n'offrait pas. Tels furent les calculs de Bonaparte, et ce fut dans ce sens qu'il me parla du Sénatus-Consulte et de sa réponse à la députation du Sénat.

Les choses étant ainsi disposées, le moment était venu de consulter le Conseil d'État pour savoir quel mode on choisirait pour invoquer les suffrages du peuple, quelles questions lui seraient soumises, et quand, enfin, il conviendrait de recueillir ses suffrages. On convoqua donc extraordinairement le Conseil d'État, qui s'assembla le 10 mai.

Je n'assistais point aux séances du Conseil d'État, quoiqu'il y eût déjà assez longtemps que Bonaparte m'avait nommé membre de ce Conseil. Les travaux assidus du cabinet ne m'auraient pas permis d'y assister, quand même les convenances qu'exigeaient ma position auprès du Premier Consul n'y auraient pas mis un obstacle invincible, et j'avoue que je ne le regrettais nullement, car j'y aurais été souvent fort embarrassé ; je n'aurais pas toujours pu m'empêcher d'émettre dans le Conseil des avis conformes à ceux que je me permettais dans la solitude du cabinet où ils n'étaient pas toujours bien pris. Qu'eût-ce été, s'il y avait eu des échos ! mais si je n'assistais pas au

Conseil, je devais à ma position de n'ignorer rien de ce qui s'y passait d'important.

Dans l'affaire dont il s'agit, Bonaparte voulut se tenir en dehors de toute influence ostensible, mais ses deux collègues travaillèrent pour lui avec plus de zèle qu'il n'aurait pu en montrer lui-même; ils furent vivement appuyés par plusieurs membres du Conseil, parmi lesquels on remarqua surtout Roederer et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Une observation de Dubois exerça aussi beaucoup d'influence sur la décision à intervenir. Dubois était, comme on sait, préfet de police: il déclara que de tous les rapports qui lui étaient faits journellement, il résultait « que l'opinion publique était généralement contraire au Sénatus-Consulte, et que, partout, on demandait hautement que le général Bonaparte fut nommé Consul à vie et qu'on lui donnât le droit de choisir son successeur ». Cette déclaration était, à la vérité, d'un grand poids dans la bouche de l'homme qui devait le mieux connaître l'opinion; cependant, il se manifesta quelque opposition, mais sans aigreur, et, en tout, la discussion fut calme et même froide, à ce que me dit un membre du Conseil. Une forte majorité l'emporta dans l'intérêt du Premier Consul; et lui, toujours fidèle à son plan, toujours prêt à caresser la souveraineté du peuple, qu'il avait en horreur, il promulgua l'arrêté suivant, première explication de sa réponse au Sénat.

Les Consuls de la République,

Considérant que la résolution du Premier Consul est un hommage éclatant rendu à la souveraineté du peuple; que le peuple, consulté sur ses plus chers intérêts, ne doit connaître d'autres limites que ses intérêts mêmes, arrêtent ce qui suit:

Article premier. — Le peuple français sera consulté sur cette question :

Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?

Art. 2. — Il sera ouvert dans chaque commune des registres où les citoyens seront invités à consigner leur vœu sur cette question.

Art. 3. — Ces registres seront ouverts au secrétariat de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les maires et tous les notaires.

Art. 4. — Le délai pour voter dans chaque département sera de trois semaines à dater du jour où cet arrêté sera parvenu à la préfecture et de sept jours à compter de celui où l'expédition sera parvenue à chaque commune.

Dans cet arrêté, la politique du Premier Consul se montre sous un jour nouveau et son adresse y brille de tout son éclat. Tout à l'heure il refusait le moins pour avoir le plus ; actuellement il se faisait proposer le plus pour faire briller sa modération en n'acceptant que le moins. Le Conseil d'État avait sanctionné le prétendu vœu rapporté par Dubois, qui conférait au Premier Consul le droit de désigner son successeur, et, de son propre mouvement, le Premier Consul n'en voulait point ; aussi le second Consul, en présentant le lendemain l'arrêté au Conseil d'État, ne manqua-t-il pas de faire valoir cette haute modération qui ne permettait pas de supposer l'ombre d'une arrière-pensée ambitieuse. Ainsi le Sénat se trouva joué et l'arrêté des Consuls fut transmis en même temps au Corps législatif et au Tribunat.

Au Corps législatif, M. de Vaublanc se distingua entre tous ceux des députés qui exaltèrent la conduite du gouvernement, et ce fut lui qui prononça la harangue apologétique de la députation du Corps législatif au Premier Consul. Après s'être adressé à cet être de raison que l'on nomme le gouvernement, il

finit par parler au Premier Consul seul, mode de flatterie jusqu'alors inusité et qui fut loin de déplaire à celui qui en était l'objet (1). Comme le discours de M. de Vaublanc avait été communiqué au Premier Consul, celui-ci prépara la réponse suivante qu'il avait écrite aussi, mais je crois que ce travail fut fait avec M. Maret, car je ne me rappelle pas que Bonaparte me l'ait dicté. Il répondit :

Les sentiments que vous venez d'exprimer et cette députation solennelle sont pour le gouvernement un gage précieux de l'estime du Corps législatif.

J'ai été appelé à la magistrature suprême dans des circonstances telles que le peuple n'a pu peser dans le calme de la réflexion le mérite de son choix.

Alors la République était déchirée par la guerre civile ; l'ennemi menaçait les frontières ; il n'y avait plus ni sécurité, ni gouvernement. Dans une telle crise, ce choix a pu ne paraître que le produit indélibéré de ses alarmes.

Aujourd'hui la paix est rétablie avec toutes les puissances de l'Europe ; les citoyens n'offrent plus que l'image d'une famille réunie, et l'expérience qu'ils ont faite de leur gouvernement les a éclairés sur la valeur de leur premier choix. Qu'ils manifestent leur volonté dans toute sa franchise, dans toute son indépendance ; elle sera obéie ; quelle que soit ma destinée, consul ou citoyen, je n'existerai que pour la grandeur et la félicité de la France.

On voit par la réponse du Premier Consul à la harangue du Corps législatif, qu'elle avait été de nature à lui plaire ; outre la distinction flatteuse qui séparait sa personne du gouvernement, aucun conseil, aucune observation n'y tempérait la plénitude des éloges. Il n'en fut pas de même de l'adresse du Tribunat (2). Après les louanges que la circonstance

(1) Voir aux notes et éclaircissements historiques, à la fin du volume, la harangue de M. de Vaublanc.

(2) Voir à la fin du volume.

exigeait, le Tribunat y émettait pour l'avenir une série d'espérances qui, lorsqu'on les compare aux événements qui ont suivi, ont l'air d'être la contre-partie de tout ce qui a eu lieu ; le Tribunat n'a pas besoin de garantie, parce que Bonaparte a des idées trop grandes et trop généreuses pour s'écarter jamais des principes libéraux qui ont fait la Révolution et fondé la République ; il aime trop la véritable gloire pour flétrir jamais par des abus de pouvoir la gloire immense qu'il s'est acquise ; la nation qui l'appelle à gouverner est libre et généreuse ; il respectera, il affermira sa liberté. Il distinguera ses véritables amis, qui lui diront la vérité, d'avec les flatteurs qui chercheront à le tromper. Bonaparte, enfin, s'entourera des hommes de bien qui, ayant fait la Révolution, sont intéressés à la soutenir.

A ce riant tableau de l'avenir, à ces prophéties si promptement réalisées, et à beaucoup d'autres belles choses, le Premier Consul répondit :

Ce témoignage de l'affection du Tribunat est précieux au gouvernement. L'union de tous les Corps de l'État est pour la nation une garantie de stabilité et de bonheur. La marche du gouvernement sera constamment dirigée dans l'intérêt du peuple d'où dérivent tous les pouvoirs, et pour qui travaillent tous les gens de bien.

Voilà pourtant comme on conduit les peuples et comme on fait du gouvernement. Au surplus, je dois dire une chose qui me paraît incontestable, c'est que, du moment où Bonaparte fut parvenu, à force d'adresse, à obtenir que le peuple fût consulté sur la question du Consulat à vie, il ne dut pas avoir de doute sur un résultat favorable ; non pas seulement à cause de tous les moyens d'influence qui sont à la disposition

d'un gouvernement, et dont la hiérarchie de ses agents étend les ramifications du centre aux extrémités, mais parce que c'était le vœu presque général. Les républicains ne montraient plus qu'avec timidité leurs principes, dont on était désenchanté; les partisans d'une monarchie, sans distinction de famille, voyaient presque une espérance réalisée dans le Consulat à vie; le souvenir des Bourbons régnait encore dans quelques cœurs fidèles au malheur; mais les masses étaient pour le Premier Consul, et ses actes extérieurs, dans le nouveau pas qu'il avait fait vers le trône, avaient été couverts de tant de prudence, qu'on pouvait croire à sa bonne foi. Et d'ailleurs, si moi et quelques autres à des degrés différents, nous étions témoins de ses ruses, de son haut charlatanisme, la France voyait sa gloire et jouissait avec reconnaissance des bienfaits de la paix dont il venait de la doter. Les suffrages du peuple réalisèrent bientôt les espérances du Premier Consul, et ainsi fut fondé le Consulat à vie.

CHAPITRE VIII

Séjour à la Malmaison. — Culte rendu à l'audace. — Promenade dans le parc. — Conversation. — Question inattendue sur les Bourbons. — Réponse négative. — Explication. — L'importance des agents. — Louis XVIII. — Projets. — Différence de Bonaparte pour deux oppositions. — Nouvelles intrigues de Lucien. — Circulaires sans nom. — Brochure de Camille Jordan. — Les peccadilles et le crime. — Violente sortie contre la liberté de la presse. — Brochure saisie. — Les Sénateurs honteux. — Humilité forcée des collègues de Bonaparte. — Revision de la Constitution approuvée. — Argument sans réplique. — Le Sénatus-Consulte réparateur. — Belles paroles de Bonaparte sur la liberté et l'égalité. — M. Barthélemy. — Le corps diplomatique. — Les grands appartements. — Tristesse de Joséphine. — Cambacérès, et le Premier Consul trop populaire.

Quand il n'y eut plus à attendre, pour le Consulat à vie, que les votes populaires, sur lesquels il n'y avait pas de doute à avoir, le Premier Consul alla passer quelques jours à la Malmaison. C'était assez son habitude, après un événement qui sortait de la ligne ordinaire du gouvernement. Là, il réfléchissait sur ce qu'il avait fait, et comme, je ne sais par quelle prédestination, ses actions les plus hasardées étaient toujours couronnées d'un plein succès, il s'affermissait dans la persuasion de sa fortune et dans l'espèce de culte qu'il rendait à l'audace. Tant que la passion le poussait, il ne voyait que le but ; mais, le but atteint, il examinait les obstacles qu'il aurait pu rencontrer.

Le jour où nous arrivâmes à la Malmaison, vers la mi-mai, comme les jours commençaient à être longs, dès que nous fûmes sortis de table, Bonaparte me

dit : « Bourrienne, allons faire un tour. » Je sortis avec lui et nous allâmes nous promener dans le parc. Il était très sérieux, et nous marchâmes pendant deux ou trois minutes sans qu'il proférât un seul mot. Ignorant l'objet de sa préoccupation, et voulant rompre le silence d'une manière qui lui fût agréable, je lui parlai de la facilité avec laquelle il avait rendu nul le dernier Sénatus-Consulte. A peine eût-il l'air de m'écouter, tant sa propre pensée le dominait ; puis, s'arrêtant tout à coup : « Bourrienne, me dit-il, croyez-vous que le prétendant à la Couronne de France renoncerait à ses droits, si je lui faisais offrir une large indemnité, ou même une province en Italie? » Surpris de cette brusque interrogation sur un sujet auquel j'étais loin de m'attendre, je lui répondis que je ne le croyais pas ; qu'à la vérité il était peu probable que les Bourbons revinssent en France tant qu'il serait le chef du gouvernement, mais que, eux, ils devaient regarder leur retour comme probable. « Comment cela? — Général, par une raison toute simple ; ne voyez-vous pas chaque jour que vos agents, vos préfets vous taisent la vérité, et vous flattent dans vos désirs, pour se faire valoir auprès de vous ; n'en êtes-vous pas indigné quand enfin la vérité vous arrive ? — Eh bien ! — Eh bien ! général, il en doit être de même des agents de Louis XVIII en France ; il est dans l'ordre des choses, dans la nature de l'homme, qu'ils entretiennent les Bourbons dans l'idée d'un retour possible, ne fût-ce que pour faire croire à leur habileté, à leur utilité. — C'est juste ; vous avez raison ; votre idée est bonne. Mais soyez tranquille, je ne les crains pas. Pourtant, il y aurait peut-être quelque chose à faire ; j'y penserai ; nous verrons. » La conversation en resta là sur ce

sujet, et l'on verra bientôt que la pensée de Bonaparte n'avorta pas sans fruit dans sa tête.

Je me rappelle que, dans la même conversation, étant revenu à l'objet dont j'avais d'abord cherché à l'entretenir, le Premier Consul me parla, avec une douceur inaccoutumée et qui me surprit, de ceux qui s'étaient prononcés dans les Conseils contre le Consulat à vie. Je ne pus même lui en cacher mon étonnement, lui rappelant avec quelle différence il s'était exprimé en parlant de ceux qui s'étaient opposés à son avènement au Consulat. « Cela n'a rien de surprenant, me dit-il, on peut être un fort honnête homme et aimer la République telle que je l'ai faite ; c'est une question de forme ; je ne leur en veux pas, et, d'ailleurs, que peuvent-ils ? Dans ce temps là, c'était bien différent : il n'y avait que des Jacobins, des Terroristes, des gens sans aveu, des fripons qui voulussent m'empêcher d'arracher la France à l'infamie où l'avait plongée le Directoire. Aujourd'hui, je ne leur en veux pas, je vous le répète ; et puis, je les tiens ; il faudra bien qu'ils marchent ! » On a vu s'ils ont marché.

Dans l'intervalle du temps qui sépara les actes des Corps de l'État, relativement au Consulat à vie et le dépouillement des votes, Lucien renouvela ses intrigues ou, pour mieux dire, leur donna une activité nouvelle pour que la question d'hérédité fût comprise dans les votes, et un grand nombre de préfets renvoyèrent à M. Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, des circulaires qu'ils avaient reçues sans indication d'auteur : tous annonçaient le mauvais effet produit par des circulaires pareilles, adressées aux premiers notables de leur département. Tout cela venait de Lucien, et je n'ai pas su positivement, cette fois, si c'était

d'accord avec son frère, comme lors du fameux pamphlet dont j'ai parlé ; car le Premier Consul ne m'en dit rien ; je crois pourtant que Bonaparte n'y était pas tout à fait étranger, car tout cela sortait de la plume de Roederer à l'instigation de Lucien, et Roederer était alors vu d'un très bon œil aux Tuileries. Seulement je me rappelle qu'un jour Bonaparte me parla avec beaucoup d'humeur d'une brochure que venait de publier Camille Jordan. C'était une brochure à l'occasion du vote national qui allait être prononcé sur le Consulat à vie. Camille Jordan écrivait à peu près dans le sens de la lettre de M. de Lafayette que l'on a vu à la fin du deuxième volume de ces mémoires. Cependant son vote n'était point suspensif ; il le donnait favorable au Premier Consul, et, au lieu d'exiger des conditions préalables, il se contentait, à l'exemple du Tribunat, de tracer une série de garanties qu'il attendait de l'honneur du Premier Consul. Il demandait, entre autres choses, la cessation des détentions arbitraires ; que les agents du pouvoir fussent responsables, et l'ordre judiciaire indépendant. Ces demandes n'étaient que des peccadilles en comparaison du grand crime de Camille Jordan qui demandait aussi la liberté de la presse.

Le Premier Consul avait parcouru la brochure fatale, et se répandait en invectives contre son auteur : « Comment ! disait-il, je n'en finirai donc pas avec ces boute-feux ? Des bavards qui voient de la politique sur du papier, comme le monde sur une carte ! Vraiment ! je n'aurais qu'à les laisser faire, et cela irait bien, ma foi ! Camille Jordan, que j'ai si bien accueilli à Lyon ! Lui aussi, il demande la liberté de la presse ! Non, sûrement, ils ne l'auront pas ! Il vaudrait autant monter tout de suite en voiture, et aller vivre dans

une ferme à cent lieues de Paris. » A la suite de cette violente sortie, le premier acte que fit le Premier Consul en faveur de la liberté de la presse fut de faire saisir la brochure dans laquelle Camille Jordan s'était efforcé d'en préconiser les avantages. Tout ce qui tenait à la publicité, soit à l'aide de la parole, soit par des écrits, était la bête noire de Bonaparte; de là sa haine profonde pour les avocats, les orateurs et les écrivains (1).

Cependant Camille Jordan ne fut pas le seul qui se consuma alors en efforts inutiles pour arrêter Bonaparte sur le penchant de son ambition. Il y avait encore en France un nombre considérable d'hommes qui avaient salué avec enthousiasme l'aurore de la Révolution française, en avaient ensuite abhorré les saturnales et les crimes, et qui, revenus avec les mêmes idées vers les espérances qu'ils avaient d'abord connues, rêvaient la possibilité de voir fonder en France un gouvernement vraiment constitutionnel. Dans le Sénat même, on trouvait quelques hommes indignés de la facilité accoutumée du Sénat, et l'on parlait hautement de la nécessité de soumettre la

(1) Camille Jordan se montra toujours l'un des adversaires les plus prononcés du gouvernement consulaire. Aux propositions que lui faisait Bonaparte pour l'attacher à sa cause, il répondit par un écrit anonyme intitulé : *Vrai sens du vote national pour le consulat à vie*. L'auteur signalait les manœuvres employées par la police pour fausser les suffrages populaires, et, tout en reconnaissant les qualités personnelles et les hauts faits du Premier Consul, tout en avouant ce que la France lui devait, il mettait au grand jour ses vues ambitieuses et demandait les garanties nécessaires. L'ouvrage fut saisi ; Duchesne, parent de Jordan, qui avait remis le manuscrit à l'imprimeur, et qu'on soupçonnait d'en être l'auteur, fut arrêté. Instruit de cet incident, Camille Jordan adressa au Premier Consul un exemplaire de son ouvrage, s'en avoua l'auteur et se rendit à Paris. Mais, contre son attente, on ne l'inquiéta nullement, et l'affaire en resta là. (D. L.).

Constitution à une revision capable de la coordonner au Consulat à vie; plusieurs mêmes pensaient à accorder la même faveur qu'au Premier Consul à ses collègues, afin d'assurer par là la durée du gouvernement consulaire; mais que pouvait-on faire pour eux contre leur propre volonté? On les obligeait par cette seule idée à se rendre encore plus humbles auprès du Premier Consul, plus ardents à assurer son triomphe unique, dans la crainte qu'il pût leur supposer des velléités qu'ils étaient loin d'avoir.

Le projet de revoir la Constitution n'était point du nombre de ceux qui pouvaient effrayer Bonaparte. Il caressait cette idée et lui souriait avec complaisance; c'était pour lui une occasion de donner de nouveaux leurres de liberté à ceux dont la vue n'était pas assez étendue pour lire dans l'avenir; il savait bien après tout qu'aucun changement ne se ferait autrement qu'au profit de son pouvoir. Qu'avait-on en effet à opposer à son influence? A sa propre force il venait d'ajouter une force nouvelle, celle que lui donna le recueillement des votes. Une voix lui aurait-elle parlé du vœu de la nation? Il aurait pu répondre : « Le voilà! regardez : trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-neuf citoyens ont donné leur suffrage; eh bien! dans ce nombre, combien y en a-t-il pour moi? Vous le voyez : trois millions trois cent soixante-huit mille cent quatre vingt-cinq. Comparez; vous n'avez pas à m'opposer un suffrage contre quarante-cinq. Je dois obéir à la volonté du peuple. » Et Bonaparte n'aurait pas manqué d'ajouter : « Quels sont d'ailleurs les suffrages qui me sont contraires? Ceux des idéologues, des avocats, des bavards, des Jacobins et des dilapidateurs de la fortune publique sous le Direc-

toire. » Qu'objecter à de pareils arguments? Et il ne faut pas croire que j'invente les paroles que je place ici dans la bouche de Bonaparte; elles en sont sorties plus d'une fois.

Le dépouillement des votes étant connu, le Sénat se trouva réduit à la nécessité de réparer la seule faute qu'il eût encore commise aux yeux du Premier Consul en lui présentant solennellement un nouveau Sénatus-Consulte et un décret ainsi conçu :

Article Ier. Le peuple français nomme et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte Consul à vie.

Art. II. Une statue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire et de l'autre le décret du Sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

Art. III. Le Sénat portera au Premier Consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français.

Bonaparte répondit à la députation du Sénat, en présence du corps diplomatique, dont le jour d'audience avait été choisi afin de mettre les ambassadeurs à même de faire connaître à leurs Cours respectives que l'Europe comptait un roi de plus. Voici sa réponse, où l'on remarque encore les grands mots de liberté et d'égalité :

La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée... J'obéis à sa volonté...

En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes.

Par mes efforts, par votre concours, citoyens Sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et des incertitudes de l'avenir. Le meilleur des peuples sera le plus heureux comme il est le plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures.

Sénateurs, recevez mes remerciements d'une démarche aussi solennelle. Le Sénat a désiré ce que le peuple français a voulu, et par là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie.

Il m'est bien doux d'en trouver la certitude dans le discours d'un président aussi distingué (1).

Le jour de cette solennité, outre le corps diplomatique, il y avait un concours prodigieux de généraux, d'officiers et d'employés supérieurs du gouvernement; tout, dans les grands appartements des Tuileries, avait un air de fête et d'apparat, mais il n'en était pas de même dans l'appartement de Joséphine, que ne cessait de voir dans chaque pas que le Premier Consul faisait vers le trône un pas qui l'éloignait d'elle. Triste, dévorée de chagrin, il lui fallut faire les honneurs de la réception du soir; elle s'en acquitta avec sa grâce accoutumée. Cependant la conversation eut ce soir-là un caractère tout sérieux: on ne s'occupa guère dans le cercle que de la cérémonie du matin, du bonheur dont la France était assurée pour toute la durée de la vie du Premier Consul; on se rappelait ses paroles, on les exaltait, chacun manifestait son admiration pour le grand homme qui voulait tout devoir à l'assentiment du peuple; le Premier Consul savourait son triomphe avec une modestie bien jouée, tandis que le prévoyant Cambacérès, au milieu d'un groupe nombreux, mettait quelques restrictions à son admiration, trouvant, disait-il, que le Premier Consul aurait dû ne pas manifester des principes aussi populaires.

(1) M. Barthélemy. Voir son discours à la fin du volume.

CHAPITRE IX

Les mécontents. — La concurrence de délation. — Conciliabules clandestins. — Dédain du ministre de la Police. — Rapport des petites polices. — Le fanatisme religieux et les biens nationaux. — Contraste bizarre chez Bonaparte. — Les grands travaux. — Présentation du Code civil. — Assiduité du Premier Consul au Conseil d'Etat. — Les longues séances. — Connaissance de l'homme et science du gouvernement. — Acte de souverain. — Visite au Sénat. — Opposition calculée. — Le lit de justice. — Retour aux Tuileries. — Le Sénat placé avant le Conseil d'Etat. — Augmentation de prérogatives. — Faux bruits sur les ministères. — Plaintes contre Lucien. — Le mutisme jugé ridicule et maintenu. — Point de refus d'être Sénateur. — Création des sénatoreries.

Sous quelque gouvernement que ce soit, il est impossible qu'il n'y ait pas de mécontents. A l'époque du Consulat à vie, ils ne formaient sans doute qu'une bien faible minorité, mais enfin ils s'assemblaient, s'agitaient, entretenaient des correspondances et rêvaient à la possibilité de renverser le gouvernement consulaire. Cette classe d'hommes, que dans tous les temps on désigne sous le nom de mécontents, se compose en général d'hommes peu recommandables, qui, exagérant à leurs yeux les services qu'ils ont peut-être rendus, forcent à l'ingratitude par l'excès de leurs exigences, et s'en prennent ensuite au gouvernement de l'état de malheur où les a souvent réduits leur propre inconduite. Ces gens-là ne sont point dangereux ; leur haine s'exhale en de vaines

clabauderies, et l'on n'a jamais à redouter de voir agir ceux qui parlent sans cesse. Si, dans leurs conciliabules, ils poussent les choses jusqu'à former un plan, arrêter un projet, comme ce n'est la plupart du temps que la misère qui leur a ouvert les yeux sur les fautes du gouvernement, l'appât de l'or leur fait voir les choses sous un tout autre aspect, et l'espoir de se réconcilier avec la fortune établit entre ces sortes de conjurés une concurrence de délation.

Pendant la première moitié de l'année 1802, il y eut de ces assemblées de mécontents que Fouché, encore ministre de la Police, connaissait et dédaignait; il ne jugea pas que cela valût la peine d'en étourdir les oreilles du Premier Consul; au contraire, toutes les petites polices dont j'ai parlé se disputèrent une proie facile à saisir, et, pour se faire valoir aux yeux du Premier Consul, lui présentèrent des criailleries clandestines comme l'effet d'un vaste complot contre son gouvernement. On avait dit dans les conciliabules, qu'il fallait l'enlever et le déposer, parce qu'il voulait rétablir l'ancien régime; on lui reprochait d'avoir rappelé les prêtres, indice certain, disait-on, du prochain retour du fanatisme religieux; il avait ouvert aux émigrés les portes de la France, donc il avait l'intention de revenir sur la vente des domaines nationaux. Des officiers supérieurs, quelques généraux mêmes, avaient tenu de semblables propos, il n'en fallut pas plus, pour que de vils espionnages, comme disait M^me^ Bonaparte, devinssent tout à coup de savantes combinaisons, auxquelles la France allait devoir sa tranquillité, et le Premier Consul sa sécurité. Les délateurs ne manquèrent point; leurs rapports amplifiés furent soumis au Premier Consul; on fit, par l'intermédiaire de la gendarmerie

d'élite, quelques arrestations en dehors de l'action du ministère, et Davout lui-même, pour avoir interrogé quelques prisonniers, se crut un moment le sauveur du Premier Consul. Tout cela faisait pitié. Dans ces circonstances, par une singulière bizarrerie de son caractère, Bonaparte était fatigué de l'importance que l'on s'efforçait de donner à des complots sans danger; il s'en plaignait toutes les fois qu'il m'en parlait, et, malgré cela, il accueillait les rapports et leurs auteurs, comme si lui-même y avait attaché quelque importance. Cela tenait à ce qu'il croyait Fouché mal informé, et il était bien aise de le trouver en défaut; mais, quand alors il faisait appeler le ministre de la Police, celui-ci lui disait que ce n'était que des bagatelles indignes de l'occuper un moment; puis, il disait en outre au Premier Consul, tout ce qu'on lui avait déjà révélé, ajoutait des détails que celui-ci ignorait, et lui racontait comment et par qui Bonaparte avait été informé.

Ces inutiles tracasseries des petites polices n'empêchaient pas le Premier Consul de se livrer à ses grands travaux. Depuis le mois de mars 1802, il était d'une grande exactitude à assister aux séances du Conseil d'État. On a vu que, dès le temps même où nous étions au Luxembourg, il s'était, tout d'abord, occupé de faire rédiger un nouveau code de lois pour remplacer les recueils informes des lois révolutionnaires, et substituer l'ordre à l'espèce d'anarchie qui s'était emparée de la législation. Les hommes les plus versés dans la connaissance du droit avaient coopéré à ce travail immense, et il en était résulté le code qui fut alors le *Code civil*, et depuis le *Code Napoléon*. Les travaux sur cette importante matière étant donc parvenus à leur fin, Bonaparte nomma une

commission chargée d'en faire la présentation. Cette commission, présidée par Cambacérès, fut composée de MM. Portalis, Merlin de Douai et Tronchet. Pendant tout le temps que dura la discussion, au lieu de s'assembler, comme de coutume, trois fois par semaine, le Conseil d'État s'assembla tous les jours, et les séances, dont la durée était ordinairement de deux ou trois heures, furent souvent prolongées pendant cinq et même six heures. Le Premier Consul prenait tant d'intérêt à ces hautes discussions, que pour pouvoir s'en entretenir encore le soir, il lui arriva fréquemment de retenir à dîner plusieurs membres du Conseil. C'est dans ces graves conversations que j'ai le plus admiré l'incroyable variété du génie de Bonaparte, ou plutôt cet instinct supérieur qui lui faisait, tout de suite, envisager sous leur vrai point de vue les questions législatives auxquelles on devait le croire étranger. Cela venait de ce que possédant au suprême degré la connaissance de l'homme et la science du gouvernement, tout ce qu'il fallait pour lier les hommas sous l'empire d'un gouvernement frappait son esprit comme des révélations soudaines.

Le Premier Consul ne s'occupa pas seulement des grandes discussions qui avaient lieu au Conseil d'État. Quelque temps après sa nomination au Consulat à vie, il voulut faire un acte de souverain, et alors seulement, il alla pour la première fois présider le Sénat. Ce ne fut point de la part du Premier Consul une démarche inopinée ; il s'y prépara d'avance et voulut rendre solennelle cette visite du chef de l'État, au Corps qui tenait le premier rang. Nous étions déjà loin des cérémonies mesquines que l'on avait comme improvisées, lors de la translation du gouvernement du Luxembourg aux Tuileries : tout sentait la royauté

dans les indices extérieurs de la puissance, comme dans les actes même de cette puissance absolue. Chose qui ne m'était pas encore arrivée, je profitai ce jour-là d'un de ces rares moments de liberté, que j'accrochais, pour ainsi dire, au passage, afin d'aller voir passer le cortège consulaire. Ce cortège était tout royal. Le Premier Consul avait donné d'avance ses ordres à la police, pour que les voies qu'il devait parcourir fussent gardées dès le matin. En arrivant aux Tuileries, Bonaparte n'avait fait former la haie aux soldats de la garde que dans l'intérieur de la cour ; pour se rendre au Sénat, il voulut que la haie fût double, et allât depuis la porte des Tuileries jusqu'à la porte du Luxembourg. Pour la première fois aussi, le Premier Consul, s'attribuant le privilège que l'étiquette ancienne réservait seulement au roi de France, monta dans une voiture à huit chevaux. Un nombre considérable de voitures suivait la sienne, qui était entourée de généraux et d'aides de camp à cheval. Louis XIV, allant tenir un lit de justice au Parlement de Paris, n'y mit jamais plus d'apparat qu'en mit Bonaparte pour se rendre au Sénat. Il y parut en roi, et dix Sénateurs se présentèrent au-devant de lui jusqu'au bas de l'escalier du Luxembourg.

Le but de la visite du Premier Consul au Sénat était la présentation de cinq projets de Sénatus-Consultes (1). Ce fut vers le milieu du mois d'août

(1) Ces Sénatus-Consultes avaient pour objet : 1° Les séances du Sénat et le cérémonial à usiter ; 2° l'ordre dans lequel on appellerait les cinq series qui devaient se renouveler au Corps législatif et à la désignation des membres qui sortiraient du Tribunat pendant quatre ans ; 3° le mode qu'il conviendrait de suivre en cas de dissolution du Corps législatif et du Tribunat ; 4° l'indication des vingt-quatre villes de France dont les maires devraient assister à la cérémonie du serment que prêterait le successeur que l'on aurait nommé

qu'eut lieu cette cérémonie d'apparat. Les trois Consuls y étaient arrivés en même temps.

Bonaparte en revint avec M. Lebrun, accompagné du même cortège, Cambacérès étant resté au Sénat dont il avait la haute présidence. Les cinq Sénatus-Consultes furent adoptés, sauf une restriction dans celui qui concernait le cérémonial du Sénat ; mais cette restriction ne fut que le dénouement d'une comédie préparée à l'avance. On y proposait que lors d'une visite des Consuls au Sénat, une députation de dix membres vint les recevoir au bas de l'escalier, comme on venait de le faire le jour même pour le Premier Consul ; mais les frères de Bonaparte, Joseph et Lucien, se donnant un air d'opposition, empêchèrent la proposition d'être admise, disant que le second et le troisième Consul faisant partie du Sénat, ils ne pouvaient être reçus avec de pareils honneurs par des collègues. Ce petit proverbe de politique courtoise fut très bien joué.

Il y avait quelque chose de sérieux au fond de la visite de Bonaparte au Sénat ; il en résultait un déplacement dans la hiérarchie de fait des différentes autorités qui composaient le gouvernement : jusque-là le Conseil d'État avait été placé dans l'opinion bien plus haut que le Sénat ; on savait que toutes les grandes affaires du gouvernement se traitaient au Conseil ; mais comme le Premier Consul s'y rendait sans cérémonie, la pompe qu'il avait déployée pour aller au Sénat donnait à ce corps, qui effectivement devait être le premier de l'État, une supériorité marquée, et cela était d'autant plus évident que peu de jours aupara-

au Premier Consul ; 5° la réunion de l'île d'Elbe à la République française.

vant, le Sénat, se présentant aux Tuileries en députation, avait eu pour la première fois les honneurs de la préséance. Cela avait beaucoup déplu à quelques Conseillers d'État, mais Bonaparte ne se soucia guère de la contrariété qu'ils en éprouvèrent. L'instinct de Bonaparte lui ayant fait voir que le Sénat ferait plus aisément ce qu'il voudrait que les autres Corps constitués, il s'appliqua à augmenter ses droits et ses prérogatives aux dépens même des droits du Corps législatif. Ces sortes d'empiètements d'un pouvoir sur un autre, empiètements autorisés par le Premier Consul, donnèrent lieu à des bruits sur un grand changement dans la disposition de la haute administration. On dit dans Paris que l'on allait réduire à trois le nombre des ministères; que Lucien, Joseph et M. de Talleyrand se partageraient entre eux les divers départements. Ces bruits qui circulaient étaient sans aucun fondement. Le Premier Consul les connut par les rapports de la police, et me dit à cette occasion que bien loin d'avoir une semblable pensée, il serait plus disposé à augmenter le nombre des ministres qu'à le diminuer. C'est ce qu'il fit en effet, puisqu'il nomma un ministre du Trésor, et que, par la suite, il divisa en deux le ministère de la guerre. Lucien contribuait à faire répandre ces faux bruits, et cela ajoutait au mécontentement que la conduite de Lucien causait au Premier Consul; les lettres que nous recevions de Madrid étaient en effet remplies de plaintes contre lui, et quelques scènes scandaleuses connues de tout Paris, telles que l'enlèvement de la femme d'un limonadier, fatiguaient au dernier point Bonaparte, qui trouvait sa famille bien plus difficile à gouverner que la France.

La France, en effet, se façonnait avec une admi-

rable facilité au joug que le Premier Consul lui voulait imposer. Avec combien d'art il défaisait tout ce qu'avait fait la Révolution ! ne laissant jamais échapper aucun moyen de parvenir à son but, il se plaisait à opposer à ceux qu'il appelait les Jacobins l'opinion des hommes de 1789, et trouvait même, déjà, leurs opinions trop libérales ; cependant il était frappé du ridicule attaché au mutisme du Corps législatif qu'il appelait son assemblée de sourds-muets. Toutefois, comme ce ridicule lui était favorable, il conserva tel qu'il était, ce corps dont il se moquait toutes les fois qu'il en parlait. En général, il ne faut pas confondre le jugement de Bonaparte avec ses actions : la rectitude de son esprit appréciait merveilleusement ce qui était bon ; mais les besoins de sa position ne lui faisaient pas juger avec moins de dextérité ce qui lui était utile.

Ce que je viens de dire du Sénat m'offre tout naturellement l'occasion de relever une erreur souvent répandue dans les conversations de Paris. C'est à tort qu'on a voulu donner à quelques personnes le mérite d'avoir refusé d'entrer au Sénat ; on l'a dit de M. Ducis, de M. de Lafayette et de l'ancien maréchal de Rochambeau : la vérité est qu'il n'a été fait aucun refus de ce genre ; mais voici, cependant, ce qui a pu contribuer à ces bruits, et leur donner du crédit : Bonaparte a pu dire, et a dit en effet, à plusieurs personnes dans son salon et dans son cabinet : « Vous devriez être » sénateur.... Un homme comme vous devrait être » sénateur. » Mais ces paroles courtoises étaient loin de ressembler à une nomination. Pour entrer au Sénat, il y avait des formes légales à observer, et dont personne n'a pu être dispensé : il fallait être présenté par le Sénat, et il n'est arrivé à personne de refuser d'en-

trer au Sénat, après avoir été présenté par ce corps auquel Bonaparte donna une nouvelle importance par la création des sénatoreries. Cette création n'eut lieu que dans les premiers jours de 1803, mais après ce que j'ai dit de la préséance accordée au Sénat sur le Conseil d'État, il était convenable, ce me semble, de faire remarquer que la fondation des sénatoreries, dont il y en eut une dans le ressort de chaque Cour d'appel, était un nouvel envahissement sur les fonctions précédemment attribuées au Conseil d'État, puisque les sénateurs, visitant leurs sénatoreries, remplaçaient bien évidemment les Conseillers d'État en mission.

CHAPITRE X

L'ivresse des grands hommes. — Dévouement nuisible et zèle *malencontreux*. — MM. Maret, de Champagny et de Rovigo. — M. de Talleyrand et services vrais. — Exécution d'ordres retardée. — Fouché et la Révolution. — Le comité royaliste. — M. de Clermont-Gallerande et M. Royer-Collard. — La charte conçue sous le Consulat. — Mission à Coblentz. — Passage de *Mémoires* retranché. — Efforts du comité royaliste auprès de Joséphine. — La duchesse de Guiche. — La statue et le piédestal. — M^me^ de Genlis et *M^me^ de la Vallière*. — La Légion d'honneur et les œillets. — Influence du faubourg Saint-Germain. — Démarche inconsidérée. — Premier mouvement de Louis XVIII. — L'abbé André et les sages conseils. — Conseil tenu à Neuilly. — Lettre remise à son adresse. — Satisfaction du comité royaliste. — Sa lettre à Louis XVIII. — Prédictions réalisées. — Le triomphe de la légitimité en perspective.

Un des mots les plus heureux qui aient jamais été prononcés est sans doute celui de cet Athénien qui disait : J'en appelle de Philippe ivre à Philippe à jeun. Il ne s'agit point de cette grossière ivresse qui ravale l'homme à l'état de la brute quand elle ne naît pas du besoin d'assoupir ses douleurs morales, mais de cet enivrement que donne la fortune et qui frappe la tête des ambitieux d'une sorte de congestion cérébrale. Les hommes médiocres ne sont point sujets à cet enivrement ; à peine même peuvent-ils le concevoir ; il est pourtant bien vrai que les fumées de la gloire et de l'ambition dérangent par moment les cerveaux les

mieux organisés, et que souvent Bonaparte eut dans toute la puissance de son génie des aberrations de jugement, car si son imagination ne lui manqua jamais, souvent son jugement se trouva en défaut.

Je regarde comme un devoir d'insister beaucoup sur la réflexion que je viens de faire : elle explique et peut-être excuse en même temps les torts que l'on a le plus reprochés au Premier Consul. L'activité de son esprit n'admettait aucun intervalle entre la conception et l'exécution de sa pensée; mais quand ensuite il venait à réfléchir sur le premier jet de ses impérieuses volontés, sa raison, plus calme, faisait disparaître l'effet de son premier mouvement, et c'est pour cela que plus les serviteurs de Bonaparte lui ont été aveuglément dévoués, plus ils l'ont mal servi; et malheureusement le dévouement aveugle était devenu comme une maladie épidémique dont presque tous ceux qui l'entouraient furent atteints. Il est cependant de toute vérité que la meilleure manière de servir le Premier Consul était de n'écouter jamais ce premier mouvement, si ce n'est sur un champ de bataille, où ses conceptions étaient aussi heureuses que rapides; j'en ai déjà fourni plusieurs preuves, qtand j'ai parlé de ces notes qu'il me dictait pour *le Moniteur* et qu'il déchirait le lendemain quand la nuit lui avait porté conseil. La promptitude de l'obéissance a trop nui à Bonaparte dans une foule d'occasions pour que je ne regarde pas comme un devoir d'appuyer sur cette idée. Ainsi, par exemple, on peut dire qu'avec des intentions, sans doute, excellentes. MM. Maret, de Champagny et de Rovigo, ont déployé un zèle dont l'excès a été souvent très funeste. C'est à ce zèle fatal que l'on peut attribuer en grande partie le mal qu'a fait Bonaparte, et le mal prodigieux

qu'il s'est fait à lui-même. La preuve en est que le mal fait, le Premier Consul en est profondément affligé ; combien de fois ne m'a-t-il pas dit que Maret était doué d'un zèle *malencontreux;* c'était l'expression dont il se servait. Bonaparte ne savait pas à quel point le zèle employé près des hommes puissants n'est souvent qu'une forme que prend la bassesse.

M. de Talleyrand, presque seul parmi les ministres, ne flattait pas le Premier Consul, et fut sans contredit le ministre qui servit le mieux le Premier Consul et l'Empereur, qui lui fut le plus utile. Lorsque Bonaparte disait à M. de Talleyrand : « Écrivez telle chose et que cela parte par un courrier extraordinaire », ce ministre avait l'habitude de ne pas se presser, parce qu'il avait su assez bien pénétrer le caractère du Premier Consul, pour savoir distinguer ce que la passion lui dictait, de ce que sa raison aurait approuvé ; enfin il en appelait de Philippe ivre à Philippe à jeun. C'était faute de faire la même distinction, que les trois ministres que j'ai nommés plus haut lui nuisirent en tant de circonstances ; et lui-même était malheureux de se voir obéi, quand il n'était plus temps de revenir sur une décision. Quand il arrivait à M. de Talleyrand de suspendre l'exécution d'un ordre, jamais Bonaparte n'en témoignait la moindre impatience, et je dois dire à son éloge que jamais de pareils retards ne furent l'objet du plus léger reproche. Lorsque le lendemain d'un ordre donné à ce ministre dans un moment de colère, M. de Talleyrand se présentait pour travailler avec le Premier Consul, celui-ci lui demandait : « Eh bien ! avez-vous envoyé le courrier? — Je m'en serais bien gardé, répondait le ministre ; je n'aurais pas voulu le faire avant de vous montrer ma lettre. » Alors il arrivait le plus souvent

que le Premier Consul ajoutait : « Toutes réflexions faites, n'envoyez pas cela. » Voilà comment il fallait se conduire avec Bonaparte.

Cent fois il m'a dit, soit après un retard apporté dans l'envoi des dépêches de M. de Talleyrand, soit après la suspension que je m'étais moi-même permise à l'exécution d'un ordre émané de sa colère, et non de son cœur ou de sa raison, cent fois il m'a dit : « C'est bien, très bien. Talleyrand me comprend aussi ; c'est comme cela qu'il faut me servir ; les autres ne me laissent pas le temps de la réflexion ; ils sont trop prompts ! » Voilà, en effet, comment on pouvait être utile à la gloire de Bonaparte en ne flattant pas ses passions. Les autres ministres, au contraire, à l'exception aussi de Fouché, quand il leur disait de faire partir un courrier le lendemain matin, l'auraient plutôt fait partir dès le soir même. C'était du zèle ; mais le Premier Consul n'avait-il pas raison de dire que ce zèle était malencontreux ?

MM. de Talleyrand et Fouché représentaient en quelque sorte, auprès du Premier Consul, l'un l'assemblée Constituante avec un parfum d'ancien régime, l'autre la Convention dans toute sa brutalité. Bonaparte voyait dans Fouché la Révolution tout entière sous la forme d'un homme ; l'influence de Fouché n'était donc, à vrai dire, que l'influence de la Révolution elle-même. La Révolution était une de ces grandes choses qui avaient le plus frappé l'imagination ardente de Bonaparte, et il croyait avoir les yeux sur elle tant que Fouché était à la tête de sa police ; et j'ai dit précédemment combien il en coûta au Premier Consul pour se déterminer à l'en éloigner. J'étais tellement accablé de travail, que je n'avais pas alors le temps de réfléchir sur l'immense quantité de choses

qui se déroulaient sous mes yeux; mais depuis, ayant eu le loisir de me reporter vers un passé si plein d'événements, j'ai pensé, et je crois que Bonaparte se trompait, à l'égard de Fouché, sur le genre d'utilité dont pouvait lui être ce ministre. Sans doute la présence de Fouché au pouvoir retenait ceux des hommes de la Révolution qui étaient le plus dévoués au ministre de la Police; mais Fouché avait un faible pour eux, il sentait que c'était d'eux qu'il tenait sa position, comme ces anciens *Condottieri* que l'on voulait avoir pour soi, pour ne les avoir pas contre soi, et qui, au fond, n'étaient puissants que par les soldats enrôlés sous leurs bannières et dont ils pouvaient disposer. Tel était Fouché et Bonaparte, de son côté, comprenait à merveille sa position. Il maintenait la troupe en retenant le chef à son service, jusqu'à ce qu'il lui fût possible de licencier des hommes indisciplinés. Mais une chose le rassurait et lui répondait de Fouché : celui qui avait voté la mort du roi de France, celui qui dirigeait l'esprit de ceux qui l'avaient votée comme lui, offrait à Bonaparte la meilleure garantie contre les entreprises des royalistes pour la réédification, en faveur des Bourbons, du trône sur lequel il voulait monter. Ainsi, pour des causes diverses, Bonaparte et Fouché avaient des intérêts communs, vis-à-vis de la Maison de Bourbon, et l'ambition du maître s'appuyait sur la terreur qu'il supposait au ministre.

Le Premier Consul connaissait l'existence à Paris d'un comité royaliste chargé de correspondre avec Louis XVIII; ce comité était composé d'hommes qu'il ne faut pas confondre avec d'autres agents subalternes, qui ne pouvaient être bons à rien, et qui ne s'occupaient que du soin de se faire valoir. Parmi ceux-ci

se trouvait bon nombre d'intrigants à double face, qui ne tenaient que d'eux-mêmes leurs missions, et ne servaient en réalité que Bonaparte, à peu près comme l'avait fait le fameux espion de Melas à Marengo. Ils se disaient agents de Louis XVIII, parce qu'ils entretenaient quelques correspondances avec les chevaliers d'industrie de l'émigration, et parvenaient quelquefois à se faire payer de toutes mains. Le comité royaliste proprement dit était tout autre chose : il était composé d'hommes dont l'esprit était nourri des principes d'une liberté sage, et dont le dévouement à la Maison de Bourbon était le résultat d'un patriotisme éclairé. C'étaient le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou, M. Becquet et M. Royer-Collard. L'existence de ce comité remontait à une époque antérieure. Les hommes honorables dont je viens de citer les noms avaient un système arrêté, ennemi du despotisme de Bonaparte, et conçu dans ce qu'ils regardaient comme l'intérêt de la France ; connaissant la haute sagesse de Louis XVIII, les opinions qu'il avait émises et soutenues lors de l'assemblée des notables, ils voulaient séparer ce prince de l'émigration et le montrer alors à la nation comme pouvant être le chef d'un gouvernement constitutionnel raisonnable. Bonaparte, à qui j'en ai souvent entendu parler, ne redoutait rien autant que ces idées de liberté conciliées avec une monarchie ; il les traitait de rêveries, appelait *songes creux* les membres du comité, et n'en redoutait pas moins le triomphe de leurs idées. Ce fut même, il me l'a avoué, pour prévenir l'influence que le comité royaliste aurait pu acquérir, qu'il se montra si facile avec ceux des émigrés dont il savait que les préjugés monarchiques étaient incompatibles avec des idées pareilles. Par la

présence des émigrés, qui ne connaissaient de pouvoir que le pouvoir absolu, esprit qu'ils devaient naturellement rapporter de l'émigration, il jugea qu'il paralyserait l'influence qu'auraient exercée les royalistes de l'intérieur et il les fit rentrer.

Je me souviens d'avoir lu à cette époque une pièce saisie, portant une déclaration de principes de ce prince; elle était signée de la main de M. d'André, qui en attestait la conformité à l'original; et les principes contenus dans la déclaration étaient presque en tous points conformes aux principes qui ont servi de base à la Charte. Tel était si bien le but du comité royaliste avouable, qu'en 1792, par conséquent avant le crime du 21 janvier, Louis XVI, qui connaissait les opinions de M. de Clermont-Gallerande, l'avait envoyé à Coblentz, près des princes, pour leur dire de sa part et de la part de la reine, que l'émigration les perdait. Je suis bien informé; j'avance ce fait avec assurance; je puis même ajouter, avec autant de certitude, que ce fait a été écrit par M. de Clermont-Gallerande dans ses *Mémoires*, que le passage qui concerne sa mission à Coblentz a été retranché du manuscrit avant de le livrer à l'impression. Pourquoi ce retranchement? sous quelle influence a-t-il eu lieu? on le sait et on ne le sait pas.

Sous le gouvernement consulaire, le comité royaliste n'était pas en état de conspiration; il était, si je puis ainsi m'exprimer, en état de persuasion. Tous ses efforts tendaient à circonvenir les personnes auxquelles on supposait le plus d'influence auprès du Premier Consul, espérant arriver de proche en proche jusqu'à lui faire vouloir le retour des Bourbons. C'était surtout autour de M^me^ Bonaparte que les batteries avaient été dressées, et l'on a vu qu'elles ne

l'avaient pas été en vain. Les femmes de sa société intime entretenaient Joséphine dans des détails de gloire, de brillante renommée, de hautes distinctions sociales, si la main puissante qui avait enchaîné la Révolution, relevait le trône abattu par elle. Moi-même, et bien innocemment sans doute, je me trouvais être, sans le savoir, le complice des amis du trône; car, ce qu'ils voulaient dans l'intérêt des Bourbons, je le souhaitais alors ardemment dans l'intérêt de Bonaparte. Plusieurs passages de mes *Mémoires* en font foi. Parmi les dames de la société de M^me^ Bonaparte, un grand nombre agissait avec beaucoup de zèle dans leurs visites, j'apprenais par Joséphine quelques mots à la dérobée sur toutes ces causeries de salon; Bonaparte ne s'en apercevait pas, car, étant toujours dans son cabinet ou au Conseil, il était trop occupé du soin de fonder son gouvernement sur des bases larges et solides pour s'occuper de propos de boudoirs; sa femme d'ailleurs ne lui ayant jamais caché ce qu'elle pensait de la royauté, en faisant surveiller sa société, il n'en aurait jamais appris plus qu'on ne lui en disait. Au surplus, toutes les dames qui entretenaient Joséphine dans des idées favorables aux Bourbons ne se trouvaient que rarement dans le salon; elles ne faisaient en général que des visites du matin, et s'il en restait quelques-unes quand le Premier Consul y venait le soir, on peut croire qu'elles se gardaient bien de rien dire, en sa présence, qui aurait été de nature à le choquer. Il y eut à cette époque une intrigue, dont la duchesse de Guiche fut l'instrument; mais j'en ai su trop imparfaitement les détails, pour que je fasse autre chose que de la consigner ici.

On cherchait, en mettant M^me^ Bonaparte dans les intérêts des Bourbons, à éblouir en même temps le

Premier Consul par des offres brillantes : on aurait retrempé l'épée de connétable de Duguesclin, et une statue érigée en son honneur aurait attesté, aux yeux de la postérité, et sa gloire sans tache et la reconnaissance des Bourbons ; mais il écoutait ces offres, venues jusqu'à lui, comme d'insignifiants propos, et ne croyait point à leur sincérité ; il s'en expliqua un jour d'une manière solennelle dans une de ses conversations avec M. de Lafayette. « Ils m'offrent une statue, lui dit-il, mais gare au piédestal ! ils pourraient bien m'en faire une prison. » Je rapporte ce propos, non pas comme l'ayant entendu tenir à Bonaparte, mais comme pouvant cependant en garantir l'authenticité à cause de la source d'où il me vient.

Vers ce temps, comme on parlait beaucoup dans les sociétés royalistes, et dans le faubourg Saint-Germain, dont l'hôtel de Luynes était le grand quartier général, du retour possible des Bourbons, l'apparition d'un livre qui parut peu de temps après, contribua tout à coup à reporter les idées du public vers l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV : ce livre était *Madame de la Vallière*, roman historique que publia, à l'époque du Consulat, M^me^ de Genlis, récemment revenue en France ; Bonaparte le lut et l'on m'a dit depuis qu'il en fut très satisfait ; mais il ne m'en parla pas. Ce ne fut que quelque temps après, qu'il se plaignit de l'effet que cela produisait dans Paris, surtout à cause des gravures qui retraçaient des scènes de la vie de Louis XIV, et que l'on regardait avec empressement dans les étalages. La police eut ordre de les faire disparaître, et elle obéit sans observation, car ce n'était déjà plus la police de Fouché ; lui, il l'avait vue plus en grand et n'aimait pas à l'appliquer à des bagatelles ; je me rappelle à ce pro-

pos qu'immédiatement après la création de la Légion d'honneur, comme on était dans la saison des fleurs, les jeunes gens de Paris s'amusèrent à décorer leur boutonnière d'un œillet rouge, qui de loin faisait quelque illusion. Bonaparte, en ayant été informé, prit la plaisanterie très au sérieux, envoya chercher Fouché et voulait que l'on fît arrêter ceux qui se permettaient ainsi de tourner en dérision son ordre nouveau ; Fouché se contenta de répondre qu'il les attendait à l'automne, et le Premier Consul comprit que l'on donnait souvent de l'importance à des riens quand on les honorait de trop d'attention.

Cependant, malgré la mauvaise humeur que causa à Bonaparte l'empressement avec lequel on recherchait les gravures du roman de M^me^ de Genlis, il ne s'en prit point à cette femme célèbre qui lui fut recommandée, notamment par M. de Fontanes et par M. Fiévée (1), et qui lui adressa plusieurs lettres. Ce genre de correspondance n'étant point dans le cercle de mes occupations, je ne vis pas les lettres de

(1) Joseph Fiévée, littérateur et publiciste, né à Paris en 1767, débuta comme compositeur typographe, tout en se livrant à la littérature et à la politique. En 1789, il se montra d'abord partisan des idées nouvelles, et coopéra avec Condorcet et autres à la rédaction de la *Chronique de Paris*. A la même époque, il donna au théâtre une comédie qui obtint du succès. Bientôt dégoûté par les excès des Terroristes, il se fit remarquer dans les rangs des opposés, et il brûla dans les assemblées publiques de Paris, à l'époque de la réaction. La section du Théâtre-Français l'élut pour président. Mais compromis à l'époque du 13 Vendémiaire (octobre 1795), Fiévée, se voyant en danger, s'éloigna de Paris, sans cependant renoncer à la rédaction de la *Gazette Française*, l'un des journaux les plus royalistes d'alors. Frappé après le 18 Fructidor (4 septembre 1797), par le décret de déportation rendu contre les royalistes anti-révolutionnaires, il put se tenir caché en Champagne où il composa deux jolis romans : *la Dot de Suzette* et *Frédéric*, qui ont obtenu beaucoup de succès. Arrêté en janvier 1799, il fut incarcéré au Temple,

M^me^ de Genlis, mais je sus seulement, par M^me^ Bonaparte, qu'elles contenaient un nombre considérable de noms propres, et j'ai lieu de penser qu'elles ne contribuèrent pas peu à grandir, aux yeux du Premier Consul, le faubourg Saint-Germain dont malgré toute sa force il avait la faiblesse de se faire un épouvantail (1).

Le faubourg Saint-Germain représentait aux yeux du Premier Consul l'opinion royaliste en masse, et il voyait bien que les nombreuses radiations de la liste des émigrés l'avaient nécessairement grossi de mécontents et de frondeurs, puisque les biens des émigrés n'étaient pas rendus à leurs anciens possesseurs, alors même qu'ils n'avaient pas été vendus et que c'était une chose fort à la mode dans un certain monde, que de tourner en ridicule les manières peu élégantes

où il resta dix mois. Après le 18 Brumaire il fut rendu à la liberté et concourut à la rédaction de plusieurs écrits périodiques. En 1802, Bonaparte, sur la proposition de Roederer, l'envoya en Angleterre pour remplir une mission délicate. A son retour, Fiévée fit paraître quelques écrits sur le pays qu'il venait de visiter, écrits qui furent vivement combattus par les journaux anglais et surtout par l'*Edimburg Review*. Il travailla ensuite avec La Harpe, Fontanes, etc., à la rédaction du *Mercure*. En 1805, le gouvernement impérial, pour le récompenser de ses services, le nomma censeur et l'adjoignit à la propriété du *Journal des Débats* qui porta dès lors le titre de *Journal de l'Empire*. En 1807, Fiévée fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, puis maître des requêtes et envoyé en 1810 à Hambourg pour vérifier les comptes de certains comptables avec lesquels Bourrienne faisait... des opérations ! Il remplit cette mission délicate avec une grande intelligence. Le 13 mars 1813, il reçut sa nomination à la préfecture de la Nièvre. Le 9 avril 1814, il adressa à ses administrés une proclamation reproduite dans le *Journal des Débats* du 14 dans laquelle il « félicitait les puissances alliées de leur générosité et du bonheur qu'elles apportaient à la France. » Napoléon revenu de l'île d'Elbe destitua Fiévée. Celui-ci rentra dans la presse et ne cessa plus de faire partie de l'opposition royaliste. (D. L.)

(1) Dans ses *Mémoires*, M^me^ de Genlis donne à entendre que Napoléon agissait toujours conformément aux notes qu'elle lui adressait par l'intermédiaire de M. de Lavalette. (D. L.)

des seigneurs de la République, comparées aux manières des seigneurs de l'ancienne Cour. Les femmes de quelques généraux se trouvèrent plusieurs fois humiliées de leur gaucherie native ; on affectait dans beaucoup de réunions de parler avec dédain de ce que l'on appelait des parvenus, de ces hommes qui, selon l'expression de M. de Talleyrand, « ne savent pas marcher sur du parquet ». Tout cela donnait lieu à des plaintes dont le faubourg Saint-Germain devenait l'objet, tandis que les frères de Bonaparte s'appliquaient à l'irriter davantage contre tout ce qui pouvait rappeler l'idée des Bourbons, en lui disant sans cesse, et notamment Joseph, que le faubourg Saint-Germain le méprisait ; eux, ils avaient réellement besoin de l'ambition de leur frère. Napoléon pouvait se passer d'un trône pour éterniser sa gloire et briller d'un vif éclat ; mais que serait devenue sa famille qui n'était destinée à briller que par réverbération ? Ils nourrissaient donc par tous les moyens possibles l'espèce d'inquiétude vague que le seul nom de Bourbons causait au Premier Consul.

Telles étaient les dispositions de Bonaparte, et tel était l'état de la société pendant le cours de l'année 1802. Il fallait, en effet, que le nom des Bourbons fût bien puissant sur lui pour qu'il se soit laissé entraîner à la démarche la plus inconsidérée qu'il ait faite de sa vie. Après avoir laissé sept mois sans réponse la première lettre de Louis XVIII que nous avons vue ; après avoir enfin répondu à sa seconde lettre comme un roi à un sujet, Bonaparte se fit illusion au point de vouloir à son tour écrire à Louis XVIII pour lui proposer de renoncer en sa faveur au trône de ses ancêtres, lui offrant, pour prix de cette renonciation, une principauté en Italie ou un revenu considérable pour

lui et sa famille. On n'a pas, je l'espère, oublié la première ouverture que le Premier Consul me fit à ce sujet en nous promenant dans le parc de la Malmaison, et la réponse que je lui fis dans mon extrême surprise. C'est à cette réponse que je dois attribuer le mystère qu'il me fit de sa démarche inconsidérée, et je suis bien tenté de regarder sa lettre comme le résultat d'une de ses conférences particulières avec Lucien ; cependant ne sachant rien de positif sur cette lettre que le fait même de la lettre, je ne présente mon opinion que comme une conjecture probable. Mais ce que j'ai su d'une manière certaine, ce sont les détails curieux de ce qui se passa à Mittau quand la lettre de Bonaparte fut remise à Louis XVIII.

Ce prince était déjà fort irrité contre Bonaparte du retard qu'il avait mis à répondre à sa première lettre, et de la teneur de sa tardive réponse. Mais à la lecture de la seconde lettre dans laquelle Bonaparte lui demandait la renonciation de ses droits à la Couronne de France, le roi détrôné fut saisi d'une si vive indignation qu'il traça aussitôt quelques lignes qui peignaient violemment tout ce que l'âme d'un roi peut ressentir de colère à une pareille proposition (1). Le billet que traça rapidement Louis XVIII, dans le premier mouvement de son émotion, ne ressemblait point à la lettre noble et fière que reçut Bonaparte et qu'on lira tout à l'heure. Celle-ci finit par le souvenir heureusement rappelé de la belle devise de François Ier, « Tout est perdu fors l'honneur ». Mais le premier billet était empreint d'un courroux plus chevaleresque encore. Ce n'était pas seulement la devise de François Ier, c'était sa manière de vider sa querelle avec

1 Il a été prouvé que ce fait est faux. D. L.

Charles-Quint. Le bon roi, dans sa vive indignation, avait écrit, la main appuyée sur la garde de son épée ; mais ce premier billet ayant été vu par l'abbé d'André, dans lequel Louis XVIII avait beaucoup de confiance, et que lui avait recommandé M. de Damas, dont l'abbé avait été l'instituteur ; ce fut l'abbé d'André qui parvint, non sans peine, à calmer le roi, qui alors écrivit la lettre suivante :

Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talents militaires ; je lui sais gré de quelques actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher.

Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits ; loin de là, il les établirait lui-même s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

J'ignore les vues de Dieu sur moi et sur mon peuple ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées. Chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir : fils de saint Louis, je saurai comme lui me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : « Tout est perdu fors l'honneur ». LOUIS.

Mittau, 1802.

La lettre de Louis XVIII étant arrivée à Paris, le comité royaliste s'assembla, fort embarrassé de ce qu'il en ferait. On se réunit à Neuilly. Après une longue délibération, on pensa à s'adresser au troisième Consul, avec lequel l'abbé de Montesquiou avait conservé des relations, depuis l'Assemblée Constituante; cet avis fut adopté. Les souvenirs du commencement de sa carrière sous le chancelier Maupeou l'ont toujours fait ranger dans une classe à part par les royalistes. Pour moi, j'ai toujours vu en lui un fort brave homme, un bon bourgeois, aimant beaucoup l'égalité, et voulant la faire protéger par le despotisme, ce qui

convenait beaucoup au Premier Consul. Ce fut donc M. Lebrun que l'abbé de Montesquiou alla trouver, et le troisième Consul se chargea de présenter la lettre à Bonaparte. Il reçut cette lettre avec une sorte d'indifférence telle que je ne pourrais dire encore aujourd'hui si cette indifférence était réelle ou simulée. Il ne me parla que très peu de la mauvaise issue de la négociation avec Louis XVIII, parce qu'il redoutait par-dessus tout, à cet égard, les bavardages de ses frères, qui créaient autour de lui une espèce de mouvement, qu'il savait n'être pas sans influence, ce qu'il avait prouvé dans plusieurs circonstances, en y échappant par des mouvements de colère.

Certainement la lettre de Louis XVIII est empreinte d'une noblesse que l'on ne saurait trop admirer, et l'on peut dire aujourd'hui que, par les résultats de sa démarche, Bonaparte a rendu un vrai service à Louis XVIII, puisqu'il lui a offert l'occasion de présenter au monde une des plus belles pages de l'histoire d'un roi détrôné. Cette lettre, dont le contenu fut connu dans les cercles de Paris, fut l'objet d'une approbation générale parmi ceux qui avaient conservé le souvenir des Bourbons, et surtout de celle du comité royaliste. Les honorables membres de ce comité, fiers de trouver autant de dignité dans le caractère du monarque malheureux, au retour duquel ils consacraient leurs généreux efforts, lui répondirent par une sorte de manifeste auquel le temps a donné un intérêt de plus, puisque les événements se sont chargés d'accomplir les prédictions favorables qu'il renferme. Je pense qu'on ne relira pas sans un vif intérêt ce document, l'un des plus précieux de l'histoire contemporaine. Le voici :

Sire,

Votre conseil a reçu la communication qui lui a été faite par ses ordres, des ouvertures du Premier Consul, et il éprouve le besoin d'exprimer à V. M. l'admiration dont le pénètre une réponse si digne du petit-fils de saint Louis et de Henri IV. Si, d'un côté, les serviteurs de V. M. déplorent cette fatalité qui la poursuit jusque dans les retranchements de l'honneur, et qui semble la menacer jusque dans l'isolement de la vie privée, d'un autre côté, leur courage et leurs espérances s'exaltent, lorsqu'ils voient V. M. fidèle à la mémoire de tant de rois ses aïeux, fidèle à la France qui redemandera un jour à son auguste Maison le repos et le bonheur. Triomphez de la séduction et de la force par l'ascendant de cette magnanimité dont la Providence a doué les cœurs des princes qui sont son ouvrage. C'est cette Providence qui, dans un contraste de situations telles que l'histoire n'en offre pas de semblables, s'est plue à abaisser la toute-puissance devant la vraie grandeur dénuée d'appui ; et elle annonce par là que les destinées de V. M. et de sa race ne sont pas encore accomplies ; que les vents qui ont courbé ce chêne antique n'ont point ébranlé ses racines ; que le fer qui a mutilé ses rameaux n'a fait qu'ajouter à la vigueur de sa tige. Ce n'est pas nous qui offrirons à V. M. de vaines espérances, fondées sur les troubles du dedans ou du dehors, et sur les moyens de les exciter. V. M. sait assez, puisque c'est notre premier titre à sa confiance, que nos vœux ne s'unissent point à l'intervention de la politique étrangère, et que notre caractère, nos principes et les devoirs qu'elle-même nous impose, nous éloignent également de l'esprit de conspiration et de faction. Mais nous dirons à V. M. que les conseils de la raison s'accordent avec les inspirations de l'honneur ; que la prévoyance commandait la résolution qu'elles lui ont dictée, et que le salut de la France sera le prix de la fermeté avec laquelle V. M. y persévérera. De quels motifs, en effet, a-t-on pu colorer la proposition adressée à V. M. ? A-t-on voulu intéresser sa générosité et l'amour qu'elle porte à son peuple, en lui montrant le repos de la France attaché au sacrifice de ses droits légitimes ? Mais, Sire, où sont les armées qui ravagent notre territoire ? Où sont les partis qui invoquent le nom de V. M. ? Où sont les intrigues qui s'ourdissent à l'ombre de ce nom sacré ? Le sang coule-t-il encore et s'agit-il de l'arrêter ? Non. La France repose dans une paix profonde, depuis qu'un homme, aussi extraordi-

naire que sa fortune, a saisi les rênes du gouvernement. Les uns jouissent du calme sans souvenir et sans prévoyance : les autres, qui gardent à V. M. leur foi dans les tribunaux, dans les camps, dans les conseils, croient lui obéir en se soumettant à cette autorité provisoire, dont ils reconnaissent la nécessité, et que la main de Dieu même paraît avoir élevée pour confondre et les principes et les exemples de la Révolution. C'est donc à l'avenir qu'appartiennent toutes les sollicitudes. Quel mot à prononcer, quelle autorité à alléguer à la vue de cette succession inouïe d'hommes et d'événements ; et lorsque déjà les débris de la République, appelée impérissable, gisent épars avec ceux de la Monarchie ! Quel est-il, cet avenir dont les félicités ne se réalisent que par la renonciation expresse de V. M. et des princes de sa Maison ? Nous ne pouvons le chercher que dans ce qui est : car on n'exigera pas de S. M. qu'elle le compose d'éléments inconnus. A partir de l'époque du 18 Brumaire, sur ce même sol qui, jusque-là, avait dévoré les ouvriers et leurs constructions, deux Constitutions se sont élevées en moins de trois ans ; c'est la dernière, sans doute, qui est douée du privilége de contenir l'avenir ; et puisque le Premier Consul y a déposé, sans contradiction, toutes ses pensées, nous devons croire qu'on offre à V. M. comme un gage de tranquillité et de bonheur, les règles sur lesquelles elle établit la transmission du pouvoir ; c'est-à-dire qu'on propose à V. M. d'assurer à la France, autant qu'il est en elle, à la place du gouvernement monarchique héréditaire, tempéré par des lois fondamentales, le gouvernement militaire électif, sans limites et sans barrière. Avoir réduit la question à ces termes, c'est l'avoir résolue. Il s'agit, en effet, de prononcer entre le plus parfait et le pire des gouvernements : entre celui qui a fait la gloire de la France, et celui qui a été la honte et le fléau de Rome ; entre celui qui a donné à l'une soixante-dix monarques en treize siècles, et celui qui a donné à l'autre le même nombre de despotes en un siècle et demi ; entre celui qui confond les intérêts de l'État et de son chef, et celui qui les sépare ; entre celui qui éteint les ambitions criminelles, et celui qui les allume dans le cœur des plus indignes ; entre celui pour qui la guerre est presque toujours une calamité, et celui pour qui elle est presque toujours une nécessité. Et que serait-ce, si nous appliquions ce parallèle à l'état de l'Europe, et si nous montrions tous les trônes affermis par le rétablissement de la monarchie en France, et continuellement

avilis et menacés, quand ils ne seraient pas attaqués par le spectacle du gouvernement électif, établi sur ses ruines ? — Non, Sire, il ne serait pas de la bonté de V. M. ni de l'attachement qu'elle nous conserve, de sanctionner un ordre de choses si funeste à son peuple, et s'il ne devait rencontrer d'obstacles que dans les droits de V. M. et de son auguste race, y renoncer serait un acte de ressentiment et de vengeance contre la nation française. Mais, Sire, l'avenir sur lequel nous venons de fixer vos regards, n'existe heureusement que dans une Constitution aussi fragile et plus vaine que celles qui l'ont précédée ; et si nous nous sommes arrêtés à cette hypothèse illusoire, c'est parce qu'elle est la seule avouée, la seule au nom de laquelle on puisse s'adresser au patriotisme et à la raison de V. M. L'examen attentif des résultats de la Révolution conduit à d'autres probabilités ; nous allons les mettre sous les yeux de V. M. — Comme la Révolution n'avait pour but que de détruire l'édifice social, et qu'elle l'a détruit en effet dans toutes ses parties, on peut dire que la Révolution a été consommée. Mais puisque la France n'a pas péri, il n'y a pas d'époque où l'on ait pu dire que la Révolution fût consolidée. Loin de là : chaque jour, depuis qu'elle a été consommée, a été marqué par la ruine de quelques-uns de ses principes. Vaincue et désarmée au 18 Brumaire, elle n'est plus, puisqu'on a cessé d'y croire. Les opinions qu'elle avait mises en honneur sont reléguées parmi les doctrines séditieuses : les institutions auxquelles elle avait le plus insulté, reparaissent avec éclat : la nature des choses qui ne périt pas dans les bouleversements politiques, les ramène successivement, et les replace sans trouble. Elle ramène donc la monarchie héréditaire, qui est le complément, la garantie et le lien de tous les autres. Dira-t-on que la France l'a proscrite ? mais elle avait proscrit le culte et la religion elle-même ; elle avait proscrit l'unité du pouvoir et dévoué aux poignards républicains quiconque oserait ce que le général Bonaparte a exécuté. Cependant, elle obéit sans murmurer à une autorité mille fois plus absolue que ne le fut jamais celle de ses rois. Le besoin de l'hérédité se fait sentir ; ce mot est dans presque toutes les bouches. Le pas qui reste à faire pour la chercher dans la seule famille qui en possède les vrais attributs, est-il donc aussi difficile, aussi prodigieux que ceux dont nous avons été les témoins : et les obstacles sont-ils à l'épreuve du temps, de ce temps qui ne se repose jamais ? Déjà il a consumé les opi-

nions ; chaque jour il consume les intérêts, les préjugés, les craintes qui éloignent encore les Bourbons. La dictature même, qui est sortie de la Révolution, sous quelque titre qu'elle s'exerce, loin d'être une barrière entre eux et le trône de leurs pères, leur en fraye la route. Par elle, le peuple rentre dans les habitudes de la soumission, l'armée reprend le joug de la discipline, les partis, réduits à l'impuissance, oublient jusqu'à leurs noms, et ont peine à se reconnaître. Si, après avoir vaincu toutes les résistances, elle va se déposer elle-même entre les mains du roi légitime, elle aura tout fait pour le bonheur de la France et pour sa propre gloire. Que si la Providence a marqué son terme avant qu'elle ait atteint ce but pour lequel elle existe, l'ambition voudra en vain la relever : ses efforts méprisés attesteront seulement qu'il n'y a point un autre Bonaparte, et qu'un semblable pouvoir ne survit pas aux besoins et aux circonstances dont il fut l'ouvrage. A cette époque décisive, la France aura un roi ou sera dissoute, et toutes les monarchies de l'Europe après elle. C'est là qu'il faut se placer pour évaluer toutes les considérations du moment. Qui se portera roi de France ? quelle famille viendra disputer à la race de Hugues Capet le respect et l'obéissance héréditaires de la nation ? Quelle qu'elle soit, comme famille, elle n'aura pas les droits de sa naissance, et c'est aux droits des descendants de trente monarques qu'il lui faudra les opposer. Laissons la France peser, quand il en sera temps, les uns et les autres ; il nous suffit d'observer que dès aujourd'hui la démarche du Premier Consul et la réponse de Votre Majesté sont un poids de plus dans la balance.

Que Votre Majesté daigne recevoir avec bonté nos félicitations et nos hommages. Nous aimons à croire que la démarche dont il s'agit en présage de plus importantes. Quel que soit l'intervalle qui les sépare, continuez, Sire, à régner par les lois, jusqu'à ce que les lois et la force réunissent leur empire : et, après avoir donné aux chefs des nations de si nobles leçons, puisse Votre Majesté être appelée à leur donner d'illustres exemples !

CHAPITRE XI

Le lendemain de ma disgrâce. — Les livres et les *Mémoires*. — Pressentiment de l'avenir. — Motifs de ma rentrée en grâce. — Mes sincères regrets. — Bonhomie affectée. — Offre d'un collaborateur. — M. Meneval. — Nouvelle disgrâce. — Injustice et malheur. — Opinion du duc de Rovigo sur moi, ma position auprès de Bonaparte et les causes de ma disgrâce. — M. de Barbé-Marbois cité à l'appui d'une accusation erronée. — Lettre spontanée de M. de Marbois. — Preuves de la fausseté d'une opinion émise. — Mot de Bonaparte trop flatteur pour moi. — Haine de ses ministres et conséquences de cette haine. — Les calomniateurs et les poisons. — Intérêt en commandite. — Effets de la calomnie. — Motifs et prétexte de ma séparation d'avec Bonaparte.

Je reviens actuellement aux circonstances particulières qui suivirent ma première disgrâce, dont j'ai parlé précédemment. Le lendemain du jour où j'eus repris mes fonctions, j'entrai, comme de coutume, dans la Chambre du Premier Consul que j'éveillai à sept heures du matin. Il ne me fit point mauvaise mine, et me traita comme si rien ne s'était passé entre nous ; de mon côté, je fus avec lui tout à fait comme à mon ordinaire, si ce n'est que bien réellement je regrettais l'obligation où je m'étais trouvé de reprendre un travail devenu trop pénible pour moi. Quand il m'eut rejoint dans notre cabinet, il me parla de ses projets avec sa confiance accoutumée, et je vis, au grand nombre de lettres laissées dans le panier, pendant le peu de jours où mes fonctions avaient été suspendues, que Bona-

parte n'avait pas plus de goût pour les décacheter que par le passé.

A l'époque de cette première rupture, suivie d'un raccommodement, la question du Consulat à vie n'était pas encore décidée, puisqu'elle ne le fut que le 2 août suivant, et que nous étions à la fin de février. Selon la méthode que j'ai eu l'intention de suivre en écrivant mes *Mémoires*, je n'ai pas dû en parler plus tôt, puisque le lecteur a dû remarquer que je me piquais beaucoup moins de suivre l'ordre des temps que de rapprocher des événements liés entre eux par des rapports de ressemblance ou d'analogie. Il appartient aux auteurs de profession qui font des livres avec des livres, de coordonner les faits historiques, qu'ils réunissent de manière à présenter un ensemble régulier, soumis, autant que possible, aux exigeances de la chronologie; mais il en est tout autrement, selon moi, quand un homme qui a vu beaucoup cède au désir de raconter ce qu'il a vu; son livre serait, ce me semble, fort ennuyeux, si les cases de sa mémoire étaient tellement régulières, que ses souvenirs en sortissent un à un avec une désespérante symétrie. Je ne sais si je me trompe, mais il m'a toujours paru qu'un lecteur ressemblait à un voyageur, pour qui la longueur de la route disparaît quand elle lui offre des sites variés et des accidents de terrains inattendus.

Qu'on me pardonne ces courtes réflexions, mais je les ai jugées nécessaires, pour expliquer les enjambements d'époques, que je ne cherche nullement à éviter; ainsi je ne séparerai point les différents actes de ma rupture avec le Premier Consul, dussent ensuite mes souvenirs me ramener vers quelques événements, passés pendant les entr'actes de ce drame, qui dura plus de six mois.

J'étais donc redevenu, auprès du Premier Consul, dans la même intimité que par le passé; du moins il en fut ainsi pendant quelque temps ; mais je m'aperçus bientôt que, depuis la scène dont M. de Talleyrand avait été témoin, je n'avais plus à faire dans le cabinet des Tuileries qu'un séjour provisoire plus ou moins prolongé. Je vis que, dans le premier moment, Bonaparte avait sacrifié sa vanité blessée au besoin, que je puis, sans amour-propre, dire, qu'il avait de moi ; qu'enfin la préférence forcée qu'il me donnait encore venait uniquement de ce qu'il n'avait personne à mettre à ma place. Duroc, comme on l'a vu, ayant montré de la répugnance pour cette besogne assujettissante. Bonaparte ne pouvait seul se reconnaître dans tous ses papiers, et il fit semblant d'oublier, pour que, dans le premier moment, ses affaires ne souffrissent pas de mon brusque éloignement. Je n'eus donc pas longtemps à me faire illusion sur ma nouvelle position. Bien évidemment j'étais, comme la première fois, en quarantaine, mais celle-ci devait finir par ma sortie du port dans un temps indéterminé.

Ce fut alors que Bonaparte mit en usage toutes les ruses et les caresses qui lui ont toujours si bien réussi, et qui lui réussirent encore cette fois, pour mettre fin aux embarras que lui causait ma retraite, et pour me conserver. Je prends ici à témoin toutes les personnes qui composaient ma société, que rien n'égala ma tristesse et mon désespoir même, de me voir forcé de reprendre mon pénible travail. Ma santé en avait souffert. J'avais dans Corvisart un très habile conseiller, mais je ne pouvais suivre ses avis que pendant la nuit. Reprendre mes fonctions, c'était renoncer à tout espoir de repos et de santé.

Quelque temps après, le Premier Consul me dit, avec un air d'intérêt et de bonhomie dont toutefois je ne fus pas dupe : « Mon pauvre Bourrienne, vous ne pouvez pas réellement tout faire. Le travail s'accroît, il s'accroîtra encore, vous savez ce que dit Corvisart ; vous avez une famille, je veux ménager votre santé, et ne pas vous tuer par le travail : vous aurez un aide. Joseph, à qui j'en ai parlé, m'a dit qu'il me céderait un secrétaire dont il est content. Il sera sous vos ordres, il fera toutes vos copies; vous le chargerez de tout ce dont vous pourrez vous débarrasser sans nuire à mon service. Du moins vous serez bien soulagé dans vos occupations. — Je ne demande pas mieux, lui répondis-je, que d'avoir quelqu'un pour m'aider. Il pourra s'accoutumer à votre travail et me remplacer un jour. »

Joseph donna en effet à son frère M. Meneval, jeune homme fort bien élevé, laborieux, doux et discret. Je me trouvais parfaitement avec lui. Je n'ai jamais eu à m'en plaindre, ni de motifs de ne pas regretter le temps que j'ai passé avec lui.

Je m'aperçus bientôt que le Premier Consul s'appliquait à former M. Meneval, à l'habituer à ses manières. Comme il ne me pardonna jamais d'avoir osé le quitter, alors que déjà, il était parvenu à un si haut degré de puissance, il attendait l'occasion de m'en punir. J'avais saisi celle qui s'était présentée pour me séparer de lui, il profita d'une circonstance malheureuse pour se séparer de moi.

Je vais expliquer le malheur dont je fus accablé, et qui eût plutôt dû m'attirer des consolations et les consolations du Premier Consul qu'une disgrâce.

Ma rupture avec lui a été interprétée d'une manière très inexacte; je ne relèverai pas toutes les erreurs

imprimées à ce sujet. Je ne citerai que ce que j'ai lu dans les *Mémoires du duc de Rovigo*, il s'exprime ainsi :

La vie de Napoléon était un travail continuel. Il avait pour secrétaire intime, M. de Bourienne, M. de Bourrienne qui avait été l'ami de son enfance, et lui faisait partager toutes ses fatigues. Il le mandait souvent plusieurs fois dans la nuit, et exigeait, en outre, qu'il fût chez lui dès les sept heures du matin. Bourrienne s'y rendait assidûment avec les journaux qu'il avait déjà parcourus.

Bourrienne avait une mémoire prodigieuse ; il parlait et écrivait plusieurs langues ; faisait courir sa plume aussi vite que la parole. Ces avantages n'étaient pas les seuls qu'il possédait. Il connaissait l'administration, le droit public, et avait une activité, un dévouement qui en faisait un homme indispensable au Premier Consul. J'ai connu les divers moyens qui lui avaient valu la confiance illimitée de son chef ; mais je ne saurais parler avec le même assurance des torts qui la lui ont fait perdre.

Bourrienne avait beaucoup d'ennemis ; il les devait à son caractère, et plus encore à sa place. Les uns étaient jaloux du crédit dont il jouissait auprès du gouvernement ; les autres, mécontents de ce qu'ils ne s'employait pas à les servir, plusieurs même lui imputaient le peu de succès avec lequel leurs demandes étaient accueillies. On ne pouvait l'attaquer sous le rapport de l'habileté, de la discrétion ; on épia ses habitudes. On sut qu'il se livrait à des spéculations financières. L'imputation devenait facile. On l'accusa de péculat. C'était l'attaquer par l'endroit sensible. Le Premier Consul n'abhorait rien tant que les moyens illégitimes d'acquérir de l'or. Une seule voix cependant n'eût pas suffi pour perdre un homme qu'il était habitué à aimer et à estimer. Que les accusations soient fondées ou non, toujours est-il certain qu'on ne négligea rien pour les faire arriver sous les yeux du Premier Consul.

Le moyen que l'on employa avec le plus d'efficacité fut la correspondance qu'on établit soit avec l'accusé lui-même, soit avec les personnes avec lesquelles on avait intérêt de le mettre en rapport ; correspondance toute mystérieuse et relative aux opérations dénoncées. C'est ainsi que plusieurs fois on s'est servi, pour porter le mensonge jusqu'au chef de l'État, d'un moyen destiné à faire connaître la vérité. Sous le règne de Louis XV

ou même sous la régence, on organisa à la poste une surveillance qui s'exerçait non sur toutes les lettres, mais sur toutes celles que l'on avait quelques motifs de suspecter. On les ouvrait, et quand on ne trouvait pas utile de les supprimer, on en tirait copie, puis on les rendait à leur cours naturel, en évitant de les retarder. A l'aide de cette institution, un individu qui en dénonce un autre peut donner du poids à sa délation. Il lui suffit de jeter à la poste des lettres conçues de manière à confirmer l'opinion qu'il veut accréditer. Le plus honnête du monde peut se trouver ainsi compromis par une lettre qu'il n'a pas lue, ou même qu'il n'a pas comprise.

J'en ai fait l'expérience par moi-même. J'ouvrais une correspondance sur un fait qui n'a jamais eu lieu. La lettre était ouverte, on m'en transmettait copie, parce que mes fonctions d'alors le commandaient. Mais quand elle me parvenait, j'avais déjà dans les mains les originaux qui m'avaient été transmis par la voie ordinaire. Sommé de répondre aux interpellations que ces essais avaient provoquées, j'en pris occasion de faire sentir le danger qu'il y avait à adopter aveuglément des renseignements puisés à une telle source. Aussi finit-on par donner peu d'importance à ce moyen d'information. Mais il inspirait encore une pleine confiance à l'époque où M. de Bourrienne fut disgracié. Ses ennemis n'eurent garde de le négliger. Ils le noircirent auprès de M. Barbé-Marbois, qui donna à l'accusation tout le poids de sa probité. L'opinion de ce rigide fonctionnaire et d'autres circonstances encore déterminèrent le Premier Consul à se séparer de son secrétaire.

On appelle *péculat* le crime de ceux qui détournent les deniers qui se lèvent sur le public. Or, n'ayant jamais été chargé de recevoir ou d'administrer des deniers de l'État, n'ayant jamais ni touché ni ordonnancé de fonds publics, étant toujours resté complètement étranger à toute comptabilité, le reproche de péculat n'a jamais pu peser sur moi. Le duc de Rovigo publie cependant que je fus l'objet de cette accusation à laquelle M. de Barbé-Marbois donna tout le poids de sa probité, et que ce fut l'opinion de ce rigide

fonctionnaire qui détermina le Premier Consul à se séparer de son secrétaire.

L'inconcevable version de M. de Rovigo, si peu en harmonie avec les éloges qui la précèdent, et que j'ose me flatter de n'avoir pas tous mérités, n'a pu être le fruit d'une prévention, car il m'a prouvé qu'il m'estimait plus que personne. C'est une calomnie qui ne peut être l'œuvre de M. de Rovigo, mais dont il s'est rendu l'écho. Quoi qu'il en soit, cette étrange accusation a procuré à l'austère magistrat, dont M. le duc de Rovigo a prononcé trop légèrement le nom vénérable, l'occasion de donner à la société une nouvelle preuve de son amour pour la justice.

Je ne connaissais encore que par leur annonce dans les journaux les *Mémoires du duc de Rovigo*, lorsque ma famille me fit passer une lettre que M. de Barbé-Marbois m'avait adressée. Elle était ainsi conçue :

Monsieur,

On vient de me faire remarquer dans des *Mémoires* publiés depuis peu, l'article suivant (Ici est transcrit le passage cité plus haut). Cette assertion n'est point vraie; et je crois devoir à la justice envers vous, Monsieur, et envers moi-même, de déclarer que j'ai ignoré alors et que j'ignore encore les causes de cette séparation.

Je vous prie d'agréer, etc. MARBOIS.

Je ne crois pas que j'aie besoin d'en dire davantage pour me justifier; il me suffit de cette démarche noble et spontanée de M. de Marbois pour faire disparaître l'indiscrète accusation de péculat échappée au duc de Rovigo, dans le dénuement de notions exactes sur les véritables motifs de ma rupture avec le Premier Consul.

M. de Rovigo dit aussi que mes ennemis étaient

nombreux. J'avais en effet pour adversaires cachés tous ceux qui, à la Cour, ont intérêt à ce que le souverain n'ai pas auprès de lui un homme dévoué à sa gloire et non à sa vanité, enfin un confident intime. Bonaparte, à la suite de quelque mécontentement contre un ministre, avait eu l'imprudence de dire devant plusieurs personnages, parmi lesquels se trouvait M. Maret : « Si je trouvais un second Bourrienne, je me passerais de vous tous. » Il n'en fallait pas autant pour coaliser contre le secrétaire tous les envieux de la confiance dont il était en possession. Informé de ce propos, je me permis d'en faire des reproches au Premier Consul ; mais le coup était porté, la haine, l'envie agissaient sourdement, l'intrigue redoublait ses manœuvres. Attentive autant que perfide, elle tait le bien et aggrave le mal, s'il en existe ; elle l'invente s'il n'existe pas. Sous la langue des calomniateurs, l'étude des plantes est la recherche des poisons. La méchanceté et la jalousie s'emparèrent avec une cruelle habileté de la faillite d'une maison de Paris chez laquelle j'avais placé des sommes assez fortes, pour irriter le Premier Consul contre moi ; et déjà intérieurement blessé de ce que j'avais voulu partir, il se détermina à sacrifier enfin le besoin qu'il avait de moi à un nouveau mécontentement.

Une maison, alors des plus notables, avait parmi ses spéculations, fait l'entreprise des fournitures de la guerre ; à la connaissance de Berthier, ministre avec lequel la maison avait traité, j'avais, avec mon argent, pris un intérêt dans cette opération. Malheureusement la maison dont il s'agit se livrait à mon insu, aux dangereuses spéculations de la Bourse. L'inhabileté des agents de cette maison se joignant aux causes permanentes de ruine à ce jeu où les cartes sont trop

chères, la maison se trouva en déficit à la Bourse, de plusieurs millions. Cela causa une rumeur telle que le Premier Consul qui a toujours eu une fausse idée des fonds publics, crut que la petite baisse qui eut lieu à cette époque était la suite de cette faillite. On lui représenta la place comme bouleversée. On insinua que j'étais accusé d'abuser de ma position pour exciter au jeu de la hausse et de la baisse. Et quoique la vérité fut que je perdais non-seulement ce que j'avais versé dans la maison en faillite, mais au-delà de ma mise par suite d'un cautionnement que j'avais donné pour aider la maison à augmenter ses affaires, je devins l'objet de la colère du Premier Consul qui me déclara qu'il n'avait plus besoin de mes services. J'aurais pu, si mon désir eût été de le faire revenir de cette irritation, rappeler au Premier Consul qu'il ne pouvait me blâmer d'avoir acheté un intérêt dans une fourniture puisque lui-même avait cru légitime de stipuler en faveur de son frère Joseph un pot-de-vin de 1,500,000 fr. sur le marché des vivres de la marine. Mais on a vu que depuis quelque temps, M. Meneval avait commencé à me remplacer. Il ne fallut donc que cette occasion pour décider le Premier Consul à se passer tout à fait de mes services.

J'ai dit le vrai prétexte de notre séparation. Je défie qui que ce soit d'articuler un fait qui ait rapport au péculat mis en avant par M. le duc de Rovigo, ou à toute autre exaction ou concussion. J'ai fait nommer à bien des places, j'ai fait rayer de la liste des émigrés beaucoup de personnes, avant le fameux Sénatus-Consulte du 6 floréal an X ; je ne redoute la réclamation de qui que ce soit sur ma conduite. Je n'ai pas même compté sur la reconnaissance, l'expérience m'ayant appris que c'était un mot vide de sens.

CHAPITRE XII

Souvenirs retrouvés. — *Post-scriptum* de M. Barbé-Marbois. — Le secret des lettres. — Le cabinet *noir*. — Extrait des lettres à la poste sous le Consulat. — Envoi aux ministres. — Dégoût inspiré par les révélations cachées. — Lettre remise à Bonaparte en plein Conseil. — Ma retraite dans une maison de Saint-Cloud. — Ordre donné par moi à Landoire. — Lettre de M. Meneval. — Regrets de Bonaparte. — Seconde lettre de M. Meneval. — Mes dispositions d'amitié pour lui. — Combat de huit jours entre l'amitié et l'amour-propre. — Réception aimable du Premier Consul. — Propos rapportés par Mme Bonaparte. — Destitution officielle. — Lettre de Bonaparte. — Petites vengeances. — Mes meubles de Rueil. — Correspondance de Duroc. — Grands actes du gouvernement consulaire. — Désir d'aller en Angleterre. — Non. — Fausse supposition. — Mes papiers enfouis. — Avis de Duroc. — Une lettre de moi au Premier Consul. — Effet manqué d'une nouvelle calomnie. — La vérité reconnue.

Quand on a vu beaucoup de choses, quelle que soit la mémoire dont on a été doué, il est impossible de n'en avoir pas oublié quelques-unes ; mais il arrive souvent que notre esprit retrouve des souvenirs que l'on croyait perdus et qui n'étaient que momentanément ensevelis dans la mémoire ; une page d'un livre, une phrase, souvent un seul mot suffisent alors pour faire renaître ces souvenirs avec la fraîcheur du temps auxquels ils se rapportent. C'est précisément ce qui m'arrive en ce moment. Ce que M. le duc de Rovigo a dit et que j'ai rapporté en citant le fragment de ses *Mémoires* qu'il me convenait de rapporter pour en

donner une explication, m'a rappelé ce que j'ai vu et su moi-même du secret des lettres dont il parle.

M. le duc de Rovigo, comme on l'a vu, donne à entendre, à l'occasion de ma disgrâce, que ce fut au moyen de lettres supposées et interceptées que j'ai été compromis aux yeux du Premier Consul ; je ne le sus pas alors, et quoique j'eusse connaissance de toutes les machinations dont les flatteurs de Bonaparte, presque tous mes ennemis, fussent capables, je ne pensai pas à l'emploi de cette noirceur ; mais la lettre spontanée de M. de Barbé-Marbois m'ouvrit très tardivement les yeux et ne me laissa plus que la possibilité d'un doute à cet égard. J'ai cité le corps de sa lettre ; au bas, le noble Pair a ajouté le *post-scriptum* suivant :

« Je me rappelle qu'un mercredi, le Premier Consul, présidant à Saint-Cloud le Conseil des ministres, ouvrit un billet, et sans nous en donner connaissance sortit en hâte, et qu'il était ému. Il revint quelques minutes après et nous dit que vos fonctions avaient cessé. »

Que la brusque rupture du Premier Consul ait été provoquée par une dénonciation où l'on aurait envenimé ma position relativement à la commandite dont je fus victime, ou qu'en saisissant cet incident, le Premier Consul ait exécuté une résolution qui, j'en suis convaincu, était dès lors prise, je profiterai de ce que le duc de Rovigo a parlé, à mon occasion, de la violation du secret des lettres, pour en parler moi-même, ainsi que je l'ai annoncé tout à l'heure.

Avant que j'écrivisse ces *Mémoires*, l'existence du cabinet que l'on a surnommé *noir*, avait été dénoncée à la tribune de la Chambre des députés sans qu'on l'ait niée ; on a fini par répondre que le cabinet

noir n'existait *plus*. C'est-à-dire qu'on finit par avouer qu'il avait existé. Je puis donc en parler aujourd'hui sans indiscrétion et en obéissant au besoin de dire la vérité qui dicte tout ce que j'écris.

On a déjà vu, dans le fragment que j'ai dû citer des *Mémoires de M. le duc de Rovigo*, comment ce cabinet a été établi sous Louis XV, dans le seul but de connaître la chronique scandaleuse de sa Cour et de la ville. S'il fût toujours resté, autant que possible, enveloppé d'un profond secret, s'il eût été constamment dirigé par la sagesse, la prudence et la modération, il eût pu n'être jamais dangereux pour les citoyens, et continuer à être utile à l'État dans les circonstances extraordinaires. Sans doute cette institution, comme l'appelle le duc de Rovigo, était une maladie du corps social; mais ne voyons-nous pas toujours des institutions vicieuses et flétries par l'opinion, et que l'organisation de l'homme et l'état de la société la forcent malheureusement de tolérer.

Ce cabinet noir ne pouvait manquer d'être bientôt connu; il le fut d'abord par les initiés, plus tard, par beaucoup de personnes, enfin par tout le monde. Les nombreux surintendants des postes qui se sont succédé, surtout dans les derniers temps, avec une déplorable versatilité et une grande inconséquence; les employés, bien plus nombreux encore, consacrés à ce travail particulier; l'œil curieux et investigateur des commis de la poste, et cette partie instruite du public, toujours épiant ce que l'on dénonce, même vaguement, comme scandaleux, eurent bientôt fait, de ce secret, celui de la comédie. Il n'y eut plus que quelques sots, toujours d'un demi-siècle en arrière des idées du

temps, qui y furent encore pris. Les hommes clairvoyants qui craignaient que leur correspondance ne les compromît, l'acheminaient par une autre voie. Les personnes qui voulaient nuire à quelque ennemi ou servir quelque ami, profitèrent utilement, et pendant longtemps, de ce cabinet qui, d'abord simple ressource de la curiosité d'un roi dont on cherchait à amuser les loisirs, devint bientôt un arsenal d'intrigues, dangereux par l'abus que la haine peut en faire.

J'ai lu chaque matin, pendant trois ans, le portefeuille sortant de ce cabinet ; je déclare franchement, qu'excepté ce vil moyen d'intrigue, je n'ai jamais vu dans la correspondance la justification et le fondement des craintes exagérées que l'indignation publique, portée beaucoup trop loin, s'est crue autorisée à élever contre cette espèce de comité des recherches, d'autant plus redouté qu'il était moins connu. En effet, sur trente mille lettres environ, qui partaient chaque soir de Paris pour la France et le monde, dix ou douze lettres seulement étaient copiées, et souvent par extrait de quelques lignes. Ce simple extrait faisait un numéro d'ordre dans le nombre journalier de dix à douze lettres.

Le Premier Consul voulait d'abord envoyer au ministre que cela concernait, la copie entière de la lettre interceptée, mais de très simples observations de ma part le firent facilement consentir à ce que je ne fisse parvenir que l'extrait qui regardait le ministre. Je faisais ces extraits, et je les transmettais avec ces mots : « Le Premier Consul me charge de vous informer qu'il vient de recevoir l'avis suivant, etc. » Il fallait deviner d'où l'avis venait.

Comme je l'ai déjà indiqué, le Premier Consul

recevait presque chaque jour la copie d'une douzaine de ces lettres simulées et de convention, dans lesquelles on dépeignait un ennemi comme frondeur du gouvernement, ou l'on exaltait le dévouement, l'enthousiasme, pour le pouvoir, de quelque ami, afin de détruire de hautes préventions, ou de relever la médiocrité des talents par l'exagération de la louange. Mais le but caché de ces dégoûtantes correspondances fut bientôt entrevu, et si, malgré l'ordre de n'en plus copier, il s'en glissait encore quelques débris, ils n'excitaient plus que le mépris; et pourtant j'en fus victime lors de ma disgrâce, et je faillis l'être un peu plus tard, comme on le verra par la suite.

Ce qui donne surtout à mes yeux de l'importance à la lettre dont parle M. de Marbois, et qui a été l'occasion de la digression que je viens de faire sur le secret des lettres, c'est que ce fut le jour même, où Bonaparte la reçut, le mercredi 20 octobre que je quittai le palais consulaire.

Je me retirai dans une maison que Bonaparte m'avait dit d'acheter à Saint-Cloud, qu'il avait promis de payer ainsi que les embellissements et l'ameublement qu'il avait ordonnés lui-même. On verra plus tard comme il tint sa promesse. J'envoyai sur le champ l'ordre au garçon de bureau, Landoire, de remettre *toutes* mes lettres dans le portefeuille du Premier Consul, parce que j'en recevais beaucoup pour lui sous mon couvert. M. Meneval me répondit :

Je ne puis croire que le Premier Consul veuille se faire remettre vos lettres. Je pense bien que vous parlez de celles qui peuvent le regarder, et qui était adressées sous votre couvert.

Le Premier Consul a écrit aux citoyens Lavallette et Mollien de lui adresser directement leurs paquets.

Je vous renvoie votre ordre pour Landoire, je ne me permettrai jamais d'en faire usage.

Le Premier Consul a été hier au soir de la plus grande tristesse, il a dit souvent : « Voyez comme je suis malheureux, je connais cet homme depuis l'âge de sept ans. »

Je ne puis croire qu'il ne revienne sur cette funeste décision. Je ne lui ai point caché que c'était un fardeau que je ne pouvais entreprendre seul, et qu'il serait très malheureux avec moi, surtout après l'habitude qu'il avait de vos services, tels que personne ne pouvait vous remplacer auprès de lui. Il est allé se coucher, plein de noir dans l'âme.

29 vendémiaire an X (21 octobre 1802).

Je reçus le lendemain une seconde lettre de M. de Meneval; cet excellent jeune homme me disait:

Je vous renvoie vos lettres. Le Premier Consul préfère que vous lui envoyiez, *décachetées*, celles qui le regardent. Je joins des gazettes allemandes qu'il vous prie de traduire.

Mme Bonaparte prend une grande part à votre malheur. Pour moi, je puis vous assurer que personne ne désire plus sincèrement, que le Premier Consul vous rappelle auprès de lui, et vous rende où vous serez difficilement remplacé, sous le rapport de la confiance et de l'aptitude, et c'est un espoir que je ne peux pas perdre.

D'après les sentiments que m'inspira M. Meneval, pendant notre courte réunion dans le cabinet du Premier Consul, je me serais certainement lié avec lui d'une étroite amitié. Il était difficile d'avoir un collaborateur doué de plus heureuses qualités.

Huit jours se passèrent en combats entre l'amitié du Premier Consul et son amour-propre. Le moindre désir qu'il manifestait de me rappeler auprès de lui était combattu par ses vils flatteurs. Le cinquième jour de notre séparation, il me fit venir. Il fut avec moi de la plus grande amabilité, et après m'avoir

répété avec douceur que j'exprimais quelquefois trop franchement ma pensée, défaut dont je n'ai jamais eu envie de me corriger, il ajouta : « Je vous regrette, vous m'étiez très utile ; vous n'êtes ni trop noble, ni trop roturier ; ni trop aristocrate, ni trop jacobin ; vous êtes discret, laborieux, vous me comprenez mieux que qui que ce soit ; et puis entre nous, il fallait regarder ceci comme une espèce de cour : voyez Duroc, Bessières, Maret. Cependant je serais assez disposé à vous reprendre mais je ne le pourrais sans justifier ce que l'on a répandu, que je ne peux me passer de vous. »

M^me^ Bonaparte m'a dit qu'elle avait entendu des personnes auxquelles le Premier Consul témoignait le désir de me rappeler, lui répondre : « Qu'allez-vous faire ? On va dire encore qu'il vous était indispensable. Vous en êtes débarassé, n'y pensez plus ; les journaux anglais ne vous fatigueront plus de l'importance qu'il leur donnait. » Cela doit rappeler une scène de la Malmaison, où j'avais montré trop de franchise, à l'occasion d'une nouvelle insérée dans la feuille anglaise : *la Gazette de la Cour*.

J'ai la conviction que Bonaparte, livré à lui-même, m'aurait rappelé, sans cette fureur d'amour-propre dont le feu le brûlait et qu'attisaient sans cesse les ambitieux à la suite qui le poussaient toujours en avant. Plusieurs conversations, qui trouveront plus tard leur place, appuient fortement cette conviction, et elle résulte en même temps, au point où en étaient les choses, du temps que Bonaparte laissa s'écouler entre la détermination qu'on lui avait fait prendre, et le moment où il rendit notre séparation officielle. On a vu que notre rupture avait eu lieu le 20 d'octobre ; ce ne fut que le 8 novembre suivant que le Premier Consul m'écrivit la lettre que voici.

« Citoyen Bourrienne, ministre d'État, je suis satisfait des services que vous m'avez rendus depuis que vous êtes près de ma personne. Mais désormais, ils ne me sont plus utiles. Mon intention est que vous cessiez dès cette époque, les fonctions de mon secrétaire intime, ainsi que d'en porter le titre. Du reste, je suis disposé à saisir promptement l'occasion, dès qu'elle pourra se présenter, de vous placer d'une manière convenable à votre activité et à vos talents, et la plus conforme au service public. »

BONAPARTE.

Toutes ces lettres prouvent que ma séparation d'avec le Premier Consul fut due à des causes tout-à-fait étrangères à la confiance, au travail, à la fidélité et à la discrétion. Elles détruiront, je l'espère, dans les esprits les plus prévenus, ce que l'ignorance, la malveillance et de petites passions haineuses, ont toujours cherché à dénaturer et à envenimer.

S'il fallait une preuve de l'animosité du Premier Consul, on la trouverait dans le fait suivant. Peu de jours après la lettre de Bonaparte qui m'annonçait ma destitution, tandis que c'était moi qui avais donné ma démission, j'en reçus une de Duroc, qu'on verra tout à l'heure. Pour bien faire comprendre l'indigne méchanceté de celui qui me la fit écrire, il faut que je rappelle une circonstance précédente.

Lorsque, afin de conserver un peu de liberté, je refusai le logement que M^me^ Bonaparte avait fait préparer à la Malmaison pour ma famille et moi, et que j'achetai la petite maison que j'habitais à Rueil, le Premier Consul la fit meubler aussi bien qu'une maison que j'avais à Paris. D'après la manière dont cet ameublement avait eu lieu, je ne pouvais pas avoir de doute sur l'intention de Bonaparte de m'en faire présent. Il me fit tout redemander dès que j'eus quitté le cabinet, et je ne donnai d'abord aucune attention à cette réclamation, pour ce qui concernait les meubles

de Rueil. Ce fut alors que, dans son irritation et l'envie de se venger de ses propres torts, même par de petits moyens, il me fit écrire par Duroc ce qui suit :

Le Premier Consul, mon cher Bourrienne, vient de me donner l'ordre de lui remettre, ce soir, les clefs de ton logement à Paris, et qu'il reste meublé dans l'état où il se trouve en ce moment.

Il m'a donné aussi l'ordre de faire rester au garde-meuble, les meubles quelconques que tu as, soit à Rueil ou ailleurs, et qui viennent du gouvernement.

Je te prie de me faire réponse et de me mettre à même d'exécuter les ordres que je reçois. Tu m'avais promis de te mettre en règle avant le retour du Premier Consul, j'ai dû m'excuser de mon mieux.

Bien des amitiés. DUROC.

24 brumaire an XI (15 novembre 1802).

Deux grands actes du gouvernement consulaire avaient été accomplis dans le cours des neuf mois qui s'écoulèrent depuis l'époque à laquelle j'avais donné ma démission, jusqu'à la date de la dernière lettre de Bonaparte : Le Consulat à vie, dont j'ai rapporté les diverses circonstances, et le traité d'Amiens. Aux brillantes tempêtes de la guerre avait succédé le calme heureux que donne la paix ; mais ces temps de tranquillité, privilégiés pour les nations, sont ingrats pour les historiens, qui n'ont plus alors à leur dispositions ces grands événements dont le prestige dédommage quelquefois les peuples des maux que ces événements entraînent toujours à leur suite.

Par un retour qu'il m'était permis de faire sur moi-même, je me trouvais plus tranquille que qui que ce fût, puisque, aux douceurs de la paix, dont je jouissais comme Français, je pouvais joindre les douceurs du repos dont je jouissais comme homme. Me croyant

libre de mes actions privées, je formai le projet de faire un voyage en Angleterre, où quelques affaires m'appelaient. Cependant je sentais tous les ménagements que me commandait ma position : plus j'étais pénétré de la certitude de n'avoir aucun tort à me reprocher, plus j'étais résolu à observer toutes les convenances.

J'écrivis donc le 11 janvier à Duroc.

Mes affaires exigent pour quelque temps ma présence en Angleterre. Je te prie, mon cher Duroc, de parler de ce voyage au Premier Consul, désirant ne rien faire qui puisse contrarier ses vues. Je renoncerai à mes intérêts, plutôt de lui déplaire.

J'attends de ton amitié une réponse à cette lettre. L'indécision où tu me laisserais me serait funeste sous bien des rapports.

La réponse ne se fit pas attendre, elle était ainsi conçue :

J'ai présenté au Premier Consul, mon cher Bourrienne, la lettre que tu viens de m'écrire. Il l'a lue, et il m'a dit : *Non*. Voilà la seule réponse que je puis te donner.

Mille amitiés. DUROC.

Ce monosyllable était expressif : il m'affermit dans la conviction que j'avais déjà, que Bonaparte sentait ses torts envers moi, et les torts que l'on a sont ceux qu'on pardonne le moins. Me supposant animé du besoin de vengeance, qui l'avait plus d'une fois dirigé dans sa vie, je suis sûr qu'il craignit que je n'allasse sur la terre libre de l'Angleterre, pour profiter de cette liberté de la presse qu'il avait anéantie en France, qui l'offusquait partout, et que, malgré ses tentatives, il n'était pas même parvenu à ébranler en Angleterre. Il me supposait capable de faire impri-

mer des notes qui eussent éclairé le public sur les actes de son gouvernement et sur ses projets, beaucoup mieux que les anecdotes ordurières, les calomnies atroces et les ridicules inventions d'un nommé Peltier, rédacteur de l'*Ambigu*. Certes, Bonaparte se trompait fort dans ses suppositions ; je n'avais point une telle pensée, et si cette assertion de ma part pouvait être l'objet d'un doute, il suffirait, pour les détruire, de regarder la date de mes *Mémoires*, et à quelle époque seulement, j'ai consenti à les publier.

Je ne me trompai point sur la pensée de Bonaparte en prononçant un refus aussi brusque, que celui que m'avait transmis Duroc, et comme je connaissais le caractère de Bonaparte, je jugeai qu'il était prudent de cacher mes notes, de manière à les soustraire à ses recherches inquisitoriales. Je fis le contraire de Camoëns : lui, il luttait contre un élément pour sauver son manuscrit ; moi, j'en fis un élément dépositaire ; j'enfermai avec soin, mes notes et mes papiers les plus précieux, dans une caisse de fer blanc que j'enfouis dans la terre. Une teinte jaune, causée par un commencement de pourriture, en altère à tel point l'écriture, que beaucoup de pièces sont devenues extrêmement difficiles à lire.

On va voir par ce qui suit, que ce n'était pas sans raison que je pouvais redouter des persécutions inspirées au Premier Consul par l'acharnement de mes ennemis. Le 20 avril suivant, Duroc m'écrivit un billet ainsi conçu :

Je te prie, mon cher Bourrienne, de venir me trouver à Saint-Cloud, aujourd'hui dans la matinée. J'ai à te parler de la part du Premier Consul.

Amitiés. DUROC.

Ce billet me donna beaucoup à penser. Je ne pou-

vais douter que mes ennemis n'eussent forgé quelque nouvelle infamie ; leurs traits acérés, n'étaient pas encore usés ; mais, je l'avoue, je ne m'attendais pas à tant de noirceur.

Dès que Duroc m'eût exposé en peu de mots, la demande du Premier Consul, que l'on va voir, je traçai rapidement sur le bureau de Duroc, les lignes suivantes :

Le général Duroc m'a fait venir chez lui. Il m'a dit qu'on vous avait rendu compte d'un déficit de cent mille francs trouvé dans la caisse de la marine, et que vous exigiez de moi, que j'y restituasse cette somme aujourd'hui à midi.

Citoyen, Premier Consul, je ne sais pas ce que cela veut dire ; j'ignore absolument ce dont il est question. Permettez-moi de vous dire avec l'épanchement le plus vrai, que cette inculpation est la plus infâme calomnie. Elle doit être ajoutée à toutes celles dont on s'est servi pour me perdre dans votre esprit et dans votre cœur.

Je suis chez le général Duroc où j'attends vos ordres.

Duroc porta tout de suite ce billet. Il revint un instant après. — « Eh bien ? — Calme-toi ; il m'a chargé de te dire que c'était une erreur ; qu'il venait d'avoir la preuve qu'on l'avait trompé, et qu'il était fâché de cette scène ; n'y pense plus. »

Il paraît que les vils flatteurs qui l'entouraient voulaient lui faire renouveler sur moi, ses *avanies* d'Égypte. Ils auraient dû savoir, que la fusillade usité dans ce pays, pour avoir de l'argent, n'était plus de mode en France. « On ne graissait plus les roues du char de la Révolution. »

CHAPITRE XIII.

Pressentiments de Bonaparte sur la durée de la paix. — L'Angleterre inquiète de la prospérité de la France. — Préférence de Bonaparte pour la guerre. — Ses raisonnements. — Affluence des étrangers à Paris. — Politique fallacieuse de l'Angleterre. — Bonaparte et lord Withworth. — Détails sur la situation intérieure de la France. — Position relative des deux puissances. — La guerre inévitable. — Voyage aux côtes du Nord. — Déjeuner à Compiègne. — Le père Berton, notre ancien principal. — Indiscrétion d'un ancien condisciple. — Colère de Bonaparte. — Récit de Joséphine. — Suites funestes. — Aliénation mentale du père Berton, et sa mort. — Le frère du père Berton. — Bonaparte veut me rappeler. — Ordre donné à Rapp de me faire revenir. — Activité des intrigants. — Ordre sans exécution. — Amitié de Rapp et de Duroc.

Le Premier Consul ne crut jamais à une longue prolongation de la paix avec l'Angleterre. Il la *voulut*, sans la désirer, parce qu'elle était si ardemment souhaitée dans toute la France, après dix années de guerres, qu'il la jugea indispensable pour s'attacher les esprits et fonder son gouvernement. La paix lui était nécessaire pour conquérir le trône de France, comme la guerre pour assurer et élargir la base aux dépens des autres trônes de l'Europe. Voilà le secret de la paix d'Amiens et de la prompte rupture qui la suivit, quoique cette rupture ait eu lieu plutôt que le Premier Consul ne l'aurait voulu. Du reste Bonaparte avait trop de perspicacité pour se faire un

moment illusion sur les intentions de l'Angleterre ; il savait bien que cette puissance, qui n'avait conclu la paix que parce que, séparée de ses alliés, elle n'avait pas pu faire autrement, ne laisserait jamais à la France le temps de réorganiser sa marine, ce qui aurait exigé quatre ou cinq ans. Sur ces grandes questions de la paix et de la guerre, le Premier Consul avait des idées de l'ordre le plus élevé ; mais dans les discussions, c'était toujours en faveur de la guerre qu'il se prononçait, et il en faisait résulter la prompte nécessité pour la France de l'impossibilité même d'avoir une paix de longue durée. Si on lui parlait du besoin des peuples, des avantages de la paix, de son influence sur le bon ordre intérieur, sur le commerce, les arts, l'industrie, enfin sur toutes les branches qui constituent le faisceau de la prospérité publique ; il ne niait rien de tout cela, il en convenait ; mais il disait aussi que tous ces avantages ne seraient que conditionnels tant que l'Angleterre ferait peser le poids de sa marine dans la balance du monde et exercerait l'influence de son or dans tous les cabinets de l'Europe : la paix doit être rompue, puisque bien évidemment l'Angleterre la rompra ; pourquoi ne pas la prévenir ? pourquoi lui laisser prendre ses avantages ? Il faut étonner l'Europe ! Il faut donner le change à la politique du continent ! Il faut frapper un grand coup ! Il faut qu'il soit terrible, inopiné ! Ainsi raisonnait le Premier Consul, et l'on sait si ses actions ont été d'accord avec ses pensées aussitôt qu'il l'a pu.

La conduite de l'Angleterre ne justifiait que trop les hautes prévisions de la politique de Napoléon, ou, pour mieux dire, l'Angleterre le servait au gré de ses désirs quoique trop vite puisque, par l'inexécution des traités, elle le favorisait dans son amour pour la

guerre, et qu'elle en justifiait la prompte déclaration aux yeux de la nation française à laquelle il ferait bien croire que si la paix était troublée, ce serait contre son gré. Déjà, en effet l'Angleterre préparait de nouveau l'arme puissante de ses subsides, arme déjà si féconde en succès diplomatiques, et les voiles dont on s'efforçait de couvrir les négociations n'étaient pas assez épais, pour qu'ils n'eussent plus assez de transparence pour le regard de lynx du Premier Consul. C'était en pleine paix que toutes ces menées étaient ourdies, et ceux qui n'en soupçonnaient pas encore l'existence jouissaient de la paix avec sécurité. Depuis la Révolution on n'avait rien vu de pareil au spectacle que Paris offrit pendant l'hiver de 1802 à 1803, où il y avait une incroyable affluence d'étrangers ; tout y respirait la joie ; et ces signes extérieurs de la prospérité publique, d'une régénération visible de la société française, tracassaient vivement le ministère britannique. Les Anglais, accourus sur le continent, y voyaient la France si différente de la fausse physionomie qu'on lui avait donnée dans les journaux anglais que cela causa de sérieuses alarmes de l'autre côté de la Manche ; et par suite de sa politique hardie et fallacieuse, le gouvernement anglais s'efforça de couvrir, par des plaintes injustes et officielles, les justes sujets de plaintes que donnaient ses manœuvres souterraines.

En effet, le roi d'Angleterre avait adressé à son Parlement un message, dans lequel il parlait d'armements que l'on faisait, disait-il, dans les ports de France, de précautions à prendre pour s'opposer aux aggressions. Cette mauvaise foi irrita le Premier Consul qui s'était attaché presque tout le monde en donnant à la France cette paix si chèrement achetée

et si longtemps désirée. Le commerce, les arts, l'industrie s'empressaient de profiter de la stabilité et de la confiance qui fuient à l'aspect de la guerre. Le Premier Consul, dans un accès d'humeur, apostropha un jour dans son salon, où se trouvaient tous les ambassadeurs, le lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre.

« Quest-ce que cela signifie? Est-on las de la « paix? Faut-il encore ensanglanter l'Europe? Des « préparatifs de guerre ! Pense-t-on nous en imposer? « Eh bien, nous verrons, On pourra vaincre la « France, la détruire peut-être, mais l'intimider, « jamais. » L'ambassadeur anglais fut atterré par cette sortie à laquelle il ne pouvait s'attendre, et ne répondit rien. Il se contenta d'écrire à son gouvernement les détails de cette entrevue dans laquelle le Premier Consul s'était si fort oublié, s'il ne s'était pas oublié exprès.

Dès le premier jour où l'Angleterre montra de l'humeur, on dut penser qu'elle voulait la guerre. Elle occupait l'île de Malte, il est vrai, mais elle avait promis de la rendre, et elle n'en eut jamais l'intention; elle devait évacuer l'Égypte, elle y restait; rendre le cap de Bonne-Espérance, elle le gardait. L'Angleterre avait signé à Amiens la paix qu'elle ne voulait pas observer. Elle avait acquis par ses intrigues, ses subsides et la connaissance qu'elle possédait de la haine des Cabinets du Continent contre la France, la certitude de les armer lorsque la séduction aurait porté ses fruits. Elle voyait la France puissante, dominant en Europe : elle connaissait les projets ambitieux du Premier Consul. Il ne les dissimulait guère. Né de la guerre, Napoléon obéissait à sa nature : la guerre a toujours été son penchant, ses délices; do-

miner était son but. Point de doute que par ce mélange perpétuel de peuples, la civilisation ait avancé. Est-ce une compensation? Je le crois. Les comices de Lyon avaient éveillé les soupçons de l'Angleterre, et le ministère britannique avait trop de perspicacité pour ne pas voir un roi d'Italie dans le modeste président de la république cisalpine. L'Angleterre dont la politique est toujours si conséquente à elle-même, si prévoyante et si solide, voyait Saint-Domingue aux mains des Français ; il fallait que Saint-Domingue fût libre, et la marine française punie des efforts qu'elle avait faits pour se relever un peu. L'Angleterre opposait l'ambition à l'ambition, la ruse à la ruse. Elle disait sans preuves que la France n'avait pas exécuté les clauses du traité. Ces dispositions de l'Angleterre eurent leur inévitable résultat.

L'Angleterre avait certainement pris son parti, lorsqu'elle signa à Amiens un traité que l'on avait appelé paix éternelle, mais qui n'était aux yeux de tous les hommes sensés, qu'une trêve de courte durée. Dès lors, les communications devinrent réservées, presque hostiles. On se demanda réciproquement, avec une grande humeur, des explications, et on en vint rapidement à demander des passeports. La guerre s'en suivit.

L'Angleterre montra dans cette circonstance, un acharnement d'autant plus choquant, qu'elle était, de toutes les puissances de l'Europe, la seule qui n'eût point éprouvé de revers, et qui fût encore dans toute sa force. Qui ne sait, d'ailleurs, que c'est dans la guerre, que le commerce anglais fait les affaires les plus lucratives, et qu'en ruinant le continent par des guerres perpétuelles, elle s'enrichit et prospère.

Le Premier Consul qui avait compté sur une plus longue durée de la paix d'Amiens, se trouvait, à la rupture du traité, dans une fâcheuse position. Le grand nombre de congés accordés, l'état déplorable, dans lequel était la cavalerie, la nullité momentanée de l'artillerie, résultat d'un projet qui exigeait la refonte de toutes les pièces de campagne, et qu'avait légèrement et de confiance, signé le Premier Consul, sur la présentation de Berthier, appelaient toute la sollicitude de Bonaparte. La conscription fut appelée à remplir les cadres de l'armée ; le projet sur l'artillerie fut annulé. On quêta auprès des grandes villes ; et l'on remonta la cavalerie avec les chevaux du Hanovre que l'on occupa bientôt, et ce pays en fournit une grande quantité.

La guerre devenue inévitable, ayant été déclarée, le Premier Consul alla faire un voyage sur les côtes du Nord et en Belgique, afin de s'assurer par lui-même de la manière dont on pouvait s'opposer aux attaques présumées des Anglais sur les côtes. En passant à Compiègne, il reçut la visite du père Berton, ancien principal de l'École royale militaire de Brienne. Il était alors recteur de l'école des Arts de Compiègne, place à laquelle l'avait nommé Bonaparte. C'est par la bonne Joséphine que je sus les détails de cette visite. Le père Berton, bon et simple comme au temps où il nous tenait sous sa férule, s'en vint prier son ancien élève et sa femme d'accepter chez lui à déjeuner. Ils acceptèrent tous les deux. Notre bon principal, se croyait encore au temps où Bonaparte faisait ses premières études ; hélas ! il se trompait bien. Le père Berton avait alors pour commensal, un autre ancien condisciple de Bonaparte et de moi, M. Bouquet. Le père Berton lui avait expressément défendu de se

montrer devant Bonaparte, et même devant les personnes de sa suite, d'autant plus qu'il avait été disgracié par lui à l'armée d'Italie où Bouquet avait été son commissaire des guerres attaché à son quartier général[1]. Quoi qu'il en soit, Bouquet, qui avait expressément promis au père Berton, de ne pas sortir de sa chambre, jusqu'au départ du Premier Consul, loin de tenir sa promesse, se conduisit avec une inexcusable légèreté. Dès qu'il vit arriver la voiture où étaient Bonaparte et sa femme, il se précipita à la portière et offrit cavalièrement la main à Joséphine pour descendre de voiture ; en l'acceptant elle lui dit : « Bouquet, vous vous perdez ! » Bonaparte l'avait aperçu ; indigné de ce qu'il regardait comme une impardonnable familiarité, il se livra à un de ces mouvements de colère que rien ne pouvait dompter, et, à peine entré dans la salle où le déjeuner était servi, dit à sa femme, d'une voix impérieuse, après s'être assis : « Joséphine, mets-toi là. » Puis il se mit à déjeuner, sans dire seulement au père Berton de s'asseoir, quoiqu'il eût, comme on le pense bien, fait mettre un troisième couvert pour lui. Le père Berton resta debout derrière son ancien élève, consterné de sa violence. Cette scène produisit tant d'effet sur le père

(1) Le nom de Bouquet qui se présente pour la première fois sous ma plume, m'engage à placer à la fin de ce volume une note fort curieuse que j'avais égarée lorsque je travaillais à la première livraison de mes *Mémoires*, et que j'ai retrouvée depuis. Cette note aurait dû figurer dans le corps des *Mémoires* à l'époque de la première campagne d'Italie ; elle est, comme on le verra, relative à ce qui s'est passé à Vérone, ensuite de l'assassinat dans les hôpitaux de cette ville de plusieurs militaires français, et présente le tableau le plus exact que je connaisse de ces incroyables dilapidations que Bonaparte avait tant de peine à empêcher. D'ailleurs, il y est fort question de Bouquet, et dévoile en même temps les causes de sa disgrâce. (*Note de la première édition.*)

Berton, que dès ce moment il lui fut impossible de remplir ses fonctions ; il alla vivre à Reims, où sa raison s'égara tout à fait. Je n'oserais décider si l'aliénation mentale de ce brave homme doit être attribuée à la scène que j'ai racontée, avec les détails que m'en donna Joséphine ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle en fut profondément affligée, et que le père Berton est mort fou. Depuis, l'exactitude de ces faits m'a été confirmée par le frère même de notre ancien principal de collège, homme excellent, et d'un grand savoir. Au surplus, la colère de Bonaparte ne me surprit pas, car plus il s'élevait en gloire et en puissance, plus il était choqué des familiarités de ses anciens condisciples. J'ajouterai que je trouvais moi-même leurs familiarités ridicules.

Le voyage du Premier Consul aux côtes du Nord eut lieu vers la fin de 1803, époque à laquelle les Anglais s'emparèrent des établissements hollandais de Surinam, de Démérari et de Essequebo, et où une convention de neutralité fut conclue entre la France, l'Espagne et le Portugal. Rapp accompagnait le Premier Consul, très occupé alors à inspecter les préparatifs d'une descente en Angleterre, qu'il n'eut jamais l'intention d'effectuer, comme on le verra bientôt.

Au retour du Premier Consul, j'appris, par Rapp, qu'il avait été très fort question de moi pendant le voyage, et voici à quelle occasion : Bonaparte, étant à Boulogne, demanda à ceux qui l'avaient suivi des renseignements que personne ne put lui donner. Impatienté de ne pas savoir tout de suite ce qu'il voulait savoir, il s'emporta contre ceux qui ne pouvaient lui répondre d'une manière satisfaisante, appela Rapp, et lui dit : « Savez-vous, Rapp, où est Bourrienne ?

« — Général, il est à Paris. — Faites monter à che-
« val un de mes courriers, et écrivez-lui de venir sur
« le champ. »

Le bruit de ce retour subit du Premier Consul vers moi courut avec la rapidité de l'éclair, et le temps d'écrire la lettre, d'expédier le courrier, fut plus que suffisant pour faire réussir les efforts multipliés de ceux que ce retour effrayait. Les adroites représentations et l'amour-propre habilement mis en jeu, paralysèrent rapidement l'effet d'une volonté subite, et ce retour spontané vers un ancien attachement et un besoin habituel. Quand Rapp apporta au Premier Consul la lettre qu'il l'avait chargé de m'écrire, l'ordre fut contremandé. Cependant Rapp me fit dire de ne pas quitter Paris, ou de laisser l'indication du lieu où je serais, parce qu'il pensait que le même désir de Bonaparte pourrait se renouveler, et que lui ou Duroc le saisiraient sans perdre de temps. J'étais bien sûr de leur amitié, comme ils pouvaient compter sur la mienne.

CHAPITRE XIV.

Vastes ateliers. — Travaux immenses. — Les soldats français et les soldats romains. — Travail continuel. — Incroyable activité. — Bonaparte partout. — Voyages fréquents sur les côtes. — Itinéraire ordinaire. — Douze heures à cheval. — Retour vers le passé. Discussions au Conseil sur les traités. — Opposition de Truguet. — Dîners diplomatiques. — Le monde divisé en deux. — L'Europe une province. — Bonaparte jaloux de la dignité de la France. — Les commissaires de police. — Un Anglais déguisé. — Une audience publique aux Tuileries. — Paroles du Premier Consul sur la France et l'Angleterre. — Crainte de l'opinion des Anglais. — Bal politique à la Malmaison. — Une seule contredanse. — Vers faits d'avance. — Surprise d'Hortense. — Singulières causes du bal.

Au moment de la rupture avec l'Angleterre, Bonaparte, comme je l'ai dit, se trouva pris au dépourvu dans la plupart des branches du service, mais on aurait dit qu'il communiquait à tout son incroyable activité, tant les choses essentielles à la guerre se trouvèrent créées comme par enchantement. Depuis la rupture de la paix, il est impossible de se figurer combien de travaux furent entrepris et exécutés. Le prolongement des côtes du Nord présentait l'aspect de vastes ateliers de construction, car Bonaparte, en cette occasion, façonna ses troupes à l'instar des troupes romaines, faisant succéder dans les mains de ses soldats la pioche de l'ouvrier aux armes du guerrier. Les troupes exécutèrent de grands travaux, attributs

ordinaires des ponts et chaussées. Elles creusèrent le port de Boulogne, reprirent et achevèrent à Ambleteuse les travaux commencés sous Louis XVI et interrompus depuis la Révolution ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les soldats ne s'y livraient pas moins aux exercices militaires, de sorte que tout leur temps était rempli, pour ainsi dire, autant que celui de leur chef. On peut dire que pendant l'année 1803 et tant que dura le camp de Boulogne, le Premier Consul était partout. Les journaux annonçaient son arrivée à Saint-Cloud, et deux ou trois jours après, il avait inspecté les travaux, passé des revues, commandé de grands exercices et presque immédiatement une audience solennelle, précédée d'une parade sur la place du Carrousel, le montrait revenu de nouveau au sein de la capitale. Rien ne troublait encore la sécurité générale, malgré l'imminence de la guerre, tant la France paraissait s'être associée à la confiance de Bonaparte dans sa fortune.

Pour lui, rien ne lui plaisait plus que ce mouvement continuel, que cet enchaînement d'actes émanés du Conseil et convertis par lui en arrêtés consulaires et de travaux militaires.

Pour ces fréquents voyages aux côtes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, Bonaparte partait ordinairement pendant la nuit et s'arrêtait le lendemain matin à la maison de poste de Chantilly, où il faisait en toute hâte un déjeuner modeste. Rapp, que je continuai à voir souvent quand il était à Paris, me parlait sans cesse de ces voyages, car il accompagnait presque toujours le Premier Consul, et plût à Dieu qu'il n'eût été entouré que d'hommes semblables à Rapp ! Le soir, le Premier Consul soupait à Abbeville et arrivait le lendemain de très bonne heure au pont de

Brique. « Figure-toi, me disait Rapp, qu'il faut être de fer pour résister au métier que nous faisons : à peine sommes-nous descendus de voiture, que c'est pour monter à cheval, et nous y restons avec le Premier Consul quelquefois dix et douze heures de suite. Il voit tout, examine tout, cause souvent avec des soldats, aussi comme ils l'aiment ! Quand est-ce donc que nous pourrons faire une visite à Londres avec tant de braves ! »

La vérité est qu'au milieu de ces explorations continuelles, le Premier Consul ne négligeait aucune des parties de son gouvernement et assistait fréquemment au Conseil. J'étais encore auprès de lui quand on y agita la question de savoir comment les traités de paix seraient conclus. Quelques membres du Conseil, parmi lesquels Truguet était un des plus prononcés, voulaient que, conformément à un article de la Constitution, les traités fussent proposés par le chef du gouvernement, discutés au Corps législatif, et ensuite décrétés et promulgués comme des lois. Bonaparte était d'une opinion toute contraire, et sur ce point j'étais parfaitement de son avis quand il me disait : « C'est pour le plaisir de faire de l'opposition qu'ils invoquent la Constitution, car si la Constitution dit cela, elle ne sait ce qu'elle dit. Il y a des choses qui ne peuvent être l'objet d'une discussion dans une assemblée. Comment ! quand je traite avec l'Autriche, par exemple, que mon ambassadeur a accédé à des conditions, il n'y aurait rien de fait si ces conditions étaient repoussées par le Corps législatif ? C'est une absurdité sans égale. On verrait, ma foi, de belles choses ! Lucchesini et Markow donneraient tous les jours des dîners comme ceux de Cambacérès, ils répandraient de l'argent ; ils achèteraient les hommes à vendre,

feraient rejeter nos propositions, et cela arrangerait bien les affaires ! »

Voilà ce que me disait Bonaparte, à une époque où il feignait encore de vouloir observer la Constitution, et j'avoue que, sur la question des traités, j'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas d'autre opinion admissible que la sienne, et la raison dont il s'appuyait est, ce me semble, d'une justesse qui aurait dû frapper tous les esprits. Que deviendrait la dénomination de plénipotentiaires, que l'on donnait aux agents extérieurs, même sous la République, si ces plénipotentiaires ne pouvaient rien que de conditionnel ?

Le langage de Bonaparte, quand le soir, selon son habitude, il me parlait de ce qui s'était passé au Conseil, était habituellement un composé singulier de citations de l'antiquité, de rapprochements historiques, et de ses propres idées ; il parlait des Romains, et je me rappelle que quand M. Fox était à Paris, il s'évertuait à briller devant ce ministre étranger qu'il estimait prodigieusement. Dans sa vaste manière d'envisager le monde, il ne voyait que deux grands États : l'Orient et l'Occident. « Qu'importe, disait-il souvent, que deux peuples soient séparés par des fleuves ou par des montagnes, qu'ils parlent un idiome différent ; à des nuances près, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, la même religion, le même costume ; un homme n'y peut épouser qu'une femme ; il n'y a point d'esclaves ; voilà les grandes sections qui séparent en deux les habitants du globe qui ne sont pas sauvages. La Turquie exceptée, l'Europe n'est qu'une province du monde ; quand nous nous battons, nous ne faisons que de la guerre civile. Il y encore une manière de diviser les choses, la terre et

l'eau. » Alors il parcourait le cercle de tous les intérêts européens, parlait de la Russie dont il souhaitait l'alliance, de l'Angleterre maîtresse des mers, et rarement il manquait de terminer ces accès de parlage élevé, sans revenir à sa grande marotte d'alors, une expédition dans les Grandes-Indes.

Quand de ces grandes généralités, Bonaparte descendait aux intérêts spéciaux de la France, sa parole était encore souveraine et, je dois le dire, il s'exprimait en souverain plus jaloux qu'aucun autre n'a pu l'être, de la dignité de la France dont il se considérait déjà comme l'unique représentant. Ayant appris qu'un capitaine de la marine anglaise était venu visiter le port de Brest, se faisant passer pour un négociant dont le capitaine avait emprunté le passe-port, il entra en fureur sur ce que personne n'avait osé l'arrêter ; et rien n'était perdu des pensées de Bonaparte ; il se servit de ce fait au Conseil d'État pour prouver la nécessité d'un plus grand nombre de commissaires généraux de police, et il dit en plein Conseil : « S'il y avait eu à Brest un commissaire de police, il aurait fait arrêter le capitaine anglais et l'aurait envoyé immédiatement à Paris. Comme il faisait le métier d'espion, je l'aurais fait fusiller comme tel. Un Anglais, un lord, même l'ambassadeur d'Angleterre, ne doivent pas être admis dans nos ports. Je mettrai bon ordre à tout cela, ajouta-t-il, en me parlant de la sortie qu'il avait faite au Conseil ; il y a bien assez de misérables qui me vendent tous les jours aux Anglais sans que je souffre leur propre espionnage! »

Il dit une autre fois, en présence d'un grand nombre de généraux, de sénateurs et de hauts fonctionnaires qui venaient d'assister à l'audience du corps diplomatique. « Les Anglais ont cru que je craignais

la guerre, je ne la crains pas. » Et ici c'était la vérité qui perçait malgré lui. « Mon autorité n'a rien à y perdre; il ne me faut que peu de temps pour avoir deux millions d'hommes; voyez quel a été le résultat de la première guerre : la réunion de la Belgique et du Piémont à la France. Celle-ci sera encore tout à notre avantage ; elle consolidera notre système. Je ne veux point que la France soit fatiguée par des entraves étrangères ; l'Angleterre a violé évidemment les traités; plutôt que de le souffrir, il vaudrait mieux prêter hommage au roi d'Angleterre, le couronner roi de France à Paris, cela vaudrait mieux que de se soumettre aux insolents caprices du gouvernement anglais. Voulez-vous que pour conserver la paix deux mois de plus, je leur cède sur un point ; ils se montreront plus traîtres, plus exigeants ; leur insolence croîtra en raison de ma facilité; mais ils ne me connaissent guère! Si on cédait à l'Angleterre, bientôt elle nous interdirait la navigation dans certaines parties du monde, elle nous demanderait nos vaisseaux ! que sais-je? Mais soyez tranquille ; je ne suis pas d'humeur à souffrir de pareilles humiliations, puisque l'Angleterre veut la guerre, elle l'aura ; je ne la ferai pas attendre et nous verrons ! »

Ce jour-là, Bonaparte parla très longuement sur l'inimitié que lui causait la conduite fallacieuse de l'Angleterre, dont pourtant il ambitionnait l'opinion. Les grossières injures dont il était l'objet dans les journaux de Londres contribuèrent même puissamment à augmenter sa haine naturelle pour la liberté de la presse, et il ne pouvait pas concevoir qu'il fût possible à des sujets britanniques d'écrire ainsi contre lui quand il était en paix avec le gouvernement anglais.

J'eus une fois une singulière preuve de l'importance que Bonaparte apportait au jugement des Anglais sur les actions qu'on lui imputait; et ce que je vais raconter servira à mettre de nouveau en évidence l'aptitude de Bonaparte à employer des moyens détournés et petits pour arriver au but qu'il voulait atteindre. Il donna un bal à la Malmaison lorsque Hortense fut arrivée au septième mois de sa grossesse. Lui qui, comme on le sait, n'aimait pas à voir des femmes grosses, et surtout à les voir danser, il pria Hortense de danser, ne fût-ce qu'une contredanse. Elle ne le voulait pas, mais Bonaparte y mit tant d'insistance, lui fit tant de cajoleries, lui disant : « Je vous en prie, j'ai le plus grand désir de vous voir danser ; allons, faites cela pour moi », qu'enfin Hortense dansa. Quel était son but ? on va le voir.

Le lendemain même du bal, on vit dans un journal une pièce de vers galants sur la contredanse où Hortense avait figuré, malgré sa grossesse. Hortense en fut extrêmement contrariée ; et quand le journal arriva à la Malmaison, où elle était, elle s'en plaignit, et surtout ne concevait pas, malgré l'extrême facilité de nos beaux esprits, que ces vers aient pu être composés et imprimés sur un fait qui s'était passé dans la nuit précédente. Bonaparte ne lui répondit que vaguement et en souriant; quant à moi, il n'avait rien à m'apprendre sur une chose que je savais aussi bien que lui. Quand Hortense sut que j'étais seul dans le cabinet, elle vint m'y trouver, et me pressa de questions ; je ne jugeai pas qu'il y eût d'inconvénient à lui dire ce qui s'était passé : je lui dis donc, ce qui était vrai, que les vers avaient été faits, par ordre de Bonaparte, avant le bal, par un poète dont aujourd'hui le nom ne me revient pas ; je lui dis que le bal avait

été donné pour les vers, que le Premier Consul ne l'avait tant priée de danser que pour en justifier le contenu, et qu'il les avait fait faire pour démentir un article d'un journal anglais qui avait annoncé qu'elle était accouchée. En effet, Bonaparte avait été indignement choqué de cette annonce prématurée, parce qu'il avait bien vu qu'elle avait pour but d'accréditer les bruits infâmes que l'on avait calomnieusement répandus sur sa prétendue liaison avec Hortense. Telles étaient les petites machinations qui plus d'une fois trouvèrent place dans la tête où roulèrent tant de projets gigantesques.

CHAPITRE XV

Influence des occupations variées. — Réflexion. — La vérité sur le projet de descente en Angleterre. — M. Pitt. Cause de la retraite de ce ministre. — Faute du gouvernement anglais. — Simagrées politiques. — Violation du traité d'Amiens. — Griefs réciproques. — L'héritage du grand-duc de Parme. — Apparence favorable à la France. — L'île de Malte. — Départ du lord Withworth. — Guerre furieuse. — Rome et Carthage. — Progrès de la flatterie. — Joie intérieure de Bonaparte. — Message au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat. — Noble langage. — Renonciation à un titre. — Le traité d'Amiens et le traité de Paris.

En relisant les feuillets de mon manuscrit destinés à composer le cinquième volume de mes mémoires, je voix qu'entraîné, comme je le suis presque toujours, par des analogies d'idées, j'ai parlé d'événements postérieurs à la rupture de la paix d'Amiens, sans m'arrêter assez sur les circonstances de cette grande époque. Cela tient à ma méthode qui consiste surtout à n'en pas avoir de régulière, et cette méthode, qui n'en est pas une, est probablement le résultat de la multiplicité et de la diversité des occupations qui ont rempli, ou plutôt comblé tant d'années de ma vie. Quand on ne s'occupe que d'un seul objet, les idées se présentent en effet par séries ; mais elles ne viennent pour ainsi dire que par intermittence quand une longue habitude a forcé notre esprit à se promener sur des objets différents. Au surplus, c'est pour la

dernière fois que je m'excuse de ce tort, qui, selon moi, n'en est pas un. Dans tous les cas, mes lecteurs ne pourront pas se plaindre d'avoir été trompés, car dès le commencement de ces *Mémoires*, je les ai engagés à ne considérer mon ouvrage que comme un recueil de notes, dont le seul mérite à mes yeux est de présenter toujours l'exacte vérité sur une foule de faits falsifiés jusqu'ici, soit par ignorance, soit par intérêt, soit par l'esprit de parti. Si l'indulgence y fait trouver quelque chose de plus que ce que j'ai promis, tant mieux.

Je demande la permission de faire encore une courte réflexion, relativement aux choses dont je parle, et qui se sont passées lorsque je n'étais plus le secrétaire intime du Premier Consul. Cette réflexion, la voici : Presque tout ce que faisait Bonaparte n'était que l'accomplissement de projets antérieurs, et que je connaissais par lui : si ce n'était que comme simple particulier que je voyais le développement des effets, j'avais assisté à la naissance des causes, et je ne crois rien hasarder en assurant que la longue étude que j'ai faite sans interruption du caractère de Bonaparte, me mettait plus qu'un autre à même d'apprécier les actes de son pouvoir, dont j'avais presque toujours la clef. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé, tant avec Duroc qu'avec Lannes et Rapp, qui étaient restés mes intimes amis, et que je voyais souvent, de leur donner le vrai sens de ce qu'ils croyaient m'apprendre, quand il ne s'agissait pas de choses que le Premier Consul n'avait confiées qu'à moi, car sur ce point ma discrétion survécut longtemps à sa confiance ; j'ai lieu de penser qu'il le savait ; il était en effet probable que Fouché avait eu des successeurs auprès de moi, et quand le Premier Consul me dit la vérité sur la

descente en Angleterre, à laquelle tout le monde croyait, excepté lui, j'ai le droit de croire qu'il ne doutait pas de ma religion à taire ses confidences.

Lors de la conclusion de la paix d'Amiens, une des choses les plus propres à prouver d'avance son peu de durée, était la retraite de M. Pitt du ministère ; j'en fis l'observation à Bonaparte, mais je n'insistai pas, car je vis bien vite, à la manière brusque dont il me dit : « Qu'est-ce que vous dites ? » quoiqu'il eût parfaitement entendu, que mon observation lui avait déplu. Il ne fallait cependant pas être doué d'une perspicacité bien extraordinaire pour voir le vrai motif de la retraite de M. Pitt : cet illustre ministre crut qu'une trêve, à laquelle on donnerait le nom de paix, était indispensable à l'Angleterre, mais disposé en même temps à recommencer la guerre contre la France avec plus d'acharnement que jamais, il déposa, momentanément, le pouvoir, laissa à des ministres subalternes le soin de traiter de la paix, afin que son retour au ministère marquât le renouvellement de la haine implacable qu'il avait vouée à la France. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours regardé comme une faute du Cabinet de Londres, la conclusion de la paix, quelle qu'en ait été la nécessité pour l'Angleterre. Seul, le gouvernement anglais n'avait encore reconnu, en aucune circonstance, aucun des gouvernements qui s'étaient succédés en France depuis la Révolution ; et, comme rien n'efface le passé, une guerre à venir, quelque énergique qu'elle fût, ne pouvait pas ôter au gouvernement de Bonaparte le poids immense qu'un moment de paix lui avait donné. D'ailleurs, par le seul fait de la conclusion d'un traité, l'Angleterre prouvait à l'Europe que le rétablissement des Bourbons n'avait été pour elle qu'un prétexte, et elle déchirait ainsi la page de

son histoire où l'on aurait pu lire qu'elle était animée de sentiments plus nobles, plus généreux que ceux de sa seule haine contre la France. Il est bien certain que la condescendance de l'Angleterre à traiter avec le Premier Consul avait rallié à celui-ci un grand nombre de partisans des Bourbons, qui n'avaient d'espoir que dans la ténacité de la Grande-Bretagne à rester en guerre avec la France. Cela ouvrit les yeux du plus grand nombre ; car ceux qui y voyaient assez clair pour pénétrer le fond des choses, n'ignorèrent jamais que les démonstrations d'intérêt prodiguées aux Bourbons par les Cabinets de l'Europe, et notamment par le Cabinet anglais, ne furent jamais que de vaines simagrées, pour cacher, sous l'apparence de motifs honorables, le désir de déchirer la France, et de s'opposer aux progrès immenses de sa puissance, depuis que Bonaparte avait saisi les rênes de l'État.

Lorsque les cartes commencèrent à se brouiller, la France et l'Angleterre avaient des reproches mutuels à se faire ; mais, comme je crois l'avoir déjà dit, le bon droit appartenait, en apparence, à la France ; il était évident, positif, que l'Angleterre, en refusant d'évacuer Malte, faisait une infraction palpable au traité d'Amiens, tandis que, si je puis ainsi m'exprimer, l'Angleterre ne pouvait intenter à la France qu'un procès de tendance. Mais, je dois l'avouer, cette tendance à augmenter son territoire était évidente, car les arrêtés consulaires firent des conquêtes plus promptes que celles que l'on obtient par la voie des armes. La réunion du Piémont à la France avait changé l'état de l'Europe. Cette réunion, il est vrai, était antérieure au traité d'Amiens ; mais il n'en fut pas de même des États de Parme et de Plaisance, Bonaparte s'étant de sa seule autorité constitué l'héritier

du Grand-Duc qui venait de mourir. On conçoit donc très bien l'inquiétude que la prospérité intérieure de la France et l'humeur envahissante de son chef ambitieux durent causer à l'Angleterre ; mais il n'en est pas moins vrai que sur le fait de l'évacuation de Malte, elle agit avec une insigne mauvaise foi, et cette mauvaise foi parut dans tout son jour dans la circonstance que voici : Il avait donc été stipulé que l'Angleterre retirerait ses troupes de Malte trois mois après la signature du traité, et plus d'un an s'était écoulé sans que ces troupes fussent retirées. L'Ordre de Malte devait être rétabli et redevenir, comme par le passé, Ordre souverain et indépendant sous la protection du Saint-Siège. Les trois Cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg s'était d'ailleurs portés garants de l'exécution du traité d'Amiens ; mais l'ambassadeur d'Angleterre, pour appuyer ses continuelles élusions, prétendait que son gouvernement était d'accord avec la Russie sur ses retards à remplir les conditions du traité, quand, au moment même où il émettait cette prétention, un courrier du Cabinet de Saint-Pétersbourg arriva au ministère des Relations extérieures, porteur de dépêches où la Russie s'exprimait d'une manière toute contraire aux assertions du lord Withworth.

Cet ambassadeur quitta Paris dans la nuit du 12 au 13 mai 1803, tandis que le gouvernement anglais donnait, sans qu'il fussent demandés, des passeports à l'ambassade de France à Londres. La nouvelle de cette soudaine rupture fit baisser de quatre pour cent les consolidés anglais, et n'eut pas tout de suite une influence rétrograde aussi marquée sur les fonds français, qui étaient alors cotés à 55 francs ; élévation immense, si l'on veut se rappeler qu'ils étaient à 7 ou 8 francs la veille du 18 Brumaire.

Dans cet état de choses, la France proposa au gouvernement anglais d'admettre d'un commun accord l'intervention de la Russie; mais comme l'Angleterre n'avait déclaré la guerre que pour réparer la faute qu'elle avait faite en concluant la paix, toutes propositions de cette nature furent rejetées par elle ; de sorte que le Premier Consul put se parer aux yeux du public d'une grande modération et d'un sincère amour pour la paix. Dès lors, recommencèrent entre l'Angleterre et la France une de ces guerres furieuses qui avaient marqué les règnes du roi Jean et de Charles VII, et qui fournit à nos beaux esprits l'occasion de faire de magnifiques comparaisons avec l'ancienne rivalité de Rome et de Carthage, d'où ils concluaient en grands politiques que, puisque Carthage avait succombé, c'en était fait de l'Angleterre. Telles étaient les sornettes dont les flatteurs saluaient à chaque instant le Premier Consul, et je dois faire remarquer que l'époque de la rupture avec l'Angleterre fut une de celles où la flatterie fit les progrès les plus remarquables. Jamais le luxe des adresses ne s'était encore montré avec tant de somptuosité ; il en vint de partout ; pas un préfet, pas un sous-préfet, pas un maire, pas un Corps constitué quel qu'il fût, pas une agrégation ne manqua d'envoyer la sienne, et l'on aurait dit que Bonaparte, ayant mis au concours le prix de la bassesse, ses serviteurs s'empressaient de se le disputer. Lui, cependant, il déploya en cette grave circonstance toute l'activité de son génie, et certes il aurait fallu qu'il fût bien changé pendant les six mois écoulés depuis notre séparation, s'il n'éprouva pas dans son âme un frémissement de joie à la seule idée d'une vaste guerre dont les combinaisons allaient nourrir son génie insatiable.

Bonaparte était à Saint-Cloud quand le lord Withworth quitta Paris ; quinze jours s'écoulèrent en tentatives inutiles pour renouveler les négociations rompues ; il ne fallut donc plus songer qu'à la guerre, et avant de s'y préparer le Premier Consul adressa au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat le message suivant qu'on ne lira probablement pas sans intérêt.

L'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé ; forcé par cette circonstance, l'ambassadeur de la République a quitté un pays où il ne pouvait plus entendre des paroles de paix.

Dans ce moment décisif le gouvernement met sous vos yeux, il mettra sous les yeux de la France et de l'Europe ses premières relations avec le ministère britannique, les négociations qui ont été terminées par le traité d'Amiens, et les nouvelles discussions qui semblent finir par une rupture absolue.

Le siècle présent et la postérité y verront tout ce qu'il a fait pour mettre un terme aux calamités de la guerre, avec quelle modération, avec quelle patience il a travaillé à en prévenir le retour.

Rien n'a pu rompre le cours des projets formés pour rallumer la discorde entre les deux nations. Le traité d'Amiens avait été négocié au milieu des clameurs d'un parti ennemi de la paix. A peine conclu, il fut l'objet d'une censure amère : on le représenta comme funeste à l'Angleterre, parce qu'il n'était pas honteux pour la France. Bientôt on sema des inquiétudes, on simula des dangers sur lesquels on établit la nécesité d'un état de paix tel, qu'il était un signal permanent d'hostilités nouvelles. On tint en réserve, on stipendia ces vils scélérats qui avaient déchiré le sein de leur patrie, et qu'on destine à le déchirer encore. Vains calculs de la haine ! Ce n'est plus cette France divisée par les fractions et tourmentée par les orages ; c'est la France rendue à la tranquillité intérieure, régénerée dans son administration et dans ses lois, prête à tomber de tout son poids sur l'étranger qui oserait l'attaquer et se réunir aux brigands qu'une astuce politique rejetterait encore sur le sol pour y organiser le pillage et les assassinats.

Enfin un message inattendu (1) a tout à coup effrayé l'Angle-

(1) Bonaparte fait ici allusion au message du roi d'Angleterre, à l'ouverture du Parlement de la session 1803.

terre d'armements imaginaires en France et en Batavie, et supposé des discussions importantes qui divisaient les deux gouvernements, tandis qu'aucune discussion pareille n'était connue du gouvernement français.

Aussitôt des armements formidables s'opèrent sur les côtes et dans les ports de la Grande-Bretagne ; la mer est couverte de vaisseaux de guerre ; et c'est au milieu de cet appareil que le Cabinet de Londres demanda à la France l'abrogation d'un article fondamental du traité d'Amiens (1).

Ils voulaient, disaient-ils, des garanties nouvelles, et ils méconnaissaient la sainteté des traités dont l'exécution est la première des garanties que puissent se donner les nations.

En vain la France a invoqué la foi jurée; en vain elle a rappelé les formes reçues parmi les nations; en vain elle a consenti à fermer les yeux sur l'inexécution actuelle de l'article du traité d'Amiens, dont l'Angleterre prétendait s'affranchir; en vain elle a voulu remettre à prendre un parti définitif jusqu'au moment où l'Espagne et la Batavie, parties contractantes, auraient manifesté leur volonté ; vainement enfin elle a proposé de réclamer la médiation des puissances qui avaient été appelées à garantir et qui ont garanti en effet la stipulation dont l'abrogation était demandée. Toutes les propositions ont été repoussées, et les demandes de l'Angleterre sont devenues plus impérieuses et plus absolues.

Il n'était pas dans les principes du gouvernement de fléchir sous la menace ; il n'était pas en son pouvoir de courber la majesté du peuple français sous des lois qu'on lui prescrivait avec des formes si hautaines et si nouvelles. S'il l'eût fait, il aurait consacré pour l'Angleterre le droit d'annuler, par sa seule volonté, toutes les stipulations qui l'obligent envers la France. Il l'aurait autorisée à exiger de la France des garanties nouvelles à la moindre alarme qu'il lui aurait plu de se forger ; et de là deux nouveaux principes qui se seraient placés dans le droit public de la Grande-Bretagne, à côté de celui par lequel elle a déshérité les autres nations de la souveraineté commune des mers, et soumis à ses lois et à ses règlements l'indépendence de leur pavillon.

Le gouvernement s'est arrêté à la ligne que lui ont tracée ses principes et ses devoirs. Les négociations sont interrompues et nous sommes prêts à combattre si nous sommes attaqués.

(1) L'article relatif à l'évacuation de Malte.

Du moins nous combattrons pour maintenir la foi des traités et pour l'honneur du nom Français.

Si nous avions cédé à une vaine terreur, il eût fallu bientôt combattre pour repousser des prétentions nouvelles : mais nous aurions combattu, déshonorés par une première faiblesse, déchus à nos propres yeux et avilis aux yeux d'un ennemi qui nous aurait une fois fait ployer sous ses injustes prétentions.

La nation se reposera dans le sentiment de ses forces, quelles que soient les blessures que l'ennemi pourra nous faire dans des lieux où nous n'aurons pu ni le prévenir ni l'atteindre ; le résultat de cette lutte sera tel que nous avons droit de l'attendre de la justice de notre cause et du courage de nos guerriers.

Ce message était noble et exempt de ces bouffées de jactance qui échappaient si souvent à Bonaparte, parce que la rédaction en avait été mûrie et examinée avec quelques conseillers. La réponse du Sénat fut accompagnée du vote d'un vaisseau de premier ordre dont le prix dût être acquitté sur les revenus de la dotation du Sénat. Avec son adresse ordinaire Bonaparte en agissant pour lui, y parlait au nom du peuple comme lorsqu'il s'agit du Consulat à vie. Mais alors même qu'il travaillait à sa propre grandeur, ce qu'il faisait, comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois, devait tourner à l'avantage futur des Bourbons ; et le traité même qui venait d'être rompu peut donner lieu à une observation assez singulière. Bonaparte, qui n'était pas encore roi, exigea absolument que le roi d'Angleterre renonçât au vain titre de roi de France qu'il avait toujours pris précédemment comme pour indiquer qu'il n'avait pas tout à fait renoncé à de vieilles prétentions ; cette clause fut consentie, et c'est à ce premier consentement que fut due la disparition du titre de roi de France parmi les titres du roi d'Angleterre, lors du traité de Paris, après le retour des Bourbons.

CHAPITRE XVI

Griefs du gouvernement anglais. — Espoir d'un traité de commerce. — Opposition formelle. — Agents français dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. — Voyage d'un officier en Égypte. — Le Cabinet anglais bien informé. — Désir de conserver Malte. — Mot de Bonaparte au Corps législatif. — Fausse interprétation. — Conquête du Hanovre. — Dépêche télégraphique. — Le duc de Cambridge et les caricatures. — Influence des riens sur l'esprit du peuple. — George III, roi et Électeur. — Première adresse au clergé. — Le mot de *Monsieur* employé pour la première fois. — Les semaines et les mois républicains. — Premiers mandements. — Le cardinal de Belloy et le cardinal Cambacérès. — Le Christ de la Providence. — Le curé d'Abbeville.

Le manifeste du roi d'Angleterre, dont j'ai fait mention dans le chapitre précédent, avait frappé comme un coup de foudre le gouvernement français, qui savait bien que l'on fomentait à Londres une foule d'intrigues, mais qui, cependant, était loin de s'attendre à un pareil éclat. Le premier grief du gouvernement anglais était la prohibition des marchandises anglaises, maintenue avec plus de sévérité encore depuis la paix que pendant la guerre, et l'aveu de la Grande-Bretagne sur un point si important pour elle aurait pu la dispenser d'énoncer aucun autre sujet de plainte; car la vérité est qu'elle avait été effrayée à l'aspect de la prospérité intérieure dont jouissait la France et de l'élan donné à nos manufactures. Le gouvernement anglais avait espéré obtenir du Pre-

mier Consul un traité de commerce qui aurait équivalu à un arrêt de mort pour notre industrie naissante, mais Bonaparte s'y opposa formellement, et sur ce seul refus de sa part, il lui aurait été facile de prévoir une rupture qui parut le surprendre. Je me rappelle que dans le temps, je lus avec beaucoup d'intérêt toutes les pièces relatives à ce grand procès entre deux nations rivales, procès jugé onze ans plus tard sous les murs de Paris.

C'est si bien le désappointement qu'avait éprouvé l'Angleterre, à l'égard d'un traité de commerce, qui causait l'animosité du gouvernement anglais, que le reproche en était textuellement énoncé dans la déclaration du roi d'Angleterre; il s'y plaignait de ce que la France avait envoyé en Angleterre un grand nombre de personnes pour résider dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en qualité d'agents de commerce, caractère, disait le manifeste, qui ne pouvait leur être acquis avec ses privilèges que par un traité de commerce. Tel fut, selon moi, le motif réel des plaintes de l'Angleterre; cependant comme il aurait été par trop ridicule de baser une déclaration de guerre sur un manque de condescendance, l'Angleterre articulait encore d'autres griefs, tels que ceux de la réunion du Piémont et des États de Parme et de Plaisance à la France, et du séjour des troupes françaises en Hollande. On y parlait aussi de vues et de projets que l'Angleterre attribuait au gouvernement français sur la Turquie, et ce grief était motivé sur le voyage en Égypte d'un officier. Ici la Couronne d'Angleterre faisait allusion au voyage du général Sébastiani dont j'ai déjà parlé; car, lors de son départ, j'étais encore auprès du Premier Consul, et je dois dire, parce que c'est la vérité, qu'à cet égard le Cabinet anglais n'était *que*

bien informé; Bonaparte m'a entretenu trop de fois de ses idées sur l'Orient, et de ses projets pour trouver un moyen d'attaquer la puissance anglaise dans les Grandes-Indes, pour qu'il ait pu y renoncer. Le résumé de tous les reproches que les deux gouvernements s'adressèrent mutuellement, c'est que ni l'un ni l'autre n'était de bonne foi ; que l'Angleterre, après avoir cédé à la nécessité, voulut reprendre tous ses avantages quand l'occasion s'en présenta, et conserver la possession de Malte qui lui assurait la domination dans la Méditerranée, comme elle dominait déjà dans l'Océan. L'Angleterre obéit aux exigences de sa politique, et je dirai franchement qu'après tout ce dont j'ai été témoin, je ne crois que bien peu à la possibilité d'une alliance entre la morale et la politique. Il est arrivé plus d'une fois à un gouvernement de vanter sa bonne foi, pour se consoler de n'être pas parvenu à tromper le premier; et c'est ce qui arriva à Bonaparte vis-à-vis l'Angleterre, qui bien certainement n'avait fait que le devancer sans raisons apparentes.

Le Premier Consul avait dit, dans une communication au Corps législatif sur l'état de la France et sur ses relations avec les autres puissances : « l'Angleterre SEULE ne peut pas lutter contre la France ». Cette proposition suffit pour irriter toutes les susceptibilités de l'orgueil britannique, et le Cabinet anglais affecta d'y voir une menace; ce n'en était pas une, car lorsque Bonaparte menaçait, ses paroles étaient plus fermes et plus énergiques; c'était seulement un terme rassurant pour la France; et si l'on veut bien examiner par combien d'efforts, par quels sacrifices, l'Angleterre s'opiniâtra à susciter à la France des ennemis sur le continent, peut-être sera-t-on autorisé à penser que le grand courroux qu'elle manifesta, venait de ce

qu'intérieurement elle était de l'avis de Bonaparte. Seule contre la France, l'Angleterre pouvait sans doute lui faire beaucoup de mal, surtout en portant les premiers coups aux débris de sa marine disséminés sur toutes les mers; mais elle ne pouvait rien tenter contre la France continentale, et ces deux puissances, en ne supposant d'alliés ni à l'une, ni à l'autre, pouvaient d'ailleurs être longtemps en guerre, sans qu'il y eût beaucoup d'actes d'hostilités.

Le premier effet de la déclaration de guerre de l'Angleterre, fut l'invasion du Hanovre par les troupes françaises, sous le commandement du général Mortier. La dépêche télégraphique qui en annonçait la nouvelle à Paris, était aussi vraie que laconique, et contenait toute l'histoire de cette expédition; elle était ainsi conçue : « Les Français sont maîtres de l'électorat de Hanovre, et l'armée ennemie est faite prisonnière de guerre. » En peu de jours les boutiques des marchands de gravures furent remplies de caricatures sur les Anglais, et notamment sur le duc de Cambridge; je me rappelle que dans une de ces épigrammes dessinées, on l'avait représenté passant la revue de ses troupes, à cheval sur une écrevisse. Je parle de ces puérilités, parce que retiré alors dans ma maison de la rue Hauteville, entièrement désoccupé, après n'avoir pas eu assez de temps pour suffire à mes travaux, je me promenais quelquefois sur les boulevards où je ne dédaignais pas de regarder les dessins étalés aux yeux des passants, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que ces bagatelles ont souvent plus d'influence qu'on ne le croit, sur l'esprit du peuple d'une grande ville.

Aussitôt que le Premier Consul fut informé du nombre de prisonniers faits en Hanovre, il conçut

l'espoir de les échanger contre ceux que la marine anglaise avait déjà faits sur mer; ce fut l'objet d'une proposition au roi d'Angleterre; mais le Cabinet anglais jugea que, bien que le roi d'Angleterre fût en même temps électeur de Hanovre, il n'y avait pas de solidarité entre les deux gouvernements dont Georges III était le chef, et en conséquence de cette subtile distinction, la proposition du gouvernement français demeura sans résultat. Rien n'égalait alors l'animosité des deux gouvernements l'un contre l'autre; et Bonaparte, au moment de la déclaration de guerre, avait signalé son indignation d'une manière qu'aucune considération ne pourrait me faire approuver. Je veux parler de l'ordre qu'il avait donné de faire arrêter tous les Anglais qui se trouvaient en France; ordre barbare, selon moi; car il est affreux de faire tomber sur des particuliers, venus avec confiance, la vengeance que l'on voudrait exercer contre le gouvernement dont ils dépendent; mais Bonaparte, dans sa colère, n'y regardait pas de si près.

Je dois actuellement faire remarquer la première application d'un mot que Bonaparte m'avait souvent répété lors du Concordat : « Vous verrez, Bourrienne, quel parti je saurai tirer des prêtres. »

Voyant la guerre déclarée, le Premier Consul, afin d'en agir avec l'Église comme l'avaient fait autrefois les rois très chrétiens, voulut faire recommander le succès de ses armes aux prières des fidèles par l'intermédiaire du clergé; il adressa donc à cet effet la lettre suivante, dont la forme est toute royale, aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques de France :

Monsieur,

Les motifs de la présente guerre sont connus de toute l'Europe. La mauvaise foi du roi d'Angleterre, qui a violé la foi des traités

en refusant de restituer Malte à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui a fait attaquer nos bâtiments de commerce sans déclaration préalable de guerre, la nécessité d'une juste défense, tout nous oblige de recourir aux armes. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières, pour attirer la bénédiction du ciel sur nos entreprises. Les marques que j'ai reçues de votre zèle pour le service de l'État, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions.

Écrit à Saint-Cloud, le 18 prairial an XI.

BONAPARTE.

Cette lettre est remarquable sous plus d'un rapport : elle étonna la plupart des anciens frères d'armes du Premier Consul qui la tournèrent en dérision ; ils disaient que Bonaparte n'avait pas eu besoin de se faire recommander au prône pour conquérir deux fois l'Italie ; mais il les laissait dire, et suivait invariablement la ligne tracée par sa volonté, et peut-être par sa prévoyance ; car rien n'était plus fait que cette lettre pour plaire à la Cour de Rome, qu'il fallait amener à voir en lui un nouveau fils aîné de l'Église. On peut y remarquer encore l'emploi du mot MONSIEUR, dont le Premier Consul se servait pour la première fois, dans un acte destiné à la publicité, et qui semblait indiquer que dans sa pensée les désignations républicaines étaient incompatibles avec les formes dues au clergé ; en même temps il indiquait par là que puisqu'il donnait exclusivement au clergé les désignations monarchiques, le clergé se trouvait surtout intéressé à diriger les esprits vers le rétablissement de la monarchie. Peut-être trouvera-t-on que j'insiste beaucoup sur des riens ? mais, pour moi, qui ai vécu si longtemps dans la confidence intime de Bonaparte, ces riens sont quelque chose ; ainsi, par exemple, personne n'a dû remarquer que le Premier Consul rétablit

l'usage des anciens noms donnés aux jours de la semaine, quand on conservait encore aux mois les noms du calendrier républicain ; eh bien ! ce fut exprès qu'il commença à faire dater *le Moniteur* : le *samedi*, tel jour de *messidor* : « Voilà, disait-il, des choses qui jurent, on s'en moquera ; j'ôterai messidor et j'effacerai toutes ces saloperies inventées par les Jacobins ! »

Le clergé ne trahit point le Premier Consul dans ses espérances ; il lui devait déjà beaucoup, et en espérait plus encore. La lettre que Bonaparte avait adressée aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques fut le signal d'une foule de mandements, dans lesquels il n'y avait pas un mot de dissidence. Le mandement de l'archevêque de Paris parut le premier, on y lisait :

La France, nos très chers frères, se reposait de ses triomphes ; par sa valeur, le chef du gouvernement l'avait couverte de lauriers ; par sa sagesse il enrichissait ses terres, il embellissait ses villes, il faisait fleurir son commerce ; des canaux de prospérité s'ouvraient de toutes parts ; elle n'avait plus qu'un désir, c'était de jouir paisiblement du fruit de tant de travaux. Mais qu'elles sont trompeuses les espérances de cette vie mortelle ! Au moment de la plus grande sécurité, l'horizon s'obscurcit, l'inquiétude s'empare des esprits, l'alarme devient générale, la guerre est déclarée. Rassurez-vous cependant, nos très chers frères, l'ami de la victoire dirige toujours nos armées : elles sont à peine sorties de leur camp, et déjà nous sommes maîtres des possessions continentales de notre rivale.

Mais le conquérant de l'Europe(1) ne se dissimule pas que le sort des armes est journalier, et que le seul moyen d'en fixer l'incertitude est d'intéresser dans sa cause le Dieu des combats. Il souhaite que nous ordonnions des prières pour attirer la bénédiction du Ciel sur ses justes entreprises.

L'amour que vous avez, nos très chers frères, pour votre

1. Ici M. le cardinal de Belloy faisait une prédiction en ne croyant faire qu'un éloge. (*Note dans la première édition*).

patrie, la reconnaissance que vous devez à un gouvernement si doux, si bienfaisant, si paternel, nous sont de sûrs garants du zèle avec lequel vous seconderez des sentiments si religieux.

Je n'ai certainement pas l'intention de fouiller dans les annales louangeuses de l'époque dont je parle, cependant il n'est peut-être pas inutile, pour la caractériser, de remettre sous les yeux de nos lecteurs quelques fragments de ce que disaient alors les chefs de l'Église de France, en parlant du chef de l'État; mais, pour être sobre de souvenirs de ce genre, je me bornerai au fragment qui précède et à celui qui suit; il est extrait du mandement du cardinal Cambacérès, alors archevêque de Rouen.

Le Premier Consul vous apprendra, nos très chers frères, dans la lettre ci-jointe, pourquoi il est de nouveau contraint de recourir à la guerre. Seule, sa parole nous assurerait la vérité de ce qu'il énonce; car ses pareils dédaignent le mensonge, même utile; et à l'appui de sa parole viennent l'évidence des faits et l'indignation de l'Europe entière. Cette fois, du moins, personne ne disputera à la France l'honneur de n'avoir pris les armes qu'à regret, parce qu'il l'a fallu pour repousser une agression injuste, soutenir l'ouvrage d'un traité solennel, nécessaire au repos de l'univers et qui avait été en quelque sorte le prix de nos triomphes...

Demandons surtout à Dieu que *l'homme de sa droite*, cet homme qui, sous la direction de ses ordres, a tant fait pour le rétablissement de son culte, qui se propose de faire encore davantage, continue d'être, comme Cyrus, *le christ* de la Providence; qu'elle veille sur sa vie, le couvre de ses ailes; qu'elle écarte de sa personne auguste les dangers qu'on rencontre dans les combats, quand on a son courage, et ceux qu'on doit craindre de l'envie et de ses noirceurs, quand on a son mérite.

Ces expressions outrées étaient loin de déplaire au Premier Consul, car jamais il ne se plaignit de ce

que la louange allait trop loin, quoiqu'il n'aimât pas ceux qui s'en rendaient trop grossièrement l'organe; aussi Duroc me dit-il un jour qu'il leur avait fallu tout leur sérieux pour ne pas rire quand le curé d'une paroisse d'Abbeville dit à Bonaparte d'un ton emphatique et solennel, pendant son voyage aux côtes du Nord : « La religion comme la France vous doit tout ce qu'elle est; nous vous devons tout ce que nous sommes; je vous dois tout ce que je suis. »

CHAPITRE XVII

Présentation du prince Borghèse. — Les auditeurs au Conseil d'Etat. — Départ pour la Belgique. — Arcs de triomphe et harangues. — Ennui et gaîté. — Visite aux produits de l'industrie de la Somme. — Usage royal ressuscité. — Les cygnes d'Amiens. — Changement de formule dans les actes du gouvernement. — Voyage de la comédie française. — La fête de la Pucelle. — Division de l'Institut en quatre classes. — Les savants et les gens de lettres. — Inimitié de Bonaparte pour les gens de lettres. — Haine réciproque du Premier Consul et de Ducis. — Pièce de vers injuste. — Jugement de Bonaparte sur Bernardin de Saint-Pierre. — Chénier et M. Lemercier. — Amitié feinte par intérêt. — Relations de Bonaparte avec M. Lemercier. — Les poètes et les gratifications. — Explication de l'aversion de Bonaparte pour les lettres. — Son dégoût pour les institutions. — Lalande et son dictionnaire. — L'éducation dans la main du gouvernement. — Mot de Bonaparte sur les enfants des nobles. — M. de Roquelaure, archevêque de Malines. — Son allocution galante à M^me^ Bonaparte. — Retour à Saint-Cloud. — Ma prochaine entrevue.

Au mois d'avril 1803, le prince Borghèse, destiné à devenir un jour le beau-frère de Bonaparte, en épousant la veuve de Leclerc, fut, pour la première fois, présenté au Premier Consul par le cardinal Caprara. C'est du même mois de la même année que date la création des auditeurs au Conseil d'Etat, qui furent d'abord au nombre de seize. Vers la fin de juin, Bonaparte entreprit, avec Joséphine, son voyage en Belgique et aux côtes du Nord. A ce voyage se rattachent plusieurs circonstances, que je ne dois

point passer sous silence, et dont je fus informé par Duroc au retour du Premier Consul. Bonaparte partit de Paris le 24 juin, et bien que près d'une année dût encore s'écouler avant qu'il posât sur son front la couronne impériale, tout fut impérial dans son voyage. Des gardes d'honneur improvisées venaient à sa rencontre, précédées de toutes les autorités civiles et militaires, à la limite des départements sur le territoire desquels le cortège arrivait ; partout de louangeuses harangues, des arcs de triomphe, des devises, et le soir des illuminations. Aussi Duroc me disait-il à son retour : « Tant que tu as été avec lui, tu n'as rien vu de pareil au voyage que nous venons de faire ; bien certainement l'enthousiasme qu'excite la présence du Premier Consul est plus grand encore dans les pays que nous avons parcourus qu'il ne l'est à Paris. Quand nous arrivâmes, vers onze heures du matin, sur les limites du département de la Somme, figure-toi que nous trouvâmes un grand arc de triomphe tissu en branchages verts ; là était réunie une immense population ; les hommes, les femmes, les enfants des villages voisins se pressaient sur toute la route, et se précipitaient pour voir le Premier Consul. Mais ce qui nous a bien ennuyés, c'est la nécessité d'entendre, dans toutes les villes, dans toutes les communes, les compliments des autorités. Tu sais combien cela ennuie le général ; eh bien ! il n'a jamais eu l'air plus gai, plus satisfait que pendant ces fastidieuses cérémonies. Nous arrivâmes à Amiens à six heures du soir ; partout des transparents, des inscriptions ; et le soir illumination générale. Le lendemain, nous allâmes voir les produits de l'industrie du département ; le général dit en entrant, avec ce ton solennel que tu connais : « Je vois avec

plaisir le résultat de vos utiles travaux ; habitants du département de la Somme, je suis content ; le travail assure à la fois le repos de la société et le bonheur de l'individu. » Ainsi me parlait Duroc, qui, malgré son flegme habituel, s'échauffait quelquefois en parlant du Premier Consul, objet alors de son admiration, mais pour lequel il avait plus de dévouement que d'amitié.

Il était autrefois d'usage, lorsque les rois de France passaient dans l'ancienne capitale de la Picardie, que la ville d'Amiens leur fît hommage de beaux cygnes ; on ne manqua point de ressusciter cet usage qui plut beaucoup à Bonaparte, parce que c'était le traiter en roi ; et les cygnes acceptés furent envoyés à Paris pour y être placés sur un bassin des Tuileries, afin d'attester aux Parisiens les hommages royaux que recevait le Premier Consul hors de la capitale, mot qu'il n'accompagnait pas encore d'un pronom possessif. Ce fut aussi dans ce voyage que Bonaparte commença à dater des arrêtés de tous les lieux où il passait. Afin d'occuper de lui, et de lui seul, il en avait laissé à Paris un grand nombre de signés, afin qu'en son absence même il fût présent par ses actes de gouvernement. Jusque-là les arrêtés avaient été rendus au nom des Consuls de la République ; alors il substitua à cette formule celle de gouvernement de la République ; à l'aide de cette variante qui paraissait peu importante, le gouvernement fut partout où se trouvait le Premier Consul ; les deux autres Consuls durent se tenir pour dit qu'ils n'étaient plus rien, même en apparence, et les arrêtés du gouvernement, dont la signature avait été laissée à Cambacérès pendant la campagne de Marengo, purent être rendus dans toutes les villes de France et de Belgique que

visita le Premier Consul pendant un voyage de six semaines. S'étant donc constitué à lui seul toute la République, les acteurs du théâtre de la République devenaient, par une conséquence naturelle, les acteurs de Bonaparte, et il était tout simple qu'il les fît voyager pour la première fois à sa suite pour éblouir les habitants des villes, où il s'arrêtait, par le luxe des représentations. Tout cela marchait de front vers le rétablissement d'un maître unique, et non pas cela seulement. En même temps, il ouvrait la porte à une foule d'anciens usages ; permettait à Orléans le rétablissement de la fête de la Pucelle, et divisait l'Institut en quatre classes destinées à rappeler le souvenir des anciennes académies, dont cependant il rejeta la dénomination malgré le désir et les intrigues de Suard et de l'abbé Morellet, qui avaient, à cet égard, séduit l'esprit de Lucien.

Cependant, en faisant cette division, le Premier Consul ne donna pas aux classes de l'Institut le rang qu'elles occupaient autrefois comme académies. Il plaça en première ligne la classe des sciences, et seulement en seconde ligne l'ancienne Académie française. Je dois convenir que, dans l'état où se trouvait la littérature, comparé à l'état des sciences, le Premier Consul n'avait pas tort. M. de Chateaubriand, dont j'aurai à parler plus tard, et dont Bonaparte m'avait parlé plusieurs fois, ne faisait encore que d'apparaître sur les confins du monde littéraire, où il devait faire tant de conquêtes, et quoique les Lettres françaises comptassent de grands talents, tels que La Harpe, qui mourut sous le Consulat, tels que Ducis, Bernardin de Saint-Pierre, Chénier et M. Lemercier, on ne pouvait les comparer aux Lagrange, aux Laplace, aux Monge, aux Fourcroy, aux Berthollet,

aux Cuvier dont les travaux avaient si prodigieusement reculé les bornes des connaissances humaines. Personne ne murmura donc de voir la classe des sciences de l'Institut prendre le pas sur sa sœur aînée. D'ailleurs, le Premier Consul n'était pas fâché de témoigner, en agissant de la sorte, le peu d'estime qu'il faisait des gens de lettres. Quand il m'en parlait, lorsque j'étais auprès de lui, il les appelait des phraseurs ; il ne leur pardonnait pas d'être supérieurs dans un genre où il n'avait aucune supériorité, et, à quelques éclairs près, je n'ai jamais connu un homme plus insensible que Bonaparte à la belle poésie ou à la belle prose. Comme il y avait du vague dans son esprit, une constante énergie dans son caractère, et qu'il rapportait tout à lui, son esprit se plaisait dans les nuages d'Ossian, et son caractère positif se trouvait comme exprimé dans les hautes pensées de Corneille ; de là sa prédilection presque exclusive pour ces deux auteurs. Du reste les plus beaux ouvrages de notre littérature n'étaient pour lui qu'un arrangement de mots sonores et vides de sens et qui, selon lui, ne frappaient que l'oreille.

Le dédain, ou pour mieux dire le dégoût de Bonaparte pour les lettres s'appliquait particulièrement à quelques hommes qui les cultivaient avec succès ; il détestait Chénier et encore plus Ducis. Il ne pouvait pardonner à Chénier les principes républicains dont ses tragédies étaient imprégnées ; et Ducis éveillait en lui comme un instinct de haine involontaire. Au reste, Ducis la lui rendait bien, et je me rappelle que ce poète écrivit dans le temps une pièce de vers que me fit lire son ami M. Campenon, et qui était d'une violence inexcusable, parce qu'elle passait toutes les bornes de la vérité. Bonaparte était un composé si

bizarre de bien et de mal, qu'en se bornant à le peindre, seulement sous l'un de ces deux aspects, on a pu en faire le panégyrique et la satire sans avoir eu besoin de sortir du vrai. De Bernardin de Saint-Pierre, Bonaparte aimait beaucoup le roman de *Paul et Virginie*, et cela parce qu'il l'avait lu dans son enfance. Je me rappelle qu'ayant un jour essayé de lire les *Études de la Nature*, au bout d'un quart d'heure il jeta le livre avec dépit en me disant : « Comment peut-on lire de pareilles sornettes ; c'est plat, c'est vide ; il n'y a rien là-dedans ; ce sont les rêveries d'un songe creux ! Qu'est-ce que c'est que la nature ?... la nature !... C'est vague, insignifiant. Des hommes et des passions, à la bonne heure ; voilà ce qu'il faut peindre ; cela dit quelque chose ; ces gens-là ne sont bons à rien sous aucun gouvernement ! Je leur donnerai pourtant des pensions parce que je le dois comme chef de l'État ; ils occupent, ils amusent les oisifs ; mais je ferai Lagrange sénateur ; c'est une tête cela. »

De ce que Bonaparte s'exprimait avec autant de dédain en parlant des gens de lettres, il ne faut pas conclure qu'il les traitât mal ; tous ceux qui étaient accueillis à la Malmaison, furent au contraire l'objet de ses cajoleries. M. Lemercier était un de ceux qui y venaient le plus fréquemment, et que M^me^ Bonaparte voyait avec le plus de plaisir. Quant à Bonaparte, il faisait à M. Lemercier beaucoup d'amitiés, mais il ne l'aimait pas. Sa qualité d'homme de lettres, de poète, jointe à une franchise polie, à un républicanisme doux mais inflexible, comme tous les principes qui sont le résultat d'une conviction, tout cela était plus que suffisant pour expliquer l'inimitié de Bonaparte. Il craignait M. Lemercier et sa plume, et le chef de

l'État, comme cela lui arriva plus d'une fois, jouait le rôle de courtisan en flattant l'écrivain ; et certes, il n'y aurait pas mis tant de procédés s'il eût pu espérer de ranger M. Lemercier au nombre des poètes qui allaient de temps à autre chez Fouché et plus tard chez le duc de Rovigo, recevoir des gratifications de cinquante et de cent louis, ce qui ne faisait pas toujours un écu par bassesse. Il y en eut qui chantèrent l'incendie de Moscou comme un des plus beaux résultats de la campagne de Russie.

M. Lemercier fut le seul homme à ma connaissance qui refusa la croix de la Légion d'honneur. Je le vis à cette époque, et je me rappelle qu'il me lut le billet qui accompagnait le renvoi de la croix. Ce billet était noble, simple, énergique. Si j'en avais gardé une copie, il trouverait certainement une place dans mes Mémoires ; mais éloigné de Paris, comme je le suis au moment où j'écris ceci, je n'ai aucun moyen de me le procurer ; il est doux, quand on est si souvent contraint à parler des flagorneurs de Bonaparte, d'avoir quelquefois à prononcer des noms auxquels ne se rattachent que des souvenirs honorables.

Je me suis expliqué l'inimitié générale dans laquelle Bonaparte enveloppait tous les gens de lettres. C'était moins chez lui l'effet d'une prévention qu'une nécessité de son caractère. Il faut du temps pour apprécier, pour lire seulement les ouvrages littéraires, et le temps était si précieux pour lui, qu'il aurait voulu, pour ainsi dire, abréger la ligne droite ; aussi n'aimait-il que les hommes qui s'occupaient de choses positives, exactes, renfermées dans un cercle où ne pouvait s'introduire aucune censure d'administration, aucune pensée de gouvernement. Il voyait d'un très mauvais œil les économistes, les publicistes, enfin

tous ceux qui, d'une manière quelconque, s'occupaient de législation, d'institutions et d'améliorations morales. La haine que ces sortes de travaux lui inspiraient fut bien marquée lors même de la classification de l'Institut dont je viens de parler. En permettant à une classe littéraire de se réunir de nouveau, au nombre de quarante, comme autrefois, il supprima la classe des sciences morales et politiques. Bonaparte continua à faire partie de la première classe, et Lucien entra dans la seconde. Quoi qu'il en soit, d'après ce que j'ai dit tout à l'heure, en se rappelant quels ont été les travaux des hommes de son temps, on pourrait écrire la liste de ceux qui ont eu soit l'affection, soit l'inimitié de Bonaparte ; et sur toutes choses, il ne faut pas croire à la réalité des sentiments de bienveillance que son intérêt l'engagea souvent à manifester aux hommes qu'il n'aimait pas. Le besoin qui l'attachait aux choses positives était chez lui si impérieux, que dans les sciences mêmes il n'aimait que ce qui s'appliquait à la terre ; aussi ne traita-t-il jamais Lalande avec autant de distinction que Monge et Lagrange. Les découvertes astronomiques ne pouvaient ajouter directement à sa propre grandeur ; et d'ailleurs, il ne put jamais pardonner à Lalande de l'avoir voulu comprendre dans un dictionnaire des athées, précisément au moment où il venait d'entamer des négociations avec la Cour de Rome.

Bonaparte voulait être le centre unique d'un monde qu'il se croyait appelé à gouverner ; voilà pourquoi il ne dévia jamais de ses soins constants pour placer toutes les institutions dans la main du chef de l'État. On en eut la preuve lorsqu'il fut question de la régénération de l'instruction publique. Il voulait que l'on fondât six mille bourses payées par le gouvernement,

et que toutes ces bourses fussent à sa nomination, de sorte qu'ayant ainsi à lui seul le monopole de l'instruction, il n'en aurait délégué des parcelles qu'aux enfants de ceux qui auraient montré un dévouement aveugle. Voilà ce que le Premier Consul appelait la régénération de l'instruction publique. Dans le temps de ma plus grande intimité auprès de lui, il me parlait souvent sur ce sujet, et écoutait sans impatience les observations que je me permettais de lui faire, et je me rappelle qu'un de ses grands arguments était celui-ci : « Qu'est-ce qui distingue les hommes ? l'éducation, n'est-ce pas. Eh bien ! si les enfants des nobles peuvent être admis dans les lycées, ils auront autant d'éducation que les enfants des hommes nouveaux qui font la force de mon gouvernement ; ils finiront par entrer dans mes régiments comme officiers, et ils seront naturellement en rivalité avec ceux qu'ils regardent comme les spoliateurs de leurs familles. Je ne veux pas de cela ! »

Mes souvenirs m'ont un peu éloigné de ce que je disais du voyage du Premier Consul avec M^me^ Bonaparte, aux Côtes-du-Nord et en Belgique ; et j'ai peu de choses à ajouter au peu que j'en ai dit, attendu que je n'y étais pas, et que j'aime mieux faire dans mon récit des omissions forcées que de m'exposer à dire des choses inexactes. Je me rappelle seulement que la suite militaire de Bonaparte, et notamment Lauriston et Rapp surtout, en me parlant de ce voyage, ne purent retenir quelques signes de mécontentement des distinctions que Bonaparte avaient prodiguées au clergé, par exemple à M. de Roquelaure, alors archevêque de Malines. Ce prélat, homme de beaucoup d'esprit, et qui passait pour avoir été dans sa jeunesse un abbé très mondain, s'était fait courtisan

ecclésiastique. S'étant rendu à Anvers pour présenter ses hommages au Premier Consul, il ne lui refusa aucun éloge exagéré ; puis, s'adressant ensuite à M^me^ Bonaparte, il lui dit :

Madame,

Après vous être unie au Premier Consul *par les nœuds sacrés d'une alliance sainte*, vous vous trouvez aujourd'hui environnée de sa gloire. Cette situation est due aux agréments de votre esprit, à l'aménité de votre caractère et aux charmes de votre société. Continuez, Madame, à mettre en exercice ces aimables qualités que vous tenez de l'auteur de tout don parfait : elles seront pour votre auguste époux un agréable délassement des immenses et pénibles travaux auxquels il se dévoue chaque jour par amour pour la patrie. Si nos prières et nos vœux fixent vos mutuelles destinées, vous serez heureux l'un par l'autre, et nous le serons nous-mêmes de votre mutuel bonheur.

J'ai souligné quelques mots de cette courte harangue où l'onction s'allie merveilleusement à la galanterie ; n'était-ce pas manquer un peu trop aux convenances ecclésiastiques que de parler de *nœuds sacrés* et d'*alliance sainte*, lorsque tout le monde savait que ces nœuds et cette alliance n'existaient que sur les registres de la municipalité ? ou bien M. de Roquelaure avait-il seulement recours à une de ces formules que les casuistes nomment, je crois, des fraudes pieuses, afin d'engager les époux à faire ce qu'il les félicitait d'avoir déjà fait ? Qu'on choisisse entre ces deux suppositions, je ne tiens pas plus à l'une qu'à l'autre ; toujours est-il vrai que ce langage édulcoré valut à M. de Roquelaure la bienveillance du Premier Consul, qui le nomma peu après à la seconde classe de l'Institut.

Le Premier Consul revint à Saint-Cloud le 12 août. Son retour fut le signal de nouvelles félicitations, de

nouvelles adresses où les formules de la flatterie, loin d'être épuisées, semblaient avoir fait des progrès nouveaux. Les flagorneries qu'on lui prodiguait l'avaient déjà rendu si exigeant en ce genre d'adulations, qu'il témoigna son mécontentement de ce que l'adresse du préfet de l'Hérault s'adressait collectivement aux trois Consuls, et non au Premier Consul seul. Pour moi, je continuais à vivre fort retiré, n'ayant pas vu Bonaparte depuis notre séparation ; mais le moment approchait où nous devions avoir une première entrevue, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII

Le Temple et les suspects. — Les intrigants de l'Europe. — La guerre aux marchandises. — Mesures sévères. — Prélude au système continental. — Bombardement de Granville. — Destitutions. — Preuves tirées d'une conversation. — Je suis appelé chez le Premier Consul. — Craintes d'une entrevue. — Terreur non justifiée. — Premières paroles de Bonaparte. — Le Premier Consul plus aimable avec moi que jamais. — Questions. — Paroles de Bonaparte sur le prétendu projet de descente en Angleterre. — L'Europe trompée. — Vaisseaux votés par des villes. — Les chaloupes canonnières. — La flottille. — Caricatures anglaises. — Secret gardé envers Rapp et Duroc. — Les matelots français.

Le temps n'était plus où Bonaparte, nouvellement Consul, ne s'était rendu au Temple que pour en faire sortir de son autorité privée et immédiatement les victimes de la loi des suspects. Bientôt cette prison d'État allait être remplie par les ordres de sa police. Tous les intrigants de l'Europe étaient en mouvement ; il en venait journellement d'Angleterre, qui, s'ils ne pouvaient pas pénétrer dans l'intérieur de la France, se tenaient dans des villes voisines des frontières, d'où ils établissaient des correspondances, et publiaient des pamphlets qu'ils envoyaient à Paris par la poste en forme de lettres.

De son côté, le Premier Consul, voyant partout l'action de l'Angleterre, se livrait sans mesure à l'irritation naturelle que cette puissance lui inspirait

depuis sa déclaration de guerre; il n'ignorait pas que la guerre la plus active qu'il lui était possible de faire aux Anglais était la guerre à leurs marchandises.

Pour préluder à la vaste folie connue sous le nom de système continental, le Premier Consul fit prendre toutes les mesures répressives possibles contre l'introduction des marchandises anglaises, et rendit à ce sujet un long arrêté dans lequel il était enjoint à tous les postes militaires, aux gendarmes nationaux, aux gardes nationales de service, à tous les fonctionnaires quelconques, d'arrêter tous les individus qui introduiraient des objets de fabrique ou de commerce anglais, ou qui les vendraient ou les entreposeraient dans l'intérieur de la France, ou qui tenteraient d'introduire des marchandises de contrebande. Les *prévenus* devaient être conduits, à l'instant même de la capture, dans la prison la plus voisine. Ceux qui auraient employé la force dans l'introduction des marchandises étaient justiciables des tribunaux spéciaux; et l'on sait quels étaient alors les jugements émanés d'un tribunal spécial; enfin Bonaparte avait accumulé dans cet arrêté tout ce que les lois pouvaient autoriser de sévérité.

J'aurai plus tard à parler du système continental, dont je ferai connaître et la cause et les résultats que j'ai vus, que j'ai pu apprécier; en ce moment, ce serait anticiper sur l'époque de ma résidence à Hambourg, où j'ai vu des choses non moins curieuses et non moins ignorées aujourd'hui que celles qui se sont passées sous mes yeux dans le cabinet de Napoléon. Je pourrais dire, si cela ne ressemblait pas à une expression prétentieuse, qu'après avoir vu le lieu d'où les bombes étaient lancées, la mission dont je

fus chargé me mit à même de voir aussi les lieux où les bombes éclataient et de juger de l'effet que produisait leur éclat.

Le Premier Consul n'était pas sans motif dans l'irritation que lui causaient les Anglais ; les nouvelles qui venaient à Paris des côtes du Nord n'étaient pas toutes rassurantes ; les flottes anglaises, non seulement bloquaient les ports de France, mais ils s'étaient mis sur l'offensive et avaient bombardé Granville ; le maire de cette ville remplit son devoir, mais ses adjoints, *plus prudents*, tinrent une conduite différente, et dans l'excès de sa colère, Bonaparte rendit l'arrêté suivant :

Article 1er. — Une écharpe d'honneur sera décernée au citoyen Letourneur, maire de Granville, pour la belle conduite qu'il a tenue pendant le bombardement.

Art. 2. — Les citoyens Boinel-Dubuisson et Maillard, tous deux adjoints de maire, dont le premier s'est retiré à la campagne et le second a offert sa démission, pendant que l'ennemi était encore en présence, sont destitués, des lâches ne pouvant rester à la tête d'une commune telle que Granville.

Les termes de cet arrêté étaient un peu durs, mais ils étaient justifiés par la conduite de ceux qui avaient abandonné leur poste dans un moment critique.

J'arrive actuellement à la question de la descente en Angleterre et à ce que me dit le Premier Consul à ce sujet.

J'ai dit que Bonaparte n'avait jamais eu l'idée de réaliser le projet apparent d'une descente en Angleterre : la vérité de cette assertion va résulter d'une conversation que j'eus avec lui, quand il fut de retour de son voyage sur les côtes du Nord, et je dois dire que dans cette conversation, il me dit, comme particulier, ce qu'il m'avait dit souvent, quand il me par-

lait en intimité de ses projets et des choses possibles auxquelles la fortune pourrait le contraindre.

Il y avait déjà environ sept mois que la paix d'Amiens était rompue lorsque, le 15 de décembre 1803, le Premier Consul me fit appeler aux Tuileries. J'avais encore sur le cœur ses incroyables procédés envers moi, et comme d'ailleurs il y avait près d'un an que je ne l'avais vu, j'avoue que je n'étais pas trop rassuré. Il m'était bien permis, après toutes les infamies de mes calomniateurs, de redouter l'effet de quelque calomnie nouvelle, lorsque surtout leur haine avait été un moment inquiétée par la velléité de Bonaparte à Boulogne. Il savait, d'ailleurs, que j'avais des pièces et des données propres à écrire son histoire, d'après des faits vrais et capables de détruire les illusions dont ses flatteurs n'ont cessé d'entretenir le public, même après sa mort. J'ai déjà dit qu'à cette époque je n'avais point cette intention, mais ceux qui travaillaient sans relâche à l'aigrir contre moi étaient bien capables de lui en inspirer la crainte. Quoi qu'il en soit, la vérité est que, quand il me faisait appeler, j'avais la précaution de me munir d'un serre-tête, craignant toujours qu'on ne lui eût donné l'idée de m'envoyer coucher à Vincennes. Mes terreurs, il faut que j'en convienne, étaient des terreurs paniques ; le jour de l'audience dont je parle, Rapp était de service, et je ne lui cachai point les idées que j'avais sur les résultats possibles de ma visite : « Tu peux être tranquille, me dit Rapp, le Premier Consul veut causer avec toi ; » puis il m'annonça.

Bonaparte vint dans le grand salon où je l'attendais, et m'aborda avec les manières les plus aimables. Après ses petites *drôleries* accoutumées il me

demanda : « Qu'est-ce que disent les badauds de mes préparatifs de descente ? — Général, il y a une grande diversité d'opinions ; chacun en parle à sa manière. Suchet, par exemple, qui vient me voir assez souvent, ne doute pas qu'elle ait lieu, et il espère vous donner, dans cette circonstance, une nouvelle preuve de sa reconnaissance et de son dévouement (1). — Mais Suchet m'a dit que vous n'y croyez pas ? — C'est vrai, je n'y crois pas du tout. — Et pourquoi ? — Parce que vous m'avez dit à Anvers, il y a cinq ans, que vous ne vouliez pas jouer la France sur un coup de dé, que cela était trop chanceux ; et rien sous ce rapport n'est changé depuis ce temps-là. — Eh bien, oui, vous avez raison ; ceux qui croient à une descente sont des niais. Ils ne voient pas la chose sous son véritable aspect. Je puis sans doute débarquer avec cent mille hommes. On me livrera une grande bataille, je la gagnerai ; mais je dois compter sur trente mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Si je marche sur Londres, une seconde bataille m'y attend : je la suppose encore heureuse, que faire à Londres avec une armée diminuée des trois quarts, sans espoirs de renforts ? ce serait une folie. Sans une supériorité acquise de notre marine, il ne faut jamais songer à un pareil projet. La grande réunion de troupes que vous voyez dans le Nord a un autre but. Il faut que mon gouvernement soit le premier de tous, ou qu'il succombe » (2).

(1) Le général Suchet alla en 1804 commander une division au camp de Boulogne. *Note de la première édition.*

(2) Napoléon a disserté à Sainte-Hélène avec M. de Las Cases sur cette invasion ; il a dit tout autre chose que ce que je viens de rapporter. Il n'a parlé que d'une bataille rangée qui eût décidé du sort de l'Angleterre. *Je n'y serais pas entré en conquérant*, dit-il encore à Sainte-Hélène, *mais en libérateur*. — Libérateur de quoi ? Bona-

Bonaparte voulait donc bien évidemment donner le change à tout le monde sur ses véritables projets, et il y parvint. Il voulut que l'on crut au projet d'une descente en Angleterre, pour fixer l'attention de l'Europe de ce côté, et ce n'est pas une des moins belles parties qu'il a jouées au grand jeu de la politique ; de là, tous les préparatifs qui avaient eu lieu antérieurement à la conversation que j'ai rapportée, pendant l'été de 1803. Pendant son voyage dans le Nord, ce fut à Dunkerque qu'il discuta tous les projets d'amélioration des différents ports qu'il avait visités. Là, il s'appliqua à feindre le projet d'une descente, en parlant hautement de vues ultérieures sur l'Angleterre, et les plus clairvoyants en furent dupes.

De Dunkerque le Premier Consul s'était rendu à Anvers, où il avait encore appelé les hommes les plus expérimentés pour savoir d'eux leur opinion sur la manière la plus sûre de tenter un débarquement qui ne devait pas avoir lieu. Après de longues discussions, on renonça à l'emploi des gros bâtiments de guerre et l'on se décida pour une flottille ; les ordres furent donc donnés en conséquence. Des villes votèrent des vaisseaux de haut bord qui n'ont jamais été

parte savait mieux que personne combien il est difficile de subjuguer une nation forte, puissante et unie ; quelques années après ces préparatifs simulés contre l'Angleterre, il a vu la preuve de cette vérité écrite en lettres de sang en Espagne. Une réunion de causes naturelles amène toujours la ruine de l'armée envahissante : la force des choses le veut ainsi. C'est véritablement pour s'amuser que Napoléon a dit à Sainte-Hélène que quatre jours lui auraient suffi pour se rendre à Londres, et que la nature a fait l'Angleterre une de nos îles comme celles d'Oleron et de Corse. Je trouve dans mes notes ces mots : *Resté avec le Premier Consul de onze heures et demie à une heure.* Dans cette heure et demie, il ne me dit pas un mot qui eût quelque rapport avec ses assertions de Sainte-Hélène. (*Note de la première édition.*)

faits ; on construisit même à Paris des bateaux destinés à transporter des troupes en Angleterre, mais qui ne devaient pas apercevoir les côtes de la grande île Britannique. Cette quantité de chaloupes, de bateaux plats qui ont été ou seulement commencés ou achevés, n'a servi à rien du tout (1).

J'ai suivi de très près cette infructueuse tentative, car après tant de travail je n'avais plus que des loisirs. Je me rappelle qu'elle excitait une risée générale et j'avais, comme bien d'autres, la conviction qu'il était difficile de concevoir une opération aussi coûteuse, aussi inutile et aussi ridicule. On ne pouvait se figurer que c'était du Gros-Caillou que partiraient pour l'Angleterre les mauvaises barques que l'on construisait à la hâte. Dans ce temps-là, on blâma bien à tort Moreau de ne pas avoir pris du service au camp de Boulogne. Je tiens de lui qu'il ne croyait pas à la réussite de cette entreprise à laquelle il attribuait d'autres vues. C'était une guerre d'invasion.

Après avoir visité la Belgique, donné tous ses ordres, le Premier Consul revint de Bruxelles à Paris par Maestricht, Liége et Soissons.

Tout le monde connaît les dispositions du camp de Boulogne, qui s'étendait depuis Étaples jusqu'à Blankenberg, vilain port de pêche situé à quatre lieues au nord d'Ostende.

Ce fut une chose bien remarquable que l'incroyable

(1) Il parut alors à Londres une caricature qui fut envoyée à Paris, et soigneusement recherchée par la police. Le Premier Consul en eut un exemplaire sous les yeux et en fut indigné. On avait figuré la flotte française par une assez grande quantité de coquilles de noix ; un matelot anglais y était représenté assis sur un rocher, fumant tranquillement sa pipe, dont la fumée faisait pencher l'escadre. (*Note de la première édition.*

activité que déploya le Premier Consul pendant toute cette année. Duroc et Rapp, qui ne l'avaient point quitté et que je n'avais pas cessé de voir intimement, m'en parlaient avec enthousiasme; mais je vis, d'après tout ce qu'ils me dirent, qu'eux-mêmes n'avaient pas été mis dans la confidence de Bonaparte, relativement au projet de descente en Angleterre, car ils y croyaient fermement. Cependant il aurait suffi de réfléchir à l'état du personnel de la marine pour en sentir toute l'impossibilité, car si l'on improvise, pour ainsi dire, des soldats, il n'en est pas de même des matelots, et le petit nombre d'hommes de mer expérimentés était allé prendre possession des parcelles de colonies qui nous avaient été rendues par la paix d'Amiens. Leur éloignement était deux fois un malheur : d'abord parce qu'ils auraient été essentiels à la défense des côtes, ensuite parce que nos vaisseaux étant disséminés sur les mers semblaient destinés à devenir la proie des Anglais.

CHAPITRE XIX

Intrigues souterraines. — Fauche-Borel. — Projet de réconciliation de Moreau et Pichegru. — Dédain de Bonaparte. — Différence de position entre Moreau et Pichegru. — Devise de Moreau. — Introduction indispensable. — La grande affaire de la fin du Consulat. — Plan et manœuvres de Fouché. — Mes relations avec Fouché. — Propos prophétiques. — L'abbé David et Lajolais. — Mission pour Londres. — Billet de Fouché au Premier Consul. — L'air plein de poignards. — Départ simulé et prompt rappel. — Fouché aux Tuileries. — Regnier joué par Fouché. — Je suis mandé chez le Premier Consul. — Recommandation de Bonaparte. — Son indignation sur les bruits relatifs à Hortense. — La vérité sur des calomnies. — Justes promesses de ma part au Premier Consul. — Singulière confidence. — Les frères Faucher. — Mort expiatoire. — Lettre avant de mourir. — Le grand lever. — Conversation avec Duroc. — Erreur de Duroc sur Moreau.

Déjà, avant ma visite aux Tuileries, dont je viens de parler, et avant même la rupture de la paix d'Amiens, des spéculateurs intrigants, dont l'excès de zèle n'était pas moins funeste à la cause des Bourbons que ne l'était pour le Premier Consul le dévouement aveugle de ses serviteurs sans principes, s'étaient immiscés dans quelques manœuvres souterraines qui ne pouvaient avoir aucun résultat favorable. Parmi ces grands faiseurs de petites machinations, on remarquait depuis longtemps un ancien libraire de Neuchâtel, nommé Fauche-Borel, dont j'ai eu déjà l'occasion de parler dans la première partie de mes *Mémoires* lors des ouvertures qu'il fut

chargé de faire, au nom du prince de Condé, près du général Pichegru. Fauche-Borel, dont le mouvement était le but et qui ne demandait qu'à être aperçu et payé, ne manqua pas de venir en France aussitôt que le traité d'Amiens lui en eut ouvert les portes. J'étais encore auprès de Bonaparte, qui connaissait ces petites menées et n'en prenait nul souci personnel, se reposant sur sa police du soin d'en surveiller les auteurs.

La mission de Fauche-Borel avait pour but la réconciliation de Moreau avec Pichegru ; ce général, proscrit au 18 Fructidor, n'avait pu obtenir du Premier Consul l'autorisation de rentrer en France ; il habitait l'Angleterre où il attendait une occasion favorable à l'exécution de ses anciens projets. Moreau était à Paris, mais ne paraissait jamais aux audiences ni aux cercles du Premier Consul, et l'inimitié de ces deux généraux pour Bonaparte, déclarée par Pichegru, encore couverte par Moreau, n'était un secret pour personne; mais tout souriant au Premier Consul, il manifestait plus de dédain que de crainte pour l'aversion de ces deux généraux, rassuré d'ailleurs par l'éloignement de l'un et le caractère de l'autre. Le nom de Moreau était d'un bien plus grand poids dans l'armée que celui de Pichegru, et ceux qui brassaient (je me sers ici d'un mot de Montaigne) le renversement du gouvernement consulaire, comprenaient qu'il n'y aurait rien à tenter avec quelque chance de succès sans le concours de Moreau. Le moment n'était point opportun ; mais, initiés dans quelques secrets du Cabinet britannique, ils savaient que la paix n'était qu'une trêve, et il leur importait de profiter de cette trêve pour opérer d'avance une réconciliation qui pourrait amener plus tard une communauté d'inté-

rêts. Moreau et Pichegru étaient en effet mal ensemble, depuis que Moreau avait envoyé au Directoire les papiers saisis dans les équipages de M. de Klinglin, et qui avaient démontré d'une manière si évidente la trahison de Pichegru. Depuis cette époque, le nom de Pichegru était sans influence sur l'esprit de l'armée, où il ne comptait plus que de très rares partisans, tandis que le nom de Moreau était cher à tous ceux qui avaient vaincu sous ses ordres.

Les tentatives de Fauche-Borel eurent pour résultat de compromettre Moreau sans le déterminer à rien ; son indolence naturelle et peut-être son bon sens lui avaient fait prendre pour devise qu'il fallait laisser user les hommes et les choses, car souvent les temporisations ne sont pas moins utiles en politique qu'à la guerre. D'ailleurs, Moreau était républicain de bonne foi, et si son indécision lui eût permis de prendre un parti, il est hors de doute qu'il n'aurait pas travaillé alors au rétablissement des Bourbons que voulait Pichegru.

Ce que je viens de dire peut être regardé comme une introduction indispensable pour arriver à des menées d'une autre importance, qui précédèrent la grande affaire de la fin du Consulat, c'est-à-dire la conspiration de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru, et la tache ineffaçable de la vie de Napoléon, la mort du duc d'Enghien. On a émis diverses opinions sur la conspiration de Georges ; je n'en veux contredire aucune ; je dirai ce que j'ai appris et ce que j'ai vu, afin de jeter quelque lumière sur cette horrible et ténébreuse affaire. Je suis loin de croire, comme je l'ai lu dans plusieurs ouvrages, qu'elle ait été tramée pour préparer au Premier Consul le chemin du trône. Je pense que, conçue par ceux qui y étaient intéressés,

elle a été aidée par Fouché, pour se préparer une voie par laquelle il reviendrait au ministère. Je ne combats l'opinion de personne, on me permettra bien de donner la mienne et de l'appuyer sur le rapprochement de quelques faits.

Fouché connaissait bien le Premier Consul. Il n'avait pas oublié ce que celui-ci avait dit de lui au Sénat, dans son message du 15 septembre 1802 : « Placé dans le sein du Sénat, si d'autres circonstances redemandent un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de sa confiance. » Fouché favorisa, selon moi, la naissance de ces circonstances avec une impardonnable habileté. Il n'y a aucun sentiment généreux possible dans celui qui a pu écrire l'effroyable correspondance de Fouché pendant sa mission à Lyon. Ce que j'ai dit sur la police dans le cours de ces *Mémoires*, expliquera beaucoup de scènes obscures de cette tragédie.

Les relations journalières et obligées que j'avais eues avec Fouché pendant près de trois ans, jusqu'à la suppression de son ministère, me mirent dans le cas de le voir assez souvent lorsqu'il fut absorbé dans le Sénat et moi dans la foule. Je le voyais à sa campagne de Pont-Carré, je le voyais chez lui, rue du Bac, où il demeurait, je crois, n° 32, hôtel qui était le centre de réunion des personnages marquants de la Révolution. Dans toutes ses conversations, Fouché me disait avec une confiance que je ne pouvais m'expliquer, que le Premier Consul reviendrait à lui. Il n'en faisait aucun doute. « Regnier, disait-il, est trop gobemouche et trop bête pour bien faire la police ; il laissera tomber le Premier Consul dans quelque piège. »

J'avoue que je n'attachais pas une grande importance à ces propos. Je les attribuais à un sentiment

de vanité, au grand désir de reconquérir sa place, et à une haute opinion de ses talents, opinion que le public avait souvent encouragée par ses louanges exagérées. D'un autre côté, je connaissais bien l'aversion du Premier Consul pour lui, et j'en avais été souvent témoin. J'avais encore présente à la pensée la joie que le Premier Consul éprouva, quand il eut eu le demi-courage de se défaire de Fouché, non pas, comme je l'ai déjà dit, en remplaçant le ministre, mais en supprimant le ministère.

Fouché ne perdait pas de vue l'espèce d'engagement du Premier Consul, quoique cet engagement ne fût que conditionnel, parce que, s'il aimait le pouvoir, il aimait encore plus la fortune, et le ministère avait largement fourni, par les jeux et d'autres recettes obscures, à ses dépenses et à ses grandes acquisitions territoriales en Brie ; on a vu que ces acquisitions n'avaient pas encore atteint le terme auquel son ambition voulait les porter. Il y avait toujours des voisins qui le gênaient.

Pour appuyer mon opinion sur la conduite de Fouché et ses manœuvres, afin de revenir au ministère, j'ai dû commencer par rappeler que, vers la fin de 1803, quelques personnes avaient conçu le projet de réconcilier Moreau et Pichegru ; Fouché, hors du ministère, faisait fréquenter Moreau par des hommes de son parti et par ses compatriotes, poussés, peut-être sans le savoir, par l'adroit Fouché à exercer de l'influence sur son esprit, et à l'irriter. Ce devait d'abord être l'abbé David, ami commun de Moreau et de Pichegru, qui serait chargé de leur réconciliation ; mais ayant été arrêté et mis au Temple, il fut remplacé par un homme (1), que tout confirme avoir été envoyé

1) Lajolais.

par Fouché ; il se rendit à Londres, ne conspira pas, mais intrigua. Cet homme prépara le départ de Londres de Pichegru et de ses amis, et revint à Paris annoncer leur arrivée, et disposer tout pour leur réception et leur perte. Tout le fondement de cette intrigue était le mécontentement de Moreau. Je me rappelle qu'un jour, c'était vers la fin de janvier 1804, je me rendis chez Fouché, rue du Bac, sur les deux heures ; ses chevaux étaient à sa voiture, il était seul dans son cabinet, et allait cacheter un billet qu'il venait d'écrire au Premier Consul, en ce moment à Saint-Cloud. Il me lut ce billet, qui n'était pas long, et finissait par ces mots, qui me frappèrent beaucoup : l'air est plein de poignards. Ce qui précédait était un peu obscur, mais conduisait à ce résultat, aussi vague qu'effrayant. Il y avait, en post-scriptum : Je pars pour Pont-Carré. « Comment, lui dis-je, l'air étant plein de poignards, quittez-vous Paris avant d'aller à Saint-Cloud donner des explications au Premier Consul? — J'ai cru que vous le connaissiez mieux : j'envoie ma lettre par un exprès ; je ne serai pas une heure à Pont-Carré, que je recevrai l'ordre de me rendre à Saint-Cloud. Venez me voir demain, nous causerons. » Fouché expédia sa lettre et monta en voiture. Je le revis le lendemain : il me dit qu'il avait bien prévu ce qui devait arriver ; qu'à peine descendu de voiture à Pont-Carré, un courrier lui avait apporté l'ordre de se rendre sur-le-champ à Saint-Cloud, qu'il avait eu, avec le Premier Consul, une longue conversation sur la situation très grave des choses. Le Premier Consul lui fit observer qu'il était content de sa police, et lui fit entendre que c'était pour se faire valoir qu'il chargeait le tableau, et qu'il voulait jouer le rôle d'important. Fouché lui demanda ce qu'il au-

rait à répondre s'il lui disait que Georges et Pichegru étaient depuis quelque temps à Paris pour le complot dont il lui parlait. Le Premier Consul, comme enchanté de la méprise de Fouché, lui dit, d'un air de pitié : « Ah ! que vous êtes bien informé ! Regnier vient de recevoir une lettre de Londres, qui lui annonce que Pichegru a dîné, il y a trois jours, à Kinston (je crois), près de cette ville, chez un ministre du roi d'Angleterre. » Fouché ayant persisté dans son assertion, le Premier Consul fit venir de Paris le grand-juge Regnier; celui-ci montra sa lettre à Fouché. Le Premier Consul triompha d'abord de voir Fouché en défaut ; mais celui-ci arriva avec tant de preuves, lui démontra si clairement la présence à Paris de Georges et de Pichegru, que Regnier commença à craindre d'avoir été mystifié par ses agents, que son rival payait mieux que lui. Le Premier Consul, voyant clairement que son ancien ministre en savait plus que le nouveau, congédia Regnier, et resta longtemps avec Fouché, qui écarta, pour le moment, la question du rétablissement du ministère, afin de ne pas donner l'éveil, et demanda que l'on confiât la conduite de cette affaire à Réal, avec l'ordre d'obéir à toutes les directions et instructions qu'il recevrait de lui. Je reviendrai plus tard à ce qui concerne l'arrestation de Moreau et des autres accusés, mais je crois devoir placer ici le récit d'une longue entrevue que j'eus avec Bonaparte au milieu de ces graves circonstances.

Le 8 mars 1804, quelque temps après l'arrestation, mais avant la mise en jugement du général Moreau, à qui la postérité reprochera tout autre chose que cette conspiration, j'eus du Premier Consul, à huit heures du matin, une audience que je n'avais pas de-

mandée. Il me dit d'abord des choses fort indifférentes sur ce que je faisais, me demanda ce que j'attendais de lui, me dit qu'il penserait à moi, et prononça quelques mots vagues sur la conspiration qui venait d'être découverte. Puis changeant tout à coup de conversation. « A propos, me dit-il, on répand toujours le bruit de mes liaisons avec Hortense ; on en a fait courir d'abominables sur son premier enfant. Je croyais, dans le temps, que ces bruits n'avaient été accueillis dans le public que parce que l'on désirait que j'eusse un enfant. Depuis que nous nous sommes quittés, les avez-vous entendu répéter ? — Oui, général, souvent ; mais je vous avoue que je ne croyais pas que cette calomnie vivrait si longtemps. — C'est vraiment affreux ; vous savez ce qui en est, vous ; vous avez tout vu, tout entendu ; la moindre démarche ne pouvait vous échapper ; vous aviez toute sa confiance lors de son amour pour Duroc. J'attends de vous que si vous écrivez quelque chose sur moi, vous me laverez de cet infâme reproche ; je ne veux pas qu'il m'escorte à la postérité. Je compte bien sur vous. Vous n'avez jamais ajouté foi à cette odieuse imputation ? — Non, jamais, général. » Puis il entra dans une foule de détails sur la vie passée d'Hortense, sur sa vie actuelle, sur la tournure qu'avait prise son mariage. « Il n'a pas tourné, dit-il, comme je le désirais ; leur union n'est pas heureuse. Cela me chagrine, parce que je les aime tous deux et parce que cela accréditera les bruits infâmes que les oisifs répandent sur mes rapports avec elle. » Il termina la conversation par ces mots : « Bourrienne, j'ai quelquefois l'idée de vous rappeler ; mais comme il n'y a aucun motif, on dirait encore que j'ai besoin de vous, et je veux que l'on sache que je n'ai besoin de

personne. » Il parla encore un moment d'Hortense ; je lui répondis que, d'après ma conviction, je ferais ce qu'il désirait, et qu'il ne dépendrait pas de moi que la vérité fût connue.

Mlle Beauharnais avait pour le Premier Consul une crainte respectueuse : elle ne lui parlait qu'en tremblant. Elle n'osait même jamais lui rien demander. Elle s'adressait à moi, et lorsque j'éprouvais quelque résistance, je la nommais comme la solliciteuse. « La petite sotte, disait Bonaparte, pourquoi ne me parle-t-elle pas ? Cette enfant a donc peur de moi ? » Napoléon n'a jamais eu pour elle qu'une véritable tendresse paternelle. Il l'aimait, depuis son mariage avec sa mère, comme il aurait aimé sa propre fille. Témoin, pendant trois ans, de toutes leurs actions les plus privées, je déclare n'avoir jamais rien entrevu, rien entendu, qui puisse faire soupçonner même la plus légère trace d'une intimité coupable. Il faut reléguer cette calomnie parmi toutes celles que la méchanceté se plaît à répandre sur les hommes qui jettent un grand éclat, calomnies qu'adoptent la légèreté et l'irréflexion. Je déclare franchement que si j'avais eu le moindre doute sur cette odieuse accusation, que je connaissais bien avant qu'il m'en parlât, je le dirais. Mais il n'est plus. Que sa mémoire ne soit accompagnée que de ce qu'il a fait réellement de bien et de mal ! Que ce reproche ne soit pas un de ceux que lui fera l'impartiale histoire ! Je dois dire, pour en finir sur ce sujet délicat, que ses principes étaient sur ce point d'une grande sévérité, et qu'une pareille liaison n'était ni dans ses idées, ni dans ses mœurs, ni dans ses goûts. Il ne faut pas d'un père, d'un ami, faire légèrement un amant lubrique.

Je ne sais si ce qui va suivre tenait à son plan

d'entretien, ou si ce fut le résultat du plaisir qu'il éprouva de voir la conviction intime que j'avais de la pureté de ses liaisons avec Hortense, et d'avoir la certitude que j'en parlerais dans ce sens ; quoi qu'il en soit, comme je m'en allais, il me rappela, en me criant : « Ah ! j'oubliais ! » — Je me retournai et revins vers lui. — « Bourrienne, voyez-vous toujours les Faucher ? — Oui, général, souvent. — Vous avez tort. — Pourquoi ne les recevrais-je pas ? Ils ont de l'esprit, de l'instruction, parlent à merveille, surtout César ; ils m'amusent beaucoup. Et puis, ce sont à peu près les seuls qui me soient restés fidèles depuis que je ne suis plus auprès de vous. Vous savez qu'on ne voit plus ceux qui ne sont plus bons à rien. — Maret ne les voit plus. — Cela se peut, général, et cela ne me fait rien du tout ; et vous vous souviendrez que c'est à lui que je dois leur connaissance aux Tuileries. Il aurait, ce me semble, dû me dire les motifs qui l'ont porté à ne plus les voir. — Je vous répète qu'il leur a fermé sa porte, faites-en autant, je vous le conseille. » — Comme je ne lui semblais pas disposé à le faire, parce que je n'avais réellement aucune raison plausible, le Premier Consul me dit : « Eh bien, apprenez que je sais, par César, tout ce qui se passe chez vous. Vous ne dites pas trop de mal de moi ; on n'ose pas non plus en dire trop devant vous ; vous faites votre partie et vous allez vous coucher. Mais à peine êtes-vous sorti, que votre femme, qui ne m'a jamais aimé, et la plupart de ceux qui passent la soirée chez elle, se permettent les plus violentes sorties contre moi. Le bulletin de César m'arrive tous les jours qu'il va chez vous. Voilà comme il vous récompense de la manière dont vous le traitez, et de l'asile que vous avez donné, dans le temps, à son

frère (1). En voilà assez, vous voyez que je sais tout. Adieu » et il me quitta.

La mort qui a terminé les jours de ces deux frères me défend de dire autre chose sur leur mémoire. Ils m'ont écrit en commun, la veille de leur mort, une lettre pleine de fermeté, de noblesse et de courage, et dans laquelle ils me demandaient pardon de leur conduite à mon égard. « Nous entendons de notre cachot crier dans les rues notre arrêt de mort, me disaient-ils. Demain nous y marchons ; mais nous la braverons avec un calme et un courage qui feront rougir nos bourreaux. Nous avons soixante ans, ils ne font donc qu'abréger notre vie de quelques heures. Dans notre courte existence, maladies, chagrins, plaisirs, hasards, fortune, tout a été commun entre nous. Le même jour nous a vus naître, le même jour nous verra mourir (2).

(1) Constantin Faucher avait été condamné par contumace, comme prévenu d'un faux en écriture publique. (*Note de la première édition.*)

(2) *César* et *Constantin* Faucher, nés le même jour et à la même heure à La Réole, le 20 mars 1759 ; nourris, élevés ensemble, ils étaient d'une ressemblance si parfaite, que leurs parents eux-mêmes ne pouvaient les distinguer que par la couleur différente de leurs vêtements : mêmes traits, même taille, mêmes goûts, mêmes aptitudes, mêmes succès, mêmes malheurs : tout leur fut commun. On eut dit que la nature s'était plue à former un seul homme en deux êtres. Aussi a-t-on dit de leur existence phénoménale : « Chacun était deux, tous deux étaient un. » Leur famille jouissait d'une grande considération dans le département de la Gironde. Faucher père, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel, y exerçait les fonctions de commissaire des guerres ; il fit donner à ses enfants, qu'on appelait déjà les *Jumeaux de La Réole*, une éducation forte et brillante, et à l'âge de 15 ans, ils étaient admis dans les chevau-légers de la Maison du Roi ; durant les loisirs de garnison, ils étudièrent le droit et se firent recevoir avocats.

Lorsqu'en 1793 l'ennemi envahit les frontières et que la guerre civile éclata en Vendée, les frères Faucher formèrent un corps franc d'infanterie, connu sous le nom d'*Enfants de La Réole ;* ils se con-

« Quant à vous, monsieur... »

(Je supprime ce qui me concerne.)

Au moment où se termina l'audience singulière que je viens de rapporter, l'heure du grand lever était arrivée. Je restai quelques instants pour voir cette fantasmagorie ; la chose selon moi la plus ridicule que puissent se figurer les hommes assez heureux pour n'y avoir jamais assisté. Qu'y voit-on en effet? Des hommes couverts d'habits plus ou moins dorés, plus ou moins chamarrés, qui viennent observer le maître, saluent les gens en grande faveur, serrent affectueusement la main de ceux qu'ils veulent frapper, et font échange d'insignifiantes salutations. Tel était le lever du Premier Consul, tel fut celui de l'Empereur, et tels sont en général tous les levers du monde. Duroc y était. Dès qu'il m'aperçut, il s'avança vers moi, me mena dans une embrasure de croisée, et me dit que la culpabilité de Moreau était reconnue, et qu'il allait

duisirent avec beaucoup de bravoure, tous deux furent blessés et après de nombreuses actions d'éclat, ils furent ensemble nommés généraux de brigade ; mais, obligés par la gravité de leurs blessures de renoncer au service, ils obtinrent leur réforme.

En 1800, Constantin fut nommé sous-préfet de La Réole, et César membre du conseil général de la Gironde. Démissionnaires en 1803, ils restèrent étrangers aux affaires puibliques jusqu'en 1814. Durant les Cent-Jours, ils furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur et employés en qualité de généraux à l'armée des Pyrénées-Orientales. Bientôt après, César lut nommé représentant par les électeurs de La Réole, et Constantin maire de la ville ; puis, lors de l'état de siège du département de la Gironde, commandant des arrondissements de La Réole et de Bazas.

Le 22 juillet 1815, le général Clausel ordonna aux frères Faucher de cesser leurs fonctions, le drapeau blanc venant d'être arboré à Bordeaux. Bientôt ils furent arrêtés et emprisonnés comme convaincus d'avoir formé un dépôt d'armes. Le 9 août, ils furent transférés à Bordeaux ; interrogés le 18 et le 19, ils furent, le 22 septembre, traduits devant un conseil de guerre. On leur refusa le délai nécessaire pour trouver un défenseur ; plusieurs avocats s'étaient refusés,

être mis en jugement. Je lui fis quelques observations et lui demandai surtout si l'on avait pour sa condamnation des preuves suffisantes. « Prenez-y garde, dis-je à Duroc, ce n'est pas une plaisanterie que de traduire devant la justice le vainqueur de Hohenlinden. »

Sa réponse et son air d'assurance me prouvèrent qu'il n'avait aucun doute à cet égard; et d'ailleurs, ajouta-t-il, quand un général comme Moreau a été entre deux gendarmes, c'est un homme perdu et qui n'est plus bon à rien. Il n'inspirera plus que de la pitié. » Ce fut en vain que je m'efforçai de réfuter cette assertion si contraire aux faits, de convaincre Duroc que ce ne serait jamais déconsidérer Moreau que de l'appeler brigand (c'était alors le mot à la mode) sans preuves. Duroc persista dans son opinion. Comme si un crime politique avait jamais flétri l'honneur de quelqu'un. La suite a prouvé que j'avais bien deviné.

ils se défendirent mutuellement; ils le firent avec une grande éloquence et n'eurent pas de peine à réduire à leur juste valeur les charges que l'on faisait peser sur eux. Cependant ils furent condamnés à mort. Le 26, le conseil de revision confirma le jugement qui fut exécuté le lendemain. Les frères Faucher s'embrassèrent avant de sortir de prison, craignant qu'au dernier moment leur sensibilité n'affaiblit leur courage. Ils allèrent à pied, en se donnant le bras, jusqu'à une prairie désignée pour l'exécution. Pendant le trajet qui fut au moins d'une heure, ils conservèrent le même sang-froid. Ils saluaient en souriant les personnes de leur connaissance qui s'étaient mises aux croisées pour les voir passer; ils refusèrent de se laisser bander les yeux et de se mettre à genoux. Césai commanda le feu. Tous deux tombèrent sous les balles, et une même mort réunit ceux qu'aucune circonstance n'avait séparés. D. L.

CHAPITRE XX

Conspiration de Georges, Moreau et Pichegru. — Divergence d'opinion parmi les conjurés. — Moreau opposé au rétablissement des Bourbons. — Horrible épisode. — Bouvet de Lozier. — Tentative de suicide. — Aveux. — Arrestation de Moreau. — Déclaration de MM. de Polignac et de Rivière. — Présence et protection de la police secrète. — Arrestation de M. Barbonnet. — Ma visite chez lui. — Son neveu pris et lâché. — Rapport de Regnier.

On ne persuadera jamais aux personnes douées de quelque raison, que la conspiration de Moreau, de Georges, de Pichegru et autres accusés aurait eu lieu, sans les sourdes protections de Fouché. La preuve en résulte d'abord pour moi d'une foule de rapprochements que j'essaierai de faire dans ce chapitre, et surtout de la diversion d'opinion des principaux conjurés ; on verra, plus tard, ce que Bonaparte lui-même m'en a dit quelques jours après son avènement à l'Empire. Moreau n'a pas voulu un seul instant le rétablissement des Bourbons, et j'ai été trop lié avec M. Carbonnet, son plus intime ami, pour avoir pu rien ignorer de ses plus secrets sentiments ; il était donc de toute impossibilité qu'il pût agir dans le même sens que Georges, que MM. de Polignac, de Rivière et quelques autres qui eux-mêmes n'avaient pas l'intention d'agir. Ces messieurs étaient venus sur le continent, non pas pour conspirer contre la vie du Premier Consul, mais pour examiner l'état des choses, et pouvoir dire d'une manière certaine aux princes de la Maison de

Bourbon ce qu'ils devaient penser des folles espérances que leur donnaient les agents de bas étage, toujours empressés de se faire valoir aux dépens de la vérité. Ces sortes d'agents conspiraient, eux, bien réellement; mais c'était contre la trésorerie de Londres dont ils espéraient un salaire.

Sans entrer dans les détails de cet immense procès, dont la mort du duc d'Enghien fut un horrible épisode, je rappellerai quelques faits qui me mettront sur la voie pour faire sortir la vérité de ce chaos d'intrigues et d'infamies.

La plupart des conjurés étaient déjà, soit au Temple, soit à la Force, quand l'un deux, Bouvet de Lozier, essaya de se pendre dans la prison du Temple. Le malheureux n'y avait que trop bien réussi, s'étant servi pour cela de sa cravate, et il était sur le point d'expirer quand le hasard fit entrer un geôlier dans son cachot. Rappelé à la vie, on apprit de Bouvet de Lozier que, doué du courage qui affronte la mort, il ne l'était pas de celui qui affronte les interrogatoires de la justice, et qu'il s'était déterminé à se tuer dans la crainte de faire des révélations (1). Il en fit en effet, et

(1) A ce sujet on lit dans *Bourrienne et ses erreurs*, t. 2, p. 77 : « Ceci est évidemment copié de Fauche, et n'en est pas plus exact. Bouvet, avant de conspirer contre le gouvernement consulaire, avait demandé à être au nombre de ses employés. Ses sollicitations furent vives, appuyées même par des hommes puissants alors. M. Réal, sur la recommandation d'une dame qu'il aimait, avait lui-même joint son apostille à celles qui recouvraient la petition, Bouvet échoua, mais garda le souvenir de la bienveillance que le préfet de police lui avait montrée. Aussi, impénétrable pendant deux jours pour son collègue, il s'ouvrit à lui dès qu'il fut transféré dans son cabinet. Il le prévint qu'il ne répondrait à aucune interpellation, qu'il ne signerait aucun interrogatoire, mais se prêtant de bonne grâce à un long entretien, il lui signala sans réserve les agents et les ramifications du complot.

Il lui apprit, ce que l'on ignorait encore, que Pichegru était à Paris, qu'il était arrivé avec la bande de Georges, que lui-même

ce fut le lendemain de cet événement, c'est-à-dire le 15 février, que Moreau fut arrêté sur la route au moment où il revenait de sa terre de Grosbois à Paris.

Les appuis secrets donnés aux conspirateurs par la police de Fouché ne m'ont jamais paru douteux, et il est probable que cette conspiration protégée étant moins un but qu'un moyen de rentrer au ministère, l'adroit Fouché regarda comme un coup de partie de parvenir à y compromettre Moreau; sachant bien que Bonaparte lui pardonnerait ses menées, s'il venait à les découvrir pour cela qu'il l'aurait délivré d'un homme que l'on s'efforçait de lui peindre comme un rival dangereux.

Il n'est pas douteux non plus que des agents secrets de Fouché qui faisait tomber la police dans les pièges qu'il voulait lui tendre, des agents, amis corrompus des personnes disposées par leur opinion à la conspiration qui les flattait, ne les aient encouragées à l'accomplir. Je crois bien que les accusés en grande partie, avaient le dessein de renverser le gouvernement, et de rétablir les Bourbons; mais je soutiens qu'ils ne l'eussent tenté, ni cette fois, ni de la manière qu'ils l'ont fait, si on ne leur en eût pas facilité les moyens, par de perfides insinuations et des espérances trompeuses.

l'avait conduit de la falaise Biville à Saint-Leu. Il lui fit également connaître les entrevues qui avaient eu lieu entre ce général, Georges et Moreau. Il lui donna des détails sur la réunion qu'ils avaient eue au boulevard de la Madeleine et convint que c'était l'indécision de Moreau qui avait seule arrêté l'explosion du complot.

Ces révélations furent aussitôt rendues au Premier Consul, et Bouvet, conduit au Temple, ne se pendit que le lendemain. Ce n'est pas pour éviter de faire des révélations, mais de regret d'en avoir fait qu'il chercha à s'ôter la vie. On réussit à prévenir son dessein, et c'est encore tout troublé de la tentative qu'il venait de faire sur lui-même qu'il demanda à entretenir M. Réal. Ainsi il ne s'est pas pendu pour ne pas faire de révélations, mais parce qu'il en avait fait. (D. L.)

Fouché avait fait connaître par ses agents, à Pichegru, à Georges, et quelques autres partisans de la royauté, que l'on pouvait compter sur Moreau, qui, disait-on, était tout prêt. On sait que Moreau a répondu à Pichegru qu'on l'avait trompé, qu'il n'avait entendu parler de rien. Russillon a déclaré dans le procès, que le 14 mars, MM. de Polignac avaient dit à une personne : « Tout va mal, ils ne s'entendent pas. Moreau ne tient pas sa parole, nous avons été trompés. » M. de Rivière déclara aussi qu'il n'avait pas tardé à se convaincre qu'on les avait trompés, et qu'il allait repartir lorsqu'on l'avait arrêté.

Il est certain que les principaux conjurés reçurent des détails positifs, qui les confirmèrent dans leurs premiers soupçons. Ils connurent par Pichegru la déclaration de Moreau. Plusieurs des prévenus ont déclaré qu'ils n'avaient pas tardé à voir qu'on les trompait; et la majeure partie allait quitter Paris, lorsque tous furent arrêtés presque à la fois. Georges s'en allait dans la Vendée, lorsqu'il fut trahi par celui qui, au su de la police, l'escortait depuis son départ de Londres pour Paris, et qui le préserva de toute surprise, aussi longtemps que l'on n'eut besoin que de savoir où il était et ce qu'il faisait. Georges était à Paris depuis sept mois, lorsqu'on jugea que le moment de l'arrêter était arrivé. N'est-il pas évident qu'il a fallu connaître et le moment fixe de son départ et les rues par lesquelles il passerait, et le numéro de sa voiture pour la saisir à point nommé, comme on l'a fait? De qui a-t-on pu avoir ces détails circonstanciés, si ne c'est de l'homme que Georges regardait comme son complice et son ami et qui était enrôlé dans la police?

L'arrestation presque simultanée des conjurés, prouve bien que l'on savait où les trouver; et ils n'ont

dû leur tranquillité temporaire qu'à ce qu'ils étaient, pour la police, comme dans une chambre de verre.

Lorsqu'il fut question de signer son interrogatoire, Pichegru s'y refusa; il dit que cela n'était pas nécessaire; que, connaissant tous les ressorts, toutes les machinations de la police, il devait craindre qu'elle ne fît tout disparaître par des procédés chimiques, et que, ne laissant que sa signature, elle lui fît dire ensuite ce qu'elle voudrait; que, du reste, son refus de signer ne l'empêcherait pas de répéter devant la justice, les vérités qu'il venait de répondre aux questions qu'on lui avait faites. On redouta les aveux qu'il devait faire sur ses relations avec Moreau, que l'on voulait perdre, et sur les moyens employés, selon lui, pour les pousser à opérer un changement que leur opinion leur faisait désirer.

Ayant appris le 15 février au soir l'arrestation de Moreau, le lendemain je sortis de chez moi d'assez bonne heure, et je me rendis directement à la petite rue Saint-Pierre où logeait avec son neveu, M. Carbonnet. Il me tardait de causer avec lui de l'arrestation du général. Quelle fut ma surprise! A peine eus-je dit au portier qui je demandais, qu'il me répondit que M. Carbonnet venait d'être aussi arrêté. « Je vous conseille, Monsieur, ajouta le portier, de vous retirer sans insister, car je puis vous le dire à vous, que j'ai l'honneur de connaître, on surveille les personnes qui viennent chez M. Carbonnet. — Est-il encore chez lui? — Oui, Monsieur, on examine ses papiers. — Puisqu'il y est, je monte. » Je montai effectivement chez M. Carbonnet pour lequel j'avais une amitié dont je m'honore, et dont le souvenir me sera toujours cher. Je ne restai avec lui qu'un moment, et il me parut plus affligé de l'arrestation de son neveu

et de celle de Moreau que de la sienne. Son neveu ne fut détenu que quelques heures. Je fus témoin des perquisitions rigoureuses que l'on fit dans toute la maison. Je ne sais quels spéculateurs de délations et de calomnies avaient prétendu qu'elle était disposée pour recevoir le duc d'Angoulême.

Lorsque les scellés furent mis sur tous les papiers de M. Carbonnet, papiers qui remplissaient plusieurs malles, on le conduisit à Sainte-Pélagie où il fut mis au secret. On verra plus tard comment je pus conserver des relations avec lui jusque sous les verroux, et à quelles conditions financières il recouvra sa liberté, seulement après que Moreau eut quitté la France.

Voici maintenant le rapport du grand-juge qui, comme on le verra, laisse apercevoir l'exactitude des documents que j'ai recueillis et rapprochés, malgré l'entortillage de quelques phrases. Régnier dit d'abord:

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre; elles l'ont été au milieu de la paix qu'elle avait jurée : et quand elle violait le traité d'Amiens, c'était bien moins sur ses forces qu'elle comptait, que sur le succès de ses machinations.

Mais le gouvernement veillait; l'œil de la police suivait tous les pas des agents de l'ennemi : elle comptait les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avaient corrompus.

Ici, je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'admirable amphibologie du dernier alinéa que l'on vient de lire : ne paraît-il pas probable que le grand-juge, en parlant de la police, fait allusion à la police de Fouché, comptant les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avaient corrompus? Poursuivons.

Enfin, la toile paraissait achevée : déjà, sans doute, on s'imagine à Londres entendre l'explosion de cette mine qu'on avait creusée sous nos pas, on y semait, du moins, les bruits les plus sinistres, et l'on s'y repaissait des plus coupables espérances.

Tout à coup, les artisans de la conspiration sont saisis, les preuves s'accumulent, et elles sont d'une telle force, d'une telle évidence, qu'elles porteront la conviction dans tous les esprits.

Georges et sa bande d'assassins étaient restés à la solde de l'Angleterre ; ses agents parcouraient encore la Vendée, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, et y cherchaient en vain des partisans que la modération du Gouvernement et des lois leur avait enlevés.

Pichegru, dévoilé par les événements qui précédèrent le 18 Fructidor an V, dévoilé, surtout, par cette correspondance que le général Moreau avait adressée au Directoire, Pichegru avait porté en Angleterre sa haine contre sa patrie.

En l'an VIII il était avec Willot, à la suite des armées ennemies, pour se rallier aux brigands du midi.

En l'an IX il conspirait avec le comité de Baireuth ; depuis la paix d'Amiens, il était encore le conseil et l'espoir des ennemis de la France.

La perfidie britannique associe Georges à Pichegru que la France avait estimé, qu'elle avait voulu longtemps croire incapable d'une trahison !

En l'an XI, une réconciliation criminelle rapproche Pichegru du général Moreau, deux hommes entre lesquels l'honneur devait mettre une haine éternelle. La police saisit à Calais un de leurs agents, au moment où il retournait pour la seconde fois en Angleterre. Cet homme est sous sa main, avec toutes les pièces qui constatent la réalité d'un raccommodement inexplicable alors, si les nœuds n'en avaient pas été formés par le crime.

Cependant les événements se pressent : Lajolais, l'ami, le confident de Pichegru, va furtivement de Paris à Londres, revient de Londres à Paris, porte à Pichegru les pensées du général Moreau, rapporte au général Moreau les pensées et les desseins de Pichegru et de ses associés. Les brigands de Georges préparent, dans Paris même, tout ce qui est nécessaire à l'exécution des projets communs.

J'interromps encore ici le rapport de Régnier. Y a-t-il au monde quelque chose de plus frappant que cette dernière déclaration du chef suprême de la police officielle ! Le grand-juge, lui aussi, croit encore que Lajolais est l'ami, le confident de Moreau, quand

il ressortira des débats, clair comme le jour, que le rôle de Lajolais, dans cette horrible machination, consista à lier l'un à l'autre les deux chefs que l'on voulait donner à la conspiration. Ce qui suit est encore plus fort.

Un lieu est assigné entre Dieppe et le Tréport, loin de toute inquiétude et de toute surveillance, où les brigands de l'Angleterre, conduits par des vaisseaux de guerre anglais, débarquent sans être aperçus, où ils trouvent des hommes corrompus pour les recevoir, des hommes payés pour les guider, pendant la nuit, de station en station convenue, et les amener jusqu'à Paris.

A Paris, des asiles leur sont ménagés dans des maisons louées d'avance, où sont des gardiens affidés ; ils en ont dans plusieurs quartiers, dans plusieurs rues, à Chaillot, dans la rue du Bac, dans le faubourg Saint-Marceau, dans le Marais.

Ainsi, voilà la police, qui ne savait rien, qui se trouve inopinément informée de tout ; ses nombreux agents ont sillonné la France dans tous les sens, et ils n'ont su qu'après les déclarations de Bouvet de Lozier, que trois débarquements successifs avaient été effectués tranquillement, que l'on en attendait un quatrième, et que ce quatrième n'a pas lieu, parce que le général Savary, déguisé, reçoit, comme on le verra plus tard, une mission du Premier Consul, pour s'emparer des débarqués attendus. Encore un coup, je ne connais pas de preuve plus évidente du dévouement des agents de la police à leur ancien chef, et de leur complicité à jouer leur nouveau chef. Voyons maintenant quels sont les détails officiels relatifs à ces débarquements.

Un premier débarquement s'est opéré, c'était Georges avec huit de ses brigands. Georges retourne sur les côtes pour assister au débarquement de Coster-Saint-Victor (condamné par le

jugement rendu sur l'affaire du 3 nivôse) et dix autres brigands.

Dans les premiers jours de ce mois, un troisième débarquement s'effectue : c'est Pichegru, Lajolais, Armand Gaillard, frère de Raoul, Jean Marie, un des premiers affidés de Georges, et quelques autres brigands de cette espèce. Georges, avec Joyau dit d'Assas, Saint-Vincent et Picot, dit le Petit, vont au-devant de ce troisième débarquement; la réunion se fait à la ferme de la Poterie.

Un quatrième débarquement est attendu ; les vaisseaux sont en vue, mais les vents contraires les empêchent d'approcher; il y a peu de jours encore qu'ils faisaient des signaux de reconnaissance.

Georges et Pichegru arrivent à Paris. Ils sont logés dans la même maison, entourés d'une trentaine de brigands, auxquels Georges commande. Ils voient le général Moreau. On connaît le lieu, le jour, l'heure où la première conférence s'est tenue ; un second rendez-vous était convenu et ne s'est pas réalisé; un troisième, un quatrième ont eu lieu dans la maison même du général Moreau.

Cette présence de Georges et de Pichegru à Paris, ces conférences avec le général Moreau, sont constatées par des preuves incontestables et multipliées. Les traces de Georges et de Pichegru sont suivies de maison en maison. Ceux qui ont aidé à leur débarquement, ceux qui, dans l'ombre de la nuit, les ont conduits de poste en poste, ceux qui leur ont donné asile à Paris, leurs confidents, leurs complices, Lajolais, leur principal intermédiaire, le général Moreau, sont arrêtés: les effets et les papiers de Pichegru sont saisis, et la police suit ses traces avec une grande activité.

. . . . . .

Je dois ajouter que les citoyens ne peuvent concevoir aucune inquiétude. La plus grande partie des brigands est arrêtée, le reste en fuite est vivement poursuivi par la police. Aucune classe de citoyens, aucune branche de l'administration n'est atteinte par aucun indice, par aucun soupçon.

Tel fut ce fameux rapport dont l'auteur semble s'être efforcé de donner à son administration un brevet d'incapacité.

CHAPITRE XXI

Grands événements de 1804. — Changement de position des émigrés. — La mort du duc d'Enghien. — Fausses suppositions. — Contradictions de Sainte-Hélène. — Complicité impossible. — Rapprochement de dates. — Ce que j'aurais pu faire auprès du Premier Consul. — Premier projet. — Avis donné au duc d'Enghien. — Sir Stuart. — Silence de la Cour d'Autriche. — Résolution de Bonaparte seul. — Le duc d'Enghien à Ettenheim. — Erreurs rectifiées. — Pichegru et l'être mystérieux. — M. Massias. — Les historiens de Sainte-Hélène. — Lettre supposée et non écrite. — Obéissance à Bonaparte. — Testament de Bonaparte. — Suppression et un codicile. — Paroles de Bonaparte sur les émigrés et M. de Coblentz. — Trop prompte exécution. — Résumé. — Lenteur du Cabinet autrichien. — Aventure singulière du secrétaire de Davout. — Le brigand de la Vendée. — Le maréchal des logis. — Fouché au Conseil. — Conclusion.

Les événements qui se succédèrent avec tant de rapidité au commencement de l'année 1804, furent tellement serrés, tellement enchevêtrés les uns dans les autres, qu'il faudrait les prendre un à un, les quitter et les reprendre encore, pour donner une idée de leur connexité, considérés en masse, et en même temps de leur caractère particulier, examinés séparément. Il ne faut point perdre de vue que dans cette machination tout tendait à un but unique, la fondation de l'Empire français en faveur de Napoléon ; et, une autre considération importante qu'il est essentiel d'avoir présente à l'esprit, c'est le changement de position des émigrés à l'égard du Premier Consul, depuis la rupture de la

paix. En effet, tant que le gouvernement de Bonaparte était en paix avec les autres gouvernements, par le fait seul de cette paix, la cause des Bourbons n'avait plus aucun appui dans les Cabinets étrangers, et les émigrés, ne formant plus un corps, n'ayant plus de point de ralliement, ne pouvaient que se soumettre ou se résigner. Mais la guerre étant de nouveau déclarée, tout changeait de face ; la cause des Bourbons paraissait être celle des puissances en guerre avec la France ; et comme une foule de liens unissaient les émigrés de l'extérieur avec ceux qui n'étaient rentrés que demi-satisfaits, on pouvait craindre des soulèvements combinés avec les puissances armées contre Bonaparte.

Telle était la situation des choses relativement à l'émigration, quand les chefs et les complices de la conspiration de Georges furent arrêtés tout au commencement de l'année 1804. Après, vint, au 21 mars, l'assassinat du duc d'Enghien ; puis, au 30 avril, la proposition faite par le Tribunat de fonder en France le gouvernement d'un seul ; puis, au 18 mai, le Sénatus-Consulte, qui nommait Napoléon Bonaparte Empereur ; puis enfin, au 10 juin, le jugement qui condamna Georges et plusieurs de ses complices. Ainsi, le sang répandu d'un Bourbon et la Couronne de France placée sur la tête d'un soldat privilégié de la fortune furent deux actes intercalés dans le drame sanglant de la conjuration de Georges. Et que l'on considère que, pendant ce temps-là, nous étions en guerre avec l'Angleterre, et sur le point de voir l'Autriche et le colosse du Nord se coaliser contre le nouvel Empereur.

Je dois parler maintenant de la mort du duc d'Enghien, et dire tout ce que je sais de cette mort horrible. Cet infortuné prince, qui était à Ettenheim

parce qu'il était amoureux, n'était d'aucune intelligence avec les hommes qui avaient voulu ourdir un complot à l'intérieur. Machiavel dit que : quand on ignore l'auteur d'un crime, il faut chercher à qui il profite ; ici, le conseil de Machiavel trouve une facile application, puisque le crime ne pouvait profiter qu'à Bonaparte, puisqu'il le jugeait indispensable à la possession de la Couronne de France. Peut-être peut-on l'expliquer, mais le justifier, jamais ! Comment, d'abord, a-t-on pu dire que le duc d'Enghien périt comme complice présumé de la conspiration de Georges ? C'est une de ces suppositions qui ne méritent pas d'examen, ou, si l'on en fait l'objet d'une assertion positive, on se rend coupable d'un des plus grossiers mensonges qu'il soit possible d'ajouter aux mensonges historiques. Rapprochons les faits, serrons-les, il restera assez de place entre eux pour la vérité, car la vérité tient peu de place.

Moreau a été arrêté le 15 février 1804, la conspiration était déjà connue. Pichegru et Georges ont été arrêtés en février, et le duc d'Enghien seulement le 15 mars ; mais si le prince eût réellement trempé dans la conspiration, s'il en eût même eu connaissance, on se le demande, serait-il resté à Etteinheim près d'un mois après l'arrestation de ses prétendus complices, arrestation qu'il pouvait apprendre en trois jours ? Il était si étranger à cette conspiration, qu'il déclara, lorsqu'on lui en parla à Ettenheim, que son père et son grand-père l'en auraient instruit, pour sa sûreté personnelle. Eût-on attendu si longtemps pour s'assurer de sa personne ? Hélas ! une cruelle expérience a prouvé qu'il ne fallait que peu d'heures !

L'arrêt de mort de Georges et de ses complices n'a été rendu que le 10 juin 1804, et le duc d'Enghien

avait été fusillé le 21 mars ; les débats du procès n'étaient donc pas même commencés. Comment expliquer cette précipitation ? Si, comme l'a dit Napoléon, le jeune Bourbon était leur complice, comment se fait-il qu'il n'ait pas été arrêté à la même époque que les autres accusés ? Pourquoi ne l'avoir pas mis en jugement avec eux, soit comme véritable complice, soit comme compromis par des communications ou des révélations, soit enfin comme pouvant, dans ses réponses, en faire d'utiles et jeter un peu de jour sur cette ténébreuse conspiration ? Comment se fait-il que le nom de l'illustre accusé n'ait pas été prononcé une seule fois dans tout le cours de ce terrible procès ? Le prince n'existait plus, lors de la comparution des accusés devant le tribunal spécial ; on ne risquait rien de le faire parler, et cependant il n'est pas échappé à la conscience d'un seul accusé le moindre mot qui pût attirer l'attention, soit sur la complicité, soit sur la connaissance du complot ou sa non-révélation.

On conçoit difficilement que Napoléon ait pu dire à Sainte-Hélène : « Ou ils avaient fait tremper le malheureux prince dans leur projet d'assassinat, et par là ils avaient prononcé sur son sort ; ou, ne lui en donnant pas connaissance, ils l'avaient laissé dormir imprudemment sur le bord du précipice, à deux pas de la frontière, quand on allait porter un si grand coup, au nom et dans l'intérêt de sa famille. »

Mais ce dilemme est non seulement absurde, il est atroce. Si le duc d'Enghien était compromis par les aveux des conspirateurs, il fallait le faire arrêter et juger par eux. Tout l'exigeait ; s'ils lui ont tout caché, où est son crime ? Quoi, parce qu'on a voulu en commettre un, au nom de sa famille, sans qu'il en ait eu

connaissance, il faut le fusiller ! Parce qu'il dort tranquillement à cent trente lieues du complot, sans y être entré, il faut qu'il meure ! Un pareil raisonnement ne peut inspirer que de l'horreur. Il est impossible qu'un homme sensé puisse regarder le duc d'Enghien comme complice de Cadoudal ; cela répugne à la raison ; et Napoléon en a indignement imposé aux contemporains et à la postérité en inventant de pareilles perfidies et en donnant à ses assertions le poids immense de son nom. Quelques personnes ont cru pouvoir expliquer pourquoi Napoléon, à Saint-Hélène et dans son testament, se serait mis aussi évidemment en opposition avec lui-même. Si leur conjecture était fondée, elle serait en l'honneur de Bonaparte, précisément parce qu'elle est contraire à sa gloire. On a pensé que Bonaparte, sur le point de quitter la vie, aurait peut-être eu l'immense générosité d'assumer sur lui toute la responsabilité du crime, pour sauver ceux qu'un excès de zèle aurait poussés à une exécution rapide, du reproche que, eux vivants, ils auraient pu encourir. Malheureusement il n'est pas même possible d'admettre un doute sur cette supposition, et il n'est que trop vrai, comme on le verra, que la mort du duc d'Enghien n'a pas eu d'autre cause que la volonté de Bonaparte. Ah ! si j'avais encore été dans son intimité !... Je le dis avec certitude, peut-être avec orgueil, le sang du duc d'Enghien n'aurait pas imprimé à la gloire de Napoléon une tache ineffaçable !

J'aurais pu faire, en cette terrible circonstance, ce que nul autre que moi ne pouvait même tenter ; cela tenait à ma position qui n'a pu être depuis celle de personne auprès de Bonaparte. J'admets très bien qu'il m'ait préféré d'autres personnes, qu'il ait eu pour

elles plus d'amitié que pour moi, en supposant l'amitié compatible avec le caractère de Bonaparte, mais je le connaissais mieux que qui que ce fût ; et puis, seul parmi ceux qui l'entourèrent, j'aurais pu me permettre quelque retour vers notre ancienne familiarité à cause de nos liaisons d'enfance. Et certes dans une circonstance où il y allait à tout jamais de la gloire de Bonaparte, ce n'aurait pas été la crainte d'un éclat passager de sa colère qui m'aurait retenu, et le lecteur a assez vu que je n'avais pas peur d'être disgracié. Comment l'aurais-je été ? Je n'avais ni portefeuille, ni place, ni traitement, puisque, comme on l'a vu, je n'étais auprès de Bonaparte qu'à titre d'ami et que nous faisions pour ainsi dire bourse commune.

J'ai la conviction qu'il m'aurait été d'autant plus possible de faire revenir Bonaparte de son funeste dessein, que je savais d'une manière positive que le but de Bonaparte avait été, après la rupture de la paix, d'effrayer seulement les émigrés, afin de les chasser d'Ettenheim où ils se trouvaient en grand nombre comme le duc d'Enghien, et particulièrement une baronne de Reith et une baronne d'Ettengein, qui se remuaient beaucoup contre lui et répandaient sur la rive gauche du Rhin des nuées de libelles. Bonaparte, alors, n'en voulait donc pas plus aux jours du duc d'Enghien qu'aux jours de tout autre émigré ; il était plus disposé à faire peur qu'à faire mal, et certes son intention n'était pas d'abord de faire arrêter le prince, mais, comme je l'ai dit, d'effrayer les émigrés pour les contraindre à s'éloigner. Cependant je dois convenir que quand Bonaparte parlait à Rapp ou à Duroc des émigrés d'outre Rhin, il en parlait avec beaucoup d'humeur ; que M. de Talleyrand connaissait l'irrita-

tion du Premier Consul contre ces émigrés, et que, en redoutant les effets pour le duc d'Enghien, il fit prévenir ce prince, par une femme qui était près de lui et dont il était amoureux, de se tenir sur ses gardes et même de s'éloigner (1). D'après ces avis,

(1) Dans une lettre de M. le baron de Massias, qui était chargé d'affaires en Souabe au moment de l'arrestation du duc d'Enghien, lettre insérée dans les *Erreurs de Bourrienne*, t. 2, p. 97, on lit ces passages : « ...Comment expliquer la sécurité de la Pr..... de R....., celle dont les *Mémoires* disent que le duc d'Enghien était amoureux et dont il était aimé jusqu'à l'adoration ? Si elle avait reçu l'avis salutaire dont parlent les *Mémoires*, n'aurait-elle pas forcé le prince à s'enfuir ? Ne l'aurait-elle pas environné de sauvegarde ? Aurait-elle trouvé assez de moyens de se rassurer ? N'aurait-elle pas redoublé de vigilance à l'apparition de Charlot et Pfersdorff ? Comment tromper une amante aussi passionnée ? Lorsqu'elle apprit la terrible catastrophe, elle devint momentanément folle.

« J'ai particulièrement connu une dame qui avait voué au duc d'Enghien un culte allant presque jusqu'à la superstition. Elle avait fait une chapelle très bien ornée, dans laquelle elle avait placé, comme religion, une botte de l'infortunée victime qu'elle était parvenue à se procurer. Cette dame, à dix reprises différentes, m'a parlé de sa visite en entrant dans les moindres détails. Jamais la princesse dans son délire, jamais lorsqu'elle eut recouvré sa raison, ne se reprocha sa cruelle négligence, et ne s'accusa d'être coupable de la mort du prince pour avoir négligé l'avis qu'on prétend lui avoir donné.

« Une des causes de la mort du duc d'Enghien fut indubitablement la déposition de Georges Cadoudal qui, dans son interrogatoire dont je tiens le contenu de celui même qui l'interrogea, répondit que les conjurés attendaient pour agir l'entrée en France d'un prince français que le Consul jugea devoir être celui qui se trouvait sur les frontières à Ettenheim.

« Une autre cause de la funeste catastrophe est un fait que je tiens pour assuré, et dont certains grands personnages de la Cour savent bien se vanter, Georges, pour montrer à un chef de l'émigration combien il était sûr de son coup, lui dit de se trouver tel jour, à telle heure, dans tel village que devait traverser le Premier Consul. Celui-ci parut au moment indiqué escorté de quelques guides ; alors, sur un signal donné, parut la troupe de Georges déguisée et éparpillée. Mais il se tint dans l'inaction, en donnant pour raison que *tant qu'un prince français n'aurait pas mis le pied sur le territoire français en tuant le Consul, il travaillerait pour la*

le prince résolut d'aller rejoindre son aïeul, ce qu'il ne pouvait faire qu'en passant par les États autrichiens. Voilà des faits positifs, et non pas de ces combinaisons calculées pour donner le change sur une conscience qui ne se croit pas coupable, parce qu'elle est sans remords. A-t-on des doutes? Voici d'autres faits : Ce fut le chevalier Stuart (1), qui écrivit à M. de Cobentzl, pour lui demander un passeport pour le duc d'Enghien; et ce fut la lenteur que le Cabinet autrichien mit à répondre, qui donna le temps à l'impatience du Premier Consul de faire arrêter l'infortuné prince, quand il eut pris l'horrible résolution de verser le sang d'un Bourbon. Cette résolution ne peut être imputée à nul autre qu'à lui seul, car qui aurait osé la lui suggérer? Bonaparte ne savait pas ce qu'il faisait. En proie à une violente fièvre d'ambition, cette fièvre alla jusqu'au délire, et il ne comprit pas à quel point il se perdait dans l'opinion, parce qu'il ne connaissait pas cette opinion pour laquelle il aurait tout

Révolution et non pour la Royauté. Ce fait peut être parvenu à Bonaparte et avoir contribué à sa funeste résolution. »

D'autre part, M. le baron Massias fait cette observation : ou ce fut postérieurement au 10 mars, jour dans lequel, suivant Bourrienne, Napoléon arrêta le sort du duc d'Enghien, que fut demandé le passeport en question, et alors il n'y a pas lieu d'accuser la lenteur du Cabinet autrichien, qui, le 15, jour de l'arrestation, ne pouvait même en avoir reçu la demande. Ou cette démarche fut faite antérieurement et alors d'après les retards éprouvés ou présumables de la chancellerie de Vienne, la résolution du conseil du 10 une fois connue, ceux qui avaient demandé le passeport et donné l'avertissement lorsque le danger était éloigné, ne devaient-ils pas aussitôt envoyer quelqu'un en poste, qui, arrivant le 12 ou le 13, aurait averti et sauvé la victime désignée ? Si, par ce moyen, le prince eut échappé, combien, ajoute M. Massias, eut été grand le mérite de M. de Talleyrand, en se compromettant aussi étrangement envers l'Empereur. C'eut été un acte sublime de dévouement. (D. L.)

(1) Qui fut ambassadeur d'Angleterre en France.

sacrifié s'il l'eût connue. Ce dut être pour lui un terrible mais tardif avertissement que le silence inaccoutumé de ses conseillers. Pendant trois jours après l'exécution fatale, il parla seul au Conseil d'État, se livra à ses sublimes ou ridicules divagations, sans qu'une seule voix s'élevât pour l'interrompre ou lui répondre. Mais qu'importe? Il allait être Empereur! Fouché le poussait alors à l'Empire, comme il l'avait poussé au 18 Brumaire, car dès qu'il eut fait découvrir la conspiration qu'il avait protégée, Fouché lui dit qu'il n'y avait pas un instant à perdre, qu'il fallait se décider, et Bonaparte se décida.

Lorsque Cambacérès, le second de l'État, lui qui, avec une légère restriction, avait voté la mort de Louis XVI, s'opposa vivement dans le Conseil à l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, le Premier Consul lui répondit : « Vous êtes *devenu* bien avare du sang des Bourbons ! »

Pendant que tout cela se passait en France, le duc d'Enghien était à Ettenheim où il vivait d'espérances et non de conspirations. On sait, et le Premier Consul n'ignorait pas, qu'un individu avait offert au prince de Condé, sous de certaines conditions, d'assassiner le Premier Consul, et que le prince indigné refusa noblement de reconquérir les droits des Bourbons au prix d'un pareil crime. Cet homme fut reconnu, par la suite, pour un agent de police de Paris, qui avait mission d'entraîner les princes dans un complot qui les eût perdus, car l'opinion publique ne veut d'assassinat d'aucun côté. Le duc d'Enghien pensait aussi noblement que son aïeul.

On a dit que le refus de Louis XVIII, de traiter avec Napoléon, l'affecta vivement, et donna lieu à une catastrophe presque sans exemple, l'assassinat du duc

d'Enghien. Il faut ranger cette assertion parmi les suppositions hasardées dont Walter Scott a enrichi son roman. La première correspondance que l'on a vue dans mes *Mémoires*, entre Louis XVIII, et le Premier Consul, prouve évidemment le contraire. Veut-on seulement faire allusion au refus que fit Louis XVIII de renoncer à ses droits? Il est possible que ce refus ait irrité Bonaparte; mais quelle entrave mit-il à sa marche précipitée vers la toute puissance? quelle différence entre ce refus, que je pourrais appeler inoffensif, et celui que précédemment le Premier Consul avait fait au roi de France lui demandant sa couronne! C'eût été, d'ailleurs, se venger un peu tard, que de le faire deux ans après, sur un prince entièrement étranger à ces ouvertures. Rien de tout cela n'est admissible.

Parlerai-je de cet être mystérieux qui se présentait de temps à autre, dans une réunion du faubourg Saint-Germain, être dans lequel on reconnut Pichegru; de ces fréquents voyages et de ces absences supposées de dix jours, de ce fameux conspirateur d'outre-Rhin? Rappellerai-je cette culpabilité que l'on attribuait au duc d'Enghien, sur le seul rapport, reconnu depuis pour être de toute fausseté, d'un officier chargé d'examiner sa conduite à Ettenheim, avec l'ordre de le trouver coupable? Quoi! on aurait fusille ce malheureux prince, parce qu'il y avait à Paris un personnage mystérieux que la police ne pouvait pas découvrir, ou qu'elle faisait semblant de ne pas connaître. Sur cela seulement, qu'un inconnu aurait fait quelques apparitions dans des réunions du faubourg Saint-Germain, cet inconnu faisait des voyages fréquents! on savait qu'il venait d'Ettenheim! Ses voyages duraient dix jours! Quand les routes étaient observées sur

tous les points, quand les barrières de Paris étaient fermées, quand personne ne pouvait entrer ni sortir sans être soumis aux perquisitions des alguazils de la police, un seul voyageur entrait et sortait à volonté! mystérieux à Paris, on reconnaissait en lui le duc d'Enghien à Ettenheim! si on ne le reconnaissait pas, on disait : *ce pourrait bien être lui*, et sur cette possibilité, on aurait enlevé le prince!! C'est insulter ses lecteurs, que de tenter de les faire croire à de pareilles absurdités! Que dire à présent de la présence de Fouché à Paris, de Fouché, toujours *roi* de la police; mais n'étant plus, et n'étant pas encore ministre de la police? Qui nous apprendra pourquoi Fouché, qui n'était donc pas ministre, fut appelé, le 10 mars, au conseil tenu aux Tuileries! C'est dans ce Conseil, que, comme je l'ai dit, Bonaparte avait fait une cruelle réponse à Cambacérès, à l'opinion duquel son ancien vote donnait un si grand poids.

Une grande clarté sort encore d'un entretien que Napoléon eut quelque temps après la catastrophe, peu de jours après son élévation à l'Empire, avec M. Massias, ministre accrédité près du grand duc de Bade. Cet entretien eut lieu à Aix-la-Chapelle. Après quelques propos échangés sur les intrigues des émigrés, Bonaparte ajouta : « Vous auriez dû au moins empêcher les trames que le duc d'Enghien ourdissait à Ettenheim. Sire, je suis trop avancé en âge pour apprendre à mentir. On a encore, sur ce point, trompé la religion de Votre Majesté. — Croyez-vous donc, que si la conspiration de Georges et de Pichegru eût réussi, il n'aurait pas passé le Rhin, et ne serait pas venu en poste à Paris? »

M. Massias, de qui je tiens ce détail, me dit : « A ces mots de l'Empereur, je baissais la tête et je me

tus, voyant bien qu'il ne voulait pas entendre la vérité. »

Qu'on lise maintenant avec toute l'attention que commande un point d'histoire si difficile à éclaircir et l'importance du sujet, ce que racontent les historiens de Sainte-Hélène, et que l'on juge.

Dans l'intimité, Napoléon dit à ses compagnons d'exil : « que la faute de la mort du duc d'Enghien pourrait être attribuée à un excès de zèle autour de lui, ou à des vues privées, ou à des intrigues mystérieuses. Il y avait été poussé inopinément; on avait pour ainsi dire surpris ses idées, on avait précipité la mesure, enchaîné les résultats. »

Il a pu dire cela; mais s'il l'a dit, comment le faire concorder avec le récit d'O'Meara? Quel moyen de croire à des versions si disparates?

Écoutons ce que Napoléon dit à M. de Las-Cases.

« J'étais seul un jour; je me vois encore à demi couché sur la table où j'avais dîné, achevant de prendre mon café. On accourt m'apprendre une trame nouvelle. On me démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à d'aussi horribles attentats ; qu'il est temps de donner enfin une leçon à ceux qui se font une habitude journalière de conspirer contre ma vie, qu'on n'en finira qu'en se lavant dans le sang de l'un d'entre eux. Que le duc d'Enghien devait être cette victime, puisqu'il pouvait être pris sur le fait, faisant partie de la conspiration actuelle. »

« Tout avait été prévu d'avance. Les pièces se trouvaient toutes prêtes, il n'y avait plus qu'à signer, et le sort du prince se trouva décidé. Sa mort doit être éternellement reprochée à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur

souverain (1) pour exécuter le jugement de la commission militaire. Le duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors. Je permets qu'on trouve son jugement un peu sévère, mais les formes ont été régulières et strictement observées (2). »

Tout ce qu'on vient de lire est plein de réticence, entortillé, obscur et contradictoire. Cela ne peut en vérité résister à un examen sérieux.

Le duc d'Enghien pouvait être pris sur le fait faisant partie de la conspiration actuelle, et Bonaparte a dit qu'il était possible qu'il n'en eût pas connaissance.

Les formes ont été régulières et strictement observées.

Mais il dit aussi que sa mort devait être éternellement reprochée à ceux qui par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.

Il aurait peut-être laissé vivre ce prince; mais il a dit : « Il est vrai que je voulais faire un exemple qui effrayât. »

On a parlé aussi d'une lettre écrite à Bonaparte par le duc d'Enghien, et qui ne lui aurait été remise qu'après l'exécution. C'est une atroce absurdité! Comment croire que ce prince ait écrit à Bonaparte pour lui offrir ses services, et lui demander le commandement d'une armée? Son interrogatoire ne dit pas un mot de cette lettre, et est en opposition formelle avec les sentiments que cette lettre lui aurait supposés.

(1) Il est assez digne de remarque que Bonaparte avoue à Sainte-Hélène la souveraineté sous le Consulat. *Note de la première édition.*)

2 Voir à la fin du volume les deux sentences rendues, l'une avant, l'autre après l'exécution.

La vérité est que cette lettre n'a point existé. La personne qui avait accompagné le prince a déclaré qu'il n'avait point écrit, M. le baron de Saint-Jacques eût connu cette lettre, si elle eût existé. Personne ne dit avoir vu le prince écrire. Il est notoire qu'il n'a point écrit à Vincennes : le lieu n'était pas propice, et on lui laissa bien peu de temps. Tous ceux qui ont eu affaire à Napoléon, tous ceux qui l'ont connu, savent comment Bonaparte était servi. J'ose affirmer que personne ne croira jamais qu'il y ait eu quelqu'un de capable de lui soustraire une lettre de laquelle dépendait le sort d'une si auguste et si grande victime, et pour oser ne la lui rendre qu'après l'exécution. Certes, si un homme avait pu concevoir une pensée aussi criminelle, il aurait anéanti la lettre dont il était dépositaire. Mais charger d'un tel attentat précisément l'homme du Conseil qui s'est toujours le plus opposé aux mesures violentes, autant par conviction que par caractère, il y a là une complication de haine aveugle et d'imbécilité. Et puis, ne pas remettre une lettre au Premier Consul ! certes, personne ne l'aurait osé. La responsabilité était trop forte à cet égard. Les frères même de Bonaparte ne se le seraient pas permis. J'en pourrais citer bien des exemples ; en voici un qui me revient à la mémoire, et que je cite ici quoiqu'il se rapporte à une époque postérieure. Le 29 mars 1814, une lettre que Joseph Bonaparte avait dans son portefeuille l'empêcha d'agir selon son opinion, et à coup sûr la circonstance était critique : Joseph Bonaparte voulait que Marie-Louise et le roi de Rome restassent à Paris, ce qui, bien évidemment, aurait causé un grand embarras à ceux qui travaillaient au rétablissement des Bourbons. Joseph sentait très bien cela, mais la lettre de Bonaparte, contenant des ordres contraires, ne

lui laissa pas le courage de suivre son opinion.

J'ai rappelé qu'avec ses compagnons d'exil, Napoléon chercha à se décharger de ce crime, ou tâcha de se justifier. Sa crainte ou sa suceptibilité est telle qu'en parlant à des étrangers, il se borne à dire que s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, qu'on ne lui remit, Dieu sait pourquoi, qu'après qu'il n'était plus, il lui aurait fait grâce.

Mais, plus tard, il traça de sa main ses dernières pensées qu'il suppose devoir être consacrées parmi ses contemporains et dans la postérité, cette chimère qui enfante autant de grands crimes que de grandes actions : Napoléon prononce sur ce sujet, qu'il ne sait que trop devoir être pour sa mémoire un des plus délicats, que si c'était à refaire, il le ferait encore ! Et il avait dit que s'il avait reçu la lettre du prince, il l'aurait laissé vivre. Tout cela est inconciliable et la vérité n'est nulle part.

Lisons d'abord les paroles textuelles du testament de Napoléon : § 8.

Je désavoue le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, et autres ouvrages sous le titre de maximes, Sentences, etc., que l'on s'est plus à publier depuis six ans ; ce ne sont pas là les règles qui ont dirigé ma vie. J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même.

Voici maintenant la vérité sur les circonstances qui se rapportent à ce passage décisif des dernières pensées de Bonaparte, et je ne crains point d'être démenti. Napoléon dicta ce qu'on vient de lire à celui de ses amis de Sainte-Hélène qui écrivit son testament sous sa dictée ; celui-ci le pressa, le supplia, le con-

jura de supprimer une déclaration qui porterait atteinte à sa gloire, et qui était si évidemment en contradiction avec tout ce qu'il leur avait dit. Vaincu par les instances d'un ami si fidèle, Bonaparte consentit à la suppression. Le testament fut donc clos, et enfermé dans une boîte dont Bonaparte avait seul la clé. Mais, après sa mort, on retrouva le passage que j'ai cité dans un codicile (1).

Maintenant, que l'on rapproche avec impartialité tout ce que Napoléon a déclaré sur ce fait à Sainte-Hélène, et que nous ont transmis ses fidèles amis ; que l'on pèse, lorsqu'il parle de cet assassinat, les choquantes contradictions de ses paroles, selon qu'il parle à des étrangers, à ses intimes, ou qu'il s'adresse au public et à la postérité, la question cesse d'être douteuse. Bonaparte, à qui Fouché avait à la vérité

(1) A ce paragraphe, relatif au duc d'Enghien, les *Récits de la Captivité* portent en note t. 2, p. 518 : « Ce passage fut écrit en interligne, après avoir entendu la lecture d'un article sur le duc d'Enghien, dans une revue anglaise, qui attaquait outrageusement les ducs de Vicence et de Rovigo. » Le général de Montholon revient sur ce fait ; on trouve dans les *Récits* t. 2, p. 538), à la date du 26 avril 1821, que la lecture d'un journal avait réveillé chez l'Empereur une vive colère, dont Bertrand ne s'aperçut pas assez vite en traduisant et lisant tout à la fois l'article injurieux pour Caulaincourt et Savary ; lorsqu'il s'arrêta, l'Empereur l'obligea à continuer ; puis l'interrompant tout à coup : C'est indigne ! s'écria-t-il. Il me fit appeler, m'ordonna de lui apporter son testament, l'ouvrit et écrivit en interligne, sans nous dire un mot : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt, à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait de son aveu, soixante assassins dans Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. »

Dans le procès-verbal de la réception du testament dressé le 26 mars 1853, on lit cette constatation faite par le président du tribunal de première instance de la Seine : « Les sixième, septième, huitième et neuvième lignes de la seconde page paraissent avoir été écrites après coup. » Ces lignes 6, 7, 8 et 9 contiennent précisément le passage relatif au duc d'Enghien. (D. L.)

représenté l'air comme étant plein de poignards voulut frapper un coup qui terrifiât ses ennemis ; il croyait que le duc de Berry était prêt à débarquer en France ; il envoya l'aide de camp Savary, déguisé, et accompagné de gendarmes déguisés, épier le débarquement à Biville, sur la côte de Dieppe ; cette mission n'eut aucun résultat ; le prince fut prévenu à temps de ne pas tenter cette inutile et périlleuse entreprise, et Bonaparte, furieux de voir sa proie lui échapper sur un point, la fit saisir sur un autre. Ne savait-on pas que Bonaparte avait dit plusieurs fois, en présence même des personnes qu'il supposait avoir conservé des relations avec des partisans des Bourbons à Paris : « Je veux mettre fin à toutes ces conspirations ; s'il y a des émigrés qui conspirent, je les ferai fusiller. On dit qu'il y en a qui se cachent chez Cobentzl. Je ne le crois pas ; mais si cela était, je ferais prendre Cobentzl et je le ferais fusiller avec eux. Il faut que les Bourbons sachent qu'avec moi on ne joue pas sa tête impunément ! Ce ne sont pas jeux d'enfant. »

Voilà ce qui est vrai : après cela on a pu établir des calculs de probabilité sur l'influence que les Jacobins auraient exercée dans cette affaire ; et l'on a pu dire, non sans apparence de raison, que pour que les Jacobins l'aidassent à monter sur le trône, Bonaparte consentit à leur livrer une victime du sang royal comme le seul gage capable de les assurer contre le retour de la famille qu'ils avaient proscrite ; le sang du duc d'Enghien seul le rendait digne de l'association des hommes du 21 janvier ; et le zèle, devançant les ordres relatifs à l'exécution, n'admettant aucune suspension, a cru se manifester plein et entier, en détournant en apparence le crime de celui pour qui on le commettait. Bonaparte a conçu et voulu, une soumis-

sion aveugle a exécuté. Il n'y a donc pas de moyens humains d'ôter à Napoléon la grande part qui lui revient dans la mort du duc d'Enghien, car le zèle peut s'excuser, mais la volonté, jamais !

Napoléon n'a pas voulu, à Sainte-Hélène, parler de la véritable cause de la mort d'un prince de la Maison de Bourbon. Mais l'inexorable histoire, rapprochant les événements, comme j'ai essayé de le faire, remarquera qu'il fut proclamé Empereur trois mois après l'assassinat d'un prince innocent. Et, moins indulgente sans doute que les adulateurs comtemporains, elle n'attribuera de part dans cet holocauste ni au hasard, ni à un zèle criminel, ni aux intrigues d'alors. Elle sera inexorable sur cet acte attentatoire au droit des gens, et contraire à tous les principes de la justice et de l'humanité. Elle n'y verra qu'un acte d'une délirante ambition et d'une politique, sauvage et barbare, qui se permet tout. L'histoire n'offre malheureusement que trop d'exemples semblables.

J'ai dû me livrer d'abord, comme je viens de le faire, au rapprochement des faits et à l'appréciation des paroles contradictoires, attribuées à Bonaparte et rapportées par divers auteurs ; voici maintenant ce qu'en résumé je sais de positif sur le fatal événement de la mort du duc d'Enghien.

Je sais que la colère de Bonaparte portait sur les rassemblements d'émigrés qui avaient lieu dans les États du grand duc de Bade et qui semblaient le braver jusques sur la frontière. Je sais que les rapports qu'il en recevait étaient remplis des noms d'un agent de l'Angleterre, d'une baronne de Reith et de plusieurs autres personnes ; que l'on envoya auprès de l'agent anglais un homme chargé de le mystifier,

et cet homme était Mehée de la Touche, habituellement fourré dans toutes les intrigues.

Je sais que la disposition du Premier Consul fut d'abord de faire peur plutôt que de faire mal ; il voulait effrayer les émigrés pour les contraindre à s'éloigner.

Je sais que dans ce moment M. le duc d'Enghien fut averti, par une lettre adressée à la personne pour laquelle il était à Ettenheim, du danger qu'il courrait s'il restait.

Je sais que sur cet avis il résolut d'aller rejoindre son grand-père.

Je sais que pour cela il fallait qu'il traversât une partie des États autrichiens.

Je sais que le chevalier Stuart écrivit à Vienne à M. de Cobentzl pour qu'un passeport lui fût délivré immédiatement.

Je sais que le Cabinet autrichien fut très lent à répondre, et je sais que, s'il eût répondu immédiatement, le duc d'Enghien aurait été infailliblement sauvé. Je sais que c'est à un déplorable excès de zèle, à ce zèle aveugle dont j'ai parlé, que fut due la trop prompte exécution du duc d'Enghien, et je sais qu'à Saint-Pétersbourg, devant des Russes prêts à le déclarer, on s'est vanté de la part qu'on y avait eue.

A ces assertions je puis ajouter un fait fort curieux. Selon la coutume que j'ai adoptée quand je n'ai pas vu ou entendu moi-même les choses dont je parle, je commencerai par rapporter sous quelle garantie j'adopte ce fait. Je le tiens d'une personne qui l'a entendu elle-même raconter à l'ancien secrétaire du général Davout.

La personne dont je parle venait donc d'être attachée en qualité de secrétaire au général Davout qui

commandait une division du camp de Boulogne. S'étant mis en route pour aller rejoindre son général, et voyageant par la diligence, le secrétaire remarqua dans la même voiture que lui un homme dont la physionomie annonçait une de ces afflictions profondes qui absorbent l'âme tout entière. Cet homme pendant toute la journée ne rompit le silence qu'il observait que par quelques soupirs étouffés qu'il ne pouvait retenir. Le secrétaire du général Davout l'observait avec un sorte d'intérêt curieux, mais respectait son silence. Cependant, comme à cette époque l'affluence des voyageurs était très grande sur les routes de Paris au camp, le soir, l'auberge où s'arrêtait alors la diligence se trouva tellement encombrée qu'il n'y eut pas assez de chambres pour en donner une à chaque voyageur ; il fallut donc en mettre deux dans la même chambre, et le secrétaire fit en sorte de se trouver avec son mystérieux compagnon de voyage. Quand ils furent seuls, il lui adressa la parole avec ce ton d'intérêt et de bonté qui fait qu'une question ne paraît jamais indiscrète. Il lui dit qu'il n'avait pu voir sans en être ému l'expression douloureuse qu'il avait remarquée en lui, lui demanda de quelles peines il souffrait, lui fit offre de services si ses chagrins étaient de nature à recevoir des consolations. A ces diverses interrogations l'inconnu ne répondit que par de profonds soupirs ; enfin, il dit à celui qui l'interrogeait : « Monsieur, je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous me témoignez ; je n'ai besoin de rien et il n'y a pas pour moi de consolations possibles ; le mal dont je souffre ne finira qu'avec ma vie. Vous allez en juger, car l'intérêt que vous avez pris à moi justifie trop ma confiance pour que je vous cache rien. Figurez-vous mon désespoir : j'étais ma-

réchal des logis dans la gendarmerie d'élite ; voilà que je fais partie d'un détachement commandé pour Vincennes ; j'y passe la nuit sous les armes ; à la pointe du jour, on me fait descendre dans un fossé avec six hommes ; nous devons procéder à une exécution. On amène un homme ; je commande le feu. L'homme tombe, et après cette exécution, j'apprends que nous venons de fusiller le duc d'Enghien. Aurais-je dû croire que c'était lui ? Je l'avais entendu appeler « brigand de la Vendée !!... » J'ai quitté le service ; on m'a accordé ma retraite, et je me retire dans ma famille. Que ne l'ai-je fait plutôt ! »

Voilà, je le répète, ce qui a été raconté souvent et à beaucoup de personnes par le secrétaire de Davout que je n'ai pas voulu nommer.

Je sais, en outre, qu'un individu, ainsi que je l'ai rapporté, avait offert au prince de Condé d'assassiner Bonaparte, et que cette offre fut repoussée comme indigne.

Je sais que Fouché était à Paris, qu'il n'était plus ministre, mais toujours maître de la police ; que Fouché, quoiqu'il ne fût que simple sénateur, fut appelé au Conseil tenu le 10 mars aux Tuileries ; et que ce fut dans ce Conseil que Cambacérès, qui seul, par sa position, pouvait prendre la parole, fit la tentative dont j'ai fait connaître le résultat.

Je sais que le duc d'Enghien n'a jamais écrit de lettre au Premier Consul, et cela je le sais du premier aide de camp du prince qui ne l'a pas quitté jusqu'à son dernier moment. Et je sais aussi, que les haines, les vengeances, après avoir épuisé toutes les formes que Paris pouvait leur fournir, ont été chercher sur le rocher de Sainte-Hélène une forme nouvelle. Ces besoins de haine et de vengeance croyaient

s'assouvir avec quelque apparence de raison, tant que ceux qui y obéissaient ont ignoré le testament de Napoléon, mais ce testament est venu révéler la vérité ; je l'ai cité, parce que ce testament est un fait et que je ne cite avec assurance que les faits que je connais. Je ne crains point d'en émettre le vœu : puisse l'histoire être écrite sur des documents aussi sûrs que ceux que je viens de résumer!

Ainsi donc tout se réduit à ceci : Napoléon, peut-être pour plaire à la Révolution, a voulu la mort prompte, immédiate, et sans formes judiciaires, du duc d'Enghien pour arriver plus sûrement au trône ; il a été obéi avec toute la promptitude que, sans aucun doute, il avait ordonnée, de telle sorte qu'il n'eut même ni le temps ni la possibilité de revenir sur sa première décision. J'ai la certitude que cet ordre fut donné, et j'ai la certitude que si l'exécution eût été retardée de quelques heures, le duc d'Enghien n'aurait pas péri.

CHAPITRE XXII

Coup d'œil en arrière. — Motifs présumés de Bonaparte. — Haine et crainte. — Première tache de Bonaparte. — Récit. — Mission du général Ordener. — Enlèvement du duc d'Enghien. — Arrivée à Paris. — Cinq heures à la barrière. — Horrible scène de nuit. — Je reçois une visite d'Harrel. — Détails sur la mort du prince. — Une fosse commandée d'avance. — Questions du prince à Harrel. — La sœur de lait du duc d'Enghien. — Interrogatoire et lecture de la sentence. — La lanterne. — Le général Lavary. — Mon opinion et preuves à l'appui. — Ordre formel de Bonaparte. — Le chien fidèle et la police. — Destruction et rétablissement. — Ma visite à la Malmaison. — Joséphine, Hortense et madame de Rémusat. — Désespoir de Joséphine et changement de Bonaparte. — Prières et violence. — L'opinion de Paris. — Le portrait et les cheveux. — Emotion de Savary. — M. de Chateaubriand. — Noble conduite et démission. — Mes souvenirs sur M. de Chateaubriand. — Ses relations avec Bonaparte. — Madame Bacciochi et M. de Fontanes. — Le secrétaire d'ambassade à Rome. — Le cardinal Fesch. — Dédicace de la seconde édition du Génie du Christianisme. — Retour en France. — Mission et promesse — M. de Chateaubriand chez Bonaparte le matin de la mort du duc d'Enghien. — Remarquables observations. — Acte de courage sans imitation. — Craintes des amis de M. de Chateaubriand. — Commencement d'une longue hostilité. — Jugement de Bonaparte sur M. de Chateaubriand.

On a vu, dans le chapitre précédent, les causes d'un crime irréparable ; j'essaierai, dans celui-ci, de rappeler avec la plus grande exactitude, les faits funestes qui furent la conséquence de ces causes. Je commencerai par jeter un coup d'œil indispensable sur quelques circonstances antécédentes.

Tout ce qui se passait depuis 1802 favorisait les vues de Bonaparte à s'emparer de la couronne; tout l'encourageait à fonder en sa faveur une nouvelle dynastie. Mais il croyait devoir donner la preuve qu'en relevant le trône, il ne le relevait que pour lui. Il savait bien sur cela à quoi s'en tenir, mais il pensait que d'autres pouvaient craindre que ses idées vinssent à changer avec le temps, et craignait qu'une foule d'hommes redoutât que, le trône une fois rétabli, il le rendît aux Bourbons. Les républicains l'avaient bien renversé dans le sang royal ! Donc, selon lui, ils consentiraient à le voir relever par un soldat heureux qui les avait vaincus et enchaînés, et à reconstruire de leurs propres mains l'édifice qu'ils avaient détruit. Mais il leur fallait des garanties. Bonaparte se sentait pur des crimes de la Révolution ; son âge l'avait préservé de ses excès, il s'en faisait constamment gloire. Il avait bien combattu le royalisme au 13 Vendémiaire, mais on disait que c'était plus par calcul et par ambition que par sentiment. Il jugea que ce n'était pas pour les républicains une caution suffisante. Son aversion pour ce qu'il appelait les hommes sanguinaires de la Révolution s'était manifestée au 3 Nivôse. Il fallut faire oublier à ceux dont il avait besoin, ou dont il croyait avoir besoin, la haine qu'il n'avait cessé de témoigner, et il croyait parvenir à son but en se rendant coupable comme eux. On connaissait son opinion sur les régicides et les propos qu'il tenait sans cesse sur leur compte. Il les savait trop bien apprécier pour ignorer que tout cela leur donnait l'éveil et leur inspirait des craintes. Peut-être, selon la pensée de Bonaparte, voulaient-ils pouvoir lui dire : Nous avons fait mourir le roi, mais nous l'avons jugé. Vous, vous avez fait assassiner le

prince, au mépris de toutes les formes judiciaires.

La conduite de Bonaparte avait été jusque-là noble et grande ; mais les débris de la Terreur encore puissants, et dont son imagination augmentait la puissance, pouvaient ne pas vouloir tolérer un maître qui, s'il n'eût été souillé comme eux, eût toujours eu le le reproche à la bouche. La mort du duc d'Enghien fut donc choisie pour calmer les terreurs présumées qu'éprouvaient les hommes de la Révolution, au seul nom des Bourbons, Bonaparte pensant qu'ils se jugeaient comme il les jugeait lui-même. D'ailleurs la mort du duc d'Enghien jetant en même temps la douleur dans l'âme des royalistes qui, depuis le 18 Brumaire, s'étaient successivement ralliés au gouvernement du Premier Consul, cette mort les en éloignait de nouveau, de sorte que les places, les faveurs, les dignités, s'en allaient être le partage exclusif des hommes de la Révolution ; voilà les avantages qu'il leur offrit en échange des services qu'il en attendait.

J'oserai maintenant essayer de tracer le récit de la scène sanglante du château de Vincennes.

Ce fut le général Ordener, commandant les Grenadiers à cheval de la Garde, qui reçut du ministre de la guerre l'ordre de se rendre sur le Rhin, afin d'y donner ses instructions aux chefs de la gendarmerie de Neuf-Brisach que l'on mettait à sa disposition. Le général Ordener envoya une escouade de gendarmerie à Ettenheim, où le prince fut arrêté le 15 mars. On le conduisit immédiatement à la citadelle de Strasbourg, où il resta jusqu'au 18, afin de donner le temps aux ordres de Paris d'arriver. Ces ordres furent rapides et promptement exécutés, car la voiture qui amenait le malheureux prince arriva le 20 à la bar-

rière, à onze heures du matin. Elle y resta cinq heures et prit ensuite par les boulevards extérieurs la route de Vincennes, où la voiture n'arriva qu'à la nuit. Tout, dans cette horrible scène, devait se faire pendant la nuit; le soleil ne devait pas même en éclairer la fin tragique. La troupe a l'ordre de se trouver à Vincennes la nuit; c'est la nuit que les portes fatales sont refermées sur le prince; la nuit, le conseil s'assemble et le juge, ou plutôt le condamne sans le juger; en même temps que la cloche du matin sonne six heures, le feu commandé part, et à six heures du matin, le prince a cessé de vivre. Ici, que l'on me permette une réflexion: Alors même que l'on voudrait admettre que le conseil du 10 mars ait eu de l'influence sur l'arrestation du duc d'Enghien, il n'y eut point de Conseil entre le moment de son arrivée à la barrière et le moment de l'exécution; ce ne put donc être que Bonaparte seul qui donna des ordres trop ponctuellement suivis.

Quand l'épouvantable nouvelle de la mort du duc d'Enghien se fut répandue dans Paris, elle y jeta une consternation qui rappelait les jours de la Terreur. Ah! si Bonaparte avait pu voir la physionomie des habitants de la capitale, en comparer l'air sombre et taciturne à la joie qui brillait partout le jour où il revenait vainqueur des champs de Marengo, il aurait pu juger qu'il venait de ternir sa gloire d'une tache que rien ne pourrait jamais effacer. Certes, alors il n'aurait pas osé, comme nous le faisions au commencement de notre séjour aux Tuileries, provoquer l'opinion dans des promenades incognito, ou bien il aurait partout trouvé des échos pour répéter le mal qu'il essayait de dire de lui-même!

Le 22 mars, vers midi et demi, on vint me dire

que quelqu'un demandait à me parler ; c'était Harrel. On va lire mot pour mot ce qu'il me dit. Harrel croyait peut-être me devoir ces détails par reconnaissance ; mais il ne m'en devait pas ; car c'était bien malgré moi qu'il avait entretenu la conspiration de Ceracchi et reçu la récompense de sa feinte complicité.

« Avant-hier soir, me dit-il, quand le prince est arrivé, on vint me demander si j'avais de quoi loger un prisonnier. Je répondis que non, qu'il n'y avait que mon logement et la chambre du conseil. On me dit alors de faire préparer de suite une pièce où devait coucher un prisonnier qui arriverait dans la soirée. On me demanda aussi de faire faire une fosse dans la cour (1) ; je répondis que cela n'était pas facile, la cour étant pavée. On demanda une autre place, et l'on s'arrêta au fossé, où en effet elle fut préparée.

« Le prince arriva à sept heures du soir. Il mourait de faim et de froid ; il n'avait pas l'air triste. Il me demanda à manger et à se coucher après son repas. Sa chambre n'étant pas encore échauffée, je le reçus dans la mienne, et je lui fis chercher à manger dans le village. Le prince se mit à table et m'invita à manger avec lui. Il me fit alors une foule de questions sur Vincennes, sur ce qui s'y était passé, sur beaucoup de choses. Il me dit qu'il avait été élevé dans les environs de ce château ; il causa avec moi avec beaucoup d'aisance et de bonté. Il me demanda : Que me veut-on ? Que veut-on faire de moi ? Mais ces questions

(1) Remarquez bien cette circonstance : on dit à Harrel de faire faire une fosse, avant le jugement ; on savait donc bien que l'on venait pour tuer le duc d'Enghien. Que répondre à cela ? Est-il possible de supposer que qui que ce soit aurait osé donner à l'avance un pareil ordre, si cet ordre n'eût été l'exécution d'un ordre formel de Bonaparte ? Cela n'est pas supposable. (*Note dans la première édition.*)

n'altérèrent point sa tranquillité et n'annonçaient aucune inquiétude. Ma femme, qui est malade, était couchée dans la même chambre, dans une alcôve fermée par une grille; elle entendit, sans être aperçue, toute cette conversation et en éprouva une extrême émotion, car elle reconnut le prince, dont elle était sœur de lait et dont la famille lui faisait une pension avant la Révolution (1).

« Le prince eut hâte de se coucher; il en avait besoin; mais avant qu'il eût pu s'endormir, les juges le firent amener dans la chambre du conseil. Je n'étais pas à l'interrogatoire (2). Lorsqu'il fut terminé, le duc

(1) Cette femme fut très dangereusement malade par suite de cet affreux événement. (*Note dans la première édition.*)

(2) Je crois devoir donner ici, en note, un extrait de l'interrogatoire du duc d'Enghien, craignant qu'inséré dans le texte il ne nuise à la rapidité du récit des événements.

« L'an XII de la République française, aujourd'hui, 29 ventôse, douze heures du soir, moi, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me suis rendu, d'après l'ordre du général commandant le corps, chez le général en chef Murat, gouverneur de Paris, qui me donna de suite l'ordre de me rendre au château de Vincennes près le général Hullin, commandant les grenadiers de la Garde des Consuls, pour en prendre et en recevoir d'ultérieurs.

« Une commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger sans désemparer, le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement.

« Pour l'exécution de ces dispositions, et en vertu des ordres du président de la commission, le capitaine rapporteur s'est rendu dans la chambre où se trouvait couché le duc d'Enghien, accompagné d'un chef d'escadrons de la légion d'élite, d'un lieutenant, et de deux gendarmes à pied du même corps.

« Le capitaine rapporteur a reçu de suite les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées, étant assisté d'un capitaine du 8e régiment, greffier choisi par le rapporteur.

— « A lui demandé ses noms, prénoms, âge et lieu de naissance.

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772 à Chantilly.

— « A lui demandé à quelle époque il a quitté la France.

« A répondu : Je ne puis pas le dire précisément. Mais il pense

remonta dans sa chambre, et lorsqu'on vint le chercher pour lui lire sa sentence, il était profondément endormi. Peu de moments après, on le conduisit au supplice. Il s'en doutait si peu, qu'en descendant l'escalier qui conduit dans le fossé, il demanda où on le

que c'est le 17 juillet 1789 qu'il est parti avec le prince de Condé, son grand-père, son père, le comte d'Artois et les enfants du comte d'Artois.

— « A lui demandé où il a résidé depuis sa sortie de France.

« A répondu : En sortant de France, j'ai passé avec mes parents, que j'ai toujours suivis, par Mons et Bruxelles ; de là, nous nous sommes rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous sommes restés à peu près seize mois. De là, toujours avec ses parents, il est allé à Worms et environs, sur les bords du Rhin. Ensuite le corps de Condé s'est formé et j'ai fait toute la guerre. J'avais, avant cela, fait la campagne de 1792 avec le corps de Bourbon, à l'armée du duc Albert.

— « A lui demandé où il s'est retiré depuis la paix faite entre la République et l'Empereur.

« A répondu : Nous avons terminé la dernière campagne, aux environs de Gratz ; c'est là où le corps de Condé, qui était à la solde de l'Angleterre, a été licencié, c'est-à-dire à Wendirch Faestrietz en Styrie, qu'il est ensuite resté pour son plaisir à Gratz ou aux environs, à peu près six ou neuf mois, attendant des nouvelles de son grand-père le prince de Condé, qui était passé en Angleterre, et qui devait l'informer du traitement que cette puissance lui ferait, lequel n'était pas encore déterminé. Dans cet intervalle, j'ai demandé au cardinal de Rohan la permission d'aller dans son pays, à Ettenheim en Brisgaw, ci-devant evêché de Strasbourg ; que depuis deux ans et demi, il est resté dans ce pays. Depuis la mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de Bade, officiellement la permission de rester dans ce pays, qui lui a été accordée, n'ayant pas voulu y rester sans son agrément.

— « A lui demandé s'il n'est pas passé en Angleterre, et si cette puissance lui accorde toujours un traitement.

« A répondu n'y être jamais allé ; que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement, et qu'il n'a que cela pour vivre.

« A demandé à ajouter que les raisons qui l'avaient déterminé à rester à Ettenheim ne subsistant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg en Brisgaw, ville beaucoup plus agréable qu'Ettenheim, où il n'était resté qu'attendu que l'électeur lui avait accordé la permission de chasse dont il était extrêmement amateur.

— « A lui demandé s'il entretenait des correspondances avec les

conduisait ; on ne lui répondit point. Je précédais le prince avec une lanterne ; sentant le froid qui venait d'en bas, il me serra le bras et me dit : Me jetterait-on dans un cachot ! » On sait le reste. Je vois encore

princes français retirés à Londres ; s'il les avait vus depuis quelque temps.

« A répondu que naturellement il entretenait des correspondances avec son grand-père, depuis qu'il l'avait quitte à Vienne, où il était allé le conduire après le licenciement du corps ; qu'il en entretenait également avec son père, qu'il n'avait pas vu, autant qu'il peut se le rappeler, depuis 1794 ou 1795.

— « A lui demandé quel grade il occupait dans l'armée de Condé.

« A répondu : commandant de l'avant-garde pendant 1796. Avant cette campagne, comme volontaire au quartier général de son grand-père ; et toujours, depuis 1796, comme commandant d'avant-garde, et observant qu'après le passage de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut réunie en deux corps, un d'infanterie et un de dragons, dont il fut fait colonel par l'Empereur, et que c'est en cette qualité qu'il revint aux armées du Rhin.

— « A lui demandé s'il connaît le général Pichegru ; s'il a eu des relations avec lui.

« A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu ; je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir connu, d'après les vils moyens dont on m'a dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais.

— « A lui demandé s'il connaît l'ex-général Dumouriez, et s'il a eu des relations avec lui.

« A répondu : pas davantage : je ne l'ai jamais vu.

— « A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu de correspondance dans l'intérieur de la République.

« A répondu : J'ai écrit à quelques amis qui me sont encore attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et les miennes. Ces correspondances n'étaient pas de celles dont il croit qu'on veuille parler.

« En foi de quoi a été dressé le présent qui a été signé par le duc d'Enghien, et les autres personnes présentes à l'interrogatoire.

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du Premier Consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande.

« L.-A.-H. de Bourbon. »

(*Suivent les signatures.*)

Harel frémir en pensant à ce mouvement du malheureux prince.

Tel fut le récit naïf que me fit Harrel le surlendemain de l'exécution. On a beaucoup parlé d'une lanterne qui, disait-on, aurait été attachée à la boutonnière du duc d'Enghien ; ce fait est de pure invention. Le capitaine Dautancourt, qui n'avait pas la vue bonne, fit approcher la lanterne que portait Harrel, pour lire le jugement, et quel jugement ! au malheureux prince que l'on venait de condamner sans observation de formes judiciaires autant que sans justice. C'est probablement l'emploi de cette lanterne qui a donné naissance au bruit que l'on a répandu. D'ailleurs il était six heures du matin au moment fatal, et le 21 mars il fait jour à six heures du matin.

Le général Savary n'a pas osé prendre sur lui de retarder l'exécution du jugement, et pourtant le prince avait demandé avec instances d'avoir une entrevue avec le Premier Consul ; si Bonaparte avait vu le prince, je crois que l'on doit regarder comme hors de doute qu'il lui aurait sauvé la vie, car il ne pouvait pas faire autrement ; mais il crut devoir sacrifier sa tête à la puissante faction qui dominait alors le Premier Consul, et, croyant servir le maître, le général Savary ne servit en effet que la faction avec laquelle, je dois le dire, il n'appartenait pas. Ainsi la vérité est que ce que l'on peut surtout reprocher au général Savary, c'est de n'avoir pas pris sur lui de suspendre une exécution qui très probablement n'aurait pas eu lieu si elle avait été suspendue ; il ne fut qu'instrument, et, à mon sens, un regret de sa part aurait mieux valu en sa faveur que ses vains efforts pour justifier la conduite de Bonaparte et les conceptions qui l'alliaient aux Jacobins. Je viens de dire que s'il y avait

eu suspension, il n'y aurait pas eu d'exécution; j'en trouve presque une preuve dans l'incertitude qui dut régner dans l'âme du Premier Consul. S'il n'eût pas été incertain, toutes les mesures auraient été prises d'avance, et si elles l'avaient été, à coup sûr la voiture du duc d'Enghien n'aurait pas été retenue cinq heures durant à la barrière ; et c'est d'ailleurs une chose certaine que l'on eut d'abord l'intention de conduire le prince dans la prison du Temple.

De tout ce que j'ai dit et surtout de la non-suspension de l'exécution du duc d'Enghien, il résulte, pour moi, clair comme le jour, que le général Savary avait reçu de Bonaparte l'ordre formel de faire périr le duc d'Enghien, l'ordre aussi formel de faire en sorte qu'il fût impossible d'en reparler à Bonaparte avant que tout fût conclu. En existe-t-il une preuve plus évidente, plus manifeste que la fosse commandée d'avance? Et, ainsi que je l'ai rapporté, Harrel me l'a dit ; il me l'a dit, sans que je le lui aie demandé, et il ne pouvait inventer une circonstance de cette nature. Dévoué à la mémoire de son maître autant qu'il le fut à la personne de Bonaparte, il y a aujourd'hui de la part du duc de Rovigo plus que de l'héroïsme de dévouement à tâcher de pallier la vérité, même en se mettant en contradiction avec les déclarations testamentaires de Napoléon. Je me plais d'ailleurs à lui rendre cette justice qu'il n'a pas voulu se rendre à lui-même: le général Savary n'a fait qu'obéir. J'ajouterai en outre que dans le gouvernement tout militaire de Bonaparte, la discipline était telle que nul n'osait reculer devant l'exécution d'un ordre donné par un chef. On a vu que Moreau lui-même, qui était au Temple à l'époque dont je parle en ce moment, avait obéi à l'ordre qui l'avait constitué geôlier du Directoire.

Le général Savary n'était pas dans le fossé au moment de l'exécution, mais bien sur le haut de la crête d'où il lui était facile de tout voir.

On a parlé aussi d'une autre circonstance qui se rapporte à la mort du duc d'Enghien, celle-ci est vraie.

Le prince avait un carlin ; ce fidèle animal revenait sans cesse dans le fossé à la place fatale. Qui ne l'a pas vu? car quel empressement n'y eut-il pas à visiter ce lieu de douleur? c'était un véritable pélerinage. On fixait la place où avait succombé la jeune victime, jusqu'à ce qu'une larme vînt empêcher de la distinguer; et l'on admirait la fidélité du pauvre chien. La police toujours inquiète y mit bon ordre. Il fut défendu de passer par cet endroit; et le chien n'alla plus gémir sur la tombe de son maître.

Bonaparte allait atteindre son but, se déclarer Empereur; il avait donné aux hommes de la Révolution des gages que ceux-ci n'auraient pas osé demander; et bientôt on vit ces fiers républicains sourire à la restauration d'un ancien ordre de choses qu'ils avaient détruit, faire à l'envi un échange d'adulation, de servitude et de bassesse, contre de l'or, des rubans et des titres; se courber pour ramasser ce qu'ils avaient naguères traîné dans la boue, et se rendre riches et puissants à l'aide des mêmes doctrines qu'ils avaient foulées aux pieds.

J'avais promis la vérité sur la mort du duc d'Enghien, et je l'ai dite, quoi qu'il m'en ait pu coûter. Le rapport d'Harrel et l'affreuse circonstance de la fosse commandée d'avance, ne m'ont pas permis de m'arrêter aux doutes que j'aurais voulu avoir; et tout ce qui suivit ne m'a pas moins empêché d'en concevoir. Le 22, lorsque Harrel fut sorti de chez moi, je me déterminai à aller à la Malmaison pour y voir M^me^ Bona-

parte; sachant, d'après la connaissance que j'avais de ses sentiments pour les Bourbons, qu'elle devait être dans une profonde affliction. Je me fis précéder d'un exprès afin de lui demander si elle pouvait me recevoir, précaution que je n'avais jamais employée, mais que je jugeai convenable en cette circonstance. A mon arrivée je fus promptement introduit dans son boudoir où elle était seule avec Hortense et madame de Rémusat; je les trouvai toutes le trois accablées. « Ah! Bourrienne! s'écria Joséphine en m'apercevant, quel malheur! Si vous saviez comme il est depuis quelque temps; il évite, il craint la présence de tout le monde. Qui a pu lui inspirer une action comme celle-là? » Je rapportai alors à Joséphine les détails que je tenais d'Harrel. « Quelle cruauté! reprit Joséphine, du moins on ne dira pas que ce soit ma faute, car j'ai tout tenté pour le détourner de ce sinistre projet; il ne me l'avait pas confié, mais vous savez comme je sais le deviner, et il est convenu de tout; mais avec quelle dureté il a repoussé mes prières! Je me suis attachée à lui, je me suis jetée à ses genoux: Mêlez-vous de ce qui vous regarde! s'est-il écrié avec fureur; ce ne sont pas là des affaires de femmes! Laissez-moi. Et il m'a rejetée avec une violence dont il n'avait pas donné d'exemple depuis notre première entrevue à votre retour d'Égypte. Mon Dieu! qu'allons-nous devenir? » (1).

(1) Mme de Rémusat était depuis 1802 dame du Palais de Mme Bonaparte et son mari, le comte Laurent de Rémusat, fut nommé, en 1802, un des préfets du Palais; puis on le vit successivement premier chambellan de Napoléon (10 juillet 1804) et surintendant des théâtres impériaux (1er novembre 1807).

Dans le tome Ier des *Mémoires de Madame de Rémusat*, publiés par son petit-fils Paul de Rémusat, on lit à la page 339 : « Voici toutefois un passage des *Mémoires d'Outre-tombe*, par Chateaubriand, qu'il me paraît intéressant de citer : « La prétendue scène de Josè-

Je n'avais aucune raison à donner à madame Bonaparte pour calmer une affliction et des craintes que je partageais, car à la douleur que me causait l'attentat inouï dont le duc d'Enghien venait d'être victime, se joignait la douleur presque égale d'avoir vu Bonaparte capable de commettre un pareil attentat. « Quelle doit être, reprit Joséphine, l'opinion à Paris! je suis sûre qu'on le maudit partout; car ici ses flatteurs même paraissent consternés quand ils sont hors de sa présence. Nous sommes bien tristes depuis hier, et lui!... Vous savez comment il est quand il n'est pas content de lui et qu'il s'efforce de le paraître à tous les yeux; personne n'ose lui adresser la parole, et tout est morne autour de nous. Quelle commission il a donnée à Savary! Vous savez que je ne l'aime pas parce que c'est un de ceux dont les flatteries contribueront le plus à le perdre. Eh bien! Savary m'a fait de la peine quand hier il est venu remplir auprès de moi la triste commission que lui donna le duc d'Enghien avant de mourir. Voilà, ajouta Joséphine en me les montrant, son portrait et le paquet de ses cheveux qu'il m'a fait prier d'envoyer à une personne qui lui fut chère. Savary avait presque les larmes aux yeux en me parlant des derniers moments du duc, puis cherchant à reprendre le dessus, il me dit: On a beau faire, madame, on ne peut pas voir mourir un homme comme celui-là sans éprouver une vive émotion. »

« phine demandant la grâce du duc d'Enghien, s'attachant au pan « de l'habit de son mari et se faisant traîner par ce mari inexo- « rable, est une de ces inventions de mélodrame avec lesquelles nos « fabliers composent aujourd'hui la véridique histoire. Joséphine « ignorait, le 19 mars au soir, que le duc d'Enghien devait être jugé; « elle le savait seulement arrêté. Elle avait promis à Mme de Remu- « sat de s'intéresser au sort du prince. Ce ne fut que le 21 mars « que Bonaparte dit à sa femme: « Le duc d'Enghien est fusillé ». (D. L.)

Joséphine me parla ensuite du seul acte de courage qui eut lieu à cette époque, de la démission que M. de Chateaubriand avait envoyée à Bonaparte; elle admira beaucoup sa conduite, et dit: « Quel malheur qu'il ne soit pas entouré d'hommes d'un pareil caractère; cela l'arrêterait dans toutes les fautes, que la constante approbation de ceux qui l'entourent lui fait faire. » Joséphine me remercia de l'attention que j'avais eue de venir la voir dans une circonstance aussi cruelle; et j'avoue qu'il fallait tout l'attachement que je lui avais voué pour m'y déterminer; car, en ce moment, je n'aurais été nullement content de voir le Premier Consul, puisque le mal était irréparable. J'abrégai ma visite, et revins chez moi assez tard pour dîner. Le soir, il ne fut question que de l'attentat du 21 mars, et de la belle conduite de M. de Chateaubriand. Puisque le nom de cet homme célèbre est pour jamais écrit en caractères d'honneur dans l'histoire de cette époque, je pense que je puis convenablement rappeler ici ce que je sais sur ses précédentes relations avec Bonaparte.

Je ne me rappelle pas la date précise du retour de M. de Chateaubriand en France; je sais seulement que ce fut au commencement de l'année 1800, car nous étions encore, à ce que je crois, au Luxembourg; ce dont je me souviens parfaitement, c'est que Bonaparte commença par avoir des préventions contre lui, et que comme je témoignais un jour ma surprise au Premier Consul de ce que M. de Chateaubriand n'était porté sur aucune des listes qu'il se fit présenter pour les places à remplir, il me dit: « On n'a pas manqué de m'en parler, mais j'ai répondu de manière à ce qu'on n'y revienne pas; il a des idées de liberté, d'indépendance; il n'entrerait jamais dans mon système, comme

je l'entends; j'aime mieux l'avoir pour ennemi connu que pour ami forcé. Au surplus, je verrai plus tard; je l'essaierai d'abord dans une place secondaire, et s'il va bien je le pousserai. »

Voilà mot pour mot ce que Bonaparte me dit de M. de Chateaubriand la première fois qu'il m'en parla. La publication d'*Atala*, suivie de celle du *Génie du Christianisme*, avait tout à coup donné à son nom un grand éclat, et attiré l'attention du Premier Consul. Méditant la restauration des cultes religieux en France, Bonaparte se trouva merveilleusement appuyé par la publication d'un livre produisant une grande sensation, et dont le mérite supérieur ramenait les esprits à s'occuper des idées religieuses. Je me rappelle qu'un jour madame Bacciochi vint trouver son frère, tenant un petit volume à la main; c'était *Atala* qu'elle présentait au Premier Consul, le priant de le lire; il commença par lui dire: « Encore des romans en Ah! J'ai vraiment bien le temps de lire toutes vos niaiseries! » Il prit cependant le livre des mains de sa sœur, et le posa sur notre bureau. Madame Bacciochi lui demanda alors la radiation de M. de Chateaubriand de la liste des émigrés; « Ah! ah! reprit-il, c'est de M. de Chateaubriand! je lirai cela. Bourrienne, écrivez à Fouché de rayer son nom de la liste. » On voit par là que Bonaparte s'occupait si peu de choses littéraires, qu'il ne savait pas encore que M. de Chateaubriand eût fait *Atala*. C'était à la recommandation de M. de Fontanes que madame Bacciochi avait fait cette démarche, qui fut couronnée d'un plein succès. Le Premier Consul lut *Atala*, et en fut très-satisfait, et lorsque, quelque temps après, on publia le *Génie du Christianisme*, Bonaparte revint tout-à-fait de ses premières préventions. Parmi les gens qui l'entouraient

il y en eut beaucoup qui redoutèrent de voir un homme d'un aussi grand talent que M. de Chateaubriand attiré par le Premier Consul, qui, sensible à tous les mérites supérieurs, cherchait à se les attacher, quand il n'en était pas jaloux.

Les relations avec la Cour de Rome s'étant renouées et le cardinal Fesch ayant été nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, ce fut Bonaparte qui le premier eut l'idée de nommer M. de Chateaubriand à la place de premier secrétaire de cette ambassade, pensant que l'auteur du *Génie du Christianisme* conviendrait mieux que qui que ce fût pour suppléer à ce qu'il ne trouvait pas de talent à son oncle, dans la capitale du monde chrétien, destinée à devenir la seconde ville de l'Empire.

C'était une chose très-remarquable pour l'époque, que de voir un homme, jusqu'alors étranger à la diplomatie, franchissant tous les degrés intermédiaires, revêtu tout à coup des fonctions de premier secrétaire d'une grande ambassade. Je vis plus d'une fois le Premier Consul s'applaudir de l'idée qu'il avait eue. Je sus dans le temps, mais Bonaparte ignora alors, que M. de Chateaubriand avait d'abord refusé d'accepter, et qu'il ne se décida à le faire que sur les instances des chefs du clergé et notamment de l'abbé Émery (1),

(1) L'abbé Émery, né à Gex, le 27 août 1732, qui avait commencé ses études chez les Jésuites de Mâcon, les continua au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il reçut les ordres en 1756, entra dans la communauté des prêtres de cette paroisse, et professa la théologie à Orléans, puis la philosophie à Lyon ; et en 1764 il se fit recevoir docteur en théologie. Nommé en 1776 grand vicaire du diocèse d'Angers et supérieur du séminaire de cette ville ; élu supérieur général de sa congrégation, il fut pourvu en 1784 de l'abbaye de Boisgroland. Désireux d'étendre l'influence de son ordre, l'abbé Émery réussit à créer un séminaire à Baltimore ; mais la Révolution française vint

homme distingué par son mérite, et qui jouissait d'une grande influence. Ils représentèrent à l'auteur du *Génie du Christianisme* qu'il importait aux intérêts de la religion qu'il accompagnât à Rome l'oncle du Premier Consul, et M. de Chateaubriand se résolut à partir.

Des nuages s'élevèrent, je ne sais pour quel motif, entre l'ambassadeur et le secrétaire d'ambassade; mais ce que je sais, c'est que lorsque Bonaparte en fut informé, il commença par prendre le parti du cardinal, et les amis de M. de Chateaubriand ne doutèrent pas de le voir bientôt destitué, lorsque, au grand étonnement de tout le monde, bien loin d'être disgracié, le secrétaire de l'ambassade de Rome fut élevé par le Premier Consul au rang de ministre plénipotentiaire dans le Valais, avec la permission de voyager en Suisse et en Italie, et, de plus la promesse de la première grande ambassade vacante.

ruiner ses espérances, et malgré sa modération bien connue, il se vit emprisonné à Paris pendant près de 18 mois. Soit hasard, soit adresse, il échappa aux sanglantes exécutions de l'époque. On assure qu'étant à la Conciergerie, Fouquier-Tinville ne l'envoya point à l'échafaud parce que, disait-il, « il empêcha les autres de crier. »

L'archevêque de Paris, monseigneur de Juigné, alors émigré, lui donna le pouvoir de grand-vicaire du diocèse de Paris que l'abbé Émery exerça jusqu'au 18 fructidor 4 septembre 1797). L'abbé Émery reparut avec le Consulat, rejeta d'abord le concordat ; mais en 1802, mis quelque temps en arrestation, il crut devoir céder aux circonstances, et reprendre son rang dans le clergé de Paris. Saint-Sulpice n'existant plus depuis la Révolution, il rassembla plusieurs jeunes ecclésiastiques, établit un séminaire à Paris, et reforma sa congrégation. Il fut nommé par Napoléon, un des conseillers de l'Université ; il ne conserva pas longtemps ces fonctions. En 1809, dans une Commission instituée à l'effet de pourvoir aux besoins de l'Église, il se montra opposé aux vues du pouvoir; une seconde Commission dont il faisait également partie « le trouva aussi ferme qu'il s'était montré d'abord. Sa contenance ne se démentit point même en présence de Napoléon qui l'avait fait appeler aux Tuileries. » L'abbé Émery mourut à Issy, près de Paris, le 28 avril 1811 dans la maison de retraite du séminaire.

Cette faveur déclarée fit beaucoup de bruit aux Tuileries, mais la volonté connue de Bonaparte en enchaînait l'expression, et on se contentait de murmurer tout bas que Bonaparte faisait pour le nom de M. de Chateaubriand, ce qu'il ne faisait en effet qu'à cause de son talent. Ce fut pendant la durée de cette faveur que M. de Chateaubriand dédia au Premier Consul la seconde édition du *Génie du Christianisme*.

M. de Chateaubriand revint ensuite en France pour se préparer à remplir sa nouvelle mission. Après quelques mois de séjour à Paris, le moment de son départ étant arrivé, il se rendit un matin dans le cabinet du Premier Consul, pour prendre congé de lui avant d'aller remplir sa mission. Par un bizarre effet du hasard, c'était dans la fatale matinée du 21 mars, ainsi il n'y avait que quatre heures que le duc d'Enghien avait été fusillé. Je n'ai pas besoin de dire que M. de Chateaubriand ignorait cet horrible événement ; cependant, en revenant de chez le Premier Consul, il dit à ses amis, et je crois me rappeler que je tiens cette circonstance de M. de Fontanes, qu'il avait remarqué sur le visage du Premier Consul une grande altération et quelque chose de sinistre dans son regard. Bonaparte vit son nouveau ministre dans la foule, eut l'air de s'approcher plusieurs fois de lui comme pour lui parler, puis il lui tourna le dos brusquement et ne revint plus de son côté. Quelques heures après que M. de Chateaubriand eut fait part de ses observations à deux ou trois de ses amis, les criеurs publics lui révélèrent la cause d'une agitation que, malgré toute la force de son caractère et son empire inouï sur lui-même, Bonaparte n'avait pu dissimuler.

M. de Chateaubriand envoya sa démission de ministre plénipotentiaire dans le Valais. Ses amis furent plusieurs jours dans les plus vives alarmes ; ils venaient tous les matins de bonne heure s'informer s'il n'avait pas été enlevé pendant la nuit. Leurs craintes pouvaient n'être que très fondées. Je sais bien que pour moi qui connaissais Bonaparte, j'ai été dans le temps extrêmement surpris qu'il n'ait pas donné de suite fâcheuse à la colère qu'il manifesta en recevant la démission de l'homme qui lui avait dédié son ouvrage ; franchement il y avait tout à redouter, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'Élisa parvint à conjurer un orage dont l'éclat aurait été terrible dans le premier moment. De ce moment, commença entre Bonaparte et M. de Chateaubriand un état d'hostilité qui ne s'est terminé qu'à la Restauration.

Je me persuade, d'après la connaissance que j'ai du caractère de Bonaparte, que le premier feu de sa colère calmé, et bien qu'il conservât d'implacables ressentiments contre un émigré qui osait châtier sa conduite d'une manière aussi positive, aussi solennelle, ce qui fut une cause de haine fut en même temps une cause d'estime. L'animosité de Bonaparte était, j'en conviens, très naturelle, car il ne pouvait se faire illusion sur la véritable signification d'une démission donnée dans une telle circonstance ; elle disait clairement : « Vous avez commis un crime, et je ne veux plus servir votre gouvernement souillé du sang d'un Bourbon ! » Je conçois donc que Bonaparte n'ait jamais pu pardonner au seul homme qui ait osé lui donner une pareille leçon au milieu de sa toute-puissance ; mais ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le faire remarquer, les sentiments de Bonaparte et

son jugement n'avaient rien à faire ensemble; j'en trouve une nouvelle preuve dans le passage suivant qu'il dicta à M. de Montholon à Sainte-Hélène:

Si, dit-il, en 1814 et en 1815, la confiance royale n'avait point été placée dans les hommes dont l'âme était détrempée par des circonstances trop fortes, ou qui, renégats à leur patrie, ne voient de salut et de gloire pour le trône de leur maître, que dans le joug de la Sainte-Alliance; si le duc de Richelieu, dont l'ambition fut de délivrer son pays de la présence des bayonnettes étrangères, si Chateaubriand, qui venait de rendre à Gand d'éminents services, avait eu la direction des affaires, la France serait sortie puissante et redoutée, de ces deux grandes crises nationales.

Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré, ses ouvrages l'attestent; son style n'est pas celui de Racine, c'est celui du prophète. Il n'y a que lui au monde, qui ait pu dire impunément à la Chambre des Pairs, que la redingote et le chapeau de Napoléon, placés au bout d'un bâton sur la côte de Brest, feraient courir l'Europe aux armes. Si jamais il arrive au timon des affaires, il est possible que Chateaubriand s'égare; tant d'autres y ont trouvé leur perte! Mais, ce qui est certain, c'est que tout ce qui est grand et national doit convenir à son génie, et qu'il eût repoussé avec indignation ces actes infamants de l'administration d'alors(1).

J'aurai occasion de parler encore, dans la suite de mes *Mémoires*, du grand écrivain et de l'homme d'État qui venait de donner un si grand exemple de courage, et qui, malheureusement n'eut pas d'imitateurs. Quant à présent voilà tout ce que je sais des relations de M. de Chateaubriand avec Bonaparte jusqu'à l'époque dont je m'occupe.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, par M. de Montholon, tome* IV, *page 248. (Note de la première édition.)*

CHAPITRE XXIII.

Conséquences de la mort du duc d'Enghien. — Changement d'esprit dans les provinces. — Les habitants des châteaux. — Pensée de Bonaparte sur la vie de château. — La famille Boulat du Colombier. — Pas rétrograde dans l'opinion. — Effet produit à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, par la mort du duc d'Enghien. — Paroles remarquables de M. Pitt. — Silence forcé de Vienne et de Berlin. — La solidarité de sang et de race. — Triste position des rois d'Espagne et de Naples. — Les insignes de la Toison-d'Or renvoyés. — Lettre de Louis XVIII. — Singulière anomalie. — Bonaparte et Charlemagne. — Moreau complice sans l'être. — Le secret de Pichegru vendu par un ami. — Fausses clés et arrestation nocturne. — Le commissaire Comminges. — Violence et résistance. — Beau trait de Pichegru. — Son ancien aide de camp et un portrait.

Les conséquences immédiates de la mort du duc d'Enghien ne se bornèrent pas à la consternation générale dont ce coup d'État frappa la capitale. La nouvelle de cet attentat se répandit avec rapidité dans les provinces et dans les pays étrangers, et partout elle porta la consternation et la douleur. Une classe tout entière de la société, la plus influente dans les départements, ce que l'on appelle les habitants des châteaux, qui formaient, si je puis ainsi parler, le faubourg Saint-Germain de la province, en fut atterrée. L'opinion des châteaux n'avait pas été jusque-là défavorable au Premier Consul, c'était sur eux surtout que s'était appesantie la rigueur de la loi des otages, et à

l'exception de quelques familles habituées à se croire dans le monde ce qu'elles étaient dans un rayon de deux lieues, c'est-à-dire d'illustres personnages, tous les gens sages de la province, même en conservant un attachement sincère à l'ancien ordre de choses, avaient vu avec satisfaction le gouvernement consulaire substitué au gouvernement directorial et étaient sans inimitié pour la personne du Premier Consul. Dans les châteaux, plus que partout ailleurs, on a toujours formé de belles utopies sur la direction à donner aux affaires publiques et censuré les actes du gouvernement. Tout le monde sait, en effet, qu'il n'était pas en France, à cette époque, un manoir anciennement surmonté de deux girouettes qui n'eût son grand politique, et où l'on n'agitât la question de savoir si le Premier Consul jouerait le rôle de Cromwell ou le rôle de Monck. Dans ces innocentes controverses, on commentait aussi le peu de nouvelles qu'il était permis aux journaux de publier, et une lettre confidentielle de Paris y servait quelquefois d'aliment à la conversation pendant plus d'une semaine. Pendant que j'étais auprès de Bonaparte, il m'avait souvent parlé de la vie de château, qu'il regardait comme la plus heureuse pour les hommes doués d'une aisance raisonnable et exempts d'ambition. Il avait pu connaître et apprécier cette manière de vivre, car bien souvent il m'a dit que le temps de sa vie dont il se souvenait avec le plus de plaisir était celui qu'il avait passé aux environs de Valence, dans un château appartenant à la famille Boulat du Colombier. Il mettait beaucoup de prix à l'opinion des châteaux, parce qu'il avait été témoin de l'influence morale que leurs habitants exerçaient dans le voisinage ; il était parvenu à se la concilier en grande partie, mais la nouvelle de la

mort du duc d'Enghien lui aliéna les esprits encore chancelants et ceux mêmes qui s'étaient déjà prononcés en sa faveur. C'était un acte de tyrannie qui désenchantait sur ce que l'on pouvait espérer de son gouvernement, et cette mort réveillait douloureusement des affections qui n'étaient qu'assoupies ; ceux mêmes pour qui cet événement était presque indifférent ne s'en montrèrent pas moins consternés, car il est de certaines idées aristocratiques qui ont toujours été de bon ton dans un certain monde. Ainsi, par des causes diverses, on peut assurer que cet attentat fit faire à Bonaparte un pas rétrograde immense dans l'opinion de toute la France.

Les conséquences n'en furent pas moins grandes et pouvaient en être fatales dans les Cours étrangères. Napoléon a dit à Saint-Hélène, en parlant de la mort de Murat, que c'était un précédent funeste qu'un roi fusillé ; on vit dès lors, notamment à Vienne et à Berlin, et aussi à Saint-Pétersbourg, un précédent funeste dans la violation du territoire de Bade, dans l'enlèvement du duc d'Enghien et dans sa mort tragique. J'ai su d'une manière positive et qui ne me permet aucun doute sur l'exactitude de ce que j'avance, que, du jour où l'empereur Alexandre en fut informé, l'Angleterre put concevoir l'espoir fondé de renouer une nouvelle coalition contre la France ; Alexandre en témoigna hautement son indignation. J'ai su avec la même certitude qu'en apprenant la mort du prince français, M. Pitt dit à quelqu'un : « Bonaparte vient de se faire plus de mal que nous ne lui en avons fait depuis la dernière déclaration de guerre. » M. Pitt n'était pas un homme à s'apitoyer sur la mort de qui que ce fût, mais il savait comprendre et saisir tous les avantages que pouvait lui donner une aussi grande

faute politique, commise par le plus grand ennemi de l'Angleterre. Dans tous les journaux de la Trésorerie à Londres, on ne désigna longtemps Bonaparte que sous la dénomination d'assassin du duc d'Enghien. C'était en même temps un puissant véhicule donné aux émigrés de l'extérieur pour susciter partout des ennemis au Premier Consul, lorsque surtout ils voyaient leurs amis, Georges et ses coaccusés, déjà emprisonnés et non encore jugés.

La politique stationnaire du Cabinet de Vienne ne lui permit pas de manifester son indignation par des remontrances, ni par aucun acte extérieur; à Berlin, le voisinage des troupes françaises dans le Hanovre força également de renfermer l'expression de la douleur qu'y causa la mort du duc d'Enghien dans le cabinet du roi, et surtout dans le cabinet de la reine de Prusse; mais il est certain que cette mort changea presque partout les dispositions des souverains envers le Premier Consul, et que, si elle ne causa pas, au moins elle hâta le succès des négociations que l'Angleterre entretenait sous main avec l'Autriche et la Prusse. Il n'était pas un prince d'Allemagne qui ne fût frappé de l'injure faite au grand-duc de Bade par la violation de son territoire, et partout la mort d'un prince de sang royal dut irriter cette espèce de solidarité de sang et de race qu'avaient jusque-là affectée les têtes couronnées et les familles princières de l'Europe; car c'était une injure faite à tous les souverains. L'injure, il est vrai, fut plus vive pour les rois de Naples et d'Espagne que pour les autres Maisons régnantes; c'était leur sang qui venait d'être répandu; mais que pouvaient faire ces rois, pour ainsi dire enchaînés et bâillonnés sur leurs trônes par la force du chef du gouvernement français? Souffrir beau-

coup, sans doute, mais se taire. Ils gardèrent donc un silence forcé, et Louis XVIII, plus roi, quoique sans sujets, que les rois de sa famille ne l'étaient alors, écrivit au roi d'Espagne une lettre qui mérite d'être conservée par l'histoire comme un monument de noblesse et de dignité.

Dès que Louis XVIII eut appris la mort du duc d'Enghien, mort qui remplit de deuil tous ceux qui l'entouraient, il renvoya au roi d'Espagne les insignes de l'Ordre de la Toison-d'Or et s'exprima ainsi dans sa lettre de renvoi :

Sire, Monsieur et cher cousin,

C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'Ordre de la Toison-d'Or, que Sa Majesté votre père, de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

La religion peut m'engager à pardonner à un assassin ; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.

Dans le siècle présent, il est plus glorieux de mériter un sceptre que de le porter.

La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil ; mais jamais ni mes contemporains ni la postérité ne pourront dire que dans le temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper jusqu'au dernier soupir le trône de mes ancêtres. Louis.

Quelques copies de la lettre que l'on vient de lire circulèrent dans Paris, d'après un exemplaire envoyé à l'abbé de Montesquiou. J'en pris moi-même une copie, ne pensant pas alors que dix ans plus tard il serait permis de la publier ; car bien que je n'aie jamais douté qu'en relevant le trône de France, Bonaparte travaillât pour les Bourbons, j'étais loin de

croire qu'un concours de circonstances si rapprochées l'en ferait descendre avant sa mort.

La mort du duc d'Enghien fut, comme je l'ai dit, un horrible épisode jeté dans le cours du grand procès qui s'instruisait alors, et dont le jugement suivit de près l'avènement de Bonaparte à l'Empire ; et ce ne fut pas une des anomalies les moins frappantes de l'époque, que de voir le jugement qui condamnait des entreprises coupables contre la République, rendu au nom de l'Empereur qui venait de la détruire si évidemment, malgré la subtilité à l'aide de laquelle il se déclara d'abord Empereur de la République avant de se proclamer plus tard Empereur des Français. Réellement, quand on laisse de côté les moyens, on ne peut trop admirer le génie de Bonaparte, sa ténacité à marcher vers son but, et cet adroit mélange de souplesse et d'audace qui lui fit tantôt brusquer la fortune, tantôt tourner les difficultés insurmontables pour arriver, non pas au trône de Louis XVI, mais au trône réédifié de Charlemagne. Puisque j'ai prononcé le nom de Charlemagne, je me permettrai une courte réflexion sur les analogies que l'on a voulu établir entre ce grand homme et Bonaparte, dont je suis loin de nier la grandeur. Selon moi, il existe entre eux une différence immense : Charlemagne fut réellement supérieur à son siècle qu'il s'efforça d'associer à sa gloire en le poussant au-devant des lumières, tandis que Bonaparte fut supérieur, non pas à son siècle dont il voulut accaparer la gloire, mais seulement aux hommes de son siècle, ce qui est bien différent. Il faut cependant convenir d'une chose, c'est que Charlemagne eut sur Napoléon l'avantage de trouver une couronne tout usurpée par son père.

Mais je n'ai point à raisonner sur l'histoire ; j'ai

seulement à raconter ce que j'ai su dans le temps et ce que, depuis, j'ai pu apprendre de vrai sur les phases diverses du procès de Georges, de Pichegru, de Moreau et d'autres accusés, procès dont, comme on le verra, j'ai suivi tous les débats. J'ai, ainsi que je crois l'avoir déjà dit, la conviction et la preuve que Moreau ne conspira pas, mais je conçois, je l'avoue, que le Premier Consul ait pu croire qu'il conspirait ; je conçois également que les véritables conspirateurs aient cru que Moreau était leur complice et leur chef, car le but des machinations de la police fut de donner un fondement à ces croyances qui importaient au succès de ses tentatives.

On a vu comment Moreau avait été arrêté, le lendemain des déclarations de Bouvet de Lozier ; Pichegru le fut par suite de la plus infâme trahison dont un homme puisse se rendre coupable. La police officielle était enfin informée de sa présence à Paris, mais elle ignorait le lieu de sa retraite, tous les agents faisaient d'inutiles efforts pour le découvrir, quand un ancien ami, celui-là même qui lui avait donné son dernier asile, s'en vint offrir de le livrer pour une somme de cent mille écus. Cet homme infâme donna une description exacte de la chambre que Pichegru occupait, rue de Chabanais, et à l'aide de ces renseignements le commissaire de police, Comminges, se rendit pendant la nuit accompagné d'hommes déterminés et vigoureux, au domicile indiqué. On avait jugé toutes ces précautions nécessaires parce qu'on n'ignorait pas que Pichegru était doué d'une force prodigieuse, et que l'on savait en outre, qu'entouré de moyens de défense, il ne se laisserait pas prendre sans une vive résistance. On s'introduisit dans sa chambre à l'aide de fausses clefs que celui qui le vendait avait eu la

lâcheté de faire faire lui-même ; on le trouva endormi. Une lumière était allumée sur sa table de nuit. L'escouade dirigée par Comminges renversa la table pour éteindre la lumière et se jeta sur le général qui se débattit en criant de toutes ses forces, et à tel point qu'il fallut le lier. Ce fut dans cet état que le vainqueur de la Hollande fut conduit au Temple, d'où il ne devait plus sortir vivant (1).

Pichegru était loin, j'en dois convenir, d'inspirer le même intérêt que Moreau. On ne lui pardonnait pas, surtout dans l'armée, ses anciennes négociations avec le prince de Condé, avant le 18 Fructidor. Cependant je sais de lui, pendant son séjour à Paris, un trait qui, selon moi, l'honore beaucoup. Pichegru avait eu pour aide de camp un fils de M. Lagrenée, ancien directeur de l'Académie de France à Rome : ce jeune homme, parvenu au grade de capitaine, avait donné sa démission lors de la condamnation de son général

(1) La lumière ne fut point éteinte, Pichegru, éveillé en sursaut, voulut saisir ses pistolets et ne put y parvenir. Il se débattit avec fureur, blessa un gendarme d'un coup de pied dans la poitrine, fut à son tour blessé d'un coup de pointe vers le genou. Épuisé bientôt par sa vive résistance, il fut lié, garrotté au milieu des hurlements qu'il ne cessa de faire entendre, et conduit nu, non au Temple, mais dans la rue des Saints-Pères. Il fut déposé en cet état dans le cabinet de M. Réal, continua ses cris et ses imprécations jusqu'à ce qu'enfin rendu de fureur et de fatigue, il consentit, toujours étendu sur le parquet, à répondre aux questions qui lui furent adressées. (*Les Erreurs de Bourrienne*, t. 2, p. 85.)

« Il n'est pas vrai que ce soit un de ses amis qui l'a livré. C'est un habitué de la Bourse, nommé Blanc et non Leblanc, qui, après avoir consenti à le recevoir chez lui, courut le vendre à Murat. Ce misérable, tout bardé de papiers de franc-maçon, demanda 100,000 francs ; ils lui furent comptés, mais il eut la frénésie de solliciter la décoration, il reçut l'ordre de quitter Paris. Il se dirigea sur Hambourg, où, quoi qu'en dise le ministre de France près les villes hanséatiques, il ne s'établit point. Le prix du sang lui était devenu à charge ; il porta sa honte ailleurs. » (D. L.).

à la déportation, et repris les pinceaux qu'il avait abandonnés pour les armes. Pichegru, pendant qu'il se cachait à Paris, alla voir son ancien aide de camp, qui voulut absolument lui donner un asile. Pichegru refusa obstinément d'accepter l'offre de M. Lagrenée, ne voulant pas risquer de compromettre un homme qui lui avait déjà donné une si forte preuve d'attachement en refusant de servir après sa disgrâce. Je dois la connaissance de ce fait à un hasard assez singulier : précisément vers cette époque, M^me^ de Bourrienne, désirant faire faire le portrait d'un de nos enfants, s'adressa à M. Lagrenée qu'on lui avait recommandé, et qui lui raconta les détails qu'on vient de voir.

CHAPITRE XXIV

Pichegru élève de Brienne et répétiteur de Bonaparte. — Une sœur de charité et les Minimes. — Les deux officiers d'artillerie. — L'aspect d'une prison. — Les délits politiques. — Ma visite chez Réal. — Permission de voir M. Carbonnet à Sainte-Pélagie. — Le prix de la liberté de M. Carbonnet. — Loyauté de M. de Barbé-Marbois. — Précieux rapprochement de dates. — L'intérieur du Temple. — Absurdité de la dénomination de *brigands*. — MM. de Polignac et M. de Rivière. — Suspension du jury. — Sénatus-Consulte complaisant. — Précautions accusatrices. — M. de Montgaillard et les pamphlets. — Opinion générale favorable à Moreau. — Influence du nom de Moreau exploitée. — Fermeté de Pichegru.

Ce fut dans la nuit du 22 au 23 de février, qu'eut lieu l'arrestation de Pichegru, comme je l'ai raconté dans le chapitre précédent ; le traître ami qui le livra était un nommé Leblanc, qui alla s'établir à Hambourg avec le fruit de sa trahison. J'avais entièrement perdu de vue Pichegru depuis notre sortie de Brienne, car Pichegru avait aussi été élevé dans cette maison ; mais plus âgé que nous, il était déjà répétiteur quand nous n'étions encore qu'écoliers, et je me rappelle très bien que ce fut lui qui fit répéter à Bonaparte les quatre premières règles d'arithmétique.

Pichegru appartenait à une famille de cultivateurs de la Franche-Comté. Il avait un parent Minime dans son pays. Les Minimes, chargés de l'éducation des élèves de l'École militaire de Brienne, étant fort pau-

vres, et leur pauvreté ne leur permettant pas d'attirer beaucoup de sujets parmi eux, ils s'adressèrent aux Minimes de la Franche-Comté. Ce fut alors que le parent de Pichegru se rendit avec quelques autres à Brienne, emmenant avec lui une tante de Pichegru, qui était sœur de la Charité, et à laquelle fut confié le soin de l'infirmerie. Chargée de son neveu, cette bonne sœur l'emmena avec elle à Brienne, où il reçut une éducation gratuite. Dès que son âge le permit, Pichegru devint maître de quartier et répétiteur ; toute son ambition se bornait à se faire Minime ; il en fut dissuadé par le père, qui lui servait de protecteur, et suivit la carrière militaire. Il y a encore cela de remarquable dans la jeunesse de Pichegru, que, bien qu'il eût plusieurs années de plus que Bonaparte, ils furent tous deux nommés presque en même temps lieutenants d'artillerie. Quelle différence dans leur destinée ! tandis que l'un s'apprêtait à monter sur un trône, l'autre était au secret dans un cachot du Temple.

L'aspect d'une prison m'a toujours inspiré une émotion pénible. Pour pénétrer de sang-froid dans l'intérieur de ces lieux de douleur, il faut être doué, ou d'une grande dureté d'âme, ou d'une profonde philosophie, lorsque surtout il ne s'agit pas de malfaiteurs ordinaires, mais de ceux que l'on nomme criminels d'État, et dont tout le crime consiste à avoir échoué dans leur entreprise. J'ai dit assez, en parlant de la police, ce que je pensais des délits politiques ; mais l'horreur que la plupart des arrestations auxquelles ils donnent lieu m'inspire, me revient tout entière quand je pense aux hommes que renfermaient le Temple, la Force et Sainte-Pélagie, pendant le temps qui s'écoula entre l'arrestation de tous ceux que l'on soupçonnait de complicité avec Georges et leur jugement. Je n'eus

point de motifs pour entrer au Temple ni à la Force, quoique j'aie eu alors des détails circonstanciés sur ce qui se passa, surtout dans la première de ces deux prisons ; mais j'allai fort souvent à Sainte-Pélagie où, comme je crois l'avoir dit, on avait enfermé M. Carbonnet. Dès que je sus où on l'avait conduit, j'allai trouver Réal pour lui demander un laissez-passer. Réal me fit quelques représentations obligeantes sur l'imprudence de ma démarche, surtout à cause de ma position à l'égard du Premier Consul; mais, comme je ne connais pas de considérations qui doivent empêcher de porter des consolations à un ami malheureux, j'insistai, et Réal leva toutes les difficultés. M. Carbonnet était au secret, où il resta pendant environ deux mois ; on lui fit subir plusieurs interrogatoires, mais ces interrogatoires ne conduisirent à aucun résultat; et, malgré la bonne volonté qu'on en avait, à cause de son intimité connue avec le général Moreau, il fallut reconnaître l'impossibilité de le faire figurer au procès. J'allai constamment le voir tous les deux jours pendant sa détention, de sorte qu'il ne fut jamais sans lettres et sans nouvelles de sa famille, et qu'il fut tenu au courant de ce qui se passait au dehors.

Quoique ce soit un peu anticiper sur la marche des événements, je dirai ici à quelles conditions M. Carbonnet recouvra sa liberté, quand Moreau eut quitté la France ; c'est un trait caractéristique des mœurs politiques du commencement de l'Empire. M. Carbonnet allait donc sortir de prison, mais avant qu'il en sortît, on exigea de lui qu'il s'arrangeât avec le Trésor d'une garantie qu'il avait donnée pour des mandats sur les départements. Quoique la négociation en eût été autorisée par le Trésor, et qu'elle eût été faite au cours de la place, on stipula, comme condition de

sa mise en liberté, qu'il rapporterait la différence en perte qui était résultée de cette négociation. On porta cette différence à 120,000 francs, et je dois ajouter qu'en cette circonstance, M. Carbonnet eut beaucoup à se louer de M. Barbé-Marbois, ministre du Trésor à cette époque. Sans la loyauté, sans la fermeté du ministre, M. Carbonnet aurait infailliblement été contraint à payer une somme beaucoup plus forte, et comme il était fort riche, il se trouva encore trop heureux d'en être quitte, malgré sa complète innocence, pour quelques mois d'emprisonnement et pour de l'argent. On verra plus tard ce que j'appris à la police, lorsque je l'y accompagnai, le jour de sa sortie de prison, pour réclamer les malles où ses papiers étaient renfermés.

Le Temple était plus que Sainte-Pélagie un lieu de désolation, non pas pour ceux qui y étaient enfermés, car aucune de ces grandes victimes des machinations de la police secrète ne montra un instant de la faiblesse, à l'exception de Bouvet de Lozier, qui connaissait cette faiblesse, et voulut la prévenir par la mort. Mais le public avait les yeux incessamment ouverts sur la prison où était Moreau. J'ai dit comment Pichegru y fut amené dans la nuit du 22 au 23 février ; ce ne fut que quinze jours après, que Georges fût arrêté et y fut conduit. La date de l'arrestation de Georges est une date précieuse, puisqu'elle est du 9 mars, et se rapporte par conséquent à la veille du jour où s'assembla le Conseil dans lequel Bonaparte décida du sort du duc d'Enghien, c'est-à-dire lorsque tous ceux qui avaient été désignés comme fauteurs de la conspiration étaient entre les mains du gouvernement ; et certes, à cette époque, il n'y avait

plus aucun moyen de prendre pour prétexte la présence à Paris d'un être mystérieux.

Chaque jour Réal ou Desmarets, et quelquefois tous les deux, se rendaient au Temple pour faire subir des interrogatoires aux prisonniers. C'était en vain que la police, pour attirer sur ces derniers l'animadversion publique, en avait fait placarder des listes dans tout Paris, même avant qu'ils fussent arrêtés. Sur ces listes ils étaient signalés sous la dénomination de brigands, et parmi ces brigands, le nom du général Moreau figurait le premier; absurdité sans égale, et qui conduisait au but contraire à celui qu'on se proposait d'atteindre, car, comme personne ne pouvait voir un brigand dans un général qui était l'objet de l'estime publique, on en concluait que ceux dont les noms figuraient avec le sien n'étaient pas plus des brigands que lui. Tout le monde s'intéressait aussi à M. de Polignac et à M. de Rivière, et il était difficile de voir en eux des brigands. Quelle sottise encore que cette dénomination à l'égard de Georges! lui que le Premier Consul avait reçu en audience particulière, et dont il avait tâché par des offres brillantes d'ébranler la fidélité à la cause qu'il avait embrassée! De quelque manière que j'envisage cette grande affaire du commencement de 1804, soit que je l'examine dans son ensemble, soit que j'en isole des scènes, je n'y puis voir aujourd'hui, comme je n'y vis alors, qu'un tissu d'horreurs et d'absurdités.

Que dire actuellement de la suspension subite de la législation encore en vigueur au moment où la police secrète permit à la police officielle de découvrir la conspiration? Pour moi, j'étais profondément affligé de voir Bonaparte s'élancer avec tant de rapidité dans les voies de l'arbitraire; et, qu'était-ce autre chose

que de l'arbitraire, que la suspension du jury pendant deux ans, et cela à l'aide d'un Sénatus-Consulte complaisant, rendu douze jours après l'arrestation de Moreau ? Et encore cette suspension ne s'appliquait-elle qu'à un cas réservé ; le jury continuait son office, excepté pour le jugement des crimes d'attentat contre la personne du Premier Consul. Ainsi, si l'on eût attenté aux jours du second et du troisième consuls, le jury aurait jugé, mais pour le Premier Consul il fallait un tribunal spécial, c'est-à-dire un tribunal dont les sentences fussent des arrêts de mort. Autant aurait valu rétablir le crime de lèse-majesté ! Le Sénatus-Consulte dont je viens de parler reçut dès le lendemain son développement par une loi qui assimilait à Georges ou à ses complices eux-mêmes, toutes les personnes qui leur auraient donné un asile, et les rendait passibles des mêmes peines, législation digne du code noir. Tant de précautions pour arriver à la condamnation des accusés, n'étaient-elles pas, d'ailleurs, des précautions accusatrices contre ceux qui y avaient recours, et ne signifiaient-elles pas, pour quiconque savait démêler la vérité dans ce dédale de subterfuges, que l'on n'était pas assez sûr de la culpabilité des accusés, pour oser laisser à la justice son cours ordinaire ?

L'opinion générale se prononça en faveur de Moreau, et tout le monde fut indigné de le voir qualifié de brigand ; bien loin de voir en lui un coupable, on n'y vit qu'une victime désignée, parce que la réputation de Moreau gênait encore Bonaparte, et que c'était toujours lui qu'on mettait en avant comme capable de s'opposer à l'accomplissement de ses vues ambitieuses. Tout le crime de Moreau était d'avoir beaucoup de partisans parmi ceux qui croyaient encore au fantôme de la République, et ce crime était impardon-

nable aux yeux du Premier Consul, qui, depuis deux ans, agissait en maître souverain des destinées de la France. A combien de moyens n'eût-on pas recours pour fausser l'opinion sur Moreau ? La police fit publier des pamphlets de toute nature, et le comte de Montgaillard fut appelé de Lyon pour rédiger un libelle contre Moreau, Pichegru et les princes français en exil. Mais rien de cela ne produisit, relativement à Moreau, l'effet qu'on en attendait, et l'on verra combien les débats le rehaussèrent encore dans l'opinion, malgré la condamnation qui en fut la suite.

Moreau, dont on connaît le caractère faible, s'était, à la vérité, laissé circonvenir par quelques intrigants qui cherchaient à exploiter l'influence de son nom ; mais il était tellement opposé au rétablissement de l'ancienne monarchie, qu'il avait fait répondre à un de ces agents : « Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons, un essai semblable ne réussirait pas. Si Pichegru fait agir dans un autre sens, et, en ce cas, je lui ai dit qu'il faudrait que les consuls et le gouverneur de Paris disparussent, je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir l'autorité, je m'en servirai aussitôt pour mettre son monde à couvert, en suite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra de faire ; mais je ne m'engagerai à rien par écrit. » En admettant comme vraies ces paroles de Moreau, elles prouveraient qu'il était mécontent du gouvernement consulaire, qu'il souhaitait un changement, mais il y a loin d'un vœu conditionnel à une conspiration.

Au moment de l'arrestation de Georges, le Temple devint tellement encombré, que l'on y comptait plus de cent détenus, et que l'on fut obligé de transférer plusieurs prisonniers, choisis parmi les moins com-

promis, dans d'autres prisons. Bonaparte confia alors le commandement supérieur de la garde du Temple au général Savary, dont les gendarmes d'élite renforcèrent cette garde. Les prisonniers n'osaient communiquer entre eux dans la crainte de se compromettre mutuellement, mais tous montraient un courage qui effrayait sur les suites du procès ; ni les offres, ni la crainte des supplices ne purent en effet les amener à des révélations dans le cours de leurs interrogatoires. Pichegru montra particulièrement une fermeté telle, que Réal, sortant un jour de la chambre où il venait de l'interroger, dit à haute voix devant plusieurs personnes : « Quel homme que ce Pichegru ! » On verra dans le chapitre suivant, ce que l'on doit penser de sa mort tragique.

CHAPITRE XXV

Pichegru étranglé dans sa prison. — Promesse de parler et crainte d'entendre. — Projet de quitter Paris. — Opinion du temps. — Valeur de l'instinct populaire. — Erreurs volontaires du duc de Rovigo. — Contradiction. — *Un fait singulier.* — Paroles de Bonaparte à Sainte-Hélène. — Fausse idée sur l'opinion. — Mort nécessaire. — Dernier interrogatoire de Pichegru tenu secret. — Manœuvres de la police. — Débarquement facile et logements préparés. — Examen des déclarations sur la mort de Pichegru. — Propos faussement attribué à Réal. — Culpabilité reconnue et excusée. — Illusions des conjurés. — Questions. — Note importante. — Moreau ignorant les projets de Pichegru. — M. Carbonnet dans la bibliothèque de Moreau. — Roland et Lajolais.

Quarante jours s'étaient écoulés depuis l'arrestation du général Pichegru, lorsque, le 6 avril, au matin, il fut trouvé mort dans la chambre qu'il occupait au Temple. Pichegru avait subi dix interrogatoires (1) ; il

(1) L'auteur des « Observations sur le procès de Pichegru, Georges, etc. », publiées dans *les Erreurs de Bourrienne*, dit qu'il n'y eut que quatre interrogatoires. « L'un eut lieu en présence de nombreux témoins ; c'est une précaution qui fut prise parce qu'on se doutait bien que Pichegru refuserait de signer. Ce fut à l'issue de cet interrogatoire que M. Réal, apercevant un volume d'une vieille traduction de Xénophon sur la table du général, lui demanda s'il désirait avoir des livres. Un seul, répondit Pichegru. — Lequel, lui dit le Conseiller d'État ? Des voyages ? — Oh ! non, répliqua Pichegru avec un sourire mélancolique, je suis las des voyages. — En ce cas, quel est celui que vous désirez ? — Sénèque. — Sénèque, reprit le préfet, en faisant une allusion que l'interlocuteur saisit parfaitement, mais, général, le joueur ne demande Sénèque qu'après avoir perdu

n'avait fait aucune révélation ; personne n'avait été compromis par ses réponses ; toutes ses déclarations annonçaient qu'il parlerait, mais qu'il parlerait haut et publiquement pendant la solennité des débats. « Lorsque je serai devant les juges, avait-il dit, mon langage sera toujours conforme à la vérité et dans l'intérêt de la patrie. » Quel devait être ce langage ? sans doute on ne voulut pas l'entendre ; et Pichegru aurait tenu sa parole, car il était moins encore un habile général qu'un homme d'un grand caractère, différent en cela de Moreau, soumis à l'influence de sa femme et de sa belle-mère, qui avaient montré des prétentions ridicules chez M^me^ Bonaparte.

Le jour où Réal s'exprima sur Pichegru en présence de témoins, le jour où il prononça l'exclamation que j'ai rapportée, fut le jour de son dernier interrogatoire ; j'ai su depuis, d'une manière certaine, que dans cet interrogatoire, Pichegru, toujours attentif à ne rien dire qui pût être à la charge de ses coaccusés, ne ménagea pas celui qui le poursuivait et qui avait résolu sa mort, et témoigna la ferme résolution de dévoiler aux yeux du public les trames odieuses du complot dans lequel l'avait attiré la police. Il déclara aussi que lui et ses compagnons de captivité n'étaient plus occupés que des moyens de quitter Paris, pour échapper aux pièges qu'on leur tendait de toutes parts, quand ils furent arrêtés. Il déclara encore que tous avaient renoncé au projet de renverser Bonaparte,

la partie, et la partie n'est point... Il ne laissa pas achever la phrase : Ayez la bonté de me faire parvenir un Sénèque. — Français ou latin ? — Pichegru hésita, et se ravisant presque aussitôt : Latin, dit-il, je pourrai l'entendre encore. Le Sénèque fut envoyé et trouvé le lendemain du suicide sur la table de Pichegru. Il était retourné, mais ouvert à l'endroit où Sénèque dit qu'au moment où il faut désespérer de la liberté publique, l'homme probe n'a plus qu'à mourir. » (D. L.)

projet dans lequel ils avaient été entraînés par d'odieuses manœuvres, et j'ai la conviction que ce fut la crainte qu'inspira la manifestation d'une franchise aussi rigide qui hâta la mort de Pichegru. M. Réal, qui vit encore, sait, mieux que qui que ce soit, quelles furent les déclarations de Pichegru, puisqu'il l'interrogea lui-même ; j'ignore s'il lui conviendra, soit aujourd'hui, soit plus tard, de déchirer le voile mystérieux qui recouvre ces événements ; mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il ne démentira rien de ce que j'avance. Il m'est démontré jusqu'à la dernière évidence que Pichegru a été étranglé dans sa prison, et toute idée de suicide me paraît par conséquent inadmissible. Ai-je des preuves positives, matérielles ? non, mais le rapprochement des faits et l'accumulation des probabilités, ne me laissent pas, sur ce tragique événement, les doutes que je voudrais avoir. Il est d'ailleurs un certain instinct populaire qui se trompe rarement, et les personnes qui vivaient alors doivent se rappeler que, non seulement l'opinion fut presque générale sur l'assassinat de Pichegru dans sa prison, mais que cette opinion fut même corroborée par les soins qne l'on prit pour lui donner le change, par l'exposition affectée du corps de Pichegru. Dire spontanément : Je n'ai pas commis tel crime, c'est avouer que l'on peut en être soupçonné.

J'ai lu, comme on peut le croire, avec la plus grande attention tout ce qui a été écrit sur la mort de Pichegru ; et c'est vainement que j'ai cherché l'exacte vérité dans les *Mémoires du duc de Rovigo ;* je n'y ai pas même trouvé de vraisemblance. Comment, par exemple, M. de Rovigo dit-il qu'un officier de son régiment qui était de garde au Temple, vint aux Tuileries, le 6 avril, *à huit heures du matin*, lui annon-

cer la mort de Pichegru, tandis qu'il est notoire que le geôlier n'entra dans la chambre du général qu'*à neuf heures?* Si ce n'est qu'une inadvertance, il faut convenir qu'elle est inexplicable. Comment, encore, en parlant de la mort violente de Pichegru, quelle qu'en ait été la cause, peut-il n'y voir qu'*un fait singulier?* Certes, c'était quelque chose de plus qu'un fait singulier. Au surplus, je ne chercherai, ni à réfuter les assertions de M. de Rovigo, ni à relever ses erreurs, parce qu'elles sont volontaires. Il est trop évident que, doué d'un dévouement posthume, peut-être sans exemple, il n'a fait de ses *Mémoires* qu'un long panégyrique de toutes les actions de Bonaparte. Il en est sans doute de grandes, d'immenses, de généreuses même, qui grandiront dans l'histoire, mais il en est aussi dont il est impossible de l'absoudre, et parmi celles-ci, je range sans hésitation, mais non sans réflexion, la mort de Pichegru. Sur cela, je n'en crois pas plus que sur d'autres points, les déclarations de Bonaparte lui-même à Sainte-Hélène.

Napoléon s'exprime ainsi, parlant à M. de Las Cases de la situation des esprits lors de l'arrestation des accusés :

La crise était des plus fortes; l'opinion publique fermentait, on calomniait la sincérité du Gouvernement sur la conspiration dont il parlait, sur les conspirateurs qu'il dénonçait. Ils étaient au nombre d'environ quarante que le Gouvernement affirmait être dans Paris. On en publia les noms, et le Premier Consul mit son honneur à s'en saisir. Il manda Bessières, et commanda que sa Garde entourât Paris et gardât ses murailles. Pendant six semaines, personne ne sortit plus de Paris, sans des motifs précis et autorisés. Tous les esprits étaient sombres (1);

(1) Ils étaient bien plus sombres après la mort du duc d'Enghien et de Pichegru. (*Note de la première édition.*)

mais chaque matin, le *Moniteur* annonçait la capture d'un, deux ou trois individus mentionnés. L'opinion tourna, elle me revint, et l'indignation croissait à mesure qu'on saisissait des conspirateurs. Il n'en échappa pas un seul, ils furent tous arrêtés.

Je ne révoque point en doute ce qui est rapporté sur la foi d'un homme comme M. de Las Cases ; mais si Bonaparte a dit cela, il faut convenir qu'il s'est fait, jusqu'au dernier moment, d'étranges illusions. L'opinion lui revint, dit-il, et il applique ce retour au moment même où cette opinion, qu'il avait conquise à tant de titres, s'éloigna de lui pour la première fois. Pas un seul des conspirateurs, dit-il encore, ne s'échappa. Je le crois bien, puisque la police secrète savait où ils étaient.

La vérité est que l'opinion ne fut jamais plus opposée au Premier Consul que pendant le procès de Moreau, et qu'elle ne se trompa pas sur la mort de Pichegru, évidemment étranglé au Temple par des agents secrets sur la nature desquels on n'ose élever de présomptions. Les auteurs, les acteurs, les témoins de ces horribles scènes, sont les seuls qui puissent lever les doutes qui pourraient encore exister sur la mort involontaire de Pichegru ; mais il faut bien dire que les antécédents, les croyances générales d'alors, et les vraisemblances, combattent toute idée de suicide de la part de Pichegru. Sa mort était nécessaire : et cette nécessité en fut la véritable cause.

J'ai su par Réal, que Pichegru subit un interrogatoire qui ne fut point publié, par les raisons que l'on va voir. Il ne donnait aucune observation, il déclarait, comme je l'ai déjà dit, qu'il parlerait devant le tribunal, qu'il ne chargerait et ne dénoncerait qui que ce fût, et qu'il dirait toute la vérité. Tout en

manifestant ses sentiments pour le gouvernement des Bourbons, Pichegru dévoilait les manœuvres perfides au moyen desquelles lui et ses coaccusés avaient été entraînés. Il ajoutait que ce qui se passait à Paris leur avait enfin ouvert les yeux. La facilité de trois débarquements successifs, sans que le premier ait donné l'éveil ; les logements marqués d'avance avec soin sur toute la route qu'ils avaient parcourue librement ; la fausseté de toutes les intelligences, et la nullité de toutes les dispositions qu'on leur avait perfidement dit exister à Paris ; leur voyage évidemment protégé par les intrigues d'une police secrète et mystérieuse, et qui n'eût pu, sans cela, échapper à la surveillance de la police officielle ; leurs logements à Paris, plutôt connus d'avance, que recherchés après, tout cela avait porté la lumière dans son esprit. Pichegru ne donna aucune information, ne révéla rien de ce que l'on attendait de lui, ne chargea, ne dénonça personne. Il avait donné tête baissée dans le complot formé.

Voici quelques extraits du procès-verbal de visite du cadavre de Pichegru, du 16 avril 1804 :

« Le cadavre avait autour du cou une cravate de soie noire, dans laquelle était passé un bâton de la longueur d'environ quarante centimètres, et de quatre à cinq centimètres de circonférence ; lequel bâton, faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté par la joue gauche, sur laquelle il reposait par l'un de ses bouts, ce qui avait produit un étranglement suffisant pour donner la mort. »

Plusieurs chirurgiens déclarent, dans le même procès-verbal : « qu'il y avait strangulation ; qu'elle avait été faite à l'aide d'une cravate noire fortement nouée, dans laquelle on avait placé un bâton, etc.

Qu'ils avaient ensuite remarqué que ledit bâton se trouvait reposé, par un de ses bouts, sur la joue gauche, et qu'en le tournant par un mouvement irrégulier, il avait produit sur ladite joue une égratignure transversale d'environ six centi-

mètres, s'étendant de la pommette à la conque de l'oreille gauche. »

Puis, un nommé Sirot, gendarme d'élite, déclare : « qu'étant en faction hors du Temple, près de la chambre de l'ex-général Pichegru, il avait entendu plusieurs fois tousser et cracher dans ladite chambre, et qu'il avait cru s'apercevoir, à la manière de tousser et de cracher, que la personne était affectée d'oppression : mais que n'ayant plus rien entendu, il avait pensé qu'il n'y avait pas de nécessité de réveiller pour prévenir. »

Un sieur Lapointe, qui était de planton à la tour du Temple, déclare : « qu'ayant dormi depuis minuit jusqu'à quatre heures, il n'a rien entendu. »

Fauconnier déclare que « le matin, à sept heures et demie, le citoyen Popon, gardien de service auprès du général Pichegru, était venu l'avertir qu'il venait d'allumer du feu dans la chambre dudit Pichegru, et qu'il était étonné de ne l'avoir entendu ni vu remuer. »

Il a ajouté : « que la clef de la chambre dudit Pichegru avait été emportée par lui à dix heures du soir, après avoir servi à souper au général, et qu'elle était restée dans sa poche jusqu'au moment où il avait été allumer le feu. »

On a, dans le temps, prêté bien maladroitement à Réal ce propos : « Eh bien ! quoiqu'il n'y ait rien de plus évidemment démontré que ce suicide, on aura beau faire, on dira toujours que n'ayant pas pu le convaincre, on l'a étranglé ». Réal n'a pas dit cela.

Je n'ai pas la pensée de justifier ceux qui ont pris part à cette conspiration, tout ce qui excite à une action condamnable doit être repoussé. De quelque part que vienne l'impulsion, le crime n'en est pas moins grand. Mais si cette impulsion a été donnée par une police secrète, si cette police a encouragé des dispositions coupables inspirées par elle, jusqu'à l'explosion qu'il dépendait d'elle d'arrêter quand elle le voudrait ; si elle a flatté habilement, mais lâchement, les inclinations et les espérances d'hommes ennemis

du gouvernement d'alors, l'indignation diminue en raison des moyens employés pour la soulever.

Les conjurés se sont laissé aller à des illusions et à des tentations inspirées par ceux qui voulaient profiter d'un complot vers lequel les malheureux étaient poussés, et qu'on était le maître de déjouer quand on le voudrait. Cela est peu douteux pour ceux qui ont suivi ce procès ; cela sera peut-être évident pour ceux qui en liront les débats avec attention et sans passion, et qui observeront bien la marche de l'affaire depuis son principe jusqu'à sa sanglante fin. L'histoire doit tenir et tiendra compte du débarquement sans obstacles, sur un cutter anglais, de presque tous les accusés, de leur réception à terre par des hommes affidés, de leurs paisibles étapes de ferme en ferme, de leur silencieux séjour à Paris, jusqu'au moment où l'on crut devoir s'assurer de leurs personnes.

Pourquoi, après la mort de Pichegru, avoir gardé le plus profond silence sur son interrogatoire? Pourquoi s'ôte-t-il la vie? Ne courait-il pas la chance d'être acquitté? Et s'il ne l'était pas, ne lui serait-il pas resté, après sa condamnation, assez de temps pour se donner la mort? Pourquoi aurait-il attendu jusques après son dixième interrogatoire, si elle eût été l'effet d'une résolution prise d'avance? Le moyen dont on dit qu'il s'est servi ne pouvait lui échapper s'il venait à être condamné. Une considération d'un autre ordre doit écarter toute idée de suicide, c'est que Pichegru avait conservé les sentiments religieux qu'il avait reçus dans son enfance (1).

1) Voici comment s'exprime l'abbé de Montgaillard dans son Histoire de France, sur la catastrophe de Pichegru : « Il est infiniment vraisemblable que Bonaparte aura voulu prévenir la révélation en

De faux amis avaient déclaré à des hommes aveuglés par la passion, que le Sénat et Moreau comptaient l'un sur l'autre pour opérer un changement. Mais Moreau a déclaré à Pichegru qu'on l'avait trompé, qu'il ne savait rien de ce qui avait provoqué son voyage ; que c'était une folie ; qu'il trouvait impraticable et ridicule le projet tendant à renverser le gouvernement. C'est dans ce sens, comme on le verra, que Moreau a toujours répondu aux questions et aux ouvertures qui lui ont été faites.

M. Carbonnet, ami de la famille Hulot et du général Moreau, était dans la bibliothèque du général le jour où Pichegru vint le voir. Il était accompagné de Rolland et de Lajolais. M. Carbonnet se retira pour les laisser causer ; et lorsqu'ils furent partis, ce fut le général Moreau lui-même qui dit à M. Carbonnet le nom de ces messieurs. Je tiens cette circonstance de M. Carbonnet.

audience publique de quelques circonstances qui lui seraient personnelles, circonstances connues de Pichegru, chef du parti renversé au 18 Fructidor. Leur publicité aurait pu nuire à la popularité dont le grand consul était plus que jamais obligé de s'environner dans la conjoncture décisive de la transformation de sa dignité. Amené devant ses juges, Pichegru eût sans doute hautement démenti une foule de faits énoncés dans des libelles récemment publiés *par ordre*, et dans lesquels sa conduite politique, en 1795, 96 et 97, était artificieusement présentée sous des couleurs défavorables. Un meurtre clandestin va prévenir cette effrayante publicité ; et sa coïncidence avec la catastrophe du duc d'Enghien peut servir à l'explication de cette époque de l'histoire. » (*Note de la première édition.*)

CHAPITRE XXVI

Arrestation de Georges. — Besoin de faire de l'éclat. — Dernier domicile de Georges. — La fille d'une fruitière de la montagne Sainte-Geneviève. — Le paquet de Georges. — Secret rigoureux. — Contrariété que me cause une visite de Louis Bonaparte au Temple. — Sentiments humains de Lauriston. — Réflexion ancienne. — Arrestation des derniers accusés. — Villeneuve et Barco. — Comminges et son escouade. — Coups de pistolet dans une armoire. — Villeneuve blessé. — Ordonnance de police. — Liberté et droits des citoyens. — La rigueur des lois. — Les esclaves et les délateurs. — Calculs à l'égard de Moreau. — Bonaparte et Moreau. — Fin de l'instruction du procès. — Préparatifs de sortie du Temple. — Changement remarquable en Georges. — Allocution de Georges à ses compagnons.

Pendant que l'on suivait l'instruction du procès, depuis que Fouché avait conseillé à Bonaparte de brusquer son avénement à l'Empire, on préparait sous main les voies qui devaient l'y conduire. Avant de parler de cet immense chantage dans la fortune de Napoléon et dans les destinées de la France, il est nécessaire que je revienne à l'époque de l'arrestation de Georges, qui, dans toutes les circonstances de son procès, fit preuve d'un caractère vraiment héroïque. On l'arrêta le 9 mars avec un autre conjuré, nommé, je crois, Léridan. Ce jour-là, vers sept heures du soir, il passait en cabriolet sur la place de l'Odéon, où sans doute l'avait dirigé l'agent de police qui ne le quittait pas. En ne le saisissant pas à son domicile, on voulut

probablement donner à son arrestation plus d'éclat, afin de produire de l'effet sur l'esprit de la multitude. Ce calcul coûta la vie à un homme et faillit la coûter à deux, car Georges, qui ne marchait jamais sans être armé, tua d'abord d'un coup de pistolet l'officier de police qui avait arrêté son cheval, et blessa de la même manière celui qui s'avança le premier pour le saisir dans le cabriolet. On trouva sur lui, outre ses pistolets, un poignard de fabrication anglaise. Il était naturel que, dans sa position, ces armes se trouvassent sur lui, mais on argua de cette circonstance pour répandre dès le lendemain dans le public, par la voie des journaux, que Georges n'avait point hésité à avouer qu'il était depuis plusieurs mois à Paris, où il était venu dans l'intention d'assassiner le Premier Consul. On jugera, lorsque je raconterai ce dont je fus témoin aux débats, ce qu'il faut penser de ce prétendu aveu.

Le dernier asile de Georges avait été chez une fruitière demeurant rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. C'est de chez cette femme, nommée Lemoine, que Georges venait de sortir pour monter dans le cabriolet qui devait le conduire, a-t-on dit dans le temps, chez un nommé Caron, parfumeur. Or, il est difficile de penser qu'un simple effet du hasard ait fait que l'escouade de la police se soit trouvée là à point nommé. La fille de la fruitière portait le paquet de Georges, et c'est au moment où elle se disposait à le mettre dans le cabriolet qu'eut lieu l'arrestation. Georges, voyant qu'on venait pour s'emparer de lui, cria à cette fille de se sauver en toute hâte, craignant sans doute de l'atteindre en tirant sur les agents de police; elle s'enfuit avec le paquet qu'elle porta chez une voisine. La police, comme on peut le croire, fut bientôt sur

les traces de la jeune fille, et l'on apprit que le mari de la voisine chez laquelle elle s'était réfugiée, curieux de voir ce que contenait le paquet, y avait trouvé entre autres objets, un sac contenant un millier de souverains de Hollande, c'est-à-dire pour une valeur de trente-quatre mille francs environ, et le curieux voisin ne put nier qu'il en avait déjà soustrait pour un millier d'écus. Tous ces gens furent arrêtés. Quant à Georges, on le conduisit le soir même au Temple, où il resta jusqu'au moment de sa translation à la Conciergerie, lors du commencement des débats.

Tant que dura l'instruction du procès, Georges fut tenu au secret le plus rigoureux, aussi bien que les autres prisonniers importants. Lors de la catastrophe de Pichegru, les prisonniers en furent informés, et comme aucun d'eux, qui tous connaissaient le général, ne crut au suicide dont on répandit le bruit, on peut concevoir quelle consternation, quelle espèce de terreur cet événement tragique jeta parmi les détenus. J'appris alors, et j'en fus fâché pour Louis Bonaparte, qui était un homme excellent, et, sans aucune comparaison, le meilleur de sa famille, qu'il avait eu la curiosité cruelle de voir Georges dans sa prison, et cela peu de jours après la mort de Pichegru, lorsque l'horrible sensation qu'elle avait produite dans l'intérieur du Temple y était encore dans toute sa vivacité (1). Louis se rendit dans la prison accompagné d'un brillant état-major, et ce fut le général Savary qui lui fit les honneurs de son célèbre pri-

(1) « Je révoque en doute, a dit le roi Joseph, cette visite *cruelle* de Louis, quoique *le meilleur de la famille* ; et quels sont donc les actes de cruauté que M. de Bourrienne peut reprocher à cette famille ? Lorsqu'on accuse, il faut donner des preuves, ou tout au moins énoncer des faits... » (D. L.

sonnier. Quel indigne spectacle ! Georges, au moment où Louis l'alla voir, était couché sur son lit et avait les mains serrées sur le ventre et fortement liées avec des menottes. Lauriston, qui avait accompagné Louis, me conta quelque temps après ces affreux détails, et je dois à la vérité de déclarer aujourd'hui que Lauriston, malgré son dévouement au Premier Consul, ne me cacha pas que cette vue l'avait ému profondément. Je n'en fus pas surpris, car Lauriston n'avait pas l'âme sèche et étrangère aux sentiments de l'humanité, ce que je ne puis malheureusement pas dire de tous les autres aides de camp du Premier Consul. Bonaparte estimait beaucoup Lauriston, et certainement il ne l'aurait pas chargé de certaines missions qui auraient répugné à sa délicatesse.

Je me rappelle une réflexion que je fis alors, et que je gardai pour moi, mais qui n'a pas peu contribué à me convaincre de la présence de la police de Fouché dans les machinations qui préparèrent la conspiration. Georges et quelques autres accusés étaient connus; on les avait vus à Paris avant qu'ils fussent compromis, et il était tout simple que d'après cela on pût donner leur signalement exact. Mais comment, me suis-je demandé, aurait-on pu se procurer le signalement de ceux que personne n'avait jamais vus, si cette police secrète ne les eût connus ? Je ne crois pas qu'il y ait moyen de répondre à cette question où d'en tirer d'autres inductions que celles qui achevèrent ma conviction.

Après l'arrestation de Georges, il restait encore quelques individus désignés comme faisant partie de la conspiration, qui avaient trouvé moyen de se soustraire aux perquisitions de la police; les derniers saisis furent, je crois, Villeneuve, l'un des principaux

affiliés de Georges, et Burban Malabre, qui se faisait appeler Barco (1). Ils ne furent pris que cinq jours après la mort du duc d'Enghien. Le fameux commissaire Comminges, accompagné d'un inspecteur et d'une escouade de gendarmes de la légion d'élite, les trouvèrent enfin chez un nommé Dubuisson, qui demeurait rue Jean-Robert.

Ce Dubuisson et sa femme avaient accordé un asile à plusieurs des principaux proscrits de la police ; MM. de Polignac et M. de Rivière avaient logé chez eux. Quand on vint pour arrêter les deux dernier réfugiés, voulant tenter de les sauver, ils protestèrent que ceux-ci étaient partis le matin ; mais les yeux de la police ayant découvert une cachette pratiquée dans une armoire, et personne ne répondant à ses appels, la gendarmerie d'élite, ayant recours à un de ces moyens que son dévouement lui rendait familiers, tira sur eux deux coups de pistolets ; Villeneuve, que l'on nommait Joyau, fut blessé au bras, ce qui les obligea à se montrer, et on les emmena.

Pour donner une idée de la liberté dont les habitants de Paris jouissaient à cette époque, et pour montrer comment le gouvernement comprenait les droits des citoyens, je citerai un court fragment d'une ordonnance de police, que je retrouve, je ne sais trop comment, parmi mes notes. Il y est dit : « Le préfet de police est instruit que plusieurs citoyens louent à des personnes étrangères à cette ville, sans en faire la déclaration aux commissaires de police de leurs divisions. Ces citoyens sont en contravention formelle

(1) Ici la mémoire de l'auteur n'est pas fidèle, sur un fait bien peu important à la vérité. Après l'arrestation de Villeneuve et de Barco, il restait encore le malheureux Charles d'Hozier qui fut arrêté le dernier. (*Note de l'éditeur de la première édition.*)

aux règlements concernant la police des hôtels garnis, et doivent être poursuivis comme tels, parce que toute location au mois, à l'année même, d'un appartement meublé, est une véritable location en garni, et qu'en principe, aucun propriétaire ou locataire de maison à Paris ne peut même louer un appartement, ni même une seule chambre meublée ou non meublée, à un individu étranger à cette capitale, c'est-à-dire qui n'y est pas domicilié, et qui ne lui justifie pas de sa carte de citoyen, sans en faire dans les vingt-quatre heures sa déclaration au commissaire de police, sous peine d'être poursuivi, suivant toute la rigueur des lois. » Or, on sait quelle était cette rigueur des lois, d'une loi récente et de circonstance ; la même peine à encourir que les accusés auxquels un ami, un parent, un frère aurait donné un asile ! Ainsi, ce peuple français, que dans ses fastueuses proclamations Bonaparte mettait tant d'affectation à flatter du nom de grand, il préludait à en faire un peuple d'esclaves en s'efforçant d'en faire un peuple de délateurs. Que la bonne Joséphine avait raison dans sa haine contre toutes les polices !

Moreau, il est juste de le faire observer, ne fut pas traité au Temple avec la même rigueur que les autres prisonniers ; et il n'eût pas été sans danger de le faire, car même dans sa prison, il ne cessa pas un moment d'être l'objet des hommages et du respect de tous les militaires, sans en excepter ceux auxquels le soin de le garder était commis. Un grand nombre de ces militaires avaient servi sous ses ordres, et se rappelait combien il était aimé dans les armées qu'il avait commandées. Il n'avait pas, comme Bonaparte, ce charme irrésistible qui entraîne, mais un ascendant de modération, de douceur et de justice qui attache.

C'était dans Paris une conviction générale, que si Moreau eût voulu dire un seul mot aux soldats chargés de veiller sur lui, cette garde geôlière fût devenue tout à coup une garde d'honneur prête à exécuter tout ce que lui aurait commandé pour sa sûreté le vainqueur d'Hohenlinden, et peut-être les égards qu'on lui témoignait, peut-être la douceur qu'on lui accordait de voir chaque jour sa femme et son enfant, n'étaient-ils que d'adroits calculs pour le retenir dans les limites de son caractère habituel. D'ailleurs Moreau était si sûr de l'injustice de l'accusation lancée contre lui, qu'il était toujours calme et résigné, et ne voulut pas, par un éclat, irriter la colère d'un ennemi qui se serait trouvé heureux d'avoir de véritables griefs contre lui.

C'est à toutes ces causes réunies que j'ai toujours attribué la résignation et l'espèce d'insouciance que montra Moreau, tant dans sa prison que pendant les débats.

Lorsque l'instruction du procès fut terminée, les prisonniers du Temple eurent la permission de communiquer entre eux, et dans cette insouciance de la vie que donnent la jeunesse, le malheur et le courage réunis, ils s'exerçaient à des jeux qui servent de récréation à l'enfance. La fin de ces jeux, par lesquels ils cherchaient à s'étourdir, arriva en même temps que l'ordre de la translation des prisonniers à la Conciergerie. La fermeté d'aucun d'eux n'en fut abattue, et ils faisaient leurs préparatifs de départ, comme s'il se fût agi d'un voyage ordinaire; et cette constance à toute épreuve fut surtout remarquable dans Georges, car il se fit alors un changement en lui qui fut remarqué de tous ses compagnons de malheur.

Georges avait jusque-là défié la mort avec effron-

terie; s'était moqué de la République, de Bonaparte, de ses agents; enfin il avait en quelque sorte fait voir le cynisme du courage plutôt que cette résignation grave et solennelle qui marqua les derniers moments de Louis XVI et de Malhesherbes. Au moment de quitter le Temple, il cessa momentanément de faire entendre d'amers sarcasmes et de violentes invectives ; je dis momentanément, car on verra lors des débats, que son caractère l'emporta plus d'une fois hors du cercle qu'il parut se tracer en partant pour la Conciergerie. Ayant donc réuni ses compagnons dans la cour du Temple, il les harangua, leur recommandant la prudence, la discrétion; les engagea à ne rien dire qui pût les compromettre les uns les autres. « Quand vous ne vous sentirez pas assez forts en vous-mêmes, leur dit-il, regardez-moi, songez que je suis avec vous; songez que mon sort sera le vôtre; oui, mes chers enfants, nous ne pouvons pas avoir un sort différent, et c'est là ce qui doit nous encourager, ce qui embellit notre position. Soyez donc doux et indulgents les uns envers les autres; redoublez d'égards; que des chances communes donnent une force nouvelle à vos affections. Point de regards en arrière; nous sommes où nous sommes, nous sommes ce que Dieu a voulu que nous soyons; en mourant, faisons des vœux pour que notre patrie arrachée au joug qui pèse sur elle redevienne heureuse sous le sceptre paternel des Bourbons. N'oubliez jamais que cette prison que nous allons quitter est celle d'où Louis XVI ne sortit que pour aller à la mort; que son sublime exemple vous éclaire et vous guide. » Tel fut, sinon le texte précis des paroles que Georges adressa à ses compagnons, au moins leur sens exact; il termina son allocution en disant : « Montrez à tout le monde dans

votre contenance, dans vos discours et sur votre visage, que vous avez beaucoup de ce courage et de cette résolution qui m'ont donné tant de confiance en vous, et qui auraient triomphé des ennemis de notre foi et de notre roi, si nous n'avions pas été si indignement trahis. »

CHAPITRE XXVII.

Adresses et félicitations. — Tarif de l'enthousiasme. — Les frères de Bonaparte. — Paroles du Premier Consul oubliées. — Négociations secrètes avec le Sénat. — Crainte et besoin de la publicité. — Le tribun Curée. — Proposition officielle relative à l'hérédité. — J'assiste à une séance du Tribunat. — Le vœu de l'Assemblée Constituante. — Titres de Bonaparte à la reconnaissance de la France. — Avantages du gouvernement proposé. — Conclusion. — Discours apologétiques. — Cambacérès au Conseil d'État. — Regnaud de Saint-Jean-d'Angély chez Mme de Bonneuil. — Enthousiasme de Regnaud et son caractère. — Séance du Conseil d'État. — Regnaud mis en avant. — Mon opinion sur l'hérédité. — Le trône de Pologne. — Vive opposition de Berlier. — Réplique de Regnaud. — Intervention de Bonaparte. — Votes individuels. — Sept contre vingt. — *Les sujets et mon peuple.*

Depuis longtemps, les agents du gouvernement étaient stylés dans toute la France à demander au Premier Consul d'accorder au peuple ce que le peuple ne demandait pas, mais ce que Bonaparte voulait prendre en ayant l'air de céder au vœu général, le pouvoir souverain sans restrictions, sans limites et sans subterfuge de dénomination. On ne laissa donc point échapper l'occasion de la grande conspiration qui venait d'être découverte et dans laquelle Bonaparte n'avait pas couru un instant de danger, comme lors de la machine infernale; cette occasion, au contraire, fut avidement saisie par toutes les autorités de tout rang, tant civiles qu'ecclésiastiques et mili-

taires, et une nouvelle et abondante pluie d'adresses de félicitations et d'actions de grâces vint inonder les Tuileries, et je crois que c'est à cette époque que le tarif de l'enthousiasme commença à être coté sur les registres de la police. Sachant ce qu'il fallait pour plaire au maître, la plupart des auteurs des adresses ne se bornaient pas à de stériles félicitations; ils insinuaient, plus ou moins adroitement, que l'intérêt de la France exigeait que son glorieux chef se plaçât assez haut pour qu'aucune entreprise nouvelle ne pût l'atteindre; tous enfin semblaient avoir pris pour mot sacramentel la prière adressée au Premier Consul de consolider son œuvre, ce qui voulait dire, pour quiconque n'était pas dépourvu de sens, qu'il était temps que Bonaparte se fît Empereur avec le droit d'hérédité. Ainsi ses frères allaient parvenir à leur but, et comme un grand nombre d'emplois étaient remplis par leurs créatures, Joseph et Lucien étaient en correspondance avec les autorités de toute nature pour stimuler leur zèle, en leur présentant l'appât d'un prompt avancement, d'un titre pompeux, ou d'une fortune brillante qui associerait leur illustration à la fondation du nouvel empire. Ceux qui avaient pris au pied de la lettre les ordres cruels de Bonaparte, ne craignirent point, en cette circonstance, la manifestation de son courroux, en se mettant en opposition avec l'opinion qu'il avait émise au Conseil d'État, lors du Consulat à vie. Il avait dit en effet : « L'hérédité est absurde, inconciliable avec le principe de la souveraineté du peuple et impossible en France. » Cette fois, comme on le voit, on respecta peu les paroles du Premier Consul, et elles n'avaient pourtant qu'un an et demi de date.

Bonaparte, dans cette scène du grand drame dont il

fut le héros, joua son rôle avec sa supériorité accoutumée, ne se montrant à découvert dès l'exposition et laissant à d'autres le soin de préparer le dénouement. Le Sénat eut les honneurs du pas dans la voie des insinuations ; il ne négligea pas, en félicitant le Premier Consul d'avoir échappé aux complots tramés par l'étranger, à ce que l'on était convenu d'appeler officiellement les *poignards de l'Angleterre*, de le conjurer de ne pas différer d'achever son ouvrage. Ce fut six jours après la mort du duc d'Enghien que le Sénat exprima ce premier vœu. Soit que Bonaparte éprouvât des repentirs d'un crime inutile, et qu'il connût le mauvais effet que cette catastrophe avait produit dans l'opinion, soit plutôt qu'il trouvât les termes dont se servait le Sénat un peu vagues, il laissa l'adresse près d'un mois sans réponse et fit, alors seulement, savoir au Sénat qu'il l'invitait à mieux exprimer sa pensée et à la faire connaître tout entière. Ces négociations entre le Sénat et le chef du gouvernement ne furent pas tout de suite publiées; Bonaparte, comme on le sait, ne voulait de publicité que pour ce qui était un résultat; cependant, pour arriver à ce résultat, objet de son ambition, il fallut bien que le projet qu'il mûrissait fût jeté en avant dans le Tribunat auquel appartenait le privilège des initiatives, et ce fut le tribun Curée qui eut l'honneur de proposer le premier, officiellement, la conversion de la république consulaire en empire, et l'élévation de Bonaparte au titre d'Empereur avec les droits d'hérédité.

Curée développa sa proposition au Tribunat dans la séance du 30 avril; j'en avais été prévenu à l'avance par un tribun à la nomination duquel j'avais été assez heureux pour contribuer pendant le temps

de ma faveur, M. Pérée (1), de Granville, et qui me facilita les moyens d'assister à cette mémorable séance dont l'objet devint le texte de toutes les conversations de Paris et bientôt de tout le monde. Curée commença par rappeler tous les maux qui avaient accablé la France sous les gouvernements qui s'étaient succédé depuis l'Assemblée Constituante; il reprocha comme une faute grave à cette assemblée de n'avoir pas changé la dynastie des Bourbons en changeant la forme du gouvernement français; il assurait que jamais aucun prince de cette famille n'aurait consenti franchement à se regarder comme roi des Français, mais qu'il aurait toujours voulu régner sur la France en exerçant un droit de famille et de féodalité. Traçant ensuite le tableau des horreurs de la Convention et des turpitudes du Directoire, il arrivait au 18 Brumaire, qu'il présentait avec raison comme un jour de délivrance; il résumait en même temps tous les titres que la gloire avait dès cette époque accumulés sur la tête du vainqueur de l'Italie et de l'Égypte; puis, passant aux titres nouveaux que Bonaparte s'était acquis à l'admiration et à la reconnaissance de la France depuis qu'il en dirigeait le gouvernement, il faisait voir en lui l'administrateur non moins grand que le guerrier. Curée revenant ensuite à son point de départ, cherchait à persuader à son auditoire que le vœu de l'Assemblée Constituante serait réalisé par l'avènement de Bonaparte au trône, seul moyen, disait-il, de consolider les libertés de la France.

(1) M. Pérée était un homme d'une grande modestie, d'un mérite plus solide que brillant et d'une haute probité; il est mort Maître des comptes vers l'époque de la Restauration. (*Note de la première édition.*)

Ainsi, ajoutait Curée, une barrière éternelle s'opposera au retour des factions qui nous déchirent, et de cette Maison que nous proscrivîmes en 1792 parce qu'elle avait violé nos droits. Ainsi le peuple français sera assuré de conserver sa dignité, son indépendance et son territoire. Ainsi l'armée française sera assurée de conserver un état brillant, des chefs fidèles, des officiers intrépides et les glorieux drapeaux qui l'ont si souvent conduite à la victoire; elle n'aura à redouter ni d'indignes humiliations, ni d'infâmes licenciements, ni d'horribles guerres civiles, et les cendres des défenseurs de la patrie ne seront point exposées, selon une sinistre prédiction, à être jetées au vent.

Hâtons-nous donc de demander l'hérédité de la suprême magistrature; car en votant l'hérédité d'un chef, comme disait Pline à Trajan, nous empêchons le retour d'un maître. Mais en même temps donnons un grand nom à un grand pouvoir; concilions à la suprême magistrature du plus grand peuple du monde le respect d'une dénomination sublime. Choisissons celle qui, en même temps qu'elle donnera l'idée des premières fonctions civiles, rappellera de glorieux souvenirs et ne portera aucune atteinte à la souveraineté du peuple. Je ne vois, pour le chef du pouvoir national, aucun titre plus digne de la splendeur de la nation que le titre d'Empereur. S'il signifie consul victorieux, qui mérita mieux de le porter? quel peuple, quelles armées furent jamais plus dignes que ce titre fût celui de leur chef?

Je demande donc que nous reportions au Sénat un vœu qui est celui de toute la nation, et qui a pour objet :

« 1° Que Napoléon Bonaparte, actuellement Premier Consul, soit déclaré Empereur et, en cette qualité, demeure chargé du gouvernement de la République française;

2° Que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans sa famille;

3° Que celles de nos institutions qui ne sont que tracées soient définitivement arrêtées.

Telle fut la conclusion de la harangue apologétique de Curée; et je vis une foule de tribuns s'empresser de se faire inscrire pour parler et renchérir encore sur ce qu'avait dit l'auteur, ou plutôt *le producteur*

de la proposition si évidemment émanée de celui à qui elle devait retourner en dernière analyse. Ce fut une suite de discours tous plus louangeurs les uns que les autres.

Si l'on pouvait avoir des doutes sur le rôle de complaisance que joua Curée dans cette circonstance, ils tomberaient, ce me semble, devant une seule observation ; c'est que dix jours avant le développement de sa proposition, Bonaparte avait fait discuter secrètement au Conseil d'État la fondation de l'Empire et l'établissement de l'hérédité en faveur de sa famille. J'ai su, par un Conseiller d'État, les détails de ce qui se passa au Conseil, et je crois devoir faire remarquer avec quelle chaleur Cambacérès se mit en avant, tant au Conseil d'État que plus tard au Sénat, pour devenir le sujet dignitaire de celui qui avait été son premier collègue au Consulat.

Vers le milieu du mois d'avril, le Conseil d'État se trouvant assemblé comme pour une séance ordinaire, le Premier Consul, qui assistait souvent aux séances, n'y vint pas. On vit arriver Cambacérès, qui prit la présidence en sa qualité de second consul, et les Conseillers d'État remarquèrent en lui un air plus solennel que de coutume, quoiqu'il affectât toujours un extérieur grave. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, que je voyais quelquefois chez sa belle-mère, M^me^ de Bonneuil, me parla de cette séance, et m'en parla avec l'enthousiasme qu'il avait réellement pour le Premier Consul. Je n'étais pas précisément lié avec Regnaud, seulement nous nous étions connus assez intimement à l'époque du 18 Brumaire, et je l'avais vu souvent depuis chez M^me^ Bonaparte, où il venait fréquemment. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély avait une élocution facile, un grand charme de conversation, peu de

profondeur, mais beaucoup de tact et une facilité prodigieuse à rédiger les idées qui lui était inspirées. M. de Fontanes, avait le même mérite, avec plus de vrai savoir. Cependant, je me rappelle que quand j'étais auprès de Bonaparte, il me dit souvent qu'il préférait les rédactions de Regnaud à celles de tout autre, si ce n'est aux rédactions de Rœderer, quoiqu'il trouvât, c'était son expression, que Rœderer *allait trop vite en besogne.*

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély avait de l'ambition, mais il n'y sacrifiait pas tout; c'était moins par intérêt que par conviction qu'il s'était dévoué au Premier Consul. Il était pur des horreurs de la Révolution, et s'exprima devant moi de la manière la plus convenable sur la mort du duc d'Enghien. Il n'avait pu rester étranger aux sentiments qui dominaient dans la famille à laquelle il s'était allié, mais son enthousiasme l'aveuglait au point de lui faire croire que la fondation de l'Empire serait en France la fondation d'un gouvernement représentatif raisonnable, gouvernement dont il était partisan. Quand Regnaud me parlait dans le sens de ses croyances à cet égard, je le laissais dire parce que ma position ne me permettait pas d'entrer en discussion avec lui; mais je n'ai point oublié que nous eûmes en 1814 une conversation dans laquelle, tout en manifestant son attachement à l'Empereur, il reconnut qu'il s'était trompé. J'aurai occasion de rappeler cette conversation quand j'en serai aux révélations des choses curieuses et inconnues que je sais sur la Restauration et toutes les intrigues de cette époque; aujourd'hui, je n'ai à m'occuper que de ce que me dit Regnaud de Saint-Jean-d'Angély sur la fameuse séance secrète où il s'était chargé de prendre l'initiative.

Il y a longtemps, me dit Regnaud, que tous les hommes raisonnables, tous les vrais amis de leur pays désirent que le Premier Consul se fasse Empereur et rétablisse en faveur de sa famille l'ancien principe de l'hérédité. C'est le seul moyen de donner de la consistance et de la durée aux fortunes nouvelles et aux hommes que leur mérite a élevés aux emplois. La République que j'ai aimée avec passion, tout en détestant les crimes de la Révolution, n'est plus pour moi qu'une utopie. Le Premier Consul m'a convaincu ; il ne veut le pouvoir suprême que pour rendre la France grande, libre et heureuse, et pour la mettre à l'abri de la fureur des factions. Il m'a demandé de me mettre en avant au Conseil, et je n'ai point hésité à le faire. Après que Cambacérès eut donné à entendre au Conseil quel allait être l'objet de la séance, qu'il nous eut engagés à rompre la solennité ordinaire de nos séances pour nous assembler en réunion privée, et qu'il se fut retiré, j'abordai franchement la question à laquelle tous les membres du Conseil s'attendaient, et je la posai ainsi : « Convient-il de donner l'hérédité pour base au gouvernement de la France ? »

Je ne me rappelle pas assez précisément les paroles de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély pour continuer à le faire parler, mais je me souviens très bien de ce qu'il me dit. Il parla le premier sur la question qu'il avait posée comme je viens de le rapporter; et, comme on peut le croire, la résolut d'une manière affirmative. Il présenta l'hérédité comme le seul moyen de prévenir les bouleversements et les troubles qui accompagnent toujours l'élévation d'un magistrat suprême à un trône électif, et je ne puis nier que sur cette question je partage entièrement l'opinion que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély manifesta alors. Les trônes où l'on monte par suite d'une élection offrent moins de chances de durée que ceux où l'héritier présomptif est désigné par les lois. Cela est si vrai que les anciens empereurs nommaient de leur vivant un roi des Romains pour que leur trône fût occupé au

moment où il devenait vacant, et, sans vouloir entrer dans une discussion qui serait déplacée ici, j'ajouterai cependant que la Pologne n'aurait pas été si facilement rayée de la carte de l'Europe, si le trône n'en eût été électif. Quoi qu'il en soit, et en laissant de côté la question de nouvelle dynastie, que rien au monde n'aurait pu me faire approuver, dans l'intérêt même de Bonaparte, je pensai, comme Regnaud, que l'hérédité était essentielle pour la régularité et la suite des négociations diplomatiques; et le meilleur argument, selon moi en sa faveur, c'est qu'elle est usuelle en Europe, et que plus il y a de points de ressemblance entre les gouvernements, plus il est facile d'établir entre eux ces liens de convenance qui maintiennent l'harmonie et assurent la sécurité des peuples.

Regnaud ne me cacha pas que sa proposition n'avait pas été adoptée sans obstacle. « Fourcroy parla, me dit-il, dans le même sens que moi; mais le rigide Berlier a montré une opposition sévère. » Effectivement, dans l'opinion émise par Berlier, on remarqua une âpreté vraiment républicaine. Il rappela le Sénatus-Consulte organique qui avait prévu le cas de vacance à la première magistrature et tracé la marche à suivre pour pourvoir au remplacement du Premier Consul; il dit qu'il ne voyait pas de raison pour regarder comme insuffisant ce qui, dix-huit mois auparavant, avait été jugé suffisant pour concilier la tranquillité publique avec les besoins de la société. « Avec l'hérédité, ajouta Berlier, il ne restera plus rien de l'état républicain pour lequel la France a épuisé ses trésors et sacrifié des millions d'hommes.

« Au surplus, je ne crois pas le peuple français disposé à renoncer à ce qui lui reste d'un bien si chère-

ment acquis. » Berlier insista sur la position incertaine où le principe d'hérédité monarchique placerait ceux qui, dans des degrés différents, s'étaient montrés partisans de la Révolution. Il fit voir le ridicule prêt à rejaillir sur eux, et le mépris justifié des royalistes, quand ceux-ci pourraient leur reprocher d'avoir reconstruit ce qu'ils avaient renversé. A cette objection, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, reprenant la parole, répliqua que l'homme que la France appelait à la tête de son gouvernement était lui-même un enfant de cette Révolution dont il saurait faire respecter les droits acquis, et qu'il avait d'ailleurs assez de force pour empêcher un parti de triompher d'un autre parti.

Quelques autres Conseillers d'État parlèrent dans le même sens que Berlier, mais d'une manière moins forte et moins positive ; cependant les partisans de l'hérédité se trouvèrent en majorité et résolurent de présenter une adresse au Premier Consul ; ceux des Conseillers qui s'y opposèrent prirent de leur côté la résolution de lui envoyer une contre-adresse, et, pour éviter ce choc d'opinions, Bonaparte, en ayant été informé, fit savoir au Conseil d'État qu'il désirait que chaque membre du Conseil lui envoyât son avis individuel signé de lui. Par une assez singulière bizarrerie, Berlier aurait été chargé de présenter au Premier Consul les avis séparés du Conseil. Sur vingt-sept Conseillers présents, il n'y avait que sept opposants. Bonaparte leur fit à tous l'accueil le plus gracieux, et leur dit entre autres choses qu'il ne voulait le pouvoir héréditaire que pour le plus grand bien de la France, que jamais les citoyens ne seraient ses sujets, et que jamais non plus le peuple français ne serait son peuple. Tels avaient été au Conseil les préliminaires de la

proposition officielle de Curée au Tribunat, et, après y avoir réfléchi, il fut convenu que comme toute opposition serait inutile et peut-être dangereuse pour les opposants, la minorité se joindrait à la majorité, et c'est ce qui eut lieu.

CHAPITRE XXVIII

Convenance du titre d'Empereur. — Les besoins de la France selon le Sénat. — Cambacérès, Bonaparte et la France. — Le Sénat interprète du peuple. — Adresse vague. — Message du Premier Consul. — Demande d'explications précises. — Faux semblants d'amour pour la liberté. — Réponse et contre-partie louangeuse. — Bonaparte appelé pour la première fois *Sire* par Cambacérès. — Acceptation de l'Empire et belles promesses. — Première lettre signée Napoléon Empereur. — Grand lever aux Tuileries. — Bessières et la Garde Impériale. — Paroles de Napoléon. — Proclamations solennelles. — Sénatus-Consulte organique. — Rétablissement des anciennes formes. — Les altesses impériales, sérénissimes, et monseigneur. — Les grandes dignités de l'Empire. — Premiers maréchaux de l'Empire. — Le républicanisme de Lucien. — Une princesse d'Espagne. — Refus de soumission. — Un mariage clandestin. — Comédies de Joseph. — Mécontentement de Napoléon. — Lucien Sénateur. — Pièce importante retrouvée. — César, Cromwell, Monck et Bonaparte.

Le Tribunat ayant, comme je l'ai dit dans le chapitre précédent, accueilli la proposition de Curée, il n'y eut plus de motif pour tenir secrètes les premières ouvertures du Sénat ; son adresse au Premier Consul fut donc publiée quarante jours après sa date : la poire était mûre ! Cette époque est trop importante pour que je ne recueille pas ici les faits les plus remarquables, que j'ai pu savoir alors ou apprendre depuis, sur la fondation de l'Empire, au milieu d'une conspiration.

Il y avait longtemps que Bonaparte m'avait parlé

du titre d'Empereur, comme étant le plus convenable à la nouvelle souveraineté qu'il voulait fonder en France. Il trouvait que ce n'était pas rétablir tout à fait l'ancien régime, et il s'appuyait principalement sur ce que c'était le titre que César avait porté; il disait souvent : « On peut être empereur d'une République, mais non pas roi d'une République; ce sont deux termes qui jurent ensemble. »

Dans sa première adresse, le Sénat avait pris texte de l'envoi de pièces qui lui avait été fait par le gouvernement, relativement aux intrigues de Drake, envoyé d'Angleterre à Munich, intrigues dont j'aurai occasion de parler plus tard, car ces mystères de la basse politique m'ont été entièrement dévoilés. Ce texte devint une occasion d'exprimer d'une manière vague ce que le Sénat appelait les besoins de la France. Pour donner plus de solennité à sa démarche, le Sénat s'était rendu en corps aux Tuileries, et ce qui ajoutait un caractère particulier aux avances concertées du Sénat, c'est que Cambacérès, second consul, remplit ses fonctions de président en cette circonstance, et prononça l'adresse au Premier Consul. Cambacérès, parlant donc au nom du Sénat, dit, entre autres choses, qu'à la vue des attentats dont la Providence avait sauvé le héros nécessaire à ses desseins, on était frappé d'une première réflexion, savoir que quand on méditait la perte du Premier Consul c'était méditer la perte de la France. « Les Anglais et les émigrés, ajouta-t-il, savent que votre destinée est celle du peuple français. Si leurs exécrables projets avaient pu réussir, ils ne se doutent pas de la vengeance épouvantable que le peuple en aurait tirée. » Le Sénat reprochait ensuite au Premier Consul la confiance généreuse qui l'avait empêché de créer un haut jury

national chargé de juger les attentats contre sa personne. Encore ce jury national ne paraissait pas suffire aux désirs du Sénat qui se prétendait l'interprète de l'opinion du peuple.

Donnez-nous, disait-on à Bonaparte, des institutions tellement combinées que leur système vous survive. Vous fondez une ère nouvelle, mais vous devez l'éterniser ; l'éclat n'est rien sans la durée. Nous ne saurions douter que cette grande idée vous ait occupé ; car votre génie créateur embrasse tout, et n'oublie rien ; mais ne différez point. Vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirations, par les ambitieux. Vous l'êtes dans un autre sens par une inquiétude qui agite tous les Français. Vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser la France entière, en lui donnant des institutions qui cimentent votre édifice, et prolongent pour les enfants ce que vous fites pour les pères. Soyez bien assuré que le Sénat vous parle ici au nom de tous les citoyens. Tous vous admirent et vous aiment, mais il n'en est aucun qui ne songe souvent avec anxiété à ce que deviendrait le vaisseau de la République, s'il avait le malheur de perdre son pilote avant d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les Français, l'un après l'autre, il n'y en a aucun qui ne vous dit ainsi que nous : « Grand homme, achevez votre ouvrage, en le rendant immortel comme votre gloire. Vous nous avez tirés du chaos du passé ; vous nous faites bénir les bienfaits du présent: garantissez-nous l'avenir.

Qui aurait pu résister à de pareilles flagorneries ? Personne, sans doute ; cependant le Premier Consul ne trouva pas, ainsi que je l'ai dit, que les expressions dont se servait le Sénat, dans son adresse rédigée, à ce que j'ai su, par François de Neufchâteau, fussent encore assez claires ; ainsi donc, quand il eut fait subir à cette adresse une quarantaine d'attente, il envoya au Sénat un message signé de lui dans lequel

il disait : « Votre adresse a été l'objet de mes méditations les plus constantes. » Et, bien que le mot d'hérédité ne fût pas prononcé dans l'adresse, il ajoutait :

Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots de nos ennemis et des agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont, en même temps, paru devoir être perfectionnées pour assurer, sans retour, le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, et offrir à la nation et au gouvernement la double garantie dont ils ont besoin.

Nous avons été constamment guidés par cette grande vérité : que la souveraineté réside dans le peuple français, en ce sens que tout, tout sans exception, doit être fait pour son intérêt, pour son bonheur et pour sa gloire. C'est afin d'atteindre ce but que la suprême magistrature, le Sénat, le Conseil d'État, le Corps législatif, les collèges électoraux et les diverses branches de l'administration sont et doivent être institués (1).

A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu davantage de la vérité des sentiments que je vous ai exprimés, et j'ai senti de plus en plus que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre sagesse et de votre expérience m'étaient nécessaires pour fixer toutes mes idées.

Je vous invite donc à me faire connaître votre pensée tout entière.

Le peuple français n'a rien à ajouter aux honneurs et à la gloire dont il m'a environné : mais le devoir le plus sacré pour moi, comme le plus cher à mon cœur, est d'assurer à ses enfants les avantages qu'il a acquis par cette Révolution qui lui a tant coûté, surtout par le sacrifice de ce million de braves, morts pour la défense de ses droits.

Je désire que nous puissions lui dire, le 4 juillet de cette année : Il n'y a que quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes, vous acquîtes la liberté, l'égalité et la gloire. Aujourd'hui ces premiers biens des nations, assurés sans

(1) L'omission du Tribunat dans cette énumération est assez remarquable ; elle annonçait une promesse qui ne tarda pas à se réaliser. (*Note de la première édition.*)

retour, sont à l'abri de toutes tempêtes ; ils sont conservés à vous et à vos enfants ; des institutions conçues et commencées au milieu des orages de la guerre intérieure et extérieure, développées avec constance, viennent se terminer au bruit des attentats et des complots de nos plus mortels ennemis, par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits que la nation avait jugés nécessaires à sa dignité, à sa liberté et à son bonheur.

Quand après plus de vingt ans on relit avec sang-froid tant de fallacieuses promesses, quand on en rapproche les événements qui se sont succédé comme pour les démentir, on a peine à concevoir la crédulité avec laquelle ces promesses furent accueillies ; pour moi, il ne m'était pas possible d'en être dupe, parce que je connaissais trop bien la haine invétérée que Bonaparte nourrissait contre toute espèce de liberté. Je crois que le Sénat fut plutôt complice que dupe, car il n'y avait aucun moyen de se faire illusion sur l'ambition de Bonaparte, et sur sa volonté d'établir à son profit un pouvoir plus absolu que ne l'avait été le pouvoir même de Louis XIV.

La volonté de Napoléon s'étant exprimée comme on vient de le voir dans son message au Sénat, ce corps, créé pour conserver les institutions consacrées par la Constitution de l'an VII, n'eut d'autre parti à prendre que de se soumettre aux intentions que lui manifestait le Premier Consul ; aussi sa réponse au message ne fut-elle qu'une contre-partie amplifiée et, pour ainsi dire, écrite à genoux du message lui-même. On y articula positivement que le gouvernement héréditaire était essentiel au bonheur, à la gloire et à la prospérité de la France, et que ce gouvernement ne pouvait être confié qu'à Napoléon Bonaparte et à sa famille. Cependant, tout en jouant avec tant de com-

plaisance le rôle de compère dans cette pièce si bien ourdie, le Sénat, pour mieux tromper la crédulité de la multitude, affecta dans sa réponse de faire résonner bien haut, ainsi que l'avait fait Bonaparte, les mots de liberté et d'égalité.

Il eut même ce que l'on peut appeler l'audace de dire que l'avènement de Bonaparte au pouvoir héréditaire était un sûr garant de la liberté de la presse, liberté pour laquelle Bonaparte avait tant d'horreur, et sans laquelle les autres libertés ne sont que de vaines illusions.

Par cette réponse du Sénat, le plus grand pas était fait ; il ne s'agissait plus en quelque sorte que de cérémonies à régler, que de formules à remplir. Ces diverses dispositions entraînèrent un retard de quinze jours ; enfin, le 18 mai, Napoléon fut, pour la première fois, salué du nom de Sire par son ex-collègue Cambacérès, venant à la tête du Sénat présenter au nouvel Empereur le Sénatus-Consulte organique relatif à la fondation de l'Empire (1). Napoléon était à Saint-Cloud où le Sénat se rendit en cortège d'apparat. Après le discours de Cambacérès, où l'on voyait reparaître pour la première fois la désignation de majesté, l'Empereur répondit :

Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur.

J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. — J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille.

Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité,

(1) Voir à la fin du volume aux notes et éclaircissements historiques.

le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation.

Cambacérès et le Sénat allèrent ensuite féliciter l'Impératrice, et ainsi se réalisa pour Joséphine la prédiction que je lui avais faite trois ans auparavant à la Malmaison.

Le premier acte de Bonaparte, Empereur, le jour même de son élévation au trône impérial, fut la nomination de Joseph à la dignité de Grand Électeur, avec le titre d'altesse impériale ; de Louis à la dignité de Connétable, avec le même titre ; et enfin celle de Cambacérès et de Lebrun aux dignités d'Archichancelier et d'Architrésorier de l'Empire. Le même jour, la première lettre que Bonaparte signa comme Empereur, et du nom de Napoléon, fut la lettre suivante qu'il écrivit à Cambacérès :

Citoyen consul Cambacérès, votre titre va changer, vos fonctions et ma confiance restent les mêmes. Dans la haute dignité dont vous allez être revêtu, vous manifesterez, comme vous l'avez fait dans celle de consul, la sagesse de vos conseils et les talents distingués qui vous ont acquis une part aussi importante dans tout ce que je puis avoir fait de bien.

Je n'ai donc à désirer de vous que la continuation des mêmes sentiments pour l'État et pour moi.

Donné au palais de Saint-Cloud, le 28 floréal an XIII.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur : H. B. MARET.

J'ai cru devoir rapporter cette première lettre de l'Empereur, parce qu'elle peut donner lieu à quelques-unes de ces remarques peu importantes en apparence, mais qui peignent si bien le caractère de Bonaparte et son art à ménager les transitions.

C'est au *citoyen consul* que s'adresse l'Empereur,

et il conserve encore la date des mois républicains. De la République il ne restait que cela et son inscription mensongère sur le revers des monnaies.

Le lendemain, l'Empereur vint à Paris tenir un grand lever aux Tuileries ; car il n'était pas homme à retarder les jouissances d'apparat que son orgueil satisfait puisait dans son nouveau titre. L'assemblée fut plus nombreuse et plus brillante qu'elle ne l'avait jamais été, et Bessières, colonel général de la Garde, ayant porté la parole au nom de cette Garde, l'Empereur lui répondit :

Je connais les sentiments de la Garde pour ma personne ; ma confiance dans la bravoure et dans la fidélité des corps qui la composent est entière ; je vois constamment, avec un nouveau plaisir, des compagnons d'armes échappés à tant de dangers et couverts de tant d'honorables blessures. J'éprouve toujours un contentement lorsque je puis me dire, en les contemplant sous leurs drapeaux, qu'il n'est pas une des batailles, pas un des combats livrés durant ces quinze dernières années, et dans les quatre parties du monde, qui n'ait eu parmi eux des témoins et des acteurs.

Le même jour, tout ce qu'il y avait à Paris de généraux et de colonels fut présenté à l'Empereur par Louis Bonaparte, déjà dans l'exercice de ses fonctions de Connétable. Tout prit en peu de jours un aspect tout nouveau. On admirait tout haut ; mais dans Paris on se moquait tout bas des nouveaux courtisans à formes carrées, ce qui déplaisait souverainement à Bonaparte quand il en était informé, ce que l'on ne manquait jamais de faire le plus charitablement du monde pour l'arrêter dans l'espèce de propension qu'il avait vers les hommes de l'ancienne Cour, tels que le comte de Ségur, et plus tard le comte Louis de Narbonne.

Cependant, Napoléon, voulant donner toute la solennité possible à son avènement, ordonna que le Sénat lui-même proclamerait dans Paris le Sénatus-Consulte organique qui changeait entièrement l'ancienne Constitution de l'État (1). Par suite d'une de ces anomalies de transition, que j'ai eu si souvent l'occasion de faire remarquer, l'Empereur fixa le jour de cette cérémonie au *dimanche* 30 floréal, et ce fut une fête dans tout Paris, tandis que les malheureux accusés gémissaient dans les cachots du Temple.

Dès le lendemain de l'avènement de Bonaparte, les anciennes formules furent rétablies. L'Empereur

1° Le Sénatus-Consulte organique du 18 de mai aurait été mieux designé sous le nom de Constitution impériale. Il comprenait cent quarante-deux articles sous seize titres differents, savoir :

1° Le Gouvernement de la République est confié à un Empereur qui prend le titre d'Empereur des Français ;
2° De l'hérédité ;
3° De la famille impériale ;
4° De la régence ;
5° Des grandes dignités de l'Empire qui sont : le Grand Electeur, l'Archichancelier de l'Empire, l'Archichancelier d'Etat, l'Architrésorier, le Connétable et le Grand Amiral ;
6° Des Grands Officiers de l'Empire ;
7° Des serments ;
8° Du Sénat ;
9° Du Conseil d'État ;
10° Du Corps législatif ;
11° Du Tribunat ;
12° Des collèges électoraux ;
13° De la haute Cour impériale ;
14° De l'Ordre judiciaire ;
15° De la promulgation ;
16° Proposition de l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de Napoléon Bonaparte, présentée à l'acceptation du peuple.

On peut remarquer dans cette énumération quelle place occupent le Corps législatif et le Tribunat qui étaient censés représenter la nation, et comme ils sont rejetés loin après tout ce qui touche, non seulement à la personne de l'Empereur, mais à sa famille et aux entours du trône. — *Note de la première édition.*

décida que l'on donnerait aux princes français et aux princesses le titre d'altesse impériale ; que ses sœurs prendraient le même titre ; que les grands dignitaires de l'Empire seraient appelés altesses sérénissimes ; que l'on donnerait aussi aux princes et aux titulaires des grandes dignités le titre de monseigneur ; que M. Maret, secrétaire d'État, aurait le rang de ministre ; que les ministres conserveraient le titre d'excellence, auquel serait joint celui de monseigneur dans les pétitions qui leur seraient adressées, et que l'on donnerait de l'excellence au président du Sénat.

En même temps, Napoléon nomma les premiers maréchaux de l'Empire et statua qu'on les appellerait monsieur le maréchal, en leur adressant la parole, et monseigneur en leur écrivant. Voici les noms de ces enfants de la République transformés par la volonté d'un de leurs frères d'armes en soutiens de son empire : « Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout, Bessières. » — Le titre de maréchal de l'Empire fut aussi accordé aux Sénateurs : « Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Serurier. » Ce titre leur était donné comme ayant commandé en chef.

On a dû remarquer dans ce que je viens de dire de toutes les dignités dont Bonaparte affubla sa famille et ses favoris, que le nom de Lucien n'a pas été prononcé ; c'est que déjà les deux frères n'étaient plus bien ensemble, non pas, comme on l'a dit, parce que Lucien voulait jouer tardivement le rôle de républicain, mais parce qu'il ne voulut pas se soumettre aux volontés impérieuses de Napoléon dans une circonstance où celui-ci comptait sur la docilité de Lucien à servir les intérêts de sa politique. Dans les concilia-

bules qui précédèrent le grand changement qui venait de s'opérer dans la forme du gouvernement, ce ne fut pas Lucien, mais Joseph qui, probablement pour se faire contredire ou pour sonder l'opinion, affecta une opposition assez bien jouée pour faire quelques dupes et pour faire croire à son républicanisme Quant à Lucien, comme il avait réellement rendu de grands services à son frère dans la journée du 19 brumaire à Saint-Cloud, et qu'il s'exagérait encore ces services, il ne voyait de récompense digne de lui et de son ambition, qu'un trône indépendant de son frère. Il est certain que, pendant son séjour à Madrid, il avait élevé ses prétentions jusqu'à plaire à une infante d'Espagne, et il a sur cela couru des bruits dont je n'ai rien à dire, puisque je n'ai jamais été à même de les vérifier. Ce que je sais, c'est que la première femme de Lucien étant morte, Bonaparte pensa à le remarier et à lui faire épouser une princesse d'Allemagne, afin de se faire une première grande alliance. Lucien ne voulut point condescendre aux désirs de Napoléon, et il épousa secrètement la femme d'un agent d'affaires, nommé, je crois, Jouberthon, que, pour plus de commodité, on avait envoyé aux îles, où il mourut peu de temps après. Quand Bonaparte apprit ce mariage par le prêtre même qui avait été appelé secrètement à l'hôtel de Brienne que Lucien habitait alors, il entra en fureur et dès lors résolut de ne point conférer à Lucien le titre de prince français, à cause de ce qu'il appelait sa mésalliance. Il ne fut donc que sénateur(1).

(1) Lorsque Lucien épousa Mme de Jouberthon, femme d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, elle était *veuve* et on reconnaît, dans cet envoi aux îles, a répondu le roi Joseph, l'esprit fécond de l'auteur. Le mariage n'a pas été tenu secret ; et ce n'est pas à l'hôtel de Brienne qu'il a eu lieu ; il a été célébré au Plessis-Chaman, pro-

Jérôme suivit une marche tout opposée et fut roi. Quant au républicanisme de Lucien, il n'avait pas survécu au 18 Brumaire; Lucien s'était, comme on l'a vu, toujours montré le plus chaud partisan de l'hérédité, et l'on n'a sûrement pas oublié la brochure que, dans leur commune impatience, les deux frères avaient fait répandre si intempestivement dès les premiers temps de notre séjour aux Tuileries.

Cette curieuse brochure me manquait dans mes papiers; je croyais avoir perdu l'exemplaire que je possède, et qui est celui même que Bonaparte avait jeté par terre dans notre cabinet des Tuileries; heureusement il n'était qu'égaré; je l'ai retrouvé, et je me félicite de pouvoir mettre cette pièce aussi importante que curieuse sous les yeux de mes lecteurs, en parlant de l'époque où Bonaparte venait de réaliser les projets que son impatience lui avait fait dévoiler près de quatre ans auparavant. J'ai remarqué, en retrouvant mon exemplaire, que c'était une des pièces, que j'ai enfouies par prudence, qui a le plus souffert de l'action du temps et de l'humidité. Je la donne ici telle qu'elle a été imprimée avec son titre, ses notes et les mots soulignés.

PARALLÈLE ENTRE CÉSAR, CROMWELL, MONK ET BONAPARTE.

Fragment traduit de l'anglais.

Il est des hommes qui paraissent à certaines époques pour fonder, détruire ou réparer les empires. Tout fléchit sous leur ascendant. Leur fortune a quelque chose de si extraordinaire qu'elle entraîne à sa suite tous ceux qui d'abord s'étaient crus dignes d'être leurs rivaux. Notre Révolution avait enfanté jus-

priété que Lucien possédait dans le département de Seine-et-Oise. Lucien était sénateur depuis longtemps. (D. L.).

qu'ici des événements plus grands que les hommes. Les chefs trop faibles qui avaient voulu la conduire étaient tombés tour à tour. Elle semblait poussée par je ne sais quelle force aveugle qui précipitait et renversait tout devant elle. On cherchait depuis dix ans une main ferme et habile qui pût tout arrêter et tout soutenir.

Tant qu'il ne s'était point établi, pour ainsi dire, une certaine proportion entre la grandeur des circonstances et celle des hommes, entre la force des choses et celle des talents, le peuple et l'État, toujours agités, devaient rouler dans un cercle éternel de changements et de destructions. Il fallait, pour ramener l'ordre, à cette époque mémorable, un personnage digne de servir lui-même d'époque au peuple français. Ce personnage a paru. Qui ne doit reconnaître *Bonaparte* ?

Son étonnante destinée l'a fait plus d'une fois comparer à tous les hommes extraordinaires qui ont paru sur la scène du monde. Je n'en vois aucun dans ces derniers siècles qui ait de la ressemblance avec lui.

Quelques observateurs superficiels ou malveillants l'ont, dit-on, rapproché de Cromwell. Quelques insensés espèrent en lui un nouveau Monk ; la France et l'Europe lui trouvent une conformité plus frappante avec César.

Cromwell commença par la fourberie et l'hypocrisie un rôle qu'il finit par la tyrannie et le remords. Sa première apparition ne fut point marquée de cet éclat qui annonce à l'univers ceux qui sont faits pour lui commander.

J'ouvre son histoire, et je vois d'abord sa jeunesse se perdre dans des plaisirs obscurs. Tout à coup, changeant de rôle, il affecte une grande régularité dans les mœurs ; il se fait enthousiaste et théologien ; il veut devenir prêtre et évêque. Dégoûté de l'Église, il se rejette dans la carrière des armes. Il avait suivi Buckingham dans cette misérable expédition contre l'île de Ré, où le génie de Richelieu triompha des Anglais. Cromwell n'annonçait alors par aucune qualité frappante le sort qui l'attendait un jour. Rien ne le distinguait de la foule des officiers vulgaires. Les moyens de son élévation furent préparés par d'autres que par lui-même. Les troupes qui le firent vaincre avaient été formées par Fairfax. En un mot, les historiens (1) l'ont

(1) Voyez Rapin de Thoyras, Hume, Henri, etc., les chroniques du temps.

vanté plutôt comme un habile officier que comme un grand général. D'ailleurs, ses talents militaires, quels qu'ils aient été, ne se déployèrent jamais que contre sa patrie. Il fut l'apôtre, le chef et, si l'on veut, le héros de la guerre civile. Mais ne ce fut point *un de ces conquérants qui naissent au jour marqué pour renouveler le monde.* Il eut encore moins la gloire d'un pacificateur. L'un de ses premiers exploits fut de piller les universités de Cambridge et d'Oxford, les asiles de la science. Les plus indignes traitements furent infligés par son ordre aux professeurs : on les battit de verges presque sous ses yeux. Un fanatisme sombre, ennemi des lettres et des arts, dirigeait toutes ses actions. L'esprit de son armée était barbare comme le sien. Quel fut enfin le résultat de tous ses succès ? un crime affreux que les plus intrépides ennemis des rois n'osent plus justifier.

Eh ! qui ne s'indignera jusque dans la postérité la plus reculée contre les attentats de Cromwell ! Combien sa conduite fut atroce et lâche envers le malheureux Charles Ier, dont il n'avait point reçu d'injure et qui s'était confié à ses promesses. Cromwell, à la fois geôlier, juge et bourreau de son maître ; Cromwell qui, d'une fenêtre voisine de la place *Wittehal*, eut la cruauté de voir tomber la tête auguste qu'il avait condamnée ; Cromwell, en dépit de ses triomphes, semble, dans la plus fameuse époque de sa vie, n'avoir servi de modèle qu'au farouche Robespierre et au vil d'Orléans. Il ne manquait à ces deux monstres que du courage pour lui ressembler tout à fait. Et que dis-je ?... des écrivains dignes de foi (1) prétendent que la mère de Cromwell était du sang des Stuart, et que l'assassin était parent de la victime : cette ressemblance de plus avec Philippe d'Orléans doit rendre Cromwell encore plus odieux et plus coupable. Ainsi donc, l'usurpateur anglais est un scélérat habile, et non pas un héros brillant. C'est un chef de parti, plutôt que le chef d'une nation. Il eut une tête forte, mais son âme n'eut rien de sublime ; son caractère a des traits imposants, mais sa conduite est exécrable ; il conservera toujours une effrayante renommée ; mais son nom flétri n'a point obtenu la gloire.

Comment un tel homme peut-il être mis, sous aucun rapport, en parallèle avec Bonaparte?

L'enfance, l'éducation du héros français sont toutes guerrières.

(1) Voyez Hume, le père d'Orléans, Rapin de Thoyras.

Il était déjà fameux à l'âge où Cromwell, occupé de misérables controverses théologiques, ne pouvait pas même soupçonner qu'il obtiendrait un jour quelque renommée. Qu'on se rappelle l'époque où Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie : il avait à peine fini ses premières études militaires, et déjà il se place à côté des plus grands généraux. Quelques soldats découragés, sans vivres, sans paie, sans magasins, défendaient faiblement les frontières du Midi contre les puissances coalisées. Bonaparte paraît. Il a bientôt créé une armée ; à tous les obstacles son activité oppose toutes les ressources. Les places du Piémont tombent devant lui. Les vieilles et fameuses tactiques du général Beaulieu cèdent à l'audace d'un capitaine de vingt-quatre ans. L'expérience est vaincue par le génie. Wurmser a le même sort que Beaulieu. L'Italie entière est francisée. Bonaparte poursuit ses succès. Il change, place et déplace à son gré les bornes des États. Il respecte les cultes des peuples vaincus. Il fait trembler l'orgueil des rois, et il honore au même instant la faiblesse du chef de l'Église. Il dédaigne de marcher à Rome qu'il pouvait soumettre; mais il s'avance jusqu'à trente lieues de Vienne et signe avec l'archiduc le traité de Campo Formio, qui, dès lors, eût assuré le bonheur de la France et le repos de l'Europe, si les plus absurdes de tous les tyrans n'avaient perdu le fruit de tant de triomphes. C'est en combattant les ennemis de la France; c'est en nous donnant de nouvelles provinces; c'est en couvrant des rayons de sa gloire des crimes qui n'étaient pas les siens, que Bonaparte s'est élevé à la première place. Quel reproche légitime peuvent lui adresser les ennemis de la Révolution? Les maux qu'elle a faite commencèrent avant lui. L'éclat de ses services alarma plus d'une fois les despotes de la France. Il imposa devant eux silence à sa renommée. C'est pour échapper à leur jalousie qu'il porta, dit-on, sa grandeur et la victoire dans d'autres climats. Mais quand ce motif ne serait pas le véritable, la conquête rapide et presque merveilleuse de l'Égypte n'en rappelle pas moins le souvenir d'Alexandre et de César qui triomphèrent aux mêmes lieux. Le retour du vainqueur étonne encore plus que son départ. Il revient quand nos malheurs étaient redevenus extrêmes, quand nos défaites se multipliaient tous les jours; il revient, et la France se rassure! et l'Italie est reconquise dans une seule bataille! et la paix, tant de fois attendue, nous promet de fermer bientôt les blessures de la patrie!

Osez comparer maintenant Cromwell à Bonaparte! On s'étonne et on frémit en lisant l'histoire du premier; on admire et on espère en lisant celle du second. L'un a détruit, l'autre répare; l'un excite les guerres civiles et déchire le sein de sa patrie pour parvenir, l'autre parvient en triomphant des ennemis étrangers et en calmant les guerres civiles. Cromwell était obscur à quarante ans; et dès sa première jeunesse Bonaparte était un héros. Le premier trompe son siècle, le second l'éclaire. L'un outrage les savants, l'autre les honore. L'un veut gouverner par des erreurs, l'autre par des lumières. Cromwell a pris quelques villes, Bonaparte a pris des empires. Cromwell a tué son roi, Bonaparte s'est hâté d'abolir cette fête odieuse instituée par les bourreaux d'un roi, et tandis que le nom du protecteur est à jamais inscrit sur la liste des tyrans heureux, le Premier Consul a déjà sa place à côté des plus grands héros de l'antiquité.

Dois-je répondre à ceux qui cherchent dans Monk des rapports non moins absurdes et plus indignes encore du conquérant de l'Italie? Le général Monk comparé à Bonaparte! Monk, le transfuge de tous les partis! Monk, qui n'eut pas une qualité d'un ordre supérieur, qui fut tour à tour le partisan du roi, du Parlement et de Cromwell, et dont le caractère équivoque et indécis laisse encore douter à l'histoire, s'il voulait se décider réellement pour la république ou pour la monarchie! Est-ce dans quelques expéditions obscures que fit Monk au milieu des rochers de l'Écosse, qu'on peut trouver le rival de celui dont les trophées couvrent l'Europe, l'Asie et l'Afrique? Est-ce dans les lenteurs, dans les irrésolutions, dans l'indolence connue du premier qu'on veut chercher des comparaisons avec le plus actif et le plus entreprenant des capitaines? Le titre de duc d'Albemarle put contenter l'orgueil de Monk et plaire à sa vieillesse oisive[1]; mais croit-on que le bâton de maréchal, ou que l'épée de connétable suffit à l'homme devant qui l'univers s'est tu, au destructeur et au fondateur des empires?... Ne sait-on pas qu'il est certaines destinées qui appellent la première place? Que Bonaparte est trop grand pour jouer un second rôle? Et d'ailleurs s'il pouvait jamais imiter Monk, ne voit-on pas que la France serait replongée dans les horreurs d'une nouvelle révolution?

(1 Les historiens ont remarqué que Monk était fort indolent, et que sitôt qu'il fut duc d'Albemarle, il tomba dans la plus profonde paresse. (*Note dans la première édition.*)

Les tempêtes, au lieu de se calmer, renaitraient de toutes parts : on a vu des rois détrônés se rétablir quand ils avaient du courage et le cœur des peuples; mais les rois avilis sont sans ressources. Tous les prestiges qui soutenaient leur pouvoir ont disparu; ils doivent céder à cette force invisible et cachée qui gouverne l'univers, et qui entraine les trônes comme tout le reste. Les annales de toutes les nations, les nôtres même, sont pleines de semblables changements. Nos ancêtres voient s'élancer dans le palais des rois fainéants une race de grands hommes qui devait remplacer celle de Clovis. Dans la décadence des rois carlovingiens, quand la monarchie était prête à s'anéantir, parut tout à coup un personnage extraordinaire, dont aucun historien n'a connu précisément l'origine, et que ses grandes qualités mirent à la tête des Français. Le temps, à travers l'immense variété des événements, ramène plus d'une fois les mêmes causes et les mêmes effets, et qui connaitrait bien le passé pourrait prévoir l'avenir. C'est à des Martel, à des Charlemagne, et non à des Monk, qu'il convient de comparer Bonaparte.

Il faut franchir deux mille ans pour trouver un homme en quelque point semblable à lui. C'est César.

César donne, dès sa jeunesse, des signes de sa future grandeur. Il échappe, comme par miracle, à la prévoyance de Sylla, qui voyait en lui plus d'un Marius; il triomphe dans les trois parties du monde connu; il soumet les peuples les plus barbares et les plus éclairés; il s'immortalise à la fois dans l'Italie, dans les Gaules et dans l'Afrique. Bonaparte est fameux au même âge et dans les mêmes contrées. Les milices asiatiques et les meilleures troupes de l'Europe ont reconnu son ascendant. Ils sont nés l'un et l'autre au milieu des guerres civiles, et tous deux les ont terminées; mais César, en accablant le parti le plus juste, et Bonaparte, en ralliant les citoyens contre le parti des brigands: et ici, Bonaparte et César, qui se ressemblent comme guerriers, diffèrent comme politiques.

En effet, César souleva les fureurs de la multitude contre la sagesse patricienne, qui était le vrai rempart de la liberté: Brutus, en attaquant César, défendit l'ordre social contre l'anarchie, la propriété contre la loi agraire, le peuple contre la populace. Robespierre et ses partisans qui attestaient le nom de Brutus étaient condamnés à la fois par ses actions et par sa doctrine (1).

(1) Voyez sa lettre fameuse à Cicéron.

L'ignorance révolutionnaire avait tout confondu; il est temps de rétablir les vrais notions de l'histoire et de la politique : c'est contre les démagogues que Brutus s'est armé ; César a été le chef des démagogues. Il est arrivé au pouvoir suprême en étouffant la voix des bons citoyens par les cris forcenés de la multitude. Bonaparte, au contraire, a rallié la classe des propriétaires et des hommes instruits contre une multitude forcenée. Les acclamations de ses soldats ont été les seuls suffrages du dictateur; et la puissance du Premier Consul a reçu la sanction de trois millions de citoyens votant individuellement et en secret dans toute la latitude de leur liberté. Le Premier Consul, loin d'ébranler, comme César, toutes les idées conservatrices de la société, leur rend leur antique empire. Il protège toutes les classes de l'État, mais il a soin de remettre en honneur celle que la propriété, l'instruction, le devoir ou l'intérêt appellent plus essentiellement au maintien de la chose publique. En un mot, César fut usurpateur et tribun du peuple, Bonaparte est consul légitime.

Cette différente marche des deux héros tient peut-être aux circonstances où l'un et l'autre furent placés ; mais on ne peut nier d'ailleurs que leur caractère et leur destinée n'aient eu des analogies frappantes.

Voyez César au milieu du détroit de l'Épire et dans une frêle barque assiégée de toutes les tempêtes, disant au pêcheur qui le conduit : « Ne crains rien, tu portes César et sa fortune ». Voyez-le s'arrêter un moment auprès de Rubicon, et jetant tout à coup sa fortune à l'autre bord, suivre la voix qui l'appelait à l'empire du monde.

N'est-ce pas le même génie qui, au moment où Bonaparte débarquait en Égypte à la vue d'une flotte anglaise, le fait s'écrier : « Eh quoi ! fortune, encore deux jours ».

Ne croit-on pas lire une dépêche de César, quand Bonaparte écrit dans un de ses messages datés d'Italie : « Je vois la côte où Alexandre s'embarqua pour conquérir l'Asie ?... » et quand on songe que peu de mois après, il était maître d'une partie des conquêtes d'Alexandre !!!

Bonaparte est comme César, un de ces caractères prédominants, sous qui s'abaissent tous les obstacles et toutes les volontés : ses inspirations tellement surnaturelles, qu'on n'eût pas manqué de le croire sous la garde d'un génie, d'un dieu particulier dans ces siècles antiques où les opinions religieuses, en relevant la

destinée des héros et des législateurs, assuraient leurs institutions et le repos des peuples.

Bonaparte, Alexandre et César ont eu souvent le même théâtre de gloire; tous trois ont triomphé par leurs lieutenants: tous trois ont porté les arts et les sciences dans des contrées barbares. Les deux héros de l'antiquité eurent une grande influence sur l'avenir. Celle du héros français sera-t-elle aussi durable ?

Il promet sans doute à la France un nouveau siècle de grandeur, toutes les espérances s'attachent à sa gloire et à sa vie. Heureuse République, s'il était immortel! mais le sort d'un grand homme est sujet à plus de hasards que celui des hommes vulgaires. O nouvelles discordes! O calamités renaissantes! si tout à coup Bonaparte manquait à la patrie! où sont ses héritiers, où sont les institutions qui peuvent maintenir ses exemples et perpétuer son génie? Le sort de trente millions d'hommes ne tient qu'à la vie d'un seul homme! Français, que deviendriez-vous, si à l'instant un cri funèbre vous annonçait que cet homme a vécu? Retomberiez-vous sous le règne d'une Assemblée! Hélas! dix ans de troubles, d'erreurs et d'adversités, vous ont appris ce que vous devez en attendre. Ils sont bien près de vous encore ces jours terribles où le pouvoir, sans cesse divisé, laissait vos destinées à la merci des factions, où la tyrannie était partout, parce que l'autorité véritable n'était nulle part. Elle existe aujourd'hui cette autorité tutélaire; mais rien ne l'assure ni pour vous-mêmes, ni pour vos descendants. Vous pouvez donc vous trouver encore au milieu des délateurs, des prisons et des échafauds; vous pouvez demain, à votre réveil, être jetés dans les routes sanglantes de la Révolution

Si la tyrannie des Assemblées vous épouvante, quel sera votre refuge si ce n'est la puissance militaire? Où est-il le successeur de Périclès? où est-il le héros que la confiance unanime du peuple et de l'armée portera tranquillement au consulat, et qui saura s'y maintenir?... Vous trouveriez sans doute de grands talents dans vos chefs militaires; mais qui vous répondrait que l'armée ne divisera pas son affection? que chacun des généraux n'aura pas ses partisans? Après la mort d'Alexandre, on ne vit plus que discordes funestes, que batailles sanglantes, que révolutions affreuses. Ses successeurs, autrefois amis, compagnons des mêmes exploits et des mêmes conquêtes, portés au pouvoir suprême, les uns par leur ambition, les autres par le vœu des guerriers qu'ils commandaient, coopérèrent bientôt à la ruine

d'un État qu'ils avaient autrefois si glorieusement défendu. O ma patrie! les malheurs des républiques anciennes et les tiens seront-ils infructueux?...

Les partisans d'une race dégénérée s'élèveront contre ma voix: ils s'écrieront sans doute qu'ils ne veulent ni des Assemblées ni des Empereurs, mais que le roi légitime est là sur nos frontières. Le roi légitime! Malheureux! A peine échappés à une révolution, vous invoquez une révolution nouvelle?... Voyez l'Angleterre au retour de Charles II... De tous côtés le sang ruisselle sur sa surface... Les hommes obscurs, les philosophes, les guerriers tombent sous le fer de la vengeance... Voyez Naples: entendez les cris de carnage répétés dans les rues, dans les palais, dans les places publiques; suivez dans leur fuite, au delà des mers, ces réfugiés qui emportent la misère et le deuil... Voilà votre sort si jamais les Bourbons remontent au trône, d'où les a fait tomber leur avilissement... Vous auriez encore une révolution de dix ans, de vingt ans peut-être et vos enfants recevraient la guerre civile en héritage.

Français! tels sont les périls de la patrie: chaque jour vous pouvez retomber sous la domination des Assemblées, sous le joug des S....., ou sous celui des Bourbons... A chaque instant votre tranquilité peut disparaître... Vous dormez sur un abîme!!... et votre sommeil est tranquille!... Insensés!!!...

A combien de réflexions pourrait donner lieu l'écrit que l'on vient de lire, et dont j'ai précédemment raconté l'histoire! Je me bornerai à deux ou trois observations. Sans compter la profondeur avec laquelle Bonaparte apprécie et juge les hommes, dont il accepte ou rejette le parallèle avec lui, n'est-on pas frappé d'étonnement quand on songe que c'est, pour ainsi dire, son ouvrage, puisque Fouché en a vu le manuscrit chez Lucien, avec des annotations de la main du Premier Consul? Pour moi, j'y trouve je ne sais quelle insolence de gloire qui me rappelle Bonaparte tout entier. Avec quelle orgueilleuse conviction il se place au-dessus de tous les héros auxquels il se compare! Quel jour d'ailleurs ces projets avoués d'avance,

et reportés à leur date, jettent sur les événements qui en ont été la réalisation successive, jusqu'à leur accomplissement par la fondation de l'Empire! Mais comment concevoir que Lucien et Bonaparte, ou plutôt Bonaparte seul, en entassant dans une aussi courte brochure les trésors de ses jugements historiques et la grandeur de ses pensées, ait pu avoir recours à une ruse vraiment bien gauche, pour donner le change sur l'origine de son œuvre? Il l'annonce dans le titre, comme un fragment traduit de l'anglais, et dès les premières lignes, on voit que c'est un Français qui écrit, puisqu'il dit : Notre Révolution, en parlant de la Révolution française. C'est une bizarrerie qui serait inexplicable pour moi, si je n'avais pas vu Bonaparte allier quelquefois ce que l'on pourrait appeler de la niaiserie aux plus vastes conceptions de son génie.

CHAPITRE XXIX

Le serment de la Légion d'honneur. — François de Neufchâteau. — Premières harangues de l'Empire. — Socrate et Fénelon. — La soumission ou la guerre. — Influence de Bonaparte sur les princes d'Allemagne. — Décret de Carlsruhe dicté à Paris. — Expulsion des émigrés du grand-duché de Bade. — Intrigues de l'Angleterre. — Fausses nouvelles répandues selon les localités. — Quartier général des intrigues. — Drake à Munich. — Correspondance saisie. — Publication anticipée. — Projet de renversement du gouvernement de Bonaparte. — Circulaire du ministre des relations extérieures aux membres du corps diplomatique. — État du Corps diplomatique. — Réponses. — Profonde habileté de Bonaparte.

« Je jure sur mon honneur de me dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégralité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités, qui en étaient l'attribut; afin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. » Quel était ce serment? celui qu'avaient tous prêté les membres de la Légion d'honneur en recevant leur brevet. Pas un des anciens chevaliers de la République ne pensa à ce serment quand ils élevèrent Napoléon sur le pavois impérial, car il n'est pas probable que M. François de Neufchâteau ait voulu y faire allusion lorsque, en présentant

le Sénat pour prêter le serment à l'Empereur, il lui dit entre autres choses cette phrase remarquable : « Quand Votre Majesté, qui répare tant de ruines, rétablit aussi parmi nous la religion du serment, nous devons bien considérer l'objet et l'étendue des promesses inviolables que nous allons vous faire. » Les harangues qui suivirent l'avènement de Bonaparte à l'Empire, perdues alors par leur multiplicité même, par leur concordance louangeuse, et couvertes, il faut le dire, par un enthousiasme irréfléchi, sont devenues aujourd'hui des monuments curieux qu'on lit avec une sorte de surprise On a peine à concevoir que des gens graves aient pu renouveler dans un siècle éclairé ces folies de Rome où le peuple élevait à Séjan des statues, et brisait ensuite ses statues renversées.

Qu'il me soit permis, à l'occasion de la grande époque dont je parle, de dire encore quelques mots de ces harangues dont les auteurs ne savaient plus qu'inventer pour donner à la flatterie une extension dont on aurait pu ne pas la croire susceptible. Non seulement ils parlaient en leur nom, mais ils évoquaient tout ce qui dans leurs souvenirs pouvait ajouter encore à la prodigalité de leurs éloges; il y en eut qui firent parler Socrate et Fénelon. Ils leur faisaient dire : « Un peuple gâté par une excessive liberté est le plus insupportable de tous les tyrans. Ainsi la populace soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres. » Quel langage était plus propre, dès les premiers jours de son pouvoir, à affermir l'Empereur dans son mépris pour les libertés populaires? Détruisait-il ces libertés, on le félicitait de ce que c'était à lui que la France était redevable des idées libérales qu'il voulait étouffer.

Mais je laisse de côté ces fastidieuses hyperboles qui m'ont toujours inspiré tant de dégoût, pour raconter ce que j'ai su alors sur l'influence incroyable que Bonaparte, au moment de la fondation de l'Empire, exerçait sur les puissances qui n'osaient encore se déclarer en guerre ouverte contre lui. J'ai bien étudié la politique de Napoléon, et j'en suis arrivé à cette conclusion, qu'il était tellement entraîné par son ambition, par le besoin de dominer, que toute relation, sur le pied d'égalité, entre une autre puissance et la sienne, ne pouvait être de longue durée; les autres États de l'Europe n'avaient le choix qu'entre deux choses : la soumission ou la guerre. Quant aux États secondaires, on pouvait dès lors les considérer comme des feudataires du gouvernement français; et, comme ils ne pouvaient résister, Bonaparte les accoutuma de bonne heure à se courber sous le joug de ses volontés. Quelle preuve plus évidente de cette influence arbitraire, que ce qui se passa à Carlsruhe, après la violation du territoire de Bade pour l'enlèvement du duc d'Enghien ? Loin de se permettre aucune observation sur cette violation, si opposée au droit des gens, le grand-duc de Bade fut obligé de publier, dans ses propres États, un décret évidemment dicté par Bonaparte. Il était dit dans ce décret que plusieurs individus anciennement attachés à l'armée de Condé s'avisant de venir dans les environs de Carlsruhe, son altesse électorale croit devoir donner des ordres pour qu'il ne soit accordé à aucun individu revenant de l'armée de Condé, ainsi qu'en général à aucun émigré français, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission avant la paix, d'autre séjour que celui que l'on permet aux étrangers voyageurs.

Quoi de plus honteusement soumis que ce para-

graphe où le grand-duc semble en quelque sorte baiser la main qui le flagelle : « Le gouvernement français venant de requérir l'arrestation de certains émigrés dénommés, impliqués dans le complot tramé contre la Constitution (1), et une patrouille militaire venant de faire l'arrestation des individus compris dans cette classe, le moment est venu où son altesse électorale est *obligée* de voir que le séjour des émigrés dans ses États est préjudiciable au repos de l'Empire et suspect au gouvernement français; par conséquent, elle juge nécessaire de renouveler en toute rigueur la défense faite aux émigrés français de séjourner dans ses États, en étendant cette défense sur tous ses États, tant anciens que nouveaux, et en révoquant toutes les permissions limitées ou illimitées, données par le gouvernement précédent ou actuel : ordonnant en outre que tous ceux qui ne sauraient justifier sur-le-champ de leur radiation ou de leur soumission au gouvernement français, soient renvoyés, et que, s'ils ne partent de gré dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, ils soient conduits au delà des frontières. »

Telle était déjà l'influence que Bonaparte exerçait en Allemagne, dont les princes, conformément à l'expression dont il se servit dans un décret postérieur, devaient être *froissés* par les grandes combinaisons de l'Empire.

Pour être juste, et sans toutefois justifier Bonaparte, je dois convenir que les intrigues que l'Angleterre fomentait sur toutes les parties du Continent étaient de nature à porter au plus haut degré son irritabilité

(1) Quelle Constitution ?... celle de Bade ?... Il n'y en avait pas. La Constitution française ?... Elle touchait à sa fin ; Bonaparte seul allait la détruire. (*Note de la première édition.*)

naturelle. Les agents de l'Angleterre couvraient l'Europe entière et variaient les bruits qu'ils étaient chargés de répandre selon les chances de croyance que leur donnaient les diverses localités. Ainsi, tandis que le bruit courait à Vienne que la France faisait marcher un grand nombre de troupes sur l'Italie, que déjà même un camp de quarante mille hommes était tracé sur l'Adige, on assurait à Constantinople qu'une flotte française, avec une armée de débarquement, allait se rendre dans la Morée et en Égypte, et que même on avait déjà vu des troupes françaises marcher du côté de Tarente. A Berlin, c'était autre chose ; on y parlait d'un camp de trente mille hommes qui devait s'assembler dans le duché de Clèves. En Danemarck, on donnait comme certain qu'une armée de quarante mille hommes s'avançait en Hanovre, non point seulement pour renforcer le corps d'occupation, mais dans le but évident d'attaquer le Holstein et de fermer le Sund. Dans Paris même, des affidés de l'Angleterre, inaperçus de la police, publiaient sous main la contre-partie de ces nouvelles ; tantôt c'était une armée turque, déjà arrivée dans la Morée, qui se disposait à attaquer nos cantonnements dans l'Italie inférieure ; tantôt c'était une flotte russe, armée dans la mer Noire, qui allait se porter dans la Méditerranée, pour seconder les opérations des Turcs ; c'était encore une armée autrichienne s'avançant en Souabe, tandis qu'une autre division s'était formée dans le Tyrol ; enfin on parlait de camps tracés en Pologne où les armées russes et prussiennes allaient se réunir pour exécuter un plan d'attaque combiné, et expulser les Français du Hanovre.

Tous ces bruits étaient faux, mais la crédulité s'en emparait et les spéculateurs s'efforçaient, selon leurs

intérêts, de leur donner quelque fondement. Le grand quartier général de ces menées était à Munich, où Drake, envoyé de la Grande-Bretagne, en avait la haute direction. Les intrigues de Drake firent grand bruit alors, et j'aurai occasion d'en reparler plus tard. Ses correspondances, saisies par le gouvernement français, furent d'abord jointes aux pièces du procès que l'on instruisait contre Georges, Moreau et leurs coaccusés ; mais, pendant le cours de l'instruction, le Grand Juge reçut l'ordre de les en distraire et d'en faire l'objet d'un rapport au Premier Consul, afin que leur publication anticipée influât sur l'opinion et la disposât défavorablement à l'égard de ceux que l'on voulait perdre. Il est certain que les instructions données par Drake à ses sous-agents ne laissaient pas de doute sur la volonté de l'Angleterre de renverser le gouvernement de Bonaparte. Il écrivait à un homme chargé de parcourir la France : « Le but principal de votre voyage étant le renversement du gouvernement actuel, un des moyens d'y parvenir est d'obtenir la connaissance des plans de l'ennemi. Pour cet effet, il est de la plus haute importance de commencer avant tout par établir des correspondances sûres dans les différents bureaux, pour avoir une connaissance exacte de tous les plans, soit pour l'extérieur, soit pour l'intérieur. La connaissance de ces plans fournira les meilleures armes pour les déjouer ; et le défaut de succès est un moyen de discréditer absolument le gouvernement, premier pas vers le but proposé et le plus important. Pour cet effet, on tâchera de se ménager des intelligences très sûres dans les bureaux de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des cultes : on tâchera aussi de savoir ce qui se passe dans le comité secret que l'on croit établi à Saint-

Cloud, et composé des amis du Premier Consul. On aura soin de rendre compte des différents projets que Bonaparte pourrait avoir relativement à la Turquie et à l'Irlande. On fera connaître aussi le déplacement des troupes, des vaisseaux et les constructions, et tous les préparatifs militaires. »

Drake recommandait encore dans ses instructions de ne s'occuper, pour le moment, que du renversement du gouvernement de Bonaparte, et de ne rien dire sur les intentions du roi, avant que l'on eût une connaissance certaine de ses dispositions; mais la plupart de ses lettres et de ses instructions étaient antérieures à l'année 1804. L'ensemble des pièces saisies prouvaient que Bonaparte ne pouvait ignorer, savoir qu'il avait l'Angleterre pour ennemie déclarée; mais il est résulté pour moi de leur examen qu'il n'y avait rien qui pût donner lieu à faire croire à une tentative d'assassinat autorisée par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Lorsque le Premier Consul eut reçu le rapport du Grand Juge, relatif aux menées de Drake contre son gouvernement, il en transmit une copie au Sénat, et ce fut dans sa réponse à cette communication que, comme on l'a vu précédemment, le Sénat fit les premières ouvertures que Bonaparte trouva d'abord vagues et qui n'en amenèrent pas moins la fondation de l'Empire; malgré cette circonstance importante, j'ai cru ne devoir parler de Drake qu'à présent parce que ses intrigues, pour le renversement de Bonaparte, m'ont paru se lier encore plus immédiatement aux débats du procès de Moreau et de Georges dont je m'occuperai dans mon prochain chapitre.

En même temps que Bonaparte communiquait au Sénat le rapport du Grand Juge, le ministre des rela-

tions extérieures adressa une lettre circulaire que voici, aux membres du Corps diplomatique.

Monsieur l'ambassadeur,

Le Premier Consul m'a donné l'ordre d'adresser à votre excellence un exemplaire du rapport qui lui a été présenté, sur une conspiration incidente tramée en France par M. Drake, ministre de S. M. B. près la Cour de Munich, et qui par son objet comme par sa date se rattachait à l'infâme complot que, dans ce moment, les tribunaux s'occupent de juger.

La copie imprimée des lettres et pièces authentiques de M. Drake est jointe au rapport. Les originaux seront immédiatement envoyés, par ordre du Premier Consul, à S. A. E. M. l'Électeur de Bavière.

Une telle prostitution de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes, était sans exemple dans l'histoire des nations civilisées. Elle étonnera, elle affligera l'Europe, comme le scandale d'un crime inouï, et que, jusqu'à ce moment, les gouvernements les plus pervers n'avaient osé méditer. Le Premier Consul connaît trop les sentiments et les qualités qui distinguent le Corps diplomatique accrédité auprès de lui, pour n'être pas convaincu qu'il verra, avec une profonde douleur, la profanation du caractère sacré d'ambassadeur, indignement travesti en ministère de complots d'embauchage et de corruption.

J'ai dit, dans le deuxième volume de mes *Mémoires*, quelle était la composition du Corps diplomatique lors de notre translation du Luxembourg aux Tuileries; je pense que l'on ne sera pas fâché de trouver à établir un point de comparaison avec la manière dont il était composé à l'époque dont je parle, et lors de l'élévation du Premier Consul à l'Empire, car, dans cet intervalle, il n'y eut pas de mutation.

MM. Le cardinal Caprara, légat *a latere* du Souverain Pontife.
Le comte Cobenzl, ambassadeur de l'empereur, du roi de Bohême et Hongrie.
Le marquis de Luchesini, envoyé extraordinaire du roi de Prusse.

De Schimmelpenninck, ambassadeur de la république Batave.

Dreyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Danemark.

Le marquis de Gallo, ambassadeur du roi de Naples et des Deux-Siciles.

Cetto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Electeur de Bavière.

Le comte de Bunau, ministre plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe.

Charles, comte de Beust, ministre plénipotentiaire de l'Electeur archichancelier de l'empire.

Auguste de Pappenheim, ministre plénipotentiaire du Landgrave de Hesse-Darmstadt.

Le bailli de Ferrette, ministre plénipotentiaire du Grand Maître de l'Ordre de Malte.

Abel, résident des Villes Libres de l'Empire.

Ferreri, ministre plénipotentiaire de la république Ligurienne.

Belluomini, envoyé extraordinaire de la république de Lucques.

De Mallardoz, envoyé de la confédération Suisse.

Joseph Marie de Souza, envoyé extraordinaire de Portugal.

Pierre d'Oubril, chargé d'affaires de Russie.

Livingston, ministre plénipotentiaire de États-Unis d'Amérique.

Le baron de Steub, ministre plénipotentiaire de Wurtemberg.

On peut voir que le Corps diplomatique s'était considérablement accrû, et qu'à l'exception de M. Schimmelpenninck, il avait été entièrement renouvelé. Quoi qu'il en soit, tous ces ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, envoyés ordinaires ou extraordinaires, quelle que fût leur dénomination, adressèrent tous au ministre des relations extérieures, au nom de leur gouvernement et en leur nom, des réponses où ils témoignaient toute l'horreur, toute l'indignation que leur inspiraient la conduite de l'Angleterre et les machinations de Drake. Ces réponses ne sont postérieures que de cinq jours à la mort du duc d'Enghien,

et c'est ici que l'on doit surtout admirer la profonde habileté de Bonaparte qui, par cette communication, contraignait tous les représentants de l'Europe à donner officiellement des marques d'intérêt à sa personne et à son gouvernement.

CHAPITRE XXX

Hémart, président du tribunal spécial. — Ouverture des débats du procès de Georges. — Moreau et les autres accusés. — Besoin de condamnation. — Affluence au Palais de justice. — J'entre un des premiers dans la salle. — Première audience et acte d'accusation. — L'accusation et la raison publique. — Lettre de Moreau à Bonaparte. — Honorable explication de la conduite de Moreau. — L'homme public et l'homme d'honneur. — Infamie attachée aux délateurs. — Acharnement visible de Hémart contre Moreau. — Calme de Moreau. — Son innocence avant sa mort. — La cocarde étrangère. — Intrigant et conspirateur. — Lajolais et Rolland. — Manière indigne d'interroger les témoins. — Direction des débats dans le but d'inculper Moreau. — Paroles remarquables. — Les vrais partisans de Moreau. — Traitement et services. — Discours fait par M. Garat. — Jugement de Bonaparte sur son éloquence. — Le général Lecourbe et le fils de Moreau. — Scène touchante. — Respect des soldats.

Je me suis assez étendu sur ce que j'ai su des sourdes menées de la police et des circonstances qui ont précédé l'arrestation des conjurés; sur ce que je savais de l'affreuse catastrophe qui donna à Bonaparte un tout autre aspect que celui qu'il aurait eu aux yeux de la postérité; de l'état des prisonniers au Temple et des intrigues dirigées par Drake, pour que l'on puisse apprécier actuellement la position des accusés, quand on jugea convenable de les faire paraître devant le tribunal spécial auquel Bonaparte avait donné pour président le régicide Hémart (1). Je me rappelle que

(1) Voir la note de la page 345.

ce choix inspira dans tout Paris une horreur générale, tant il parut un indice du désir de ne trouver que des coupables, ou de faire condamner des hommes innocents.

Napoléon était empereur depuis environ dix jours, lorsque le 28 mai eut lieu l'ouverture des débats; aucun procès depuis cette époque n'a pu donner une idée de la fermentation qui régnait dans Paris : l'indignation qu'excitait la mise en jugement de Moreau se manifestait tout haut et bravait les observations de la police. On était parvenu à tromper l'opinion sur Georges et sur quelques autres conjurés, que l'on regardait comme des brigands et des assassins soldés par l'Angleterre, du moins dans cette nombreuse partie de la population qui croit facilement sur parole les déclarations qu'on lui présente comme officielles. Mais il n'en était pas de même à l'égard de MM. de Polignac, qui inspiraient le plus vif intérêt, de M. de Rivière, de Charles d'Hozier et surtout de Moreau. Le nom de Moreau prédominait tous les autres, et le gouvernement se trouvait à son égard dans une grande perplexité, il fallait, d'une part, l'entourer d'une garde assez imposante pour contenir l'empressement du peuple et de ses amis ; et, d'une autre part, il fallait aussi ne pas grossir tellement cette garde, qu'elle pût devenir un point redoutable de ralliement, si la voix d'un chef honoré de l'armée l'appelait à sa défense. On croyait presque partout à la possibilité d'un soulèvement en faveur de Moreau; les uns l'espéraient, d'autres le redoutaient, et je puis assurer, quand je pense à la disposition où se trouvaient alors les esprits, qu'il aurait infailliblement eu lieu si des juges encore plus complaisants qu'ils ne le furent, avaient condamné Moreau à la peine capitale.

Il est impossible de se faire une idée de l'affluence qui encombrait toutes les avenues du Palais de Justice le jour de l'ouverture des débats, et qui ne cessa de s'y porter pendant les douze jours que dura le procès, et surtout le jour où le jugement dut être prononcé. La meilleure compagnie de Paris chercha à y assister. La suppression spéciale du jury, pour cette affaire, donnait naissance à des soupçons qui n'étaient que trop fondés. On disait hautement que les accusateurs se croyaient plus sûr des juges spéciaux que du jury. La mort récente du duc d'Enghien, et la mort mystérieuse et plus récente encore de Pichegru, jetaient dans les esprits une anxiété profonde; tout le monde était frappé de stupeur, le plus vif intérêt s'attachait au plus illustre accusé et un seul mot séditieux eût produit un soulèvement immédiat.

J'étais entré un des premiers dans la salle, ayant résolu de suivre le cours de ces débats solennels. Aujourd'hui même encore, après tant d'événements qui depuis se sont déroulés sous mes yeux, je ne saurais peindre l'émotion douloureuse que j'éprouvai quand, le tribunal ayant pris séance, et le président ayant donné l'ordre d'introduire les accusés, je les vis défiler un à un sur leurs bancs entre deux gendarmes. Tous avaient une contenance grave et assurée, tous avaient un visage empreint de résignation, à l'exception de Bouvet de Lozier qui n'osait lever les yeux sur ses compagnons d'infortune que sa faiblesse et non sa volonté avait trahis. Je ne le connus que lorsque le président procéda à l'appel des accusés, et leur adressa les questions d'usage sur leur nom, leur état et leur domicile. Sur quarante-neuf accusés, au nombre desquels on remarquait quelques femmes, deux seulement m'étaient connus : Moreau, dont la présence

sur le banc des criminels serrait le cœur, et inspirait une sorte de tristesse et d'inquiétude, et Georges que j'avais vu aux Tuileries, dans le cabinet du Premier Consul.

La première audience fut employée à la lecture de l'acte d'accusation et la voix des huissiers, recommandant le silence, eut quelquefois de la peine à contenir les sourdes rumeurs qui se manifestaient involontairement quand le nom de Moreau était prononcé, Tous les yeux se tournaient vers le vainqueur d'Hohenlinden, et il était d'ailleurs facile de reconnaître dans la longue incrimination du procureur impérial, appelant la vengeance des lois sur un attentat contre le chef de la République, combien il s'était mis l'esprit à la torture, pour charger les lauriers de Moreau du poids d'une apparente culpabilité. La raison publique trouva même des preuves de l'innocence et de l'honneur de Moreau dans les révélations dont on croyait flétrir ce général. Je n'ai point oublié l'effet contraire à celui que l'on attendait que produisit la lecture d'une lettre que, dans sa prison du Temple, Moreau avait adressée au Premier Consul, lorsque les juges interrogateurs eurent cherché à trouver des griefs dans sa conduite passée, à l'occasion des papiers de M. de Klinglin tombés entre ses mains. On lui reprochait d'avoir mis trop de retard dans l'envoi de ces pièces au Directoire; et il faut convenir que c'était une chose assez digne de remarque que de voir Bonaparte Empereur vengeur des prétendues offenses faites au Directoire qu'il avait renversé.

Dans la lettre dont je viens de parler, Moreau disait à Bonaparte encore Premier Consul :

Dans la courte campagne de l'an V (celle du 20 au 23 mars 1797), nous primes les bureaux de l'état-major de l'armée enne-

mie : on m'apporta une grande quantité de papiers que le général Desaix, alors blessé, s'amusa à parcourir. Il nous parut, par cette correspondance, que le général Pichegru avait eu des relations avec les princes français. Cette découverte nous fit beaucoup de peine, et à moi particulièrement; nous convînmes de la laisser en oubli. Pichegru au Corps législatif pouvait d'autant moins nuire à la chose publique, que la paix était assurée. Je pris néanmoins des précautions pour la sûreté de l'armée, relativement à un espionnage qui pouvait lui nuire... Les événements du 18 Fructidor s'annonçaient; l'inquiétude était assez grande : en conséquence, deux officiers qui avaient connaissance de cette correspondance, m'engagèrent à en donner connaissance au gouvernement... J'étais fonctionnaire public, et je ne pouvais garder un plus long silence... Pendant ces deux dernières campagnes d'Allemagne et depuis la paix, il m'a été quelquefois fait des ouvertures assez éloignées, pour savoir s'il serait possible de me faire entrer en relations avec les princes français. Je trouvai cela ridicule, et je n'y fis pas même de réponse. Quant à la conspiration actuelle, je puis vous assurer également que je suis loin d'y avoir la moindre part. Je vous le répète, général, quelque proposition qui m'ait été faite, je l'ai repoussée par opinion, et regardée comme la plus indigne des folies; et, quand on m'a présenté la chance de la descente en Angleterre comme favorable à un changement de gouvernement, j'ai répondu que le Sénat était l'autorité avec laquelle tous les Français ne manqueraient pas de se réunir en cas de trouble, et que je serais le premier à me mettre sous ses ordres. De pareilles ouvertures faites à moi, particulier isolé, n'ayant voulu conserver nulle relation, ni dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, ni avec aucune autorité constituée, ne pouvait exiger de ma part qu'un refus; une délation répugnait trop à mon caractère; presque toujours jugée avec sévérité elle devient odieuse, et imprime un sceau de réprobation sur celui qui s'en est rendu coupable, vis-à-vis des personnes à qui l'on doit de la reconnaissance ou avec qui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié.

Voilà, général, ce que j'avais à vous dire sur mes relations avec Pichegru : elles vous convaincront sûrement qu'on a tiré des inductions bien fausses et bien hasardées de démarches et d'actions qui, peut-être imprudentes, étaient loin d'être criminelles.

Moreau avait rempli son devoir d'homme public en envoyant au Directoire les papiers qui dévoilaient une trame contre le gouvernement d'alors, et que la fortune de ses armes avait fait tomber entre ses mains. Il remplit son devoir d'homme d'honneur, en ne se chargeant pas volontairement de l'infamie dont rien ne peut laver les délateurs; Bonaparte, à la place de Moreau, n'aurait pas agi autrement que lui, car je n'ai jamais vu un homme témoigner plus hautement le mépris que lui inspiraient les dénonciations, avant qu'il eût érigé en vertu tout ce qui servait son ambition, et en crime tout ce qui y mettait obstacle.

Je n'ai sûrement pas l'intention de tracer un tableau, ni même une esquisse complète des débats dont je fus témoin. Les pièces volumineuses de cette immense procédure ont été recueillies, et on peut les consulter; je me borne à rappeler le souvenir des circonstances et des incidents qui m'ont le plus frappé; or, ce qu'il y eut de plus évident durant le procès, fut l'acharnement de commande du président, digne d'un tel tribunal, et l'innocence de Moreau. Mais, malgré le plus insidieux interrogatoire qu'on puisse se figurer, le général accusé ne tomba pas une fois dans la moindre contradiction. Si ma mémoire ne me trompe, ce fut dans la quatrième séance que Thuriot, juge, l'interrogea. Il résulta, clair comme le jour, pour tout l'auditoire, que Moreau était totalement étranger à tous les complots, à toutes les intrigues qui avaient pu se tramer à Londres.

En effet, pendant tout le cours du procès, que je suivais avec autant d'attention que d'intérêt, je n'ai pas pu dévoiler l'ombre d'une circonstance qui pût le compromettre un instant, ni même qui pût se rapporter à lui. Presque aucun des cent trente-neuf témoins à

charge qui furent entendus ne le connaissait, et il a déclaré dans la quatrième séance, celle du 31 mai, qu'il n'y avait pas un seul accusé qu'il eût vu, pas un seul qu'il connût. Dans le cours de ces longs débats, malgré les visibles efforts de Thuriot pour arracher de faux aveux et obtenir des contradictions, aucun fait sérieux n'a été articulé contre Moreau. Son attitude fut constamment calme comme sa conscience. Pour ceux qui l'ont vu sur les bancs, il avait plutôt l'air d'un habitué du palais, assistant par curiosité à des débats intéressants, que d'un accusé que ces débats peuvent conduire à la mort. Sans le coup de canon qui frappa Moreau dans les rangs ennemis, sans la cocarde étrangère qui flétrit le chapeau de Hohenlinden, il y a longtemps que sa complète innocence ne serait plus l'objet d'un doute ; il y a longtemps que l'on aurait reconnu que les plus infernales machinations avaient été employées pour le perdre. Il est de toute évidence, en effet, que Lajolais, qui a été de Londres à Paris et de Paris à Londres, a joué un rôle d'intrigant plus qu'un rôle de conspirateur, que sa mission eut pour but, non pas de rapprocher Moreau de Pichegru, mais de faire servir Pichegru à compromettre Moreau. Certes, ceux qui ont prétendu que Lajolais était aux ordres du gouvernement britannique, en ont cruellement imposé. Lajolais n'était aux ordres que de la police secrète ; il fut condamné à mort comme il s'y attendait ; il eut sa grâce comme c'était convenu. Voilà une des révélations que Pichegru aurait pu faire, aussi fallut-il le faire disparaître avant le procès. Quant aux dépositions du nommé Rolland, il fut clair pour tout le monde que Moreau ne se trompait pas quand il dit au président : « Ou Rolland, dans mon opinion, est un homme de la police, ou il a fait

sa déclaration parce qu'il avait peur. Rolland a fait deux déclarations ; dans la première il ne dit rien. Voyez la seconde ; on ne l'interroge pas, on lui dit : « Vous voilà dans une position affreuse. Ou vous allez être complice d'une conspiration, ou vous allez en être le confident ; si vous ne dites rien, vous êtes complice ; si vous faites des aveux, vous êtes sauvé. » Ce seul exemple peut donner une idée de la manière dont les débats furent dirigés dans le but de pouvoir inculper Moreau. De son côté le général repoussait les attaques dont il était l'objet avec un calme grave et une modeste assurance, quoique de temps en temps il laissât échapper quelques éclairs d'une juste fierté. Je me rappelle l'effet qu'il produisit sur tout l'auditoire dans une séance où le président l'ayant accusé d'avoir voulu se faire nommé dictateur, il s'écria : « Moi, dictateur ! avec tous les partisans des Bourbons, me faire dictateur ! Qu'on me trouve donc mes partisans ! Mes partisans doivent être les soldats français, puisque j'en ai commandé les neuf dixièmes et sauvé plus de cinquante mille. Voilà quels sont mes partisans ; on a arrêté tous mes aides de camp, tous les officiers que je connaissais ; on n'a pas trouvé contre eux l'ombre d'un soupçon ; on les a mis en liberté. Pourquoi veut-on m'attribuer la folie de me faire faire dictateur par les partisans des anciens princes français, qui combattent pour cette cause depuis 1792 ? Vous voulez que ces gens-là, en vingt-quatre heures, projettent de m'élever à la dictature ! c'est de la folie. On a parlé de ma fortune, de mon traitement : j'ai commencé avec rien ; je pourrais avoir cinquante millions ; je possède une maison et une terre ; quant à mon traitement, il est de quarante mille francs, et qu'on se garde bien de le comparer avec mes services ! »

Moreau prononça un discours lors des plaidoiries ; je sus dans le temps qu'il avait été fait par Garat, son ami, dont je me rappelle parfaitement bien que Bonaparte trouvait l'éloquence très ennuyeuse. Je me souviens qu'il me le dit dans une circonstance dont je ne crois pas avoir parlé ; ce fut après qu'il eut été en grande cérémonie poser, à la Place des Victoires, la première pierre d'un monument qui devait être élevé à la mémoire de Desaix et qui ne fut jamais construit. En rentrant, il était de la plus mauvaise humeur, et me dit : « Concevez-vous, Bourrienne, un animal « comme Garat? Quel enfileur de mots ! J'ai été obligé « de l'écouter pendant trois quarts d'heure. Il y a des « gens qui ne savent pas se taire. »

Quoi qu'il en soit de l'éloquence de Garat et de l'opinion de Bonaparte, la conduite de Garat fut noble en cette circonstance ; car il pouvait avoir la certitude que Bonaparte lui saurait mauvais gré d'avoir prêté sa plume au seul homme dont la gloire militaire, sans égaler la sienne, pouvait le faire regarder comme un émule du Premier Consul. Il y eut une séance dont l'effet électrique fut prodigieux. Il me semble voir encore le général Lecourbe, ce digne ami de Moreau, entrant inopinément dans la salle d'audience avec un jeune enfant. Il le prend, l'élève dans ses bras et s'écrie d'une voix forte mais émue : « Soldats, voilà le « fils de votre général. » A ce moment imprévu, tout ce qu'il y avait de militaires dans la salle se lève spontanément et lui présente les armes, et en même temps un murmure flatteur parcourt tout l'auditoire. Certes, si en ce moment Moreau eût dit un mot, l'enthousiasme était tel en sa faveur, que le tribunal s'en allait être renversé et les prisonniers libres. Moreau garda le silence et seul parut ne pas prendre part à ce mou-

vement. En général, et pendant tout le cours des débats, Moreau inspirait tant de respect, quoique accusé, que lorsqu'il était interpellé et se levait pour répondre, les gendarmes commis à sa garde se levaient en même temps que lui, et se tenaient debout et découverts tant qu'il parlait.

CHAPITRE XXXI

Motifs pour lesquels je désire l'acquittement de Moreau. — Moreau et Georges. — Différence de position. — Thuriot et *Tue-roi*. — — Manière de répondre de Georges. — Fermeté et résolution. — Opinion de Réal sur Georges en sortant de la Conciergerie. — Offre de grâce refusée. — Inexactitude des publications officielles. — Coster-Saint-Victor. — Plaidoirie falsifiée. — Anecdote controuvée. — Une actrice et Napoléon. — Les juges plus répréhensibles que Bonaparte. — Le capitaine Wright. — Le portrait du comte d'Artois et M. de Rivière. — Attitude des accusés. — L'opinion favorable à Bonaparte. — Nobles sentiments exprimés sans crainte. — Combat de générosité de MM. de Polignac. — Scène touchante entre les deux frères. — Dernière séance. — La nuit passée au tribunal. — Les condamnés. — Ridicule de la condamnation de Moreau. — Mot attribué à Bonaparte. — Lettres de grâce. — Exécution et courage.

Je me suis presque uniquement occupé, dans le chapitre précédent, de ce qui fut relatif à Moreau; et la vérité est que c'était surtout à cause de lui que j'étais aussi assidu aux audiences du tribunal. Avant les débats, il était le seul auquel je prisse un véritable intérêt; comme j'étais d'ailleurs sans passion et qu'une vieille amitié m'attachait involontairement à Bonaparte, malgré ses procédés envers moi, c'était presque autant pour lui que pour Moreau que je souhaitais l'acquittement complet de ce général. Je croyais de bonne foi, et ceux qui se rappellent la disposition des esprits à cette époque, pensent probablement comme moi, s'ils étaient aussi sans passion, que la

condamnation de Moreau à la peine de mort aurait été le signal d'un soulèvement, d'une révolte dont il aurait été difficile de prévoir les résultats ; car Bonaparte s'était placé sous la protection de la puissance des baïonnettes, et c'est cette puissance qui aurait la première changé de direction.

L'attitude de Georges n'avait rien de comparable à celle de Moreau : Georges inspirait d'abord moins d'intérêt que de curiosité, et à part la différence de leurs antécédents, leur position devant la justice présentait un grand contraste. Moreau était plein de sécurité et Georges plein de résignation sur le sort qui l'attendait et qu'il envisageait avec une fermeté presque barbare. Comme pour venger sa mort avant d'en subir la peine, il reprenait parfois le ton de causticité injurieuse auquel il sembla avoir renoncé le jour où il harangua ses compagnons avant leur sortie du Temple. Dans l'amertume de ses sarcasmes, faisant allusion au nom et au vote de Thuriot, l'un des plus acharnés des juges, Georges l'appelait souvent Tue-roi (1) ; et quand il avait prononcé son nom, ou que lui, Georges, avait été forcé de répondre à ses interpellations : « Que l'on me donne, disait-il, un verre d'eau-de-vie pour me rincer la bouche. » Georges avait le ton et les manières d'un soldat, mais sous cette enveloppe grossière, il cachait l'âme d'un héros. Quand les témoins de l'arrestation de Georges avaient répondu aux interrogations du président Hémart, et que celui-ci se tournant vers Georges pour lui demander s'il avait quelque observation à faire sur la décla-

(1) On comptait dans le tribunal deux régicides : Hémart, premier président, et Thuriot.

En outre Merlin était alors procureur général impérial, chargé de soutenir l'accusation. (*Note de la première édition.*)

ration qu'il venait d'entendre, voici à peu près la forme et la substance du dialogue qui s'établissait entre l'interrogateur et l'accusé :

« Avez-vous quelque chose à répondre ? — Non. — Convenez-vous des faits ? — Oui. » Alors, comme Georges n'avait pas l'air d'écouter le président, et qu'il affectait de regarder les papiers qu'il avait devant lui, Hémart était obligé de l'avertir qu'il ne devait pas lire quand on l'interrogeait, et le dialogue recommençait ainsi : « Vous convenez d'avoir été arrêté dans l'endroit désigné par le témoin ? — Je ne sais pas le nom de l'endroit. — Vous convenez d'avoir été arrêté ? — Oui. — Avez-vous tiré deux coups de pistolet ? — Oui. — Avez-vous tué un homme ? — Ma foi, je n'en sais rien. — Vous aviez un poignard ? — Oui. — Et deux pistolets ? — Oui. — Avec qui étiez-vous ? — Je ne le connais pas. — Où avez-vous logé à Paris ? — Nulle part. — Au moment de votre arrestation ne logiez-vous pas rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, chez une fruitière ? — Au moment de mon arrestation j'étais dans un cabriolet ; je ne logeais nulle part. — Où avez-vous couché la veille de votre arrestation. — Nulle part. — Que faisiez-vous à Paris — Je me promenais. — Quelles personnes y voyiez-vous ? — Je n'en nommerai aucune : je ne connais personne. »

Par cette courte esquisse de la manière dont Georges répondait aux interpellations du président, on peut juger quelle fut son inébranlable fermeté pendant les débats ; en tout ce qui le concernait personnellement, il ne taisait rien ; en tout ce qui aurait pu compromettre un de ses compagnons, il avait la bouche close ; tout l'art des insinuations, des rapprochements et des inductions vint échouer contre son inébranlable résolution.

A l'appui de ce que je dis de Georges, je puis citer un fait qui prouvera que je n'étais pas le seul qui appréciât son grand caractère. J'ai dit comment j'avais accompagné M. Carbonnet à la police, le jour où, en sortant de Sainte-Pélagie, il alla réclamer les

malles qui renfermaient ses papiers. Comme M. Réal n'y était pas, nous l'attendîmes. M. Desmarets, ainsi que plusieurs autres personnes, étaient aussi à attendre dans le cabinet.

M. Réal rentra ; il revenait de la Conciergerie, où il avait vu Georges Cadoudal. Il dit aux personnes qui l'attendaient, et assez haut pour que M. Carbonnet et moi nous l'ayons entendu très distinctement : « Je viens de la Conciergerie ; j'ai vu Georges ; c'est un homme extraordinaire. Je lui ai dit que j'étais disposé à lui offrir sa grâce, s'il voulait promettre de ne plus conspirer contre le gouvernement et accepter du service. J'ai beaucoup insisté, tout a été inutile ; il a résisté à tous mes efforts, et a fini par me dire : « Mes « camarades m'ont suivi en France, je les suivrai à la « mort. » On verra qu'il tint parole, et comment. Et l'on qualifiait de brigand dans les placards qui recouvraient les murs de Paris, un homme auquel l'Empereur faisait faire des offres dans le fond de son cachot, par l'intermédiaire d'un Conseiller d'État !

Au surplus, ceux qui se seraient fait une opinion de ces mémorables débats par les insertions officielles publiées dans le *Moniteur* d'alors et dans les autres journaux du temps, en auraient une bien fausse idée. Je me rappelle même que ces falsifications furent l'objet d'une plainte grave de la part d'un des accusés. Après la plaidoirie de M. Gauthier, défenseur de Coster-Saint-Victor, le président ayant demandé à celui-ci s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense : « J'ai à ajouter, dit Coster-Saint-Victor, que d'abord les témoins à décharge dont j'avais demandé la présence n'ont pas encore paru ; j'ajoute en outre que je suis surpris que l'on se plaise à égarer l'opinion publique et à déverser l'ignominie, non seulement sur les ac-

cusés, mais encore sur leurs généreux défenseurs. J'ai lu les journaux d'aujourd'hui, et j'ai vu avec peine que les plaidoiries... » Ici, le président l'interrompant, lui fit observer que ces faits étaient étrangers à la cause. « Point du tout, reprit Coster-Saint-Victor, je vois que cela tient à ma cause ; qu'en tronquant, pervertissant les moyens que nous employons, c'est certainement chercher à nous perdre dans l'opinion publique. J'ai vu dans les journaux d'aujourd'hui que la plaidoirie de M. Gauthier, mon défenseur, était défigurée de la manière la plus affreuse. Je manquerais à la reconnaissance que je lui dois, si je ne rendais pas ici un hommage public au zèle et au courage qu'il a déployés dans ma défense. Je proteste contre les inepties que les folliculaires lui mettent dans la bouche ; je le prie de continuer jusqu'au dernier moment ses généreux secours. Ce n'est pas pour lui que je fais cette observation ; il n'en a pas besoin : c'est pour moi, c'est pour les accusés qu'une telle manœuvre tend à flétrir dans l'opinion publique. »

Coster-Saint-Victor avait quelque chose de chevaleresque dans sa tenue, et dans sa manière de s'exprimer, qui prévenait en sa faveur ; il présentait l'image d'un conspirateur à la Fiesque, ou de ces chevaliers de la fronde menant de front la politique et les plaisirs. On faisait alors courir sur son compte une anecdote que j'entendis raconter, mais qui, bien évidemment pour moi, n'a été que le fruit d'une imagination oisive. On disait que Coster-Saint-Victor, n'ayant plus de refuge assuré dans Paris, avait trouvé, pour une seule nuit, un asile chez une belle actrice très avant dans les bonnes grâces du Premier Consul ; on ajoutait que Bonaparte était venu, cette nuit même, la voir secrètement, et qu'il s'était trouvé en présence de

Coster-Saint-Victor qui aurait pu disposer de ses jours, et que, dans cette entrevue de rivalité galante, il y avait eu seulement entre eux échange de courtoisie. Cette invention ridicule avait pour but évidemment de rendre le Premier Consul plus odieux, si, Coster-Saint-Victor condamné, il n'obtenait pas sa grâce; la malignité se réservant d'attribuer son exécution, si elle avait lieu, à une vengeance d'amant jaloux. Je rougirais de rapporter des puérilités aussi dépourvues de vraisemblance que de vérité, si elles n'avaient trouvé quelque crédit. Tant que j'ai été auprès de Bonaparte, il ne sortit jamais la nuit, et ce n'était sûrement pas au moment où il voyait l'explication de ce que lui avait dit Fouché : « L'air est plein de poignards », qu'il se serait livré à de pareilles aventures nocturnes. Dans cette déplorable affaire, il y a assez de reproches à adresser à la mémoire de Bonaparte, sans qu'on en augmente gratuitement le nombre, et je dois dire que, selon ma pensée, selon l'étude que j'ai faite des événements, selon ce que j'ai vu, si Bonaparte fut seul coupable de la mort du duc d'Enghien, ce que je n'ai pas pu taire, dans l'affaire de Georges et de Moreau, il le fut beaucoup moins que les accusateurs et les juges, et beaucoup moins surtout que le grand instigateur de tant d'odieuses machinations. On verra, d'ailleurs, dans le chapitre suivant, ce que l'Empereur me dit de la condamnation de Moreau et de Georges.

Wright (1) fut entendu dans la sixième séance du 2 juin, comme cent trente-quatrième témoin à charge.

(1) Wright fut arrêté pour avoir débarqué des conjurés. Cet officier avait servi sous Sydney-Smith; de violents soupçons de complicité s'élevèrent contre Wright. Il fut conduit à Paris comme témoin nécessaire pour convaincre les conjurés.

Il déclara ne vouloir répondre à aucun interrogatoire ; que, prisonnier de guerre, il en réclamait tous les droits ; qu'il ne devait de compte qu'à son gouvernement. Le procureur général demanda au président de faire lire au capitaine Wright son interrogatoire du 21 mai, et un autre interrogatoire postérieur ; Wrigth répondit, après la lecture, que l'on n'avait pas mis sur cet interrogatoire la menace qu'on lui fit de le traduire devant une commission militaire pour le fusiller, s'il ne trahissait pas les secrets de son pays.

Pendant le cours des débats, l'intérêt le plus tendre s'attacha à MM. de Polignac, Charles d'Hozier et de Rivière ; si peu de temps après la proscription de la noblesse, en laissant les sentiments d'humanité de côté, ce n'était pas un calcul de bonne politique que de montrer au public des héritiers d'un nom illustre, doués de cet héroïsme de fidélité que l'on admire toujours, même quand on est opposé à la cause qui en est l'objet.

Tous ces accusés étaient jeunes, et l'auditoire entier accompagnait leurs déclarations par des vœux bienveillants. La plupart dédaignaient d'avoir recours à des dénégations, et semblaient moins occupés du soin de sauver leur vie que de sauver l'honneur de la cause pour laquelle ils étaient venus, non pas le but d'un assassinat, comme tout l'a démontré, mais pour connaître la véritable situation des esprits, que des intrigants présentaient sous un jour favorable aux Bourbons. Pourquoi le taire ? la masse des esprits ne leur était pas favorable alors, et les accusés l'avaient reconnu. Et, en effet, avant la mort du duc d'Enghien, la France presque entière s'était acclimatée à la température du gouvernement consulaire, et ce gouver-

nement paraissait bien doux après la Terreur et le Directoire. Moreau même n'aurait eu aucune bonne chance à espérer s'il n'eût été persécuté. Les accusés savaient tout cela, et sans l'infernale police secrète, leurs vœux intempestifs se seraient évanouis dans l'ombre, ou seraient restés couverts d'un voile impénétrable.

Sous le glaive même de la loi, les fidèles serviteurs des Bourbons manifestaient en toute occasion leur attachement et leur fidélité. Je me rappelle que l'auditoire entier fut attendri jusqu'aux larmes lorsque le président, ayant argué contre M. de Rivière d'un médaillon où était le portrait de M. le comte d'Artois, M. de Rivière demanda à le voir de plus près pour le reconnaître ; le président le lui fit passer par un huissier, et alors M. de Rivière le pressa sur ses lèvres et contre son cœur ; il le rendit ensuite, en disant qu'il avait seulement voulu rendre cet hommage au prince qu'il chérissait.

L'attendrissement fut encore bien plus vif lors du combat de générosité fraternelle qui s'éleva, aux dernières séances, entre MM. de Polignac. L'émotion fut générale, lorsque l'aîné des deux frères, après avoir déclaré que, sortant toujours seul et de jour, ce n'était pas l'allure d'un conspirateur qui se cachait, il ajouta ces mots, qui sont toujours restés gravés dans ma mémoire : « Je n'ai plus qu'un vœu à former, c'est que, si le glaive que vous suspendez sur nos têtes doit menacer l'existence de plusieurs accusés, en faveur au moins de sa jeunesse, si ce n'est en faveur de son innocence, sauvez mon frère, et faites retomber sur moi tout le poids de votre courroux ! »

Ce fut dans l'avant-dernière séance, dans celle du vendredi 8 juin, que M. Armand de Polignac prononça

les touchantes paroles que l'on vient de lire. Le lendemain, jour fatal où la sentence devait être prononcée, M. Jules de Polignac, dans le court espace de temps qui précéda la délibération, prit la parole et dit : « Comme j'étais hier trop ému après le discours de mon frère, je n'ai pu que prêter une légère attention à ce que j'ai lu pour ma propre défense; plus tranquille aujourd'hui, je vous prie, Messieurs, que ce que vous a dit mon généreux frère ne vous engage point d'avoir égard à tous les vœux qu'il vous a adressés en ma faveur. Je le répète, au contraire, et avec plus de justice : si l'un de nous doit succomber, s'il en est temps encore, sauvez-le ; rendez-le aux larmes de son épouse : je n'en ai point. Comme lui je sais braver la mort; trop jeune encore pour avoir goûté la vie, puis-je la regretter ? — Non, non, s'écria son frère, tu as une carrière à parcourir, c'est moi qui dois périr. »

Mes souvenirs me font encore assister à cette scène pathétique ; je vois encore tous les assistants essuyer les larmes qui tombaient de leurs yeux, et je vois encore Hémart, tout contrefait, je vois son horrible figure, je le vois, aussi impassible et plus cruel que la loi, y mettre fin tout à coup, en prononçant, d'un ton plus empreint d'âpreté accusatrice que de gravité magistrale : « Les débats sont terminés » (1).

Il n'était encore que huit heures du matin, lorsque les membres du tribunal se retirèrent dans la salle du

(1) Hémart n'a jamais fait partie de la Convention. Il n'était par conséquent pas régicide. Il était depuis longtemps président du tribunal. Il n'était ni contrefait ni mal de figure — mais toute la méchante critique que fait Bourrienne contre le président Hémart, tient bien certainement à une méprise. — Il doit prendre Hémart, président du tribunal, pour Amar, qui fut membre de la Convention. (D. L.)

conseil. Depuis le commencement des débats, l'affluence, loin de diminuer, s'était chaque jour accrue; elle était immense ce jour-là, et, quoique le jugement ne dût être prononcé que fort tard, personne ne quitta la salle des séances afin de ne pas manquer de s'y trouver quand le tribunal reprendrait séance. Nous attendîmes jusqu'à quatre heures du matin, et une stupeur générale frappa l'assemblée quand Hémart eut repris le fauteuil de la présidence, tenant en main l'arrêt du tribunal.

Il résulta de cette horrible sentence que Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Rusillon, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Louis Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster-Saint-Victor, Deville, Gaillard, Joyaut, Burban, Lemercier, Jean Cadudal, Lelan et Mérille furent condamnés à la peine de mort; et seulement à deux ans de détention, Jules de Polignac, Leridant, le général Moreau, Rolland et Hizay.

A peine cette sentence fut-elle prononcée, qu'elle répandit la consternation dans tout l'auditoire, et bientôt dans tout Paris. Ce fut, je puis l'assurer, un jour de deuil public; et quoique ce fût un dimanche, les lieux ordinairement fréquentés ce jour-là furent presque déserts. A l'horreur qu'inspirait la peine de mort distribuée avec tant de prodigalité, et dont la plupart des victimes appartenait à la classe la plus distinguée de la société, se joignait le ridicule de la condamnation de Moreau, ridicule dont personne ne fut, après le jugement, plus frappé que Bonaparte, et sur lequel il s'exprima comme on le verra. Je suis persuadé que toutes les personnes qui ont suivi les phases de ce procès célèbre en sont sorties comme moi avec la conviction que l'on avait eu recours à tous

les moyens, pour qu'une fois accusé, Moreau ne s'en tirât pas entièrement absous, et cela a tenu à bien peu de chose.

On a fait dire à Bonaparte : « Messieurs, je suis mineur, c'est à vous de vous informer avant de me remettre un rapport. Mais une fois que j'ai votre signature, tant pis pour vous si un innocent est frappé. » Ce propos ressemble assez à son langage ordinaire. On en verra l'équivalent dans l'entretien que j'eus avec lui le jeudi suivant ; mais, rapporté tel que je viens de le citer, ce langage, qui serait bien placé dans la bouche d'un souverain, dont les ministres seraient responsables, n'est qu'une excuse ironique dans la bouche de Bonaparte, maître d'un pouvoir absolu.

Les accusés se pourvurent en cassation, la plupart contre leur gré, mais pour céder aux instances de leurs amis qui multiplièrent de tous côtés les soins et les démarches pour obtenir la grâce de ceux auxquels ils s'intéressaient le plus. Moreau aussi avait d'abord formé un pourvoi, mais il s'en désista avant que les audiences de la Cour de cassation eussent lieu. Moreau se résigna à son sort, et se serait consolé en pensant qu'il n'était victime que de la trop grande célébrité qu'il avait acquise dans les camps, si les plaintes de la famille de sa femme ne l'avaient aigri contre la France, tandis qu'il n'avait à exercer d'inimitié légitime que contre Bonaparte

J'ai su, dans le temps, d'une manière positive, qu'aussitôt que le jugement du tribunal spécial fut rendu, Murat, gouverneur de Paris, et beau-frère de l'Empereur, se rendit auprès de lui et le conjura avec les plus vives instances de faire grâce à tous les accusés, lui disant que cet acte de clémence lui ferait

le plus grand honneur dans l'opinion de la France et de toute l'Europe, qu'on dirait de lui que l'Empereur pardonnait les attentats contre la vie du Premier Consul, que cet acte d'indulgence jetterait plus de gloire sur le commencement de son règne, qu'une exécution ne lui donnerait de sécurité, voilà quelle fut alors la conduite de Murat, mais il ne sollicita pas, comme on l'a dit, de grâces spéciales. On verra comment les grâces accordées furent obtenues, quand je raconterai ce que m'a dit à ce sujet Joséphine, qui ne perdit rien de son incroyable bonté ni de son attachement à ses anciens amis, en devenant Impératrice. Murat fut mal accueilli dans ses sollicitations.

Ceux des accusés qui obtinrent leur grâce (1) fu-

1. Voici quel fut le contexte des lettres de grâce accordées en cette circonstance :

Napoleon, par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire, Empereur des Français,

« *Aux président et membres de la Cour de justice criminelle du département de la Seine, séant à Paris.*

« Notre cœur a été d'autant plus affecté des nouveaux complots tramés contre l'État par les ennemis de la France, que deux hommes qui avaient rendu de grands services à la patrie y ont pris part.

« Par votre arrêt du 21 prairial dernier, vous avez condamné à la peine de mort ..... l'un des complices. Son crime est grand ; mais nous voulons lui faire ressentir dans cette circonstance les effets de notre clémence, que nous avons toujours eue en singulière prédilection.

« En conséquence, et après avoir réuni en Conseil privé, dans notre Palais de Saint-Cloud, le 2 du présent mois, l'Archichancelier de l'Empire, l'Architrésorier, le Connétable, le Grand Juge ministre de la Justice ; les ministres des Relations extérieures et de la Guerre, les sénateurs François de Neufchâteau, Laplace et Fouché, les Conseillers d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et Lacuée, et les membres de la Cour de cassation Muraire et Oudard, Nous avons déclaré et déclarons faire grâce de la peine capitale à ..... et commuer ladite peine en celle de la déportation, qui s'effectuera dans un délai de quatre années, pendant lesquelles ledit tiendra prison dans le lieu qui sera désigné.

« Mandons et ordonnons que les présentes, scellées du sceau de

rent : Bouvet de Lozier, qui se l'était plus qu'assurée par ses révélations, Rusillon, de Rivière, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, Lajolais, pour qui cela était une chose convenue d'avance et Armand Gaillard.

Quant aux autres malheureuses victimes des menées d'une ténébreuse police, elles subirent leur sort le 25 juin, c'est-à-dire le surlendemain de la promulgation des lettres de grâce. Leur courage, leur résignation ne se démentit pas un moment ; et Georges, sachant qu'on avait répandu le bruit qu'il avait sa grâce, en demanda une en effet : ce fut de mourir le premier, pour que ses compagnons emportassent en mourant la certitude qu'il ne leur survivrait pas.

l'Empire, vous seront présentées dans trois jours, à compter de leur réception, par notre procureur général près ladite Cour, en audience publique, où l'impétrant sera conduit pour en entendre la lecture, debout et la tête découverte ; que lesdites lettres seront de suite transcrites sur vos registres, sur la réquisition du même procureur général, avec annotation d'icelles en marge de la minute de l'arrêt de condamnation.

« Donné au Palais de Saint-Cloud, sous le sceau de l'Empire, le 4 messidor an XII.

« Napoléon. »

Nota. — On voit que Bonaparte ne data pas encore en cette occasion : *et de notre règne la première année.* (*Note de la première édition.*)

CHAPITRE XXXII

Mot de Clavier. — Singulière proposition que me fait Corvisart par ordre de Napoléon. — M. Desmaisons. — Projet de séduction envers les juges. — Je vais aux Tuileries. — Rapp de service. — Familiarités accoutumées. — Bonne humeur de l'Empereur. — Longue conversation avec l'Empereur. — Jugement de Napoléon sur l'affaire de Moreau. — Les assassins de l'Angleterre, et souvenir de M. Fox. — Griefs contre le gouvernement anglais. — Les serviteurs de Bonaparte et Lacuée. — Manières affectueuses. — Arrestation de Pichegru. — Moyen indiqué par le Premier Consul pour connaître sa présence à Paris. — Portrait de Moreau. — Démarches de Bonaparte auprès de lui. — Moreau premier maréchal de l'Empire. — Lauriston envoyé au Temple. — Silence sur le duc d'Enghien. — Nouveau jugement de Napoléon sur Moreau et Georges. — Estime pour Georges. — Promesses de service et adieux. — Souvenir et récit d'anciennes vexations. — Audience chez l'Impératrice. — Joséphine toujours la même. — Tristesses et funestes pressentiments. — Ce que Bonaparte a dit de moi. — Témoignages de bonté.

Tous les juges composant le tribunal qui condamna Moreau n'étaient pas des Thuriot et des Hémart. L'histoire a recueilli comme un contraste honorable au milieu des turpitudes de cette époque la réponse de M. Clavier, que Hémart pressait de donner sa voix pour la condamnation de Moreau : « Eh ! monsieur, si nous le condamnons, qui nous absoudra, nous ? » Au surplus, si je dis que les juges furent circonvenus, ce n'est pas un fait que j'avance légèrement ; j'en ai eu la preuve la plus évidente par une démarche faite auprès de moi.

Bonaparte savait que j'étais très lié avec M. Desmaisons, l'un des membres du tribunal et beau-frère de Corvisart ; il savait, en outre, qu'il penchait pour l'innocence de Moreau et pour son acquittement. Pendant le cours du procès, je vois un jour Corvisart arriver chez moi de très grand matin et ayant l'air tellement embarrassé, qu'avant qu'il eût parlé je lui dis : « Qu'avez-vous donc ? Est-ce que vous m'apportez une mauvaise nouvelle ? — Pas tout à fait, me répondit Corvisart ; mais je viens par ordre de l'Empereur. Il veut que vous voyiez mon beau-frère ; il m'a dit : « C'est le doyen des juges, un homme considéré ; « son avis sera d'un grand poids, je sais qu'il est favo- « rable à Moreau ; il a tort. Allez trouver Bourrienne et « entendez-vous avec lui pour tâcher de le ramener à « des idées plus raisonnables, car je vous répète qu'il a « tort ; il se trompe. » Voilà, ajouta Corvisart, de quelle mission je suis chargé auprès de vous. — Comment, lui dis-je avec le plus profond étonnement, comment avez-vous pu vous charger d'une pareille commission ? Auriez-vous pu croire un moment que je serais capable de chercher à exercer de l'influence sur l'esprit d'un magistrat pour en obtenir une injuste sévérité ? — Non certes, reprit Corvisart ; j'ai dû faire auprès de vous cette démarche pour obéir à un ordre de l'Empereur ; mais je savais d'avance comment vous recevriez la proposition que j'étais chargé de vous transmettre. Je connais trop votre opinion et votre caractère pour avoir conçu le moindre doute à cet égard, et je savais bien que je ne courais aucun risque à m'acquitter auprès de vous d'une commission qui serait sans aucun résultat. D'ailleurs, désobéir à l'Empereur eût été vous nuire dans son esprit, un refus l'aurait confirmé dans l'opinion qu'il a que vous

penchez pour l'acquittement de Moreau. Pour ce qui me concerne, ajouta Corvisart, je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai pas plus cherché que vous ne le voulez faire à influer sur l'opinion de mon beau-frère, et vous le connaissez assez pour savoir comment il aurait accueilli de pareilles ouvertures. »

Tel fut l'objet et le résultat de la visite de Corvisart, et elle me fonde à penser que de semblables démarches furent faites auprès des autres membres du tribunal. Quoi qu'il en soit, je cessai par prudence de voir M. Desmaisons, avec lequel j'étais très lié.

Voici maintenant une autre visite, non pas que je reçus, mais que j'eus à faire, et qui tient une place bien importante dans mes souvenirs.

Le 14 juin 1804, quatre jours après l'arrêt de la cour qui condamnait Georges et ses complices, l'Empereur me fit dire de me rendre à Saint-Cloud. C'était un jeudi. Il venait de se passer de si grands événements et des scènes si tragiques, que je n'étais pas très rassuré sur les rapports qu'on avait pu lui faire et sur ce qu'il me pouvait vouloir. Mais j'eus encore cette fois le bonheur de trouver de service mon ami Rapp qui me dit, lorsque j'entrai : « Sois tranquille, il est de bonne humeur pour le moment, il veut causer avec toi. » Dès que Rapp m'eut annoncé, l'Empereur me fit entrer. Après son pincement d'oreille et ses questions habituelles : « Que disent, que font les badauds, comment se portent vos enfants, que faites-vous ? etc. », il me dit : — « A propos, vous avez assisté au jugement de Moreau ? — Oui, Sire, je n'ai pas manqué une seule séance. — Là, voyons, Bourrienne, parlez-moi franchement ; vous avez jugé que Moreau était innocent ? — Oui, Sire ; du moins je puis vous assurer qu'il n'est rien résulté des dé-

bats qui ait pu le faire trouver coupable, je vous avouerai même que j'ai été souvent surpris qu'on l'ait fait figurer dans cette conspiration, car je puis vous assurer qu'aucun fait sérieux, qu'aucune révélation n'a porté contre lui. — Je connais votre opinion sur cette affaire ; Duroc m'a rapporté dans le temps ce que vous lui aviez dit au lever, aux Tuileries. L'expérience a prouvé que vous aviez raison ; mais ai-je pu faire autrement ? Vous avez su que Bouvet de Lozier s'était pendu dans sa prison et ne fut sauvé que par hasard. Réal courut bien vite au Temple pour l'interroger ; dans ses premiers aveux, il chargea Moreau, dit que Moreau avait eu des conférences avec Pichegru ; Réal vint me rendre compte sur-le-champ et me proposa de faire arrêter Moreau, sur les bruits qui couraient et qui paraissaient fondés ; Réal m'avait déjà fait cette proposition. D'un premier coup d'œil, je vis si clair dans cette affaire que je m'y opposai formellement ; mais quand ensuite Bouvet de Lozier eut parlé, encore un coup, qu'est-ce que vous vouliez que je fisse ? Pouvais-je laisser ouvertement conspirer contre mon gouvernement ? Comment ne pas ajouter foi aux déclarations de Bouvet de Lozier, dans la circonstance où il se trouvait ? Pouvais-je prévoir que devant la justice il démentirait ses premières déclarations ? Il y a là un enchaînement de circonstances au-dessus des prévisions humaines ; j'ai dû consentir à ce qu'on arrêtât Moreau quand j'ai eu la preuve de ses conférences avec Pichegru. L'Angleterre n'a-t-elle pas envoyé des assassins ? — Sire, lui dis-je, voulez-vous me permettre de vous rappeler la conversation que vous eûtes en ma présence avec M. Fox, et à la suite de laquelle vous me dites : Bourrienne, je suis bien aise d'avoir appris de la bouche d'un homme

d'honneur que le gouvernement anglais est incapable de faire attenter à ma vie, j'aime à estimer mes ennemis. — Ah bah ! vous êtes bon ! Parbleu, je ne dis pas qu'un ministre anglais ait fait venir un assassin, et qu'il lui ait dit : Tiens, voilà de l'or et un poignard, va-t-en tuer le Premier Consul. Non, je ne crois pas cela ; mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux qui sont venus conspirer contre mon gouvernement étaient à la solde de l'Angleterre, qu'ils en recevaient des traitements ; est-ce que j'ai des agents à Londres pour frapper à la tête le gouvernement de la Grande-Bretagne? Je lui fais bonne guerre, et je ne cherche pas à réveiller les souvenirs des anciens partisans des Stuarts. N'est-ce pas Wright, un capitaine de la marine anglaise, qui a conduit et fait débarquer sur les côtes de Dieppe tous les complices de Georges ? Soyez sûr qu'à l'exception de quelques frondeurs que je saurai bien faire taire, le vœu de la France entière a été pour moi, partout l'opinion s'est déclarée en ma faveur ; aussi n'ai-je pas craint de mettre au grand jour toutes ces trames, de donner de la solennité aux débats. La plupart de ces messieurs voulaient que je nommasse une commission militaire où les accusés auraient été jugés dans les vingt-quatre heures ; je ne l'ai pas voulu : on aurait dit que je redoutais l'opinion, et je ne la crains pas. Qu'on parle tant qu'on voudra, à la bonne heure, mais que je ne l'entende pas ; ce n'est point à ceux qui sont attachés à ma personne qu'il peut être permis de blâmer ce que je fais. » Comme en ce moment je ne pus dissimuler un petit mouvement involontaire dans lequel l'Empereur remarqua quelque chose de plus que de la surprise, il s'interrompit, me prit le bout de l'oreille et me dit en souriant de la manière la plus affectueuse : « Ce n'est

pas pour vous, mon cher, que je dis cela; mais j'ai à me plaindre de Lacuée (1); croyez-vous que pendant le procès, il allait clabaudant en faveur de Moreau? lui, mon aide de camp; un homme qui me doit tout!

(1) Gérard Lacuée était lieutenant adjoint à l'état-major de l'armée de l'intérieur lorsqu'il connut le général Bonaparte; attaché au cabinet topographique et puis à l'état-major de l'armée d'Angleterre, il suivit Bonaparte en Égypte comme lieutenant d'état-major. Sa bravoure et ses brillants services pendant la campagne lui valurent les grades de capitaine et de chef d'escadron. Rentré en France, il fit la campagne aux armées du Rhin et d'Italie, et se distingua aux batailles de Moëskirch et de Marengo. Revenu aide de camp du Premier Consul, en récompense de sa belle conduite dans ces deux journées, Lacuée fut chargé d'aller complimenter le général Melas après la signature de la convention d'Alexandrie et de lui présenter, au nom du général Bonaparte, un superbe sabre turc rapporté d'Égypte.

Nommé chef de brigade le 20 juillet 1801, il continua son service d'aide de camp auprès du Premier Consul jusqu'au 5 octobre 1803, époque à laquelle il prit le commandement du 59e de ligne. Lors de la campagne, il faisait partie de la 3e division du 6e corps de la Grande-Armée. Le 9 octobre 1805, cette division, commandée par le général Malher, marcha à l'attaque des ponts de Gunzbourg; les trois colonnes de droite, après avoir enlevé le pont de communication entre la rive gauche du Danube et une petite île, se trouvent tout à coup repoussées. Pendant ce temps, cinq compagnies du 59e, ayant à leur tête le colonel Lacuée, emportent à la baïonnette, malgré le feu meurtrier d'une batterie de vingt pièces, un pont situé immédiatement au-dessous de celui que les trois autres colonnes ont été forcées d'abandonner. Encouragé par ce succès, le colonel Lacuée se dirige alors avec sa troupe vers les hauteurs qui dominent le village de Reisemberg. Ses soldats, électrisés par son exemple, font des prodiges de valeur; rien ne leur résiste; l'ennemi est chassé de position en position. Lacuée, toujours à la tête des plus intrépides, est grièvement blessé; mais surmontant sa douleur, il poursuit ses succès et se porte rapidement sur la route qui conduit de Gunzbourg à Nordheim. Maître de cette dernière position, déjà il jouit de son triomphe, lorsqu'il tombe frappé par une balle qui lui perce le cœur. Ses sapeurs accourent auprès de lui et le transportent au point où avait commencé l'attaque; le brave colonel vivait encore. Entouré de ceux qu'il a si souvent conduits à la victoire, ses dernières paroles, sa dernière pensée sont à eux; il rend le dernier soupir en disant: « Le régiment a fait son devoir, je meurs content. » L'Empereur, voulant honorer la mémoire et perpétuer le souvenir de la mort glorieuse de

Pour vous, je vous l'ai dit, vous avez bien vu dans cette affaire. — J'ignore absolument, Sire, ce qu'a pu dire ou faire Lacuée, que je ne vois plus depuis longtemps ; quant à ce que j'ai dit à Duroc, c'est ce que l'histoire nous enseigne à chaque page. »

« A propos, reprit l'Empereur après un court moment de silence, savez-vous que c'est à moi qu'est due la découverte de Pichegru à Paris? Ils étaient tous à me dire : Pichegru est à Paris; Fouché, Réal me chantaient la même chanson, mais ils ne pouvaient me donner aucune preuve. Que vous êtes bêtes, dis-je à Réal ; en un tour de main vous saurez à quoi vous en tenir. Pichegru a un frère, ancien religieux, qui habite Paris, faites chercher sa demeure et courez-y ; s'il n'est plus dans sa demeure, cela donnera déjà lieu de penser que Pichegru est ici ; si son frère est au contraire dans son logement, assurez-vous de sa personne : c'est un homme simple, et sa première émotion vous mettra sur la voie de la vérité. Tout se passa comme je l'avais prévu ; dès qu'il se vit saisi, sans laisser le temps de l'interroger, il alla au-devant de ce qu'on voulait savoir de lui, en demandant s'il était possible qu'on lui fît un crime d'avoir reçu son frère chez lui. Ainsi, plus de doute, et un misérable chez qui Pichegru logeait est venu vendre à la police le secret de sa demeure. Quelle épouvantable dégradation ! livrer un ami pour de l'or !

l'héroïque chef du 59e, ordonna que l'une des rues de Paris qui vont aboutir au pont d'Austerlitz porterait le nom de Lacuée.

Son frère aîné, Antoine Lacuée, colonel du 63e de ligne, fut tué par un boulet de canon, le 7 février 1807, à la bataille d'Eylau.

Ces deux colonels, morts si glorieusement, étaient les neveux du général Lacuée, comte de Cessac, ministre et directeur de l'administration de la guerre sous Napoléon. (D. L.)

Ensuite, revenant à Moreau, l'Empereur me parla très longuement de ce général. « Moreau, me dit-il, a de bonnes qualités, il est d'une bravoure à toute épreuve, mais il a plus de courage que d'énergie ; il est mou, indolent ; à l'armée il vivait comme un pacha ; il fumait, était presque toujours couché, et aimait trop la bonne chère. Il est naturellement bon, mais trop paresseux pour être instruit ; il ne lit pas, et depuis qu'il est toujours collé aux jupons de sa femme, ce n'est plus un homme ; il ne voit plus que par les yeux de sa femme et de sa belle-mère qui l'auront compromis dans toutes ces dernières intrigues. Dites donc, Bourrienne, il est assez singulier que ce soit moi qui lui aie d'abord conseillé le mariage qu'il a fait ; on m'avait dit que Mlle Hulot était une créole, et je crus qu'il trouverait en elle une autre Joséphine ; je me suis furieusement trompé. Ce sont toutes ces tricoteuses qui l'ont éloigné de moi, et j'en suis fâché, quoi qu'il soit beaucoup au-dessous de sa réputation. Vous rappelez-vous que je vous dis, il y a déjà plus de deux ans, que Moreau viendrait un jour se casser le nez contre la porte des Tuileries ; il n'y a pas manqué et c'est sa faute ; car, pour moi, vous avez été témoin de tout ce que j'ai fait pour me l'attacher. Vous vous souvenez de l'accueil que je lui fis à la Malmaison ; au 18 Brumaire, je lui confiai la garde du Luxembourg et il remplit bien mes intentions. Depuis il ne m'a témoigné que de l'ingratitude ; il a été fourré dans tous les propos de caillettes ; il a blâmé tous mes actes, tourné en ridicule la Légion d'honneur. Des intrigants ne lui ont-ils pas mis en tête que j'étais jaloux de lui ? (1) vous en savez quelque chose. Vous

(1) Bonaparte avait raison en ce sens que la conscience de sa supé-

avez vu tout aussi bien que moi comment sa réputation a été faite par le Directoire, effrayé de mes succès en Italie, et qui, à cause de cela, voulut qu'il y eût dans l'armée un général qui balançât ma renommée. Je suis sur le trône et le voilà en prison. Vous avez vu tous les rapports qui m'ont été adressés sur les clabauderies continuelles de sa famille contre moi ; ils en ont fait un mécontent, tandis que je l'aurais si bien traité ! S'il se fût attaché à moi, je lui aurais sans doute donné le titre de premier maréchal de l'Empire, mais que pouvais-je faire ? Il dépréciait sans cesse mes campagnes et mon gouvernement. Tous ces rapports ont passé sous vos yeux, et je ne vous ai pas caché l'humeur que cela me causait. Du mécontentement à la révolte, il n'y a souvent qu'un pas, surtout lorsqu'un homme d'un caractère mou obéit à l'influence des coteries ; ainsi donc, quand on me dit pour la première fois que Moreau était compromis dans la conspiration de Georges, mon premier mouvement fut de le croire ; pourtant j'hésitai à le faire arrêter, je ne m'y déterminai qu'après avoir consulté mon Conseil (1). Quand les membres en furent réunis, je fis mettre toutes les pièces sous leurs yeux, je leur demandai de les examiner mûrement ; je leur dis qu'il ne s'agissait pas d'une petite affaire ; et j'exigeai

riorité sur Moreau l'empêchait d'être jaloux de Moreau, mais il l'était bien réellement de l'opinion que l'on avait de Moreau à tort ou à raison. (*Note de la première édition.*)

1) Quel Conseil ! Un Conseil où siégeait Fouché, dont la présence dut singulièrement étonner et étonna tous ceux qui y furent convoqués avec lui. Fouché n'avait d'autre titre que celui de sénateur. Selon toutes les convenances, il aurait dû demeurer étranger, du moins en apparence, à ces grands actes du gouvernement. Mais qui pouvait mieux parler d'une conspiration que celui dont elle était en partie l'ouvrage. (*Note de la première édition.*)

d'eux qu'ils me disent franchement s'il y avait contre Moreau des charges assez fortes pour une condamnation à mort. Les imbéciles ! leur réponse fut affirmative, je crois même qu'elle fut unanime ; alors je laissai aller la procédure, car il n'y avait plus à reculer. Je n'ai pas besoin de vous dire, Bourrienne, que jamais la tête de Moreau ne serait tombée sur un échafaud ; bien certainement je lui aurais fait grâce ; mais placé sous le coup d'une condamnation capitale, il n'eût plus été dangereux, et son nom aurait cessé d'être un drapeau pour les grognards de la République ou pour ces imbéciles de royalistes. Si le Conseil eût élevé des doutes sur la culpabilité de Moreau, je l'aurais fait venir ; je lui aurais dit que le soupçon qui pesait sur lui suffisait pour que nous ne pussions plus vivre ensemble ; qu'il ferait bien de voyager en Europe pendant trois ans ; qu'il pouvait prendre le prétexte de visiter les champs de bataille des dernières guerres ; que, s'il préférait une mission extraordinaire, je la lui donnerais, avec tout l'argent qu'il voudrait ; que, pendant ces trois ou quatre années, le temps, ce grand maître, arrangerait tout. Mais ces animaux me déclarent qu'il ne peut se soustraire à une condamnation capitale ; que sa complicité au premier chef est évidente, et voilà qu'on me le condamne comme un voleur de mouchoirs. Que voulez-vous que j'en fasse ? le garder ? ce serait encore un point de ralliement. Qu'il vende ses biens et qu'il quitte la France. Qu'en ferais-je au Temple ? j'en ai assez sans lui... Encore si c'était la seule grande faute qu'ils m'eussent fait faire !... — Sire, comme vous avez été trompé ! — Oh ! oui, je l'ai été, mais je ne puis pas tout voir avec mes deux yeux. »

A cet endroit de notre conversation, dont je sup-

prime le plus possible la part que j'y pris, je pensai que dans les derniers mots de Bonaparte il avait voulu faire allusion à la mort du duc d'Enghien, et je crus qu'il allait m'en parler, mais il ne me dit pas un mot de ce prince, ni rien qui eût plus directement rapport à lui, et revint encore sur le compte de Moreau. « Il s'est bien trompé, reprit l'Empereur, s'il a cru que j'avais quelque animosité contre lui. Dès qu'il a été arrêté, j'ai envoyé Lauriston au Temple, je l'ai choisi parce qu'il est d'un caractère doux et conciliant; je l'ai chargé de dire à Moreau qu'il avouât seulement qu'il avait vu Pichegru, et que je ferais suspendre toute la procédure à son égard. Au lieu d'accueillir comme il aurait dû le faire cet acte de générosité, il me répondit avec hauteur; il a fait le fier tant que Pichegru n'a pas été arrêté; mais ensuite, il lui a bien fallu baisser le ton. Il m'a écrit sur sa conduite antérieure une lettre d'excuses que j'ai fait joindre aux pièces de la procédure. Il s'est perdu par sa faute; et, d'ailleurs, il faudrait des hommes autrement trempés que Moreau pour conspirer contre moi. Tenez, par exemple, il y a parmi les conjurés un homme que je regrette; c'est Georges. Celui-là est bien trempé; entre mes mains un pareil homme aurait fait de grandes choses. Je sais apprécier tout ce que vaut la fermeté de son caractère, et je lui aurais donné une bonne direction. Je lui ai fait dire par Réal que s'il voulait s'attacher à moi, non seulement il aurait sa grâce, mais que je lui aurais donné un régiment. Que sais-je? je l'aurais peut-être pris pour aide de camp. On aurait crié; mais cela m'eût été, parbleu, bien égal. Georges a tout refusé; c'est une barre de fer. Qu'y puis-je? il subira son sort, car c'est un homme trop dangereux dans un parti; c'est une nécessité de

ma position. Que je ne fasse pas d'exemples, et l'Angleterre va me jeter en France tous les vauriens de l'émigration ; mais patience, patience ! j'ai les bras longs, et je saurai les atteindre s'ils bougent.

« Moreau n'a vu dans Georges qu'un brutal, moi j'y vois autre chose. Vous devez vous rappeler la conversation que j'eus avec lui aux Tuileries, vous étiez avec Rapp dans la pièce à côté. Je n'ai pu parvenir à le remuer. Quelques-uns de ses camarades furent émus au nom de la patrie et de la gloire, mais pour lui il resta froid. J'eus beau tâter toutes les fibres, parcourir toutes les cordes ; ce fut en vain, je le trouvai constamment insensible à tout ce que je lui disais. Georges ne parut alors à mes yeux que froidement avide du pouvoir, il en demeurait toujours à vouloir commander les Vendéens. Ce fut après avoir épuisé tout moyen de conciliation que je pris le langage du premier magistrat. Je le congédiai en lui recommandant surtout d'aller vivre chez lui, tranquille et soumis, de ne pas se méprendre sur la nature de la démarche que j'avais faite vis-à-vis de lui, de ne pas attribuer à faiblesse ce qui n'était que le résultat de ma modération et de ma force : Dites-vous bien, ajoutai-je, et répétez à tous les vôtres que, tant que j'aurai les rênes de l'autorité, il n'y aura ni chance ni salut pour quiconque oserait conspirer. Je le congédiai alors, et la suite a prouvé si j'avais raison de lui recommander de se tenir tranquille. Réal m'a dit que quand Moreau et lui s'étaient trouvés en présence avec Pichegru, ils n'avaient pu s'entendre, parce que Georges ne voulait pas agir autrement que pour les Bourbons. Eh bien ! il avait un plan, mais Moreau n'en avait aucun : il voulait renverser mon pouvoir sans savoir ce qu'il mettrait à ma place. Cela n'avait pas le sens commun.

« A propos, Bourrienne, avez-vous vu Corvisart? — Oui, Sire. — Eh bien? — Il a rempli auprès de moi la mission que vous lui aviez donnée. — Et Desmaisons? je parie que vous ne lui avez pas parlé comme je le voulais. — Sire, l'estime que j'ai pour M. Desmaisons m'aurait fait regarder une démarche comme injurieuse pour lui; pour qu'on n'interprétât donc pas mal ce que j'aurais pu lui dire, je me suis abstenu de le voir depuis l'instruction du procès. — Allons, c'est bien; à la bonne heure. Soyez sage, discret, j'aurai soin de vous. » Alors il me fit un salut de la main extrêmement gracieux, et se retira dans son cabinet.

L'Empereur m'avait retenu plus d'une heure avec lui. En sortant de cette audience je passai par le salon de service où je vis, au grand nombre de personnes qui s'y trouvait que la belle science de l'étiquette avait fait déjà de grands progrès, quoique l'Empereur n'eut pas encore introduit à sa Cour l'admirable institution des chambellans. J'étais, je ne le cache pas, on ne peut plus satisfait de la réception qu'il m'avait faite, et d'ailleurs je commençais à m'ennuyer de mon oisiveté, et à désirer une place dont j'avais besoin après les pertes que j'avais faites et les injustes reprises que Bonaparte avait exercées sur ce qu'il m'avait donné. Quand, aujourd'hui, je le juge avec une vérité impartiale, j'aime mieux que mes jugements se rapportent à des actes où j'étais tout à fait étranger. Je me contenterai donc de raconter ici, même avant ce que j'ai à dire de ma visite chez l'Impératrice, en sortant de chez Napoléon, quelle avait été précédemment sa conduite envers moi et envers M^me^ de Bourrienne; cela servira à justifier et l'espèce de crainte dont je fus momentanément saisi quand l'Empereur me fit appeler

aux Tuileries, et la satisfaction que j'éprouvai de la réception qu'il me fit. J'avais eu la preuve de ce que Rapp m'avait dit sur sa bonne humeur, j'étais flatté de la confiance qu'il avait eue en moi, en me parlant des hauts secrets de sa politique et de son gouvernement. En me voyant sortir, Rapp me dit : « Il paraît qu'il t'en a conté bien long. — Mais oui; pas mal. » Et la longueur de l'audience me valut un salut de Cour de la part de tous ceux qui étaient dans le salon de service.

Voici donc ce qui s'était passé deux ans auparavant : pendant le mois qui suivit la démission non acceptée que j'avais donnée au Premier Consul, on me proposa la maison de Saint-Cloud qui appartenait à M^me^ Deville : c'était celle où les Ducs d'Angoulême et de Berry avaient été inoculés. Je fus voir cette maison, pensant que je pourrais y réunir ma famille. Malgré sa ravissante situation, elle me parut trop grande et pour ma fortune et pour mes goûts. Tout dans l'intérieur exigeait de grandes dépenses pour les réparations. M^me^ Bonaparte, apprenant que M^me^ de Bourrienne faisait tout son possible pour m'empêcher de l'acheter, désira la voir et en fit un but de promenade avec nous. Elle en fut tellement enchantée quelle traita ma femme de folle de ne pas en vouloir. A l'objection qu'elle lui fit de la dépense à y faire, Joséphine répondit : « Ah! nous arrangerons cela. » A notre retour à la Malmaison, elle vanta tant cette acquisition à Bonaparte, qu'il me dit : « Eh bien! pourquoi ne l'achetez-vous pas, Bourrienne, puisque le prix est raisonnable (elle valait 60 mille francs), car une fois à Saint-Cloud, il viendra bien du monde de Paris, et vous pourrez tenir une seconde table. »

La maison fut donc achetée. On demanda d'abord vingt mille francs pour la rendre habitable. Il fallait meubler cette grande maison. On commanda les meubles.

Mais dès que le marteau y fut, tout croulait et on trouva d'immenses réparations à faire.

Bonaparte, à cette époque, faisait hâter l'achèvement des travaux du château de Saint-Cloud, qu'il lui tardait d'habiter. Ne pouvant le quitter un instant, je trouvais trop pénible d'aller, de venir deux ou trois fois par jour de Rueil à Saint-Cloud; je vins donc m'établir avec ma famille dans cette maison remplie d'ouvriers. J'y étais à peine depuis huit jours, lorsque Bonaparte me déclara, comme on l'a vu, qu'il n'avait plus besoin de mes services. Ma femme alla lui faire ses adieux. Bonaparte s'entretint avec douceur de mes qualités, de mon mérite et de la facilité de mon travail; il lui dit en propres termes qu'il était le plus malheureux de nous trois, et que jamais il ne me remplacerait. Puis il ajouta : Je vais faire un voyage d'un mois : que Bourrienne se tienne tranquille; qu'il fuie le monde, et à mon retour je le placerai selon son mérite, je le dois, je le ferai, devrais-je créer une place pour lui.

Mme de Bourrienne lui demanda alors l'autorisation de conserver son appartement aux Tuileries pour faire ses couches qui n'étaient pas éloignées. Il lui répondit : « Gardez-le tant que vous voudrez : si je vais habiter Paris, cela sera tard. »

Ce fut surtout cette maison de Saint-Cloud qui excita l'envie. On inventait mille fables sur le prétendu luxe de cette habitation, dont on avait à peine eu le temps de meubler le premier étage. On fit obstinément, à ce sujet, à Bonaparte, des rapports plus ridi-

cules les uns que les autres. Une femme osa lui assurer que le boudoir était enrichi de pierres fines et les draperies brodées en perles fines; que ce boudoir coûtait cinq cent mille francs. A cette dernière absurdité, Bonaparte répondit, ainsi que Duroc m'en a donné l'assurance : « Ah! Madame, vous m'en direz tant que je ne croirai plus rien. »

Bonaparte partit pour son voyage. Je me retirai avec ma famille chez M^me^ de Coubertin qui nous reçut avec sa bonté et sa grâce ordinaire : elle était ma cousine-germaine. Nous passâmes chez elle à la campagne tout le temps de l'absence du Premier Consul, et nous revînmes à Saint-Cloud, le jour même où l'on attendait Bonaparte, le soir. Il n'y avait pas un quart d'heure qu'il était arrivé, qu'il me fit dire de déménager dans vingt-quatre heures l'appartement des Tuileries qu'il avait donné sa parole à ma femme de lui laisser pour faire ses couches. Il réclama en même temps le mobilier de Rueil dont il m'avait fait présent deux ans auparavant, lorsque que je fis l'acquisition d'une petite maison pour me loger près de lui.

Je lui adressai des observations, et lui fis observer que j'avais fais remettre tout à neuf, fait mettre de la soie là où il y avait de la toile usée. Il ne tint compte de rien, et me fit démeubler cette maison en enlevant jusqu'aux mouchettes. Il faut dire que sa table était, à son arrivée, couverte de rapports, qui me faisaient parler et agir à Paris, où je n'avais pas mis les pieds, et où je n'avais eu de communication avec personne.

Après mon départ pour Hambourg, Bonaparte prit sans façon possession de mes écuries et de mes remises à Saint-Cloud ; il y logea quarante chevaux; il y en avait jusque dans les allées et autant de voitures avec beaucoup de gens d'écurie.

Il prit aussi une jolie maison qui était à l'entrée du parc; il y logea ses cochers, ses palefreniers; on abîma tout. Tout cela fut fait militairement, sans me prévenir, et gratuitement. Il regardait la maison comme à lui; il m'avait bien ordonné de l'acheter, mais il ne l'avait pas payée. Cette occupation a duré plus de quatre ans.

Le souvenir des vexations arbitraires dont je fus l'objet de la part de Bonaparte m'a conduit plus loin que je voulais; je reviens donc sans autre transition au palais nouvellement impérial de Saint-Cloud, au moment où, sortant de l'audience dont j'ai rapporté les détails, je me rendis chez l'Impératrice, qui, sachant que j'étais au palais, m'avait fait dire de ne pas m'en aller sans entrer chez elle. Rien ne pouvait m'être plus agréable qu'une pareille recommandation, car l'accueil de Joséphine était toujours gracieux. Je ne me rappelle plus quelle dame de sa société habituelle était avec elle dans son boudoir quand on m'annonça; mais cette personne sortit, de sorte que je me trouvai seul avec Joséphine. L'orgueil de son nouveau titre n'avait rien changé à la prévenante aménité de son caractère. Après quelques propos échangés sur son changement de position, je lui rendis compte de la conversation que je venais d'avoir avec l'Empereur. Je lui rapportai fidèlement tout ce qu'il m'avait dit de Moreau, lui faisant observer que j'avais cru un moment qu'il allait me parler du duc d'Enghien, mais que, détournant tout à coup la conversation du point où il l'avait amenée, il ne m'en dit pas un mot. M^me^ Bonaparte me répondit : « Il vous a dit la vérité sur Moreau. On a trompé Bonaparte, parce qu'on croyait lui faire la cour en appuyant auprès de lui sur la culpabilité de Moreau. Je ne m'étonne nullement qu'il ait gardé le

silence sur le duc d'Enghien : il en parle le moins possible, d'une manière vague et toujours avec répugnance. Si vous revoyez Bonaparte, évitez de le ramener sur ce chapitre, et si le hasard veut qu'il vous en entretienne, évitez tout ce qui pourrait ressembler à des reproches, il ne les souffre pas; vous vous perdriez dans son esprit, et le mal est, hélas! sans remède. Quand vous êtes venu me voir à la Malmaison, je vous ai dit tout ce que j'avais vainement tenté pour le détourner de son funeste dessein, et comme il m'avait traitée. Depuis, il n'a eu dans son intérieur que peu d'instants de bonne humeur; c'est seulement aux yeux de ses courtisans qu'il affecte un air calme et serein, mais je vois qu'il souffre d'autant plus qu'il fait d'efforts pour nous cacher sa souffrance. A propos, j'oubliais de vous dire qu'il a eu connaissance de la visite que vous m'aviez faite le surlendemain de la catastrophe; je craignais que vos ennemis, qui la plupart sont aussi les miens, ne lui eussent présenté cette visite sous un jour défavorable; mais heureusement il n'en était rien. Il me dit seulement : « Tu as vu Bourrienne? Comment se porte-t-il? Boude-t-il contre moi? Il faut pourtant que je fasse quelque chose pour lui; j'en chercherai l'occasion. Il m'a reparlé dans le même sens et presque répété la même chose il y a trois jours, et puisqu'il vous a fait venir aujourd'hui, je ne doute pas qu'il ait quelque chose en vue. — Oserai-je vous demander ce que c'est? — Je ne le sais pas encore, mais je vous recommande de redoubler de prudence vis-à-vis des personnes que vous voyez; il est si ombrageux et si bien instruit de tout ce que l'on fait et de tout ce que l'on dit! J'ai bien souffert depuis que je ne vous ai vu; j'ai toujours à la pensée la manière cruelle dont il rejeta mes instances. J'ai été pendant quelques jours

d'une tristesse qui l'irritait parce qu'il en voyait trop bien le motif. Le titre d'Impératrice ne m'éblouit pas ; j'augure mal de tout cela, pour lui, pour mes enfants et pour moi. Les misérables doivent être contents; voyez où ils l'ont poussé! Cette mort empoisonne ma vie. Je n'ai pas besoin de vous dire, Bourrienne, que ceci est pour vous seul. — Je ne crois pas que vous puissiez douter de ma discrétion. — Non, certes, non, Bourrienne, je n'en doute pas ; elle égale ma confiance en vous; soyez persuadé que je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi en diverses circonstances, et le dévouement que vous m'avez montré à votre retour d'Égypte. Adieu, mon ami, venez me voir. »

Telles furent les deux audiences que j'eus le même jour, c'est-à-dire le 14 juin, d'abord de l'Empereur et ensuite de l'Impératrice. Rentré chez moi, je passai trois heures à écrire des notes sur ce que Napoléon et Joséphine m'avaient dit, et c'est le résultat de ces notes que l'on vient de lire.

CHAPITRE XXXIII

Constitution et Sénatus-Consulte organique. — Avantage de la position de l'Empereur. — Amour de Napoléon pour la France. — Confidence curieuse de Fouché. — Paroles remarquables de Bonaparte à Fouché sur la protestation de Louis XVIII. — Pièce secrète insérée par ordre dans le *Moniteur*. — Lettre de Bonaparte à Regnier. — Fouché redevenu ministre de la police. — Fausse direction donnée par Regnier à la conspiration de Georges. — Éloges non mérités donnés à Fouché. — Signes certains du retour des Bourbons. — Opposition entre les paroles et la conduite de Bonaparte. — La Couronne de fer. — Célébration du 14 juillet. — Les jours fériés et la perte de temps. — Grande cérémonie aux Invalides. — Réflexions involontaires, souvenirs du 18 Brumaire et comparaison. — Nouveau serment de la Légion d'honneur prononcé par l'Empereur. — Enthousiasme général. — Départ pour Boulogne. — Ma visite chez Joséphine. — Toilette et chiffons impériaux. — Ma visite du lendemain à la Malmaison. — Joséphine et Mme de Rémusat. — Paroles de Joséphine et grâces accordées par l'Empereur.

On a vu précédemment qu'aux termes de la Constitution consulaire, le Premier Consul ne devait pas commander en chef une armée hors du territoire de la République; on a vu aussi par quelle subtilité Bonaparte avait éludé cette disposition constitutionnelle, en laissant le non d'Armée de Réserve à l'armée de Marengo. Cette condition ne fut plus imposée à Bonaparte Empereur; le Sénatus-Consulte organique y avait mis bon ordre, et dans cette soif de guerre qui brûlait l'âme de Napoléon, dès qu'il se fut fait donner le titre qui flattait le plus son orgueil, son infatigable

imagination dut se nourrir de vastes projets de conquêtes, projets qu'il réaliserait aussitôt que l'Angleterre trouverait un allié sur le continent. D'après la connaissance que j'ai de son caractère, l'ayant vu souvent se montrer exigeant dans l'espoir de ne pas obtenir, je ne crois pas mettre en avant une fausse supposition en disant qu'il hâtait de ses vœux, et peut-être par quelques manœuvres sourdes, le moment où on lui offrirait le prétexte d'une guerre continentale. Un souverain, dans la position où il s'était placé, jouit d'un immense avantage; c'est que n'étant pas retenu par la crainte de froisser l'amour-propre ou les intérêts d'un autre gouvernement, il façonne tout le monde à la soumission, se livrant d'autant plus au besoin de manifester sa supériorité qu'il voudrait la voir contestée. Dans cet état de choses, Bonaparte, qui, comme j'ai peut-être eu tort de le dire trop tôt, n'avait jamais pensé sérieusement à tenter une descente en Angleterre, fit de ce projet jeté en avant un prétexte pour réunir des forces imposantes sur un seul point, et achever de fanatiser une armée déjà si dévouée.

Ainsi il parvenait en même temps à inquiéter vivement la rivale qu'il ne voulait pas frapper parce qu'il ne le pouvait pas, et à entretenir dans une sécurité funeste la première puissance qui oserait mettre le moindre obstacle au développement de son ambition; ainsi Bonaparte joua le monde, sans mettre personne dans sa confidence, pas même ses ministres; et cette combinaison, dont lui seul était capable, est à mes yeux le miracle de la politique des temps modernes.

Certes Napoléon aimait la France, mais il l'aimait comme un moyen, elle était à ses yeux comme un piédestal sur lequel il érigerait sa propre grandeur; et

pour y parvenir, son ambition étant satisfaite, il lui fallait la guerre. Ce titre d'Empereur, le fixant sur le trône comme le fondateur d'une nouvelle dynastie, lui donna une sécurité que jusque-là il avait affecté de ne pas avoir, et son audace naturelle s'en accrut. J'ai su de Fouché une circonstance fort remarquable et qui vient à l'appui de ce que je dis.

Louis XVIII, étant alors à Varsovie, fut informé de l'élévation de Bonaparte à la dignité impériale; fidèle à ses droits, plus que les souverains de l'Europe ne le furent à ses malheurs, il leur adressa une protestation contre l'usurpation de son trône. Fouché me dit qu'ayant eu le premier connaissance de cette déclaration, il alla sur-le-champ en donner communication à l'Empereur, lui disant sans doute qu'on allait en multiplier des copies, la répandre dans le faubourg Saint-Germain, chez tous les ennemis du gouvernement, que cela ferait un très mauvais effet, qu'il avait cru devoir l'en prévenir tout de suite afin qu'il donnât l'ordre à Régnier et à Réal de faire surveiller ceux qui pourraient répandre cette déclaration. Vous pouvez juger de ma surprise, ajouta Fouché, vous qui savez combien le nom seul des Bourbons l'inquiétait et le rendait ombrageux. Il prit la copie de la déclaration, la lut et me dit en me la rendant : « Ah ! ah ! le comte de Lille fait des siennes! Eh bien ! à la bonne heure. Mon droit est dans la volonté de la France, et tant que j'aurai une épée je saurai la maintenir. Les Bourbons doivent pourtant savoir que je ne les crains pas; qu'ils me laissent donc tranquille. Vous dites que les badauds du faubourg Saint-Germain vont prendre et colporter des copies de la protestation du comte de Lille? Eh! bon Dieu, qu'ils la lisent tout à leur aise. Fouché, envoyez cela au *Moniteur*, je veux que cela y soit

demain. » Ceci se passa le 30 juin, et le lendemain on lut en effet dans le *Moniteur* la protestation de Louis XVIII, datée du 6 juin, telle que la voici :

En prenant le titre d'Empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution, où tout dans l'origine a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le Sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc, après avoir au besoin renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des États Généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe, je déclare en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un Corps qui n'a pas même d'existence légale (le Sénat), je proteste contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu.

Foucher se souciait fort peu que la déclaration que l'on vient de lire circulât ou ne circulât pas dans Paris; il voulait seulement faire voir encore en cette occasion à l'Empereur qu'il était mieux informé de ce qui se passait que Regnier et Napoléon eut une preuve de plus de l'inexpérience et de l'inhabileté du Grand Juge en matière de police; et Fouché ne tarda pas à recevoir le prix qu'il espérait de sa nouvelle démarche. En effet, ce fut dix jours après cette publication, que l'Empereur écrivit en ces termes à Regnier pour lui annoncer le rétablissement du ministère de la Police générale.

Monsieur Regnier, Grand Juge, au moment de la paix générale, j'ai réuni le ministère de la Police à celui de la Justice. Les

circonstances de la guerre et les derniers événements m'ont convaincu de la nécessité que vous m'avez souvent représentée de réorganiser ce ministère, et m'ont décidé à céder au désir que vous m'avez témoigné d'être laissé tout entier aux fonctions si importantes de Grand Juge, ministre de la Justice. Je ne puis adhérer à votre vœu sans vous témoigner la satisfaction que j'ai eue de vos services comme ministre de la Police générale. Rendu à votre ministère naturel, vous ne pourrez y apporter plus de zèle que vous ne l'avez fait jusqu'à ce jour; mais vous aurez plus de temps à donner à cette partie si essentielle du gouvernement. La bonne administration de la justice et la bonne composition des tribunaux sont dans un État ce qui a le plus d'influence sur la valeur et la conservation des propriétés et sur les intérêts les plus chers de tous les citoyens.

Cette lettre n'ayant point d'autre objet, monsieur Regnier, Grand Juge, ministre de la Justice, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Donné à Saint-Cloud, le 21 messidor an XII. NAPOLÉON.

Cette lettre, par la manière dont l'Empereur y dore la pilule à Regnier, rappelle un peu celle que le Premier Consul avait adressée à Berthier en lui retirant le ministère de la Guerre pour lui donner le commandement illusoire de l'Armée de Réserve. La formule *je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde*, était encore un nouveau progrès de Bonaparte dans la science des anciens usages; il ne s'en était pas encore servi, même dans sa lettre à Cambacérès, le lendemain de son élévation à l'Empire, et il faut convenir en même temps que cette formule cadre singulièrement avec le mois de *messidor* et avec *l'an douze!* Les choses flatteuses que Napoléon dit à Regnier dans sa lettre tiennent d'ailleurs au système qu'il s'était fait d'honorer beaucoup les hauts fonctionnaires de son gouvernement, dans ses rapports publics avec eux, afin qu'ils inspirassent plus de respect à leurs administrés; et Dieu sait combien il s'en dédommageait en parti-

culier, quand il les traitait de niais, de sots et d'imbéciles.

La fausse direction que Regnier avait, dans le principe, laissé prendre à l'affaire Georges, fut la première cause qui détermina Bonaparte à rétablir le ministère de la Police et à le rendre à celui qui venait de faire croire à la nécessité de l'y rappeler, par une monstrueuse accumulation de machinations et de perfidies. Je suis sûr aussi que l'Empereur prit en grande considération la chance où une guerre future pourrait le forcer à sortir des frontières, regardant Fouché comme plus propre qu'aucun autre à maintenir la tranquillité publique, et trouvant en lui plus de garanties pour surveiller les complots que, pendant son absence, on pourrait ourdir en faveur des Bourbons. La vérité est que l'habileté de Fouché, comme chef de la police, était devenue, pour ainsi dire, proverbiale; mais j'ai la preuve que toutes les louanges qui lui furent prodiguées étaient ridiculement exagérées, répandues par l'intérêt et répétées par la sottise. Dans mon opinion, et cette opinion n'est pas fondée sur de simples présomptions, Fouché a toujours trahi les partis auxquels il a eu l'air de s'attacher, dès que son intérêt, le seul guide qu'il ait eu dans sa vie, lui a conseillé de le faire.

Au moment où Bonaparte porta le dernier coup à la République, qui n'était plus qu'une ombre depuis le 19 brumaire, il était facile de prévoir que les Bourbons remonteraient un jour sur le trône de leurs ancêtres, et cette prévision n'a peut-être pas été sans influence sur la différence, en moins, du nombre des opposants dans les votes pour la fondation de l'Empire, comparée aux votes pour l'établissement du Consulat à vie. Le plus important pour les Bourbons, était que

leur trône fût d'abord rétabli, et c'est ce qu'il y avait de plus difficile à faire. Bonaparte s'en chargea, et, comme à l'aide d'une baguette magique, il ressuscita en un clin d'œil tout l'ancien régime, que l'on avait cru écrasé sous les coups de la Révolution, on vit reparaître les distinctions de rang, les Ordres, les titres, la noblesse, les décorations, tous les hochets de la vanité, enfin tout ce tatouage burlesque que le vulgaire regarde comme un attribut indispensable de la royauté. Dès qu'il ne s'agissait plus de la forme du gouvernement, mais des personnes ; que les anciennes dénominations étaient revenues; que les hommes de la Révolution avaient eux-mêmes tranché la question, il n'y avait plus de doute que, quand l'occasion se présenterait (et les chances étaient très nombreuses), la majorité de la nation ne préférât l'ancienne Maison royale à laquelle elle devait sa civilisation, sa grandeur et sa puissance; et qui l'avait portée à un si haut degré de gloire et de prospérité. La nation, gouvernée par des lois en harmonie avec ses droits et ses besoins, et qui établissent dans l'État une liberté politique réelle, devait préférer les descendants du grand Henri, à ceux de toute autre famille, et à un soldat heureux qui avait souillé la belle journée restauratrice de Brumaire par l'assassinat d'un jeune prince de la famille royale, et s'était associé, pour monter au trône, aux régicides et à l'horreur qu'ils inspiraient.

D'ailleurs, sur quelle base posait l'Empire? sur une gloire immense sans doute, mais non sur des institutions : les prestiges de la gloire évanouis, sur quoi pouvait-il poser encore?

On a vu qu'au mois d'août 1802, pendant que l'on discutait au Conseil d'État la question du Consulat à vie, à laquelle se rattacha la question de l'hérédité du

pouvoir, le Premier Consul avait dit : « L'hérédité est absurde, inconciliable avec la souveraineté du peuple et impossible en France. » Il avait mis ce principe en avant, spontanément, sans qu'il fût nécessaire qu'il s'expliquât, et voilà que, deux ans non encore écoulés, il relève le trône pour lui, et rétablit en faveur de sa famille cette hérédité *absurde et impossible en France!* Enfin il fonde une quatrième dynastie. Y eut-il contradiction entre le principe mis en avant par le Premier Consul et sa conduite ultérieure? Non. De la part d'un autre, il y aurait contradiction, mais de la sienne, point. En supposant qu'il se fût contredit, il y aurait eu, dans le caractère de Napoléon, faiblesse, incertitude, mobilité, et certes, il n'y avait rien de cela. Il avait tout simplement joué une de ses comédies pour laisser à la poire le temps de mûrir, selon une de ses expressions les plus familières, et qu'il ramenait continuellement quand il se contraignit involontairement à reculer le terme où son ambition serait enfin satisfaite.

Cette ambition fut donc satisfaite, comme on l'a vu, mais elle était loin d'être encore assouvie; l'on verra bientôt le Pape passer les monts pour donner à sa Couronne impériale la sanction de l'Église, et lui, s'élancer vers l'Italie, pour y saisir la Couronne de fer des rois lombards. A Milan, il faudra reconnaître la supériorité de la fortune de Napoléon; il n'eut pas, comme Charlemagne, de Didier à détrôner.

Je dirai plus tard ce que j'ai su de ce qui se passa lors du couronnement d'Italie; il serait trop tôt d'en parler, puisque je ne suis pas même encore arrivé à la cérémonie du sacre à Notre-Dame; mais il n'est par étonnant que tant de souvenirs se rapprochent et se confondent quelquefois dans ma mémoire.

Ce ne fut pas une des moindres bizarreries de la politique de Napoléon, que de conserver, pour la première année de son règne, la fête du 14 juillet; ce n'était pas précisément la fête de la République; elle rappelait deux grands souvenirs : la prise de la Bastille, journée funeste; et la première fédération, journée d'enthousiasme irréfléchi. Le 14 juillet, tombant un samedi, l'Empereur ordonna que la solennité n'en serait célébrée que le lendemain, parce que c'était un dimanche; cela me rappelle ce que m'avait dit Bonaparte lors du Concordat : « Ce qui m'effraye le plus, m'avait-il dit, si je rétablis le culte catholique, c'est cette quantité de fêtes qu'on célébrait autrefois. La fête des Saints est la fête de l'oisiveté, et je ne veux pas de cela; le peuple a besoin de son travail pour vivre; je consens à quatre jours de l'année, mais voilà tout; si Messieurs de Rome ne veulent pas en passer par là, je les enverrai promener. » La perte du temps lui semblait une calamité telle qu'il ne manqua presque jamais de réunir une solennité indispensable à un jour déjà marqué pour une solennité; c'est ainsi qu'il remit la Fête-Dieu au dimanche suivant.

Le dimanche 15 juillet, l'Empereur eut donc l'occasion d'étaler pour la première fois aux yeux des Parisiens toute la pompe impériale. D'abord tous les membres de la Légion d'honneur, présents à Paris, prêtèrent serment conformément à la nouvelle formule. Pour la première fois, il y eut, pour ainsi dire, deux cortèges distincts; celui de l'Empereur et celui de l'Impératrice. Quand Bonaparte avait pris possession des Tuileries, lui seul avait été entouré de l'apparat mesquin que permettait l'enfance du luxe, et M^me^ Bonaparte, qui n'était que la femme du Premier Consul, s'y était rendue modestement, sans éclat et sans

suite, pour se placer, comme je l'ai dit, à une des fenêtres de l'appartement du troisième consul, Lebrun. Mais les temps étaient bien changés ; il y eut donc le cortège impérial de l'Impératrice dont les voitures traversèrent le jardin des Tuileries, jusque-là exclusivement réservé au public ; puis le cortège militaire de l'Empereur qui voulut se montrer à cheval au milieu de l'élite de ses généraux, devenus maréchaux de l'Empire. M. de Ségur était déjà grand maître des cérémonies, et par conséquent chargé de commander les manœuvres de l'étiquette ; ce fut lui qui reçut l'Empereur sur le seuil des Invalides, conjointement avec le gouverneur de l'hôtel. Ils conduisirent l'Impératrice dans une tribune préparée pour elle en face du trône impérial que Napoléon occupa seul à la droite de l'autel. J'assistai à cette cérémonie, malgré la répugnance que j'ai toujours éprouvée à l'aspect de ces brillantes jongleries ; mais comme Duroc était venu me voir deux jours avant pour m'apporter des billets de places réservées dans une tribune, je n'osai me dispenser d'y aller, dans la crainte que l'œil investigateur de Bonaparte ne remarquât mon absence, si Duroc avait agi par son ordre.

J'étais, depuis une heure au moins, à examiner l'attitude fière, et quelquefois un peu burlesque, de tous ces nouveaux grands de l'Empire ; je vis toutes les évolutions du clergé, qui, ayant à sa tête le cardinal du Belloy, alla recevoir l'Empereur à son entrée dans l'église, qui n'était plus, comme lors de la translation des restes de Turenne, le Temple de Mars. Quelles singulières réflexions me traversèrent l'esprit, quand j'eus sous les yeux mon ancien camarade de l'École de Brienne, assis sur un trône élevé, entouré des colonels généraux de sa Garde, des grands dignitaires de

sa Couronne, des ministres, des maréchaux; je me reportais involontairement au 19 brumaire, et toute cette pompe majestueuse s'effaçait quand je songeais à Bonaparte balbutiant à un tel point que je fus obligé de le tirer par son habit pour le faire sortir. Ce n'était ni un esprit de dénigrement, ni un esprit de jalousie qui me suscitait ces réflexions; dans aucune circonstance de notre carrière je n'aurais voulu changer ma position pour la sienne; mais quiconque a réfléchi, quiconque a assisté à l'élévation imprévue d'un ancien égal, concevra peut-être cette bizarrerie de pensées dont je fus assailli, sans avoir été au-devant.

Je fus distrait de ces pensées par le mouvement qui se fit dans la vaste enceinte, au moment où les prières religieuses étant terminées, l'église redevint en quelque sorte un temple profane. Les assistants étaient plus dévots à l'Empereur qu'au Dieu des chrétiens, aussi y eut-il plus d'enthousiasme que de ferveur. La messe avait été entendue sans beaucoup de recueillement; mais quand M. de Lacepède, grand chancelier de la Légion d'honneur, après avoir prononcé un discours louangeur, eut terminé l'appel des grands officiers de la Légion, Bonaparte se couvrit, comme le faisaient les anciens rois de France lorsqu'ils tenaient des lits-de-justice; un silence profond, une sorte de culte religieux régna dans l'assemblée. Il ne balbutia pas, comme au Conseil des Cinq-Cents, quand il dit, d'une voix assurée :

« Commandants, officiers, légionnaires, citoyens, soldats, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous

les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal, enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, base première de nos institutions. Vous le jurez? »

Tous les membres de la Légion s'écrièrent : « Je le jure », et ils ajoutèrent à cette exclamation celle de : « vive l'Empereur ! », avec un enthousiasme impossible à décrire, et auquel se joignirent tous les assistants. Quel était, après tout, ce nouveau serment ? à quelques changements près, celui de la Légion d'honneur, sous le Consulat, si ce n'est que l'Empereur y prit le pas sur les lois de la République, et ce ne fut pas seulement une formule. Il était d'ailleurs assez plaisant, ou quelque peu audacieux, de faire jurer le maintien de l'égalité, au moment où tant de titres et toutes les distinctions monarchiques venaient d'être rétablies.

Trois jours après cette cérémonie, c'est-à-dire le 18 de juillet, l'Empereur quitta Paris pour aller visiter le camp de Boulogne. Il n'emmena pas avec lui l'Impératrice, son voyage devant être entièrement consacré à l'examen des travaux et des préparatifs militaires. Profitant de l'invitation que m'avait faite Joséphine, j'allai la voir à Saint-Cloud, quelques jours après le départ de Napoléon ; elle ne s'attendait pas à ma visite ; je la trouvai entourée de quatre ou cinq dames du palais, qui devaient bientôt prendre le titre de dames d'honneur et de dames de compagnie. Elle me fit entrer dès que je fus annoncé ; ces dames s'occupaient de ces brillants colifichets que fournissaient à un prix si élevé le fameux Leroy et M^me^ Despeaux, car, quelles que fussent les affections pénibles qu'ait éprouvées Joséphine, elle était trop femme pour

qu'elle n'eût pas toujours, même au milieu de ses chagrins, quelques instants à donner aux affaires de la toilette. On traitait, quand je fus introduit, la grave question des parures qu'emporterait l'Impératrice dans le voyage qu'elle allait faire en Belgique où Napoléon lui avait dit de venir le rejoindre au château de Laeken près de Bruxelles. Malgré l'importance des discussions auxquelles donnaient lieu la coupe des tuniques, la forme des chapeaux et la couleur des robes, Joséphine me reçut comme à l'ordinaire, c'est-à-dire de la manière la plus gracieuse ; mais ne pouvant causer avec moi, elle dit, sans affectation, mais de manière à ce que je puisse prendre ces paroles pour une invitation d'y venir, qu'elle comptait aller passer la matinée du lendemain à la Malmaison.

J'abrégeai ma visite et je me rendis le lendemain, vers midi, dans cette habitation délicieuse que je n'ai jamais pu revoir sans émotion ; pas une allée, pas un arbre n'était pour moi sans souvenirs, tout me rappelait les confidences de Bonaparte ; mais le temps n'était plus où il calculait minutieusement à combien pourrait s'élever le revenu de la Malmaison, et concluait en disant que pour l'habiter agréablement, il faudrait avoir trente mille livres de rente.

Quand j'arrivai au château, M^me^ Bonaparte était à se promener dans le jardin avec M^me^ de Rémusat, qui lui plaisait plus qu'aucune autre de ses dames, parce qu'il y avait entre elles analogie d'esprit, de bonté et de bienveillance. M^me^ de Rémusat était fille du ministre Vergennes, dont on a pu contester le mérite, mais non l'honneur, la probité et le dévouement à Louis XVI.

M^me^ de Rémusat avait pour sœur M^me^ de Nansouty, que je vis aussi quelquefois chez M^me^ Bonaparte,

mais beaucoup moins souvent que sa sœur aînée. Je trouvai ces dames au détour de l'allée qui conduit à Rueil. Je saluai Joséphine en lui demandant des nouvelles de Sa Majesté, et je n'oublierai jamais avec quel son de voix touchant elle me dit : « Ah ! Bourrienne, je vous en prie, laissez-moi du moins oublier ici que je suis Impératrice; soyez toujours notre ami. » Comme Joséphine n'avait point d'arrière-pensée pour Mme de Rémusat, à l'exception de quelques plaintes sur ses contrariétés domestiques, dont très probablement j'ai été seul confident, nous causâmes comme si nous avions été sans témoins, et nous parlâmes, comme on peut le croire, de ce qui était l'objet de toutes les pensées de Joséphine. C'était une si grande habitude en elle que bien souvent elle me disait : Il, et je n'avais pas besoin d'explication pour savoir que ce Il était Bonaparte.

Après m'avoir parlé du voyage qu'elle allait faire en Belgique, Joséphine me dit : « Quel dommage, Bourrienne, qu'il ne soit pas possible de revenir sur le passé. Il est parti dans de bons sentiments ; il a accordé des grâces, je l'ai vu un moment satisfait du bien qu'il pouvait faire, et, sans sa maudite politique, je suis sûre qu'il aurait fait grâce à un plus grand nombre ; il m'en a coûté beaucoup, mais j'ai pris sur moi de lui cacher mes chagrins, parce que j'ai vu qu'ils le contrariaient et le rendaient encore plus sombre. Actuellement le voilà au milieu de son armée et là il oublie tout le reste. Combien j'ai été affligée de n'avoir pu faire réussir toutes les demandes qui m'ont été adressées. Cette bonne Mme de Montesson est venue de Romainville à Saint-Cloud demander la grâce de M. de Rivière et celle de MM. de Polignac [1] :

1 J'ai reçu d'eux au retour et lu avec beaucoup d'intérêt des

nous sommes parvenues à faire approcher de lui Mme de Polignac, mon Dieu, qu'elle était belle ! Bonaparte a été touché en la voyant ; il lui a dit : Madame, c'est à ma vie qu'en voulait votre mari, je puis donc lui pardonner. » Vous qui le connaissez, Bourrienne, vous savez qu'il n'est pas méchant ; ce sont ses conseillers et ses flatteurs qui lui font commettre de vilaines actions.[1] Rapp s'est conduit à merveille ; il est allé trouver l'Empereur, et ne l'a pas quitté qu'il n'en ait obtenu la grâce d'un autre condamné dont je ne me rappelle plus le nom (1). Comme ces messieurs

Mémoires sur l'Impératrice Joséphine. J'y ai trouvé de l'esprit, de la grâce, de la vérité, et surtout, si je puis ainsi m'exprimer, une réverbération de ce qu'était Joséphine ; en lisant les *Mémoires* qu'elle a inspirés, j'ai souvent cru l'entendre parler, et malgré l'incognito qu'a voulu garder l'auteur, son secret n'en est peut-être pas un pour moi ; si je ne me trompe, l'auteur est une dame qui a d'autres liens que ceux de l'esprit avec Mme de Genlis. (*Note de la première édition.*)

(1) Jamais homme plus que l'Empereur ne fut enclin à l'indulgence, dit le général Rapp dans ses *Mémoires*. « ... Joséphine intercéda pour MM. de Polignac, Murat pour M. de Rivière : ils réussirent l'un et l'autre. Le jour de l'exécution, le banquier Schérer accourut tout en pleurs à Saint-Cloud ; il demande à me parler. C'était pour que je sollicitasse la grâce de son beau-frère, M. de Russillon, ancien major suisse, qui se trouvait impliqué dans cette affaire. Il était accompagné de quelques-uns de ses compatriotes, tous parents du condamné. Ils savaient bien, me dirent-ils, que le major avait mérité la mort ; mais il était père de famille, il tenait aux premières maisons de Berne. Je cédai et n'eus pas lieu de m'en repentir.

« Il était sept heures du matin ; Napoléon, déjà levé, était dans son cabinet avec Corvisart ; je me fis annoncer. « Sire, lui dis-je, il n'y a pas longtemps que Votre Majesté a donné sa médiation aux Suisses. Elle sait que tous n'en ont pas été également satisfaits, les Bernois surtout... Il se présente une occasion de leur prouver que vous êtes grand et généreux : un de leurs compatriotes doit être exécuté aujourd'hui ; il tient à ce qu'il y a de mieux dans le pays, et certes la grâce que vous lui accorderez fera sensation et vous y attachera beaucoup de monde. — Quel est cet homme ? Comment s'appelle-t-il ? — Russillon. »

« A ce nom il devint furieux. — Il est plus dangereux, plus coupable que Georges même. — Je sais tout ce que Votre Majesté me fait

de Polignac m'ont intéressée ! Il y aura donc du moins quelques familles qui lui devront de la reconnaissance ! Tâchons, s'il se peut, de jeter un voile sur le passé, j'ai bien assez des inquiétudes que cause l'avenir. Soyez persuadé, mon cher Bourrienne, que je ne manquerai pas pendant notre séjour en Belgique, de réveiller les bonnes dispositions où il est actuellement pour vous ; dès que je saurai quelque chose, je vous le ferai savoir. Adieu !

l'honneur de me dire ; mais les Suisses, mais sa famille, mais ses enfants, vous béniront. Faites-lui grâce, non pas pour lui, mais pour tant de braves gens qui ont assez gémi de ses sottises. — Entendez-vous ? dit-il, en se tournant vers Corvisart. En même temps, il m'arracha la pétition, l'approuva et me la rendant avec la même impétuosité : « Envoyez au plus vite un courrier pour qu'on suspende l'exécution. »

Russillon fut enfermé avec ses complices et obtint plus tard sa mise en liberté. (D. L.)

CHAPITRE XXXIV.

Anniversaire du 14 juillet. — Départ pour le camp de Boulogne. — Erreur générale sur les projets de Napoléon. — Les commandants des camps. — La flotte hollandaise. — Le camp de César. — Distribution des croix de la Légion d'honneur. — Le trône militaire. — Charlatanisme de Bonaparte. — Témérité de deux matelots anglais. — Admiration de Napoléon pour le courage de ses ennemis. — Amour de Bonaparte pour les contrastes. — Les prix décennaux et l'École polytechnique. — Rendez-vous de l'Empereur et de l'Impératrice. — Première négociation auprès du Saint-Siége pour le sacre de Napoléon. — Caresses à la Cour de Rome. — Le préfet d'Arras et le comte Louis de Narbonne. — Changement inaperçu dans le ministère. — Discussion au Parlement d'Angleterre sur la correspondance de Drake. — La vérité sur la conduite du gouvernement anglais. — L'or opposé à la force des armes. — Violation de territoire et M. Rumbold. — Accusations indignes d'examen.

Pendant la fête anniversaire du 14 juillet, dont je viens de parler dans le chapitre précédent, l'Empereur, avant de sortir des Invalides, avait annoncé qu'il irait lui-même distribuer les décorations de la Légion d'honneur à l'armée réunie au camp de Boulogne. Il ne s'y fit pas longtemps attendre : parti de Saint-Cloud le 18, il voyagea avec une telle rapidité que le lendemain, comme on était encore occupé des préparatifs de la réception qu'on voulait lui faire à son arrivée, il était déjà sur le port, au milieu des ouvriers, à examiner les travaux ; son incroyable activité semblait le multiplier, et l'on peut dire qu'il était partout.

Au départ de l'Empereur, on crut généralement à Paris que la distribution des croix au camp de Boulogne n'était qu'un prétexte, et que Bonaparte allait enfin réaliser le projet de descente en Angleterre que tout le monde lui supposait. C'était bien un prétexte, en effet ; l'Empereur voulait exciter de plus en plus l'enthousiasme de son armée, se montrer à elle revêtu de sa nouvelle dignité, assister à de grandes manœuvres, et la disposer à obéir au premier signal qu'il lui donnerait. Comment, en effet, à l'aspect de tant de préparatifs, de tant de bâtiments de transport, pour ainsi dire improvisés, n'aurait-on pas cru qu'il avait réellement résolu de tenter une descente en Angleterre ? On le croyait à Londres ; on savait que tous les corps d'armée, échelonnés sur les côtes, depuis Étaples jusqu'à Ostende, étaient prêts à s'embarquer. L'arrivée de Napoléon au milieu de ses troupes leur donna, si cela était possible, un nouvel élan. Les ports de France sur la Manche étaient depuis longtemps transformés en chantiers et en arsenaux, où l'on travaillait avec cette activité miraculeuse que Napoléon savait si bien inspirer. Il existait une incroyable émulation entre les commandants des divers camps, et cette émulation descendait de proche en proche jusqu'aux soldats et jusqu'aux ouvriers.

Davout avait le commandement des camps de Dunkerque et d'Ostende ; Ney, le commandement de ceux de Calais et de Montreuil ; le camp général, celui de Boulogne, était sous les ordres du maréchal Soult ; Oudinot avait remplacé Marmont au camp de Saint-Omer, et Marmont commandait la partie de l'armée cantonnée sur les frontières de la Hollande ; la marine hollandaise, que l'on croyait destinée au transport des troupes françaises, était placée sous ses ordres. On ne

comptait pas dans le port de Boulogne moins de huit ou neuf cents bâtiments, sans y comprendre ceux qui étaient dans les ports d'Étaples, de Dunkerque, de Vimereux et d'Ambleteuse, et sans compter aussi la flotte de cinq cents voiles que commandait l'amiral Verhuel, et que l'on attendait dans ce dernier port. Les Anglais avaient réuni des forces imposantes dans la Manche et surveillaient les convois français, qui se défendaient, lorsqu'ils étaient attaqués, avec une intrépidité que doublait encore la présence de Bonaparte à Boulogne.

Habiles à profiter des moindres effets du hasard pour y chercher d'heureux pronostics pour la fortune de l'Empereur, ceux qui l'approchaient ne manquèrent pas de présenter à ses yeux, comme des chances de gloire, des débris antiques trouvés dans des fouilles. Quelques vestiges d'un camp romain, découverts à la tour d'Ordre, où l'on construisit la tente de l'Empereur, devint pour l'armée une preuve évidente que le César des Français occupait le camp tracé jadis par le César des Romains pour menacer la Grande-Bretagne ; et, pour donner plus de valeur à cette allusion, la tour d'Ordre reprit le nom de tour de César. Ainsi, quelques médailles de Guillaume le Conquérant, trouvées dans d'autres fouilles et peut-être apportées exprès pour que l'on fût plus sûr de les trouver, durent prouver aux plus incrédules que Napoléon allait conquérir l'Angleterre.

Ce fut non loin de la tour de César que quatre-vingt mille hommes des camps de Boulogne et de Montreuil, sous les ordres du maréchal Soult, furent réunis dans une vaste plaine pour assister à la solennité de la distribution des croix de la Légion d'honneur à l'effigie impériale. Cette plaine, que j'avais vue avec

Bonaparte dans le premier voyage que nous fîmes aux côtes avant notre départ pour l'Égypte, ressemble à une vaste conque, creusée circulairement, et au milieu de laquelle s'élève un monticule régulier. Ce monticule devint le trône impérial de Bonaparte au milieu de ses soldats ; il s'y plaça avec son brillant état-major ; et autour de ce centre de gloire, les régiments furent disposés en ligne comme autant de rayons qui venaient y aboutir. Du haut de ce trône dont la nature avait fait tous les frais, Bonaparte prononça d'une voix forte la même formule du serment prononcé aux Invalides quelques jours auparavant. Ce fut le signal d'un élan général, et Rapp, en parlant de cette cérémonie, me dit qu'il n'en avait jamais vu aucune où l'Empereur eût l'air plus satisfait. Comment ne l'aurait-il pas été ? la fortune semblait alors soumise à ses volontés. Un orage survint pendant cette brillante journée ; on craignit qu'une partie de la flottille n'en souffrît ; Bonaparte quitta le lieu élevé d'où il venait de distribuer les croix, se rendit dans le port pour y commander les mesures à prendre, lorsque, à son arrivée, le calme se rétablit comme par enchantement ; la flottille rentra saine et sauve dans le port, et il retourna au camp, où commencèrent les jeux et les divertissements préparés pour la troupe, et le soir, un immense feu d'artifice, tiré sur la côte, s'éleva en colonne lumineuse, de manière que les feux en fussent distinctement aperçus des côtes d'Angleterre.

Au camp de Boulogne, Bonaparte caressait, pour ainsi dire, les soldats ; presque tous les jours il les passait en revue, depuis six heures jusqu'à midi, et employait le reste de la journée à surveiller les travaux qui s'achevaient comme par enchantement.

Dans ces revues, il demandait aux officiers, et souvent même aux soldats, dans quelles batailles, à quelles affaires ils avaient combattu; s'ils avaient reçu des blessures graves, il leur donnait la croix. C'est ici, ce me semble, le lieu de raconter un singulier charlatanisme auquel l'Empereur eut recours, et qui contribua puissamment à enflammer l'enthousiasme des troupes. Il lui est arrivé de dire à un de ses aides de camp : « Sachez du colonel de tel régiment s'il a dans son corps un homme d'élite qui ait fait les campagnes d'Italie, ou la campagne d'Égypte; vous vous informerez de son nom, de son pays, de la position de sa famille, de ce qu'il a fait; vous saurez quel est son numéro dans le rang, à quelle compagnie il appartient, et vous me rendrez compte. » Le jour de la revue arrivé, d'un seul coup d'œil Bonaparte voyait où était l'homme qu'il s'était fait désigner, il s'approchait de lui comme s'il l'eût reconnu, l'appelait par son nom, lui disait : « Ah! ah! te voilà; tu es un brave, je t'ai vu à Aboukir; que fait ton vieux père? Ah! tu n'as pas la croix? tiens, je te la donne. » Et alors les soldats enchantés se disaient entre eux : « L'Empereur nous connaît tous; il connaît notre famille; il sait ce que nous avons fait. » Quel véhicule donné à des soldats auxquels il parvint à persuader qu'ils pourraient tous devenir un jour maréchaux de l'Empire!

Lauriston me raconta, entre autres anecdotes relatives au séjour de l'Empereur au camp de Boulogne, un trait remarquable d'intrépidité de deux matelots anglais. Ces deux hommes étaient prisonniers à Verdun, où se trouvait le dépôt le plus considérable des Anglais que le Premier Consul avait retenus prisonniers en France, lors de la rupture de la paix

d'Amiens. Ils arrivèrent à Boulogne sans avoir été découverts en route, malgré la surveillance rigoureuse dont tous les Anglais étaient l'objet. Ils y restèrent quelque temps, dépourvus d'argent, et ne trouvant aucun moyen pour s'échapper. Il leur sembla impossible de se procurer un bateau, car la vigilance de la garde des côtes ne leur permettait pas d'avoir recours à ce moyen, tant les moindres embarcations étaient scrupuleusement inspectées. Ces deux matelots construisirent eux-mêmes une espèce de batelet avec de petits morceaux de bois qu'ils joignirent tant bien que mal, sans autres outils que leurs couteaux. Ils recouvrirent cette frêle embarcation avec une toile qu'ils appliquèrent dessus. Elle ne présentait qu'une largeur de trois ou quatre pieds et n'était pas beaucoup plus longue ; elle était d'une telle légèreté qu'un seul homme la portait aisément sur son dos. Ce que c'est que l'amour de la patrie joint à l'attrait de la liberté ! Sûrs d'être fusillés s'ils étaient découverts, presque également sûrs d'être submergés, ils n'en tentèrent pas moins de passer le détroit sur un esquif aussi léger. Ayant aperçu une frégate anglaise en vue des côtes, ils s'élancèrent dans leur barque et s'efforcèrent de la rejoindre; ils n'étaient pas encore parvenus à cent toises en mer, que des douaniers les ayant aperçus, coururent après eux, les prirent et les ramenèrent sans qu'ils pussent y mettre le moindre obstacle. Cette aventure se répandit promptement dans le camp, où l'on s'entretint de l'incroyable témérité de ces deux hommes. Le bruit en alla jusqu'aux oreilles de l'Empereur, qui voulut les voir et les fit amener en sa présence avec leur petit bâtiment. Napoléon, dont l'imagination était vivement frappée de tout ce qui était extraordinaire, ne put

cacher sa surprise d'un projet si audacieux avec un si faible moyen d'exécution. « Est-il bien vrai, leur demanda l'Empereur, que vous ayiez songé à traverser la mer avec cela? — Ah! Sire, lui dirent-ils, si vous en doutez, donnez-nous la permission, et vous aller nous voir partir. — Je le veux bien; vous êtes des hommes hardis, entreprenants; j'admire le courage partout où il se trouve, je ne veux pas que vous exposiez votre vie; vous êtes libres; bien plus, je vais vous faire conduire à bord d'un bâtiment anglais. Vous irez dire à Londres quelle estime j'ai pour les braves, même quand ils sont mes ennemis. » Ces hommes, me dit Rapp, qui était avec Duroc, Lauriston et plusieurs autres, présents à cette scène, étaient interdits de surprise de la générosité de l'Empereur. S'ils ne lui avaient pas été présentés, on allait les fusiller comme des espions; au lieu de cela, Napoléon leur donna à chacun plusieurs pièces d'or. Ce fait est un de ceux qui ont le plus frappé Napoléon, et j'ai vu qu'il s'en était souvenu à Sainte-Hélène, dans une de ses conversations avec M. de Las-Cases.

Bonaparte avait plus qu'aucun autre homme la manie des contrastes et des rapprochements; quand nous étions sur la *Muiron*, à notre retour d'Égypte, il ne souhaitait rien tant, comme je l'ai dit à cette époque, que de pouvoir, après la mort de Joubert et la perte de la bataille de Novi, remporter une victoire en Italie, pour que la nouvelle en pût arriver à Paris en même temps que la nouvelle de la dernière victoire qu'il avait remportée à Aboukir, peu de jours avant notre départ d'Égypte. Il aimait par-dessus tout à diriger les affaires de la guerre, assis sur son fauteuil du cabinet de Saint-Cloud, et à dicter, du milieu des

camps, ses décrets relatifs à l'administration civile. Ce fut ainsi qu'au camp de Boulogne il fonda les prix décennaux, dont il voulut que la première distribution eût lieu pour la première fois cinq ans plus tard, le jour anniversaire du 18 Brumaire, ce qui était une politesse innocente pour la date de la fondation de la République consulaire. Cela avait en même temps l'air de promettre au calendrier républicain une longévité qu'il n'eut pas. Tous ces petits moyens passaient inaperçus, mais Bonaparte m'avait tant de fois développé sa théorie sur l'art de tromper les hommes que je ne pouvais en ignorer la valeur. Ce fut aussi du camp de Boulogne que, par un décret émané de sa seule volonté, il faussa la plus belle institution de la République, l'École Polytechnique, en en faisant une école casernée et essentiellement militaire. Il savait que dans ce sanctuaire des hautes études, il régnait un esprit républicain, et déjà même, quand j'étais auprès de lui, il m'avait dit souvent qu'il fallait que toutes les pensions, tous les collèges, tous les établissements d'instruction publique fussent soumis à une discipline militaire. J'ai plusieurs fois essayé de combattre cette idée, mais sans jamais parvenir à le persuader.

On a vu par la conversation que j'eus avec Joséphine à la Malmaison, que l'Empereur lui avait donné rendez-vous en Belgique. Il s'y rendit du camp de Boulogne, laissant dans l'étonnement ceux qui avaient cru que le moment de tenter la descente était enfin arrivé. L'Impératrice et lui se retrouvèrent au château de Laeken, que l'Empereur avait fait réparer et meubler à neuf avec une grande magnificence.

L'Empereur ayant continué son voyage par les villes qui avoisinent le Rhin, il s'arrêta d'abord dans

la ville de Charlemagne, traversa les trois Évêchés, vit en passant Cologne et Coblentz que l'émigration a rendue si fameuse, et il arriva à Mayence, où le séjour qu'il y fit fut marqué par la première tentative de négociation avec le Saint-Siège, afin de déterminer le Pape à venir en France sacrer le nouvel Empereur et consolider son pouvoir en l'appuyant sur la sanction de l'Église. Ce fut Caffarelli que Napoléon chargea de cette mission, et l'on sait quel en fut le résultat. Il n'était sorte de prévenances et d'attentions qu'il n'eût alors pour la Cour de Rome ; je me rappelle que l'Aigle de la Légion d'honneur fut donné au cardinal Caprara dans la cérémonie des Invalides, et pour ajouter encore plus de prix à cette distinction, l'Empereur fit écrire par le grand chancelier de la Légion d'honneur au cardinal légat, une lettre dans laquelle on avait bien soin de lui faire remarquer qu'il était le premier étranger décoré de l'Aigle de la Légion d'honneur. Dieu sait combien par la suite il en fut fait échange avec les souverains étrangers, les princes et leurs ministres, dans les intervalles où il ne faisait pas avec eux échange de coups de canon.

Le voyage de Napoléon dura près de trois mois, et ce ne fut qu'au mois d'octobre qu'il revint à Saint-Cloud. Alors seulement j'appris par mes amis qui l'avaient accompagné, le petit nombre de faits que je recueillis sur son voyage ; j'en aurais rendu les détails bien plus volumineux si j'avais voulu y faire entrer tout ce qu'ils me dirent de l'admiration, de l'enthousiasme, de la joie des populations entières dans tous les pays qu'ils avaient parcourus, mais toutes ces démonstrations se ressemblent, et je sais par expérience qu'elles n'ont pas toujours toute la signification que la flatterie s'efforce de leur donner auprès

du maître. Seulement je ne puis oublier que ce fut pendant ce voyage que M. de La Chaise, préfet d'Arras, dit à l'Empereur dans une de ses harangues : « Dieu fit Bonaparte et se reposa. » Ce qui fit dire au comte Louis de Narbonne, qui ne s'était pas encore rattaché au système impérial, que Dieu aurait bien fait de se reposer un peu plus tôt.

Pendant l'absence de l'Empereur, un changement partiel eut lieu dans son ministère, mais sans que cela fit une grande sensation. M. de Champagny remplaça M. Chaptal à l'Intérieur ; ce fut aussi au camp de Boulogne que, par la volonté de son frère, le pacifique Joseph se trouva transformé en guerrier et reçut le commandement d'un régiment de dragons, ce qui devint l'objet de la risée d'un grand nombre de généraux. Je me rappelle qu'un jour Lannes, m'en parlant avec sa franchise et son énergie ordinaire, me dit : « Qu'il ne le mette pas sous mes ordres, car à la première faute, je le f..... aux arrêts » (1).

J'ai parlé précédemment des intrigues de Drake et d'un certain Méhée de la Touche devenu honteusement célèbre dans les annales de l'espionnage. A cette époque, c'est-à-dire au commencement d'octobre, le Parlement britannique s'occupa de la correspondance de son ministre à Munich. Le lord Morpeth fit dans la chambre des Communes une motion assez violente

(1) C'est à *Paris* que Joseph fut nommé, non pas colonel de dragons, mais bien colonel du 4e de ligne. C'est Louis Bonaparte qui était colonel de dragons.

Le propos que l'on prête au maréchal Lannes est aussi peu exact. Bourrienne ignorait sans doute que ce fût sur le refus et à la demande de Joseph Bonaparte, que le commandement des Suisses, au service de France, fut donné au maréchal. « On doit juger par là des liens d'estime et d'amitié qui existaient entre eux et qui démentent sûrement le propos attribué au brave maréchal. » (D. L.)

à l'occasion de cette correspondance. Le chancelier de l'Échiquier répondit qu'il remerciait le noble lord de ce qu'il lui fournissait l'occasion de désavouer hautement l'une des plus grandes et des plus atroces calomnies qui aient jamais été forgées chez un peuple civilisé contre un autre peuple. Le chancelier affirma en plein Parlement qu'aucune instruction n'avait été donnée à un individu quelconque pour qu'il agit d'une manière contraire aux droits des nations ; que ni lui ni aucun de ses collègues n'avait jamais autorisé personne à tenir une conduite qui pût compromettre l'honneur de l'Angleterre ou faire rougir l'humanité.

Je dois dire, parce que j'en ai la preuve, que toutes les correspondances qui ont scandalisé les honnêtes gens étaient le résultat d'odieuses intrigues ; rien de tel n'aurait eu lieu sans les perfides suggestions des agents secrets de la police dont Méhée était un des plus actifs, se livrant même au métier lucratif mais dangereux du double espionnage. A l'appui de ce que j'avance comme une chose positive, qu'il me soit permis de dire par anticipation que, pendant près de six années que j'ai passées à Hambourg comme ministre de France, je me suis trouvé dans une position à tout connaître et à tout savoir. Eh bien ! j'ose assurer que ni l'exercice de mes fonctions publiques, ni mes relations particulières avec les hommes les plus recommandables ne m'ont donné lieu d'admettre que le gouvernement anglais ait jamais formé aucun de ces complots qui déshonorent ceux qui les imaginent et ceux qui les encouragent avec de l'argent.

Je ne me fais sûrement pas ici l'apologiste des Anglais, mais celui de la vérité. Les Anglais ont eu recours à tous les moyens qu'autorisent la politique et

les usages de la diplomatie pour combattre un génie vaste et ambitieux, placé par la fortune et la gloire à la tête d'une nation puissante et brave, et ne cachant qu'avec peine ses projets sur le continent; à la force de ses armées ils opposèrent la force de l'or, et l'appât des subsides attira dans leur alliance les Cabinets chancelants.

Ces négociations ont sans doute donné lieu à des intrigues secrètes que la morale réprouve à juste titre dans les relations d'homme à homme, mais dont la nécessité et l'usage ont fait une loi autorisée par le droit public des nations, dans les rapports de gouvernement à gouvernement.

L'intérêt du pays doit être la première loi de tout gouvernement, et le ministère anglais aurait forfait à ses devoirs s'il n'eût cherché à s'opposer par tous les obstacles au développement de l'ambition de Bonaparte. Cet intérêt fut le guide constant de la politique de Louis XIV, et les historiens de ce grand roi ne lui ont pas fait un reproche d'avoir reconnu le premier le protectorat de Cromwell, et cependant le protecteur s'était souillé du sang de Charles I^er^ gendre de Henri IV. La politique de Napoléon fut bien plus contraire que celle de l'Angleterre aux droits des nations; non seulement nous l'avons vu violer le territoire de Bade pour y enlever un jeune prince français; nous l'avons vu retenir prisonniers les simples particuliers anglais que la confiance avait attirés en France après le traité d'Amiens; mais au moment même où la discussion eut lieu au Parlement d'Angleterre sur la correspondance de Drake, le 25 octobre 1804, en vertu d'un ordre de Napoléon, M. Rumbold, ministre d'Angleterre à Hambourg, était enlevé dans sa maison de campagne, près de cette ville, par un détachement de

troupes françaises de l'armée d'occupation du Hanovre. Ce détachement passa l'Elbe, viola le territoire encore indépendant de cette république, et l'on força M. Rumbold de retourner en Angleterre, en exigeant de lui la promesse de ne plus revenir à Hambourg. Etait-ce avec de tels actes que l'on pouvait inspirer de la confiance, et donnaient-ils le droit de se montrer si scrupuleux sur la conduite des autres?

Tous les rapports que j'ai eus avec les Anglais m'ont confirmé dans l'opinion que la haine profonde que Bonaparte nourrissait contre eux, l'opiniâtreté de leur résistance, et l'aveugle crédulité des masses, ont donné lieu à une foule d'accusations qui, n'étant point fondées, ne méritent pas le plus léger examen.

CHAPITRE XXXV.

L'Angleterre jouée par Bonaparte. — Avantage de l'attaque sur la défense. — Les brûlots de l'amiral Keith. — Organisation des départements du Rhin. — Voyage de Napoléon en Belgique. — L'amiral Missiessy et l'amiral Villeneuve. — Commandement donné à Lauriston. — Visite imprévue que j'en reçois. — Conversation sur l'emploi du temps de Napoléon. — Sévérité avec les fournisseurs. — Millions restitués sur une apostille. — Jugement de Napoléon sur Mme de Staël. — La métaphysique de sentiment. — Avances de Mme de Staël. — Mes souvenirs d'Italie. — Lettres admiratives laissées sans réponse. — Opiniâtreté d'une femme d'esprit. — L'admiration devenue un culte. — Enthousiasme changé en haine. — Mission de Caffarelli et succès prévu. — Circonstances de l'élévation du Pape. — Pensée de Bonaparte sur la puissance de l'Église. — Rapprochement historique. — Le Pape à Fontainebleau. — Première entrevue de Pie VII et de Napoléon. — Le cérémonial évité et le droit de préséance acquis. — Entrevue racontée par Rapp.

L'Angleterre ne fut jamais plus le jouet de Bonaparte que pendant la durée des travaux du camp de Boulogne : les Anglais croyaient à la tentative d'une descente, et ils s'épuisaient en levées d'hommes et d'argent pour ne pouvoir être pris nulle part au dépourvu. Tel est en effet l'avantage de celui qui attaque, qu'il choisit le point sur lequel il veut agir, tandis que celui qui craint d'être attaqué est contraint de se tenir partout sur ses gardes. Ainsi, l'Angleterre se tenait sur la défensive, et cependant elle tenta plusieurs actes d'hostilité que lui permettait la supériorité de sa flotte et l'occupation de la mer. Cependant la

fortune sembla prendre à tâche de protéger les armes de Napoléon, du moins le long de nos côtes où les Anglais ne parvinrent à nous faire que peu de mal, malgré l'emploi des brûlots et d'une espèce de machine infernale qu'ils lancèrent sur Boulogne et sur le camp occupé par l'armée française. C'était l'amiral Keith qui commandait la flotte anglaise dans la Manche, et je me rappelle que les ennemis du gouvernement de Bonaparte firent courir le bruit que Keith avait totalement incendié notre flottille. Il n'en était rien, et il fut constaté que dans leurs attaques, les Anglais perdirent au moins autant d'hommes que nous.

Napoléon, qui était alors dans toute la force de son génie et de son activité, avait toujours les yeux fixés loin des choses qui l'environnaient et semblaient captiver son attention. Ainsi, pendant le voyage dont j'ai parlé, et dont le but était l'organisation des départements au delà du Rhin, il fit partir de Rochefort et de Toulon deux escadres commandées, l'une par Missiessy, l'autre par Villeneuve. Je n'entrerai dans aucun détail sur l'expédition de ces deux escadres combinées; je me rappelle seulement à cette occasion que, pendant que l'Empereur était encore en Belgique, je vis un jour Lauriston entrer chez moi au moment où je m'y attendais le moins; sachant qu'il était du voyage, son arrivée imprévue me surprit, et il n'était pas très content de la mission que l'Empereur lui avait donnée; il l'envoyait à Toulon pour commander les troupes d'embarquement de l'escadre de Villeneuve, et pour s'embarquer avec elles.

C'était une bonne fortune pour moi que la visite de Lauriston que j'aimais beaucoup, et qui me raconta comment l'Empereur employait son temps dans son

voyage. « Tu ne te fais pas une idée, me dit-il, de tout ce que fait l'Empereur, et de l'enchantement que sa présence a causé à toute l'armée, mais il est plus que jamais en colère contre les fournisseurs, il en a bien maltraité quelques-uns. » Ce propos de Lauriston n'avait rien qui pût me surprendre, car je savais depuis longtemps, et j'avais souvent vu par moi-même combien les fournisseurs et en général les gens d'affaires excitaient l'indignation de Napoléon. Combien de fois je lui ai entendu dire que c'était le fléau et la lèpre des nations ; que jamais, quelle que devînt sa puissance, il n'en élèverait aucun aux honneurs ; et que leur aristocratie était pour lui la plus insupportable de toutes.

A son avènement à l'Empire, les fournisseurs n'étaient plus d'importants personnages, comme ils l'avaient été sous le Directoire, et même pendant les deux premières années du Consulat. Il était parvenu à les faire rentrer dans la foule, et, sous ce rapport, M. Lebrun le seconda merveilleusement. Bonaparte procédait avec eux à peu près comme en Égypte avec les beys quand il leur infligeait des *avanies*. Quand un fournisseur était trop riche, et que l'origine de sa fortune lui semblait suspecte, il se faisait faire un rapport, et décidait arbitrairement s'il y avait lieu de poursuivre. Dans le cas affirmatif, il mettait au bas du rapport : « Renvoyé au ministre de la Justice pour faire exécuter les lois ». Et je dois faire observer que ce qui dût surtout contribuer à confirmer Bonaparte dans la mauvaise opinion qu'il avait des fournisseurs, c'est que, la plupart du temps, lorsque ceux-ci avaient connaissance de l'apostille qui les concernait, ils n'attendaient pas d'autre avis pour s'arranger avec le Trésor, c'est-à-dire pour y verser, à

titre de restitution, jusqu'à deux ou trois millions. Malheureusement, Bonaparte, extrême en tout, ne faisait point d'exceptions, et il y eut quelques hommes d'une grande probité ruinés par lui. J'ai dit combien il avait été injuste envers M. Collot, quel prix il avait fait mettre à la liberté de M. Carbonnet, et ces deux exemples ne sont pas les seuls que je pourrais citer.

Je me rappelle encore une circonstance assez curieuse de la visite que me fit Lauriston, venant d'Aix-la-Chapelle où il avait laissé l'Empereur et l'Impératrice. Lauriston était le plus lettré des aides de camp de l'Empereur, et c'était souvent à lui que Napoléon parlait des ouvrages littéraires dont il prenait connaissance. « Figure-toi, me dit Lauriston, qu'étant de service auprès de lui, il me fit appeler quand l'Impératrice fut rentrée dans son appartement, lorsque nous étions au château de Laeken ; il me parla des prix décennaux, de la tragédie de Carion de Nisas (1), et d'un roman de M^me^ de Staël qu'il venait de lire, et que je n'ai pas encore lu, de sorte que j'étais assez embarrassé pour lui répondre. Il m'a dit sur M^me^ de Staël et sur sa *Delphine*, des choses fort remarquables. « Je n'aime pas plus, dit-il, les femmes qui se font hommes, que les hommes efféminés. Chacun son rôle dans ce monde. Qu'est-ce que c'est que ce vagabondage d'imagination ? qu'en reste-t-il ? rien. Tout cela, c'est de la métaphysique de sentiment, du dé-

(1) Lauriston faisait allusion à la tragédie de *Pierre le Grand* qui eut deux représentations horriblement tumultueuses. Cette pièce fut jouée aux Français dans les premiers temps de l'Empire, et l'Empereur en fit défendre la représentation, parce qu'on n'en saisit pas les allusions dans le sens qu'il aurait voulu et qu'espérait l'auteur. (*Note de la première édition.*)

sordre d'esprit. Je ne peux pas souffrir cette femme-là ; d'abord, parce que je n'aime pas les femmes qui se jettent à ma tête, et Dieu sait combien elle m'a fait de cajoleries. »

J'ajoutai d'autant plus foi aux paroles de Lauriston qu'elles me rappelèrent la manière dont Bonaparte m'avait souvent parlé de Mme de Staël, et que j'avais d'ailleurs été témoin de ses avances auprès du Premier Consul, et même auprès du général en chef de l'armée d'Italie. Bonaparte ne connaissait d'abord Mme de Staël que parce qu'elle était la fille de M. Necker, homme pour lequel, comme je l'ai dit, il avait très peu d'estime ; Mme de Staël ne le connaissait non plus encore que sur ce que publiait la renommée du jeune vainqueur de l'Italie, quand elle lui adressa des lettres pleines d'enthousiasme. Bonaparte m'en lisait tout haut quelques fragments, puis il riait et me disait : « Concevez-vous rien, Bourrienne, à toutes ces extravagances ? cette femme-là est folle. » Je me rappelle que, dans une de ses lettres, Mme de Staël lui disait, entre autres choses : qu'ils avaient été créés l'un pour l'autre ; que c'était par suite d'une erreur des institutions humaines que la douce et tranquille Joséphine avait été unie à son sort ; que la nature semblait avoir destiné une âme de feu comme la sienne à l'adoration d'un héros tel que lui. Toutes ces extravagances dégoûtaient Bonaparte à un point que je ne saurais dire ; quand il avait achevé la lecture de ces belles épîtres, il les jetait au feu ou les froissait et les déchirait avec une humeur marquée, et me disait : « Eh bien ! oui, une femme bel esprit, une faiseuse de sentiment, se comparer à Joséphine ! Bourrienne je ne veux pas répondre à de pareilles lettres. »

J'ai été à même de voir ce que peut l'opiniâtreté

d'une femme d'esprit : malgré les préventions de Bonaparte contre M^me^ de Staël, préventions dont il ne revint jamais, celle-ci parvint à se faire admettre chez lui; et si quelque chose avait pu le dégoûter de la flatterie, ç'aurait été l'admiration, ou pour mieux dire l'espèce de culte qu'elle lui prodiguait; car elle le comparait à un Dieu descendu sur la terre, genre de comparaison qui me parut plus tard exclusivement réservé au clergé; mais malheureusement il aurait fallu, pour complaire à M^me^ de Staël, que ce Dieu fût Plutus; car derrière ses éloges se trouvait une réclamation de deux millions que M. Necker croyait lui être encore dus pour ses bons et loyaux services; mais Bonaparte disait à cette occasion que, quel que fût le prix qu'il attachait aux suffrages de M^me^ de Staël, il ne croyait pas devoir les payer si cher avec les deniers de l'État. On a su comment l'enthousiasme de M^me^ de Staël se changea en haine, et par combien de tracasseries indignes de lui l'Empereur la poursuivit jusques dans sa retraite de Coppet. Au surplus, je me suis contenté de dire ce que j'ai su positivement des rapports de M^me^ de Staël avec Bonaparte, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit, n'ayant connu les suites de leur inimitié que comme tout le monde, par les bruits répandus dans le public.

Lauriston était arrivé à Paris, où il ne fit qu'un très court séjour, quelques jours avant Caffarelli, chargé comme je l'ai dit d'aller à Rome pour tâter la complaisance pontificale, et tâcher de déterminer le Saint-Père à venir sacrer l'Empereur à Paris. Je ne vis pas Caffarelli; quoique je le connusse assez intimement, j'étais loin d'être lié avec lui comme je l'avais été avec son frère que nous perdîmes en Égypte, comme

je l'ai raconté. Il y avait beaucoup d'analogie entre eux : tous deux avaient beaucoup d'esprit, de finesse et de liant dans le caractère. Au surplus, si l'objet de la mission que l'Empereur lui avait donnée était délicat, il n'avait pas à craindre de non succès ; car on savait quelles étaient, depuis le Concordat, les bonnes dispositions de la Cour de Rome pour la France, et particulièrement celles du Pape pour l'Empereur. Pie VII ne pouvait oublier que la fortune des armes françaises en Italie, n'avait pas été sans influence sur son élévation au souverain pontificat ; élévation qui avait si fort contrarié l'Autriche, que Pie VII ayant été élu dans un conclave tenu à Venise, cette puissance lui avait refusé le passage sur les terres d'Italie qu'elle occupait alors, de sorte que le successeur de Pie VI fut obligé de s'embarquer pour se rendre à Rome. J'aurai plus tard l'occasion de parler de la conduite ultérieure de Bonaparte avec le Pape, circonstances dans lesquelles l'excès de ce zèle malencontreux, dont Napoléon a eu si souvent à se plaindre, fit aller les choses bien au delà des limites tracées par sa volonté.

J'ai dit en quoi consistaient les idées religieuses de Bonaparte ; c'était chez lui plutôt l'effet d'un instinct que le résultat d'une croyance réfléchie ; mais, quelles que fussent ses idées, il ajoutait une grande foi à la puissance de l'Église, non pas qu'il redoutât cette puissance comme dangereuse pour les gouvernements et surtout pour le sien ; il n'aurait pu entrer dans la tête de Napoléon, qu'un souverain, portant couronne et épée, pût avoir la couardise de s'agenouiller devant Rome, et d'abaisser son sceptre devant les clefs de saint Pierre ; il avait l'âme trop grande et trop forte pour qu'une pareille pensée pût arriver jusqu'à lui ; il

regardait au contraire l'alliance de l'Église avec son pouvoir, comme une influence heureuse sur l'opinion des peuples, et comme un lien de plus qui devait les attacher à un gouvernement légitimé par la sanction solennelle de l'Église. Bonaparte ne se trompait pas; en cela, comme en tant de choses, la perspicacité de son génie lui fit comprendre toute l'importance d'une consécration qui lui serait imposée par le Pape, d'autant plus que Louis XVIII, sans sujets, sans États, et ne portant qu'une couronne illusoire, n'avait pas reçu l'onction sacrée qui faisait des descendants de Hugues Capet les fils aînés de l'Église. Si Louis XVIII eût été sacré, le Pape aurait éprouvé un embarras auquel il ne se trouva pas soumis dans cette grande circonstance, et je me rappelle avoir entendu dire au cardinal de Bayonne, que le sacre de Napoléon fut un événement extrêmement favorable à la puissance des Papes, puisque ce sacre prouvait que la Cour de Rome seule pouvait donner un droit légitime à la Couronne de France. Je n'étais pas tout à fait de l'avis du cardinal, mais il est certain que le sacre de Napoléon leva beaucoup de scrupules religieux parmi les personnes qui se croyaient encore liées au roi très chrétien.

En reportant sur la tête de Napoléon le droit d'aînesse qu'elle avait prudemment concédé aux rois de France, l'Église ne fit que renouveler ce qu'avait fait le Pape Étienne III, lorsque, près de onze siècles auparavant, il était venu sacrer en France Pépin le Bref et ses fils.

Dès que l'Empereur fut informé du succès de la mission de Caffarelli, et qu'il sut que, selon ses désirs, le Pape se rendrait à Paris pour affermir dans ses mains le sceptre de Charlemagne, il ne fut plus question que de ce grand événement, devancé déjà par la recon-

naissance que tous les gouvernements de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, avaient faite de Napoléon comme empereur des Français (1). L'empereur d'Allemagne avait d'abord apporté quelques retards à cette reconnaissance, voulant savoir quel parti prendrait l'Empereur de Russie ; mais, pressé par la nécessité de se déclarer, il envoya son adhésion à Napoléon pendant que celui-ci était à Aix-la-Chapelle, et prit lui-même le titre d'Empereur d'Autriche. Cette détermination de François II fut probablement le résultat des informations qu'il ne put manquer d'avoir. Il est en effet impossible qu'il ait ignoré que Napoléon, pendant son voyage sur le Rhin, avait été visité par la plupart des princes du Saint-Empire, et que, les alléchant par des promesses ou les effrayant par des révélations dont l'indiscrétion était calculée, il leur avait fait entrevoir l'agglomération politique qui devint plus tard la Confédération du Rhin dont il se fit le maître sous le titre insultant de protecteur.

Lors de la conclusion du Concordat, Bonaparte m'avait dit : « Je laisse les généraux de la République crier tant qu'ils voudront contre la messe, mais je sais ce que je fais, et je travaille pour l'avenir. » Il recueillit les fruits du Concordat. Les ordres furent donnés par lui pour que le Pape fût reçu partout où il passerait sur les terres de France, avec la plus haute distinction, et lui-même se rendit à Fontainebleau, accompagné de l'Impératrice, pour y recevoir le Saint-Père. C'était pour Bonaparte une occasion de rétablir un de ces voyages de l'ancienne Cour où autrefois se faisaient ordinairement les changements de

(1) Il aurait été de toute impartialité d'ajouter que l'oncle de Napoléon, le cardinal Fesch, doit avoir une bonne part dans le succès de la négociation. (D. L.)

ministres. Le palais de Fontainebleau, devenu impérial, comme tous les anciens châteaux royaux, avait été remeublé à neuf avec le goût et le luxe que permettait le progrès des arts. L'Empereur s'avança sur la route de Nemours quand des courriers lui eurent annoncé la prochaine arrivée de Pie VII. Son but était d'éviter le cérémonial réglé d'avance ; pour cela il avait pris le prétexte d'une chasse, et se trouva sur la route comme par hasard quand la voiture du Pape arriva. Il descendit de cheval et le Pape descendit de voiture. Rapp était avec l'Empereur, et il me semble encore lui entendre raconter avec sa piquante originalité et son accent allemand cette grande entrevue dont pour sa part il fut fort peu touché. Rapp était en effet du nombre de ceux qui, malgré leur dévouement à l'Empereur, avaient conservé l'indépendance de leur caractère, et ce n'était pas avec moi qu'il aurait eu besoin de dissimuler. « Figure-toi, me dit-il, qu'on a joué une singulière comédie ; pour que l'Empereur et le Pape fussent sur le pied d'égalité, après s'être bien embrassés ils sont montés dans la même voiture, chacun par une portière, pour qu'ils y entrassent en même temps ; tout cela avait été arrangé d'avance ; à déjeuner, l'Empereur avait calculé comment il s'y prendrait pour se trouver sans affectation assis à la droite du Pape, et tout s'est passé comme il l'a voulu. Du reste, ajouta Rapp, je t'assure que je n'ai jamais vu un homme qui ait une meilleure physionomie et l'air plus respectable que Pie VII. » Comme on le verra dans le chapitre suivant, je fus moi-même en état de juger que Rapp avait raison.

CHAPITRE XXXVI

Honneurs rendus au Pape. — La chambre de Monte-Cavallo au pavillon de Flore. — Le Pape à l'Imprimerie impériale. — Mot remarquable de Pie VII. — Le *Pater* en cent cinquante langues. — Effet produit en Angleterre par la présence du Pape à Paris. — Les pamphlets de Londres. — Préparatifs du sacre. — Dépouillement des votes pour l'hérédité. — Convocation du Corps législatif. — Les présidents du canton. — Anecdote faite à plaisir. — L'acteur Michot et Napoléon. — Harangue du Sénat et réponse de l'Empereur. — Rapprochements historiques. — Heureuse influence du sacre sur le commerce de Paris. — Les insignes de Napoléon et les insignes de Charlemagne. — Traité conclu par Pitt à Stockholm. — La mule du Pape et le cortège de l'Empereur. — Joséphine couronnée par Bonaparte. — Le notaire Raguideau, la cape et l'épée et le jour du sacre. — Fête au Champ-de-Mars et distribution des aigles. — Courte allocution de Bonaparte aux députations de l'armée. — Promesse mal tenue. — Remarquable coïncidence de dates. — Proclamation de Louis XVIII aux Français.

Lorsque le Pape et Napoléon qui, comme on l'a vu, avait commencé ses relations personnelles avec le chef de la Chrétienté en prenant le pas sur lui par un subterfuge, eurent eu ensemble une première conférence à Fontainebleau, Pie VII partit le premier pour Paris : on lui rendit tous les honneurs que l'on rendait à l'Empereur et il vint loger aux Tuileries, au pavillon de Flore. Par suite d'une attention délicate, la chambre où coucha le Pape était distribuée et meublée d'une manière tout à fait pareille à la chambre qu'il occupait à Rome au palais de Monte-Cavallo, sa

résidence habituelle. La présence du Pape à Paris était un événement tellement extraordinaire que l'on pouvait à peine y croire, quoique l'on en eût parlé longtemps d'avance. Que pouvait-il, en effet, y avoir de plus singulier que de voir le chef de la religion dans la capitale d'un Empire où, quatre ans auparavant, les autels étaient encore renversés, où le petit nombre des fidèles ne pouvait suivre les rites catholiques qu'en se cachant. Le Pape fut l'objet du respect public et d'un empressement général. Je voulus le voir, et je le vis seulement le jour où il alla visiter l'imprimerie impériale, située alors où est aujourd'hui la Banque de France, à l'hôtel de Toulouse-Penthièvre. Le directeur de l'imprimerie fit imprimer en sa présence un volume dont il lui fut fait hommage ; c'était le *Pater* en cent cinquante idiômes différents (1). Ce fut là que le Pape dit le mot remarquable qui mérite d'être recueilli par l'histoire. Un jeune homme mal élevé avait gardé son chapeau sur la tête en présence de Sa Sainteté ; quelques personnes indignées d'une grossièreté aussi déplacée allaient le lui enlever, lorsque le Pape s'apercevant de cette petite rumeur, et apprenant le motif qui y donnait lieu, s'approcha du jeune homme, et lui dit, avec une bonté vraiment patriarcale : « Jeune homme, découvrez-vous pour

(1) Le célèbre imprimeur de Parme, Bodoni, qui sous l'Empire fut membre du Corps législatif et qui porta l'art typographique au plus haut point de perfection où cet art soit parvenu, ayant appris ce qui s'était passé à l'Imprimerie impériale, imprima aussi le *Pater*, en y ajoutant six idiomes de plus. *Note de l'éditeur de la première édition.*)

Un pareil exemplaire existait à la Bibliothèque du Louvre. Cette rarissime curiosité typographique a été détruite avec bien d'autres richesses, lors de l'incendie allumé par la Commune, au mois de mai 1871. (D. L.)

que je vous donne ma bénédiction ; la bénédiction d'un vieillard n'a jamais porté malheur à personne. » Je me rappelle que la plupart des assistants furent profondément attendris de cette allocution paternelle. Pie VII avait une figure qui commandait le respect ; au surplus, on peut se le figurer sans l'avoir vu, car il est vivant dans l'admirable portrait qu'en a tracé le pinceau de David.

L'arrivée du Pape à Paris produisit une profonde sensation en Angleterre, plus encore que partout ailleurs, malgré la dissidence des Anglais avec la Cour de Rome, en matière de culte. J'ai su, pendant mon séjour à Hambourg, que quand la nouvelle en parvint à Londres, on en fut effrayé dans le Cabinet de Saint-James, tant il est vrai que M. Pitt comprit combien la circonstance du sacre allait donner de poids à la Couronne du nouvel Empereur des Français. A cette époque, le ministère anglais multiplia plus que jamais les armes, puissantes sur l'opinion, des libellés et des diffamations dirigées contre la personne de Napoléon. Il faut du mouvement, quelquefois même des secousses à la liberté ; voilà pourquoi, sans doute, l'Angleterre étant alors le seul pays libre de l'Europe, ce pays fut remué plus qu'aucun autre par une foule de publications. Le Cabinet de Londres trouvait dans ce système, non seulement l'avantage d'irriter les esprits contre le puissant ennemi de l'Angleterre, mais l'avantage, peut-être plus grand encore, de détourner les clameurs que l'on aurait pu élever contre certains actes du gouvernement britannique. L'Empereur était alors monté au plus haut point de courroux contre l'Angleterre, et la vérité est qu'il était parvenu à donner à cette haine quelque chose de national.

Napoléon avait appris le succès de la négociation de Caffarelli avant de revenir à Paris, après son voyage sur le Rhin. En arrivant à Saint-Cloud, il ne perdit point de temps pour ordonner les apprêts de son sacre. Tout semblait concourir au gré de ses vœux : c'était le 28 novembre que le Pape était arrivé à Paris ; deux jours après, c'est-à-dire le premier de décembre, le Sénat présenta à l'Empereur le dépouillement des votes du peuple pour l'établissement de l'hérédité dans sa famille, car, ayant prétendu que le titre d'Empereur ne portait aucun préjudice à la République, la question de l'hérédité fut la seule qu'il fit soumettre à la sanction populaire. On avait ouvert soixante mille registres répartis dans toute l'étendue de la France, chez les ministres, les préfets, les maires de toutes les communes et les officiers civils tels que les notaires et les avoués. La France comptait alors cent huit départements ; il y eut trois millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit votants, sur lesquels il n'y eut que deux mille cinq cent soixante-neuf votes contraires à l'hérédité. J'ai su que Napoléon se fit remettre la liste des opposants, et qu'il la consulta souvent. Ces opposants n'étaient point des royalistes, la plupart étaient de vieux républicains endurcis ; et, à ma connaissance, beaucoup de royalistes s'abstinrent de voter, ne voulant pas se compromettre inutilement, et ne voulant pas non plus donner leur suffrage à l'auteur de la mort du duc d'Enghien. Pour moi, j'allai déposer mon vote en faveur de l'hérédité dans la famille de Napoléon, ma position ne me permettant pas de faire autrement, ainsi qu'on peut le concevoir.

Dès le mois d'octobre, le Corps législatif avait été

convoqué pour assister au sacre de l'Empereur; non seulement on vit arriver les députés, mais avec eux une nuée de présidents de canton qui ont occupé sans l'usurper une grande place dans les annales du ridicule de la fin de 1804. Ils devinrent l'objet de toutes les plaisanteries, de tous les quolibets ; l'obligation de porter l'épée les rendait réellement grotesques ; on fit courir toutes sortes d'histoires sur leur compte, comme dix ans plus tard on en fit courir sur ceux que l'on appela les voltigeurs de Louis XIV. Quant aux présidents de canton, on me raconta dans le temps une anecdote probablement faite à plaisir, mais qui me parut si plaisante que je ne résiste point au désir de la rappeler ici, malgré son peu de gravité. On me dit donc qu'un jour une certaine quantité des présidents de canton fut désignée pour avoir l'honneur d'être présentée au Pape. Comme la plupart d'entre eux n'étaient pas riches, ils se trouvaient dans la nécessité d'allier un grand esprit d'économie avec les exigences de la nouvelle étiquette ; ainsi, pour éviter des frais de voiture, ils se rendirent au pavillon de Flore avec des guêtres pour préserver leurs bas de soie blancs des inconvénients de la boue du mois de décembre. L'un d'eux avait mis ses guêtres dans ses poches ; mais il advint, dit-on, que le Pape leur adressa des paroles si touchantes, que l'homme aux guêtres en fut tellement attendri, que, cherchant son mouchoir pour s'essuyer les yeux, il prit par distraction ses guêtres crottées et se barbouilla la figure avec la boue qui y était amassée, ce qui, ajoutait-on, fit beaucoup rire le Pape qui s'en aperçut. Si l'on me reproche d'avoir consigné ici une pareille puérilité, je m'excuserai en disant que l'Empereur s'est beaucoup diverti de cette anecdote vraie ou fausse, car j'ai su

par Michot (1), ancien acteur des Français et notre professeur de déclamation au théâtre de la Malmaison, que l'Empereur la lui avait fait raconter à Saint-Cloud devant l'Impératrice, après un spectacle de la Cour.

Quoi qu'il en soit des présidents de canton, dont je me fais quelque reproche d'avoir exhumé le ridicule, Napoléon était arrivé au terme de son ambition avouée ; mais son ambition reculait devant lui comme un horizon sans bornes. Le premier de décembre, jour où j'ai dit que le Sénat lui présenta le résultat des votes pour l'hérédité, ce fut François de Neufchâteau qui harangua l'Empereur ; il ne lui épargna aucune des formules louangeuses qu'en sa qualité de président du Sénat, il lui avait déjà plus d'une fois prodiguées, si ce n'est que l'éloge du gouvernement monarchique se trouvait substitué à l'éloge du gouvernement républicain *e sempre bene*, comme disent les Italiens. Après la longue harangue de François de Neufchâteau (2), l'Empereur répondit :

Je monte au trône où m'ont appelé le vœu unanime du Sénat, du peuple et de l'armée, le cœur plein du sentiment des grandes destinées de ce peuple que du milieu des camps j'ai le premier salué du nom de grand.

Depuis mon adolescence, mes pensées tout entières lui sont dévolues ; et je dois le dire ici, mes plaisirs et mes peines ne se composent plus aujourd'hui que du bonheur ou du malheur de mon peuple.

Mes descendants conserveront longtemps ce trône.

Dans les camps ils seront les premiers soldats de l'armée, sacrifiant leur vie pour la défense de leur pays.

Magistrats, ils ne perdront jamais de vue que le mépris des lois et l'ébranlement de l'ordre social, ne sont que le résultat de la faiblesse et de l'incertitude des princes.

(1) Antoine Michot.
(2) Voir à la fin du volume.

Vous, Sénateurs, dont les conseils et l'appui ne m'ont jamais manqué dans les circonstances les plus difficiles, votre esprit se transmettra à vos successeurs. Soyez toujours les soutiens et les premiers conseillers de ce trône si nécessaire au bonheur de ce vaste Empire.

Si j'avais la manie de me livrer à des rapprochements, j'en pourrais faire ici de curieux : n'est-il pas extraordinaire que Fontainebleau, à dix ans à peu près de distance, ait été témoin de la première entrevue de Napoléon avec le Pape et de ses adieux à son armée ; et que dire de ce Sénat, dont les conseils et l'appui n'ont jamais manqué à Bonaparte, et qui, à la seconde de ces deux époques, prononce sa déchéance. Mais ces sortes de rapprochements appartiennent aux historiens, et il ne faut pas que j'oublie que je ne fais que tracer des souvenirs. Le Tribunat vint comme le Sénat complimenter l'Empereur, mais il ne fut pas honoré d'une réponse.

Les approches du sacre répandirent une grande satisfaction dans la classe commerçante des habitants de Paris. L'affluence des étrangers et des habitants de la province y était extrêmement considérable, et le retour vers l'ancien luxe et les anciens usages donnait de l'occupation à de nombreuses classes d'ouvriers qui sous la Convention et le Directoire n'avaient point trouvé à exercer leur industrie, tels que les selliers, les carrossiers, les passementiers, les brodeurs et beaucoup d'autres. Ces intérêts positifs firent à Paris plus de partisans à l'Empire que l'opinion et la réflexion ; et il est juste de dire que depuis douze ans le commerce de Paris n'avait été dans une aussi belle position. Longtemps à l'avance on alla examiner chez l'orfèvre Biennais les joyaux de la couronne impériale, tels que le sceptre, la main de justice et cette cou-

ronne même dont la forme légère et les feuilles d'or rappelaient moins la couronne de France que l'antique couronne des Césars ; le dépôt en fut fait au trésor de la métropole, ainsi que de tous les ornements du sacre ; et l'on y déposa aussi, par ordre de Napoléon, les insignes impériales de Charlemagne qu'il avait rapportées d'Aix-la-Chapelle. Mais tandis que Napoléon s'énorgueillissait de sa couronne et qu'il s'assimilait à Charlemagne, M. Pitt, nouvellement rappelé au ministère, concluait à Stockolm un traité avec la Suède, et payait un subside à cette puissance du nord pour qu'elle agît hostilement contre la France. Ce traité fut conclu le 3 décembre, c'est-à-dire le lendemain du couronnement.

On n'attend sûrement pas de moi que j'entre dans le détail fastidieux des cérémonies du 2 décembre ; on peut à cet égard compulser le cérémonial français qui venait d'être ressuscité à l'usage de la nouvelle Cour impériale, et qui fait selon moi tant d'honneur aux inventeurs de l'étiquette et aux conservateurs des préséances. On sait que le Pape se rendit à Notre-Dame avant l'Empereur, et qu'une mule conduite au devant de son cortège, conformément aux usages de Rome, excita tellement la risée des Parisiens sur le passage du Saint-Père, que cela nuisit beaucoup à la gravité que commandait la pompe d'un couronnement. On sait également que le cortège impérial parut étincelant d'or, de plumes, de chevaux richement harnachés et caparaçonnés ; que les livrées éblouirent la multitude, que l'on vit pour la première fois des pages juchés aux portières et sur l'impériale de la voiture de l'Empereur ; on sait encore qu'entré dans l'église de Notre-Dame où se trouvait réuni un concours immense de spectateurs, obligés pour la première

fois d'être en habit habillé avec l'épée, l'Empereur prit la couronne de la main du Pape, se la posa lui-même sur la tête, et couronna ensuite l'adorable Joséphine, dont ce jour, à ce qu'elle m'a dit depuis, fut un des plus tristes de sa vie. Ces sortes de détails qui figureraient très bien dans les mémoires d'un maître de la garde-robe, me paraissent indignes d'occuper des lecteurs de bon sens, et comme c'est à ceux-ci seulement que je m'adresse, je laisse de côté la description des valets, des pages et des chambellans de l'Empereur. J'aime bien mieux rapporter une anecdote que je crois peu connue, qui se rattache au jour même du couronnement, que m'a racontée Joséphine, et qui peint admirablement le caractère de Napoléon.

Lorsque Bonaparte faisait la cour à M^me^ de Beauharnais, ni l'un ni l'autre n'avaient de voiture, et Bonaparte qui en était éperdument amoureux, lui donnait souvent le bras pour aller chez ses hommes d'affaires. Un jour, ils allèrent ensemble chez le notaire Raguideau, un des hommes les plus remarquablement petits que j'aie vus de ma vie ; M^me^ de Beauharnais, qui avait une grande confiance dans Raguideau, allait précisément chez lui ce jour-là pour lui faire part du parti qu'elle avait pris d'épouser le jeune général d'artillerie, protégé de Barras. Joséphine étant entrée seule dans le cabinet du notaire, Bonaparte resta à l'attendre dans l'étude où se tenaient les clercs. La porte du cabinet de Raguideau étant mal fermée, Bonaparte l'entendit très distinctement qui faisait tous ses efforts pour détourner M^me^ de Beauharnais du mariage qu'elle allait contracter. « Vous avez le plus grand tort, lui disait-il, vous vous en repentirez, vous faites une folie, vous allez épouser un homme qui n'a que la cape et l'épée. » —

« Bonaparte, me dit Joséphine en me racontant ces circonstances antérieures, ne m'a jamais parlé de cela; et je ne croyais pas même qu'il eût entendu ce que me disait Raguideau. Pourrez-vous, Bourrienne, vous figurer mon étonnement, lorsque le jour du sacre, dès qu'il fut revêtu du costume impérial, il dit : Que l'on aille chercher Raguideau; qu'il vienne sur-le-champ : j'ai à lui parler. Raguideau fut promptement amené devant lui, et alors il lui dit : Eh bien ! n'ai-je que la cape et l'épée ? » Le fait est, que Bonaparte qui, dans le temps de notre intimité, m'avait raconté toutes les circonstances de sa vie qui se présentaient à sa mémoire, ne m'avait jamais parlé de l'espèce de petit déboire qu'il avait éprouvé huit ans auparavant dans l'étude de Raguideau, et dont il ne parut se rappeler que le jour de son couronnement.

Le lendemain du couronnement, toutes les troupes qui se trouvaient à Paris furent réunies au Champ-de-Mars, pour la distribution des aigles aux régiments, en remplacement des drapeaux républicains. Je m'étais abstenu d'assister au couronnement dans l'église de Notre-Dame, mais je voulus voir la fête militaire du Champ-de-Mars, parce que j'avais un véritable plaisir à voir Bonaparte, au milieu de ses soldats. La pompe impériale ne m'a jamais ébloui; mais, habitué à vivre dans les camps, sans avoir été militaire, il me semblait que Bonaparte, en uniforme de colonel de sa Garde, me rappelait mieux le général en chef de l'armée d'Italie et de l'expédition d'Égypte, et me faisait presque oublier l'Empereur.

Cette cérémonie militaire eut lieu au Champ-de-Mars; on avait élevé au-devant de la façade de l'École militaire une immense tribune, et cette Ecole même, bien que transformée en caserne, devait rappeler à

Napoléon de singuliers souvenirs de son enfance. Cette tribune avait été disposée de telle manière, qu'elle se trouvait de plain-pied avec l'appartement du premier, et l'on voyait s'élever au milieu le double trône de l'Empereur et de l'Impératrice, presque à l'endroit où le président de l'Assemblée Nationale s'était assis sur un fauteuil pareil à celui de Louis XVI. Dans le Champ-de-Mars, étaient réunies les députations de toutes les armes de l'armée, et malgré le mauvais temps qu'il faisait ce jour-là, il régnait dans les rangs et parmi les spectateurs, une espèce de satisfaction générale, cette sorte d'enthousiasme qui semble avoir besoin de la protection d'une température plus douce pour se manifester. A un signal donné, toutes les colonnes se mirent en mouvement, se serrèrent et s'approchèrent auprès du trône. Alors, Napoléon se levant sur son trône, prononça avec beaucoup de fermeté les paroles suivantes, en faisant distribuer les aigles aux députations des différents corps de l'armée.

Soldats, voilà vos drapeaux : ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement, ils seront partout où votre Empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple.

Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage, sur le chemin de la victoire : vous le jurez.

Il serait impossible de peindre les acclamations qui suivirent les paroles de Bonaparte, et il y a quelque chose de si entraînant dans l'ivresse publique, que les personnes indifférentes ne purent s'empêcher de se laisser entraîner au mouvement général. Et pourtant, si l'on eût réfléchi, quel démenti Napoléon donnait déjà aux premières paroles qu'il avait prononcées

comme Empereur, quand le Sénat lui avait apporté à Saint-Cloud le Sénatus-Consulte organique de la fondation de l'Empire ! N'avait-il pas dit alors : « Jamais le peuple français ne sera mon peuple ? » Et dès le lendemain du couronnement, ses aigles devaient être portés partout où l'exigerait la défense de son peuple.

Par une singulière coïncidence de dates, tandis que, le 2 décembre de l'année 1804, Napoléon recevait, avec l'onction sainte du chef de l'Eglise, la Couronne impériale de France, ce même jour, Louis XVIII étant à Calmar, comme si une révélation inexplicable lui eût enseigné, qu'au même moment le fils de la victoire montait sur son trône, rédigeait et signait une déclaration adressée aux Français, dans laquelle il leur disait :

Au sein de la Baltique, en face et sous la protection du ciel, fort de la présence de notre frère, de celle du duc d'Angoulême, notre neveu, de l'assentiment des autres princes de notre sang, qui tous partagent nos principes, et sont pénétrés des mêmes sentiments qui nous animent, attestant et les royales victimes, et celles que la fidélité, l'honneur, la piété, l'innocence, le patriotisme, le dévouement offrirent à la fureur révolutionnaire, ou à la soif et à la jalousie des tyrans ; invoquant les mânes du jeune héros que des mains impies viennent de ravir à la patrie et à la gloire ; offrant à nos peuples, comme gages de réconciliation, les vertus de l'ange consolateur que la Providence, pour nous donner un grand exemple, a voulu attacher à de nouvelles adversités en l'arrachant aux bourreaux et aux fers : nous le jurons, jamais on ne nous verra rompre le nœud sacré qui unit inséparablement nos destinées aux vôtres, qui nous lie à vos familles, à vos cœurs, à vos consciences : jamais nous ne transigerons sur l'héritage de nos pères, jamais nous n'abandonnerons nos droits. Français ! nous prenons à témoin de ce serment, le Dieu de saint Louis, celui qui juge les justices.

Je n'eus connaissance de la proclamation que l'on

vient de lire que beaucoup plus tard, lorsque j'étais déjà depuis près d'un an ministre de France à Hambourg, mais la date de cette pièce l'identifie tellement avec le sacre de Napoléon, que je n'ai pas cru devoir l'en séparer.

CHAPITRE XXXVII

Traité de Stockholm. — Déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre. — Opinion de Bonaparte sur l'influence de la présence du Pape. — Lettre de Napoléon au roi d'Angleterre. — Faux semblants du désir de rétablir la paix. — La flotte espagnole et l'amiral Gravina. — Mon opinion sur les droits des neutres. — Le général Moore et hostilités sans déclaration de guerre. — Fausse politique du Cabinet anglais. — Lettre de lord Malmesbury au ministre des Relations extérieures. — Refus de l'Angleterre d'entrer en négociation. — Fête au Luxembourg. — Convocation du Corps législatif. — Résumé de l'année 1804. — Ouverture solennelle de la session législative. — Discours de Napoléon. — Promesses solennelles.

Deux changements assez importants dans la politique de l'Europe, marquèrent l'époque du sacre de Napoléon ; d'abord, comme je l'ai dit, un traité, appuyé de subsides, conclu à Stockholm entre l'Angleterre et la Suède, puis une déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre. Ces deux événements furent promptement suivis de la mort de M. Pitt qui mourut dans le premier mois de l'année 1805.

L'Empereur, qui, dans ces graves circonstances, s'était déterminé à exploiter l'influence des idées religieuses et l'importance que donnait à son couronnement la présence à Paris du chef de la catholicité, avait affecté, comme on l'a vu, de paraître ne se croire souverain qu'à moitié, tant que ce que l'on appelle le droit divin n'eut pas sanctionné le résultat des votes du Sénat, ne fit point de tentative auprès du

roi d'Angleterre pour se faire reconnaître comme Empereur avant d'avoir été sacré ; mais le 2 janvier, un mois après son sacre, il lui écrivit une lettre plus fière que celle qu'il lui avait adressée immédiatement après le 18 Brumaire. Il lui disait :

Monsieur mon Frère, appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité. Elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? Et tant de sang versé inutilement et sans la perspective d'un but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas. J'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je puisse redouter. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure V. M. de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde : qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfants! Car enfin, il n'y eut jamais de plus belles circonstances, ni de moment plus favorable pour faire taire toutes les passions et écouter uniquement le sentiment de l'humanité et de la raison. Ce moment une fois perdu, quel terme marquer à une guerre que tous mes efforts n'auraient pu terminer? V. M. a plus gagné depuis dix ans en territoires et en richesses, que l'Europe n'a d'étendue; sa nation est au plus haut point de prospérité. Que veut-elle espérer de la guerre ? Coaliser quelques puissances du continent? Le continent restera tranquille. Une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler des troubles intérieurs ? Les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances ? Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies ? Les colonies sont pour la France un objet secondaire; et V. M. n'en possède-t-elle pas déjà plus qu'elle n'en peut garder? Si V. M. veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh ! quelle triste perspective, de faire battre les peuples pour qu'ils se battent? Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre; et la raison

a assez de puissance pour que l'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur. Que V. M. croie à la sincérité des sentiments que je viens de lui exprimer, et à mon désir de lui en donner des preuves.

Cette lettre était selon moi un chef-d'œuvre de perfidie, car bien certainement l'Empereur aurait été alors très fâché de voir la paix se renouer avec le gouvernement anglais, surtout depuis que la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre avait mis à sa disposition la flotte espagnole forte de soixante et quelques vaisseaux, et commandée par l'amiral Gravina. L'Angleterre, irritée de l'impuissance de ses efforts contre la France, avait cherché à s'en venger par un moyen que je ne me chargeais pas de justifier, tant il est dans mes principes que les gouvernements doivent toujours respecter les droits des neutres. Or, quelle que fût la déférence, ou pour mieux dire la soumission du Cabinet de Madrid envers le Cabinet des Tuileries, la France seule était en guerre avec l'Angleterre, sans qu'aucun allié, à l'exception de la Hollande, eût fait aucune démonstration d'hostilité; rien ne légitimait ni ne motivait même la conduite du gouvernement britannique envers l'Espagne. Sans aucune déclaration de guerre préalable, le général Moore voulut soumettre au droit de visite quatre frégates espagnoles qui revenaient du Mexique à Cadix, chargées des trésors de cette riche colonie. Le commandant du convoi espagnol refusa de se soumettre aux exigences du général Moore, et il s'en suivit un combat dans lequel les Espagnols, ayant affaire à des forces très supérieures, finirent par succomber après une résistance opiniâtre. Trois de ces frégates furent

prises et l'autre sauta. Ces violences vexatoires ne furent pas les seules que l'Espagne eut à essuyer de la part de la marine anglaise; les flottes de l'Angleterre brûlèrent des bâtiments marchands espagnols, jusques dans les ports de la Péninsule, interceptèrent et capturèrent plusieurs convois, et cela, pendant que M. d'Anguada était encore à Londres, en qualité d'ambassadeur de Charles IV. Ces attentats, contraires aux droits des gens, irritèrent le roi d'Espagne, ou, pour mieux dire, le trop fameux prince de la Paix, à un tel point que la guerre fut déclarée à l'Angleterre par la puissance qu'elle avait si grièvement offensée.

La conduite de l'Angleterre, en cette circonstance, me paraît avoir été, non seulement répréhensible, mais encore d'une grande maladresse, et très impolitique; mieux informé des désirs secrets de Napoléon, le Cabinet anglais n'aurait pas probablement commis une aussi grande faute; c'en était une grande, en effet, que de contraindre par des actes d'hostilité les puissances neutres, comme l'était l'Espagne, à s'attacher à la fortune de Napoléon par une alliance offensive. C'est dans ces circonstances, et quand tout faisait présumer à Napoléon qu'une guerre continentale ne tarderait pas à offrir un aliment à l'impatience de son génie, qu'il avait écrit au roi d'Angleterre la lettre que l'on a lue. Elle avait pour objet de faire croire qu'il désirait le rétablissement de la paix, mais il ne se faisait sûrement pas d'illusion sur l'effet qu'elle devait produire à Londres, et il ne dut pas être surpris quand, au lieu d'une réponse de Georges III, qu'il avait plaisir à appeler son frère sans son assentiment, M. de Talleyrand lui apporta une lettre de lord Malmesbury, adressée au ministre des Affaires étrangères et ainsi conçue:

Sa Majesté a reçu la lettre qui lui avait été adressée par le chef du gouvernement français, datée du deuxième jour de ce mois. Il n'y a aucun objet que Sa Majesté ait plus à cœur que de saisir la première occasion de procurer de nouveau à ses sujets les avantages d'une paix fondée sur des bases qui ne soient pas incompatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses États. Sa Majesté est persuadée que ce but ne peut être atteint que par des arrangements qui puissent en même temps pourvoir à la sûreté et à la tranquillité à venir de l'Europe, et prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels elle s'est trouvée enveloppée. Conformément à ce sentiment, Sa Majesté sent qu'il lui est impossible de répondre plus particulièrement à l'ouverture qui lui a été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de communiquer avec les puissances du continent avec lesquelles elle se trouve engagée par des liaisons et des rapports confidentiels, et particulièrement avec l'empereur de Russie, qui a donné les preuves les plus fortes de la sagesse et de l'élévation des sentiments dont il est animé, et du vif intérêt qu'il prend à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe.

La lettre de lord Malmesbury ne fit pas sur l'Empereur une grande sensation, parce qu'elle lui fut remise au moment où il était dans l'enivrement de son pouvoir, et entouré de félicitations qui pleuvaient de toutes parts aux Tuileries; le Sénat donna une fête magnifique dans le jardin du Luxembourg; la ville de Paris en offrit une, où assistèrent l'Empereur et l'Impératrice; enfin on célébra partout la consécration de Napoléon. Avant la fin de l'année, il convoqua le Corps législatif, dont il alla lui-même faire l'ouverture, le 27 décembre, avec tout l'appareil du nouveau cérémonial de l'Empire.

L'année 1804 avait été, comme on l'a pu remarquer, pour ainsi dire gonflée de grands événements, et l'on trouverait difficilement dans l'histoire un espace de douze mois rempli de tant de choses qui ont eu une influence immense sur les destinées de l'Europe. La

première moitié en est remplie par le spectacle affligeant des machinations de la police, de la mort coupable d'un jeune prince, d'un procès criminel suivi d'exécutions et d'actes de clémence ; et la seconde par l'élévation de Bonaparte à l'empire, un voyage dans de nouveaux départements annexés au territoire français, enfin par l'événement le plus extraordinaire peut-être des temps modernes, et qui reporte toutes les idées vers une époque antérieure à la civilisation moderne, le voyage du Pape en France pour y disposer au nom de l'Église, d'un trône désoccupé, mais non vacant ; enfin l'année fut terminée par l'ouverture du Corps législatif, où le discours que prononça l'Empereur fit trop de sensation, et tient par trop de rapports à tous les événements déjà accomplis et à ceux dont l'avenir était encore gros, pour que je puisse me dispenser de le rapporter ici presque en entier.

On avait établi un trône au lieu où se trouvaient ordinairement le bureau et le fauteuil du président. On y montait par deux rampes situées aux extrémités latérales. L'Empereur s'y plaça, et après l'appel et la prestation du nouveau serment, il se leva et dit :

Messieurs les députés des départements au Corps législatif, messieurs les tribuns et les membres de mon Conseil d'État, je vais procéder à l'ouverture de votre session. C'est un caractère plus imposant et plus auguste que je veux imposer à vos travaux. Princes, magistrats, soldats, citoyens, nous n'avons tous, dans notre carrière, qu'un seul but, l'intérêt de la patrie. Si ce trône, sur lequel la Providence et la volonté de la nation m'ont fait asseoir, est cher à mon cœur, c'est parce que, seul, il peut défendre et conserver les intérêts le plus sacrés du peuple français. Sans un gouvernement fort et paternel, la France aurait eu à craindre le retour des maux qu'elle a soufferts. La faiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse calamité des peuples. Soldat ou Premier Consul, je n'ai eu qu'une pensée ; Empereur,

je n'en ai point d'autre : les prospérités de la France. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher aux discordes civiles et y préparer la renaissance des mœurs, de la société et de la religion. Si la mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à mes successeurs.

Mon ministre de l'Intérieur vous fera l'exposé de la situation de l'empire. Les orateurs de mon Conseil d'État vous présenteront différents besoins de la législation. J'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux les comptes que mes ministres m'ont rendus de la gestion de leurs départements. Je suis satisfait de l'état prospère de nos finances. Quelles que soient les dépenses, elles sont couvertes par les recettes. Quelque étendus qu'aient été les préparatifs qu'a nécessités la guerre dans laquelle nous nous sommes engagés, je ne demanderai à mon peuple aucun nouveau sacrifice.

Il m'aurait été doux, à une époque aussi solennelle, de voir la paix régner sur le monde ; mais les principes politiques de nos ennemis, leur conduite récente envers l'Espagne, en font assez connaître les difficultés. Je ne veux pas accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, mais je ne veux pas déchoir de celle que j'ai acquise. Aucun État ne sera incorporé dans l'Empire ; mais je ne sacrifierai point mes droits ni les liens qui m'attachent aux États que j'ai créés.

En me décernant la Couronne, mon peuple a pris l'engagement de faire tous les efforts que requerraient les circonstances, pour lui conserver cet éclat qui est nécessaire à sa prospérité et à sa gloire comme à la mienne. Je suis plein de confiance dans l'énergie de la nation et dans ses sentiments pour moi. Ses plus chers intérêts sont l'objet constant de mes sollicitudes.

Le reste du discours n'est plus qu'une formule de politesse adressée aux membres du Corps législatif, aux Conseillers d'État et aux tribuns pour les engager à se conduire toujours comme ils l'ont fait par le passé, c'est-à-dire pour leur donner avis qu'ils aient à se montrer complaisants et à enregistrer sans observations les volonté impériales comme ils le faisaient à l'égard des volontés consulaires.

CHAPITRE XXXVIII

Napoléon et Charlemagne. — Ma nomination aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Hambourg. — Habitude d'un rapprochement de date. — Ma nomination annoncée par Joséphine. — Je suis appelé par l'Empereur à la Malmaison. — Amabilité de Bonaparte. — Conversation d'une heure et demie. — Pensées et projets de Napoléon sur l'Italie. — Mme de Brienne. — Désir de l'Empereur de visiter son ancien collège. — Demande de l'accompagner. — Réponse calme de l'Empereur. — Instructions de Bonaparte pour ma résidence à Hambourg. — Projet de régénération de la société européenne. — Les marquis de Versailles. — Surveillance des émigrés. — L'Empereur m'autorise à lui écrire directement. — Conseil d'aller à Hambourg. — Le plus ancien souverain de l'Europe. — Transition habituelle de Napoléon. — Mission d'Amédée Jaubert. — Secret deviné et discrétion demandée. — J'offre à l'Empereur d'accompagner Jaubert. — Réflexion de Bonaparte à ce sujet. — Commission que me donne l'Empereur auprès de l'Impératrice. — Folles dépenses de Joséphine. — Mme de La Rochefoucauld. — Conversation avec Mme Bonaparte. — Question délicate. — Avidité de la famille de Napoléon. — La succession de son père.

A peine, après avoir sacré l'Empereur, le Pape fut-il retourné en Italie, que déjà le bruit se répandit d'un projet de voyage à Milan, dont le but avoué était de transformer, delà les monts, la présidence de la république cisalpine en royauté d'Italie, ce qui n'était qu'un corollaire de la transmutation de la république consulaire en empire français. Par là, Napoléon allait s'assimiler entièrement à Charlemagne (1).

(1) Charlemagne, comme l'on sait, avait pris la couronne de fer de

Je parlerai plus tard de ce que j'ai su des circonstances de ce voyage, destiné à ajouter le titre de majesté royale au titre de majesté impériale, comme aussi des semences de rupture que l'extension du pouvoir de Napoléon faisait germer à Saint-Pétersbourg. En ce moment, j'ai à m'occuper d'une chose qui m'est tout à fait personnelle, quoiqu'elle se rattache d'une manière immédiate à Napoléon ; je veux parler de ma nomination aux fonctions de ministre plénipotentiaire près les duc de Brunswick et de Mecklembourg-Schwerin, et près des villes hanséatiques.

Cette nomination eut lieu le 22 mars 1805, un an, jour pour jour, après ma visite un peu hasardée à la Malmaison, pour rendre compte à Joséphine de ce que j'avais su par Harrel, relativement à la mort du duc d'Enghien. On me pardonnera, je le pense, de faire un peu trop souvent des rapprochements de date, mais c'était une des manies de Bonaparte, et je ne voudrais pas répondre de n'en avoir pas contracté l'habitude sous l'influence de son exemple.

La bonne Joséphine qui, comme on l'a vu, m'avait promis de me faire connaître les intentions de l'Empereur à mon égard, aussitôt qu'elle-même en serait informée, m'envoya un exprès pour m'annoncer ma nomination et me faire dire, en même temps, que l'Empereur me ferait appeler auprès de lui. Je n'étais pas allé chez Joséphine depuis son départ pour la Belgique ; les pompes, les fêtes du couronnement, m'avaient pour ainsi dire offusqué, au point de ne pas vouloir paraître dans les palais impériaux où il aurait

Didier, roi des Lombards. Après dix siècles il eut un imitateur dans la personne de Napoléon, qui proclama plus tard, je ne me rappelle plus en quelle circonstance, qu'il n'était pas le successeur de Louis XIV, mais celui de Charlemagne. (*Note de la première édition.*)

fallu encourir les contrariétés de la sévère étiquette que l'Empereur y faisait observer depuis le sacre; et je ne saurais dire quelle espèce d'impression pénible m'ont toujours causée, depuis, ces fastidieuses parades. Je ne pouvais tout à coup oublier le temps où, seul, j'entrais le premier dans la chambre où les deux époux dormaient conjugalement, à l'heure où j'allais réveiller Bonaparte. Quant à lui, je ne l'avais pas vu depuis le jour où il m'avait fait appeler, après la condamnation de Georges, et où je vis que ma franchise relativement à Moreau ne lui avait pas déplu. Depuis, Moreau avait quitté la France sans que Napoléon lui eût fait faire l'application de l'horrible loi rapportée seulement depuis le retour des Bourbons, et en vertu de laquelle il avait été condamné à la confiscation de ses biens. Moreau vendit sa terre de Grosbois à Berthier, et partit pour Cadix où il s'embarqua pour l'Amérique. Je n'aurai plus à en parler avant l'époque des intrigues où il fut entraîné par les mêmes influences qui l'avaient perdu.

Le soir même du jour où j'avais reçu une missive officieuse de Joséphine, c'est-à-dire le 22 mars, je reçus une invitation officielle de me rendre le lendemain à la Malmaison où était l'Empereur, et je ne cacherai pas la satisfaction que j'éprouvai à la seule idée de le revoir là plutôt qu'aux Tuileries ou même à Saint-Cloud; on concevra facilement que nos vieilles familiarités de la Malmaison me mettaient plus à l'aise pour une entrevue que la connaissance du caractère de Bonaparte me faisait toujours redouter un peu. Allais-je être reçu par mon ancien camarade de Brienne ou par sa majesté impériale? Ce fut l'ancien camarade de collège qui me reçut.

A peine arrivé à la Malmaison, je fus introduit dans

la pièce en forme de tente qui précédait la bibliothèque. Le diable d'homme! qu'on me passe ce terme, fut avec moi d'une coquetterie qui me surprit, malgré la connaissance que j'avais de son habileté dans l'art de la séduction. Il vint à moi, le sourire sur les lèvres, me prit la main, ce qu'il ne faisait jamais depuis le Consulat, me la serra avec affection, et il me fut impossible de voir en lui l'Empereur des Français et le futur roi d'Italie; cependant j'étais trop bien instruit de ses retours d'orgueil pour que sa familiarité m'engageât à outrepasser les bornes d'un respect affectueux. « Mon cher Bourrienne, me dit-il, est-ce que vous pensez que le rang élevé où je suis parvenu m'ait changé à votre égard? Non. Ce ne sont pas les oripeaux du théâtre impérial qui font ma valeur, mais il faut de cela pour le peuple; je vaux selon moi. J'ai été très content de vos services, et je vous ai placé dans un poste où j'en aurai besoin. Je sais que je puis compter sur vous. » Il me questionna alors avec un incroyable épanchement d'amitié sur ce que je faisais, sur la manière dont j'employais mon temps, sur ma famille; enfin je ne lui avais jamais vu plus d'abandon, plus de confiance, plus de cette séduisante simplicité qu'il manifestait d'autant plus volontiers que sa grandeur était devenue incontestable. « Vous savez, ajouta Napoléon, que je pars dans huit jours pour l'Italie; je m'en fais roi, mais ce n'est qu'une pierre d'attente : j'ai de grands desseins sur l'Italie; il faut que ce soit un royaume qui comprenne tous les pays situés au delà des Alpes, depuis Venise jusqu'au pied des Alpes maritimes; la jonction de l'Italie à la France ne peut être qu'un état transitoire; mais cela est indispensable pour habituer les peuplades de l'Italie à vivre sous des lois communes. Les Génois, les Pié-

montais, les Vénitiens, les Milanais, les habitants de la Toscane, les Romains et les Napolitains se détestent entre eux. Aucun d'eux ne voudrait reconnaître la supériorité d'un autre, et pourtant Rome est par ses souvenirs la capitale naturelle de l'Italie, mais il faudrait pour cela que le pouvoir des Papes fût restreint dans des limites purement spirituelles; ce n'est pas actuellement que je puis songer à cela; mais je verrai plus tard; je n'ai encore que des idées vagues, mais cela mûrira avec le temps; et puis tout dépend des circonstances. Qu'est-ce qui me disait, quand nous nous promenions comme deux badauds dans les rues de Paris, que je serais un jour le maître de la France? Ma volonté, mais une volonté vague; les circonstances ont fait le reste. Il est donc sage de voir venir, et c'est ce que je fais. Quant à l'Italie, comme il est impossible de l'agglomérer d'un coup en une seule puissance soumise à des lois uniformes, je commencerai par la faire française. Tous ces petits États de rien s'accoutumeront à vivre sous l'empire des mêmes lois, et quand les mœurs seront fondues, les inimitiés éteintes, alors il y aura une Italie et je lui donnerai son indépendance; mais pour cela, il me faut vingt ans, et qui peut compter sur l'avenir? Tenez, Bourrienne, en ce moment j'éprouve du plaisir à vous dire cela; c'était enfermé dans ma tête; avec vous je pense tout haut. »

Je ne crois pas avoir changé deux mots à ce que me dit Bonaparte sur l'Italie, tant, je puis le dire, aujourd'hui sans amour-propre, ma mémoire était alors fidèle, et tant j'avais contracté l'habitude d'y graver ce qu'il me disait. Après m'avoir parlé, comme on l'a vu, sur ses vagues projets, Bonaparte, sans aucune autre transition que celle qui naissait toujours de la mobilité

de ses idées heurtées, me dit : « A propos, Bourrienne, savez-vous une chose ! M^me^ de Brienne m'a prié de passer par Brienne et je le lui ai promis. Je ne vous le cache pas, je me fais un grand plaisir de revoir les lieux qui pendant six ans ont été témoins des jeux de notre enfance. » Voyant les dispositions bienveillantes où était l'Empereur, je crus pouvoir me permettre de lui dire combien je serais heureux s'il m'était possible de partager avec lui ces émotions de souvenirs, et de me rappeler avec lui, sur les lieux, nos promenades, nos études et nos récréations. Alors, Napoléon garda un moment le silence, parut réfléchir, et me dit ensuite avec une extrême douceur : « Écoutez, Bourrienne, dans votre position et dans la mienne, cela ne se peut pas. Il y a plus de deux ans que nous nous sommes quittés. Que dirait-on d'un rapprochement si subit? Je vous dirai franchement que je vous regrette, et les circonstances où je me suis trouvé m'ont plusieurs fois inspiré le désir de vous rappeler auprès de moi. A Boulogne, je m'y étais tout à fait résolu ; mon parti était pris ; Rapp a pu vous en parler et il vous aime, car il me dit avec la franchise que vous lui connaissez qu'il était enchanté de votre retour ; mais j'ai réfléchi, et si je ne l'ai pas fait, c'est parce que, je vous l'ai répété plus d'une fois, je ne veux pas que l'on puisse dire que j'ai besoin de qui que ce soit. Non. Allez à Hambourg. J'ai sur l'Allemagne des projets dans lesquels vous pourrez m'être utile ; c'est là que je veux frapper l'Angleterre au cœur. Je veux lui enlever le continent ; d'ailleurs j'ai quelques idées qui ne sont pas encore mûres, mais qui vont plus loin. Il n'y a pas assez de similitude entre les peuples de l'Europe ; la société européenne a besoin d'être régénérée ; il faut une puissance supé-

rieure qui domine les autres puissances, assez pour les contraindre à vivre en bonne intelligence entre elles, et la France est bien placée pour cela. Pour ce qui est de détail vous recevrez les instructions de M. de Talleyrand; mais ce que je vous recommande par-dessus toutes choses, c'est de bien surveiller les émigrés. Malheur à eux, s'ils devenaient trop dangereux! Je sais qu'il y a encore des gens qui remuent, d'anciens marquis de Versailles; ce sont des imbéciles qui viendront se brûler à la chandelle. Vous avez été émigré, vous, Bourrienne, vous aviez un faible pour eux, et vous savez que j'en ai laissé rentrer plus de deux cents à votre recommandation; mais ce n'est plus la même chose! ceux qui sont encore en dehors sont encroûtés; ils n'ont pas besoin de revoir leur patrie! Surveillez-les bien; c'est la seule recommandation que j'aie à vous faire particulièrement. Vous allez être ministre de France à Hambourg, mais votre place sera à part; je vous autorise, outre la correspondance que vous aurez avec le ministre des Relations extérieures, à m'écrire directement quand vous aurez quelque chose de particulier à me dire. Vous correspondrez aussi avec Fouché. »

Ici l'Empereur ayant gardé un moment de silence, je crus qu'il était convenable de me retirer, et, interprétant mal sa pensée, j'allais prendre congé de lui, quand il me retint en me disant de la manière la plus aimable : « Vous vous en allez déjà, Bourrienne? Est-ce que vous êtes pressé? Causons encore un peu ensemble. Dieu sait quand nous nous reverrons! Tenez, ajouta-t-il après trois secondes de repos, plus je pense à notre position, à nos anciennes relations, à notre séparation, plus je crois que vous devez aller à Hambourg. Allez-y, mon cher, je vous le conseille; croyez-

moi. Quand partez-vous ? — Je compte partir au mois de mai. — Au mois de mai?... ah! ah! je serai à Milan, car je veux m'arrêter à Turin; j'aime les Piémontais; ce sont les meilleurs soldats de l'Italie. — Sire, le roi d'Italie sera le cadet de l'Empereur des Français (1). — Ah! ah! vous vous rappelez ce que je vous ai dit un jour aux Tuileries; mais, mon cher, j'ai encore diablement de chemin à faire. — Du train où vous y allez cela ne sera pas long. — Plus long que vous ne pensez; je vois tous les obstacles, mais ils ne m'effrayent pas. L'Angleterre est partout, et la lutte est engagée avec moi; je vois ce qui va arriver; toute l'Europe va nous servir d'instruments, tantôt pour, tantôt contre l'un de nous deux, mais en somme la question est tout entière entre l'Angleterre et la France.

« A propos, » me dit l'Empereur en changeant de sujet, car tous ceux qui l'ont bien connu savent que cet *à propos* était sa transition favorite, et, pour ainsi dire la seule dont il se servît. « A propos, Bourrienne, vous avez sûrement entendu parler du départ de Jaubert et de sa mission; qu'est-ce qu'on en dit? — Sire, je n'en ai entendu parler que vaguement; cependant, son père, auquel il n'a rien dit du but de son voyage, sachant combien je suis intimement lié avec Jaubert, est venu me trouver pour savoir si je ne pourrais calmer les inquiétudes que lui causait un voyage dont il ignorait la durée. Le départ précipité

(1) Je faisais allusion à une conversation que j'avais eue avec Napoléon, dans le commencement que nous étions aux Tuileries. Il me parlait de ses projets de royauté, et je lui faisais observer les difficultés que je croyais qu'il éprouverait à se faire reconnaître par les anciennes familles régnantes de l'Europe. « Si ce n'est que cela, m'avait-il répondu, je les détrônerai tous, et alors je serai leur ancien. » (*Note de la première édition.*)

de son fils l'avait plongé dans la consternation; je lui répondis, ce qui est vrai, que Jaubert ne m'en avait pas dit plus qu'à lui. — Alors, vous ne savez pas où il va? — Je vous demande pardon, Sire, je le sais très bien. — Comment diable!... me dit Bonaparte, en se retournant brusquement vers moi avec étonnement. — Personne, je puis vous le jurer, ne m'en a parlé; mais je l'ai deviné. Ayant reçu de Leipzig une lettre de Jaubert, je me rappelai ce que Votre Majesté me dit plusieurs fois de ses vues sur la Perse et l'Inde. Je n'ai point oublié nos conversations dans l'Orient, ni les grands projets que vous développiez alors devant moi pour charmer la solitude et quelquefois l'ennui du cabinet du Caire. Je connais d'ailleurs depuis longtemps votre opinion sur Amédée, sur son dévouement, son habileté et son courage. Je me suis donc convaincu qu'il avait une mission pour le Shah de Perse. — Vous avez deviné juste; mais, je vous en prie, Bourrienne, n'en dites rien à qui que ce soit; le secret est ici d'une grande importance; les Anglais lui joueraient un mauvais tour, car ils savent bien que c'est vers leurs possessions et leur influence dans ces contrées que mes vues se dirigent. — Il me semble, Sire, que la réponse que j'ai faite au respectable père d'Amédée, est une garantie suffisante de ma discrétion. D'ailleurs, ce n'était de ma part qu'une présomption, et je n'aurais pu rien affirmer avant ce que Votre Majesté vient d'avoir la bonté de me dire... Au lieu d'aller à Hambourg, si Votre Majesté le veut, j'irai le rejoindre, je l'accompagnerai en Perse, et je serai de moitié dans sa mission. — Comment, vous, vous voudriez aller avec lui? — Oui, Sire; je l'aime beaucoup, c'est un excellent homme, et je suis sûr que lui-même ne serait pas fâché de m'avoir avec lui.

– Mais... hein!... attendez donc, Bourrienne!... cela ne serait peut-être pas trop mal; vous connaissez un peu l'Orient, vous êtes accoutumé au climat, vous aideriez Jaubert... cependant... non : Jaubert doit être déjà loin; je crains que vous ne puissiez le rejoindre, et puis vous avez une famille nombreuse : vous serez mieux pour moi en Allemagne; toutes réflexions faites, allez à Hambourg, vous connaissez le pays, vous savez très bien l'allemand, c'est ce qu'il y a de mieux. »

Je vis que Bonaparte avait encore quelque chose à me dire; comme nous marchions en causant dans le salon en forme de tente, il s'arrêta, me regarda d'un air presque attendri, et me dit : « Tenez, Bourrienne, il faut qu'avant mon départ pour l'Italie, vous me rendiez un service : vous voyez quelquefois ma femme, et c'est bien, c'est convenable, vous avez été trop longtemps de la maison pour ne pas continuer; allez la voir, tâchez encore une fois de lui faire entendre raison sur ses folles dépenses; chaque jour j'en découvre de nouvelles, et cela me met au supplice. Quand je lui en parle je me fâche, je m'emporte, elle pleure, je lui pardonne, je paie, elle fait de belles promesses, mais le lendemain c'est la même chose, et c'est toujours à recommencer. Si, du moins, j'avais eu un enfant d'elle! c'est le tourment de ma vie que de n'avoir pas d'enfant; je comprends bien que ma position ne sera assurée que quand j'en aurai un. Si je venais à manquer, aucun de mes frères n'est capable de me remplacer; tout est commencé; rien n'est achevé; Dieu sait ce qu'il arriverait. Allez voir Joséphine, et n'oubliez aucune des recommandations que je vous ai faites. »

Alors il reprit la gaîté qu'il avait eue à plusieurs

reprises pendant notre conversation, car les nuages poussés par le vent ne traversent pas l'horizon avec autant de rapidité que les idées et les sensations diverses de Napoléon se succédaient dans son esprit. Il me congédia avec son mouvement de tête habituel, et, le voyant de si bonne humeur, je lui dis en sortant : « Eh bien ! Sire, vous allez entendre le vieux son de la cloche de Brienne ! je parie qu'il vous fera plus de plaisir que celui de la cloche de Rueil. — C'est vrai, vous avez raison, ne plaisantez pas ; allons, adieu ! »

Tels sont les souvenirs qui me restent de cette conversation qui dura plus d'une heure et demie, toujours en nous promenant, car Bonaparte était infatigable pour ces sortes d'audiences, et il aurait, je crois, marché en parlant, toute une journée sans s'en apercevoir ; je le quittai, on ne peut plus satisfait de son aimable réception, et conformément au désir qu'il m'en avait manifesté, je montai chez M^me^ Bonaparte, ce que, à la vérité, j'avais l'intention de faire avant son invitation.

Je trouvai Joséphine avec M^me^ de La Rochefoucauld, qui, depuis longtemps, était liée avec elle, et qui avait reçu quelque temps auparavant le titre de dame d'honneur de l'Impératrice. M^me^ de la Rochefoucauld était une femme fort aimable, d'un caractère fort doux, et qui convenait beaucoup à Joséphine. Lorsque j'eus dit à l'Impératrice que je sortais de chez l'Empereur, pensant sans doute que je ne lui parlerais pas avec autant de liberté devant un tiers, elle fit un signe à M^me^ de la Rochefoucauld qui se retira. Je n'eus pas la peine d'amener la conversation sur ce que Napoléon m'avait chargé de dire à Joséphine, car elle-même me mit sur la voie sans s'en

douter; en effet, après un échange de quelques mots insignifiants, elle me parla la première d'une scène violente que l'Empereur lui avait faite deux jours auparavant. « Quand je vous écrivis hier, me dit-elle, pour vous annoncer votre nomination, et pour vous dire que Bonaparte vous ferait appeler, j'espérais que vous viendriez me voir en le quittant, mais je ne pensais pas qu'il vous ferait appeler si promptement; si vous aviez été encore auprès de lui, Bourrienne, vous lui auriez fait entendre raison. Je ne sais qui se plaît à lui faire des rapports; mais, vraiment, je crois qu'il y a des gens occupés partout à chercher quelles sont mes dettes pour aller le lui rapporter. »

Ces plaintes si doucement exprimées par Joséphine, rendaient moins difficile la mission préparatoire qui me faisait singulièrement entrer dans l'exercice de mes nouvelles fonctions de diplomate. Je racontai à M^me^ Bonaparte tout ce que m'avait dit l'Empereur; je lui rappelai la première affaire des douze cent mille francs que nous avions arrangée avec la moitié de cette somme; je laissai même percer quelques mots sur les promesses qu'elle avait faites. « Que voulez-« vous, me dit-elle, est-ce que c'est ma faute? » Joséphine prononça ces mots avec un abandon de conviction qui les rendait en même temps touchants et comiques. « On m'apporte de belles choses, reprit-elle, on me les montre; on les vante devant moi; je les achète; on ne me demande pas d'argent; et puis on réclame le paiement quand je n'en ai pas; après, cela va à ses oreilles, et il se met en colère. Quand j'ai de l'argent, Bourrienne, vous savez l'emploi que j'en fais; je le donne en grande partie à des malheureux qui viennent m'en demander, à de pauvres émigrés. Allons, je vais tâcher d'être plus économe, dites-

le lui si vous le revoyez. N'est-il pas cependant de mon devoir de donner le plus possible ? — Oui, madame, lui dis-je, mais permettez-moi de vous dire que rien ne demande plus de discernement que la distribution des secours. Si vous aviez toujours vécu sur le trône, vous pourriez croire qu'ils tombent réellement entre les mains du malheur, mais vous ne pouvez ignorer qu'ils sont plus souvent le partage des intrigants que du mérite nécessiteux. Je ne puis vous dissimuler que l'Empereur était très animé quand il a abordé ce chapitre, et qu'il m'a chargé de vous en parler. « — Ne vous a-t-il fait aucun reproche contre « moi ? » — « Aucun, madame, vous savez tout l'empire que vous avez sur lui, dans tout ce qui ne tient pas aux affaires de sa politique ; permettez à un ami dévoué et sincère de vous engager sérieusement à ne pas le mécontenter sous le rapport de la dépense. » — « Bourrienne, je vous le promets. Allons, mon ami, adieu ! »

En rapportant à Joséphine ce que m'avait dit l'Empereur, je m'étais bien donné de garde de toucher une corde bien autrement sensible pour elle, que ne l'étaient des scènes mêmes très vives à l'occasion de ses prodigalités. La pauvre femme ! je l'aurais mise au désespoir, si je lui avais dit un mot, touchant les regrets que venait de me témoigner Bonaparte, de n'avoir pas d'enfant ; car elle portait en elle un invincible pressentiment de ce qui devait lui arriver un jour. Du reste, Joséphine disait la vérité en assurant qu'en dépensant comme elle faisait ce n'était pas sa faute : du moins, pendant tout le temps que je les ai vus de près tous les deux, l'ordre et l'économie n'étaient pas plus compatibles avec elle, que la modération et la patience avec Napoléon. La vue du gaspillage de la

moindre chose le mettait hors de lui, et c'est un genre d'émotion que sa femme ne lui a guère épargné. Avec quelle humeur encore il voyait l'âpreté de sa famille à se montrer avide de richesses ; plus il les en comblait, plus ils en paraissaient insatiables, à l'exception de Louis, dont les penchants furent toujours honnêtes et les goûts modérés ; quant aux autres membres de sa famille, ils l'importunaient tant par leurs exigences, qu'il dit un jour : « En vérité, à les entendre, on dirait que j'ai mangé l'héritage de notre père ! (1) »

(1) A cela le roi Joseph rappelle que « M. de Bourrienne paraît avoir toujours sur le cœur le silence de Joseph aux ouvertures qu'il lui avait faites pendant le Consulat ; ouvertures qui montraient plus d'âpreté du côté du secrétaire que de celui du frère de Napoléon ; ouvertures que Joseph ne crut pas devoir cacher lorsqu'il fut questionné par Napoléon, afin qu'elles lui servissent de gouverne dans ses rapports d'extrême confiance avec son frère. » (D. L.)

CHAPITRE XXXIX.

Napoléon d'accord avec Voltaire. — Prétentions tardives du Saint-Siège. — Avignon et Bologne réclamés par le Pape. — Refroidissement entre Rome et la France. — Départ pour l'Italie. — Séjour à Stupinigi. — Dernière entrevue à Turin entre l'Empereur et le Pape. — Alexandre et vastes projets de Napoléon. — Le champ de bataille et le costume de Marengo. — Le dernier doge de Gênes. — Enthousiasme des Milanais. — Bonaparte dans le lit de Charles-Quint. — Réunion de Gênes à l'Empire. — Inexplicable erreur du *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Liaison de Bonaparte avec Mme Grassini. — Premiers mécontentements de l'Autriche et de la Russie. — Justes sujets de plaintes. — Contrainte de la Prusse. — Retour à Paris et départ pour Boulogne. — Nouveaux bruits sans fondement relatifs à la descente. — Triste issue d'un combat naval. — Je suis invité à passer deux jours chez Fouché. — Incroyables indiscrétions du ministre. — Ses opinions sur Bonaparte. — Sieyès, Barras, la mort de Louis XVI, les Bourbons et Bonaparte. — Motifs de sa conduite dans une foule de circonstances. — Le 18 Brumaire et l'Empire. — Mot cruel sur Joséphine. — Mes préparatifs de départ.

Voltaire a dit, je ne sais plus où, qu'il était très bien de baiser le pied des Papes pourvu qu'on leur liât les mains : malgré le peu d'estime que Bonaparte faisait de Voltaire, l'Empereur, probablement sans connaître cette plaisanterie irréligieuse de l'homme du dernier siècle, la prit au sérieux, et ne tarda pas à la mettre en pratique. La Cour de Rome lui en donna l'occasion presque immédiatement après le sacre. Le Pape, ou plutôt les cardinaux qui le conseillaient, pensant qu'une complaisance aussi grande que celle

de venir à Paris, ne devait pas être placée à fonds perdus, en demandèrent, par voie de négociation, un prix que, mieux instruits du caractère et de la politique de Napoléon, ils n'auraient jamais songé à solliciter. Le Saint-Siège demanda la restitution d'Avignon, celle de Bologne et de quelques parties de territoire en Italie, anciennement soumises à sa domination. On peut concevoir comment de pareilles réclamations furent accueillies par Napoléon aussitôt qu'il en fut informé, lorsque, surtout, il avait obtenu du Pape ce qu'il en voulait. C'était, il en faut convenir, une grande gaucherie de la Cour de Rome, dont la politique est ordinairement si fine et si adroite, que d'attendre après le sacre. Si elle en eût fait d'avance une condition du voyage du Pape en France, peut-être Bonaparte aurait-il consenti à rendre, non pas Avignon, j'en suis certain, mais les territoires italiens, sauf à les reprendre plus tard. Quoi qu'il en soit, ces tardives prétentions, rejetées avec autorité, firent naître entre Napoléon et Pie VII une extrême froideur. Le public ne s'en aperçut pas d'abord, mais il y a dans ce public que l'on dédaigne à tort un instinct de raison auquel les politiques les plus habiles ne donnent jamais le change ; et les yeux furent ouverts à la vérité, quand on sut que le Pape, après avoir sacré Napoléon Empereur des Français, lui refusait la même consécration pour le royaume d'Italie régénéré.

Napoléon partit de Paris le 1er avril pour aller s'emparer à Milan de la Couronne de fer, et laissa le Pape dans la capitale, où celui-ci resta encore quelque temps. La présence prolongée du Saint-Père ne fut pas sans influence sur le retour vers les idées religieuses, tant la physionomie douce et la bienveillance

des manières du Pape inspirèrent de respect. Quand le temps des persécutions fut arrivé, il aurait été à souhaiter pour Bonaparte que Pie VII ne fût jamais venu à Paris, car il devint impossible alors de voir autre chose qu'une victime dans un homme dont on avait apprécié la douceur vraiment évangélique.

Bonaparte ne mit pas beaucoup d'empressement à se saisir de la Couronne d'Italie, qu'il savait bien ne pouvoir lui échapper. Il s'arrêta longtemps à Turin, où il habita l'élégant palais de Stupinigi, que l'on pourrait appeler le Saint-Cloud des rois de Sardaigne, et situé à la même distance de la capitale du Piémont que Saint-Cloud l'est de Paris. J'y avais été plusieurs fois avec Bonaparte pendant ses campagnes d'Italie, et notamment à notre retour de Marengo. Ceux de mes amis qui accompagnaient l'Empereur m'ont assez parlé de ce voyage pour qu'il m'en soit resté quelques souvenirs, et il n'est personne, je le pense, qui n'ait éprouvé, comme moi, combien les faits se gravent aisément dans la mémoire, quand ils se rapportent à des lieux que l'on connaît. Je ne parlerai point de ces fêtes fastidieuses, où la servilité joue si bien l'enthousiasme, et de ces arcs de triomphe devenus, pour ainsi dire, un costume d'étiquette pour la porte des villes et des villages ; tous ces trésors de la flatterie municipale furent prodigués à l'Empereur, encore plus en Italie que partout ailleurs, parce que, plus qu'aucun autre peuple, les Italiens se livrent à des démonstrations extérieures qui, au fond, ne les engagent à rien. L'Empereur cajola beaucoup les Piémontais auxquels il avait donné pour gouverneur général le général Menou, qui y resta jusqu'au moment où Napoléon fonda le gouvernement général

des départements au delà des Alpes en faveur de son beau-frère, le prince Borghèse, dont il lui était bien difficile de faire autre chose qu'un prince romain (1).

Comme l'Empereur resta près de trois semaines à Stupinigi, il eut le temps d'y recevoir les comptes rendus d'une mission en Belgique et au camp de Boulogne, qu'il avait donnée à un de ses aides de camp, lequel, je le crois, était Savary. Bonaparte voulait, sur toutes choses, que l'action de son gouvernement se fît sentir, là même où il n'était pas, et je me rappelle que dans la conversation que j'eus avec lui avant son départ et dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, il me dit qu'il voulait que l'Angleterre crût à la réalité de son projet de descente, et que, pour cela, il allait faire ostensiblement presser les préparatifs de l'embarquement des troupes. Il régla avec un ordre admirable sur quels bâtiments tels corps, tels régiments, seraient transportés, de sorte que ceux même qu'il chargea de l'exécution et de la surveillance de ses apparentes décisions furent ses premières dupes.

Napoléon était encore à Stupinigi quand le Pape passa à Turin en retournant à Rome. Il se rendit à Turin pour avoir une dernière entrevue avec le Saint-Père, affectant avec lui la plus grande déférence dans les relations personnelles. De Turin, Bonaparte partit pour Alexandrie, où il fit commencer les immenses travaux qui coûtèrent tant de trésors. Il m'avait plusieurs fois parlé de ses projets sur cette ville, car, ainsi que je crois l'avoir déjà dit, tout ce qu'on le vit faire de grand comme Empereur, n'était que l'exé-

(1) Le prince Camille Borghèse avait épousé, en 1803, Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc. (D. L.)

cution de projets conçus depuis longtemps, quand son élévation future n'était encore qu'un rêve ou plutôt un besoin de son imagination. Il avait dit un jour devant moi à Berthier, pendant notre séjour à Milan, après Marengo : « Avec Alexandrie, je serai toujours maître de l'Italie. Il faut que ce soit la première place forte du monde ; qu'elle puisse contenir une garnison de quarante mille hommes, tant dans la ville que dans la citadelle, et qu'elle soit approvisionnée pour six mois. S'il y a des révoltes, si l'Autriche envoie des armées formidables, les troupes françaises s'y renfermeront et tiendront six mois si on l'assiège ; ce temps me sera plus que suffisant, où que je sois, pour tomber sur l'Italie, écraser les Autrichiens et faire lever le siège d'Alexandrie. »

Si voisin de la plaine de Marengo, l'Empereur ne manqua pas de l'aller visiter, et pour donner plus de solennité à sa visite, il y passa en revue tous les corps de troupes françaises qui se trouvaient en Italie ; Rapp me dit depuis qu'il avait exprès apporté de Paris le costume et le chapeau qu'il avait le jour de cette mémorable bataille, pour les porter sur le champ où elle avait été livrée ; et l'on remarqua que les vers, qui ne respectent pas plus les habits des grands hommes que leur corps après leur mort, avaient troué son costume, ce qui ne l'empêcha pas de s'en parer. Ensuite il se rendit par Casal, à Milan (1).

(1) 5 mai 1805. — Il y eut à cette revue, ou plutôt à ce simulacre de bataille, précisément le même nombre de troupes qu'à la bataille elle-même ; on y exécuta les mêmes mouvements, les mêmes manœuvres, les mêmes évolutions. Le prince Eugène y commanda sous les ordres de l'Empereur. Le matin, l'Empereur sortit de son appartement, vêtu d'un habit bleu à longue taille avec basques pendantes et même crotté en quelques endroits. L'Empereur était coiffé d'un vieux chapeau bordé d'un vaste galon d'or noirci et effilé par le temps, et

C'est là que l'attendait la plus brillante réception qui lui eût encore été faite ; mais son séjour à Milan ne fut pas seulement marqué par des démonstrations extérieures d'enthousiasme ; le dernier doge de Gênes, M. Durazzo, y vint ajouter un fleuron de plus à la Couronne d'Italie, en suppliant l'Empereur, au nom de sa république dont il était le représentant, de vouloir bien permettre a l'État de Gênes d'échanger son indépendance contre l'insigne honneur de devenir un département de l'Empire français. Cette offre, comme on peut le croire, n'était que la suite d'intrigues préparées d'avance ; elle fut acceptée avec une grâce protectrice, et en même temps que la patrie d'André Doria était effacée de la liste des États, son dernier doge fut jeté dans la foule des sénateurs. Cette ville autrefois si opulente, qui s'enorgueillissait d'avoir été surnommée la superbe, devint le chef-lieu de la vingt-septième division militaire ; l'Empereur en alla prendre lui-même possession et coucha au palais Doria, dans le lit où avait dormi Charles-Quint. Ensuite il y laissa M. Lebrun avec le titre de gouverneur général (1).

A Milan, l'Empereur habita le palais de Monza. On tira de la poussière où elle était ensevelie la vieille Couronne de fer des rois lombards, et la cérémonie de ce nouveau sacre eut lieu dans la cathédrale de Milan, la nef la plus vaste de l'Italie après celle de Saint-Pierre de Rome. En prenant cette Couronne des mains

au côté, un sabre de cavalerie comme en avaient les généraux de la République. C'était l'habit, le chapeau et le sabre qu'il avait portés le jour même de la bataille de Marengo. « Je prêtai dans la suite, dit Constant dans ses *Mémoires*, cet habillement à M. David, premier peintre de Sa Majesté, pour faire son magnifique tableau du *Passage du Mont Saint-Bernard*. » (D. L.)

(1) Lebrun, l'ancien troisième Consul.

de l'archevêque de Milan, Napoléon la posa sur sa tête en s'écriant : « Dieu me l'a donnée ; gare à qui la touche » ; et cette exclamation devint la légende de l'Ordre de la couronne de fer que l'Empereur fonda alors, en commémoration de son couronnement comme roi d'Italie (1).

C'est au mois de mai 1805 que Napoléon fut couronné à Milan, et à cette occasion, je ne puis me dispenser de relever des erreurs aussi grossières qu'inconcevables, dans lesquelles Bonaparte ne peut être tombé que volontairement à Sainte-Hélène. J'ai lu dans le *Mémorial*, que la célèbre chanteuse, M^me^ Grassini, attira son attention lors de ce couronnement. Ensuite, Napoléon rapporte un discours que, dit-il, cette femme lui adressa à cette époque ; il s'amuse à supposer qu'elle lui a dit : « Lorsque j'étais dans tout l'éclat de ma beauté et de mon talent, je ne désirais qu'un seul de vos regards, je ne pus l'obtenir, et voilà que vous les laissez tomber sur moi, aujourd'hui que je n'en vaux pas la peine, que je ne suis plus digne de vous. »

J'avoue l'impossibilité de concevoir ce qui a pu engager Napoléon à inventer une pareille historiette. Il aurait dû se rappeler qu'il avait vu, et comment il avait vu M^me^ Grassini à Milan, avant de se rendre à Marengo, c'est-à-dire de très près. C'est en 1800, et non en 1805, qu'il en fit la connaissance, et j'en sais quelque chose, puisqu'il m'est arrivé plusieurs fois de prendre du thé, moi troisième, avec elle et Bonaparte, dans la chambre du général, ce qui ne m'amusait pas

(1) L'Ordre fut institué le 5 juin 1805. Il disparut à la chute de Napoléon. Deux ans après, le 12 février 1816, l'Empereur d'Autriche le reconstitua en faveur de l'annexion des provinces lombardes à ses États et lui donna une nouvelle organisation. (D. L.)

plus qu'il ne faut. Je me rappelle même une autre circonstance. La nuit où j'éveillai Bonaparte, pour lui annoncer la mauvaise nouvelle de la capitulation de Gênes, Mme Grassini fut réveillée comme lui. La voix de Mme Grassini le ravissait; si le soin impérieux des affaires le lui eût permis, il l'aurait écoutée chanter pendant des heures entières avec délices. Je ne vois réellement pas pourquoi Napoléon a voulu reculer de cinq ans sa liaison avec Mme Grassini. Il aurait dû penser que cette invention ne trouverait aucune croyance, et qu'elle était de nature à jeter du doute sur quelques-unes de ses autres révélations, car enfin, il savait bien qu'il existe encore un grand nombre de personnes, à Paris, qui y ont vu et entendu Mme Grassini, quand il l'y fit venir en 1800. Je ne conçois pas non plus ce qui a pu rendre à ses yeux les circonstances moins austères lorsqu'il était Empereur, que lorsqu'il n'était encore que Premier Consul. Au surplus, je n'aurais pas parlé de la liaison de Napoléon avec Mme Grassini, si, le premier, il n'en eût commis l'indiscrétion. Ces détails de chambre à coucher intéressent, je le sais, quelques amateurs de scandale, mais ce n'est pas dans ces sortes de révélations, indignes de l'histoire, que j'ai voulu puiser l'intérêt que j'ai tâché de donner à mes *Mémoires;* je ne me le suis permis qu'une seule fois, parce que le fait que j'ai raconté s'était passé pendant que nous étions en Égypte, et que la liberté rendue alors par les Anglais au mari trompé, m'a semblé une ruse de guerre opposée à la gravité ordinaire du caractère britannique; en ce moment même, j'ai moins pour but de rappeler une avanture galante du Premier Consul, que de relever une erreur inexplicable et le ridicule discours qu'il a fait tenir à Mme Grassini.

Pendant que Napoléon s'enorgueillissait à Milan de sa double souveraineté, commençaient à s'ourdir à Saint-Pétersbourg et à Vienne des trames dont j'aurai à dérouler le fil plus tard, et lui-même donna lieu à de justes récriminations par le seul fait de la réunion de Gênes à l'Empire, quatre mois après la déclaration solennelle qu'il avait faite au Corps législatif dans son discours d'apparat, déclaration par laquelle il s'était engagé en face de la France et de l'Europe à ne chercher aucun agrandissement de territoire, et le prétexte d'une donation volontaire de la part de Gênes était trop grossier pour pouvoir tromper personne. La marche rapide de l'ambition de Napoléon ne pouvait échapper au Cabinet de Vienne qui commença à se montrer plus hostile. Le changement survenu dans la forme du gouvernement de la république cisalpine était aussi un acte de nature à faire naître de légitimes représentations de la part des puissances qui n'étaient pas entièrement soumises au joug de la France. Il cachait la prise de Gênes sous le nom d'une donation, et la possession de l'Italie sous l'apparence d'un simple changement de dénomination, et malgré ces outrages patents, les apologistes exclusifs de Napoléon ont toujours prétendu qu'il ne voulait point la guerre, et lui-même a soutenu cette prétention à Sainte-Hélène ; on a dit qu'il avait toujours été attaqué, et on en a conclu en faveur de son amour pour la paix ; mais il s'agit de s'entendre. Oui, j'en conviens, Napoléon n'aurait jamais fait tirer un seul coup de fusil, si toutes les puissances de l'Europe s'étaient laissé dépouiller par lui l'une après l'autre, sans y mettre aucun obstacle ; mais c'était bien réellement leur déclarer la guerre que de les mettre dans la nécessité de rompre une paix pendant laquelle il augmentait sa

puissance, et se livrait à la fureur de son ambition, comme pour défier l'Europe. En ce sens, qui est le seul vrai, Bonaparte s'est toujours fait faire toutes les guerres à l'exception de celle qui suivit la paix de Marengo, et que termina le triomphe de Moreau à Hohenlinden. Comme il n'y avait aucune liberté de la presse en France, il donnait facilement le change à la nation ; dans le fait, il était attaqué et pouvait se livrer ainsi au plaisir d'entreprendre ses grandes expéditions militaires, sans qu'on en pût faire peser sur lui la responsabilité en cas de non succès.

Je continue à dire ce que j'ai su du voyage de Napoléon à Milan, quoique, avant son retour à Paris, je me fusse déjà rendu à ma résidence de Hambourg ; mais il est des choses que l'on ne peut raisonnablement séparer les unes des autres. Ce fut pendant son séjour dans la capitale du nouveau royaume d'Italie que l'Empereur eut les premières nouvelles des mécontentements de l'Autriche et de la Russie. Ces mécontentements dataient déjà de loin. Quand je fus entré en fonctions à Hambourg, j'appris sur les négociations secrètes qui précédèrent de beaucoup le commencement des hostilités, des détails curieux que l'on verra plus tard. La Prusse même ne fut pas étrangère aux mécontentements de la Russie et de l'Autriche, non pas le roi, mais le Cabinet de Berlin que dirigeait alors le chancelier de Hardenberg, car le roi de Prusse s'est toujours personnellement prononcé pour une exacte observation des traités, même lorsque les conditions en étaient onéreuses. On en verra des preuves évidentes lors de la grande défection des alliés forcés de Napoléon, après les désastres de 1812. Quoi qu'il en soit, si le cabinet de Berlin était mécontent en 1805 des développements rapides de l'ambition de Napoléon,

il était contraint de cacher ses sentiments dans l'ombre du mystère, parce que la présence des troupes françaises dans le Hanovre lui en faisait une loi.

En revenant de Milan, l'Empereur fit ériger sur le grand Saint-Bernard un monument en commémoration de la victoire de Marengo ; M. Denon, qui accompagnait Napoléon, et que celui-ci chargeait presque toujours de la direction de ces sortes de fondations, m'a dit depuis, qu'ayant fait d'inutiles recherches pour retrouver le corps de Desaix que Bonaparte voulait faire déposer sous le monument de Marengo, il en dût la découverte au général Savary. Ainsi, l'on peut regarder comme certain que les cendres du bon et brave Desaix reposent sur le sommet des Alpes ; mais n'étant point retourné en Italie depuis, j'ignore sur quel point de la montagne est situé le monument.

L'Empereur arriva à Paris vers la fin de juin et repartit sur-le-champ pour le camp de Boulogne. Alors nouvelle croyance générale du prochain accomplissement de la descente en Angleterre ; on y crut d'autant mieux que Napoléon fit exécuter sous ses yeux quelques essais d'embarquement, mais qui n'eurent aucune suite ; dans ces circonstances un événement funeste ne contribua que trop à faire croire à l'infériorité de notre marine. Une escadre française, forte de quinze vaisseaux, rencontra en mer la flotte anglaise commandée par l'amiral Calder, qui n'avait que neuf vaisseaux sous ses ordres, et dans un combat, que tout devait faire croire à notre avantage, nous eûmes la douleur de perdre deux vaisseaux. Ce nouveau voyage à Boulogne n'avait pas plus pour but que les voyages précédents d'ordonner la tentative d'une descente, dont Napoléon avait reconnu, sinon l'impossibilité,

au moins l'inutilité ; il n'avait pour but que de se montrer une seconde fois comme Empereur, paré de son nouveau titre de roi d'Italie, à l'armée la plus belle et la mieux disciplinée que l'on eût vue depuis longtemps en Europe. Il voulait aussi, et en cela il eut un plein succès, enflammer encore l'enthousiasme de ses troupes, et proférer de vaines menaces contre l'Angleterre, ce qui lui semblait propre à détourner l'opinion du motif qui le poussait à organiser des masses armées pour envahir l'Allemagne et repousser les troupes russes qui commençaient à se mettre en mouvement se dirigeant sur l'Autriche. Tel fut le véritable but du dernier voyage de Napoléon à Boulogne, et nous le verrons bientôt, en effet, fondre sur l'Allemagne et se rendre maître de la monarchie autrichienne, par la journée d'Austerlitz, comme la journée de Marengo l'avait rendu maître de l'Italie.

J'étais depuis longtemps à Hambourg lors de l'accomplissement de ces événements, et leur retentissement fut curieux à observer ; mais je ne dois pas oublier une circonstance qui m'est personnelle et qui me reporte aux derniers temps de mon séjour à Paris, que je quittai au mois de mai, ainsi que je l'avais annoncé à l'Empereur dans notre dernière entrevue. Mon nouveau titre de ministre plénipotentiaire me mit dans l'obligation de voir un peu plus de monde que pendant le temps où la prudence me commandait de vivre pour ainsi dire dans la retraite. J'avais reçu de sincères félicitations de Duroc, de Rapp, de Lauriston, mes trois meilleurs amis auprès de l'Empereur, et je dus voir souvent Talleyrand, mes fonctions étant dans les attributions de son ministère. Comme l'Empereur, dans mon audience de congé, m'avait dit que je correspondrais aussi directement avec le ministre

de la Police générale, j'allai voir Fouché qui m'engagea à venir passer quelques jours à sa terre de Pont-Carré. Je crus devoir me rendre à cette invitation, ayant besoin de causer avec lui ; et j'y passai les journées du dimanche et du lundi, 28 et 29 avril.

Fouché avait cela de commun avec l'Empereur qu'il était souvent d'une grande indiscrétion, mais il avait une si grande réputation de finesse que ses indiscrétions étaient sans inconvénient pour lui. On lui supposait une telle habitude de dissimuler sa pensée, que les personnes qui ne le connaissaient pas bien prenaient la vérité comme un leurre adroit quand elle sortait de sa bouche. J'avais appris à connaître ce trop fameux personnage assez pour ne point confondre ses ruses avec ses indiscrétions, et la meilleure manière de lui faire dire plus de choses qu'il ne l'aurait voulu, c'était de le laisser parler sans l'interrompre. Il y avait très peu de monde à Pont-Carré, et, pendant les deux jours que j'y passai, j'eus avec Fouché plusieurs conversations dont, autant que cela me fut possible, je le laissai faire tous les frais. Fouché me dit beaucoup de choses sur les événements de 1804, et il s'applaudissait d'avoir conseillé à Napoléon de se faire déclarer Empereur. « Je ne tiens, me dit Fouché, à aucune forme de gouvernement plutôt qu'à une autre. Tout cela ne signifie rien. Le but de la Révolution n'était pas le renversement des Bourbons ; on ne voulait d'abord que la réforme des abus et la destruction des préjugés, mais quand on a vu que Louis XVI n'avait le courage, ni de refuser ce qu'il ne voulait pas accorder, ni la bonne foi d'accorder réellement ce que sa faiblesse lui faisait promettre, on a bien vu que les Bourbons ne pouvaient plus régner sur la France, et les choses en sont venues au

point que nous nous sommes trouvés dans la nécessité de condamner Louis XVI, et d'avoir recours à des mesures énergiques. Vous savez ce qui s'est passé jusqu'au 18 Brumaire et depuis. Nous avons tous compris que la République était une chose impossible en France, la question s'est donc trouvée réduite à assurer, par tous les moyens possibles, l'éloignement perpétuel des Bourbons, et je crois qu'il n'y en avait pas d'autre, que de déférer l'hérédité de leur trône à une autre famille. Quelque temps avant le 18 Brumaire, j'eus une conférence avec Sieyès et Barras, dans laquelle il fut question, si le Directoire était menacé, de rappeler le duc d'Orléans ; je vis très bien que Barras, sans se mettre trop en avant, puisqu'il ne m'en parla que comme d'un bruit qui circulait, et qu'il me disait de faire surveiller, penchait vers cette opinion ; Sieyès ne dit rien, et je tranchai la question en assurant à Barras, que si ce bruit eût couru, j'en aurais été informé par les rapports de mes agents, et je lui dis que la restitution du trône à une branche collatérale, serait un acte impolitique qui ne changerait que momentanément la position de tous ceux qui ont fait la Révolution. Je rendis compte de cette entrevue avec Barras, au général Bonaparte, la première fois que j'eus un entretien avec lui, après votre retour d'Égypte ; je le tâtai, et je vis bien que dans l'état de décrépitude où était le Directoire, c'était l'homme qu'il nous fallait, et alors j'ai dirigé la police dans l'intérêt de son élévation à la première magistrature de l'État. Il ne tarda pas à se montrer ingrat ; au lieu de me donner toute sa confiance après l'avoir secondé comme je l'avais fait, il s'est mis à jouer au plus fin avec moi ; il donna à je ne sais combien de gens la direction de petites polices dont le moindre défaut était

d'être inutiles ; la plupart de leurs agents étaient des hommes à moi, qui obéissaient à mes instructions dans leurs rapports, et alors j'ai vu maintes fois le Premier Consul tout fier d'avoir découvert, autrement que par mon ministère, des avis qui venaient de moi, et dont je n'avais pas de peine à lui démontrer la fausseté. J'avoue que je fus pris en défaut au 3 nivôse, mais y a-t-il un moyen humain d'empêcher deux hommes qui n'ont pas de complices, de s'entendre entre eux, et d'amener un projet à exécution? Vous avez vu le Premier Consul à son retour de l'Opéra ; vous avez entendu toutes ses déclamations? Certain instinct me disait que la machine infernale était l'œuvre des royalistes ; je le lui dis en particulier ; il en fut, j'en suis sûr, bien convaincu lui-même, mais il n'en persista pas moins à proscrire une centaine d'hommes, sous le seul prétexte de leurs anciennes opinions. Croyez-vous que j'ignore ce qu'il a dit de moi, de mon vote à la Convention nationale ? Certes, ce n'est pas à lui qu'il appartient de faire des reproches aux conventionnels ; c'est ce vote qui l'a couronné ; sans la position où nous nous trouvions placés par cet événement que les circonstances avaient rendu inévitable, que nous aurait importé la chance de voir revenir les Bourbons? Vous avez dû même remarquer que les républicains, non conventionnels, furent en général plus opposés que nous au 18 Brumaire, comme par exemple, Bernadotte et Moreau ; car je sais très positivement que Moreau était opposé au Consulat, et ce ne fut que par faiblesse qu'il accepta la garde du Directoire ; je sais même qu'il s'excusa des fonctions dont il fut chargé auprès de ses prisonniers, ce sont eux qui me l'ont dit. »

Fouché entra encore dans beaucoup de détails sur

sa conduite, sur les motifs qui l'avaient dirigé dans ce qu'il avait fait en faveur du Premier Consul. Ma mémoire ne me rappelle pas aujourd'hui assez nettement ce qu'il me dit, pour que j'ose entreprendre de le rapporter, car, lorsqu'on fait parler les autres, je regarde comme un devoir rigoureux de ne placer dans leur bouche que des choses qu'ils aient dites ; seulement, je me rappelle très bien l'opinion qui résulta pour moi de l'ensemble de tout ce que me dit Fouché ; j'en tirai la preuve certaine que Fouché n'agit que pour lui, et, sans me dire précisément : « J'ai fait la conspiration de Georges, de Pichegru et de Moreau, pour rentrer au ministère, et pour me consoler de n'avoir pas découvert l'attentat du 3 nivôse », il me confirma pleinement dans l'exactitude des idées que j'ai émises en parlant des machinations du commencement de 1804. Il se félicitait d'une manière peu couverte, d'avoir joué Régnier et contraint Bonaparte à le rappeler auprès de lui ; et la preuve qu'il faisait mouvoir les ressorts capables de réunir les conjurés, ou plutôt de transformer les mécontents en conjurés, c'est qu'il me dit : « Instruit comme je l'étais, si j'étais resté au ministère, il est probable que j'aurais prévenu la conspiration, mais Bonaparte aurait encore à craindre la rivalité de Moreau ; il ne serait pas Empereur, et nous, nous aurions encore à redouter le retour des Bourbons, ce que, grâce à Dieu, nous ne craignons plus ».

Ces aveux de Fouché n'avaient rien qui me surprît, et ils n'ont rien qui doive surprendre ceux qui l'ont bien connu. J'ai dit combien il était naturellement indiscret. Il l'était encore bien plus après la réussite de ses projets. Alors il ne dissimulait plus les moyens qu'il avait employés, et, entraîné par le plaisir de

faire ressortir sa finesse, il les confiait volontiers, surtout à ceux qui comme moi en avaient déjà quelques indices.

Pendant mon séjour à Pont-Carré je ne dis que peu de choses à Fouché de ma longue audience de nomination et de congé, cependant je crus devoir lui faire connaître que l'Empereur m'avait autorisé à correspondre directement avec Sa Majesté; je pensai, en lui faisant cette confidence, que ma discrétion aurait été inutile, puisqu'il aurait bientôt appris la vérité par ses agents, et je me donnais ainsi, vis-à-vis Fouché, un air de confiance qu'il était bien loin de m'inspirer. Je lui dis aussi quelques mots touchant les regrets de Bonaparte de ne pas avoir d'enfants. Mon but était de connaître, à cet égard, l'opinion de Fouché. Je fus profondément indigné quand il me dit : « Il serait à souhaiter que l'Impératrice vînt à mourir; cela lèverait bien des difficultés. Tôt ou tard il faudra bien qu'il prenne une femme qui fasse des enfants, car tant qu'il n'aura pas d'héritier direct il y aura à craindre que sa mort ne soit un signal de dissolution. Ses frères sont d'une incapacité révoltante, et l'on verrait surgir un nouveau parti en faveur des Bourbons, et c'est ce qu'avant tout il faut prévenir. Quant à présent ils ne sont pas dangereux; cependant ils ont encore des agents actifs et dévoués; la ville d'Altona en est remplie, et vous allez en être environné au lieu de votre résidence. Je vous engage à les faire surveiller de près et à me rendre un compte exact de tout ce que vous apprendrez de leurs mouvements et de leurs moindres démarches. Comme ils ont recours à toutes sortes de déguisements, votre surveillance ne peut être trop active, et pour cela il vous faudra d'abord créer un bon système d'espionnage, mais prenez garde aux

espions à deux fins, car ils pullulent en Allemagne. »

Voilà tout ce que je me rappelle de mes conversations avec Fouché à Pont-Carré ; je revins à Paris, profondément affligé de ce qu'un tel homme m'avait dit de Joséphine, et je ne m'occupai plus que de mes préparatifs de départ pour Hambourg.

CHAPITRE XL

Mon départ de Paris. — Composition du corps diplomatique à Hambourg. — Projet du roi de Suède de me faire enlever. — Lettres qui me sont adressées par les ducs de Brunswick et de Mecklembourg-Schwerin. — Courrier arrêté par ordre de l'Empereur. — Capitulation de Sublingen. — Concessions intéressées de Napoléon. — Préparatifs de guerre. — Difficultés de ma position. — Actes contraires à mes instructions. — Utilité des nouvelles commerciales. — Détail de mes instructions. — Surveillance des émigrés et des journaux. — Abaissement des villes hanseatiques. — Suites du traité de commerce anciennement conclu entre la France et l'Angleterre. — Traité inutile. — Brochure de Kotzebue. — Premières offres de la Russie à Moreau.

Je partis de Paris le 20 mai 1805, le 5 juin suivant, je remis mes lettres de créance au Sénat de Hambourg. Il était représenté par le syndic Doorman, et le sénateur Schutte. M. Reinhart, mon prédécesseur, quitta Hambourg le 12 juin.

Lorsque j'arrivai à Hambourg, les puissances étrangères étaient représentées par :

Le comte de Rechteren pour l'Espagne : homme aimable, bon vivant, d'un âge où l'on ne demande qu'à jouir de la vie. Sa femme, espagnole d'un haut rang, avait été très jolie.

Le secrétaire d'ambassade était M. Romanillos, homme lourd, mal élevé, désagréable, parlant très mal le français, et affectant de s'exprimer dans cette langue, ce qui le rendait fort ridicule.

Le baron de Grote pour la Prusse : homme vain, insupportable bavard, entiché de ses cordons et de ses titres; sans moyens pourvu seulement d'une grande souplesse à toutes les volontés.

Le baron d'Eybe pour le Danemark : homme absolument nul.

M. Thornton pour l'Angleterre : la guerre me privait de le voir. On le disait très brave homme; la suite m'a confirmé dans cette opinion et m'a prouvé qu'il était prudent et instruit.

M. Forshman pour la Russie : c'était un petit drôle, hargneux et bête, plus vain encore.

M. Gieffer, chargé des affaires d'Autriche : très bon homme.

M. Schubach, l'un des plus honnêtes négociants de Hambourg, était chargé d'affaires de Portugal.

La Hollande avait pour chargé d'affaire M. Reynoldt : il avait de l'esprit, mais il était suffisant et maniéré. Il a, depuis, assez bien fait son chemin.

Je ne pouvais voir M. Perron, ministre de Suède. La guerre s'y opposait, j'en fus très fâché parce qu'on me le représenta comme un brave homme, sage et conciliant. Il a détourné Gustave de me faire enlever pour faire le second tome de M. Rhumbold, ministre d'Angleterre, que Napoléon avait fait enlever sous mon prédécesseur.

Les ducs régnants de Mecklembourg-Schwerin et de Brunswick, auxquels j'avais fait part de mon arrivée comme ministre accrédité près d'eux, m'écrivirent les lettres suivantes :

Monsieur,

L'Empereur des Français, votre auguste maître, m'a témoigné une bienveillance très marquée, en m'informant par sa lettre du

15 avril, du choix qu'il a fait de votre personne pour son ministre plénipotentiaire auprès du cercle de la Basse-Saxe, et auprès de moi en particulier. Je n'ai pas tardé d'en présenter mes remerciements respectueux à Sa Majesté Impériale, et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui transmettre ma réponse ci-jointe, et d'être persuadé que je tâcherai de vous prouver en toute occasion l'estime et la considération distinguée avec laquelle je suis, etc., etc. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre obligeante de Votre Excellence, par laquelle vous voulez bien m'informer, Monsieur, de votre mission au cercle de la Basse-Saxe. Agréez-en l'expression de ma reconnaissance; en cultivant avec Votre Excellence les relations auxquelles votre nouvelle carrière m'autorise, il me sera flatteur de trouver des occasions de vous prouver les sentiments de considération parfaite, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc., etc. CHARLES, duc de Brunswick.

Voici une nouvelle preuve de ce que j'ai dit précédemment des moyens illicites employés par le gouvernement de Napoléon. J'appris, en arrivant à Hambourg, qu'un courrier de Vienne qui se rendait en Angleterre, avait été, par ordre de l'Empereur, arrêté dans une forêt qu'il traversait; après avoir saisi ses dépêches, on lui lia les mains et on l'attacha à un arbre. Le malheureux resta dans cette affreuse position jusqu'au moment où une vieille femme qui passa près de lui par hasard le détacha et lui sauva la vie.

Pendant six ans que j'ai passés à Hambourg, on ne m'a jamais donné un pareil ordre, et certes on a bien fait, car jamais je n'en aurais ordonné l'exécution.

Le général Walmoden venait de signer la capitulation de Sublingen avec le maréchal Mortier qui commandait en Hanovre. Le gouvernement anglais

refusa de la ratifier, parce qu'on y avait stipulé que les troupes seraient prisonnières de guerre. Bonaparte avait deux motifs pour se relâcher de cette dure condition : il voulait garder le Hanovre comme compensation de l'île de Malte, et comme moyen de soutenir et d'attaquer plus sûrement la Prusse dont il commençait à se méfier. Il assurait sa gauche lorsqu'il se dirigeait sur la Prusse et marchait au Nord, Mortier reçut donc l'ordre de réduire les conditions de la capitulation à la remise des armes, des bagages, de l'artillerie et des chevaux. L'Angleterre qui faisait d'immenses efforts pour résister à l'invasion dont elle se croyait menacée, dépensa des sommes considérables pour le transport de ses troupes, du Hanovre en Angleterre : on ne vit jamais une telle précipitation. Les embarcations ne suffisaient pas et on les payait des prix immodérés. Plusieurs maisons du Hanovre firent leur fortune, grâce à cet empressement.

A cette époque, l'Empereur d'Autriche n'avait pas encore reconnu Napoléon comme roi d'Italie, quoique son ambassadeur fût resté à Paris. L'Autriche ne le pouvait voir sans trembler, à la tête d'une grande nation, du Piémont réuni à la France, et de l'Italie soumise à ses lois, avec un pouvoir absolu qui faisait redouter les suites de son ambition. Dès ce moment elle songea à la guerre. L'Angleterre qui n'était pas fâchée d'éloigner jusqu'à la menace même d'une descente, excitait le Cabinet autrichien. Mais je ne pense pas que Napoléon était absorbé par son expédition simulée, lorsque les mesures hostiles de l'Autriche se manifestèrent. Il les désirait, je crois l'avoir suffisamment prouvé, et cette levée de boucliers fit oublier bientôt et sans regrets des préparatifs inutiles et coûteux contre l'Angleterre.

Arrivé à Hambourg, je devais, par suite de mes instructions, assurer que Sa Majesté Impériale garantissait la constitution et la tranquillité de l'Allemagne, et qu'il regardait cette obligation comme le devoir le plus sacré. Et voilà qu'à peine suis-je entré en fonctions, la guerre ravage l'Allemagne, et que le système continental ruine toutes ses villes de commerce. Je me rappelai ce que Bonaparte m'avait dit, dans sa dernière audience : « Vous me serez utile en Allemagne, j'ai des vues sur elle. » Cela me mit constamment en contradiction avec mes assurances d'amitié et de protection de la part du gouvernement français. La ville de Hambourg où je venais de fixer ma résidence, offrait un lieu éminemment propre à l'observation. On verra par la suite les avantages qu'en retira l'Empereur sous tous les rapports.

L'expérience a dès longtemps prouvé que ce n'est point à leur source que les transactions secrètes sont le plus facilement connues. Souvent même la nouvelle d'un événement retentit au loin, que cette nouvelle est presque entièrement ignorée dans le lieu d'où elle vient. L'influence directe des événements politiques sur les spéculations commerciales, rend les négociants extrêmement attentifs. Le commerce forme de tous ceux qui l'exercent, une corporation unie par le plus fort de tous les liens, l'intérêt commun ; et les correspondances commerciales offrent souvent une source abondante d'observations très sûres, et de renseignements précieux qui échappent aux perquisitions des agents des gouvernements. J'en ai beaucoup profité.

J'avais pris la résolution de me lier avec quelques-unes des maisons qui entretenaient les relations les plus étendues et les plus fréquentes avec les États septentrionaux. Je savais qu'en obtenant leur confiance

je pourrais apprendre tout ce qui arriverait ou se passerait d'important en Russie, en Suède, en Angleterre et en Autriche. Je comprends dans ces informations les négociations, les traités, les mesures militaires telles que les levées au delà du pied de paix, les mouvements des troupes, la formation de camps ou de magasins, les opérations financières, les armements de vaisseaux, et beaucoup d'autres nouvelles qui, bien souvent, sans avoir aucune importance par elles-mêmes, mettent sur la voie de ce qu'il importe le plus de découvrir.

Je n'étais pas disposé à accueillir les bruits publics et les nouvelles de bourse avec une foi aveugle. Ces nouvelles ne sont souvent que des mensonges conçus par l'intérêt individuel et des inventions de l'agiotage. J'étais bien résolu à ne leur accorder de confiance qu'avec la plus grande circonspection, pour ne pas transmettre comme vérités de pures chimères; ces sortes de nouvelles ne sont jamais bonnes à consulter que comme renseignements. J'étais chargé de surveiller les émigrés dont Hambourg et son voisinage, le Mecklembourg, le Hanovre, le duché de Brunswick et le Holstein étaient remplis; mais je dois dire que l'on n'appelait ma surveillance que sur les artisans d'intrigues, de machinations et de complots. L'empereur me disait dans ses instructions qu'il n'entendait pas que ni les émigrés, ni qui que ce fût, se permissent de porter les décorations des anciens Ordres de France. Je ne crois pas avoir jamais eu l'occasion d'exercer cette surveillance; mais je ne m'en suis pas occupé; je la regardais comme une vexation inutile et niaise. Il m'était ordonné de surveiller les embaucheurs anglais et les voyageurs qui, par les ports de Toëmingen et de Husum, venaient

d'Angleterre ou s'y rendaient. Il s'en trouvait, disait-on, dans le nombre, qui étaient des émissaires du Cabinet britannique. Je devais découvrir quels étaient ces hommes et quel était l'objet de leurs commissions particulières.

Je devais aussi surveiller l'esprit public et *surtout* les journaux, qui lui donnent souvent une fausse direction. Je devais signaler tous les articles que je jugerais dignes de censure. Je ne faisais d'abord que des représentations et des plaintes verbales; je n'ai pas toujours pu m'en tenir là, comme on le verra. L'appétit vient en mangeant, et je reçus des ordres si formels, que bien malgré moi, d'une simple surveillance on en est venu à l'oppression. Les plaintes contre les journaux remplissaient le quart des dépêches.

Le nom de puissances ne pouvait pas convenir, dans l'acception ordinaire du mot, aux villes hanséatiques. Elles étaient bien membres du Corps germanique, mais leur influence dans la Confédération générale était très bornée. Elles avaient eu autrefois, avant le XVII^e^ siècle, une certaine influence comme co-États du cercle de Basse-Saxe, qui était d'une grande étendue. Les rois de Prusse et d'Angleterre avaient toujours refusé la convocation légale des assemblées circulaires. Des constitutions, des exhortations, des jussions, des menaces des empereurs et des plaintes universelles de l'empire les avaient toujours éludées. Il n'en avait point été tenu depuis 1682, et les souverains s'étaient emparés de toute l'autorité.

Considérées isolément et sous le point de vue des forces qui leur étaient propres, je trouvais encore que le nom de puissances ne pouvait leur convenir.

Le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre en 1769, et prorogé en 1789 pour vingt ans, n'avait plus que quatre années à subsister. L'expérience me prouva bientôt qu'il était à beaucoup d'égards défectueux et n'assurait point aux Français tous les avantages qu'il était naturel et juste qu'ils obtinssent. Je m'occupai pendant plusieurs années à recueillir tous les renseignements propres à la confection éventuelle d'un nouveau traité qui aurait pu être commum aux deux autres villes hanséatiques avec lesquelles on vivait, pour ainsi dire, sur des conventions provisoires. Mon travail fut inutile: pendant tout le temps qu'on pressura les villes hanséatiques, on ne pensait guère à un traité de commerce ; on y pensa encore moins lorsqu'on les occupa militairement en 1806, et plus du tout, lorsqu'en 1810, elles firent partie du grand Empire.

J'appris que la désertion des troupes françaises stationnées en Hanovre, était très considérable. Je fis arrêter un nommé Jocquin qui avait déserté de Lüneburg et était à Hambourg depuis un an : cet exemple fit cesser la désertion.

L'Empereur désirait connaître tout ce qu'on imprimait contre lui, malgré tous ses efforts pour l'empêcher. Je lui envoyai au mois de mai 1805, par conséquent très peu de jours après mon arrivée à Hambourg, une brochure du fameux Kotzebue, intitulée : *Souvenirs de mon voyage à Naples et à Rome*. Cet ouvrage, imprimé à Berlin, était rempli de sorties indécentes et d'odieuses allusions contre l'Empereur (1).

(1) Kotzebue, le plus fécond des auteurs dramatiques allemands, attaquait l'Empereur Napoléon et les Français toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Il acquit ainsi une certaine importance politique, et lorsque, en 1813, le grand mouvement anti-français éclata en Eu-

Je fus informé dans ce temps, par une voie sûre, que l'Empereur Alexandre avait fait offrir au général Moreau d'entrer à son service pour commander l'infanterie russe. Il lui offrait douze mille roubles pour frais de voyage. On sait que ce ne fut que beaucoup plus tard que Moreau eut le malheur d'accepter ces offres et de mourir dans les rangs ennemis.

rope, il fut nommé par le Czar conseiller d'État et attaché au quartier général de l'armée russe en qualité d'écrivain politique. On lui attribue la plupart des manifestes diplomatiques sortis à cette époque du Cabinet de Saint-Pétersbourg et dirigés contre la France. Il excita aussi dans plusieurs écrits ses compatriotes à secouer le joug de l'étranger ; mais il était déjà tellement discrédité dans l'opinion publique, que ces appels mêmes ne lui valurent aucune popularité... et plus tard, il poursuivit tellement de ses railleries et de ses sarcasmes la jeunesse des Universités et les sociétés qu'elle venait de former (*Burschenschoften Tagendbund*), qu'un cri général d'indignation s'éleva contre lui. Cette haine motiva une sinistre vengeance de la part du jeune étudiant Carl Sand qui, un beau matin, lui enfonça un poignard dans la poitrine, en s'écriant : « Voilà pour toi, traître à la patrie ». (D. L.)

CHAPITRE XLI

Fête donnée au camp du roi de Suède. — Portrait de Gustave-Adolphe par un de ses ministres. — Indulgence envers le comte de la Rocque. — M. Garonne injustement dénoncé. — Nombreuses dénonciations de Fouché. — Quatre duels à Hambourg et la cocarde nationale insultée. — Dangereux voisinage d'Altona. — M. de Gimel et le ministre de Prusse. — M. de Nowosiltzoff et le correspondant de Hambourg. — Insertion empêchée. — Dénonciations faites à Bernadotte. — Renseignements transmis par moi. — Indulgence et justice de Bernadotte. — Ses lettres officielles et amicales. — Le comte Mac-Mahon, irlandais. — Renseignements importants que me transmet Bernadotte sur la situation des affaires politiques.

Le roi de Suède, Gustave, aimait beaucoup à faire parler de lui. Il donna dans ce temps une grande fête au camp de Scanie. Le ministre de Suède me montra une lettre autographe qui lui ordonnait de faire insérer dans le *Correspondant* tous les détails de cette fête.

Le 27 juin, arriva à Hambourg M. Bouligny, qui allait remplacer à Stockholm M. d'Ocariz, parti de Hambourg le 11 juin pour se rendre à Constantinople.

M. d'Ocariz ne comptait pas rester trois mois dans cette résidence. J'avais eu de longues conversations avec lui avant son départ. Il ne me parut pas content de sa destination. Nous parlâmes souvent du roi de Suède. M. d'Ocariz blâmait beaucoup sa conduite : il me le peignait comme un jeune insensé qui, sans

réfléchir que le temps et les choses étaient changés, voulait jouer en Europe le rôle d'un nouveau Gustave-Adolphe. Il n'en avait que le nom. M. d'Ocariz m'assurait qu'il n'entrait pas dans les intentions du roi de vendre ses soldats à une autre puissance ; qu'il voulait ardemment que l'on fît, mais qu'il voulait surtout que ce fût lui qui fît. M. d'Ocariz me parla du camp du roi de Suède, avec une pitié dérisoire. Ce prince avait renvoyé au roi de Prusse le cordon de l'Aigle-Noir parce qu'il avait été donné au Premier Consul. L'on m'écrivit de Berlin que Frédéric-Guillaume fut très choqué de cette démarche qu'il regardait comme inconvenante, et qui l'était en effet autant que le renvoi des insignes de la Toison-d'Or, par Louis XVIII, au roi d'Espagne, avait été convenable et noble.

Gustave-Adolphe était inconsidéré et irascible. Il appelait Bonaparte monsieur Napoléon. Il était brave, entreprenant, chevaleresque. Ses folies et ses revers en Hanovre, ont été, sans aucun doute, la cause de son abdication. Ce fut le 31 octobre 1805, que ce prince publia contre la France une déclaration de guerre remplie de termes injurieux contre la personne de l'Empereur. M. Bouligny passa avec moi une grande partie des dix jours qu'il resta à Hambourg. Il était persuadé que la mauvaise tête du roi de Suède le conduirait sous peu à une rupture avec l'Espagne. Nous verrons plus tard les grandes expéditions de Gustave et leur résultat.

M. le comte de La Roque, émigré, résidant à Hambourg, recevait, comme agent des Anglais, quatorze louis par mois, M. de La Roque étant momentanément occupé dans le Hanovre, le maréchal Bernadotte, qui y commandait, donna des ordres pour le faire arrêter. M. de La Roque en eut avis et revint en toute hâte à

Hambourg. Il exhiba au questeur son acte de bourgeoisie, et dès ce moment La Roque fit ce qu'il voulut, couvert par le titre sacré de bourgeois de Hambourg. Dans le mois de juillet je reçus l'ordre du gouvernement français de demander l'éloignement de Hambourg de M. le comte de La Roque que l'on me signalait comme agent très actif des Bourbons et espion de l'Angleterre à la solde du consul Nicholas. M. de La Roque me demanda, d'Altona où il s'était retiré, un rendez-vous pour me prouver son innocence. Il me disait dans sa lettre : « Qu'il n'avait pas craint de capituler avec un rebelle et un homme de basse extraction. » Il s'agissait d'une lettre qu'on lui reprochait d'avoir écrite à M. Chaptal et qui avait excité des soupçons. Je ne lui répondis pas. La chose en resta là. Le fier gentilhomme se tint tranquille.

Le ministre de la Police m'envoya, dans les premiers jours de juillet, une dénonciation contre un sieur Garonne, qui devait être parti de Paris pour Hambourg, et sur lequel, d'après ce que me disait le ministre, on avait les plus violents soupçons. Je répondis à Fouché que je ne connaissais qu'un Alexandre Garonne établi à Hambourg, très bon Français, et jouissant d'une très bonne réputation. M. Garonne (celui qui m'avait été dénoncé) arriva à Hambourg le 24 juillet. Il vint chez moi, me présenta un passe-port très en règle de la préfecture de police de Paris. Je le laissai tranquille et on l'oublia. Voilà la police : faites donc ce qu'elle exige.

Fouché m'accablait de lettres et d'envois de dénonciations. Si je l'eusse écouté, j'aurais tourmenté tout le monde. Il me demanda des nouvelles d'un nommé Larozet, du département du Gard ; sur ce qu'une fille, Rosine Zimbenni, avait déclaré à la police que ce

Larezet qui cherchait sa famille, avait été tué en duel à Hambourg. Je répondis que je n'avais connu que quatre Français qui fussent morts de cette manière: un nommé Clément tué par Tarasson; M. Duparc, tué par Lezardi; Sadremont, tué par Revel, et un quatrième dont j'ignorais le nom tué par Lafond. Celui-ci venait d'arriver à Hambourg lorsque Lafond le tua, mais ce n'était pas l'homme que l'on cherchait.

Ce Lafond était brabançon; il avait servi dans les hulans britanniques; il insulta le Français parce qu'il portait la cocarde nationale, et lui donna un soufflet: je n'ai pas besoin de dire ce qui arriva, mais ce fut, comme on l'a vu, l'offensé qui succomba. M. Reinhart, mon prédécesseur, avait voulu faire punir Lafond; mais le ministre d'Autriche l'ayant réclamé comme sujet de son souverain, on le laissa tranquille. Ce Lafond se réfugia de mon temps, à Anvers où il se fit comédien.

En général, je recevais, dans les premiers mois qui suivirent mon arrivée à Hambourg, l'ordre d'arrêter beaucoup de personnes, presque toutes qualifiées d'hommes dangereux, de mauvais sujets. Quand j'étais convaincu de la fausseté de l'accusation, je gagnais du temps, et qui gagne du temps gagne tout; l'oubli remplaçait la sévérité, et personne ne se plaignait.

Ces ordres d'ailleurs étaient presque toujours illusoires, lors même que l'on n'eût pas eu de la répugnance à les exécuter. Les prévenus allaient de Hambourg à Altona, comme on va des Tuileries aux Champs-Elysées. Il existe, à moins d'un demi-quart de lieue de Hambourg, une ville de quarante mille âmes, dont le président et le chef de la police étaient dévoués aux Anglais. Je ne pouvais me faire entendre

à Altona (1), que par la voie de Copenhague; ce détour long et indispensable, rendait nulles toutes les mesures. J'y avais renoncé, et pour moi, celui qui était à Altona n'était pas trop près.

Un titre, un grade étranger garantissait encore l'individu poursuivi par l'inquisition de Paris. En voici un exemple : le comte de Gimel, dont il sera question plus tard, partit vers ce temps pour Carlsbad. M. le comte de Grote, ministre de Prusse, m'entretenait souvent de lui. Sur les craintes que je lui témoignais que M. de Gimel ne se fît prendre parce qu'on était fortement prévenu contre lui : « Soyez tranquille, me dit M. de Grote, il reviendra à Hambourg avec le grade de colonel anglais. »

Il parut, le 17 juillet, dans *Le Correspondant*, une note très injurieuse pour la France. Elle avait été insérée par l'ordre du baron de Nowosiltzoff qui se trouvait à Berlin, et qui était devenu très hostile pour la France, quoique parti, disait-on, de Pétersbourg, pour une mission pacifique près de Napoléon. Il avait reçu cette note de Berlin, par un courrier extraordinaire ; il disait dans sa note au Sénat, que l'on pouvait, si l'on voulait, ajouter à cet article que c'était sur la demande de S. M. Britannique. M. Alophus, ministre de Russie à Berlin, expédia de son côté une estafette au chargé d'affaires de Russie à Hambourg, avec l'ordre réitéré de demander l'insertion de cette même note injurieuse ; ce qui fut fait. J'eus ordre de l'Empereur, de porter plainte; le Sénat répondit : Qu'il ne s'était jamais opposé à l'insertion d'aucune note officielle demandée par un gouvernement quelconque, que les injures

(1) L'étymologie d'Altona, est *alzu nahes*, trop près. (*Note de la première édition.*)

retombaient sur celui qui les disait ; que la réponse du gouvernement français serait publiée sans même qu'il le demandât ; que le Sénat ne s'était jamais départi de cette conduite.

Je fis observer au Sénat que je ne voyais pas pourquoi *Le Correspondant* se ferait le trompette de M. Nowosiltzoff (1) ; le syndic me répondit : Que deux grandes puissances, qui pouvaient leur faire beaucoup de mal, avaient exigé cette insertion et qu'ils n'avaient pu la refuser.

La haine des princes étrangers encourageait tous les esprits injurieux contre Napoléon ; la mort du duc d'Enghien entrait pour beaucoup dans cette haine. C'était une vérité que ne me cachait aucun des ministres ou des étrangers de distinction qui passaient par Hambourg ou y séjournaient. L'indignation contre cet attentat était encore générale. Le roi de Suède se distinguait par sa violence. M. de Wetterstadt qui avait remplacé M. de La Gerbielske auprès de ce prince, envoya au ministre de Suède à Hambourg une

(1) *Le Correspondant* se tirait à cette époque à 27,000 exemplaires ; il a été plus tard jusqu'à 60,000. C'était un journal parfaitement rédigé, à bon marché, l'organe de tous les pays où la langue allemande et ses dialectes sont parlés. Enfin, c'était, de mon temps, le moyen le plus efficace de publicité. *Note de la première édition.*)

M. de Nowosiltzoff, avait été élevé à la Cour de Catherine II avec les grands-ducs Alexandre et Constantin. Plein de talent, mais d'un esprit facilement irritable, il tomba plusieurs fois en disgrâce ; mais toujours la protection du prince Adam Czartoryski lui vint en aide. Celui-ci lui fit confier en 1805 la mission de nouer une nouvelle coalition contre la France, sous le semblant de vouloir amener la paix entre la France et l'Angleterre. Il échoua dans ses efforts pour déterminer la Prusse et diverses petites Cours d'Allemagne à y prendre part ; aussi fut-il rappelé de Berlin, et l'empereur de Russie cessa-t-il dès lors de l'employer dans la diplomatie, mais il n'en continua pas moins à faire partie de l'entourage d'Alexandre, dont il fut en quelque sorte le mauvais génie ; il fut l'objet des haines les plus ardentes. (D. L.)

longue lettre on ne peut plus injurieuse contre Napoléon. C'était une réponse à un article publié dans *Le Moniteur* sur le renvoi de l'Aigle-Noir au roi de Prusse. M. Peyron, ministre de Suède à Hambourg, bien éloigné d'approuver tout ce que faisait son maître, prit sur lui d'envoyer à Stockholm des observations très énergique sur le mauvais effet que produirait l'insertion de cet article dans *Le Correspondant*. L'article fut un peu modifié, mais renvoyé aussitôt à M. Peyron avec ordre formel de le faire insérer. J'obtins de la complaisance du Sénat qu'il fût rayé de la feuille. Il ne parut pas.

L'empereur d'Autriche refusa de recevoir à sa Cour, comme ministre de Prusse, M. de Brockenhausen envoyé par Frédéric-Guillaume pour remplacer M. Keller. J'appris d'une manière certaine, que François II donna pour motif de son refus, que M. de Brockenhausen, envoyé par la Prusse dans les Pays-Bas, lors de l'insurrection des Belges, sous Vander Root, avait moins observé que fait agir.

On avait dénoncé à Bernadotte des personnes recommandables. Je pris sur leur compte des renseignements exacts et j'acquis la preuve qu'on lui avait adressé de faux rapports. J'en prévins Bernadotte que je connaissais trop pour n'être pas persuadé qu'il ne voudrait pas agir légèrement; il me répondit :

Vous êtes bien aimable et bien bon, mon cher Bourrienne, d'avoir pensé à m'éviter le désagrément de faire la plus légère peine à des personnes que j'estime.

Montcabrié et Levetzau n'ont point été oubliés. Ci-joint le reçu du billet adressé au premier; l'on n'a pas trouvé celui du second, l'on s'assure à l'instant s'il lui a été remis.

Votre ami, B...

Le maréchal Bernadotte qui commandait en Hano-

vre, avait avec moi des relations très fréquentes, suite de nos vieilles liaisons d'amitié. Ce n'était pas toujours les devoirs de nos fonctions qui faisaient le sujet de nos relations et de notre correspondance ; on en verra plus tard un grand nombre d'exemples.

Avant mon arrivée à Hambourg, en 1804, le maréchal Berthier avait envoyé à Bernadotte deux Irlandais comme espions. Il s'en servit; mais j'appris que Mac-Mahon, l'un des deux, était plus l'espion de l'Angleterre que le nôtre. Je pris des renseignements très sûrs, et je prévins le maréchal Bernadotte de ce fait. On va voir, par sa réponse, que je ne me trompais pas dans mes soupçons. Quand cessera-t-on d'être dupe de ces sortes de gens? N'est-il pas évident que celui qui les paie le plus les a toujours à ses ordres? Voici d'abord la lettre de Berthier :

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le maréchal, que deux Irlandais résidant à Hambourg, MM. Durnin et Mac-Mahon, auxquels le gouvernement avait fait des offres considérables pour les engager à venir en France épier les dispositions de leurs compatriotes réfugiés et les vues du gouvernement, proposent de faire servir cette circonstance au succès des desseins de la France et de la cause des Irlandais réunis.

L'intention de Sa Majesté est que vous profitiez de l'offre de ces deux Irlandais, que vous les employiez pour en obtenir tous les renseignements possibles, et même que vous leur accordiez les fonds que vous jugerez nécessaires.

J'écris à cet égard pour plus de célérité au général Dessolle, commandant en votre absence l'armée de Hanovre: je vous invite, Monsieur le maréchal, à lui adresser de votre côté les ordres et instructions qui vous paraîtront convenables pour remplir, sur cet objet, les intentions de l'Empereur.

J'ai l'honneur de vous saluer. BERTHIER.

La lettre de Berthier était tellement positive que, sans les renseignements que j'avais transmis à Bernadotte, il aurait presque été de son devoir d'employer

les deux hommes que Berthier lui recommandait. Mais Bernadotte n'accueillit point cette recommandation, ainsi qu'on peut le voir par sa réponse qui était conçue en ces termes :

J'ai reçu, mon cher ministre, votre lettre et les extraits qu'elle contenait; je vous remercie de l'attention que vous avez mis à me faire parvenir ces renseignements.

Jamais je n'ai eu grande confiance dans la capacité ni dans le dévouement du nommé Mac-Mahon; jamais il n'a été chargé de rien d'important, et si je lui ai donné ici quelques moyens d'existence, c'est qu'il m'a été recommandé par le ministre de la guerre, et que, du reste, son état de malheur inspirait de la pitié; je lui avais d'abord accordé 400 francs par mois, mais appréciant sa nullité, je le réduisis à 250, seulement pour le faire vivre, car, depuis près de trois mois, il n'a pas paru au quartier général.

Je vous joins copie de la lettre que le ministre m'a écrite pour cet Irlandais.

Je compte bientôt avoir le plaisir de vous voir, je pars demain pour ma tournée ; je serai à Hambourg le 7 ou le 8. Et j'espère avoir le plaisir de vous renouveler de vive voix l'assurance de mon sincère attachement. J. Bernadotte.

Lors de l'occupation du Hanovre, M. Taylor, ministre d'Angleterre à Cassel, fut obligé de quitter le pays ; mais il y revint, malgré l'opposition de la France. Voici les détails que me donna le maréchal Bernadotte :

Je viens de recevoir, mon cher Bourrienne, des avis qui ne me laissent aucun doute sur tout ce qui s'est passé à Cassel, à l'égard de M. Taylor; ce ministre a été reçu malgré les représentations de M. Bignon, qui, à la vérité, n'ont été jusqu'alors que verbales. Je sais que l'Électeur avait écrit à Londres pour demander que M. Taylor ne revint pas. Pour réponse, le gouvernement anglais l'y a renvoyé; notre ministre a fait tout ce qui a dépendu de lui pour le faire éconduire; mais la grande considération des intérêts pécuniaires de l'Électeur l'a emporté; il n'a point voulu risquer de se brouiller avec une Cour de

laquelle il réclame plus de douze millions de francs. On a bien écrit de nouveau au ministère britannique; l'Électeur lui-même, par une lettre particulière, demande au roi d'Angleterre le rappel de M. Taylor; mais il est bien vraisemblable que la Cour de Londres éludera cette demande.

C'est dans toutes ces circonstances que nos troupes se sont rapprochées de Cassel. Jusqu'alors tout le pays de Gottingen avait été exempt de loger des militaires; des dispositions nouvelles et exigées par la rareté des fourrages, m'ont déterminé à envoyer un escadron de chasseurs à cheval à Munden, petite ville à quatre lieues de Cassel. Ce mouvement a donné de l'inquiétude à l'Électeur; il a témoigné le désir de voir rétablir les choses sur le même pied qu'auparavant; il a prié M. Bignon de m'en écrire; il l'a chargé aussi de me dire de nouveau qu'il serait enchanté de faire ma connaissance aux eaux de Nemidorff, où il doit séjourner quelque temps; mais je m'en tiendrai, pour cet objet, à ce que je vous ai dit.

J'ai cru, mon cher Bourrienne, que vous ne seriez pas fâché de connaître tous ces détails: je vous les donne comme très certains.

Je vous embrasse. B...

Stade, ce 10 thermidor (29 juillet 1805).

J'aime mieux, pour donner une idée exacte de cette époque, mettre sous les yeux des lecteurs les pièces officielles ou les relations amicales que je reçus alors, et dont j'ai conservé les originaux, que de me contenter d'en extraire les faits que ces pièces contiennent, me figurant qu'on préférera les récits partiels de ceux qui ont vu à des extraits qu'il serait facile, sans doute, d'ajuster ensemble, mais où l'on ne retrouverait peut-être pas la vérité dans toute sa simplicité. D'ailleurs, je ne présente en quelque sorte qu'une esquisse des premières impressions que firent sur moi les événements qui se passèrent au commencement de mon séjour à Hambourg; j'aurai à revenir sur les choses et sur les hommes dont je ne parle en ce moment que très succinctement.

CHAPITRE XLII.

Renseignements confidentiels sur un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie. — Certitude générale d'une guerre prochaine. — M. Forshmann ministre de Russie. — Le capitaine Breton injustement soupçonné. — Conduite loyale de Bernadotte. — Mouvements de l'armée du Hanovre. — Évacuation de Cuxhaven. — Mission de Duroc à Berlin. — Lettre de Duroc. — Renseignements demandés par M. de Laforest, ministre de France à Berlin. — Jonction forcée du corps de Bernadotte avec la Grande-Armée. — Violation du territoire prussien. — Mécontentement de la Prusse. — Questions du ministre de la police sur la Poméranie suédoise. — Absence de rapports sur les mouvements des Russes. — Mission secrète sur la Baltique. — Animosité croissante de la Russie contre la France. — Prévisions justifiées. — Facqs inutilement poursuivi, et ses intrigues. — Débarquement d'un corps suédois à Straslund. — Baisse prodigieuse du change de Hambourg sur Paris.

Au commencement du mois d'août 1805, il fut question d'un traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre. Des personnes éminentes et versées dans les affaires, l'avaient lu, et l'on m'en communiqua un extrait.

L'article premier portait que l'objet de cette alliance était de rétablir l'équilibre de l'Europe; par l'article 2, l'Empereur de Russie mettait trente-six mille hommes à la disposition de l'Angleterre; l'article 3 stipulait qu'aucune des deux puissances ne consentirait à traiter avec la France et ne mettrait bas les armes avant que le roi de Sardaigne fût rétabli dans ses États, ou n'eût reçu une indemnité équivalente dans le nord-

est de l'Italie; par l'article 4, Malte devait être évacuée par les Anglais et occupée par les Russes; par l'article 5, les deux puissances garantissaient l'indépendance de la république des îles Ioniennes : l'Angleterre s'engageait à aider la Russie dans la guerre qu'elle ferait aux Perses. Si ce projet de traité, qui a existé, comme je ne puis en douter, eût eu des suites, on ne peut calculer quelles eussent pu être ses conséquences sur l'Europe.

A cette époque, personne, dans le Nord, ne doutait d'une guerre continentale prochaine. Je puis affirmer que si Napoléon n'eût pas pris l'intiative et renoncé de bonne heure à ses extravagances de Boulogne, la France eût été accablée. Je ne lui ai rien laissé ignorer des dangers qui menaçaient mon pays; on en verra d'autres preuves.

M. Forshmann, chargé d'affaires de Russie, intriguait toujours pour indisposer l'Europe contre la France, surtout le Nord et l'Occident. Il recevait des ordres réitérés pour faire insérer dans *Le Correspondant* des articles pleins de rage. C'était un petit furibond, ennemi déclaré des Français; il était haineux, intrigant et actif; ce qui le rendait moins dangereux qu'il aurait voulu l'être, c'est qu'il était bête et vain. Détesté de tout le monde, il n'aurait eu aucun crédit si le commerce considérable que faisait Hambourg avec la Russie, n'eût forcé les habitants et les magistrats de cette ville à ménager un homme méchant qui pouvait leur faire individuellement beaucoup de mal.

Bernadotte me demanda des renseignements sur le capitaine Breton, sur lequel on avait des soupçons. Il aimait la justice et ne voulait jamais juger quelqu'un

défavorablement, sans avoir la certitude de sa culpabilité. Il m'écrivit :

Je vous envoie, mon cher Bourrienne, une note sur le reste de ma tournée, je vous prie d'en faire l'usage dont nous sommes convenus.

Je suis de retour, un peu fatigué; je ne perdrai pas de vue les objets dont vous m'avez parlé et je m'en occuperai incessamment,

Rendez-moi le service de prendre de nouveaux renseignements sur l'affaire qui concerne l'officier d'état-major en question; il jure sur son honneur qu'il ne reçoit rien, et que l'imputation qu'on lui fait est de toute fausseté ; je tiens beaucoup à être éclairé sur cet objet et à n'avoir plus aucun doute.

Je vous embrasse. BERNADOTTE.

Hernenhausen, ce 20 thermidor (7 septembre).

Je lui écrivis tout ce que je savais sur le capitaine Breton, que selon moi l'on accusait injustement. Bernadotte me répondit sur-le-champ et m'annonça en ces termes que tout était fini :

Hanovre, ce 2 fructidor (20 août 1805).

J'ai reçu, mon cher Bourrienne, votre lettre et celle que vous a écrite le capitaine Breton ; je vous remercie de l'entière confiance que vous m'avez témoignée dans cette affaire. Il ne me paraît pas qu'il soit aussi coupable que nous l'avions d'abord soupçonné, et puisque vous désirez que cela se termine, il n'en sera plus question. Vous pourrez répondre au capitaine Breton que vous m'avez écrit en sa faveur et que vous regardez tout comme fini.

Je vous embrasse de bien bon cœur. J. BERNADOTTE.

Les mouvements de l'armée de Hanovre, qui occupait une très grande étendue de terrain, la forcèrent à se concentrer pour être plus près de la ligne d'opérations militaires que les événements annonçaient devoir avoir bientôt lieu. Bernadotte fut *forcé* d'évacuer le

port de Cuxhaven, appartenant à Hambourg, et qui est à l'embouchure de l'Elbe. Il profita de cette évacuation pour demander des secours à la république, à laquelle il faisait entendre qu'il opérait l'évacuation pour elle. Voici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet.

Hanovre, ce 16 fructidor an XIII (3 septembre 1805).

Vous aviez bien raison, mon cher Bourrienne, de me faire des reproches j'avais d'abord eu le projet de vous donner connaissance des mouvements qui s'opèrent dans l'armée, mais une fois les vingt-quatre heures passées, j'ai pensé que vous seriez instruit de tout ce qui a eu lieu. J'ai fait des dispositions préparatoires pour concentrer des troupes sur Verden, et de là sur Ganove. J'ai réuni aussi quelques régiments à Gottingen. Jusqu'à présent, tout se réduit à des conjectures ; aussitôt que j'aurai quelque chose de positif, soyez assuré, mon cher Bourrienne, que je vous en ferai part ; je sens de quelle importance il est pour vous d'être au courant de tout ce qui pourrait se passer ici. Comme le mouvement que je viens de faire m'éloigne un peu de Cuxhaven, il est possible que je dégarnisse ce poste ; ne pourriez-vous pas profiter de cette circonstance pour être utile à l'armée : je pense que vous feriez quelque chose qui serait agréable à Sa Majesté, puisque vous procureriez des ressources à son armée de Hanovre.

Je vous renouvelle, mon cher Bourrienne, les assurances de mon amitié. BERNADOTTE.

Avant de partir pour le midi de l'Allemagne, le maréchal Bernadotte m'écrivit encore :

Je viens de recevoir, mon cher Bourrienne, votre lettre avec les papiers anglais ; je suis de votre avis sur l'affaire qui a eu lieu entre nos escadres et celles de l'ennemi, il faut attendre de nouveaux avis pour savoir à quoi s'en tenir.

Je savais déjà que le bâtiment en question avait été arrêté à Cuxhaven (1) ; on m'a envoyé tous les papiers et connaissements

(1) Il s'agit du combat entre Calder : je prédisais dans ma lettre à Bernadotte, devenu ensuite prince de Ponte-Corvo, les plus grands malheurs. (*Note de la première édition.*)

qui étaient à bord ; avant cependant de demander au ministre la confiscation de cette prise, je désire que vous me fassiez parvenir de suite tous les renseignements qui seront à votre connaissance et à la charge des négociants Schmidt.

Je vous ai déjà envoyé une note sur le reste de ma tournée.

Je vous répondrai demain sur les autres articles de votre lettre.

Je vous embrasse. BERNADOTTE.

Hernenhausen, ce 22 fructidor (9 septembre 1805).

Napoléon se rappelant que Duroc avait plu au roi de Prusse, lorsqu'il le lui avait envoyé sous le Consulat, jeta les yeux sur lui pour apaiser ce prince qui s'était plaint très gravement de la violation du territoire d'Anspach, que les ordres de Bonaparte n'avaient pas permis à Bernadotte de respecter. Duroc resta un mois et demi environ à Berlin.

On va voir par la lettre suivante que la facilité du passage par la Hesse semblait justifier la seconde violation du territoire prussien ; mais il avait une grande différence entre un petit prince de Hesse et la Prusse.

Je t'envoie, mon cher Bourrienne, deux dépêches qui me sont arrivées pour toi, M. de Talleyrand, en me les envoyant, me charge de te recommander de faire parvenir au général Victor la sienne par une voie sûre.

Je ne sais pas encore si mon séjour se prolongera beaucoup à Berlin. Par les dernières nouvelles que je reçois, l'Empereur est toujours à Paris, et des armées nombreuses s'assemblent sur le Rhin ; les espérances de paix s'évanouissent de plus en plus, et l'Autriche fait tout pour cela.

J'ai reçu des nouvelles du maréchal Bernadotte : son passage par la Hesse s'est effectué pour le mieux ; l'Électeur y a mis beaucoup de grâce et d'obligeance ; le maréchal Bernadotte s'en loue beaucoup.

A cette lettre était jointe la note suivante, de la

main de M. de Laforest, ministre de France à Berlin.

On désire l'état militaire de 1805 de l'Autriche et de la Russie, comprenant la nomenclature et la distribution des différents corps de toutes les armes qui composent les forces de ces deux puissances, les noms des officiers-généraux et officiers supérieurs, la liste des places de guerre, etc, etc.

Quant à l'Autriche, son almanach militaire s'imprime chaque année chez Grieffer le jeune.

On voudrait avoir les nouveaux règlements militaires russes et autrichiens sur la formation actuelle de leurs différents corps de troupes et de leurs nouvelles levées; sur le nombre de bataillons et escadrons par régiment, sur celui des compagnies par bataillon et escadron, sur le nombre d'hommes par compagnie, sur le pied de paix et de guerre.

Il faudrait se procurer au moins deux exemplaires de ces renseignements.

La jonction, avec l'armée de l'Empereur, du corps que commandait le maréchal Bernadotte dans le Hanovre, était d'une trop grande utilité pour Napoléon, pour qu'il ne lui donnât pas l'ordre de se porter vers lui le plutôt possible, et par le chemin le plus court. Il fallait arriver pour la bataille d'Austerlitz; Gustave, roi de Suède, toujours entreprenant, voulait former une armée composée de ses troupes, de Prussiens et d'Anglais et certes une vigoureuse attaque dans le Nord n'eût pas permis à Bernadotte de quitter les rives de l'Elbe et du Weser, et d'aller renforcer la Grande Armée qui marchait sur Vienne. Mais tout se borna, dans cette coalition, à faire le siège de la petite forteresse de Hameln. La Prusse ne voulait pas encore rompre, et le roi de Suède, abandonné, accrut encore le ressentiment de Bonaparte contre lui. Ce revers du roi de Suède, ne contribua pas peu à lui aliéner l'esprit de ses sujets; ils redoutaient la vengeance de Bonaparte que pouvaient attirer sur eux la

rage forcenée de Gustave, ses plans extravagants, les injures qu'il répandait partout contre Napoléon, surtout depuis la mort du duc d'Enghien.

Je reçus, le 13 septembre 1805, une lettre du ministre de la police, par laquelle il me demandait des renseignements sur la Poméranie suédoise.

Étonné de ne recevoir des agents consulaires à Lubeck et à Stettin, aucuns rapports sur les mouvements des Russes, j'avais envoyé dans ces ports, quatre jours avant l'avis du gouvernement français, un agent sûr pour observer la Baltique. Les consuls ne donnaient pas signe de vie. Quoique nous ne fussions qu'à 64 lieues de Stralsund, les faits se contredisaient constamment, mais il était positif que l'on redoutait, à cette époque, un débarquement des Russes à Stralsund, ou à Travemünde, port de Lubeck, à l'embouchure de la petite rivière de la Trave. J'étais bien informé que la Russie avait frété pour ces ports un grand nombre de bâtiments.

La haine contre les Français se manifestait toujours et croissait encore dans le nord de l'Europe. Dès la fin de septembre, parut à Kiel, en Danemarck, un libelle dont l'édition fut enlevée sur-le-champ ; c'était une fièvre chaude. Ce libelle, très bien fait, prêchait ouvertement et avec fanatisme une croisade contre la France. Le sang de plusieurs millions d'hommes ne semblait pas à l'auteur devoir être épargné pour l'humilier et la faire rentrer dans les limites de l'ancienne monarchie; (ce sang a coulé, et la France est rentrée dans des limites qui ne sont pas les anciennes). Ce libelle fut répandu avec profusion dans les départements allemands réunis à la France, en Hollande et en Suisse. Cette foule d'écrits incendiaires qui surgissaient de partout, n'annonçaient que trop

que les peuples du Nord, une fois refoulés vers le nord de l'Europe, refouleraient les vainqueurs vers le Midi, et aucun homme de bon sens ne pouvait douter que les aigles françaises plantées sur les capitales étrangères, ne seraient remplacées un jour, à Paris, par les pavillons étrangers. Mes avis étaient journaliers, mais que pouvaient des avis contre une ambition que rien n'était capable de satisfaire avant que tous les souverains de l'Europe ne fussent les *cadets* de Napoléon ?

Un nommé Facqs, lieutenant-colonel au service de la Russie, qui avait été arrêté en France peu de temps avant le traité d'Amiens, passa par Hambourg le 29 août 1805. Il eut de nombreuses conférences avec M. Forshmam, ce violent ennemi de la France et de Napoléon. Facqs avait sur Brême une lettre de crédit de deux mille louis et d'autres sur les différentes places où il devait se rendre. Il parlait également bien le français, le russe, l'anglais et l'allemand. Très adroit, très intrigant, et par conséquent très dangereux, il avait pour mission d'aller préparer les esprits en Hollande où les Anglais et les Russes voulaient tenter un débarquement. Il partit de Hambourg avec un nommé Andrews, agent secret de l'Angleterre, et un Liégeois nommé Chefneux ; mais quelques jours après ces deux individus revinrent à Hambourg, et Chefneux que je fis arrêter m'assura qu'il avait quitté Facqs, quand, un soir, pris de vin, il lui avait avoué qu'il allait comme espion en Hollande, ce qu'il lui avait caché en partant de Hambourg. Facqs partit de Brême le 22 septembre 1805 pour La Haye où, avait-il dit, il devait rester deux mois ; j'envoyai à sa poursuite ; mais il avait trop d'avance ; on ne put l'atteindre.

Dès le 26 septembre, Facqs revint à Hambourg. Il avait quitté La Haye au moment de l'arrivée du courrier de M. de Brantzen, qui annonçait que la guerre était déclarée à l'Autriche. Je demandai plusieurs fois au sénat de Hambourg de faire arrêter Facqs, que j'appris par les voies les plus sûres être un homme vil et un escroc ; mais je ne pus jamais obtenir son arrestation ; Facqs était breveté de l'empereur de Russie.

Il repartit pour retourner en Hollande, le 2 octobre ; il avait avec lui une petite caisse remplie de brochures, de diatribes contre l'Empereur et la France.

Le 30 septembre (1805), je reçus par estafette la nouvelle du débarquement à Stralsund de six mille Suédois venant de Stockholm sur deux vaisseaux de guerre.

Vers la fin de septembre, le change de Hambourg sur Paris éprouva une baisse véritablement effrayante. Elle allait à 20 pour cent de perte, elle s'arrêta à 17 pour cent au-dessous du pair. Cette spéculation sur la baisse du change était faite avec autant d'imprudence que d'animosité par la maison Osy et compagnie. Le chef de cette maison, émigré hollandais, était établi à Hambourg depuis environ six ans. Il ne laissait échapper aucune occasion de signaler sa haine contre la France. Une succursale que cette riche maison avait à Rotterdam était également très hostile pour nous, d'où l'on peut conclure que si beaucoup de gens soumettent leurs opinions politiques à l'intérêt, il en est quelques-unes qui compromettent leurs intérêts pour le triomphe de leur opinion.

CHAPITRE XLIII

Destruction de la première armée autrichienne. — Prise d'Ulm. — Réimpression du *Correspondant*. — Mécontentement de l'Empereur pour un propos de soldat. — Succès de Napoléon. — Désastre de Trafalgar. — Lettre de Duroc sur sa position à la Cour de Prusse. — Armements en Prusse et ligne de neutralité. — Grande affaire de journaux. — Insertion injurieuse par ordre du chargé d'affaires de Russie. — Embarras du syndic et du bourgmestre de Hambourg. — Négociations sérieuses pour un article de journal. — Crainte du ressentiment de Napoléon. — Le ministre de Russie blâmé par les ministres de Suède et d'Angleterre.

Le 23 octobre 1805 je reçus par une estafette la nouvelle de la destruction totale de la première armée autrichienne. Le général Barbou, qui était dans le Hanovre, m'annonça aussi cette nouvelle en ces termes : « La première armée autrichienne a cessé d'exister. » C'était à la brillante affaire d'Ulm qu'il faisait allusion. J'expédiai sur-le-champ douze estafettes ; entre autres, à Stralsund et à Husum. Je pensais que ces prodiges, incroyables pour ceux qui ne connaissaient pas le génie militaire de Napoléon, pourraient arrêter la marche des troupes russes, et produire quelques changements dans les mouvements des forces ennemies. *Le Correspondant* fut réimprimé avec cette nouvelle; on le tira à 6000 exemplaires de plus, et ils furent vendus quatre fois le prix ordinaire.

Je ne fatiguerai pas les lecteurs de tous les détails stratégiques de la capitulation d'Ulm : les récits qui existent m'épargnent la peine de les décrire ; je me borne à citer qu'un général français, passant devant les rangs des soldats, leur dit : « Eh bien ! camarades, voilà bien des prisonniers. — C'est vrai, lui répondit un soldat, nous n'avons jamais vu tant de j... f..... » On a assuré, et je le crois, que l'Empereur témoigna beaucoup d'humeur, et qu'il dit en apprenant ce propos de corps de garde : « C'est une indignité que d'insulter ainsi des braves que le sort des armes n'a pas favorisés. »

En lisant l'histoire de cette époque, on remarque que tout était concentré aux lieux où se trouvait Napoléon. Les affaires de l'Europe se traitaient à son quartier général, et il les conduisait comme à Paris. Tout dépendait des succès ou des revers. Son génie s'appliquait à fixer la fortune dans son armée. Espionnage, séduction, fausses promesses, assurances simulées de la paix, exactions chez les peuples faibles, tout était mis en usage pour la réussite de ses projets. Mais en mécontentant la nation par son despotisme, en menaçant toujours l'indépendance des États par des agressions continuelles, il s'aliénait de plus en plus les esprits.

C'est pendant ces brillants succès, et lorsqu'il était à Vienne, c'est presque le jour de la capitulation d'Ulm, qu'avait lieu le désastre de Trafalgar. Les côtes méridionales de l'Espagne furent témoins d'un combat de trente et un vaisseaux français contre un nombre à peu près égal de vaisseaux anglais, et, malgré cette égalité de forces, la flotte française fut détruite : vingt vaisseaux furent perdus.

Cette grande bataille donna au monde une nou-

velle preuve de notre infériorité sur mer, tant sous le rapport du matériel que sous celui des évolutions. L'amiral Calder venait de nous donner une leçon que compléta Nelson, mais que celui-ci paya de sa vie. D'après les rapports que Duroc me communiqua, le courage donna un moment de l'espoir aux Français; mais ils cédèrent à la supériorité de la tactique maritime des Anglais. Cette victoire paralysa indéfiniment nos forces navales et mit fin à tout espoir de tentative contre l'Angleterre.

Le reste de bienveillance du roi de Prusse pour Duroc s'était évanoui à la nouvelle des passages des corps du maréchal Bernadotte sur le margraviat d'Anspach. Les pièces du temps sont d'accord sur l'humeur légitime que cette violation du territoire causa au roi de Prusse, mais une lettre écrite par un serviteur de l'Empereur et dictée par la confiance et l'amitié, donnera une idée exacte des faits. Les agents que j'avais de ce côté ne me rapportaient que des détails sur les excès commis par les Français dans cette traversée du margraviat. On verra comment Duroc l'excuse :

J'ai reçu, mon cher Bourrienne, ta lettre du 13 vendémiaire avec les deux états qui y étaient joints. Nous avons été plus heureux ici; nous avons trouvé un almanach militaire autrichien de 1804. Il y avait bien de la facilité à en faire acheter par M. de la Rochefoucauld (1). Si nous sommes en retard sur toutes ces choses-là, c'est une preuve de plus de notre bonne foi. Il faut espérer que cela ne nous arrivera plus, et que nous allons réparer le temps perdu. Toutes les nouvelles que je reçois de notre Grande Armée, tant sur sa force que sur sa composition, sont excellentes. J'en attends de jour en jour d'un grand mouvement qui a dû avoir lieu et qui sera décisif en partie, si les Autrichiens

(1) M. Alexandre de La Rochefoucauld, mari de la dame d'honneur de l'Impératrice, alors ambassadeur en Hollande.

n'ont pas pris le parti de se retirer. S'ils sont bien battus dans leur première position, on fera beaucoup de prisonniers, et c'est fini de cette armée : elle ne se remettra plus malgré les Russes et les talents de M. de Mack.

Le corps du maréchal Bernadotte a traversé le pays d'Anspach, et par un malentendu ou un ordre donné de la meilleure foi du monde, sur des données certaines là-bas, qui ne se trouvent pas exister d'ici, cela a été regardé à Berlin comme une insulte faite au roi, une violence faite à sa neutralité. Comment supposer que l'Empereur, dans ces circonstances surtout, ait pu penser d'insulter son ami, ou de le violenter? En outre, les rapports ont été exagérés et faits par des gens qui aiment plus nos ennemis que nous. Je sais bien cependant que les 70,000 hommes du maréchal Bernadotte ne sont pas 70,000 vierges. Quoi qu'il en soit, cela a failli être tout à fait fatal; cela nous est au moins bien nuisible. Laforest et moi surtout nous nous en sommes le plus ressentis; et on nous traite bien durement quoique nous ne le méritions guère. Tous les fagots que l'on fait ici te seront parvenus. Il est probable que la Prusse n'oubliera pas que la France seule fut intéressée à sa gloire et à son agrandissement, et que seule elle peut s'y intéresser encore.

Sur la nouvelle que j'ai reçue que les Russes débarqués à Stralsund se mettaient en marche pour attaquer le Hanovre, j'en ai prévenu l'officier-général qui y commande pour qu'il se tînt sur ses gardes. Si cela n'est pas, ou si tu apprends quelque chose, rassure-le. Hambourg est donc bien changé, puisqu'on n'y trouve plus de mauvais livres. Lorsque tu recevras les deux de Londres, si je suis encore ici, je te serai obligé de m'en envoyer un.

Mille amitiés, DUROC.

Ce 11 vendémiaire (19 octobre 1805).

A la fin d'octobre, le roi de Prusse, loin de penser à la guerre, mais cherchant les moyens de la rendre aussi peu malheureuse que possible, si elle avait lieu, voulait établir une ligne de neutralité. C'était un commencement du système de *Confédération du Nord*, dont il eut, plus tard, l'idée. Duroc, craignant que les Russes n'entrassent à Hambourg, me conseillait, en ami sincère de prendre des précautions. J'étais sur

les lieux, je connaissais tous les mouvements des petits corps détachés, et je n'avais aucune inquiétude; je n'en ai pas moins conservé le souvenir de cette preuve de l'amitié de Duroc :

On t'a envoyé, mon cher Bourrienne, me disait-il, la copie des bulletins que nous avons reçus de l'armée. Nous sommes toujours dans l'attente de grandes nouvelles; car on avait annoncé une grande bataille, qui n'a point eu lieu aussitôt qu'on le croyait Nous savons qu'il y a eu quelques petits avantages. Il est certain que la Prusse ne s'opposera pas au passage des Russes par le Meklembourg et le pays de Hanovre, dont elle veut occuper la partie méridionale, pour rassembler ses États épars, et former, au nord, sa ligne de neutralité.

Les Russes, en passant du duché de Brême dans le pays d'Oldenbourg, pourraient donc attaquer la Hollande par le pays d'Aremberg; d'un autre côté, la Hesse, la Saxe seront comprises dans la ligne de neutralité de la Prusse, pour laquelle il se forme diverses armées. Que va devenir Hambourg? J'ai cru bien faire que de te faire connaître cela, pour que tu prennes tes précautions dans le cas où les Russes croiraient pouvoir y entrer.

J'ai reçu ta lettre. Mille amitiés, DUROC.

Ce 30 vendémiaire (22 octobre 1805).

Le rédacteur du *Correspondant* m'envoyait chaque soir l'épreuve du numéro qui devait paraître le lendemain, faveur qu'obtenait seul le ministre de France. Le 20 novembre je reçus l'épreuve comme d'habitude, et n'y remarquai rien d'inconvenant. Quel fut mon étonnement, lorsque, le lendemain matin, je lus dans ce même journal un article personnellement injurieux à l'Empereur, et dans lequel on appelait les souverains légitimes de l'Europe au renversement d'un *usurpateur*. A en croire l'article, *le Nord et le Midi se seraient mis en croisade contre le téméraire*, etc., etc. Je priai sur-le-champ M. Dormann, premier syndic du sénat de Hambourg, de passer chez moi. Il s'attendait à ce

que j'allais lui dire, et la douleur était peinte sur son visage. Je lui fis de vifs reproches, et lui demandai comment, après tout ce que je lui avais dit de la redoutable susceptibilité de l'Empereur, il avait pu permettre l'insertion d'un pareil article. Je lui fis observer que cette indécente diatribe n'avait rien d'officiel, qu'elle n'était pas même signée, qu'il avait donc agi en opposition directe à un arrêté du sénat pris à la fin d'août de cette année, et qui défendait la publication par les journaux, d'articles qui ne fussent pas signés. Je ne lui cachai pas tout ce que sa condescendance pouvait avoir de fâcheux. Le syndic Doormann ne chercha point à se justifier : il se borna à me raconter comment la chose s'était passée. Le 20 novembre, à dix heures du soir, M. Forshmann, chargé d'affaires de Russie, arrivé dans la journée du quartier général russe, s'était présenté chez le rédacteur du *Correspondant*, avec l'article dont il s'agit, tout rédigé. Le rédacteur, après avoir lu l'article qu'il trouva très indécent, fit observer à M. Forshmann que sa feuille était imprimée. J'en avais déjà reçu l'épreuve, mais celui-ci insista pour l'insertion dès le soir même : le rédacteur lui dit alors, qu'il ne le pouvait sans l'approbation du syndic censeur, M. Doormann. M. Forhsmann se rendit immédiatement chez ce magistrat : sur les observations que celui-ci lui fit, et sur ses instantes prières de ne pas insister sur cette insertion, M. Forshmann lui montra une lettre en français, dans laquelle il y avait entre autres choses : « Vous ferez insérer l'article ci-joint dans *Le Correspondant*, sans souffrir qu'il y soit changé un seul mot. Si le censeur refuse, vous vous adresserez au bourgmestre dirigeant ; et en cas de refus, vous vous adresserez au général Tolstoy qui avisera aux moyens de rendre le sénat plus com-

plaisant, et de lui faire montrer une déférence également impartiale. »

M. Doormann n'avait pas cru devoir prendre sur lui de laisser passer l'article, et s'était rendu avec M. Forshmann, chez M. Von Graffen, bourguemestre dirigeant. Là, le syndic et le bourguemestre dirigeant, redoublèrent d'instances et de prières pour empêcher l'insertion; mais M. Forshmann alléguait toujours son ordre, et ajoutait que la condescendance du sénat, dans cette circonstance, était le seul moyen d'éviter de plus grands malheurs. Le bourguemestre et le syndic, voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir du chargé d'affaires, se bornèrent à demander la suppression de cette phrase : « Je connais un certain chef qui, au mépris des lois divines et humaines, au mépris de la haine qu'il inspire à l'Europe, comme à ceux qu'il a réduits à être ses sujets, se tient sur un trône usurpé par la violence et le crime; d'où son insatiable ambition voudrait dominer l'Europe entière; mais le temps est venu de venger les droits des nations... » M. Forshmann, pour toute réponse, se borna encore à montrer son ordre, et insista avec une espèce de fureur pour l'insertion. Le bourguemestre autorisa alors le rédacteur du *Correspondant* à imprimer l'article le soir même. Le chargé d'affaires russe, après avoir arraché cette autorisation, avait porté lui-même son article à onze heures et demie du soir chez le rédacteur.

Je fis encore observer au syndic, que je ne concevais pas que la crainte imaginaire de violences de la part des Russes, eût pu le faire consentir à laisser insulter le souverain le plus puissant de l'Europe, dont les armées allaient dicter des lois à l'Allemagne. Le syndic ne me dissimula pas ses craintes du ressenti-

ment de l'Empereur ; mais il me dit qu'il espérait en même temps que l'on prendrait en considération l'extrême difficulté qu'éprouve une petite puissance à maintenir sa neutralité dans les circonstances extraordinaires où nous nous trouvions, et que l'Empereur ne perdrait pas de vue que les cosaques ne lui avaient présenté cette note qu'à la pointe de leurs sabres. M. Doormann me donnait aussi à entendre qu'un refus qui aurait attiré des troupes russes dans la ville, aurait pu avoir pour moi des suites très fâcheuses et qui eussent bien autrement compromis le sénat ; je le priai, une fois pour toutes, de mettre de côté dans ces sortes d'affaires toute considération de mes dangers personnels ; et le syndic, après une conversation de plus de deux heures, me quitta, plus inquiet encore qu'à son arrivée, en me conjurant de rapporter exactement les faits tels qu'ils s'étaient passés.

M. Doormann était un fort honnête homme ; je fis valoir ses excuses et la condescendance qu'il avait toujours montrée pour faire supprimer ce qu'il pouvait y avoir d'injurieux pour la France, dans *Le Correspondant ;* notamment le commencement d'une proclamation de l'Empereur d'Allemagne à ses sujets, et une proclamation entière du roi de Suède, et le bon syndic en fut quitte pour la peur. Je fus étonné moi-même du succès de mon intercession. J'appris par le ministre des affaires étrangères que l'Empereur avait été saisi d'indignation et de colère à la lecture de cet article où l'armée française était outragée comme son chef. Il faisait peu d'attention à ses injures personnelles, leur éternelle répétition l'y avait accoutumé ; mais à l'idée de son armée insultée, il entrait en fureur, et des menaces terribles sortaient de sa bouche.

Un fait digne de remarque, c'est que les ministres

de Suède et d'Angleterre, aussitôt qu'ils eurent lu cet article, se rendirent chez le rédacteur, et lui témoignèrent leur étonnement sur une pareille publication, en lui disant : « C'est à coup de canon qu'on doit ré- « pondre à des armées victorieuses, et non par des injures aussi grossières que ridicules. » Cette opinion fut partagée par tous les étrangers qui habitaient Hambourg (1).

Je me suis borné à rappeler ici ce que j'ai vu à Hambourg, quel y fut le retentissement des grands événements qui se passaient sur le Danube et dans les États héréditaires ; bientôt je pourrai parler de ces événements mêmes à l'aide des documents officiels, des notes confidentielles et des rapports verbaux que je reçus sur cette mémorable campagne de trois mois dont le succès miraculeux fut cimenté à Austerlitz et à laquelle mit fin le traité de Presbourg.

1) J'ai vu, pendant près de six ans, de quelle importance étaient les villes hanséatiques ; Hambourg surtout. Je me suis convaincu que la position géographique de cette dernière ville, le grand fleuve qui la baigne et qui reçoit les gros vaisseaux à trente lieues de son embouchure, la complète indépendance dont on y jouissait alors, le régime municipal tout paternel qui la gouvernait, étaient les causes de l'étonnante prospérité où cette ville était parvenue. Car, qu'est la population de ces villes, restes de cette grande réunion hanséatique du Moyen Age ? Hambourg avait de mon temps 90,000 habitants, et son petit territoire 25,000 ; Brême avait 36,000 habitants, et son territoire 9,000 ; Lubeck avait 24,000 habitants, et son territoire 16,000. Mais ces trois petits États faisaient un commerce immense. L'habitude avait fait pour les habitants de ces États une promenade d'un voyage aux Indes, aux dangereuses mers du Groënland, etc.

Le grand fleuve qui traverse Hambourg apportait à cette ville tous les produits de l'industrie, de l'agriculture, de l'est et du midi de l'Allemagne. L'extrême probité dans les lois du commerce, dans les assurances, les associations, inspirait une confiance universelle. Lorsque l'on verra les sacrifices, soit volontaires, soit forcés, que ces États ont faits, on s'étonnera des immenses ressources qu'ils renfermaient.

CHAPITRE XLIV

Difficulté de ma position à Hambourg. — Travail excessif et responsabilité. — Surveillance des émigrés. — Les ministres étrangers. — Surveillance des journaux. — Paquet timbré de Strasbourg. — Goût de Bonaparte pour raconter des histoires. — Giulio, conte improvisé par Napoléon.

La manière, peut-être un peu brève, dont j'ai aggloméré, dans mes deux ou trois derniers chapitres, les événements qui se pressaient avant et pendant la campagne d'Austerlitz, et les lettres de Duroc et de Bernadotte, peuvent donner au lecteur une idée de ma position pendant les premiers temps de ma résidence à Hambourg. Mon travail était excessif, et les affaires se succédaient, se croisaient, avec une incroyable rapidité. Mes occupations étaient autres, mais non moins nombreuses que celles que j'avais précédemment auprès de l'Empereur ; et de plus, je me trouvais chargé d'une responsabilité qui n'avait point pesé sur moi dans mes fonctions de secrétaire intime du général Bonaparte et du Premier Consul. J'avais en effet à surveiller les émigrés d'Altona, ce qui n'était pas une petite affaire, à correspondre presque chaque jour avec le ministre des affaires étrangères et le ministre de la police, à conférer avec les ministres étrangers accrédités à Hambourg, à entretenir des relations actives avec les chefs de l'ar-

mée française, à interroger mes agents secrets, à les faire eux-mêmes surveiller; il me fallait enfin, ce qui n'était pas le plus agréable de mes fonctions, être sans cesse sur le qui-vive, pour ces maudits articles du *Correspondant* de Hambourg, qui contrariaient si fort Napoléon. J'aurai maintes fois l'occasion de reparler de toutes ces choses, et notamment des émigrés les plus marquants, d'une manière moins irrégulière, car ce que j'en ai dit jusqu'ici pourrait en quelque sorte être considéré comme un sommaire de tous les faits relatifs aux choses et aux personnes qui, par la suite, se sont déroulés devant mes yeux.

Au milieu de cet encombrement d'occupations sérieuses, je reçus, je crois, vers la fin de septembre, un paquet timbré de Strasbourg où se trouvait l'Impératrice. Ce paquet n'avait point la forme ordinaire des dépêches diplomatiques, et sa suscription m'annonçait qu'il venait de la Maison de Joséphine. Je pense que le lecteur n'éprouvera pas moins de satisfaction que je n'en eus à en lire le contenu, mais il est nécessaire qu'avant de satisfaire la curiosité que peut-être je fais naître dans son esprit, je rappelle ici quel était un des goûts particuliers de Bonaparte, celui de raconter des histoires; j'en ai parlé déjà dans le cours de mes *Mémoires* : ce goût, comme on va en juger, ne l'avait pas quitté depuis qu'il s'était fait Empereur.

En effet, Bonaparte, pendant la première année qui suivit son avénement au trône impérial, avait l'habitude de passer dans les appartements de l'Impératrice les soirées qu'il pouvait dérober aux affaires. Il se jetait sur un sofa, et y restait volontiers absorbé dans un sombre silence que personne n'avait la hardiesse de troubler. Quelquefois, au contraire, il don-

nait carrière à son ardente imagination et à son goût pour le merveilleux ; ou plutôt, pour parler plus exactement, à ce besoin de produire de l'effet, qui était peut-être une de ses passions dominantes ; il racontait alors des histoires qui étaient presque toujours dans le genre terrible, et en harmonie avec la tournure naturelle de ses idées. Les dames de la suite assistaient à ces récits de l'Empereur, et c'est l'une d'elles qui m'envoya à Hambourg l'histoire suivante, qu'elle écrivit à peu près telle qu'elle venait de l'entendre de la bouche de Napoléon.

Jamais, m'écrivait cette dame, l'Empereur ne m'avait paru plus extraordinaire. Emporté par son sujet, il parcourait souvent le salon d'un pas rapide ; les intonations de sa voix variaient suivant les personnages qu'il mettait en scène ; il semblait se multiplier pour jouer tous les rôles, et personne n'eut besoin de feindre l'effroi qu'il voulait inspirer, et dont il aimait à voir l'impression sur les visages de ceux qui l'entouraient.

Voici cette histoire où je ne changerai rien ; c'est ce que pourrait attester quelques personnes qui, à ma connaissance, en ont eu une copie. Il est curieux de comparer la partie passionnée de ce conte avec le style de Napoléon dans certaines de ses lettres adressées à Joséphine.

GIULIO

CONTE IMPROVISÉ PAR NAPOLÉON

On vit paraître à Rome un être mystérieux qui prétendait dévoiler les secrets de l'avenir, et qui s'enveloppait d'ombres si épaisses, que son sexe même était un objet de doute et de discussion. Les uns, en rapportant les étranges prédictions qu'ils avaient entendues de sa bouche, décrivaient les formes et les

traits d'une femme, tandis que les autres justifiaient leur effroi, en lui donnant l'aspect d'un monstre hideux.

Cet oracle s'était établi dans un des faubourgs de Rome, au fond d'un palais désert, que la superstition et ses prestiges protégeaient suffisamment contre la curiosité de la populace. Personne ne pouvait assigner l'époque de l'arrivée de cet être singulier ; en un mot, tout ce qui avait rapport à son existence, était entouré d'un secret impénétrable. On ne parlait à Rome que de la Sibylle ; ce fut le nom qu'on s'accorda à lui donner; chacun brûlait de la consulter, mais bien peu trouvaient le courage de franchir le seuil de sa demeure. A l'approche de cet antre redoutable, la plupart des curieux étaient saisis d'une horreur qu'ils ne pouvaient attribuer qu'à un pressentiment fatal, et ils prenaient la fuite, comme si une main invisible les eût repoussés avec violence.

Camillo, jeune Romain d'une noble famille, résolut de visiter l'antre de la Sibylle, et engagea Giulio, son ami intime, à l'accompagner dans cette aventure. Celui-ci, d'un caractère timide et irrésolu, refusa d'abord cette partie; ce n'était pas la crainte d'un péril inconnu qui le faisait hésiter, mais Giulo frémissait à l'idée de voir soulever le voile salutaire qui lui cachait son avenir. Il céda cependant aux instances de Camillo. Le jour convenu, ils partent ensemble pour le palais fatal ; la porte s'ouvre comme d'elle-même : les deux amis entrent sans s'arrêter ; ils errent longtemps dans de longs appartements déserts, sans rencontrer personne, et se trouvent enfin dans une galerie fermée par un rideau noir, avec cette inscription : « Si vous voulez connaître votre destinée, passez ce rideau, mais préparez-vous par la prière. » Giulio ressent une agitation violente : il tombe à genoux, comme sans le vouloir. Était-il déjà sous l'influence du pouvoir mystérieux? Après quelques instants, les deux jeunes gens écartent le rideau, tirent leurs épées, et pénètrent dans le sanctuaire. Une femme vient à leur rencontre : elle était jeune, peut-être même belle ; mais son aspect défie et repousse tout examen : la froide immobilité de la mort, étrangement combinée avec le mouvement de la vie, forme l'expression de son visage. Comment trouver des mots pour définir ou pour peindre ces êtres surnaturels qui habitent sans doute des régions où le langage humain est inconnu ? Giulio se sent tressaillir, et détourne les yeux : Camillo baisse les siens, et la Sibylle leur demande le motif de leur visite ; c'est Camillo qui prend la parole pour lui

répondre. Mais elle ne l'écoute pas, toute son attention semble absorbée par Giulio : elle est agitée, elle frémit, elle étend une main vers lui, comme pour le saisir, et fait soudain quelques pas en arrière. Camillo lui répète sa demande de lui révéler sa destinée : elle y consent, et Giulio se retire. Après une courte conférence, Camillo va rejoindre son ami, qu'il trouve plongé dans une profonde rêverie : « Allons, lui dit-il en souriant, reprends courage ; pour moi, je n'ai rien appris de bien terrible : la Sibylle m'a promis que j'épouserais ta sœur Giuliana (ce mariage était en effet déjà convenu); elle a seulement ajouté qu'un léger accident retarderait un peu notre union. »

Giulio franchit à son tour le rideau fatal, et Camillo reste dans la galerie : bientôt il entend un cri terrible, il reconnaît la voix de son ami et s'élance à son secours. Giulio était à genoux devant la Sibylle, qui agitait sur sa tête une baguette, en prononçant ces mots terribles : Amour sans bornes! sacrilège! meurtre! Camillo, saisi d'horreur, s'approche de Giulio qui, pâle et immobile, est hors d'état de se soutenir, en vain il l'interroge, il ne peut obtenir aucune réponse de son ami, qui répète avec égarement les mots funestes, meurtre! sacrilège! (Ces mots étaient prononcés par Napoléon avec une acccentuation lugubre.)

Camillo parvint enfin à ramener Giulio chez lui, et dès qu'il put trouver un prétexte pour le quitter, il courut à l'antre de la Sibylle : il avait résolu de lui parler et de la contraindre à une explication ; mais le palais était désert ; le rideau, l'inscription, tout avait disparu ; il ne restait aucune trace de la magicienne qu'on ne revit jamais.

Quelques semaines s'écoulèrent ; le jour du mariage de Camillo fut fixé, et Giulio semblait avoir retrouvé sa tranquillité. Camillo évitait de l'interroger, dans l'espoir que cette horrible scène s'effacerait ainsi peu à peu de son souvenir. La veille du mariage, le marquis de Cosme, père de Giulio, fit une chute de cheval, et quoiqu'il ne reçût aucune blessure sérieuse, cet accident fit différer la célébration des noces. Giulo, Giuliana et Camillo entouraient le lit du marquis, et déploraient le retard de leur bonheur. Camillo, frappé d'un souvenir soudain, s'écria à haute voix : « La prédiction de la Sibylle est accomplie. » Chacun s'aperçut que cette exclamation jetait Giulio dans la plus grande agitation ; dès ce moment il se renferma dans son appartement, et évita toute société. Il ne recevait qu'un vénérable

moine qui l'avait élevé, et il avait avec lui de longues et mystérieuses conférences. Camillo ne chercha plus à pénétrer jusqu'à son ami, il sentait que c'était lui surtout que Giulio voulait fuir.

Le jour si vivement désiré arriva enfin ; Camillo et Giuliana furent unis. Mais Giulio ne parut pas, il avait quitté le toit paternel, et tout ce qu'on fit pour le découvrir fut sans succès. Son père était au désespoir : au bout d'un mois environ, il reçut la lettre suivante :

« Mon père,

« Épargnez-vous des recherches inutiles, ma résolution est inflexible, rien ne peut la changer. Disposez de vos richesses, Giulio est mort pour le monde. Il en a coûté beaucoup à mon cœur de vous abandonner, mais je dois fuir une horrible destinée.

« Adieu ! oubliez le malheureux Giulio ! »

Cette lettre n'avait pas de date : le messager était inconnu et avait disparu après l'avoir remise : le marquis interrogea le moine qui, seul, pouvait lui offrir encore quelque chance de retrouver son fils fugitif, mais les instances et les menaces furent également vaines : le moine ne se laissa ni persuader ni intimider ; il n'ignorait pas, répondit-il, les projets de Giulio, il s'y était longtemps opposé, mais il l'avait trouvé si fermement résolu, qu'il avait cru enfin de son devoir d'entrer dans ses idées : il connaissait le lieu de sa retraite, mais aucun pouvoir sur la terre ne lui ferait trahir des secrets qui lui avaient été confiés sous le sceau de la confession.

Giulio était allé à Naples, et de là s'était embarqué pour Messine, où il se proposait d'entrer dans un couvent de Dominicains que son confesseur lui avait recommandé. Le père Ambrosio, supérieur de ce couvent, avait une piété trop réelle et un esprit trop éclairé pour tirer avantage de l'imagination troublée d'un jeune homme, et ce fut en vain que Giulio le supplia de le dispenser du noviciat : il ne voulut jamais y consentir. Giulio fut obligé de se soumettre à cette épreuve ; mais sa résolution demeura inébranlable : il était dominé par une superstition étrange, et croyait ne pouvoir échapper à son sort qu'en embrassant la vie monastique. Le souvenir de la Sibylle le poursuivait, et les mots qu'elle lui avaient adressés retentissaient sans cesse à son

oreille : Amour sans bornes ! sacrilège ! meurtre ! Le cloître lui semblait être le seul refuge où il pût se mettre à l'abri de l'amour et du crime. Malheureux ! comme si les murs, les vœux, ou les règles d'un cloître pouvaient arracher un homme à sa destinée.

Ce fut avec un air de conviction profonde que Napoléon fit cette réflexion, comme s'il l'eût appliquée à tout autre qu'au héros de son récit. Puis, voyant que tous les visages de ses auditeurs exprimaient l'attention la plus curieuse, il continua après cette exclamation :

L'année du noviciat expira. Giulio prononça ses vœux : il se croyait heureux, et se sentait du moins soulagé des tourments qu'il avait soufferts. L'idée du sacrifice qu'il venait de consommer ne se présenta pas un instant à lui pour troubler et attrister ses pensées. Mais le soir même de ce jour solennel, au moment où il allait se retirer dans sa cellule, il rencontra un des moines du couvent, qui lui prit la main, la serra affectueusement, et lui dit : « Frère, c'est pour toujours. » Ces mots : pour toujours, frappèrent Giulio. Que le pouvoir d'un mot sur un esprit faible est merveilleux ! Ceux-ci semblèrent révéler pour la première fois à Giulio l'étendue de son sacrifice, il se regarda comme un être déjà mort, pour qui le temps n'existait plus ; il tomba dans une sombre tristesse, et parut supporter avec peine le poids de la vie.

Le père Ambrosio vit avec compassion l'état de ce jeune homme ; il lui suffit de le savoir malheureux pour éprouver un tendre intérêt en sa faveur, et il pensa que l'occupation pourrait le distraire de sa mélancolie. Giulio avait beaucoup d'éloquence, Ambrosio le nomma prédicateur du couvent. Sa réputation s'étendit facilement, la foule accourait de toute part pour l'entendre. Il était jeune et beau, et sans doute le mystère qui l'environnait prêtait un charme de plus à ses paroles. Le temps approchait où l'on allait célébrer une grande fête à laquelle le roi de Naples et toute sa Cour devaient assister : Giulio fut choisi pour prononcer le panégyrique de Saint-Thomas, patron du couvent, et l'on fit à cette occasion de grands préparatifs. Le jour arriva ; une foule immense remplissait l'église ; Giulio la

traversait avec peine pour arriver à sa chaire, quand au milieu de ses efforts son capuchon tomba et laissa voir son visage à découvert. En ce moment, il entendit une voix s'écrier : « Grand dieu, qu'il est beau ! » Surpris, agité, il se retourna involontairement, et vit une femme dont les yeux étaient fixés sur lui avec l'expression la plus pénétrante. Ce seul instant suffit pour bouleverser l'existence de ces deux êtres. Giulio débita son sermon, et, aussitôt qu'il se trouva en liberté, il courut se renfermer dans sa cellule : mais il n'était plus le maître de se livrer à ses méditations ordinaires. Poursuivi par l'image de cette femme inconnue, éprouvant des sentiments tout à fait nouveaux pour lui, troublé, inquiet, il ne peut plus trouver de repos, et cependant il lui semble qu'il n'a commencé à exister que du moment où il a entendu cette voix dont l'accent a pénétré son cœur. Il n'ose pas hasarder une pensée sur l'avenir. Hélas ! que lui servirait-il? sa destinée est irrévocable. Tous les matins il va célébrer la messe, tous les matins il remarque à la même place une femme voilée ; il la reconnaît et n'ose pas même désirer de voir ses traits, car alors il devrait l'éviter : mais il se permet de fixer ses regards curieux sur le voile ; il suit tous les mouvements de celle qui le porte ; il sent, pour ainsi dire, les battements de son cœur, et le sien leur répond. Trop faible pour s'arracher au danger, il tremble de s'examiner lui-même, il recule devant la vérité. Sa vie tout entière est réduite à quelques moments rapides ; pendants ces moments il existe, le reste de ses jours est un néant absolu. Il voudrait fuir : « Si elle revient demain à l'église, se dit-il enfin, je n'y retournerai pas. » Armé de cette résolution, il se croit en sûreté, et il lui semble qu'il se trouve plus tranquille. Le lendemain il se rend à l'église un peu plus tôt que de coutume : elle n'y était pas : quand tout le monde fut sorti, il s'approche du siége de l'inconnue, et, apercevant son livre de prières, il le saisit, l'ouvre, et lit sur la première page le nom de Thérésa. Maintenant donc il pourra l'appeler par son nom, il pourra répéter mille fois ce nom chéri. Thérésa ! Thérésa ! murmure-t-il à voix basse, comme s'il craignait d'être entendu, quoiqu'il soit tout à fait seul. Puisqu'elle n'a pas reparu, il n'a plus de scrupules pour retourner à l'église ; mais les jours, les semaines s'écoulent, et Thérésa est toujours absente.

Thérésa, épouse d'un vieillard qu'elle aimait comme un père, était heureuse en remplissant ses devoirs, et ne soupçonnait pas

d'autre bonheur que celui qui était son partage. Elle vit Giulio, et la paix de son cœur fut perdue. L'âme de Thérésa était si ardente, que son premier sentiment véritable devait décider du sort de sa vie : — elle adora Giulio. Jusqu'à cet instant critique, son mari avait été le confident de toutes ses pensées, mais elle ne lui parla jamais de Giulio ce mystère lui était pénible; et semblait l'accuser à ses propres yeux. Elle sentit qu'il y avait un danger à éviter, et elle eut le courage de s'abstenir d'aller à la messe. Dans l'espoir de calmer le trouble de son cœur, elle voulut avoir recours à la confession, et résolut, à cet effet, de retourner à l'église des Dominicains. Elle choisit l'heure où elle savait que Giulio était occupé ; elle s'approcha du confessionnal, et là, à genoux, elle raconta tout ce qu'elle avait éprouvé depuis le jour de la fête du couvent, le plaisir qu'elle avait eu à voir Giulio tous les jours, les remords qui avaient suivi ce bonheur, et le courage qu'elle avait eu de l'éviter; mais elle craignait que la force ne vînt bientôt à lui manquer : « Que dois-je faire, s'écria-t-elle, ayez pitié, mon père, d'une pauvre pécheresse ! » Ses larmes coulaient par torrents, son agitation était extrême. A peine avait-elle cessé de parler, qu'une voix menaçante prononça ces paroles : « Malheureuse ! quoi ! un sacrilège ! » Giulio, car c'était lui que la destinée avait amené à recevoir cet aveu, s'élance à ces mots du confessionnal. Thérésa, toujours à genoux, arrête Giulio, saisit sa robe, le supplie de rétracter sa malédiction; elle l'implore au nom de son salut, elle l'implore au nom de son amour. Giulio la repousse, mais bien faiblement : « Thérésa, Thérésa, s'écrie-t-il enfin, quittez ce lieu ! bientôt ma résolution va s'évanouir. » A ces mots Thérésa se jette sur son sein, et l'enlace de son amour : « Dis-moi, s'écrie-t-elle..., oh ! dis-moi que je suis aimée, avant que je me sépare de toi ! »

Giulio, épouvanté, hors de lui-même, tremblant d'être surpris, répond un moment à ses caresses et la presse contre son cœur : mais tout à coup, frappé du souvenir de la prédiction, il jure de la fair pour toujours, et, sans aucune explication, il exige d'elle le même serment. Thérésa, tout entière à sa passion, comprend à peine ses paroles et consent à tout ce qu'il lui dicte. Que lui importe en effet son langage, il lui suffit qu'il l'aime, elle est sûre de le revoir !...

« Giulio, seul, rendu à ses propres réflexions, tremble de penser à son imprudence, mais il est trop tard pour éviter le danger, il n'a pu échapper à sa destinée. Il est déjà en proie à

cet *amour sans bornes ;* le *sacrilège* est déjà commis. N'a-t-il pas avoué sa passion dans l'église même où il prononça ses vœux de sainteté ? Et cependant il a juré de fuir Thérésa pour toujours. Étrange inconséquence du cœur humain ! ce qui devrait être son châtiment fait sa consolation ; mais dans cette lutte pénible, le malheureux Giulio n'a qu'une alternative de misère. Thérésa est moins effrayée : elle est femme ; Giulio l'aime, il l'a déclaré, elle brave les coups du sort. Avec quel délice elle se retrace les rapides instants qu'elle a passés ; une pareille heure laisse plus de souvenirs qu'une vie tout entière sans amour. Elle ne se rappelle même plus sa promesse d'éviter Giulio ; elle retourne à l'église, elle voit Giulio, qui semble aussi avoir oublié son serment. Toute son existence est absorbée par sa passion, et quand il contemple Thérésa, l'univers disparaît à ses yeux. Ils s'abstenaient toutefois d'avoir ensemble aucune conversation. Giulio, dans l'absence de Thérésa, était tourmenté d'amers remords, mais un seul de ses regards rappelait le charme fatal dans son âme ; il résolut enfin de lui parler, et de lui dire un éternel adieu.

Il y avait, à la porte du couvent, une pauvre femme et son enfant qui vivaient des aumônes de Thérésa ; le petit Carlo la suivait souvent, portait son livre d'église et priait à ses côtés. Giulio, qui n'osait pas aborder Thérésa, chargea Carlo de lui dire que le père Giulio l'attendrait au confessionnal, à sept heures du soir. Quelle journée pour Giulio ! il frémit à l'idée de se trouver seul avec Thérésa. Il craint de manquer de courage pour lui dire adieu, il ne pourra jamais s'y résoudre ; il se décide à ne pas la voir, mais à lui écrire, et Carlo est chargé de lui remettre la lettre aussitôt qu'elle entrera dans l'église. Thérésa, en recevant son premier message, se sentit troublée : « Que veut-il de moi, dit-elle ? nous étions si heureux ! » Cependant, elle ne manque pas de se rendre à l'église à l'heure indiquée. Carlo lui donne la lettre, elle l'ouvre avec une émotion extrême ; mais quel est son désespoir en lisant ce que Giulio lui écrit ;

« Fuis, femme imprudente, et ne viens plus souiller la sainteté de ce lieu ! bannis un souvenir qui fait le tourment de ma vie ! Je ne t'ai jamais aimée ; je ne veux plus te revoir ! » Cet arrêt perça le cœur de Thérésa ; elle aurait pu lutter contre ses remords ; mais il ne l'aime plus, il ne l'a jamais aimée..... ! Ses remords étaient moins amers que ses paroles !... Elle fut attaquée d'une fièvre violente, sa vie fut en danger ; le nom de

Giulio errait souvent sur ses lèvres, mais l'amour la protégea jusque dans son délire ; ce nom ne fut pas trahi : seulement, elle murmurait de temps en temps à voix basse : « Je ne t'ai jamais aimée ! »

Giulio, cependant, a-t-il retrouvé sa tranquillité ? A-t-il étouffé ses remords ? Non, sa vie est misérable ; après avoir déclaré à Thérésa qu'il ne l'aimait plus, il s'abandonne sans réserve à sa fatale passion. Le sacrifice lui semble suffisant, tant cette lettre avait été un effort terrible ! Oh ! Thérésa, si tu pouvais connaître ce qu'elle a coûté au malheureux Giulio, ta propre douleur serait adoucie par l'idée de ses souffrances. Giulio était en proie à l'inquiétude la plus déchirante : trois mois s'étaient écoulés, et il n'avait aucune nouvelle de Thérésa ; le temps semblait encore irriter son amour, et plus que jamais il évitait la société des hommes. Sous le prétexte du mauvais état de sa santé, il se fit dispenser par le père Ambrosio de tous devoirs extérieurs. Il était constamment renfermé dans sa cellule, ou il errait toute la nuit au milieu des tombeaux, s'enivrant du désordre de ses sentiments, n'ayant le courage, ni d'étouffer son amour, ni d'y céder ; déchiré surtout par les angoisses de cette incertitude cruelle qui use la vie, sans souvenir ni espérance.

A la longue maladie de Thérésa succéda un état de langueur non moins alarmant ; elle se sentait mourir et elle voulut remplir ses derniers devoirs religieux. Son mari, qui l'aimait avec tendresse, voyait bien que quelque chagrin secret la précipitait au tombeau ; mais il respecta son silence et ne se permit pas une seule question ; il pria le père Ambrosio, qui jouissait d'une grande vénération, de venir visiter Thérésa. Ambrosio y consentit ; mais une circonstance imprévue l'empêcha d'exécuter sa promesse ; il chargea Giulio de le remplacer, et d'aller chez le seigneur Vivaldi, mari de Thérésa, verser quelque baume sur les douleurs d'une mourante. Hélas ! Giulio, en proie lui-même au plus sombre désespoir, n'avait que des larmes, que des sanglots et pas une parole de consolation à offrir ! Il voulut s'excuser, mais en vain : Ambrosio persista à lui imposer l'obligation de remplir ce devoir. Giulio obéit donc et se présenta chez le seigneur Vivaldi. On le conduisit dans un appartement faiblement éclairé, où de nombreux amis en pleurs entouraient le lit d'une femme ; à son arrivée tout le monde se retira par respect pour ses fonctions, et Giulio resta seul avec la malade.

Giulio, agité d'un trouble indéfinissable, demeura immobile et irrésolu : « Mon père, dit la mourante, y a-t-il quelque miséricorde en réserve dans le ciel pour une pécheresse..... » A peine ces mots sont-ils prononcés, que Giulio est à genoux auprès du lit de mort. « Thérésa ! « Thérésa ! » s'écria-t-il. Qui pourrait décrire ce qu'ils éprouvaient tous deux ? — Toute explication était inutile. — Ils s'aimaient, Giulio lui redit tout ce qu'il avait souffert pour elle, et s'accuse de tout ce qu'elle avait souffert elle-même : « Pardon ! oh, pardon ! Thérésa, Giulio est à toi pour toujours ! » Ces tendres paroles ranimèrent Thérésa ; elle ne pouvait parler, mais elle voyait Giulio, elle l'entendait, elle pressait sa main ; mourir ainsi lui paraissait plus doux que la vie, Giulio la pressait dans ses bras, il aurait voulu prolonger ses jours au prix des siens : « Tu vivras ! n'est-ce pas ? Ton ami est avec toi ! Ma Thérésa, parle-moi ! ne dois-je plus t'entendre ? » Le son de cette voix sembla rappeler les forces de Thérésa : « Je t'aime, Giulio, je t'aime, » murmura-t-elle ! Ces mots contenaient, pour ainsi dire, toute sa vie : qu'avait-elle besoin d'en dire davantage ? Les moments d'un semblable entretien s'écoulèrent rapidement ; la certitude de se revoir put seule leur donner le courage de se séparer. Thérésa revint à la santé ; Giulio la voyait chaque jour ; une douce intimité régnait entre eux, et Giulio semblait oublier ses scrupules et ses remords. Tout occupé de Thérésa, il suivait avec l'intérêt le plus tendre les progrès de son rétablissement ; il n'osait pas l'affliger ; il sentait que sa vie dépendait de lui, et il interprétait ce prétexte comme un devoir.

Cependant deux ans s'étaient passés depuis qu'il avait quitté Rome ; le jour de l'anniversaire de la fatale prédiction, il tomba dans une sombre rêverie. Thérésa voulut savoir d'où venait sa tristesse ; — elle ne l'avait jamais questionné ; mais maintenant, décidée à partager ses chagrins, elle avait besoin d'en connaître la cause. Giulio lui raconta son entrevue avec la Sibylle, et sa fuite du toit paternel : dans le cours de son récit, tous ses horribles souvenirs se réveillèrent, et il s'écria avec l'accent de la terreur : « Amour sans bornes ! sacrilège ! meurtre ! »

L'émotion de Thérésa était extrême ; mais les mots *amour sans bornes* jetaient un charme fatal sur son cœur et son imagination ; et quand Giulio répétait : Sacrilège ! meurtre ! elle répondait doucement : Amour sans bornes ! croyant ainsi calmer le trouble de ses esprits ; car, pour elle, l'amour était tout.

Quelquefois Giulio, entraîné par la violence de sa passion, fixait sur elle un regard ardent qu'elle n'osait pas rencontrer ; elle sentait son cœur palpiter, tout son corps frémir, et un dangereux silence succédait à ces émotions tumultueuses. Cependant ils étaient heureux, car ils n'étaient pas coupables encore. Giulio, fut obligé de s'absenter pour remplir une mission importante dont l'avait chargé le père Ambrosio ; il n'eut pas le courage de faire de vive voix ses adieux à Thérésa, il lui écrivit en lui promettant un prompt retour. Mais, retenu par mille obstacles, il resta plus d'un grand mois avant de revenir à Messine. A son arrivée, il courut aussitôt vers Thérésa, qu'il trouva seule sur une terrasse au bord de la mer, absorbée par la pensée de son amour. Jamais elle ne lui avait paru si belle, si séduisante ; il la contempla un moment en extase, mais il ne put résister longtemps au bonheur de lui parler, d'entendre sa voix ; il l'appela, elle tressaillit, l'aperçut et vola dans ses bras. Enivré de sa tendresse, Giulio y répondait avec transport ; mais tout à coup il la rejette loin de lui avec horreur, il tombe à genoux, et demeure les mains jointes, l'œil fixé, agité d'un frémissement universel. Sa pâleur mortelle et l'expression égarée de ses regards achevaient de rendre cette scène terrible pour Thérésa. Elle n'osait l'approcher, et, pour la première fois, était incapable de partager son émotion. « Thérésa, dit-il enfin d'une voix sombre, il faut nous séparer ! tu ne sais pas tout ce que tu as à craindre. » Thérésa l'entend à peine, mais elle voit son agitation et cherche à le calmer ; il la repousse encore : « Au nom du ciel, s'écrie-t-il, ne m'approche pas. » Elle reste tremblante et immobile ; elle ne connaissait l'amour que par sa tendresse, et ne pouvait comprendre ses fureurs. Giulio, impatient de son silence, se lève brusquement : « Demain, dit-il, mon sort sera décidé. » Et il part sans laisser à Thérésa le temps de lui répondre.

L'Empereur mit une exaltation extraordinaire dans le dialogue de cette scène. On a eu tort de dire qu'il a pris des leçons de Talma : il aurait peut-être pu lui en donner.

Le lendemain Thérésa reçut le billet suivant :

« Thérésa, je ne puis plus vous voir ; je suis malheureux avec

vous, je sais que vous ne pouvez pas comprendre ce que je sens. Thérésa, il faut que tu te donnes à moi, mais il faut que ce soit de ta propre volonté. Jamais je n'aurai le courage d'abuser de ta faiblesse. Hier, tu l'as vu; je me suis arraché de tes bras, car tu n'as pas dit : Je veux être à toi. Cependant, penses-y bien : nous nous perdons à jamais. Oh ! Thérésa, perdition éternelle ! que ces mots sont terribles ! même dans tes bras, ils troubleront mon bonheur. Pour nous, plus de paix, la mort, notre unique ressource, n'en est elle-même plus une pour nous ! Demain, si tu veux me revoir (et tu sais à quel prix), demain, dis-je, tu enverras Carlo à l'église. S'il apporte ton livre de prières, Thérésa, c'est que tu renonces à Giulio; mais, s'il vient sans ce livre, alors, tu es à moi pour toujours. Pour toujours ! c'est le mot de l'éternité; comment oser le prononcer ! Adieu. »

Thérésa, douce et timide, fut frappée d'effroi, à la lecture de cette lettre : les mots *perdition éternelle* lui semblaient une horrible malédiction. « Giulio, s'écria-t-elle, nous étions si heureux ! pourquoi notre bonheur n'a-t-il pu te suffire ? » Elle ne savait à quoi se résoudre; ne plus le voir était impossible. « Et cependant, disait-elle, le remords le poursuivra sans cesse. Oh ! Giulio, tu me confias ta destinée, je dois me sacrifier pour te sauver. » Carlo fut chargé de porter le livre à l'église; il le plaça sur la chaise que Thérésa occupait ordinairement.

Quant à Giulio, un surcroît d'amour, un surcroît de remords lui étaient devenus nécessaires : cependant, malgré la violence de sa passion, il ne pouvait se résoudre à posséder Thérésa, sans qu'elle se donnât à lui volontairement. Cruel par faiblesse, il voulait ainsi jeter sur elle toutes les responsabilités du crime. L'église était depuis longtemps déserte, Giulio attendait Carlo, il le vit approcher du siége de Thérésa, et y déposer le livre. Il n'est plus maître de lui; il s'élance saisit le livre, le rend à Carlo, et lui ordonne de le reporter à sa maîtresse. Il demeure longtemps immobile, à la place même où il avait attendu l'arrêt de son sort et de celui de Thérésa. Enfin, sortant du trouble où l'avait plongé la confusion de ses pensées : « Je la verrai, murmura-t-il. »

Carlo retourna vers Thérésa, et lui rendit son livre, en lui disant que le père Giulio le lui envoyait. Quelle fut l'émotion de Thérésa ! Elle savait que Giulio allait revenir, et elle alla l'attendre sur la même terrasse où il s'étaient vus la dernière fois. Il parut

enfin, mais morne, sombre, et d'un pas mal assuré. Thérésa lut dans son âme; elle avait frémi à l'idée de cette entrevue; elle avait eu la force de la refuser, mais en voyant le bien-aimé de son cœur si misérable, elle ne trouva plus de courage que pour le consoler; elle n'était plus timide et tremblante, elle s'approcha de lui : — Giulio, lui dit-elle, je suis à toi. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Il y eut ici une sorte de réticence qu'il est impossible de figurer sur le papier autrement que par des points. Napoléon profita de cette espèce d'entr'acte pour reprendre haleine avant la catastrophe du drame, puis il poursuivit en ces termes :

Giulio, dévoré de remords, devint sombre et farouche même auprès de Thérésa; les plus tendres caresses n'avaient plus le pouvoir de l'adoucir. Cependant l'amour de Thérésa s'était accru de son sacrifice même; elle soupirait en secret du changement qu'elle remarquait en Giulio, mais elle n'osait pas s'en plaindre, elle craignait de l'affliger; elle se flattait toujours de l'espoir de le rendre si heureux, qu'il oublierait tout excepté elle. Giulio, loin de répondre à son affection, l'accusait de ses malheurs : « Tu m'as séduit, tu m'as perdu! disait-il, sans toi mon âme serait encore pure. » Ses visites devinrent moins fréquentes et cessèrent enfin tout à fait. Thérésa le faisait demander, allait constamment à l'église, lui écrivait chaque jour. Ses lettres lui étaient renvoyées sans être ouvertes, et Giulio ne sortait plus de sa cellule. Mais il était nécessaire que Thérésa lui parlât pour lui confier un nouveau secret; hélas! le secret d'une mère! Que va-t-elle devenir s'il persiste à l'abandonner? Elle apprend que le dimanche suivant Giulio doit célébrer l'office, elle sent qu'elle ne doit pas négliger cette occasion : c'est plus que sa vie qui en dépend; cette idée l'arme de force et de courage. Un projet important l'occupe et l'absorbe tout entière; les deux jours qui précèdent celui où elle doit voir Giulio sont employés à tout préparer pour la fuite qu'elle médite. La situation du couvent, placé au bord de la mer, facilitera son entreprise; quant au lieu où ils dirigeront leur fuite, elle n'y a pas pensé un instant, Giulio en décidera à

son gré; car excepté Giulio, tout est devenu indifférent pour Thérésa.

Elle avait loué une petite barque et avait tout arrangé avec tant de secret et de prudence, qu'on ne soupçonnait rien de son dessein; son trouble même lui épargnait le tourment de songer aux obstacles qu'elle allait rencontrer. Le jour si impatiemment attendu arriva enfin, et Thérésa, enveloppée dans un long voile noir, alla se placer près de l'autel. Giulio ne pouvait la distinguer, tandis qu'elle épiait tous ses mouvements; et, quand l'assemblée se fut dispersée, elle se glissa derrière une colonne, près de laquelle il devait nécessairement passer en retournant au cloître. En le voyant s'approcher, elle s'aperçut qu'il était plus que jamais en proie à la douleur, ses bras étaient croisés sur son sein, sa tête penchée; il marchait du pas lourd et traînant d'un criminel. Thérésa vit son désespoir avec une profonde émotion; elle aurait sacrifié sa propre vie à son repos; mais elle n'était plus maîtresse d'hésiter; l'être innocent, auquel elle allait bientôt donner la vie, lui demandait un père. Elle se présente devant Giulio : « Arrêtez, s'écrie-t-elle, Giulio, il faut que je vous parle, il faut que vous m'écoutiez! Je ne vous quitte pas que vous ne m'ayez donné la clef du jardin de votre couvent... *Il faut* que je l'aie. Oh! Giulio, ce n'est plus ma vie seule qui dépend de vous! » — A ces mots, Giulio croit s'éveiller d'un rêve terrible : « Malheureuse, s'écrie-t-il, que dis-tu ? Pars! fuis loin de ce lieu!» Mais Thérésa se jette à ses pieds, et jure qu'elle ne le quittera pas qu'il ne lui ait accordé sa demande.. Tous les efforts de Giulio pour lui échapper sont inutiles, une force surnaturelle semble animer Thérésa. « Jure-moi, dit-elle, qu'à minuit nous nous reverrons. » Tandis qu'elle le presse avec instance, Giulio entend un léger bruit, il lui donne la clef : « A minuit, dit-il ». Et ils se séparèrent. A minuit Thérésa se rendit au jardin; la nuit était sombre; elle n'ose pas appeler dans la crainte d'être découverte, mais bientôt elle entend les pas de quelqu'un qui s'approche : c'était Giulio. « Que me veux-tu ? lui dit-il, parle, les moments sont courts! Cesse, je t'en conjure, de poursuivre un misérable qui ne pourra jamais te rendre heureuse. Thérésa, je t'aime! sans toi, la vie est un fardeau insupportable, et, près de toi, mes remords sont un tourment au-dessus de mes forces; ils empoisonnent jusqu'à mes plus doux instants. Tu as vu mon désespoir. Combien de fois t'ai-je accusée! Pardon, pardon, ma bien-aimée! il est juste que je me punisse moi-même. J'ai re-

noncé à toi; ce sacrifice expie mon crime. » Il cessa de parler, suffoqué par sa douleur. Thérésa cherche à le consoler, à lui faire entrevoir un avenir plus heureux. « Giulio, dit-elle, si ce n'eût été que pour moi, je n'aurais pas osé venir te chercher ici. Comme toi, je n'aurais pas craint la mort; mais le gage de notre amour demande que nous vivions : viens donc Giulio, partons! tout est prêt pour notre fuite. » Giulio, dans une agitation terrible, se laisse conduire par elle; encore quelques minutes, et ils vont être unis pour toujours. Mais, tout à coup, il se dégage des bras de Thérésa. « Non, s'écria-t-il, jamais! » Et il lui plonge un poignard dans le sein.

En prononçant ces mots, Bonaparte s'approcha de l'impératice, en faisant le geste de tirer un poignard : l'illusion fut si forte, que les dames de la suite se jetèrent entre lui et sa femme, en poussant un cri de terreur. Bonaparte, comme un acteur consommé, poursuivit son discours sans se troubler et sans paraître remarquer l'effet qu'il avait produit :

Elle tombe, et Giulio est couvert de son sang. Il demeura immobile, la contemplant d'un œil égaré. Le jour commençait à poindre, la cloche du couvent sonna la prière du matin. Giulio souleva le corps inanimé de celle qui l'avait si tendrement chéri, et le jeta dans la mer. Puis d'un pas précipité, et hors de lui, il entra dans l'église; sa robe teinte de sang, le poignard qu'il tenait encore à la main, tout le dénonce. On le saisit bientôt sans qu'il fît aucune résistance. Giulio disparut pour jamais.

L'impératrice pressa l'empereur d'ajouter quelques détails sur le sort de Giulio : l'empereur répondit laconiquement :

« *Les secrets des cloitres sont impénétrables!* »

L'histoire de Giulio n'est pas une fiction. Avant la Révolution, une aventure à peu près semblable arriva

dans un couvent à Lyon ; les documents qui s'y rapportaient tombèrent entre les mains de Bonaparte, et lui fournirent presque entièrement le même sujet de son conte de Giulio. Combien de fois ne lui ai-je pas entendu raconter des histoires du genre, ayant soin, alors, pour produire plus d'effet, qu'un jour faible éclairât à peine l'appartement. Quand il se livrait ainsi à la fougue de son imagination, il était tellement entraîné par la chaleur de sa déclamation accentuée que tout ce qui l'environnait disparaissait entièrement. Pour moi, j'eus d'autant plus de plaisir à lire l'histoire de Giulio qu'il m'était facile de me figurer le son de sa voix, son débit quelquefois saccadé, la puissance de son regard et les gestes dont il accompagnait ses improvisations. Je puis assurer que c'est plus que jamais le cas d'appliquer le mot d'Eschyne : « Que serait-ce donc si vous l'aviez entendu lui-même. »

DILAPIDATIONS EN ITALIE [1]

J'ai déjà prévenu le lecteur que ce qui suit aurait été plus convenablement placé dans le premier volume de mes *Mémoires*, cependant il y est si fort question de l'indigne conduite de notre ancien camarade Bouquet, dont la présence et la familiarité avaient si vivement irrité Bonaparte chez le père Berton, que j'ai cru pouvoir le placer ici à son occasion; et quand on aura vu ce qu'il fit, on concevra d'autant mieux combien le Premier Consul fut justement indigné de le voir à Compiègne.

Après avoir occupé Vérone au commencement de la campagne d'Italie, la garnison française fut obligée d'en sortir, et la populace, furieuse contre les Français, égorgea quelques malheureux militaires que l'on avait laissés dans les hôpitaux de cette ville. Peu après, Vérone fut investie de nouveau par deux divisions commandées par les généraux Augereau et Kilmaine. Les habitants, sachant tout ce qu'ils auraient à redouter des suites d'un siège, surtout après le massacre de nos soldats, tardèrent peu à se rendre.

1 Ceci se rapporte à la note placée au bas de la page 198 de ce volume.

Le général Augereau, qui avait le commandement supérieur des troupes du siège, frappa une contribution de sept cent cinquante mille francs sur la municipalité. Cette somme fut versée dans la caisse du payeur français, lequel en fit la répartition aux militaires des deux divisions, conformément aux ordres du général en chef. Nous étions alors à Milan, d'où Bonaparte surveillait les opérations partielle des généraux qui commandaient sous ses ordres. Il voulait qu'il lui fût rendu compte de tout, et faisait de constants efforts pour détruire l'esprit de rapine d'une foule de gens que l'appât de l'or avait attirés en Italie.

C'était Bonaparte qui, ayant retrouvé Bouquet, lui avait donné une place de commissaire des guerres ; on peut donc juger de son mécontentement quand, par une suite de rapports, les détails suivants vinrent à sa connaissance.

La ville de Vérone possédait un Mont-de-Piété, qui renfermait pour plus de douze millions de valeurs. Bouquet, attaché alors, en sa qualité de commissaire des guerres, à la division Augereau, et un colonel nommé Andrieux, attaché à l'état-major de la division Kilmaine, se présentèrent dans cet établissement, déclarèrent au concierge qu'ils étaient chargés par leurs généraux de faire un inventaire du Mont-de-Piété, se firent ouvrir toutes les portes, et consignèrent le concierge et sa famille dans leur logement.

L'honnête opération de Bouquet et d'Andrieux étant terminée, ils rendirent, en partant, la liberté au concierge, qui comme on peut le croire, s'empressa de visiter les lieux. La première chose qui le frappa fut l'absence des registres ; les caisses étaient brisées,

et tout l'argent monnayé qu'elles contenaient avait disparu ; les panneaux de plusieurs armoires avaient été enfoncés. Le concierge se rendit sur le champ chez les administrateurs du Mont-de-Piété, pour leur rendre compte de la spoliation qui venait d'avoir lieu ; ceux-ci en référèrent au président de la municipalité, qui porta plainte au général Augereau. Le général donna l'ordre d'arrêter immédiatement les prévenus, et de les constituer prisonniers. Mais Andrieux avait déjà pris la fuite, en emportant avec lui les objets enlevés du Mont-de-Piété restés entre ses mains, Bouquet, moins heureux, fut trouvé chez lui, et il résulta des perquisitions faites dans son logement la découverte de bijoux et de diamants montés, cachés dans la paillasse d'un lit, et que l'on reconnut pour avoir appartenu au Mont-de-Piété. Ces objets furent déposés chez le général Augereau, qui, comme on verra, n'avait pas un goût très prononcé pour les restitutions.

Dès que Bouquet fut constitué prisonnier, on nomma une commission militaire pour instruire contre lui. Telle était la moralité répandue dans une partie de l'armée d'Italie, que le capitaine rapporteur chargé de l'interroger trouva dans les déclarations de Bouquet des choses qui compromettaient tant de personnes, qu'il crut devoir suspendre l'instruction pour faire connaître ses dispositions au président de la commission qui, à son tour, n'osa pas aller plus avant sans consulter le général Augereau. Je ne sais quelles personnes se trouvaient compromises, mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, quelques jours après, on apprit que Bouquet s'était évadé, de sorte qu'il devint impossible de donner suite à l'accusation. Je me rappelle que Bonaparte, en apprenant l'évasion de Bouquet, me dit : « Concevez-vous, Bourrienne, de

pareilles friponneries ? Notre ancien camarade ! Enfin, il n'y a pas à le nier ; on l'a pris la main dans le sac ; certes, si on l'avait condamné, j'aurais laissé exécuter le jugement ; je suis pourtant bien aise qu'il se soit sauvé, et je ne le ferai pas poursuivre, mais je ne veux plus jamais entendre parler de cet homme-là. »

La destruction des registres du Mont-de-Piété de Vérone ne permit pas de constater d'une manière exacte la quantité des objets enlevés par Bouquet et Andrieux, mais on en a estimé la valeur à deux millions de francs.

Bonaparte chargea Haller de la suite de cette affaire. Haller envoya à Vérone un sieur Rochejean, ex-prêtre oratorien, qui avait été grand vicaire de l'évêché de Blois, quand l'abbé Grégoire en était évêque, et qui avait en Italie une place dans les finances. L'objet de sa mission était de dresser un inventaire de toutes les matières d'or et d'argent, de tous les bijoux déposés au Mont-de-Piété, de faire envoyer le tout à Milan à Haller, par la voie des transports militaires, et sous escorte. Rochejean avait également reçu dans ses instructions l'ordre de faire vendre à l'encan, avec l'assistance d'un commissaire des guerres, nommé Guyou, tous les autres objets existant dans le Mont-de-Piété, et de faire verser les fonds provenant de cette vente dans la caisse du payeur général de l'armée ; de séquestrer et de faire vendre toutes les marchandises déposées à la douane de Vérone, et appartenant aux sujets des puissances avec lesquelles nous étions en guerre. Bonaparte s'étant fait rendre compte de ces ordres, en tempéra la sévérité par un ordre spontanément émané de lui. « Que l'on frappe les riches, dit-il, à la bonne heure ; quoique ce soit déjà un

malheur; mais c'est une nécessité de la guerre; mais les pauvres !... c'est une infamie. » Bonaparte ordonna donc que l'on rendît, en échange d'une modique somme de dix francs, les objets déposés au Mont-de-Piété à leurs propriétaires quelle que fût la valeur de ces objets, à l'exception des objets d'or et d'argent et des bijoux qui par leur nature devaient appartenir à des gens qui n'étaient pas dans le besoin. Pour jouir de la faveur accordée par le général en chef, il suffisait de produire le bulletin du dépôt des objets réclamés. Le reste, comme je l'ai dit, fut envoyé à Milan.

Le travail relatif à l'inventaire ne finissait pas: il fallait recommencer sans cesse ce qui était fait, à cause de nouvelles et continuelles soustractions. Un capitaine attaché à l'état-major du général Augereau faisait chaque jour l'enlèvement d'objets de vaisselle en argent disant que c'était pour le service de son général; on n'osait rien dire, mais il fallait faire d'autres écritures pour qu'elles présentassent une sorte de régularité.

Le bruit de ces nouvelles extorsions arriva aux oreilles de Bonaparte qui en fut indigné. Il donna alors un ordre formel qu'il chargea Haller de transmettre à son agent Rochejean. L'ordre du général en chef lui prescrivait de se transporter chez le général Augereau, et d'exiger la remise immédiate des objets saisis au domicile de Bouquet. Rochejean, connaissant Augereau, et ses manières très positives, ne se soucia pas de remplir sa mission lui-même, et la délégua à son secrétaire; celui-ci s'étant présenté chez Augereau n'eut pour toute réponse qu'un refus formel, accompagné de la menace de le faire jeter par les fenêtres s'il ne se retirait à l'instant. L'issue de cette négociation fut communiquée à Haller qui vint tout de suite en donner connaissance à Bonaparte.

En apprenant le refus d'Augereau d'obéir à ses ordres, Bonaparte entra en fureur. « Les brigands, s'écriaient-ils, ils voleraient en plein midi. J'ai besoin de ces sommes pour l'entretien de mon armée. » Puis, se tournant vers Haller : « Écrivez encore à Rochejean, lui dit-il, écrivez-lui que c'est moi qui lui ordonne d'aller de nouveau chez Augereau, et de réclamer les objets trouvés chez ce misérable Bouquet ; ajoutez que dans le cas de la moindre difficulté ou du moindre retard, j'ordonne au général Augereau de se rendre sur-le-champ à mon quartier général, pour me rendre compte des motifs de son refus. Nous verrons si je saurai me faire obéir. »

Ce fut encore son secrétaire que le timide Rochejean chargea de sa seconde mission auprès du général Augereau, qui cette fois n'osa pas refuser de déférer à l'ordre du général en chef. Il rendit le dépôt, mais il le fit avec peu d'aménité, car lorsque le paquet fut remis au secrétaire de Rochejean, celui-ci eut à essuyer les plus vives injures de la part du général, qui, ne s'en tenant point aux paroles, faillit lui casser les jambes en renversant la table sur laquelle il s'était appuyé pour donner un récépissé de la remise qui lui était faite. La proie qu'Augereau lâchait avec tant de peine était digne d'exciter ses regrets ; car le paquet contenait des objets dont la valeur fut estimée à cinq ou six cent mille francs.

J'ai dit comment Bouquet et Andrieux avaient commencé leur expédition en faisant disparaître les registres du Mont-de-Piété, et l'on a vu d'ailleurs que Rochejean et le commissaire des guerres Guyon avaient été délégués en commun pour constater les soustractions qu'on y avait faites. Je ne sais s'ils furent séduits par les exemples qu'ils avaient sous les yeux ;

quoi qu'il en soit, ils donnèrent à leur mission un but tout différent de celui qu'elle avait eu. Admettant dans leur association le capitaine d'état-major qui avait déjà montré d'heureuses dispositions, ces trois messieurs, pensant sans doute qu'il ne faut jamais laisser passer une occasion favorable, s'approprièrent quelques quintaux de chaînes d'or, dit *jaseron*, de diamants montés en bague, des boucles d'oreilles, des parures de femme, que, pour n'être point compromis comme recéleurs, ils vendirent prudemment, à des juifs de Vérone. Ces ventes faites partiellement, produisirent à nos trois honnêtes spéculateurs une somme de cinq cent mille francs, qu'ils se partagèrent en frères.

Rochejean ne fut pas le seul agent des finances auquel Haller donna une mission pour Vérone; il y envoya aussi un nommé Boulanger, mais dont la mission était indépendante de celle qui concernait le Mont-de-Piété. Boulanger était chargé de se faire remettre par tous les curés et tous les supérieurs de communautés religieuses du Véronais tous les objets d'or et d'argent servant au culte, à l'exception de ceux qui étaient d'une nécessité indispensable, ou une propriété particulière. Afin de prévenir la fraude, l'agent général des finances avait exigé qu'il fût dressé un double procès-verbal de chaque versement, dont l'un devait rester entre les mains de chacun de ceux sur qui on levait ce genre de contributions.

Boulanger avait pour secrétaire un ancien cordelier, originaire de Blois, nommé Berger. C'était le digne Rochejean qui avait recommandé Berger à son confrère. Le disciple de Saint-François, ayant probablement oublié les maximes du fondateur de son ordre, se conduisit en vrai brigand. Comme Boulanger, ancien sergent, était un homme extrêmement borné,

son secrétaire avait pris un très grand ascendant sur l'esprit de son patron; et comme d'ailleurs Berger avait été cordelier en Italie, et qu'il connaissait parfaitement la langue italienne, il comprit qu'il pouvait friponner tout à son aise. Voici comment il s'y prenait : les procès-verbaux dont la rédaction était confiée à Berger, devaient être rédigés en français : alors, que faisait-il ? Il commençait par lier conversation avec les bons pères qu'il avait l'honorable mission de dévaliser, et quand il s'était bien assuré qu'ils ne savaient pas le français, il omettait sur les procès-verbaux une partie des objets qui lui étaient remis ; d'ailleurs pour ne pas exercer son ministère avec trop de rigueur, l'ex-cordelier Berger consentait volontiers à n'avoir rien trouvé chez ceux qui lui offraient, à peu près, la valeur des objets qu'ils voulaient conserver.

Berger, ayant terminé son opération, afin, sans doute d'imiter en tout point son protecteur Rochejean, vendit aux juifs de Vérone un grand nombre des pièces d'argenterie qu'il avait réservées pour son propre compte, en conserva une certaine quantité, et partit pour la France, afin d'y vivre du fruit de son honnête industrie; mais il fut victime d'une économie de frais de transport qu'il voulut faire. Au lieu du léger porte-manteau qu'il avait apporté en Italie, il en remportait trois grandes malles remplies de ses rapines. Afin de n'en point payer le port, il les fit charger sur les voitures qui transportaient à Milan les effets précieux du Mont-de-Piété de Vérone. La pesanteur des malles de Berger éveilla les soupçons, et quand il se présenta pour les réclamer, Haller en ordonna l'ouverture, et en fit extraire les effets d'or et d'argent qu'elles contenaient, et il ne resta à Berger,

d'une valeur de quatre cents et tant de mille francs, que quatre-vingt mille francs en pièces d'or, qu'il avait adroitement placées au pourtour intérieur de ses malles.

Il ne se passait pas un jour sans que l'on fît à Bonaparte des rapports sur de pareilles équipées ; je n'ai parlé que de ce qui se passa à Vérone, et l'on peut croire que l'on n'en agit guère autrement dans les autres provinces de la Péninsule ; c'est ainsi que furent faits les premiers essais pour franciser l'Italie.

PIÈCES ET LETTRES

CITÉES

DANS LE TROISIÈME VOLUME DE CES MÉMOIRES

I. Adresse du Tribunat au Premier Consul, à l'occasion du Consulat à vie. — II. Discours prononcé par M. de Vaublanc, président, au nom du Corps législatif. — III. Discours prononcé par M. Barthélemy, président, au nom du Sénat, en présentant au Premier Consul le relevé des vœux du peuple pour le Consulat à vie. — IV. Pièces relatives à la mort du duc d'Enghien. (Arrêté consulaire pour la mise en jugement ; premier jugement avant l'exécution ; second jugement après l'exécution). — V. Discours prononcé par Cambacérès le 19 mai 1804. — VI. Discours prononcé par François de Neufchâteau, le 1er décembre 1804.

AVIS DE L'ÉDITEUR[1]

Les pièces qui suivent, et qui sont en petit nombre, présentent un caractère bien différent et se rapportent à deux époques tout à fait opposées. Les trois premières offrent un exemple frappant des progrès que l'éloquence républicaine avait déjà faits dans l'exercice de la louange, lorsque le Premier Consul fut nommé Consul à vie. Comme les réponses de Bonaparte ont

(1) *Note de la première édition.*

été insérées dans le texte des Mémoires, il a paru indispensable de mettre sous les yeux des lecteurs les adresses et les discours qui ont donné lieu à ces réponses.

Il est à remarquer que le Tribunat se contenta d'envoyer son adresse par un message, tandis que le Sénat et le Corps législatif les présentèrent eux-mêmes au Premier Consul, par l'organe de leur président, à la tête d'une députation.

Quant aux autres pièces qui sont relatives au procès et à la mort du duc d'Enghien, elles sont aussi au nombre de trois. L'une est l'arrêté consulaire qui ordonne au gouverneur de Paris de faire traduire le prince devant une commission militaire. Les deux autres sont de la plus haute importance ; elles présentent le texte des deux jugements rendus, l'un avant, l'autre après l'exécution du duc d'Enghien ou, pour mieux dire, deux thèmes différents du même jugement. La comparaison des deux pièces fait naître une foule de réflexions. La seconde n'est qu'une rectification après coup de la première, car si quelque chose peut faire ressortir l'illégalité de la condamnation et de la mort du duc d'Enghien, en ne considérant ce crime d'État que sous le rapport légal, c'est à coup sûr la nécessité avouée où se trouva le gouvernement de faire faire une rectification tardive d'un jugement déjà exécuté.

I

ADRESSE DU TRIBUNAT AU PREMIER CONSUL, A L'OCCASION DU CONSULAT A VIE [1]

Citoyens Consuls, nous venons déposer dans les mains du gouvernement les votes individuels des membres du Tribunat, sur cette question soumise à la décision du peuple : Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ? Voter sur cette grande question, c'était pour le Tribunat, voter sur l'exécution même du vœu qu'il avait solennellement émis à sa séance du 16 floréal, et il était convenable, sans

(1) Il n'y eut dans tout le Tribunat que Carnot qui vota contre cette adresse. (*Note de la première édition.*)

doute, qu'ayant pris l'initiative de la mesure, il fût aussi le premier à l'exécuter.

Mais, bientôt, ce peuple tout entier va manifester sa volonté suprême ; et comment ne s'empresserait-il pas d'attacher à ses destinées, par le lien le plus durable, l'homme dont la valeur et le génie ont déjà fait tant de prodiges ; qui, toujours vainqueur à la tête des armées, fut toujours grand et magnanime à la tête du gouvernement ; qui sauva la liberté publique, termina la guerre la plus sanglante par la paix la plus honorable, rétablit la morale et la religion, ramena l'ordre et la sécurité, et qui veut encore ajouter à tant de bienfaits, celui de consacrer sa vie tout entière au bonheur de ses concitoyens

C'est donc sur ses intérêts les plus chers que le peuple français est appelé à émettre son vœu, et c'est aussi sous les rapports politiques de la plus haute i portance, qu'il doit considérer la proposition qui lui est faite de nommer à vie le chef de sa magistrature suprême.

Il verra que cette mesure a surtout pour objet d'assurer le repos dont il a si grandement besoin, de donner au gouvernement la stabilité qui fait sa force, de calmer les inquiétudes et les craintes sur les événements futurs, d'éloigner pour jamais les prétentions et les espérances de tous les partis, de fixer en un mot l'avenir et de terminer pour toujours la Révolution.

Tels sont les grands motifs qui ont déterminé le Tribunat dans les résolutions qu'il a prises ; et sans doute la nation tout entière les sanctionnera bientôt par ses suffrages.

Une autre considération importante s'offre encore aux amis de la liberté. Trop souvent, pendant le cours de la Révolution, on n'avait i voqué la souveraineté du peuple, que pour faire, en son nom, les actes les plus contraires à ses droits : aujourd'hui le premier magistrat de la nation demande lui-même qu'elle soit consultée sur la durée de ses fonctions, et la nation est convoquée pour exprimer son vœu. Que cet hommage éclatant rendu à la souveraineté du peuple soit solennellement proclamé !

Mais qu'avait-on besoin de cette garantie nouvelle ? Bonaparte a des idées trop grandes et trop généreuses pour s'écarter jamais des principes libéraux qui ont fait la Révolution et fondé la République. Il aime trop la véritable gloire, pour flétrir jamais par des abus de pouvoir la gloire immense qu'il s'est acquise.

En acceptant l'honneur d'être le magistrat suprême des Français, il contracte de grandes obligations et il les remplira toutes. La nation qui l'appelle à la gouverner, est libre et généreuse ; il respect ra, il affermira sa liberté, et ne fera rien qui ne soit digne d'elle.

Investi de sa confiance entière, il n'usera du pouvoir qu'elle lui délègue, que pour la rendre heureuse et florissante.

Il distinguera ses véritables amis, qui lui diront la vérité, d'avec les flatteurs qui chercheront à le tromper. Il s'entourera des hommes de bien, qui, ayant fait la Révolution, sont intéressés à la soutenir

Il sentira qu'il est de son intérêt, comme de sa gloire, de conserver aux autorités chargées de concourir avec lui à la formation des lois de l'État, la dignité, la force et l'indépendance que doivent avoir les législateurs d'un grand peuple.

Bonaparte enfin sera toujours lui-même, il voudra que sa mémoire arrive glorieuse et sans reproche jusqu'à la postérité la plus reculée, et ce ne sera jamais de Bonaparte qu'on pourra dire qu'il a vécu trop de quelques années.

II

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. DE VAUBLANC, PRÉSIDENT, AU NOM DU CORPS LÉGISLATIF.

Citoyens Consuls, le Corps législatif, après avoir félicité le gouvernement sur la paix générale, devait, d'après la nature de ses fonctions, attendre que le Sénat conservateur et le Tribunat prissent l'initiative de la reconnaissance nationale.

En recevant le vœu prononcé par le Tribunat, nous avons regretté que les bornes constitutionnelles de nos fonctions ne nous permissent pas de nous unir à une démarche qui n'était que l'expression du vœu de tous les Français.

L'arrêté que le gouvernement nous a transmis consacre l'hommage que le Premier Consul a rendu à la souveraineté nationale. Le Corps législatif a vu, dans cet appel fait à une nation libre, le seul moyen digne de proclamer une noble récompense des plus nobles travaux. Il a cru qu'il devait annoncer son opinion par une démarche solennelle. Il partage la reconnaissance exprimée par les actes du Sénat et du Tribunat, et rend hommage, comme le gouvernement, au principe de la souveraineté nationale.

Il reconnaît que c'est à elle de prononcer ; c'est à elle qu'il appartient de marquer les premières années d'une magistrature si glorieuse par une résolution utile aux intérêts de la République, rassurante pour le repos de l'Europe, autant qu'honorable pour le magistrat illustre qui en est l'objet.

Citoyen Premier Consul, lorsque le génie de la France vous confia ses destinées, vous nous promîtes la paix. Cette promesse solennelle retentit dans tous les cœurs ; et aux difficultés de ce grand ouvrage, une confiance inébranlable opposait la promesse du premier magistrat : elle est accomplie aujourd'hui ; la France n'a plus d'ennemis.

Nous attendons de vous, maintenant, le plus haut degré de gloire

et de prospérité auquel un peuple puisse parvenir par la liberté politique, civile et religieuse, par l'agriculture, le commerce, les arts de l'industrie et du génie : vos principes et vos talents en sont le gage assuré, et aux obstacles que présentera la nature des choses, la confiance opposera la magnanimité de vos desseins et la constance de vos travaux.

Ainsi, toujours entre le peuple et vous subsistera le lien inaltérable d'une auguste et mutuelle confiance, qui lui garantit vos efforts pour son bonheur, et vous assure des siens pour vos succès.

Bientôt, par une résolution nationale, sera satisfaite la reconnaissance publique et le gouvernement affermi ; bientôt seront récompensés les travaux d'une magistrature couverte par vous d'un éclat digne de la grandeur du peuple qui l'a instituée.

III

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. BARTHÉLEMY, PRÉSIDENT, AU NOM DU SÉNAT, EN PRÉSENTANT AU PREMIER CONSUL LE RELEVÉ DES VŒUX DU PEUPLE POUR LE CONSULAT A VIE.

Le peuple français, reconnaissant les immenses services que vous lui avez rendus, veut que la première magistrature de l'État soit inamovible entre vos mains. En s'emparant ainsi de votre vie tout entière, il n'a fait qu'exprimer la pensée du Sénat, déposée dans son Sénatus-Consulte du 18 floréal. La nation, par cet acte solennel de gratitude, vous donne la mission de consolider nos institutions.

Une nouvelle carrière commence pour le Premier Consul. Après des prodiges de valeur et de talents militaires, il a terminé la guerre et obtenu partout les conditions de paix les plus honorables. Les Français, sous ses auspices, ont pris l'attitude et le caractère de la véritable grandeur. Il est le pacificateur des nations et le restaurateur de la France. Son nom seul est une grande puissance.

Déjà une administration de trois années a presque fait oublier cette époque d'anarchie et de calamités, qui semblait avoir tari les sources de la prospérité publique. Mais il reste des maux à guérir et des inquiétudes à dissiper. Les Français, après avoir étonné le monde par des exploits guerriers, attendent de vous, citoyen Premier Consul, tous les bienfaits de la paix que vous leur avez procurée. S'il existait encore des semences de discordes, la proclamation du Consulat per-

pétuel de Bonaparte les fera disparaître. Tout est maintenant rallié autour de lui. Son puissant génie saura tout maintenir et tout conserver. Il ne respire que pour la prospérité et le bonheur des Français. Il ne leur donnera jamais que l'élan de la gloire et le sentiment de la grandeur nationale. En effet, quelle nation mérite mieux le bonheur ? Et de quel peuple plus éclairé et plus sensible pourrait-on désirer l'estime et l'attachement ?

Le Sénat conservateur s'associera à toutes les pensées généreuses du gouvernement. Il secondera de tous ses moyens toutes les améliorations qui auront pour but de prévenir le retour des maux qui nous ont affligés si longtemps, d'éteindre et de consolider les biens que vous avez ramenés parmi nous. C'est un devoir de concourir ainsi à l'accomplissement des vœux du peuple, qui vient de manifester d'une manière si éclatante, son zèle et son discernement.

Le Sénatus-Consulte, que le Sénat en corps vient vous remettre, citoyen Premier Consul, contient l'expression de sa reconnaissance particulière. Organe de la volonté souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les intentions du peuple français, appeler les arts à perpétuer le souvenir de ce mémorable événement.

IV

PIÈCES RELATIVES A LA MORT DU DUC D'ENGHIEN

Arrêté consulaire du 29 ventôse an XII (20 mars 1804)

Le gouvernement de la République arrête ce qui suit :

Article premier. — Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une commission militaire, composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris, et qui se réunira à Vincennes.

Art. 2. — Le grand juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul, *signé :* Bonaparte.

Murat, gouverneur de Paris, nomma la commission militaire, conformément aux dispositions de l'arrêté qu'on vient de lire.

On va voir maintenant le jugement, ou, pour mieux dire, le jugements rendus par cette commission.

Premier jugement, avant l'exécution.

Aujourd'hui, le 30 ventôse an XII de la République.

La Commission militaire, formée en exécution de l'arrêté du gouvernement en date du 29 du courant, s'est réunie au château de Vincennes, à l'effet de juger le ci-devant duc d'Enghien, sur les charges portées dans l'arrêté précité.

Le président a fait amener le prévenu libre et sans fers, et a ordonné au capitaine rapporteur de donner connaissance des pièces, tant à charge qu'à décharge, au nombre d'une.

Après la lecture de l'arrêté susdit, le président lui a fait les questions suivantes :

— Vos noms, prénoms, âge et lieu de naissance.

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772.

— A lui demandé s'il a pris les armes contre la France.

A répondu qu'il avait fait toute la guerre, et qu'il persistait dans la déclaration qu'il a faite au capitaine rapporteur, et qu'il a signée. A de plus ajouté qu'il était prêt à faire la guerre, et qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France.

— A lui demandé s'il était encore à la solde de l'Angleterre.

A répondu que oui ; qu'il recevait par mois 150 guinées de cette puissance.

La Commission, après avoir fait donner au prévenu lecture de ses déclarations par l'organe de son président, et lui avoir demandé s'il avait quelque chose à ajouter dans ses moyens de défense, a répondu n'avoir rien à dire de plus, et y persister.

Le président a fait retirer l'accusé, le conseil délibérant à huis clos ; le président a recueilli les voix, en commençant par le plus jeune en grade ; le président ayant émis son opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et lui a appliqué l'art..... de la loi du....., ainsi conçu....., et en conséquence, l'a condamné à la peine de mort.

Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite, à la diligence du capitaine rapporteur, après en avoir donné lecture, en présence des différents détachements des corps de la garnison, au condamné.

Fait, clos et jugé, sans désemparer, à Vincennes, les jour, mois et an que dessus, et avons signé.

Nota. — Suivent les signatures, à l'exception de celle du greffier, qui ne fut point apposée au bas du jugement sur lequel

le prince fut exécuté, ce qui suffisait pour le rendre nul ; mais qu'est-ce que cela, en comparaison des blancs qui indiquent que la commission n'a pas pu même citer ni l'article de la loi, ni la loi même en vertu de laquelle on le condamnait. On va voir le jugement replâtré le lendemain, quand il n'était plus temps.

Second jugement, après l'exécution.

Commission militaire spéciale, formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII de la République une et indivisible.

Au nom du peuple français,

Cejourd'hui 30 ventôse an XII de la République, la commission militaire spéciale formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII, composée d'après la loi du 19 fructidor an V, des sept membres, tous nommés par le général en chef Murat, gouverneur de Paris et commandant la première division militaire ;

Lesquels président, membres, rapporteur et greffier, ne sont ni parents, ni alliés entre eux, ni du prévenu au degré prohibé par la loi.

La commission, convoquée par l'ordre du général en chef, gouverneur de Paris, et réunie au château de Vincennes, dans le logement du commandant de la place, à l'effet de juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, taille de 1 mètre 780 millimètres, cheveux et sourcils châtains clairs, figure ovale, longue, bien faite, yeux gris tirant sur le brun, bouche moyenne, nez aquilin, menton un peu pointu, bien fait ; accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la République française ;

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français ;

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré le moyen de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État ;

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden ;

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre ;

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette opération, rentrer en France.

La séance ayant été ouverte, le président a ordonné au rapporteur de donner lecture de toutes les pièces, tant celles à charge que celles à décharge.

Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé, lequel a été introduit libre et sans fers devant la commission.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile :

— A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, âgé de 32 ans, ayant quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

Après avoir fait procéder à l'interrogatoire de l'accusé, par l'organe du président, sur tout le contenu de l'accusation dirigée contre lui ; ouï le rapporteur en ses conclusions, et l'accusé dans ses moyens de défense ; après que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à ajouter pour sa justification, le président a demandé aux membres s'ils avaient quelques observations à faire ; sur la réponse négative, et avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'accusé de se retirer.

L'accusé a été reconduit à la prison par son escorte, et le rapporteur, le greffier, ainsi que les citoyens assistant dans l'auditoire (1) se sont retirés, sur l'invitation du président, la commission délibérant à huis clos.

Le président a posé les questions ainsi qu'il suit :

— Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la République française, est-il coupable ?

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, est-il coupable ?

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais ; de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France ; d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État, est-il coupable ?

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden, est-il coupable ?

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre, est-il coupable ?

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France, est-il coupable ?

Les voix recueillies séparément sur chacune des questions ci-dessus, commençant par le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier.

(1) « Les citoyens assistant dans l'auditoire !!! » Quelle cruelle dérision il n'y en avait pas, excepté... *Note de la première édition.*)

— La Commission déclare le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien :

1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les armes contre la République française ;

2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français ;

3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais ; de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État ;

4° A l'unanimité, coupable de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden ;

5° A l'unanimité, coupable d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre ;

6° A l'unanimité, coupable d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France (1).

Sur ce, le président a posé la question relative à l'application de la peine. Les voix recueillies de nouveau dans la forme ci-dessus indiquée, la commission militaire spéciale condamne à l'unanimité, à la peine de mort, le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Ladite peine prononcée en conformité des articles 2, titre IV du Code militaire des délits et des peines, du 21 brumaire an V ; 1re et 2e section du titre Ier du Code pénal ordinaire, du 6 octobre 1791, ainsi conçus, savoir :

Art. 2 du 21 brumaire an V. — Tout individu, quel que soit son état, qualité ou profession, convaincu d'espionnage pour l'ennemi, sera puni de mort (2).

Article premier (du 6 octobre 1791). — Tout complot ou attentat contre la République sera puni de mort.

Art. 2 (*id.*). — Toute conspiration et complot tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre

(1) Qui ne retrouve là la signification et presque les mêmes termes de la réponse que fit Bonaparte à M. Massias, à Aix-la-Chapelle ? Et que l'on n'oublie pas que cette seconde rédaction du jugement n'a été faite qu'après coup. (*Note de la première édition.*)

(2) Ainsi, c'était à titre de destructeur des lois révolutionnaires que Bonaparte avait été accueilli par l'assentiment général de la France, et il invoquait ces mêmes lois pour les appliquer après tout au duc d'Enghien ; et pour cela il fallait en faire un espion ! (*Note de la première édition.*)

les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, sera puni de mort.

Enjoint au capitaine rapporteur de lire de suite le présent jugement, en présence de la garde assemblée sous les armes, au condamné.

Ordonne qu'il en sera envoyé, dans les délais prescrits par la loi, à la diligence du président et du rapporteur, une expédition tant au ministre de la guerre, qu'au grand juge, au ministre de la justice et au général en chef gouverneur de Paris.

Fait, clos et jugé sans désemparer, les jour, mois et an dits, en séance publique (1), et les membres de la commission militaire spéciale ont signé, avec le rapporteur et greffier, la minute du jugement.

(Suivent les signatures).

V

DISCOURS PRONONCÉ PAR CAMBACÉRÈS, LE 19 MAI 1804[2]

Sire,

Le décret que le Sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à Votre Majesté Impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation.

Ce décret qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire ni à vos droits.

L'amour et la reconnaissance du peuple français ont, depuis quatre années, confié à Votre Majesté les rênes du gouvernement; et les constitutions de l'État se reposaient déjà sur vous du choix d'un successeur.

La dénomination plus imposante qui vous est décernée n'est donc

(1) Quelle effronterie! (*Note de la première édition.*)

(2) Ces deux pièces nous ont paru importantes, parce qu'elles tiennent essentiellement aux mœurs du temps, et parce que l'auteur, ayant rapporté, dans le texte de ses Mémoires, les réponses de l'Empereur, il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de les rapprocher de ces réponses. Le discours de François de Neufchâteau nous a particulièrement paru digne d'attention, parce qu'il présente d'une manière brillante, quoique un peu louangeuse, le tableau succinct des grands événements qui avaient déjà, à cette époque, marqué la carrière de Napoléon. (*Note de la première édition.*)

qu'un tribut que la nation paye à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que chaque jour voit augmenter.

Eh ! comment le peuple français pourrait-il trouver des bornes à sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui ?

Comment pourrait-il, conservant le souvenir des maux qu'il a soufferts, quand il fut livré à lui-même, penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la Providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras ?

Les armées étaient vaincues ; les finances en désordre ; le crédit public anéanti ; les factions se disputaient les restes de notre antique splendeur ; les idées de religion et même de morale s'étaient obscurcies ; l'habitude de donner et de reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considération, et même avait rendu odieuse toute espèce d'autorité.

Votre Majesté a paru : elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux ; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques ; la nation rassurée par l'usage que vous en avez su faire, a repris confiance dans ses propres ressources ; votre sagesse a calmé la fureur des partis ; la religion a vu relever ses autels ; les notions du juste et de l'injuste se sont réveillées dans l'âme des citoyens, quand on a vu la peine suivre le crime, et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus.

Enfin, et c'est là, sans doute, le plus grand des miracles opérés par votre genie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos.

Le peuple français ne prétend point s'ériger en juge des Constitutions des autres Etats.

Il n'a point de critiques à faire ; point d'exemples à suivre : l'expérience devient désormais sa leçon.

Il a pendant des siècles goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir ; il a fait une épreuve courte, mais pénible du système contraire ; il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie, dans un sentier conforme à son genie.

Il use librement de ses droits, pour déléguer à Votre Majesté Impériale une puissance que son interêt lui défend d'exercer pour lui-même.

Il stipule, pour les générations à venir ; et par un pacte solennel, il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race.

Ceux-ci imiteront vos vertus : ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'apaiser la tempête des passions, de concilier tous les intérêts, et de réunir toutes les voix.

Heureux le prince qui tient le pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens !

S'il est dans les principes de notre Constitution, et déjà plusieurs exemples semblables ont été donnés, de soumettre à la sanction du peuple la partie du décret qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le Sénat a pensé qu'il devait supplier Votre Majesté Impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution ; et pour la gloire comme pour le bonheur de la République, il proclame à l'instant même Napoléon, Empereur des Français.

VI

DISCOURS PRONONCÉ PAR FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, LE 1er DÉCEMBRE 1804

Sire,

Le premier attribut du pouvoir souverain des peuples, c'est le droit de suffrage appliqué spécialement aux lois fondamentales. C'est lui qui constitue les véritables citoyens. Jamais, chez aucun peuple, ce droit ne fut plus libre, plus indépendant, plus certain, plus légalement exercé, qu'il ne l'a été parmi nous depuis l'heureux 18 Brumaire. Un premier plébiscite mit pour dix ans entre vos mains les rênes de l'État. Un second plébiscite vous les confia pour la vie. Enfin, pour la troisième fois, la nation française vient d'exprimer sa volonté. Trois millions cinq cent mille hommes, épars sur la surface d'un territoire immense, ont voté simultanément l'Empire héréditaire dans l'auguste famille de Votre Majesté. Les actes en sont contenus dans soixante mille registres qui ont été vérifiés et dépouillés avec scrupule. Il n'y a point de doute, ni sur l'État, ni sur le nombre de ceux qui ont émis leur voix, ni sur le droit que chacun d'eux avait de la donner, ni sur le résultat de ce suffrage universel. Ainsi donc le Sénat et le peuple français s'accordent unanimement pour que le sang de Bonaparte soit désormais, en France, le sang impérial, et que le nouveau trône élevé pour Napoléon, et illustré par lui, ne cesse pas d'être occupé par les descendants de Votre Majesté, ou par ceux des princes ses frères.

Ce dernier témoignage de la confiance du peuple et de sa juste gratitude a dû flatter le cœur de Votre Majesté Impériale. Il est beau pour un homme qui s'est dévoué comme vous au bien de ses semblables, d'apprendre que son nom suffit pour rallier un si grand

nombre d'hommes. Sire, la voix du peuple est bien ici la voix de Dieu, aucun gouvernement ne peut être fondé sur un titre plus authentique. Dépositaire de ce titre, le Sénat a délibéré qu'il se rendrait en corps, auprès de Votre Majesté Impériale. Il vient faire éclater la joie dont il s'est pénétré, vous offrir le tribut sincère de ses félicitations, de son respect, de son amour, et s'applaudir lui même de l'objet de cette démarche, puisqu'elle met le dernier sceau a ce qu'il attendait de votre prévoyance, pour calmer les inquiétudes de tous les bons Français, et faire entrer au port, le vaisseau de la République.

Oui, Sire, de la République ! ce mot peut blesser les oreilles d'un monarque ordinaire. Ici le mot est à sa place devant celui dont le génie nous a fait jouir de la chose, dans le sens où la chose peut exister chez un grand peuple ; vous avez fait plus que d'étendre les bornes de la République ; car vous l'avez constituée sur des bases solides. Grâce à l'Empereur des Français, on a pu introduire, dans le gouvernement d'un seul, les principes conservateurs des intérêts de tous, et fondre dans la République, la force de la monarchie. Depuis quarante siècles on agite la question du meilleur des gouvernements ; depuis quarante siècles, le gouvernement monarchique était considéré comme étant le chef-d'œuvre de la raison d'État, et le seul port du genre humain. Mais il avait besoin qu'à son unité de pouvoir et à la certitude de sa transmission, on pût incorporer sans risque des éléments de liberté. Cette amélioration dans l'art de gouverner, est un pas que Napoléon fait faire en ce moment à la science sociale. Il a posé le fondement des États représentatifs, il ne s'est pas borné à leur existence présente ; il a mis dans leur sein le germe de leur perfection future. Ce qui manque à leur premier jet, doit sortir de leur propre marche. C'est l'honneur de l'âge présent ; c'est l'espérance et le modèle des siècles à venir.

Sire, parmi les plus grands hommes dont la terre peut s'honorer, le premier rang est réservé pour les fondateurs des empires. Ceux qui les ont détruits n'ont eu qu'une gloire funeste ; ceux qui les ont laissés tomber sont partout des objets d'opprobre ; honneur à ceux qui les relèvent ! Non seulement ils sont les créateurs des nations, mais ils assurent leur durée par des lois qui deviennent l'héritage de l'avenir. Nous devons ce trésor à Votre Majesté Impériale ; et la France mesure à la grandeur de ce bienfait, les actions de grâces que le Sénat conservateur vient vous présenter en son nom.

Si une République pure avait été possible en France, nous ne saurions douter que vous n'eussiez voulu avoir l'honneur de l'établir, et dans cette hypothèse, nous ne serions jamais absous de ne l'avoir pas proposée à un homme assez fort pour en réaliser l'idée, assez grand personnellement pour n'avoir pas besoin d'un sceptre, et assez généreux pour immoler ses intérêts aux intérêts de son pays. Eussiez-vous dû, comme Lycurgue, vous bannir de cette patrie que vous eussiez organisée, vous n'auriez pas hésité. Vos méditations profondes se

sont portées plus d'une fois sur un si grand problème ; mais pour votre génie, lui-même, ce problème était insoluble.

Les esprits superficiels, frappés de l'ascendant que tant de succès et de gloire vous ont valu de si bonne heure sur l'esprit de la nation, ont pu s'imaginer que vous étiez le maître de lui donner à volonté le gouvernement populaire ou le régime monarchique. Il n'y avait point de milieu ; personne ne voulait en France de l'aristocratie ; mais le législateur doit prendre les hommes tels qu'ils sont, et leur donner des lois, non pas les plus parfaites que l'on puisse inventer, mais, comme Solon, les meilleures de celles qu'ils peuvent souffrir. Si le ciseau d'un grand artiste tire à son gré, d'un bloc de marbre, un trépied ou un dieu, on ne travaille pas ainsi sur le corps d'une nation. Sire, il est vrai que votre vie est tissue de prodiges : mais quand vous auriez pu ployer la nature des choses et le caractère des hommes, au point de jeter un moment les masses de la France dans un monde démocratique, cette merveille n'eût été qu'une illusion passagère : si nous y eussions concouru, nous n'aurions forgé que des fers pour la postérité.

Le vaste miroir du passé est la leçon de l'avenir. Toutes les républiques célèbres dans l'histoire ont été concentrées ou sur des montagnes stériles ou dans une seule cité : hors de là, ce régime a fait dans tous les temps le désespoir et la ruine des provinces sujettes. La liberté des uns ne pouvait subsister que par l'esclavages des autres. Le peuple roi était dans Rome, et le reste du monde n'était compté pour rien. La France n'est point dans Paris. Une commune audacieuse voulait y usurper la place de la nation ; mais elle a prouvé seulement, ce qu'on savait déjà, que la pire des tyrannies est celle qui s'exerce sous le nom de la liberté.

Quand nos représentants, placés sur les débris du trône, crurent fonder la République, leurs intentions étaient pures : avant d'être désenchantés par une triste expérience, ils adoraient de bonne foi ce fantôme trompeur qu'ils prenaient pour l'égalité. Nous pouvons parler d'une erreur dont nous avons pu être un moment éblouis Eh ! qui aurait pu s'en défendre ? Le torrent populaire emportait malgré eux les plus indifférents. Mais ceux qui embrassaient avec une franchise aveugle la république de Platon, supposant qu'un grand peuple pouvait renouveler ses mœurs aussi rapidement qu'il réformait ses lois, ne voyaient pas que les piliers de cet édifice idéal portaient uniquement sur un espace imaginaire. Des hommes généreux s'écriaient avec Cicéron : Quel doux nom que la liberté ! Ils oubliaient que Cicéron se plaignait déjà, de son temps, de ce que ce n'était qu'un mot, et que l'esprit républicain ne pouvait plus sympathiser avec la lie de Romulus. Comment nous flattions-nous de faire une démocratie, quand, pour y réussir, il faudrait rassembler des hommes qui fussent tous également de sang froid, désintéresses, supérieurs à leur nature, c'est-à-dire des hommes qui n'eussent presque rien d'humain ? Sans cela, la démocratie n'aura jamais pour terme que la tempête des

partis et l'anarchie modifiée. Et quels fléaux, grand Dieu, que les partis et l'anarchie! La France les a éprouvés, et leur souvenir la fera longtemps frissonner.

On dit que les anciens Perses, pour convaincre le peuple du danger effroyable des abus de la liberté, pratiquaient un usage bien extraordinaire : ils s'inoculaient un moment la peste des corps politiques. Quand un de leurs rois était mort, il y avait cinq jours passés dans l'anarchie, sans autorités et sans lois. La licence n'était ni réprimée alors ni châtiée ensuite : c'était cinq jours abandonnés à l'esprit de vengeance, aux excès, à la violence ; pour tout dire, c'était cinq jours de révolution. Cette épreuve, dit-on, faisait rentrer le peuple avec beaucoup de joie sous l'obéissance du prince.

Oh! que n'a pas coûté à notre nation le déplorable essai qu'elle a fait de ces saturnales de la licence politique! Non pendant cinq jours seulement, mais pendant les longues années de nos déchirements et de nos troubles intestins! Quels fruits amers ont recueillis de leur enthousiasme ceux qui avaient rêvé des théories républicaines! à quelle horrible alternative ce sont trouvés réduits ceux qui, persuadés de l'erreur d'un grand peuple, et néanmoins pleins de respect pour les décisions de la majorité, n'ont su d'abord quel parti prendre entre l'ivresse populaire qui les punissait sur-le-champ de leur incertitude, et la conviction de l'intérêt national, qui leur montrait en perspective, dans un avenir éloigné, ce retour aux principes, ou plutôt ce miracle dont nous sommes témoins, mais qu'alors on pouvait désirer seulement sans oser l'espérer! La justice et la vérité sont les filles du temps. La Révolution devait avoir un terme ; mais par quelles routes sanglantes devions-nous y être amenés? et qui pouvait prévoir que ces affreuses tragédies obtiendraient de nos jours un dénouement si glorieux?

Après des fluctuations plus terribles que celles d'une mer agitée, on crut avoir trouvé un remède infaillible aux convulsions populaires, par l'établissement d'une polygarchie. Le dépôt de l'autorité, dans les mains de plusieurs, valait mieux que l'absence ou la dispersion de cette autorité ; mais on ne pouvait pas enfermer dans un même corps des âmes différentes et des volontés opposées, ainsi que le manichéisme plaçait deux principes contraires à la tête de l'univers. La lutte de ces deux principes aurait anéanti la France, sans le parti qu'on prit de revenir enfin à un pouvoir plus concentré. C'est ce qui consacre à jamais la journée du 18 Brumaire.

C'est aussi ce qui vous ramène et vous attache, Sire, ceux des républicains dont le patriotisme a pu être le plus fervent et le plus ombrageux. Ils s'étaient affermis dans leur haine contre le trône, par leur attachement aux intérêts du peuple, et le désir ardent de la félicité publique. Leurs idées n'ont été remplies que par votre gouvernement : désabusés de leur chimère, et ramenés par vous à la réalité, ils sont bien convaincus qu'il était impossible de songer sérieusement à implanter la république proprement dite, chez un peuple

attaché à la monarchie par besoin, par instinct, par la force d'une habitude que rien ne peut détruire. Oui, Sire, sur ce point, il n'y a plus qu'un sentiment. Oui, le gouvernement d'un seul est pour un si vaste pays ce que la statue de Pallas fut autrefois pour les Troyens. En la leur enlevant, on précipitait leur ruine.

Mais ce n'est pas encore assez. L'unité de l'Empire est le faisceau de sa puissance ; mais les dards en seraient bientôt désunis et rompus, si l'hérédité du faisceau n'en assurait pas le lien. Un ordre de succession déterminé d'avance est le plus ferme appui du gouvernement monarchique. Aussi, par l'élection même qui vous fait Empereur, le Sénat et le peuple se sont-ils dépouillés du droit d'élire à l'avenir, tant que subsisteront les lignes glorieuses auxquelles ils transmettent le droit exclusif de l'Empire ? C'est un grand fidei-commis consacré par le droit des gens, et dont la nation a senti la nécessité, afin de n'avoir plus de lacune à prévoir, ni de troubles à craindre dans cette délégation de son pouvoir suprême.

Parmi les résultats heureux de la loi sur l'hérédité, telle que les Français viennent de l'adopter, la sagacité du grand peuple lui a fait distinguer deux avantages principaux : C'est d'abord qu'une dynastie élevée par la liberté, sera fidèle à son principe : on ne voit pas de fleuves qui remontent contre leur source. C'est qu'en outre, on doit espérer d'une tradition suivie dans ce gouvernement paternel et perpétuel, une nouvelle consistance pour le crédit public, soit au dedans, soit au dehors. Dans l'intérieur, en effet, quelle sécurité plus grande pour les créanciers de l'État, que la loyauté éprouvée de Votre Majesté Impériale, l'exactitude sans exemple en tout autre pays dans le paiement des arrérages, et la garantie prolongée que présente pour l'avenir une suite constante et non interrompue d'empereurs, héritiers de vos intentions comme de votre dignité ? Quel gage pour les fonds publics, que celui qui se trouve assigné à la fois sur la gloire de votre nom, et sur l'honneur de votre Empire ! Dans l'étranger aussi, sur quelle base plus solide vont reposer nos alliances ! C'est l'intérêt commun qui fait tous les nœuds de ce monde : les amis de la France pouvant compter sur elle, elle pourra compter sur eux ; et cette superbe contrée, replacée, dans l'Europe, au rang dont la faiblesse l'avait laissée décheoir, pourra exercer désormais une influence permanente sur le repos des nations et sur la paix du continent. Nous n'avons pas d'autre intérêt, et vous avez assez prouvé que vous n'avez pas d'autres vues.

Quant à nos ennemis, s'ils persistent à l'être, leur désespoir doit redoubler en considérant le service qu'ils nous ont rendu malgré eux. Nous avons été averti par leurs trames atroces. Pour dernières ressources, ils méditaient des crimes ; nous devions les rendre inutiles. Ainsi donc, à quelques égards, notre bonheur est leur ouvrage. Mais, Sire, en attendant que leurs yeux se dessillent, ou que notre armée indignée aillent les punir de leur perfidie, notre bonheur fait leur supplice. Quel spectacle pour eux que celui de la France, de cette

même France qu'ils voulaient déchirer, et qu'ils doivent savoir maintenant réunie autour de son auguste chef, ayant un même esprit, formant les mêmes vœux, et célébrant tranquillement les fêtes qui annoncent l'union de la liberté, ce premier des mobiles, avec ce grand système conservateur des nations, la monarchie héréditaire !

Il est bien vrai que ce principe avait été reçu en France ; mais malheureusement, son application n'était ni fixe ni réglée. L'ordre de succéder au trône, qu'on appelait la loi salique, n'était point une loi, mais une coutume observée par une tradition vague, et qui ne fut jamais écrite. Au lieu de lois fondamentales, nos ancêtres ne nous avaient guère laissé que des maximes dont le sens s'était dépravé au gré des partisans du pouvoir arbitraire. *Que veut le roi, si veut la loi ;* dans la langue de nos aïeux, cet adage ne signifie autre chose, sinon que le roi ne veut rien que ce que veut la loi ; mais on sait trop qu'on lui donnait un sens précisément contraire. Loin que le prince se fît gloire de dépendre des lois, on voulait que les lois dépendissent du prince. Dans cette monarchie informe et inconstante, tour à tour militaire et superstitieuse, féodale et fiscale, rien n'était défini. On n'avait aucun monument constitutionnel, aucun pacte du genre de ceux que les capitulaires caractérisent par ces mots : ***La volonté nationale publiée sous le nom du prince.*** C'était ce monument, c'était ce pacte que voulaient en 1787 les arrêts de toutes les Cours ; en 1788, les cahiers de tous les bailliages ; en 1789, les vœux de tous les citoyens. On demandait que le contrat entre le monarque et le peuple, fût reconnu et rédigé de manière à lier ensemble le peuple et le monarque. On désirait que celui-ci signât de bonne foi la définition du pouvoir monarchique donnée par Fénelon, lorsqu'il dit si précisément : « Les lois de Minos veulent qu'un seul homme serve, par sa sagesse et sa modération, à la félicité de tant d'hommes, et non pas que tant d'hommes servent par leur misère et leur servitude lâche à flatter l'orgueil et la mollesse d'un seul homme. » On voulait que le chef d'un grand État comme la France, promît à son avènement, non pas d'être le roi des nobles ni d'aucune autre caste, mais le chef de la nation ; non pas de maintenir les privilèges usurpés, qui, dans un pays agricole et chez un peuple industrieux, flétrissaient néanmoins l'agriculture et l'industrie pour enrichir de leurs dépouilles les complices du despotisme ; mais qu'il jurât au peuple ces articles fondamentaux, ces bases éternelles des sociétés policées.

La liberté des cultes, ce premier droit de tous les hommes, puisque l'autorité ne peut jamais forcer la conscience.

L'égalité des droits de tous les citoyens, égalité qui est la seule raisonnable et possible : le respect pour la liberté politique et civile, sans lequel les nations ne sont que des troupeaux d'esclaves, également indifférents à la fortune de leurs maîtres et à leur propre destinée ; la garantie inviolable de la propriété, qui prévient surtout la levée des impôts arbitraires, et ne permet aucun subside direct ou indirect, sous quelque nom que ce puisse être, qu'en vertu de la loi.

Enfin, le rapport général de son gouvernement au seul but primitif de tout gouvernement, l'interêt, le bonheur et la gloire du peuple.

C'est le fond du serment que Votre Majesté Impériale va prêter au peuple français ; ce sont les propres termes que vous avez choisis pour faire votre loi et celle de vos successeurs. D'après les circonstances, Votre Majesté y ajoute l'engagement de maintenir l'intégrité du territoire de la République française, qui doit rester indivisible ; les acquisitions des biens nationaux, qui ont été la solde de notre indépendance ; la sublime institution de votre Légion d'honneur, digne prix des services rendus à la patrie.

Avec ces accessoires, ce serment remarquable paraît avoir été écrit sous la dictée de la nation tout entière. C'est à ce prix aussi que la nation tout entière jure de vous être fidèle. Ces deux serments se correspondent : ils se garantissent l'un l'autre : ce sont les anneaux réciproques d'une alliance indissoluble ; et parmi tant de grandes vues qui distinguent à jamais le Sénatus-Consulte du 28 floréal, ce qui cimente tout l'ouvrage, ce qui lui imprime le sceau de l'immortalité, Sire, c'est la pensée du titre des serments.

Le vertueux Trajan en avait eu l'idée à Rome ; mais il n'en donna que l'exemple ; ce ne fut de sa part qu'un trait neuf et sublime, qui ne fut pas la règle des autres empereurs ; au lieu que Votre Majesté en a fait un devoir non seulement à ceux qui devront monter après elle au trône impérial, mais à ceux qui seront les régents de l'Empire dans les cas de minorité. Ainsi tout se trouve prévu. C'est cet art de lier l'avenir au présent, qui est le secret du génie.

Depuis longtemps la France ne demandait qu'un pareil acte ; il était à la fois sollicité par l'éloquence des écrivains les plus profonds ; reconnu nécessaire, même au sein de la Cour, par les ministres les plus sages ; invoqué en un mot par un cri général dans les classes les plus vulgaires ; mais ceux qui étaient appelés à occuper le premier rang chez le premier des peuples, étaient loin d'être à son niveau. S'il faut surpasser en vertu ceux qu'on surpasse en dignité, il ne faut pas non plus leur être inférieur par la raison.

Le peuple français était mûr pour améliorer son état politique. Hélas ! bien loin de lui aider, on lui a fait courir le risque de voir la France se dissoudre, au gré de ceux qui désiraient d'effacer son nom sur la carte. Elle était devenue le foyer d'un volcan qui ébranlait le monde, mais qui s'engloutissait lui-même.

Pour fermer cet abîme, il fallait plus qu'un Curtius : suivant l'idée profonde d'un auteur politique, il fallait qu'un grand homme choisit, pour le théâtre de son gouvernement et la matière de sa gloire, les ruines de cet État qu'il se proposait de refondre et de rajeunir. Il fallait qu'il fût au-dessus de ses contemporains, de leur aveu, par leurs suffrages, sans contradiction ni des siens, ni des étrangers. Dans l'état où se trouvent les sociétés actuelles, on sent, comme autrefois, le besoin d'être gouverné ; mais les moyens de gouverner sont devenus plus difficiles, parce que leur objet est plus vaste et plus

compliqué. Labruyère a bien dit *qu'il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie :* cela fut vrai dans tous les temps. Mais fonder un empire modéré et durable sur trente-deux millions d'hommes braves, sensibles, éclairés ; mais savoir s'arrêter soi-même, et ne faire servir la gloire éclatante des armes qu'au maintien paisible des lois ; mais tenir en suspens d'une main ferme et juste les deux bassins de la balance où sont en équilibre, d'un côté les devoirs du prince, et de l'autre les droits du peuple ; mais faire ce prodige au XIX^e^ siècle, ce ne peut être que le partage d'un esprit supérieur.

Nous n'avons rien dans nos annales qu'on puisse mettre en parallèle. Nous pouvons du moins les citer : c'est encore un de vos bienfaits ; car Votre Majesté Impériale restitue aussi aux Français l'usage de leur propre histoire, qui, sans vous, leur serait devenue étrangère.

Dans un siècle moins avancé, nous lisons que Philippe-Auguste, avant le combat de Bouvines, mit sa couronne sur l'autel, et la faisant voir à ses troupes, leur dit à haute voix : « Français, si vous croyez qu'un autre mérite mieux que moi de porter la couronne, la voilà ; nommez le plus digne, je suis prêt à lui obéir. Mais si vous me croyez capable de vous commander, il vous faut défendre aujourd'hui votre chef et vos biens, vos familles et votre honneur. » A ces mots, les soldats tombèrent à ses pieds, et demandèrent à genoux sa bénédiction, qui fut suivie de la victoire.

Que cet exemple, Sire, s'applique heureusement à Votre Majesté Impériale, non pas qu'elle ait besoin de nous adresser ces paroles ! C'est le Sénat conservateur et le peuple français qui vous assurent par ma voix qu'ils sont fiers de leur Empereur. S'ils vous ont offert la couronne, s'ils la rendent héréditaire dans votre descendance et dans celle de vos deux frères, c'est parce qu'il n'existe dans le monde aucun homme plus digne de porter le sceptre de la France, ni aucune famille plus chérie des Français. Commandés par Napoléon, ou par ses fils ou ses neveux, imbus de son esprit, formés à son exemple, liés enfin par son serment, nous, Sire, et les fils de nos fils, nous défendrons jusqu'à la mort ce gouvernement tutélaire, objet de notre orgueil comme de notre amour, parce qu'en lui nous défendrons *notre chef et nos biens, nos familles et notre honneur*.

Sire, vous avez pris pour devise de vos monnaies ces mots que vous justifiez : *Dieu protège la France*. Oh ! oui : Dieu protège la France, puisqu'il vous a créé pour elle. Père de la patrie, au nom de ce dieu protecteur, bénissez vos enfants, et sûr de leur fidélité, comptez que rien ne peut ni effacer de leurs esprits, ni déraciner de leurs cœurs les engagements résultant du contrat mutuel qui vient d'intervenir entre la nation française et la famille impériale.

Mais il faut compléter tout ce qui a rapport à ce contrat auguste, et pour y parvenir, le Sénat m'a chargé de prier Votre Majesté de faire promulguer d'une manière solennelle le Sénatus-Consulte du

13 brumaire dernier, qui proclame le vœu du peuple pour l'hérédité de l'Empire. Ce grand acte national est lié naturellement à l'auguste cérémonie du sacre et du serment de Votre Majesté Impériale. L'établissement de l'Empire est un phénomène éclatant ; mais nous désirons qu'il soit stable ; et il ne peut le devenir que par l'ordre établi pour la succession au trône. La sécurité d'un grand peuple et la vôtre, Sire, en dépendent. On ne saurait donc prendre trop de précaution ni déployer trop d'appareil pour graver cette idée et pour l'enfoncer plus avant dans les imaginations. Ce fut jadis un sentiment, la Révolution eut pour objet de l'étouffer. Nous ranimons ce feu sacré sur les autels de la patrie, la politique le rallume, la religion le consacre, la liberté lui applaudit : il ne doit plus s'éteindre.

Souffrez que le Sénat insiste sur ce point capital. C'est par là, surtout, qu'il mérite son titre de conservateur ; n'eût-il rendu que ce service, il aurait bien justifié, et le rang qu'il tient dans l'État, et la perspective qu'il offre à l'émulation des meilleurs citoyens.

Dans l'absence du trône, Sire, tous les grands caractères se livrent à des factions. Un peuple est d'autant plus à plaindre, qu'il a des enfants plus illustres ; tout ce qui pourrait faire l'orgueil des nations, en devient alors le fléau. Dès qu'il y a un trône dignement occupé, les sublimes vertus ont une récompense ; c'est d'en approcher de plus près ; et la distinction est d'autant plus flatteuse que des dignités plus réelles portent des noms plus imposants. Le titre d'Empereur a toujours rappelé, non cette royauté devant laquelle s'humilient et se prosternent des sujets ; mais l'idée grande et libérale d'un premier magistrat, commandant au nom de la loi, à laquelle des citoyens s'honorent d'obéir. Le titre du Sénat indique aussi une assemblée de magistrats choisis, éprouvés par de longs travaux et vénérables par leur âge. Plus l'Empereur est grand, plus le Sénat doit être auguste.

Heureux à cet égard les membres du Sénat français ! il n'y a pas d'ambition, militaire ou civique, qui ne puisse être satisfaite de l'espoir d'arriver au rang de ces pères conscrits, appelés les premiers à se trouver présents, lors du serment que l'Empereur doit prêter au peuple français. Oui, Sire, nous regarderons comme le plus beau de nos jours, celui où nous aurons été les premiers témoins nécessaires de votre engagement avec la nation ; et nous demanderons au ciel que la pompe d'un si grand jour ne se répète en France que dans les temps les plus lointains, et pour nos arrière-neveux. Ah ! puisse-t-il en être des fêtes du couronnement comme des fêtes séculaires, que nul individu romain dans le cours de sa vie ne put jamais voir qu'une fois !

Enfin, Sire, la conséquence de l'hérédité proclamée, c'est le dépôt dans nos Archives des actes qui constatent l'état civil des princes du sang impérial. Nous réclamons ce grand dépôt, et le Sénat conservateur prie Votre Majesté de donner promptement les ordres néces-

saires pour que ces actes importants, confiés à sa garde par l'article 13 du titre III de l'acte des Constitutions du 28 floréal dernier, lui soient apportés dans les formes et avec la solennité qui peuvent garantir au peuple l'authenticité de ces actes, auxquels doit s'attacher l'éternelle durée de l'Empire français.

FIN DU TOME TROISIÈME

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi (Cl.) 16.9.99.